BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750597

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1844

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES.

ÉCOLE NAT. DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE
F 26
Coll folio 16

PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.

MARS 1845.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES
NOTE PRÉLIMINAIRE			5 à 12.
COMPTES GÉNÉRAUX.	Compte des opérations de l'année 1844		15 à 44.
	——— des contributions et revenus publics		45 à 86.
	——— des dépenses publiques		87 à 144.
	——— du service de trésorerie		145 à 176.
	Comptes des budgets.	Compte définitif de l'exercice 1843	177 à 278.
		Compte provisoire de l'exercice 1844	279 à 344.
		État des opérations relatives à l'exercice 1845	345 à 348.
		Situation financière du service des travaux extraordinaires	349 à 360.
		Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1844	361 à 374.
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		375 à 406.
COMPTES SPÉCIAX.	Comptes de la dette publique.	Dette consolidée	407 à 446.
		Amortissement des rentes	447 à 476.
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	477 à 486.
		Cautionnements en numéraire	487 à 496.
		Rentes viagères	497 à 502.
		Pensions inscrites au trésor	503 à 510.
	Comptes de divers services.	Apurement des dépenses des exercices clos	513 à 528.
		Service départemental	529 à 540.
		Service colonial	541 à 556.
		Services financiers en Algérie	557 à 578.
		Service des monnaies	579 à 598.
		Ancien domaine extraordinaire	599 à 606.
		Débets, créances litigieuses et prêts au commerce	607 à 620.
		Liquidation définitive de l'ancienne liste civile	621 à 642.
TABLE DÉTAILLÉE des matières			643 à 650.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DISPOSITIONS qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Le Compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances royales des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par celle du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique.

Il est extrait du Journal général et du Grand-livre tenus à la Direction de la comptabilité générale des finances pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux des Chambres.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques; et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une commission spéciale nommée chaque année, en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour vérifier le compte général des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal des travaux de cette commission, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du Grand-livre et un résumé analytique du Journal général. Enfin, l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercices et d'année, publiés par les ministères, à l'appui des lois de finances.

DIVISION du compte général des finances.

Le compte de l'administration des finances retrace les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. Chacune de ses principales divisions est précédée d'une Note explicative qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou régle-

mentaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées surtout à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations des commissions de finances.

Les documents dont se compose le compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux ont pour objet de retracer la série des opérations concernant les budgets et le service de trésorerie. Les comptes spéciaux se rapportent à la dette publique ainsi qu'à divers services financiers dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° COMPTES GÉNÉRAUX.

Les comptes généraux, au nombre de six, sont ceux qui suivent :

COMPTE des opérations de l'année.

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classes de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à servir de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux que les ministres produisent aux Chambres.

COMPTE des contributions et revenus publics.

La section suivante intitulée *Compte des contributions et revenus publics,* développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les soldes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture, qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un compte que le Ministre des finances publie séparément, à l'appui de la loi proposée aux Chambres pour le règle-

ment définitif de cet exercice, et dans lequel des développements administratifs font connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le trésor public.

COMPTE des dépenses publiques.

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par ministères, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres législatifs dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques,* dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations opérées. Cette section du compte des finances donne par conséquent la récapitulation des dépenses, que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments, soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complètent ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif.

COMPTE du service de trésorerie.

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte du service de trésorerie,* dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances. ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les en-caisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

On voit par ces explications que les trois premières sections du Compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation des droits constatés au profit ou à la charge de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer la situation des différents services financiers, à la fin de l'année dont le compte est rendu. Tel est l'objet des sections suivantes.

COMPTES des budgets.

Les *Comptes des budgets* se composent d'abord de la série des tableaux établissant la situation définitive du dernier budget qui a atteint l'époque de sa clôture, et dont la loi de règlement est proposée aux Chambres. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif de l'exercice, et qui sont appuyées de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites, fixent les droits restés à recouvrer ou à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance de ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant, ainsi que les opérations effectuées, pour les services urgents, sur le budget dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant. Cette partie du compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant, pour la période de 1814 à 1829, et pour celle de 1830 à 1844, la situation financière du budget de chacun de ces exercices, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée, en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, publiés pour cette seconde période, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée.

SITUATION générale des finances.

La *Situation générale des finances*, à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets et des fonds spéciaux, et enfin les découverts que les anciens budgets ont laissés à la charge du trésor, lesquels sont représentés par l'excédant du passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

Les comptes spéciaux forment deux séries. La première série comprend les comptes de la *Dette publique*, c'est-à-dire, ceux de la dette consolidée, de l'amortissement des rentes, des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers, des cautionnements en numéraire, des rentes viagères, et enfin des pensions inscrites au trésor. La seconde série s'applique à *divers services publics*, savoir : apurement des dépenses des exercices clos; service colonial; services financiers en Algérie; service des mon-

naies; ancien domaine extraordinaire; débets, créances litigieuses et prêts au commerce; et enfin, liquidation définitive de l'ancienne liste civile. On va successivement indiquer la nature des opérations que présente chacun de ces comptes.

COMPTE de la dette consolidée.

Le *Compte de la dette consolidée* se rapporte aux rentes 5, 4 et 1/2, 4 et 3 p. o/o. Il fait connaître l'origine de ces différentes natures de rentes; la situation des crédits qui en ont autorisé la création; l'emploi qui a été fait par le trésor de leur produit, selon qu'elles ont été négociées, remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, attribuées à divers services publics, ou annulées en vertu d'actes législatifs; leur classement par catégories de propriétaires; et, enfin, les mouvements qu'elles ont éprouvés sous ce rapport, pendant chacun des mois de l'année, avec la distinction des opérations d'*ordre* et des opérations *réelles*.

COMPTE de l'amortissemant des rentes.

Le *Compte de l'amortissement des rentes* résume les versements faits par le trésor à la caisse d'amortissement, ainsi que les rachats effectués par elle; les fonds de réserve qu'ont procurés les rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair; les consolidations successives de bons du trésor représentatifs de cette réserve, et les rentes qui forment la puissance de l'amortissement à la fin de l'année.

COMPTE des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Le *Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers* contient le tableau des emprunts de cette nature dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette, et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

COMPTE des cautionnements en numéraire.

Le *Compte des cautionnements en numéraire* indique les mouvements des capitaux de cautionnements pendant l'année et les sommes qui restent dues par l'État à chaque classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine, primitivement versés au trésor.

COMPTE des rentes viagères.

Le *Compte des rentes viagères* présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, pendant cette période, de chaque classe de rentes viagères, suivant qu'elles ont été constituées sur une ou plusieurs têtes.

COMPTE des pensions inscrites au trésor.

Le *Compte des pensions inscrites au trésor* énonce les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget; les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation; les nouvelles pensions liquidées et inscrites, celles qui ont été éteintes pour cause de décès;

et, enfin, la somme à laquelle s'élève, à la fin de l'année, cette partie de la dette publique.

COMPTE d'apurement des dépenses des exercices clos.

Le *Compte d'apurement des dépenses des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices réglés législativement qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé, dans les formes déterminées par la loi, sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

COMPTE du service départemental.

Le *Compte du service départemental* a pour objet de résumer sous un point de vue d'ensemble, et selon les spécialités réglées par la loi du 10 mai 1838, les opérations comprises dans les budgets départementaux, qui sont attribuées aux trois ministères chargés de concourir à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. Ce compte devient ainsi, avec les développements publiés à l'appui par les mêmes ministères, la base de la sanction à donner par le pouvoir législatif, aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements et réglées définitivement par ordonnances royales, en exécution de l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838.

COMPTE du service colonial.

Le *Compte du service colonial* se rapporte au régime postérieur au 1er janvier 1842. Il fait connaître, d'une part, les opérations que l'administration a eu à constater en France, pendant l'année, pour les quatre colonies soumises aux nouvelles dispositions financières consacrées par la loi du 25 juin 1841 (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Bourbon), ainsi que pour les divers établissements coloniaux laissés en dehors de ces mêmes dispositions; et, d'autre part, les recettes et les dépenses de chaque exercice, qui d'après les informations fournies par les agents administratifs et les comptables dans les colonies, sont à soumettre au contrôle législatif, selon les formes voulues.

COMPTE des services financiers en Algérie.

Le *Compte des services financiers en Algérie* a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Le *Compte du service des monnaies* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de billon et de cuivre, et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

COMPTE du service des monnaies.

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire,* dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce, recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

COMPTE de l'ancien domaine extraordinaire.

Le *Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce et des avances aux compagnies de chemins de fer* présente, par catégorie, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués, en 1830, au commerce et à l'industrie, ainsi que sur ceux qui, depuis 1840, ont eu lieu en faveur de diverses compagnies de chemins de fer.

COMPTE des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce et des avances aux compagnies de chemins de fer.

Enfin, mais pour la présente année seulement, le *compte définitif de la liquidation de l'ancienne liste civile* qui était à produire aux Chambres en exécution de l'article 5 de la loi du 8 avril 1834 portant règlement des dispositions relatives à cette liquidation.

COMPTE de la liquidation définitive de l'ancienne liste civile.

Le *Compte général des finances,* qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle des Chambres, contrôle dont elles trouvent les éléments dans l'ensemble des documents ci-après :

DOCUMENTS de finances, qui servent de base au contrôle législatif.

Compte définitif rendu par le ministre des finances, pour les recettes de l'exercice expiré;
Comptes définitifs des dépenses de l'exercice expiré, rendus par les ministres ordonnateurs;
Situation provisoire de l'exercice courant, réunie, sous le titre de Documents divers, *aux publications annuelles prescrites par différentes lois;*
Développements spéciaux sur le service colonial;
Compte général de l'administration des finances;
Rapport au Roi et Déclaration générale de la Cour des comptes;
Éclaircissements publiés par les ministres, en réponse aux observations contenues dans les deux documents émanés de la Cour des comptes;
Rapport et procès-verbal de la Commission instituée par ordonnance royale, pour la vérification des comptes ministériels.

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1844.

Compte des contributions et revenus publics.

Compte des dépenses publiques.

Compte du service de trésorerie.

Comptes des budgets.

Bilan et situation générale de l'administration des finances.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844.

NOTE

Sur le Compte des Opérations de l'année 1844.

Le compte des opérations de l'année forme la première section du compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, pendant l'année 1844, sur tous les services publics et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1844 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1844.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, qui formaient le solde du compte de l'année précédente, montaient à 234,772,264f 17c

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1844, se sont élevées à 7,099,257,430 fr. 28 cent., savoir :

Recettes sur les produits ordinaires des budgets	1,291,367,903f 37c	
Recette sur l'emprunt de 200 millions	32,890,364 79	
Recettes sur les services spéciaux	60,612,189 74	
Recette en atténuation des découverts du trésor sur les budgets.	71,101,939 49	
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	72,505,019 89	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	2,869,295,105 01	
Idem de ses créances actives	43,441,686 18	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	2,658,043,221 81	
TOTAL de la recette	7,099,257,430 28	7,099,257,430 28

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de 7,334,029,694 45

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 7,063,768,979 54, savoir :

Dépenses des budgets. Services ordinaires	1,275,889,688f 43c	
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	89,791,306 70	
——— régis par la loi du 11 juin 1842	45,084,741 47	
Service colonial	15,073,530 24	
Dépenses sur les services spéciaux	65,288,387 90	
Dépenses en augmentation des découverts du trésor	12,889,777 79	
Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement	71,101,939 49	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	2,787,448,387 90	
Idem de ses créances actives	42,140,839 65	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	2,659,060,379 97	
TOTAL de la dépense	7,063,768,979 54	7,063,768,979 54

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1844, à la caisse centrale du trésor à Paris, à la banque de France et chez les agents extérieurs 270,260,714 91

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi 7,334,029,694 45

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1844.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources ordinaires.

EXERCICE 1841.

Une dépense du ministère de la marine, montant à 1,320 francs et relative à une indemnité de frais de route, n'ayant pas été admise par la Chambre des Députés lors du règlement législatif du budget de l'exercice 1841, cette somme a été réintégrée au trésor, et l'annulation de la dépense a dû être constatée au compte dudit budget, dans les écritures de la comptabilité générale des finances, ci..... 1,320f

EXERCICE 1843.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1844, sur les contributions et revenus de l'exercice 1843, s'élevaient à..... 55,271,132f 10c

Pendant l'année 1844, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour 11,713,688 fr. 95 cent.; des non-valeurs ont été constatées et des décharges de droits accordées pour 1,954,727 fr. 55 cent.; en résultat le solde au commencement de l'année a été augmenté de la différence de. 9,758,961 40

ENSEMBLE..... 65,030,093 50

Les recouvrements effectués pendant l'année 1844 n'ayant été que de..... 57,023,132 42

Le budget de l'exercice 1843 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer transporté à l'exercice suivant, de..... 8,006,961 08

EXERCICE 1844.

D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, des droits à recouvrer sur l'exercice 1843 ont été inscrits dans les écritures, pendant l'année 1844, pour une somme de. 1,289,073,870f 02c

Les recouvrements effectués, par les comptables des finances, ne se sont élevés qu'à..... 1,234,323,657 03

Et au 31 décembre 1844, il restait à recouvrer..... 54,750,212 99

EXERCICE 1845.

Quelques recettes ont été faites, en 1844, sur les produits de l'exercice 1845, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes montent à 19,793 francs 92 centimes.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits ordinaires recouvrés pendant l'année 1844 s'élèvent ensemble à une somme de 1,291,367,903 francs 37 centimes, savoir :

Exercice 1841.....	1,320f 00c	1,291,367,903f 37c
——— 1843.....	57,023,132 42	
——— 1844.....	1,234,323,657 03	
——— 1845.....	19,793 92	

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1844.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources extraordinaires.

Le 9 décembre 1844, et en vertu de l'autorisation qui lui en était accordée par la loi sur le budget des recettes de 1842, le trésor a négocié un emprunt en rentes de 200 millions, sur lequel la compagnie adjudicataire a versé, jusqu'au 31 décembre, les deux premiers termes exigés à titre de garantie (19,999,870 francs), plus un appoint complémentaire (1,300 francs), ensemble 20,001,170f 00c

Sur les versements à faire par la même compagnie, postérieurement au 31 décembre, le trésor a dû prélever, par un virement d'écritures, et à titre de créance à recouvrer, une somme de 12,889,194 francs 79 centimes, et la porter en recette au budget de 1843 pour compléter, en règlement définitif de cet exercice, la ressource de cette origine attribuée législativement à la dépense des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 . . . . . 12,889,194 79

Le montant des recettes constatées pendant l'année 1844 sur le produit de cet emprunt a été, en conséquence, de 32,890,364 79

Dépenses sur les services ordinaires.

EXERCICE 1843.

Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1843, il restait à payer au 1er janvier 1844, d'après le compte de l'année précédente . . . 224,712,895f 24c

Ces liquidations ont éprouvé, en 1843, une réduction de . . . 27,862,582f 45c

Mais de nouveaux droits ayant été liquidés pour 627,941 56

le reste à payer ci-dessus s'est trouvé atténué de la différence de 27,234,640 89

Les dépenses de l'exercice 1843 qui étaient à solder par le trésor pendant l'année 1844 ne s'élèvent, en conséquence, qu'à la somme de 197,478,254 35

Les payements ont eu lieu pour 191,925,171 27

Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1843 montaient à . . . 5,553,083 08

EXERCICE 1844.

Les dépenses liquidées pendant l'année 1844, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1844, ont été constatées dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses, pour une somme de 1,305,482,966f 58c

Sur cette somme il a été payé par les comptables des finances, celle de 1,075,514,521 63

et au 31 décembre 1844 les services restant à solder par le trésor montaient à . 229,968,444 95

EXERCICE 1845.

Les approvisionnements d'urgence pour le service de la guerre, principalement en Algérie, les dépenses de la marine à ordonnancer avant l'ouverture de l'exercice, et, enfin, les non-valeurs sur

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1844.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

les contributions directes, ont nécessité, pendant l'année 1844, des payements imputables sur les crédits de l'exercice 1845 qui s'élèvent à 8,449,995 fr. 53 cent.

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements relatifs aux services ordinaires et effectués sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1844, un total de 1,275,889,688 francs 43 centimes, savoir :

Exercice 1843	191,925,171f 27c	1,275,889,688f 43c
——— 1844	1,075,514,521 63	
——— 1845	8,449,995 53	

Dépenses pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

Les travaux extraordinaires imputables sur le produit de l'emprunt en rentes autorisé par la loi sur le budget des recettes de 1842 ont donné lieu, pendant l'année 1844, à des payements montant ensemble à 89,791,306 francs 70 centimes, savoir :

Budget de l'exercice 1843	18,397,788f 57c	89,791,306f 70c
——— 1844	70,493,964 18	
——— 1845	899,553 95	

Dépenses pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

Pendant l'année 1844, les payements effectués pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et pour divers travaux de routes, ports, etc., provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor, aux termes de la loi du 11 juin 1842, se sont élevés à 45,084,741 fr. 47 cent., savoir :

Budget de l'exercice 1843	11,387,794 12	45,084,741f 47c
——— 1844	33,696,947 35	

Prélèvements pour le service colonial.

Dans la situation provisoire du budget de l'exercice 1844 (page 344), il a été fait dépense, par application en recette au compte du service colonial (page 554), d'une somme de 16,298,530 fr. 24 cent. pour la portion des fonds généraux dudit budget représentant l'insuffisance présumée des ressources attribuées à ce service, sauf son règlement ultérieur dans la loi des comptes de 1845, selon la disposition spéciale consacrée à cet égard par l'article 11 de la loi des comptes de 1842 . . . . . 16,298,530f 24c

Mais, d'autre part, le ministère de la marine ayant obtenu la réimputation sur le budget de 1844, d'une dépense de 1,225,000 francs primitivement autorisée sur l'exercice 1843, pour les établissements français dans l'Océanie, le prélèvement de même nature de 21,905,308 francs 12 centimes effectué sur les fonds généraux du budget de ce dernier exercice (voir page 20 du compte de l'année précédente), a dû être réduit en 1844 de ladite somme de 1,225,000 francs, et ramené, comme il est dit au tableau, page 552, du présent compte des finances, à celle de 20,680,308 francs 12 centimes, ci 1,225,000 00

Reste, pour la dépense qui figure à ce titre dans le compte des opérations de l'année 1844 . . . . . 15,073,530 24

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1844.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Résultat du service des budgets pour l'année 1844.

D'après les résultats qui précèdent, le service des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 a donné lieu, pendant l'année 1844, à des payements montant à...		89,791,306f 70c
Le trésor n'ayant effectivement recouvré, en atténuation des dépenses de cette nature, sur le produit de l'emprunt en rentes négocié le 9 décembre 1844, qu'une somme de.....		20,001,170 00
Il ressortirait pour ce service un excédant de payement de.....		69,790,136 70
Mais il a été réduit, par un virement d'écritures, de la recette à réaliser en 1845 sur le même emprunt, au profit du budget de 1843, de.....		12,889,194 79
Et cet excédant n'est plus, en conséquence, que de.....		56,900,941 91
L'établissement des grandes lignes de chemins de fer et les divers travaux de routes, ports, etc., régis par la loi du 11 juin 1842, ont nécessité, de la part du trésor, une avance provisoirement imputable sur les ressources de la dette flottante, de.....		45,084,741 47
TOTAL des excédants de payements sur le service extraordinaire...		101,985,683 38
Les recouvrements opérés sur les produits ordinaires du budget s'élèvent ensemble à.....	1,291,367,903f 37c	
Les payements effectués pour les services ordinaires à.....	1,275,889,688 43	
Les budgets auraient, par conséquent, présenté pendant l'année 1844, pour le service ordinaire, un excédant des recettes sur les payements de.....	15,478,214 94	
Mais il faut en déduire le prélèvement opéré sur les fonds généraux des budgets, pour couvrir, comme il est dit ci-dessus, l'excédant de dépense du service colonial, ci.....	15,073,530 24	
En sorte que, pendant l'année 1844, pour le service ordinaire des budgets, les recettes ont été réellement supérieures aux payements, de.....	404,684 70	404,684 70
Pendant l'année 1844, et sous un point de vue de trésorerie, le service des budgets a, conséquemment, présenté, dans son ensemble, un excédant des payements sur les recettes (voir le tableau page 166), de.....		101,580,998 68

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1844.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les versements de capitaux de cautionnements en numéraire se sont élevés à 15,286,765 francs 81 centimes, et les remboursements à 12,339,856 francs 22 centimes.

Le compte spécial qui est tenu pour les produits éventuels affectés au service départemental, et dont les mouvements, retracés d'abord en dehors des budgets, y sont ensuite rattachés, au fur et à mesure de la mise desdits produits à la disposition des préfets, présente, en 1844, une recette de 16,443,927 francs et une dépense de 16,876,668 fr. 60 cent.

Les opérations constatées par l'administration des finances pour le service colonial, d'après le régime spécial de comptabilité propre à ce service, et qui se composent principalement des envois de fonds de la métropole, des payements ordonnancés directement par elle et du prélèvement des fonds généraux du budget destiné à couvrir l'insuffisance de ressources de chaque exercice, ont donné lieu à une recette de 20,457,880 francs 81 centimes et à une dépense de 25,843,381 francs 73 centimes.

Les mouvements du service municipal en Algérie se résument en une recette de 8,343,899 fr. 12 cent. et en une dépense de 8,588,973 fr. 24 cent.

Une recette de 967 fr. a été réalisée au profit du service spécial de la liquidation de l'ancienne liste civile, et le solde, s'élevant à 426,317 francs 27 centimes, resté disponible sur cette liquidation, a fait l'objet d'une dépense pour transport aux produits divers du budget de l'exercice 1844.

La liquidation de la compagnie des salines et mines de sel de l'Est, dont le bail a été résilié par la loi du 17 juin 1840, a donné lieu, de la part des comptables des finances, à une recette de 78,750 fr. qui a été constatée au compte spécial prescrit par cette loi, et le reliquat des fonds non employés, à l'époque de la liquidation définitive montant à 493,204 fr. 67 cent. a été transporté en recette au budget de l'exercice 1844.

Enfin, l'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la portion de l'emprunt contracté par ce Gouvernement qui a été garantie par la France, s'est augmentée, pendant l'année 1844, d'une somme de 719,986 francs 17 centimes.

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été les mouvements de ces différents services spéciaux :

Dépense	65,288,387f 90c
Recette	60,612,189 74
Il en est par conséquent résulté, pendant l'année 1844 (*voir* le tableau page 166), un excédant de dépense de	4,676,198 16

OPÉRATIONS RELATIVES AUX DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Les découverts du Trésor sur les budgets des exercices 1840 et subséquents, à l'extinction desquels la loi a affecté les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement, ont été atténués, en 1844, d'une somme de 71,101,939 fr. 49 cent. pour la consolidation, en rentes, des fonds de cette origine représentés par les bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement comme il suit :

1° Bons délivrés par le Trésor pendant le deuxième semestre de l'année 1843, et qui se trouvaient compris dans le passif de l'administration des finances au 31 décembre 1843 (*voir* page 409 du compte

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1844.

Suite des OPÉRATIONS RELATIVES AUX DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

de 1843). Ces bons s'élevaient à 35,190,690 fr. 28 cent. Il en a été distrait un appoint de 43 fr. 26 cent., et le surplus montant à 35,190,650 fr. 02 cent. a été consolidé au moyen d'une rente 3 p. o/o de 1,299,747 fr. inscrite au nom de la caisse d'amortissement, le 11 janvier 1844. 35,190,650f 02c

2° Bons délivrés par le Trésor pendant le premier semestre de l'année 1844; ils se sont élevés à une somme de 35,911,290 fr. 59 cent., laquelle, augmentée de l'appoint de 43 fr. 26 cent. réservé sur la consolidation précédente, et réduite de celui de 44 fr. 38 cent. reporté à la consolidation subséquente, a formé celle de 35,911,289 fr. 47 cent. pour laquelle une rente 3 p. o/o de 1,304,679 fr. a été inscrite au nom de la caisse d'amortissement, le 12 juillet 1844..... 35,911,289 47

TOTAL des consolidations opérées pendant l'année 1844, en atténuation des découverts du Trésor, suivant le détail qui en est donné au tableau page 169.... 71,101,939 49

Il est à remarquer, toutefois, que la recette qui résulte pour le Trésor des bons remis à la caisse d'amortissement, étant réalisée au moment de l'émission de ces bons, les consolidations ne doivent être considérées que comme un simple échange de valeurs et qu'en conséquence, la somme ci-dessus de 71,101,939 fr. 49 cent. ne se trouve pas comprise dans le résultat général du service de trésorerie pour l'année 1844 (*voir* page 152).

D'un autre côté, les découverts du trésor se sont augmentés pendant l'année 1844 d'une somme de 12,889,777 francs 79 centimes pour les deux causes ci-après :

1° Ainsi qu'on l'a expliqué plus haut, le Trésor a dû faire recette, au budget de 1843, par virement d'écritures et à titre de créance à recouvrer, de la somme à réaliser en 1845 sur le produit de l'emprunt en rentes pour solder la dépense des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 mise à la charge de cet exercice..... 12,889,194f 79c

2° Le service des cautionnements s'est accru, en 1844, de 583 francs pour un nouveau remboursement fait à un titulaire français dans les départements rétrocédés aux étrangers, ci..... 583 00

ENSEMBLE..... 12,889,777 79

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1844, les mouvements et le résultat ci-après :

Fonds de réserve de l'amortissement.

Il a été remis à la caisse d'amortissement, pour les rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, des bons du Trésor, formant pour lui, comme on vient de le dire, une ressource réelle et s'élevant à..... 72,505,019f 89c

Ceux de ces bons qui se rapportent au premier semestre de 1844 ont été consolidés en rentes, jusqu'à concurrence de..... 35,911,246 21

En sorte que le montant net des bons de cette nature, restant à consolider au 31 décembre 1844 et qui figurent dans le passif de l'administration des finances à la même époque (*voir* page 387), n'est plus que de..... 36,593,773 68

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1844.

Suite des OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant à	2,869,295,105f 01c
et ont été atténuées de remboursements montant à	2,787,448,387 90
Leur solde au commencement de l'année s'est ainsi augmenté de la différence de	81,846,717 11

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor, y compris 24,046,557 fr. 37 cent. pour une opération intermédiaire que nécessite entre les préposés des douanes le payement de leurs traitements d'activité et de retraite, ont été de	43,441,686f 18c
Et les payements faits en accroissement de ces créances, y compris une somme de 24,045,280 francs 57 centimes pour la même opération intermédiaire, n'ayant été que de	42,140,839 65
Le résultat des opérations de l'année les a ainsi diminuées de	1,300,846 53

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient, au 1er janvier 1844, à		234,772,264f 17c
Pendant l'année 1844, ces comptables ont reçu du trésor ou de leurs collègues		2,658,043,221 81
ENSEMBLE		2,892,815,485 98
Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au trésor ou à leurs collègues pendant la même année montent à	2,659,060,379f 97c	
Le solde en caisse ou en portefeuille, au 1er janvier 1845, est de	270,260,714 91	
		2,929,321,094 88
L'encaisse des comptables a, par conséquent, éprouvé pendant l'année 1844, une augmentation (*voir* le tableau, page 167) de		36,505,608 90

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1844.

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1844.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer détermine pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1844, le résultat général qui suit, distraction faite, comme n'exprimant pas une opération effective, du virement d'écritures qu'a nécessité (voir page 19) la recette de 12,889,194 fr. 79 cent., à réaliser en 1845, sur le produit du nouvel emprunt en rentes:

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair		72,505,019f 89c
Augmentation des créances passives du Trésor		81,846,717 11
Réduction des créances actives du trésor		1,300,846 53
ENSEMBLE		155,652,583 53
Ces ressources ont été employées de la manière suivante :		
Payements effectués en excédant des recettes:		
Pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 (voir page 21)	69,790,136f 70c	
Pour les grandes lignes de chemins de fer et les divers travaux régis par la loi du 11 juin 1842 (voir la même page)	45,084,741 47	
ENSEMBLE	114,874,878 17	
À DÉDUIRE :		
Excédant de recette réalisé sur le service ordinaire des budgets (voir également page 21)	404,684 70	
RESTE en excédant de payement sur le service des budgets	114,470,193 47	
Payements effectués en excédant des recettes sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors du budget (voir page 22)	4,676,198 16	
Accroissement des découverts du trésor sur le service des cautionnements (voir page 23)	583 00	
TOTAL des excédants de payements sur l'ensemble des budgets et des services spéciaux (*voir* page 166)	119,146,974 63	119,146,974f 63c
Augmentation de l'encaisse des comptables		36,505,608 90
RÉSULTAT comme ci-dessus		155,652,583 53

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances pendant l'année 1844. Ce développement sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, et à la déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du compte général des finances.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844.

Tableau général des Opérations de l'administration des finances pendant l'année 1844.

Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1844.

Numéraire	136,589,845f 58c	232,076,588f 49c	234,772,264
Effets à recevoir	95,486,742 91		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		2,695,675 68	

RECETTE.

Recette pour annulation d'une dépense du ministère de la marine non admise dans la loi de règlement du budget de l'exercice 1841 1,320

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1843.

	Droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1844.	Droits constatés pendant l'année 1844.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1844.	Recouvrements effectués pendant l'année 1844.	Reste à recouvrer à la clôture de l'exercice.
Contributions directes	45,775,687f 02c	"	"	45,775,687f 02c	"
Enregistrement, timbre et domaines	1,296,850 00	2,699,780f 33c	"	1,200,072 33	2,796,558
Produits des forêts et de la pêche	497,442 83	1,810,385 07	"	658,719 19	1,649,108
Douanes et sels	25,000 00	16,996 77	"	41,996 77	"
Contributions indirectes. Boissons, droits divers, tabacs et poudres	2,541,536 14	3,311,171 35	"	2,294,562 32	3,558,145
Contributions indirectes. Exploitation des salines de l'Est	2,385 24	"	"	2,385 24	"
Produits des postes	491,957 04	38,717 96	"	527,525 80	3,149
Produits universitaires	78,618 60	3 80	"	78,622 40	"
Produits éventuels affectés au service départemental	"	3,824,872 37	"	3,824,872 37	"
Produits et revenus de l'Algérie	16,500 00	"	542,355f 79c	(a) 525,855 79	"
Produit de la rente de l'Inde	"	11,761 30	"	11,761 30	"
Produits divers	4,545,155 23	"	1,412,371 76	3,132,783 47	"
	55,271,132 10	11,713,688 95	1,954,727 55	57,023,132 42	8,006,961
Ressources extraordinaires	"	32,890,364 79	"	32,890,364 79	"
Total de l'exercice 1843	55,271,132 10	44,604,053 74	1,954,727 55	89,913,497 21	8,006,961
		42,649,326 19			
	97,920,458 29				

(a) Réduction sur les recettes de l'année précédente.

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1843.

		Droits qui restaient à payer au 1er janvier 1844.	Droits constatés pendant l'année 1844.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1844.	Payements effectués pendant l'année 1844.	Reste à payer à la clôture de l'exercice.
Service ordinaire.						
Liste civile		25,000f 00c	"	"	25,000f 00c	"
Chambre des Pairs		16,000 00	"	364f 89c	15,635 11	"
Chambre des Députés		47,000 00	"	33,782 49	13,217 51	"
Dette publique	Dette consolidée	5,695,157 10	"	72 00	4,755,702 41	939,382f 69c
	Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	53,341 22	278,187f 58c	"	53,341 22	278,187 58
	Intérêts de capitaux de cautionnements	8,988,066 37	"	"	8,532,980 61	455,085 76
	Intérêts de la dette flottante	10,139,836 73	"	37,173 95	10,102,662 78	"
	Rentes viagères	1,390,370 96	"	216,099 73	1,174,271 23	"
	Pensions	15,001,994 24	"	2,612,961 29	12,388,892 95	140 00
Dépenses générales des services publics.	Justice et cultes. Dépenses de la justice	1,512,796 04	"	114,907 92	1,393,390 54	4,497 58
	Justice et cultes. Dépenses des cultes	10,214,348 19	"	242,822 51	9,895,968 89	75,556 79
	Affaires étrangères	2,059,021 99	19,360 46	"	2,037,646 36	40,736 09
	Instruction publique	5,152,366 51	"	802,494 68	4,313,540 48	36,331 35
	Intérieur	34,063,831 95	"	7,343,985 24	26,471,291 98	248,554 73
	Agriculture et commerce	3,954,282 41	330,393 52	"	4,273,022 88	11,653 05
	Travaux publics	13,788,013 12	"	807,889 76	12,870,235 92	109,887 44
	Guerre	42,182,508 00	"	12,438,005 12	28,365,114 60	1,379,388 28
	Marine	25,705,389 44	"	844,449 48	23,056,774 62	1,804,165 34
	Finances	2,629,666 28	"	46,864 78	2,579,192 65	3,608 85
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics		23,294,894 00	"	2,018,289 15	21,140,042 01	136,562 84
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		18,799,010 69	"	302,419 46	18,467,246 52	29,344 71
		224,712,895 24	627,941 56	27,862,582 45	191,925,171 27	5,553,083 08
Service extraordinaire. (Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.)						
Ministère des travaux publics		16,420,024 75	"	3,117,286 25	13,194,270 18	108,468 32
——— de la guerre		6,641,313 28	"	2,024,385 11	4,616,928 17	"
——— de la marine		2,831,267 70	"	2,242,668 87	586,590 22	2,008 61
		25,892,605 73	"	7,384,340 23	18,397,788 57	110,476 93
(Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.)						
Ministère des travaux publics		14,672,993 18	"	3,243,204 88	11,387,794 12	41,994 18
Total de l'exercice 1843		265,278,494 15	627,941 56	38,490,127 56	221,710,753 96	5,705,554 19
			37,862,186 00			
		227,416,308 15				

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1844.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

	DROITS constatés pendant l'année 1844.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1844.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1845 sur les droits constatés.
EXERCICE 1844.			
Contributions directes	413,875,822f 91c	369,039,744f 88c	44,836,078f 03
Enregistrement, timbre et domaines	260,944,216 07	259,812,916 07	1,131,300 00
Produits des forêts et de la pêche	31,651,869 68	30,511,363 82	1,140,505 86
Douanes et sels	215,865,705 15	215,825,705 15	40,000 00
Contributions indirectes. Boissons, droits divers, tabacs et poudres	272,909,987 41	270,695,341 97	2,214,645 44
Contributions indirectes. Exploitation des salines de l'Est	39,714 78	39,714 78	"
Produits des postes	50,368,067 02	49,799,667 02	568,400 00
Produits universitaires	4,629,593 18	4,167,424 72	462,168 46
Produits éventuels affectés au service départemental	13,051,796 23	13,051,796 23	"
Produits et revenus de l'Algérie	4,088,745 27	4,082,745 27	6,000 00
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	"
Produits divers	20,598,352 32	16,247,237 12	4,351,115 20
	1,289,073,870 02	1,234,323,657 03	54,750,212 99
Ressources extraordinaires	77,880,000 00	"	77,880,000 00
TOTAL de l'exercice 1844	1,366,953,870 02	1,234,323,657 03	132,630,212 99
EXERCICE 1845.			
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	19,793 92	19,793 92	"

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

	DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1844.	DROITS constatés pendant l'année 1844.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1844.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1845 sur les droits constatés.
EXERCICE 1844. SERVICE ORDINAIRE.				
Liste civile	"	13,300,000f 00c	13,275,000f 00c	25,000f 00c
Chambre des Pairs	"	745,000 00	745,000 00	"
Chambre des Députés	"	703,050 00	655,000 00	48,050 00
Légion d'honneur	"	283,000 00	283,000 00	"
Dette publique. Dette consolidée	"	220,295,726 00	214,071,035 76	6,224,690 24
Dette publique. Fonds d'amortissement	"	46,526,683 00	46,526,683 00	"
Dette publique. Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	"	16,345,891 29	10,256,231 20	89,660 09
Dette publique. Intérêts de capitaux de cautionnements	"	9,294,668 78	222,789 57	9,071,879 21
Dette publique. Intérêts de la dette flottante	"	19,600,000 00	7,281,487 45	12,318,512 55
Dette publique. Rentes viagères	"	2,771,392 36	1,560,463 78	1,210,928 58
Dette publique. Pensions	"	57,269,706 00	40,004,365 24	17,265,340 76
Dépenses générales des services publics. Justice et cultes. Dépenses de la justice	"	20,984,286 35	19,511,342 92	1,472,943 43
Dépenses générales des services publics. Justice et cultes. Dépenses des cultes	"	37,773,545 37	27,508,045 85	10,265,499 52
Dépenses générales des services publics. Affaires étrangères	"	9,075,978 88	7,092,113 66	1,983,865 22
Dépenses générales des services publics. Instruction publique	"	18,070,014 68	12,397,438 65	5,672,576 03
Dépenses générales des services publics. Intérieur	"	122,753,018 94	85,024,166 08	37,728,852 86
Dépenses générales des services publics. Agriculture et commerce	"	15,117,492 41	10,541,360 01	4,576,132 40
Dépenses générales des services publics. Travaux publics	"	59,757,455 40	46,507,394 27	13,250,061 13
Dépenses générales des services publics. Guerre	"	311,696,388 99	267,342,879 70	44,353,509 29
Dépenses générales des services publics. Marine	22,000f 00c	94,473,283 57	70,374,969 36	24,120,514 21
Dépenses générales des services publics. Finances	"	18,826,405 16	16,264,613 98	2,561,791 18
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	"	142,843,916 75	124,888,664 36	17,955,252 39
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	"	72,954,062 65	53,180,476 79	19,773,585 86
	22,000 00	1,305,460,966 58	1,075,514,521 63	229,968,444 95
SERVICE EXTRAORDINAIRE. (Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.)				
Ministère des travaux publics	"	50,416,375 96	36,276,815 04	14,030,560 92
——— de la guerre	"	36,029,681 47	30,176,254 02	5,853,427 45
——— de la marine	"	5,742,490 37	4,040,895 12	1,701,595 25
	"	92,188,547 80	70,493,964 18	21,694,583 62
(Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.)				
Ministère des travaux publics	"	44,166,062 42	33,696,947 35	10,469,115 07
——— de la guerre	"	500,000 00	"	500,000 00
	"	44,666,062 42	33,696,947 35	10,969,115 07
TOTAL de l'exercice 1844	22,000 00	1,442,315,576 80	1,179,705,433 16	262,632,143 64
	1,442,337,576 80			
EXERCICE 1845. SERVICE ORDINAIRE.				
Ministère des affaires étrangères		150,000 00	150,000 00	"
——— de la guerre		6,177,439 08	6,177,439 08	"
——— de la marine		1,572,169 87	1,572,169 87	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		550,386 58	550,386 58	"
		8,449,995 53	8,449,995 53	"
SERVICE EXTRAORDINAIRE. (Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.)				
Ministère de la guerre		899,553 95	899,553 95	"
TOTAL de l'exercice 1845		9,349,549 48	9,349,549 48	"

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1844.*

Suite de la RECETTE.

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de cautionnements en numéraire	15,286,765f 81c
——— de produits éventuels effectuées pour le service départemental	16,443,927 00
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	20,457,880 81
Recettes effectuées pour le service municipal en Algérie	8,343,899 12
——— affectées à la liquidation de l'ancienne liste civile	967 00
——— provenant de la liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	78,750 00
	60,612,189 74

RECETTE EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Produit des consolidations de la réserve de l'amortisssement	71,101,939 40

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement			72,505,019f 89c		
Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du trésor remis à divers	189,588,447f 00c	419,949,545f 42c		
	Émission de traites et mandats	230,361,098 42			
	Recettes de fonds particuliers des comptables des finances		822,772,494 47	2,869,295,105 01	2,985,241,811 08
	——— pour le compte des correspondants du trésor		587,658,006 89		
	——— des comptables des finances		1,038,915,058 23		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)				43,441,686 18	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances (Fonds reçus)					2,658,043,221 81
					5,643,285,032 89

Suite de la DÉPENSE.

SERVICE COLONIAL.

Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant de dépense du service colonial	15,073,530f 24c

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire	12,339,856 22
Application aux budgets des produits éventuels recouvrés pour le service départemental	16,876,668 60
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial	25,843,381 73
Payements effectués pour le service municipal en Algérie	8,588,973 24
Application au budget du solde disponible de la liquidation définitive de l'ancienne liste civile	426,317 27
——— au budget du solde disponible de la liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	493,204 67
Payements effectués, à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	719,986 17
	65,288,387 90

DÉPENSES EN AUGMENTATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Créance à réaliser au 1er janvier 1845 sur les ressources extraordinaires attribuées aux travaux publics régis par la loi du 25 juin 1841	12,889,194 79
Remboursement de cautionnement à un titulaire français des départements rétrocédés	583 00
	12,889,777 79

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons remis par la caisse d'amortissement et consolidés en rentes				71,101,939f 49c	
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements de bons du trésor remis à divers	165,274,385f 70c	385,201,135f 34c		
	——— de traites et mandats	219,926,749 64			
	——— de fonds particuliers des comptables des finances		824,116,749 23	2,787,448,387 90	2,900,691,167 04
	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor		538,262,243 81		
	——— des correspondants des comptables des finances		1,039,868,259 52		
Payements en augmentation des créances actives (Avances, débets et créances.)				42,140,839 65	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)					2,659,060,379 97
					5,559,751,547 01

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1845.

Numéraire	168,275,381f 38c	268,170,202f 40c	270,260,714 91
Effets à recevoir	99,894,821 02		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		2,090,512 51	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1844.*

Suite de la RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1844.

Recette pour annulation d'une dépense du ministère de la marine non admise dans le règlement du budget de l'exercice 1841			1,320f 00c	
Contributions et revenus publics.	Exercice 1843	89,913,497f 21c		1,324,258,268f 10c
	——— 1844	1,234,323,657 03	1,324,256,948 16	
	——— 1845	19,793 92		
Services spéciaux				60,612,189 74
Recettes en atténuation des découverts du trésor				71,101,939 49
Opérations de trésorerie	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		72,505,019 89	
	Recettes en augmentation des créances passives	2,869,295,105f 01c		
	——— en atténuation des créances actives	43,441,686 18	2,912,736,791 19	5,643,285,032 89
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)		2,658,043,221 81	
		Total de la recette		7,099,257,430 28
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1844				234,772,264 17
		Total général		7,334,029,694 45

Suite de la DÉPENSE.

Dépenses publiques.	Exercice 1843	221,710,753f 96c	1,410,765,736f 60c
	——— 1844	1,179,705,433 16	
	——— 1845	9,349,549 48	
Service colonial. Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant de dépense de ce service			15,073,530 24
Services spéciaux			65,288,387 90
Dépense en augmentation des découverts du trésor			12,889,777 79
Opérations de trésorerie.	Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement	71,101,939 49	
	Payements en atténuation des créances passives	2,787,448,387f 90c	
	——— en augmentation de créances actives	42,140,839 65	2,829,589,227 55
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)	2,659,060,379 97	5,559,751,547 01
	Total de la dépense		7,063,768,979 54
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1845			270,260,714 91
	Total général		7,334,029,694 45

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844.

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1844.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
Recette pour annulation d'une dépense du ministère de la marine non admise dans le règlement du budget de 1841	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,320f 00c	"	1,320f 00c
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.												
EXERCICE 1843.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	45,775,687f 02c	"	"	"	"	"	45,775,687 02
Enregistrement, timbre et domaines	1,231,125f 42c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	31,053f 09c	1,200,072 33
Produits des forêts et de la pêche	476,405 37	"	"	"	"	182,327 32	"	"	"	"	13 50	658,719 19
Douanes et sels	"	41,996f 77c	"	"	"	"	"	"	"	37,910 61	37,910 61	41,996 77
Contributions indirectes. Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	"	2,294,562f 32c	"	"	"	"	"	"	1,159 68	1,159 68	2,294,562 32
Contributions indirectes. Exploitation des salines et mines de sel de l'Est	"	"	2,385 24	"	"	"	"	"	"	"	"	2,385 24
Produits des postes	"	"	"	492,067f	"	"	"	"	"	35,458 00	"	527,525 80
Produits universitaires	"	"	"	"	"	78,622 40	"	"	"	"	"	78,622 40
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,824,872 37	"	3,824,872 37
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	14,366f 83c	"	540,222 62	(*à déduire*) 525,855 79
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	83,480f 37c	"	"	"	71,719 07	11,761 30
Produits divers	"	"	"	"	1,142f 94c	745,878 10	43,654 26	51,371f 00c	11,781 95	4,680,434 21	2,401,478 99	3,132,783 47
Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	"	20,001,170 00	"	"	12,889,194 79	"	32,890,364 79
EXERCICE 1844.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	369,039,744 88	"	"	"	"	"	369,039,744 88
Enregistrement, timbre et domaines	259,793,972 82	"	"	"	"	"	"	"	"	20,138 00	1,194 75	259,812,916 07
Produits des forêts et de la pêche	5,288,106 79	"	"	"	"	25,235,757 03	"	"	"	"	12,500 00	30,511,363 82
Douanes et sels	"	215,825,705 15	"	"	"	"	"	"	"	"	"	215,825,705 15
Contributions indirectes. Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	"	270,695,341 97	"	"	"	"	"	"	"	"	270,695,341 97
Contributions indirectes. Exploitation des salines et mines de sel de l'Est	"	"	39,714 78	"	"	"	"	"	"	"	"	39,714 78
Produits des postes	"	"	"	49,775,869	"	"	"	"	"	23,797 50	"	49,799,667 02
Produits universitaires	"	"	"	"	"	4,167,424 72	"	"	"	"	"	4,167,424 72
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,051,796 23	"	13,051,796 23
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	4,386,320 17	"	303,574 90	4,082,745 27
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00
Produits divers	"	336,500 68	407,252 30	"	1,281,781 19	5,903,503 62	2,309,324 31	736,828 93	4,910,141 13	5,452,678 91	5,090,773 95	16,247,237 12
EXERCICE 1845.												
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	19,793 92	"	"	"	"	"	"	"	"	19,793 92
A REPORTER	266,789,610 40	216,204,202 60	273,459,050 53	50,267,937	1,282,924 13	451,128,945 09	22,437,628 94	788,199 93	9,322,610 08	41,068,760 30	8,491,601 16	1,324,258,268 16

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1844.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
REPORT d'autre part	266,789,610f 40c	216,204,202f 60c	273,459,050f 53c	50,267,937f [illegible]	1,282,924f 13c	451,128,945f 09c	22,437,628f 94c	788,199f 93c	9,322,610f 08c	41,068,760f 30c	8,491,601f 16c	1,324,258,268f 16c
SERVICES SPÉCIAUX.												
Recettes de cautionnements en numéraire	"	"	"	"	"	9,028,492 63	6,221,349 18	"	32,800 00	4,124 00	"	15,286,765 81
Recettes de produits éventuels effectuées pour le service départemental	"	"	"	"	"	16,484,651 63	"	"	"	"	40,724 63	16,443,927 00
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,457,880 81	"	20,457,880 81
Recettes effectuées pour le service municipal en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	8,343,899 12	"	"	8,343,899 12
Recettes affectées à la liquidation de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	"	"	"	"	"	967 00	"	967 00
Recettes provenant de la liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	"	"	"	"	"	"	78,750 00	"	"	"	"	78,750 00
RECETTES EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.												
Produit des consolidations de la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	71,101,939 49	"	"	"	"	71,101,939 49
SERVICE DE TRÉSORERIE.												
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	"	"	72,505,019 89	"	"	"	"	72,505,019 89
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du trésor remis à divers	"	"	"	"	"	"	189,588,447 00	"	"	"	"	189,588,447 00
Émission de traites et mandats	"	"	"	"	"	135,117,333 29	78,749,954 91	"	5,855,414 71	10,638,541 01	145 50	230,361,098 42
Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	4,041 75	92,071 93	106,492 15	"	40,304,764 26	782,196,488 41	"	40,319 36	28,191 25	125 36	"	822,772,494 47
Recettes pour le compte des correspondants du trésor	1,911,608 32	72,821,296 29	6,184,896 11	20,864,098 [illegible]	142,423,771 94	195,883,216 59	88,547,767 59	1,424,924 87	2,057,292 37	55,539,681 45	547 53	587,658,006 89
Recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	1,036,733,618 86	"	2,181,439 37	"	"	"	1,038,915,058 23
Recettes en atténuation de créances actives (avances, débets et créances)	355,382 15	29,257,112 36	1,850,476 39	397,422 [illegible]	"	4,200,876 94	2,059,587 30	4,382,025 32	869,747 75	120,196 03	51,140 08	43,441,686 78
Mouvements de fonds entre les comptables des finances (fonds reçus)	1,326,240 21	11,969,854 61	7,160,986 49	6,931,996 [illegible]	127,539 00	690,602,590 57	654,101,480 29	1,162,856,893 94	110,577,725 30	12,387,915 40	"	2,658,043,221 81
TOTAL des Recettes	270,386,882 83	330,344,537 79	288,761,901 67	78,461,454 [illegible]	184,138,999 33	3,321,376,214 01	1,185,391,924 59	1,171,673,802 79	137,087,680 58	140,218,191 36	8,584,158 90	7,099,257,430 28
										131,634,032 46		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844.

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
DÉPENSES PUBLIQUES.												
EXERCICE 1843.												
Douaire de S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans	"	"	"	"	"	"	"	25,000f 00c	"	"	"	25,000f 00c
Dépenses de la Chambre des Pairs	"	"	"	"	"	"	"	15,635 11	"	"	"	15,635 11
Dépenses de la Chambre des Députés	"	"	"	"	"	"	"	47,000 00	"	"	33,782f 49c	13,217 51
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	"	4,751,874 91	3,949f 00c	"	121 50	4,755,702 41
Charges des emprunts spéciaux contractés pour ponts, canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	"	53,341 22	"	"	"	53,341 22
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	8,519,289 32	13,691 29	"	"	8,532,980 61
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	974,763f 69c	2,887f 83c	"	"	9,129,838f 70c	4,827 44	10,102,662 78
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	"	1,176,203 98	105 00	70,229 61	72,267 36	1,174,271 23
Pensions	"	"	"	"	"	"	"	12,372,829 80	23,871 29	82,223 85	90,031 99	12,388,892 95
Ministère de la justice et des cultes. (Dépenses de la justice.)	"	"	"	"	"	"	"	1,406,619 83	"	"	13,229 29	1,393,390 54
——— (Dépenses des cultes.)	"	"	"	"	"	"	"	9,897,219 66	"	"	1,250 77	9,895,968 89
Ministère des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	2,097,466 38	"	122,179 16	181,999 18	2,037,646 36
——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	4,327,609 84	"	2,324 04	16,393 40	4,313,540 48
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	"	26,438,193 88	"	200,810 87	167,712 77	26,471,291 98
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	"	4,309,484 44	"	"	36,461 56	4,273,022 88
——— des travaux publics. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	12,874,538 75	"	53,377 17	57,680 00	12,870,235 92
——— des travaux publics. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	13,192,414 30	"	8,311 26	6,455 38	13,194,270 18
——— des travaux publics. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	11,389,168 01	"	281 74	1,655 63	11,387,794 12
——— de la guerre. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	32,322,822 01	7,044,703 17	5,813,976 95	16,816,387 53	28,365,114 60
——— de la guerre. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	4,814,291 23	"	142,400 11	339,763 17	4,616,928 17
——— de la marine. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	25,743,331 22	44,232 18	6,108,395 27	8,839,184 05	23,056,774 62
——— de la marine. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	575,482 91	"	13,196 10	2,088 79	586,590 22
——— des finances	"	"	185f 43c	"	"	1,884,204 13	14,268 20	658,685 70	4,058 90	25,702 38	7,912 09	2,579,192 65
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	110,736f 39c	671,463f 41c	2,112,580 96	3,044,532f 33c	"	2,320,272 75	"	10,051,997 37	1,335 15	2,936,905 50	109,781 85	21,140,042 01
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	"	4,319,013 22	33,193 24	9,555 89	"	13,828,277 60	"	275,475 32	1,307 29	423 96	"	18,467,246 52
EXERCICE 1844.												
Liste civile	"	"	"	"	"	"	"	13,275,000 00	"	"	"	13,275,000 00
Dépenses de la Chambre des Pairs	"	"	"	"	"	"	"	745,000 00	"	"	"	745,000 00
——— de la Chambre des Députés	"	"	"	"	"	"	"	655,000 00	"	"	"	655,000 00
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	283,000 00	"	"	"	283,000 00
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	"	214,051,306 76	19,729 00	"	"	214,071,035 76
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	"	46,526,683 00	"	"	"	46,526,683 00
Charges des emprunts spéciaux contractés pour ponts, canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	"	10,256,231 20	"	"	"	10,256,231 20
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	222,676 70	112 87	"	"	222,789 57
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	2,059,604 31	5,194,706 92	"	"	84,254 58	57,078 36	7,281,487 45
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	"	1,560,359 28	105 00	"	0 50	1,560,463 78
Pensions	"	"	"	"	"	"	"	39,931,455 48	73,185 76	"	276 00	40,004,365 24
Ministère de la justice et des cultes. (Dépenses de la justice.)	4,491,189 72	"	"	"	"	"	"	15,020,116 45	"	36 75	"	19,511,342 92
——— (Dépenses des cultes.)	"	"	"	"	"	"	"	27,506,795 08	"	1,250 77	"	27,508,045 85
Ministère des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	7,060,897 40	"	34,216 26	3,000 00	7,092,113 66
——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	12,397,078 65	"	360 00	"	12,397,438 65
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	"	84,998,845 41	"	25,339 92	19 25	85,024,166 08
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	"	10,545,188 73	"	"	3,828 72	10,541,360 01
——— des travaux publics. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	46,507,866 98	"	372 00	844 71	46,507,394 27
——— des travaux publics. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	36,279,339 00	"	865 00	3,388 96	36,276,815 04
——— des travaux publics. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	33,696,947 35	"	"	"	33,696,947 35
——— de la guerre. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	202,408,622 73	58,200,331 84	10,625,819 41	3,891,894 28	267,342,879 70
——— de la guerre. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	29,875,154 61	"	325,099 41	24,000 00	30,176,254 02
——— de la marine. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	71,638,385 72	791,917 25	5,007,627 70	7,062,661 31	70,374,969 36
——— de la marine. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	4,040,895 12	"	"	"	4,040,895 12
——— des finances	14,832 05	8,984 09	2,418 97	33,424 97	"	5,962,305 73	89,383 95	9,883,155 39	347,362 20	"	77,253 37	16,264,613 98
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	10,415,849 15	24,387,085 87	36,961,623 00	23,925,783 02	"	9,175,674 82	"	19,941,855 76	23,113 78	58,794 31	1,115 35	124,888,664 36
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	3,544,668 90	15,101,244 24	1,871,988 79	37,662 93	"	32,309,157 26	"	253,662 32	5,243 06	56,849 29	"	53,180,476 79
A REPORTER	18,577,276 21	44,487,790 83	40,981,990 39	27,050,959 14	"	68,514,260 29	5,301,246 90	1,126,897,494 31	66,598,354 03	40,931,462 07	37,924,647 05	1,401,416,187 12

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1844

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.												
REPORT d'autre part.....	18,577,276f 21c	44,487,790f 83c	40,981,990f 39c	27,050,959f 1[illegible]	"	68,514,260f 29c	5,301,246f 90c	1,126,897,494f 31c	66,598,354f 03c	40,931,462f 07c	37,924,647f 05c	1,401,416,187f 12c
EXERCICE 1845.												
Ministère des affaires étrangères.....	"	"	"	"	"	"	"	150,000 00	"	"	"	150,000 00
——— de la guerre.. Service ordinaire.....	"	"	"	"	"	"	"	3,285,176 48	1,392,262 60	1,500,000 00	"	6,177,439 08
——— de la guerre.. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.....	"	"	"	"	"	"	"	899,553 95	"	"	"	899,553 95
——— de la marine.....	"	"	"	"	"	"	"	2,661,808 15	1,018 75	908,796 01	1,999,453 04	1,572,169 87
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.....	"	"	"	"	"	550,386 58	"	"	"	"	"	550,386 58
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES.												
Frais de fabrication prélevés sur le produit des monnaies. Exercice 1843.....	"	"	"	"	74,401f 50c	"	"	"	"	46,821 73	91,223 32	"
——— Exercice 1844.....	"	"	"	"	1,173,823 33	"	"	"	"	28,204 35	1,202,027 68	"
SERVICE COLONIAL.	18,577,276 21	44,487,790 83	40,981,990 39	27,050,959 1[illegible]	1,218,224 92	69,064,646 87	5,301,246 90	1,133,894,032 89	67,991,635 38	43,415,284 16	41,217,351 09	1,410,765,736 60
Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant de dépense de ce service.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16,298,530 24	1,225,000 00	15,073,530 24
SERVICES SPÉCIAUX.												
Remboursements de capitaux de cautionnements en numéraire.....	"	"	"	"	"	"	"	12,329,056 22	10,800 00	"	"	12,339,856 22
Application aux budgets des produits éventuels recouvrés pour le service départemental.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16,876,668 60	"	16,876,668 60
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	25,843,381 73	"	25,843,381 73
Payements effectués pour le service municipal en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	8,720,692 52	51,320 12	183,039 40	8,588,973 24
Application au budget du solde disponible de la liquidation définitive de l'ancienne liste civile.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	426,317 27	"	426,317 27
Application au budget du solde disponible de la liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	493,204 67	"	493,204 67
Payements effectués, à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	"	719,986 17	"	"	"	719,986 17
DÉPENSES EN AUGMENTATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.												
Créance à réaliser au 1er janvier 1845 sur les ressources extraordinaires attribuées aux travaux publics par la loi du 25 juin 1841.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,889,194 79	"	12,889,194 79
Remboursement de cautionnement à un titulaire français des départements rétrocédés.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	583 00	"	583 00
SERVICE DE TRÉSORERIE.												
Remboursement des bons du trésor remis par la caisse d'amortissement.....	"	"	"	"	"	"	71,101,939 49	"	"	"	"	71,101,939 49
Payements en atténuation des créances passives. Remboursement de bons du trésor remis à divers.....	"	"	"	"	"	"	165,274,385 70	"	"	"	"	165,274,385 70
——— de traites et mandats.....	"	"	"	"	"	28,903,527 13	185,770,319 17	"	5,252,903 34	"	"	219,926,749 64
——— de fonds particuliers des comptables des finances.....	2,703 11	98,667 51	27,071 74	"	41,359,962 07	781,520,857 54	"	40,100 66	1,328 35	1,065,998 25	"	824,116,749 23
Dépenses pour le compte des correspondants du trésor..	1,130,746 36	70,956,570 20	4,640,207 96	18,949,773 78	143,103,402 57	202,107,660 67	39,672,223 95	543 30	3,044,887 97	55,256,430 15	263 10	538,262,243 81
——— des comptables des finances.....	"	"	"	"	"	1,037,686,820 15	"	2,181,439 37	"	"	"	1,039,868,259 52
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)..	400,290 96	29,122,057 77	1,840,665 73	351,589 8[illegible]	"	3,327,332 60	"	4,799,066 84	904,792 41	6,194,110 35	4,799,066 84	42,140,839 65
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.).....	250,275,246 54	184,777,921 68	240,919,814 80	32,148,910 2[illegible]	186,577 20	1,201,415,636 19	692,534,366 70	16,279,639 02	40,274,538 03	2,535,956 37	2,288,226 81	2,659,060,379 97
TOTAL des payements.....	270,386,263 18	329,443,007 99	288,409,750 62	78,501,233 0[illegible]	185,868,226 76	3,324,026,481 15	1,159,054,481 91	1,170,243,924 47	126,201,578 00	181,346,979 70	49,712,947 24	7,063,768,979 54
										131,634,032 46		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844.

Résumé du développement, par classe de comptables, *des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1844.*

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1844.	RECETTES EFFECTUÉES pendant l'année 1844.	TOTAL au 31 décembre 1844. (Voir page 32.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1844.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1845.	TOTAL au 31 décembre 1844. (Voir page 33.)
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	267,566f 21c	270,386,882f 83c	270,654,449f 04c	270,386,263f 18c	268,185f 86c	270,654,449f 04c
——— des douanes	6,029,990 05	330,344,537 79	336,374,527 84	329,443,007 99	6,931,519 85	336,374,527 84
——— des contributions indirectes	1,850,754 18	288,761,901 67	290,612,655 85	288,409,750 62	2,202,905 23	290,612,655 85
Directeurs des postes	882,097 60	78,461,454 23	79,343,551 83	78,501,233 00	842,318 83	79,343,551 83
——— de la fabrication des monnaies	4,145,739 17	184,138,999 33	188,284,738 50	185,868,226 76	2,416,511 74	188,284,738 50
Receveurs généraux des finances	38,532,099 34	3,321,376,214 01	3,359,908,313 35	3,324,026,481 15	35,881,832 20	3,359,908,313 35
Caissier du trésor public	164,245,206 36	1,185,391,924 59	1,349,637,130 95	1,159,054,481 91	190,582,649 04	1,349,637,130 95
Payeurs du trésor public	3,700,618 93	1,171,673,802 79	1,175,374,421 72	1,170,243,924 47	5,130,497 25	1,175,374,421 72
Comptables des finances en Algérie	15,118,192 33	137,087,680 58	152,205,872 91	126,201,578 00	26,004,294 91	152,205,872 91
Agent responsable des virements de comptes	"	131,634,032 46	131,634,032 46	131,634,032 46	"	131,634,032 46
	234,772,264 17	7,099,257,430 28	7,334,029,694 45	7,063,768,979 54	270,260,714 91	7,334,029,694 45

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1844.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de faire connaître, pour chacune des branches principales de ressources composant le budget général des recettes de l'État, les droits liquidés à la charge des redevables du Trésor public, et ceux qui ont été recouvrés, ou qui sont restés à réaliser. Les résultats exposés dans ce compte se rapportent à l'exercice 1843 parvenu au terme de sa clôture, pendant l'année 1844, et dont le règlement définitif vient d'être soumis aux Chambres législatives; à l'exercice 1844 qui a accompli sa première année d'exécution; et, enfin, à l'exercice 1845, sur lequel quelques recettes, d'après le régime qui leur est propre, ont été constatées avant l'ouverture de cet exercice.

Ce compte se compose des documents ci après :

1° D'un tableau général qui récapitule l'ensemble des résultats inscrits sur ces exercices dans les écritures de la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre 1844, en distinguant les opérations de l'année 1844, de celles qui ont eu lieu antérieurement à la publication du compte;

2° D'une série d'états de développement, par nature de perceptions, suivant les divisions principales du budget des recettes, SAVOIR :

Contributions directes;
Enregistrement, timbre et domaines;
Produits des forêts et de la pêche;
Douanes et sels;
Contributions indirectes;
Produits des postes;
Produits universitaires;
Produits éventuels affectés au service départemental,
Produits et revenus de l'Algérie;
Produit de la rente de l'Inde;
Produits divers du budget;
Ressources extraordinaires.

3° D'un résumé spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1843 et 1844;

4° Et, enfin, d'un développement, par département et par classe de comptables, de l'ensemble des recouvrements qui ont été effectués pendant l'année 1844.

Les développements administratifs sur les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et d'où sont résultés les droits perçus par le trésor public sur l'exercice 1843, se trouvent dans le compte définitif des recettes de cet exercice qui est publié séparément, par le ministre des finances, à l'appui de la loi proposée aux Chambres pour le règlement du budget dudit exercice. C'est également à ce compte qu'il est nécessaire de se reporter pour le développement, par département et par branche de revenus, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1843 (pages 22 à 25). Les développements de cette nature ne pouvant être établis qu'en clôture d'exercice, la publication n'en aura lieu, pour l'exercice 1844, qu'à l'époque où cet exercice sera soumis au contrôle législatif.

Note sur le compte des contributions et revenus publics.

Les différents résultats constatés dans la présente partie du compte général des finances se résument de la manière suivante :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1843.

Les droits constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1843, se sont élevés à 1,381,702,988 fr. 87 c, savoir :

Recettes ordinaires	Contributions directes	411,265,427f 62c	1,273,548,758f 60c
	Produits des domaines	15,134,149 18	
	Produits des forêts et de la pêche	31,961,354 75	
	Impôts et revenus indirects	774,488,505 09	
	Salines et mines de sel de l'Est	831,059 15	
	Produits universitaires	4,250,667 32	
	Produits éventuels affectés au service départemental	17,112,473 98	
	Produits et revenus de l'Algérie	3,217,233 34	
	Produit de la rente de l'Inde	1,061,761 30	
	Produits divers	14,226,126 87	
Ressources extraordinaires.	Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1843		108,154,230 27
	TOTAL		1,381,702,988 87

Sur cette somme il a été reçu par le trésor public antérieurement au 1er janvier 1844	1,283,782,530 58	
Pendant l'année 1844	89,913,497 21	
		1,373,696,027 79
Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1843		8,006,961 08

Contributions et Revenus de l'Exercice 1844.

Les droits à recouvrer, qui ont été constatés au profit de l'État sur l'exercice 1844, jusqu'au 31 décembre 1844, montent à 1,366,972,319 fr. 64 cent., savoir :

Recettes ordinaires	Contributions directes	413,875,822f 91c	1,289,092,319f 64c
	Produits des domaines	8,578,049 89	
	Produits des forêts et de la pêche	31,651,869 68	
	Impôts et revenus indirects	791,528,375 38	
	Salines et mines de sel de l'Est	39,714 78	
	Produits universitaires	4,629,593 18	
	Produits éventuels affectés au service départemental	13,051,796 23	
	Produits et revenus de l'Algérie	4,088,745 27	
	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	
	Produits divers	20,598,352 32	
Ressources extraordinaires.	Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1844		77,880,000 00
	TOTAL		1,366,972,319 64

Sur cette somme il a été reçu par le trésor, antérieurement au 1er janvier 1844	18,449 62	
Pendant l'année 1844	1,234,323,657 03	
		1,234,342,106 65
Et au 31 décembre 1844, il restait à recouvrer celle de		132,630,212 99

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Contributions et Revenus de l'Exercice 1845.

Les recouvrements effectués, pendant l'année 1844, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1845, ont été de 19,793 fr. 92 cent., pour les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).

Récapitulation des Recouvrements de l'année 1844.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1844 se sont élevés à 1,324,256,948 fr. 16 cent., et se résument ainsi qu'il suit :

	EXERCICE 1843.	EXERCICE 1844.	EXERCICE 1845.
Contributions directes	45,775,687f 02c	369,039,744f 88c	"
Produits des domaines	316,110 87	8,330,549 89	"
Produits des forêts et de la pêche	658,719 19	30,511,363 82	"
Impôts et revenus indirects	3,748,046 35	787,803,080 32	19,793f 92c
Salines et mines de sel de l'Est	2,385 24	39,714 78	"
Produits universitaires	78,622 40	4,167,424 72	"
Produits éventuels affectés au service départemental	3,824,872 37	13,051,796 23	"
Produits et revenus de l'Algérie	à déd. 525,855 79	4,082,745 27	"
Produit de la rente de l'Inde	11,761 30	1,050,000 00	"
Produits divers	3,132,783 47	16,247,237 12	"
	57,023,132 42	1,234,323,657 03	19,793 92
Ressources extraordinaires	32,890,364 79	"	"
	89,913,497 21	1,234,323,657 03	19,793 92
SOMME PAREILLE		1,324,256,948 16	

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1844. (Page 32.)

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1843, 1844 et 1845, au 1er Janvier 1845.

Pages de renvoi aux états de développements.	Contributions et revenus.	Droits constatés à la charge des redevables de l'État — antérieurement au 1er janvier 1844.	Droits constatés — Opérations de l'année 1844. — Droits constatés.	Droits constatés — Opérations de l'année 1844. — Annulations de droits constatés.	Droits constatés — Total	Recouvrements effectués — antérieurement au 1er janvier 1844.	Recouvrements effectués — pendant l'année 1844.	Recouvrements effectués — Total.	Reste à recouvrer sur les droits constatés à la clôture de l'exercice 1843.	Observations.
	EXERCICE 1843.									
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
56 et 58	Contributions directes	411,265,427f 62c	"	"	411,265,427f 62c	365,489,740f 60c	45,775,687f 02c	411,265,427f 62c	"	
60 et 62	Enregistrement, timbre et domaines	260,162,958 03	2,699,780f 33c	"	262,862,738 36	258,866,108 03	1,200,072 33	260,066,180 36	2,796,558f 00c	
64	Produits des forêts et de la pêche	30,150,969 68	1,810,385 07	"	31,961,354 75	29,653,526 85	658,719 19	30,312,246 04	1,649,108 71	
66	Douanes et sels	209,536,896 59	16,996 77	"	209,553,893 36	209,511,896 59	41,996 77	209,553,893 36	"	
68	Contributions indirectes. Boissons, droits divers, tabacs et poudres	265,113,855 05	3,311,171 35	"	268,425,026 40	262,572,318 91	2,294,562 32	264,866,881 23	3,558,145 17	
	Contributions indirectes. Exploitation des salines de l'Est	831,059 15	"	"	831,059 15	828,673 91	2,385 24	831,059 15	"	
70	Produits des postes	48,742,278 19	38,717 96	"	48,780,996 15	48,250,321 15	527,525 80	48,777,846 95	3,149 20	
72	Produits universitaires	4,250,663 52	3 80	"	4,250,667 32	4,172,044 92	78,622 40	4,250,667 32	"	
74	Produits éventuels affectés au service départemental	13,287,601 61	3,824,872 37	"	17,112,473 98	13,287,601 61	3,824,872 37	17,112,473 98	"	
76	Produits et revenus de l'Algérie	3,759,589 13	"	542,355f 79c	3,217,233 34	3,743,089 13	(A) 525,855 79	3,217,233 34	"	(A) Cette somme exprime une annulation sur les recettes effectuées pendant l'année 1844.
74	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	11,761 30	"	1,061,761 30	1,050,000 00	11,761 30	1,061,761 30	"	
78 et 80	Produits divers	15,638,498 63	"	1,412,371 76	14,226,126 87	11,093,343 40	3,132,783 47	14,226,126 87	"	
		1,263,789,797 20	11,713,688 95	1,954,727 55	1,273,548,758 60	1,208,518,665 10	57,023,132 42	1,265,541,797 52	8,006,961 08	
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1843	75,263,865 48	32,890,364 79	"	108,154,230 27	75,263,865 48	32,890,364 79	108,154,230 27	"	
		1,339,053,662 68	44,604,053 74	1,954.727 55	1,381,702,988 87	1,283,782,530 58	89,913,497 21	1,373,696,027 79	8,006,961 08	
			42,649,326 19							

EXERCICE 1844.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1843, 1844 et 1845, au 1er Janvier 1845.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1844. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1844.	PENDANT l'année 1844.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés au 1er janvier 1845.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1844.					
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
57 et 59	Contributions directes	"	413,875,822f 91c	"	413,875,822f 91c	"	369,039,744f 88c	369,039,744f 88c	44,836,078f 03c	
61 et 63	Enregistrement, timbre et domaines	"	260,944,216 07	"	260,944,216 07	"	259,812,916 07	259,812,916 07	1,131,300 00	
65	Produits des forêts et de la pêche	"	31,651,869 68	"	31,651,869 68	"	30,511,363 82	30,511,363 82	1,140,505 86	
67	Douanes et sels	"	215,865,705 15	"	215,865,705 15	"	215,825,705 15	215,825,705 15	40,000 00	
69	Contributions indirectes. Boissons, droits divers, tabacs et poudres	18,449f 62c	272,909,987 41	"	272,928,437 03	18,449f 62c	270,695,341 97	270,713,791 59	2,214,645 44	
	Contributions indirectes. Exploitation des salines de l'Est	"	39,714 78	"	39,714 78	"	39.714 78	39,714 78	"	
71	Produits des postes	"	50,368,067 02	"	50,368,067 02	"	49,799,667 02	49,799,667 02	568,400 00	
73	Produits universitaires	"	4,629,593 18	"	4,629,593 18	"	4,167,424 72	4,167,424 72	462,168 46	
75	Produits éventuels affectés au service départemental	"	13,051,796 23	"	13,051,796 23	"	13,051,796 23	13,051,796 23	"	
77	Produits et revenus de l'Algérie	"	4,088,745 27	"	4,088,745 27	"	4,082,745 27	4,082,745 27	6,000 00	
75	Produit de la rente de l'Inde	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00	1,050,000 00	"	
79 et 81	Produits divers	"	20,598,352 32	"	20,598,352 32	"	16,247,237 12	16,247,237 12	4,351,115 20	
		18,449 62	1,289,073,870 02	"	1,289,092,319 64	18,449 62	1,234,323,657 03	1,234,342,106 65	54,750,212 99	
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Portion de l'emprunt autorisé par loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1844	"	77,880,000 00	"	77,880,000 00	"	"	"	77,880,000 00	
		18,449 62	1,366,953,870 02	"	1,366,972,319 64	18,449 62	1,234,323,657 03	1,234,342,106 65	132,630,212 99	EXERCICE 1845.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1843, 1844 et 1845, au 1er Janvier 1845.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT. antérieurement au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Droits constatés.	Opérations de l'année 1844. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1844.	PENDANT l'année 1844.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés au 1er janvier 1845.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1845.					
84.	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)....	"	19,793f 92c	"	19,793f 92	"	19,793f 92c	19,793f 92c	"	
		"	19,793 92	"	19,793 92	"	19,793 92	19,793 92	"	
					RÉCAPITULATION.					
	Exercice 1843.....	1,339,053,662f 68c	42,649,326 19	"	1,381,702,988	1,283,782,530f 58c	89,913,497 21	1,373,696,027 79	8,006,961f 08c	
	Exercice 1844.....	18,449 62	1,366,953,870 02	"	1,366,972,319	18,449 62	1,234,323,657 03	1,234,342,106 65	132,630,212 99	
	Exercice 1845.....	"	19,793 92	"	19,793	"	19,793 92	19,793 92	"	
	Totaux.....	1,339,072,112 30	1,409,622,990 13	"	2,748,695,102	1,283,800,980 20	1,324,256,948 16	2,608,057,928 36	140,637,174 07	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1843.)

EXERCICE 1843.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	273,431,654f 61c	365,489,740f 60c	45,775,687f 02c	411,265,427f 62c	"
——— personnelle et mobilière	57,610,253 66				
——— des portes et fenêtres	32,768,954 34				
——— des patentes	46,729,221 86				
Taxe de premier avertissement	725,343 15				
	411,265,427 62	365,489,740 60	45,775,687 02	411,265,427 62	"

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		157,315,874f 55c	188,779,049
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		31,463,174 91	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	14,840,703f 23c	52,706,680 14	84,652,605
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	7,865,803 03		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	943,896 36		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	7,919,858 71		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	10,321,945 00		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,032,681 08		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,717,233 65		
	——— pour dépenses du cadastre	1,064,559 08		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	7,896,363 52	28,171,597 88	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et chambres de commerce	10,901,537 27		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	5,626,228 72		
	——— de l'instruction primaire	2,927,495 72		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	819,972 65		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,573,158 75	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			1,573,158 75	
——— de réimpositions			628,009 63	
TOTAL de la contribution foncière				273,431,654

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1844.)

EXERCICE 1844.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1844.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	274,528,148f 52c	369,039,744f 88c	44,836,078f 03c
——— personnelle et mobilière	57,755,341 39		
——— des portes et fenêtres	33,190,478 22		
——— des patentes	47,670,596 08		
Taxe de premier avertissement	731,258 70		
	413,875,822 91	369,039,744 88	44,836,078 03

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		157,683,303f 20c	187,643,130 84
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		29,959,827 64	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	15,355,292 87	54,282,431f 63c	86,885,017 68
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	8,987,948 27		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	946,099 82		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	7,938,506 69		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	10,261,259 38		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,166,616 44		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,733,323 84		
	——— pour dépenses du cadastre	893,384 32		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	7,914,375 63	28,819,232 08	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	11,210,861 60		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	5,888,824 53		
	——— de l'instruction primaire	2,966,322 74		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	838,847 58		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,576,833 03	
——— pour non-valeurs et dégrèvements			1,576,833 02	
——— de réimpositions			629,687 92	
TOTAL de la contribution foncière				274,528,148 52

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Contributions directes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1843.)

Suite de l'EXERCICE 1843.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		33,999,814f 88c	40,799,779f
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,799,964 28	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,195,983f 21c	10,954,730 19	
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	1,699,991 06		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	203,998 93		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,708,316 07		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,152,498 37		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,440,188 22		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	553,754 33		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,698 617 16	4,681,081 33	16,810,474
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	1,345,466 84		
	——— des chemins vicinaux	1,015,253 53		
	——— de l'instruction primaire	488,490 87		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	133,252 93		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			339,998 22	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			339,998 22	
Fonds de réimpositions			494,666 54	
TOTAL de la contribution personnelle et mobilière				57,610,253

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		23,585,097 50	27,311,542
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,726,445 26	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,435,196 15	4,749,858 57	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	999,081 99		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	386,218 67		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	909,792 33		5,457,411
	——— des chemins vicinaux	660,230 68		
	——— de l'instruction primaire	303,460 16		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	55,878 59		
Fonds pour décharges et non-valeurs			707,552 92	
TOTAL de la contribution des portes et des fenêtres				32,768,954

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit de 13 centimes pour non-valeurs et attributions aux communes*)		32,656,317 90	35,118,527
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,462,209 57	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	2,194,118 98	4,090,722 50	
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,380,872 53		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	515,730 99		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,053,327 24	2,156,817 89	11,610,694
	——— des chemins vicinaux	751,024 41		
	——— de l'instruction primaire	290,058 97		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	62,407 27		
Fonds de non-valeurs.	Fonds affectés, d'après les rôles et la loi de finances. — aux réductions et décharges	1,605,032 83	5,363,154 00	
	aux attributions aux communes	3,126,587 80		
	aux dégrèvements extraordinaires, pour cessation de commerce	631,533 37		
TOTAL de la contribution des patentes				46,729,221
Taxe de premier avertissement				725,343

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	292,008,898
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	119,256,528
	411,265,427

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1844.)

Suite de l'EXERCICE 1844.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		33,999,934f 35c	40,459,922f 72c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,459,988 37	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,297,994f 07c	11,301,317 03	
	——— pour dépenses ordinaires, sur le fonds commun	1,937,996 53		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	203,999 63		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,708,321 92		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,127,029 91		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,470,150 57		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	555,824 40		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,698,981 08	4,785,075 23	17,295,418 67
	——— extraordinaires, et pour frais de bourses et de chambres de commerce	1,385,076 87		
	——— des chemins vicinaux	1,064,119 42		
	——— de l'instruction primaire	500,525 71		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	136,372 15		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			339,999 39	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			339,999 39	
Fonds de réimpositions			529,027 63	
TOTAL de la contribution personnelle et mobilière				57,755,341 39

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		23,834,377 05	27,600,208 72
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,765,831 67	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,418,347 50	2,843,125 24	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,033,139 66		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	391,638 08		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	953,264 30	2,032,112 94	5,590,269 50
	——— des chemins vicinaux	702,311 99		
	——— de l'instruction primaire	317,666 75		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	58,869 90		
Fonds pour décharges et non-valeurs			715,031 32	
TOTAL de la contribution des portes et fenêtres				33,190,478 22

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit de la somme présumée nécessaire pour former le fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes.*)		33,286,475 99	36,391,123 38
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,504,647 39	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	2,202,562 24	4,175,646 79	
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,448,217 94		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	524,866 61		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,135,529 23	2,315,531 13	11,279,472 70
	——— des chemins vicinaux	801,068 80		
	——— de l'instruction primaire	311,931 77		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	67,001 33		
Fonds de non-valeurs.	Fonds affectés d'après les rôles et la loi de finances — aux réductions et décharges, aux attributions aux communes	4,788,294 78	5,388,294 78	
	aux dégrèvements extraordres pour cessation de commerce	600,000 00		
TOTAL de la contribution des patentes				47,670,596 08
Taxe de premier avertissement				731,258 70

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	292,094,385 66
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	121,781,437 25
	413,875,822 91

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1843.)

EXERCICE 1843.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement. — Droits proportionnels. — Ventes. — de meubles	10,108,519f 36c	10,107,713f 28c	"	10,107,713f 28c	806f
Ventes. — d'immeubles	94,867,677 32	94,816,589 91	27,473f 86c	94,844,063 77	23,613
Donations. — en ligne directe	7,183,560 56	7,182,290 10	903 00	7,183,193 10	367
Donations. — entre époux	44,710 57	44,710 57	"	44,710 57	"
Donations. — en ligne collatérale	1,321,421 83	1,331,158 37	(A)9,921 12	1,321,237 25	184
Donations. — entre personnes non parentes	989,154 46	988,969 66	184 80	989,154 46	"
Successions. — en ligne directe	9,925,148 96	9,913,923 87	11,097 54	9,925,021 41	127
Successions. — entre époux	4,244,438 77	4,243,750 28	629 53	4,244,379 81	58
Successions. — en ligne collatérale	18,077,882 80	18,054,070 61	6,636 07	18,060,706 68	17,176
Successions. — entre personnes non parentes	3,998,402 73	3,992,755 77	5,583 60	3,998,339 37	63
Actes divers. — Baux et antichrèses	1,683,386 33	1,680,120 14	0 94	1,680,121 08	3,265
Actes divers. — Adjudications au rabais et marchés	1,034,502 60	1,033,820 60	"	1,033,820 60	682
Actes divers. — Obligations	8,669,674 25	8,667,655 53	0 01	8,667,655 54	2,018
Actes divers. — Cautionnements	886,353 40	886,353 40	"	886,353 40	"
Actes divers. — Libérations	4,688,170 84	4,688,170 84	"	4,688,170 84	"
Actes divers. — Condamnations, collocations et liquidations	1,841,587 10	1,841,587 10	"	1,841,587 10	"
Droits fixes. — Actes civils et administratifs	6,386,982 05	6,386,982 05	"	6,386,982 05	"
Droits fixes. — —— judiciaires	4,232,724 87	4,232,724 87	"	4,232,724 87	"
Droits fixes. — —— extrajudiciaires	9,410,973 00	9,410,951 00	13 20	9,410,964 20	8
Droits fixes. — —— de l'état civil	4,554 00	4,554 00	"	4,554 00	"
Droits et demi-droits en sus	2,231,959 14	2,166,259 08	24,353 56	2,190,612 64	41,346
TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*	191,831,784 94	191,675,111 03	66,954 99	191,742,066 02	89,718
Greffes, *y compris le décime pour franc*	4,737,661 83	4,737,493 53	"	4,737,493 53	168
Hypothèques (*idem*)	2,114,802 13	2,112,703 59	849 71	2,113,553 30	1,248
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche	5,091,851 53	3,568,997 73	427,636 01	3,996,633 74	1,095,217
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe	118,267 18	118,265 48	"	118,265 48	1
Passe-ports et permis de chasse	2,944,852 00	2,944,852 00	"	2,944,852 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers	38,940 00	38,940 00	"	38,940 00	"
Droits de sceau attribués au trésor public	131,715 85	131,715 85	"	131,715 85	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	329,259 54	329,258 47	1 07	329,259 54	"
Recouvrements de frais de justice	3,044,066 16	1,804,725 86	377,712 33	2,182,438 19	861,627
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	43,529 69	33,368 16	4,284 11	37,652 27	5,877
Droits de timbre	37,301,858 33	37,295,216 34	6,523 24	37,301,739 58	118
A REPORTER	247,728,589 18	244,790,648 04	883,961 46	245,674,609 50	2,053,979

(A) Cette somme exprime une annulation de recette.

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1844.)

EXERCICE 1844.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1844.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement. — Droits proportionnels. — Ventes. — de meubles	10,172,989f 06c	10,171,489f 06c	1,500f 00c
Ventes. — d'immeubles	99,187,993 08	99,147,993 08	40,000 00
Donations. — en ligne directe	7,217,094 66	7,216,094 66	1,000 00
Donations. — entre époux	40,359 05	40,359 05	"
Donations. — en ligne collatérale	1,367,050 25	1,366,850 25	200 00
Donations. — entre personnes non parentes	1,001,664 32	1,001,564 32	100 00
Successions. — en ligne directe	10,127,849 56	10,126,849 56	1,000 00
Successions. — entre époux	4,320,642 82	4,320,142 82	500 00
Successions. — en ligne collatérale	18,535,114 03	18,525,114 03	10,000 00
Successions. — entre personnes non parentes	4,057,620 17	4,057,620 17	"
Actes divers. — Baux et antichrèses	1,754,632 02	1,754,132 02	500 00
Actes divers. — Adjudications au rabais et marchés	1,015,051 84	1,015,051 84	"
Actes divers. — Obligations	8,709,960 05	8,708,960 05	1,000 00
Actes divers. — Cautionnements	910,630 94	910,630 94	"
Actes divers. — Libérations	4,905,760 94	4,905,760 94	"
Actes divers. — Condamnations, collocations et liquidations	1,854,127 34	1,854,127 34	"
Droits fixes. — Actes civils et administratifs	6,451,552 87	6,451,552 87	"
Droits fixes. — —— judiciaires	4,342,902 30	4,342,902 30	"
Droits fixes. — —— extrajudiciaires	9,648,433 08	9,648,433 08	"
Droits fixes. — —— de l'état civil	5,110 60	5,110 60	"
Droits et demi-droits en sus	2,207,827 83	2,195,827 83	12,000 00
TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*	197,834,366 81	197,766,566 81	67,800 00
Greffes, *y compris le décime pour franc*	4,965,312 70	4,965,312 70	"
Hypothèques (*idem*)	2,093,189 57	2,092,189 57	1,000 00
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche (*idem*)	4,379,672 19	3,949,672 19	430,000 00
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe	123,277 44	123,277 44	"
Passe-ports et permis de chasse	2,647,005 00	2,647,005 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers	40,785 00	40,785 00	"
Droits du sceau attribués au trésor public	105,901 85	105,901 85	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	354,389 15	354,389 15	"
Recouvrements de frais de justice	2,379,949 52	2,004,949 52	375,000 00
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	42,583 44	38,583 44	4,000 00
Droits de timbre	37,399,733 51	37,393,733 51	6,000 00
A REPORTER	252,366,166 18	251,482,366 18	883,800 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de *l'Enregistrement, Timbre et Domaines.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1843.)

Suite de l'EXERCICE 1843.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	247,728,589f 18c	244,790,648f 04c	883,961f 46c	245,674,609f 50c	2,053,979f 68
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	384,616 49	339,509 92	27,299 41	366,809 33	17,807 16
	Produits des terrains des fortificat. (Loi du 21 avril 1832.)	608,951 96	578,862 40	24,341 84	603,204 24	5,747 72
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	10,945 37	6,609 22	919 48	7,528 70	3,416 67
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	49,756 55	46,126 34	3,079 27	49,205 61	550 94
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	241,742 75	220,049 24	3,629 43	223,678 67	18,064 08
	Épaves, deshérences et biens vacants	338,241 73	331,425 25	3,775 38	335,200 63	3,041 10
	Domaines et bois engagés ou échangés	5,997,331 47	5,671,841 48	9,044 52	(A)5,680,886 00	316,445 47
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XIII et antérieures	3,856,252 25	3,793,005 22	46,124 04	3,839,129 26	17,122 99
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	355,858 87	251,693 06	93,991 37	345,684 43	10,174 44
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	199,719 12	148,816 37	19,024 76	167,841 13	31,877 99
		259,772,005 74	256,178,586 54	1,115,190 96	257,293,777 50	2,478,228 24
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	Ministère de la justice et des cultes	8,387 68	8,387 68	"	8,387 68	"
	——— des affaires étrangères	45 50	45 50	"	45 50	"
	——— de l'instruction publique	99 50	99 50	"	99 50	"
	——— de l'intérieur	41,759 65	36,068 70	1,749 52	37,818 22	3,941 43
	——— de l'agriculture et du commerce	394 50	394 50	"	394 50	"
	——— des travaux publics	299,458 25	244,397 21	7,877 04	252,274 25	47,184 00
	——— de la guerre	991,937 24	1,013,433 27	(B) 22,164 62	991,268 65	668 59
	——— de la marine	415,643 28	423,978 77	(B) 8,335 49	415,643 28	"
	——— des finances	449,052 44	182,516 70	"	182,516 70	266,535 74
		261,978,783 78	258,087,908 37	1,094,317 41	259,182,225 78	2,796,558 00
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	46,178 02	46,178 02	"	46,178 02	"
	Bergeries	88,345 24	63,223 60	25,121 64	88,345 24	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	44,508 53	16,706 41	27,802 12	44,508 53	"
	Haras, dépôt d'étalons	343,332 19	290,501 03	52,831 16	343,332 19	"
	Écoles des arts et métiers	112,282 68	112,282 68	"	112,282 68	"
	Établissements thermaux	249,307 92	249,307 92	"	249,307 92	"
		262,862,738 36	258,866,108 03	1,200,072 33	260,066,180 36	2,796,558 00

(A) Y compris 5,047,475 francs qui étaient dus par S. A. R. le duc d'Aumale et qui ont été compensés avec le prix d'acquisition d'une partie du palais Bourbon.

(B) Ces sommes expriment des annulations de recettes.

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1844.)

Suite de l'EXERCICE 1844.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1844.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	252,366,166f 18c	251,482,366f 18c	883,800f
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	389,329 29	332,329 29	57,000
	Produits de terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	610,088 35	586,088 35	24,000
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	6,443 18	5,443 18	1,000
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	31,042 87	28,042 87	3,000
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	242,105 99	178,105 99	64,000
	Épaves, déshérences et biens vacants	504,254 61	500,754 61	3,500
	Domaines et bois engagés ou échangés	253,067 26	244,067 26	9,000
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XI et antérieures	3,152,432 06	3,117,432 06	35,000
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	110,505 39	100,505 39	10,000
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	102,322 52	77,322 52	25,000
		257,767,757 70	256,652,457 70	1,115,300
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère de la justice et des cultes	7,351 27	7,351 27	"
	——— des affaires étrangères	1,190 75	1,190 75	"
	——— de l'instruction publique	346 22	346 22	"
	——— de l'intérieur	31,907 74	29,907 74	2,000
	——— de l'agriculture et du commerce	1,951 92	1,951 92	"
	——— des travaux publics	284,901 63	278,901 63	6,000
	——— de la guerre	1,439,768 75	1,438,768 75	1,000
	——— de la marine	370,876 73	369,876 73	1,000
	——— des finances	181,615 99	179,615 99	2,000
		260,087,668 70	258,960,368 70	1,127,300
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	46,814 27	46,814 27	"
	Bergeries	83,027 12	83,027 12	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	17,349 88	17,349 88	"
	Haras, dépôts d'étalons	319,477 23	315,477 23	4,000
	Écoles des arts et métiers	112,488 35	112,488 35	"
	Établissements thermaux	277,390 52	277,390 52	"
		260,944,216 07	259,812,916 07	1,131,300

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts et de la Pêche.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1843.)

EXERCICE 1843.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1844.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. — Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des coupes de bois.						
Prix principal	21,626,245f 55c					
Charges additionnelles. — Décime pour franc	2,162,752 61	24,257,060f 87c	182,327f 32c	13f 50c	24,439,374f 69c	"
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations	650,376 53					
Charges additionnelles. — 1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	339,059 43	338,035 67	714 62	"	338,750 29	309f 1[illegible]
Prix de coupes de bois vendues en détail	756,869 44	702,780 47	52,422 30	"	755,202 77	1,666 6[illegible]
	25,535,303 56	25,297,877 01	235,464 24	13 50	25,533,327 75	1,975 8[illegible]
Produits divers et Droit de pêche.						
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur mesures, etc.	735,147 30	655,260 93	38,270 93	"	693,531 86	41,615 4[illegible]
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes	139,455 55	133,172 46	1,641 19	"	134,813 65	4,641 9[illegible]
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables	31,165 60	26,771 54	1,588 55	"	28,360 09	2,805 5[illegible]
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités	87,434 65	64,456 36	7,369 83	"	71,826 19	15,608 4[illegible]
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues	50,891 28	25,887 46	1,972 88	"	27,860 34	23,030 9[illegible]
Menus produits des forêts. — Location de la chasse	191,787 56	186,511 11	1,944 18	"	188,455 29	3,332 2[illegible]
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	523,767 73	451,410 57	12,195 16	"	463,605 73	60,162 0[illegible]
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc).	1,468,936 18	524,939 71	160,299 60	"	685,239 31	783,696 8[illegible]
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et délits de pêche	401,937 65	137,587 94	25,021 19	"	162,609 13	239,328 5[illegible]
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	1,037,109 65	478,421 28	107,118 02	"	585,539 30	451,570 3[illegible]
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois royaux, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	49,392 60	47,653 16	559 65	"	48,212 81	1,179 7[illegible]
	4,717,025 75	2,732,072 52	357,981 18	"	3,090,053 70	1,626,972 0[illegible]
Contribution des communes et des établissements publics.						
Portion contributive des communes et des établissements publics pour les frais de régie de leurs bois. (Art. 5 de la loi de finances de 1842.)	1,709,025 44	1,623,577 32	65,287 27	"	1,688,864 59	20,160 8[illegible]
RÉCAPITULATION.						
Produits de coupes de bois	25,535,303 56	25,297,877 01	235,464 24	13 50	25,533,327 75	1,975 8[illegible]
Produits divers et droit de pêche	4,717,025 75	2,732,072 52	357,981 18	"	3,090,053 70	1,626,972 0[illegible]
Contribution des communes et établissements publics	1,709,025 44	1,623,577 32	65,287 27	"	1,688,864 59	20,160 8[illegible]
	31,961,354 75	29,653,526 85	658,732 69	13 50	30,312,246 04	1,649,108 7[illegible]
			658,719 19			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1844.)

EXERCICE 1844.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1844.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des Coupes de bois.			
Prix principal payable en traites	22,849,523f 65c		
Charges additionnelles. — Décime pour franc	2,286,109 84	25,223,257f 03c	599,705f 86c
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations	687,329 40		
Charges additionnelles. — 1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	359,647 54	357,847 54	1,800 00
Prix de coupes de bois vendues en détail	777,324 28	722,324 28	55,000 00
	26,959,934 71	26,303,428 85	656,505 86
Produits divers et Droit de Pêche.			
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur mesures, etc.	720,053 78	680,053 78	40,000 00
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes	56,565 10	53,065 10	3,500 00
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables	28,085 21	26,585 21	1,500 00
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités	89,154 77	79,154 77	10,000 00
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues	28,852 50	26,852 50	2,000 00
Menus produits des forêts. — Location de la chasse	195,953 33	193,953 33	2,000 00
Location de la pêche, dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	459,941 22	452,441 22	7,500 00
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (*y compris le décime pour franc*)	642,226 57	482,226 57	160,000 00
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche	104,051 56	79,051 56	25,000 00
Recouvrements sur les condamnés de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	624,025 25	457,025 25	167,000 00
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois royaux, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	52,132 55	51,632 55	500 00
	3,001,041 84	2,582,041 84	419,000 00
Contribution des Communes et des Établissements publics.			
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais de régie de leurs bois. (Art. 5 de la loi de finances de 1842)	1,690,893 13	1,625,893 13	65,000 00
RÉCAPITULATION.			
Produits des coupes de bois	26,959,934 71	26,303,428 85	656,505 86
Produits divers et droit de pêche	3,001,041 84	2,582,041 84	419,000 00
Contribution des communes et établissements publics	1,690,893 13	1,625,893 13	65,000 00
	31,651,869 68	30,511,363 82	1,140,505 86

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1843.)

EXERCICE 1843.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Droits de douanes. — à l'importation — Marchandises diverses	99,835,825f 19c	99,835,830f 01c	(A)33,793 32	99,802,036f 69c	"
à l'importation — Sucres des colonies françaises	37,140,466 39	37,140,465 47	(A) 4,117 29	37,136,348 18	"
à l'importation — ——— étrangers	6,800,431 58	6,800,427 68	37,910 61	6,838,338 29	"
à l'exportation	1,241,475 65	1,241,475 65	"	1,241,475 65	"
à la réexportation des entrepôts	82,371 36	82,371 36	"	82,371 36	"
à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	1,413 80	1,413 80	"	1,413 80	"
à l'entrée des voitures de voyageurs — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	35,457 82	35,457 82	"	35,457 82	"
à l'entrée des voitures de voyageurs — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	13,386 13	13,386 13	"	13,386 13	"
	145,150,827 92	145,150,827 92	"	145,150,827 92	
Droits de navigation. — Francisation des navires	4,224 03	4,224 03	"	4,224 03	"
Entrée des navires — Droit et demi-droit de tonnage	1,865,505 58	1,865,505 58	"	1,865,505 58	"
Entrée des navires — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	468,049 52	468,049 52	"	468,049 52	"
Expédition des navires	81,511 10	81,511 10	"	81,511 10	"
Sortie des navires — Congés des bâtiments français	35,681 80	35,681 80	"	35,681 80	"
Sortie des navires — Passe-ports des bâtiments étrangers	14,284 60	14,284 60	"	14,284 60	"
Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	96,220 20	96,220 20	"	96,220 20	"
Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port du Havre	535,288 44	535,288 44	"	535,288 44	"
Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Boulogne	55,095 22	55,095 22	"	55,095 22	"
Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du bassin de la Sèvre-Niortaise	"	"	"	"	
Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port de Bordeaux	77,779 01	77,779 01	"	77,779 01	"
Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	6,758 38	6,758 38	"	6,758 33	"
Taxes locales — ——— du Havre	12,379 87	12,379 87	"	12,379 87	"
Taxes locales — pour le séjour des navires de commerce dans le bassin de la marine royale à Dunkerque	5,680 20	5,680 20	"	5,680 20	"
Droits accessoires et produits divers. — Timbre des expéditions	385,324 15	385,324 15	"	385,324 15	"
Droits accessoires et produits divers. — Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	60 89	60 89	"	60 89	"
Droits accessoires et produits divers. — Droit de magasinage et de dépôt	4,947 71	4,947 71	"	4,947 71	"
Droits accessoires et produits divers. — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	36,375 00	36,375 00	"	36,375 00	"
Droits accessoires et produits divers. — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	850 00	850 00	"	850 00	"
Droits accessoires et produits divers. — Valeurs des objets réformés donnés en payement aux fournisseurs	6,714 01	6,714 01	"	6,714 01	"
Droits accessoires et produits divers. — Recettes accidentelles	33,867 24	33,867 24	"	33,867 24	"
Produit des amendes et confiscations	1,109,347 89	1,067,351 12	41,996 77	1,109,347 89	"
Produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,139,416 43	1,139,416 43	"	1,139,416 43	"
	151,626,189 19	151,084,192 42	41,996 77	151,126,189 19	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	58,427,704 17	58,427,704 17	"	58,427,704 17	"
	209,553,893 36	209,511,896 59	41,996 77	209,553,893 36	

(A) Ces sommes expriment des annulations de recette.

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1844.)

EXERCICE 1844.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1844.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation — Marchandises diverses	103,192,271f 11c	103,192,271f 11c	"
Droits de douanes — à l'importation — Sucres des colonies françaises	41,255,303 69	41,255,303 69	"
Droits de douanes — à l'importation — ——— étrangers	7,666,686 24	7,666,686 24	"
Droits de douanes — à l'exportation	1,246,382 95	1,246,382 95	"
	153,360,643 99	153,360,643 99	"
Droits de navigation. — Francisation des navires	4,175 17	4,175 17	"
Droits de navigation. — Entrée des navires — Droit et demi-droit de tonnage	1,656,818 52	1,656,818 52	"
Droits de navigation. — Entrée des navires — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	398,742 48	398,742 48	"
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	72,589 90	72,589 90	"
Droits de navigation. — Sortie des navires — Congés des bâtiments français	36,603 60	36,603 60	"
Droits de navigation. — Sortie des navires — Passe-ports des bâtiments étrangers	13,703 70	13,703 70	"
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	95,521 20	95,521 20	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port du Havre	481,010 53	481,010 53	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Boulogne	64,887 52	64,887 52	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port de Bordeaux	73,230 70	73,230 70	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	6,231 81	6,231 81	"
Droits de navigation. — Taxes locales — ——— des bassins à flot et non à flot du Havre	9,693 24	9,693 24	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour le sejour des navires de commerce dans le bassin de la marine royale à Dunkerque	7,841 70	7,841 70	"
	156,281,694 06	156,281,694 06	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures de voyageurs — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	36,032 33	36,032 33	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures de voyageurs — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation a eu lieu dans les délais prescrits	16,407 63	16,407 63	"
Recettes accessoires — Droit à la réexportation des entrepôts	88,892 49	88,892 49	"
Recettes accessoires — Droit à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	982 15	982 15	"
Recettes accessoires — Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	398,197 25	398,197 25	"
Recettes accessoires — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	46,500 00	46,500 00	"
Recettes accessoires — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	856 80	856 80	"
Recettes accessoires — Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	4,326 54	4,326 54	"
Recettes accessoires — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	78 13	78 13	"
Recettes accessoires — Droit de magasinage et de dépôt	5,772 69	5,772 69	"
Recettes accessoires — Recettes accidentelles	25,624 79	25,624 79	"
Recettes accessoires — Produit des amendes et confiscations	1,039,646 66	999,646 66	40,000f 00c
Recettes accessoires — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,229,540 04	1,229,540 04	"
	159,174,551 56	159,134,551 56	40,000 00
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	56,691,153 59	56,691,153 59	"
	215,865,705 15	215,825,705 15	40,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres).

(Voir pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1843.)

EXERCICE 1843.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc	7,172,261f 23c	7,160,015f 46c	12,175f 49c	7,172,190f 95c	70f [illegible]
—— de 15 centimes par expédition	769,522 05	769,313 70	208 35	769,522 05	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, etc	45,948,266 12	45,313,894 73	616,873 29	45,930,768 02	17,498 [illegible]
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	5,982,765 15	5,979,040 61	3,724 54	5,982,765 15	"
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	11,740,150 83	11,740,150 83	"	11,740,150 83	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc	9,201,166 86	9,100,256 13	98,729 17	9,198,985 30	2,181 [illegible]
Taxe unique aux entrées	7,462,414 71	7,232,748 04	184,857 07	7,417,605 11	44,809 [illegible]
Droit de fabrication sur les bières	9,443,273 21	9,302,483 32	140,419 75	9,442,903 07	370 [illegible]
	97,719,820 16	96,597,902 82	1,056,987 66	97,654,890 48	64,929 [illegible]
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	10,597,292 44	10,597,292 44	"	10,597,292 44	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	7,673,608 17	7,394,497 72	264,356 23	7,658,853 95	14,754 [illegible]
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	3,892,525 10	3,870,339 52	21,891 06	3,892,230 58	294 [illegible]
Navigation sur les rivières et canaux	7,311,082 59	7,310,010 39	836 20	7,310,846 59	236 [illegible]
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Garonne	171,883 89	171,883 89	"	171,883 89	"
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	18,428 94	18,428 94	"	18,428 94	"
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — —— de la Seine, de Rouen à la mer	102,377 24	102,377 24	"	102,377 24	"
Péages sur les ponts	370,982 93	370,982 93	"	370,982 93	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc	944,237 32	862,964 17	19,809 42	882,773 59	61,463 [illegible]
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	9,757,688 40	9,324,728 40	431,635 06	9,756,363 46	1,324 [illegible]
Garantie des matières d'or et d'argent	2,089,749 26	2,089,145 63	603 63	2,089,749 26	"
Argues royales	46,315 57	46,315 57	"	46,315 57	"
Timbres	3,439,137 50	3,437,110 80	2,026 70	3,439,137 50	"
Cartes à jouer	695,777 30	664,451 60	31,325 70	695,777 30	"
Dixième du produit des octrois	9,659,155 19	5,990,876 45	339,345 61	6,330,222 06	3,328,933 [illegible]
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,194,110 76	1,104,553 77	57,086 53	1,161,640 30	32,470 [illegible]
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	10,502 73	10,502 73	"	10,502 73	"
Recettes extraordinaires	17,127 85	17,046 16	81 69	17,127 85	"
Produit des amendes et confiscations	1,864,451 83	1,800,232 36	10,634 66	1,810,867 02	53,584 [illegible]
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	48,453 00	48,390 75	62 25	48,453 00	"
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	544,959 55	534,853 48	10,106 07	544,959 55	"
Sur les communes. — —— pour frais d'impressions, etc	124,216 67	117,196 11	7,020 56	124,216 67	"
Sur les communes. — —— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	284,436 93	251,046 59	33,236 66	284,283 25	153 [illegible]
Sur les fabricants de cartes	180,280 71	180,280 71	"	180,280 71	"
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	40,222 20	40,222 20	"	40,222 20	"
Sur les cultivateurs de tabacs	101,046 90	101,046 90	"	101,046 90	"
	158,899,871 13	153,054,680 27	2,287,045 69	155,341,725 96	3,558,145 [illegible]
Produit de la vente des tabacs	104,364,262 16	104,363,132 53	1,129 63	104,364,262 16	"
—— des poudres à feu	5,160,893 11	5,154,506 11	6,387 00	5,160,893 11	"
	268,425,026 40	262,572,318 91	2,294,562 32	264,866,881 23	3,558,145 [illegible]
Produit de l'exploitation des salines de l'Est	831,059 15	828,673 91	2,385 24	831,059 15	"
	269,256,085 55	263,400,992 82	2,296,947 56	265,697,940 38	3,558,145 [illegible]

(Les développements, par nature de valeurs et quantités, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1844.)

EXERCICE 1844.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc	6,464,546f 89c	45f 58c	6,452,638f 54c	6,452,684f 12c	11,862f 77c
—— de 15 centimes par expédition	769,939 65	6 50	769,735 15	769,741 65	198 00
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, etc	48,046,224 40	4,062 28	47,502,969 58	47,507,031 86	539,192 54
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	6,124,376 18	"	6,119,035 16	6,119,035 16	5,341 02
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	11,185,081 03	"	11,185,081 03	11,185,081 03	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc	9,002,188 66	285 90	8,895,048 56	8,895,334 46	106,854 20
Taxe unique aux entrées	6,762,044 06	48 43	6,578,768 16	6,578,816 59	183,227 47
Droit de fabrication sur les bières	10,071,553 19	106 11	9,953,321 75	9,953,427 86	118,125 33
	98,425,954 06	4,554 80	97,456,597 93	97,461,152 73	964,801 33
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	12,688,758 88	"	12,688,758 88	12,688,758 88	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	9,219,791 90	11 71	9,022,877 52	9,022,889 23	196,902 67
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	3,833,437 37	901 36	3,812,487 57	3,813,388 93	20,048 44
Navigation sur les rivières et canaux	7,035,420 26	0 10	7,034,640 86	7,034,640 96	779 30
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Gironde	170,340 12	"	170,340 12	170,340 12	"
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	12,944 41	"	12,944 41	12,944 41	"
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — —— de la Seine, de Rouen à la mer	84,631 04	"	84,631 84	84,631 04	"
Péages sur les ponts	396,700 40	"	396,700 40	396,700 40	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc	848,267 71	195 00	819,730 44	819,925 44	28,342 27
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	10,274,460 51	687 71	9,854,963 39	9,855,651 10	418,809 41
Garantie des matières d'or et d'argent	2,153,034 80	"	2,151,963 83	2,151,963 83	1,070 97
Argues royales	41,655 74	"	41,655 74	41,655 74	"
Timbres	3,444,315 20	20 20	3,442,790 30	3,442,810 50	1,504 70
Cartes à jouer	708,660 45	396 00	682,326 34	682,722 34	25,938 11
Dixième du produit des octrois	6,398,730 61	1,210 78	5,920,290 61	5,921,501 39	477,229 22
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,076,837 89	9,800 93	1,057,513 16	1,067,314 09	9,523 80
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	11,702 20	"	11,702 20	11,702 20	"
Recettes extraordinaires	41,086 19	481 22	38,445 73	38,926 95	2,159 24
Produit des amendes et confiscations	1,893,680 55	185 39	1,880,033 42	1,880,218 81	13,461 74
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	94,462 75	"	94,451 95	94,451 95	10 80
Droit de dénaturation des alcools	22,065 51	"	21,431 74	21,431 74	633 77
Recouvrements d'avances pour diverses services. — Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	560,578 25	"	552,474 53	552,474 53	8,103 72
Recouvrements d'avances pour diverses services. — Sur les communes. — Frais d'impressions, transport, etc	127,716 69	1 22	119,909 19	119,910 41	7,806 28
Recouvrements d'avances pour diverses services. — Sur les communes. — Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	273,348 69	3 20	240,025 41	240,028 61	33,320 08
Recouvrements d'avances pour diverses services. — Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	186,695 32	"	186,686 32	186,686 32	9 00
Recouvrements d'avances pour diverses services. — Sur les employés, pour prix d'instruments	32,708 69	"	32,708 59	32,708 59	0 10
Recouvrements d'avances pour diverses services. — Sur les cultivateurs de tabacs	119,945 27	"	119,945 27	119,945 27	"
	160,177,931 46	18,449 62	157,949,026 89	157,967,476 51	2,210,454 95
Produit de la vente des tabacs	107,440,026 88	"	107,438,300 49	107,438,300 49	1,726 39
—— des poudres à feu	5,310,478 69	"	5,308,014 59	5,308,014 59	2,464 10
	272,928,437 03	18,449 62	270,695,341 97	270,713,791 59	2,214,645 44
Produit de l'exploitation des salines de l'Est	39,714 78	"	39,714 78	39,714 78	"
	272,968,151 81	18,449 62	270,735,056 75	270,753,506 37	2,214,645 44

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Postes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1843.)

EXERCICE 1843.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	40,775,051f 77c	40,775,051f 77c	"	40,775,051f 77c	"
——— (Service rural.)	2,532,725 26	2,532,725 26	"	2,532,725 26	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,002,750 21	1,002,750 21	"	1,002,750 21	"
Droit sur le transport des espèces et matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	119,343 69	119,343 69	"	119,343 69	"
Produit des places dans les malles-postes	1,999,446 28	1,998,335 75	1,110f 53c	1,999,446 28	"
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	36,028 27	36,028 27	"	36,028 27	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	21,364 00	21,364 00	"	21,364 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	979,074 37	967,571 37	11,503 00	979,074 37	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	46,775 00	22,820 00	23,955 00	46,775 00	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,182,571 25	697,225 18	485,346 07	1,182,571 25	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	21,934 15	13,173 75	5,611 20	18,784 95	3,149
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de postes.)	300 00	300 00	"	300 00	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	1,818 42	1,818 42	"	1,818 42	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	2,657 55	2,657 55	"	2,657 55	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	11,853 00	11,853 00	"	11,853 00	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	47,302 93	47,302 93	"	47,302 93	"
	48,780,996 15	48,250,321 15	527,525 80	48,777,846 95	3,149

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1844.)

EXERCICE 1844.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1844.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	42,020,264f 93c	42,020,264f 93c	"
——— (Service rural.)	2,614,940 92	2,614,940 92	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,015,159 47	1,015,159 47	"
Droit sur le transport des espèces et matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	106,942 07	106,942 07	"
Produit des places dans les malles-postes	2,232,921 30	2,227,497 27	5,424f 03c
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	40,433 04	40,433 04	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	18,214 00	18,214 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	1,022,102 04	1,022,102 04	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	69,282 30	69,282 30	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,120,837 99	604,991 92	515,846 07
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	70,195 05	23,065 15	47,129 90
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de postes.)	300 00	300 00	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	2,420 28	2,420 28	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	5,275 55	5,275 55	"
Recettes diverses — Forcement en recette prononcée par la cour des comptes	11 10	11 10	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	12,112 37	12,112 37	"
Recettes diverses — Droit de 5 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	75 15	75 15	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	16,579 46	16,579 46	"
	50,368,067 02	49,799,667 02	568,400 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits universitaires.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1843.)

EXERCICE 1843.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Rétribution	Colléges royaux	458,978f 34c	1,534,194f 19c	75,148f 63c	1,609,342f 82c	"
	Colléges communaux	457,948 52				
	Institutions	247,819 01				
	Pensions	444,596 95				
Droit annuel		60,696 31	57,880 56	2,815 75	60,696 31	"
Produits des facultés	de théologie	545 00	545 00	"	545 00	"
	de droit	1,008,391 00	1,008,391 00	"	1,008,391 00	"
	de médecine	347,902 00	347,902 00	"	347,902 00	"
	des sciences	46,373 00	46,373 00	"	46,373 00	"
	des lettres	275,840 00	275,840 00	"	275,840 00	"
	Écoles de pharmacie	361,945 00	361,945 00	"	361,945 00	"
Produit de rentes et domaines.	Produit d'arrérages de rentes	523,213 00	522,571 00	642 00	523,213 00	"
	——— de domaines	16,419 19	16,403 17	16 02	16,419 19	"
		4,250,667 32	4,172,044 92	78,622 40	4,250,667 32	"

RÉCAPITULATION.

Rétribution	1,609,342 82	1,534,194 19	75,148 63	1,609,342 82	"
Droit annuel	60,696 31	57,880 56	2,815 75	60,696 31	"
Produits des facultés	2,040,996 00	2,040,996 00	"	2,040,996 00	"
Produit de rentes et domaines	539,632 19	538,974 17	658 02	539,632 19	"
	4,250,667 32	4,172,044 92	78,622 40	4,250,667 32	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1844.)

EXERCICE 1844.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1844.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Rétribution	Colléges royaux	1,981,641f 69c	1,524,307f 83c	457,333f 86c
	Colléges communaux			
	Institutions			
	Pensions			
Droit annuel		59,897 61	55,851 88	4,045 73
Produits des facultés	de théologie	940 00	940 00	"
	de droit	999,466 00	999,466 00	"
	de médecine	342,743 00	342,743 00	"
	des sciences	51,077 00	51,077 00	"
	des lettres	297,306 00	297,306 00	"
	Écoles de pharmacie	350,895 00	350,895 00	"
Produit de rentes et domaines.	Produit d'arrérages de rentes	545,626 88	544,838 01	788 87
	——— de domaines			
		4,629,593 18	4,167,424 72	462,168 46

RÉCAPITULATION.

Rétribution	1,981,641 69	1,524,307 83	457,333 86
Droit annuel	59,897 61	55,851 88	4,045 73
Produits des facultés	2,042,427 00	2,042,427 00	"
Produit de rentes et domaines	545,626 88	544,838 01	788 87
	4,629,593 18	4,167,424 72	462,168 46

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits éventuels affectés au service départemental.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1843.)

EXERCICE 1843.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels ordinaires	986,015f 06c	595,308f 56c	390,706f 50c	986,015f 06c	"
—— éventuels pour dépenses facultatives	914,793 16	408,375 64	506,417 52	914,793 16	"
—— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	1,108,653 88	812,125 09	296,528 79	1,108,653 88	"
Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	4,289,510 81	3,819,677 48	469,833 33	4,289,510 81	"
—— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	9,646,275 96	7,562,133 31	2,084,142 65	9,646,275 96	"
Produits spéciaux	167,225 11	89,981 53	77,243 58	167,225 11	"
	17,112,473 98	13,287,601 61	3,824,872 37	17,112,473 98	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1844.)

EXERCICE 1844.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1844.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels ordinaires	436,132f 45c	436,132f 45c	"
—— éventuels applicables aux dépenses facultatives	294,440 94	294,440 94	"
—— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	813,995 33	813,995 33	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	3,347,611 94	3,347,611 94	"
—— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	8,041,153 62	8,041,153 62	"
Produits spéciaux	118,461 95	118,461 95	"
	13,051,796 23	13,051,796 23	"

Produit de la rente de l'Inde.

EXERCICE 1843.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1844.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,061,761f 30c	1,050,000f 00c	11,761f 30c	1,761f 30c	"

EXERCICE 1844.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1844.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000f 00c	1,050,000f 00c	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1843.)

EXERCICE 1843.

DÉSIGNATION DES PRODUITS		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Recettes.	Opérations de l'année 1844. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.							
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement	554,990f 96c	554,990f 96c	"	"	554,990f 96c	"
	—— de timbre	122,952 98	122,952 98	"	"	122,952 98	"
	—— de greffe	19,372 22	19,372 22	"	"	19,372 22	"
	—— d'hypothèques	8,949 23	8,949 23	"	"	8,949 23	"
Domaines.	Amendes de consignations et de contraventions aux lois	10,127 91	10,127 91	"	"	10,127 91	"
	Produits d'immeubles. Loyers et fermages	12,808 95	11,970 05	838f 90	"	12,808 95	"
	Produits d'immeubles. Rentes foncières	10,324 24	9,803 72	520 52	"	10,324 24	"
	Produits de vente d'objets mobiliers provenant du ministère de la guerre	40,986 88	364,138 29	2,829 10	325,980f 51	40,986 88	"
	Produits de vente d'objets mobiliers provenant de divers services	6,803 90	6,803 90	"	"	6,803 90	"
Produits des forêts.	Produits forestiers réalisés antérieurement au 1er janvier 1843	10,854 80	10,854 80	"	"	10,854 80	"
	Menus produits des forêts	4,129 95	4,062 45	67 50	"	4,129 95	"
	Produits d'amendes de consignations pour délits forestiers	1,086 20	1,051 20	35 00	"	1,086 20	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	76 50	70 75	5 75	"	76 50	"
Perceptions diverses.	Amendes de condamnation autres que celles attribuées aux communes	686 00	642 00	44 00	"	686 00	"
	Recouvrement de frais de justice criminelle et militaire	13,469 21	11,401 73	2,067 48	"	13,469 21	"
	—— de poursuites et d'instances	121 66	104 01	17 65	"	121 66	"
	Recettes provenant de vérification de régie des receveurs	290 01	287 08	2 93	"	290 01	"
		818,031 60	1,137,583 28	6,428 83	325,980 51	818,031 60	"
Douanes.							
Droits de douanes	à l'importation	1,218,048 64	1,218,048 64	"	"	1,218,048 64	"
	à l'exportation	6,068 73	6,068 73	"	"	6,068 73	"
Droits de navigation.	Droits de tonnage	372,695 07	372,695 07	"	"	372,695 07	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons	6,982 00	6,982 00	"	"	6,982 00	"
	Droits de passe-ports à la sortie des navires étrangers	1,219 50	1,219 50	"	"	1,219 50	"
Recettes accessoires.	Droits de magasinage et de dépôt	1,898 97	1,898 97	"	"	1,898 97	"
	Timbre des expéditions et des commissions d'emplois	43 30	43 30	"	"	43 30	"
	Recettes accidentelles	25 92	25 92	"	"	25 92	"
Produits indirects. Patentes pour la pêche du corail		245,883 60	237,945 60	7,938 00	"	245,883 60	"
		1,852,865 73	1,844,927 73	7,938 00	"	1,852,865 73	"
Contributions diverses.							
Part revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations		237 50	237 50	"	"	237 50	"
Produit de la vente des poudres à feu		35,488 88	35,488 88	"	"	35,488 88	"
		35,726 38	35,726 38	"	"	35,726 38	"
Postes et paquebots à vapeur.							
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)		226,101 72	226,101 72	"	"	226,101 72	"
—— (Service rural.)		940 25	940 25	"	"	940 25	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent		14,479 55	14,479 55	"	"	14,479 55	"
Prix des places dans les paquebots		124,675 00	124,675 00	"	"	124,675 00	"
Recettes accidentelles		40 00	40 00	"	"	40 00	"
		366,236 52	366,236 52	"	"	366,236 52	"
Prix de vente de denrées et de chevaux pris sur l'ennemi		144,373 11	358,615 22	"	214,242 11	144,373 11	"
RÉCAPITULATION.							
Enregistrement, timbre et domaines		818,031 60	1,137,583 28	6,428 83	325,980 51	818,031 60	"
Douanes		1,852,865 73	1,844,927 73	7,938 00	"	1,852,865 73	"
Contributions diverses		35,726 38	35,726 38	"	"	35,726 38	"
Postes et paquebots à vapeur		366,236 52	366,236 52	"	"	366,236 52	"
Produit de vente de denrées et de chevaux pris sur l'ennemi		144,373 11	358,615 22	"	214,242 11	144,373 11	"
		3,217,233 34	3,743,089 13	14,366 83	540,222 62	3,217,233 34	"
				525,855 79			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1844.)

EXERCICE 1844.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1844. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement	798,298f 18c	798,298f 18c	"	798,298f 18c	"
	—— de timbre	275,514 96	275,514 96	"	275,514 96	"
	—— de greffe	29,261 13	29,261 13	"	29,261 13	"
	—— d'hypothèques	11,636 63	11,636 63	"	11,636 63	"
	Amendes de consignations et de contraventions aux lois	13,747 58	13,747 58	"	13,747 58	"
Domaines.	Produits d'immeubles. Loyers et fermages	16,120 47	16,120 47	"	16,120 47	"
	Produits d'immeubles. Rentes foncières	13,629 79	13,629 79	"	13,629 79	"
	Produits de vente d'objets mobiliers provenant du ministère de la guerre	258,038 83	561,613 73	303,574f 90c	258,038 83	"
	Produits de vente d'objets mobiliers provenant de divers services	3,321 37	3,321 37	"	3,321 37	"
Produits des forêts.	Menus produits des forêts	5,609 47	5,609 47	"	5,609 47	"
	Produits d'amendes de consignations pour délits forestiers	1,378 45	1,378 45	"	1,378 45	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	91 40	91 40	"	91 40	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	3 70	3 70	"	3 70	"
Perceptions diverses.	Amendes de condamnation autres que celles attribuées aux communes	375 00	375 00	"	375 00	"
	Recouvrement de frais de justice criminelle et militaire	11,831 20	11,831 20	"	11,831 20	"
	—— de poursuites et d'instances	639 85	639 85	"	639 85	"
	Recettes provenant de vérification de régie des receveurs	387 26	387 26	"	387 26	"
	TOTAUX	1,439,885 27	1,743,460 17	303,574 90	1,439,885 27	"
Douanes.						
Droits de douanes.	à l'importation	1,292,213 71	1,292,213 71	"	1,292,213 71	"
	à l'exportation	12,544 99	12,544 99	"	12,544 99	"
Droits de navigation.	Droits de tonnage	536,268 93	536,268 93	"	536,268 93	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons	5,270 00	5,270 00	"	5,270 00	"
	Droits de passe-ports à la sortie des navires étrangers	968 50	968 50	"	968 50	"
	—— des bateaux français et étrangers	5,595 00	5,595 00	"	5,595 00	"
Recettes accessoires.	Droits de magasinage et de dépôt	973 86	973 86	"	973 86	"
	Ventes de marchandises abandonnées en douanes	119 80	119 80	"	119 80	"
	Recettes accidentelles	19 80	19 80	"	19 80	"
Produits indirects. Patentes pour la pêche du corail		221,213 20	215,213 20	"	215,213 20	6,000 00
	TOTAUX	2,075,187 79	2,069,187 79	"	2,069,187 79	6,000 00
Contributions diverses.						
Part revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations		205 00	205 00	"	205 00	"
Produit de la vente des poudres à feu		64,440 00	64,440 00	"	64,440 00	"
	TOTAUX	64,645 00	64,645 00	"	64,645 00	"
Postes et paquebots à vapeur.						
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire)		296,681 98	296,681 98	"	296,681 98	"
—— (Service rural)		1,390 30	1,390 30	"	1,390 30	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent		16,149 33	16,149 33	"	16,149 33	"
Prix des places dans les paquebots		128,060 50	128,060 50	"	128,060 50	"
	TOTAUX	442,282 11	442,282 11	"	442,282 11	"
Prix de vente de denrées et de chevaux pris sur l'ennemi		66,745 10	66,745 10	"	66,745 10	"
RÉCAPITULATION.						
Enregistrement, timbre et domaines		1,439,885 27	1,743,460 17	303,574 90	1,439,885 27	"
Douanes		2,075,187 79	2,069,187 79	"	2,069,187 79	6,000 00
Contributions diverses		64,645 00	64,645 00	"	64,645 00	"
Postes et paquebots à vapeur		442,282 11	442,282 11	"	442,282 11	"
Prix de vente de denrées et de chevaux pris sur l'ennemi		66,745 10	66,745 10	"	66,745 10	"
TOTAUX		4,088,745 27	4,386,320 17	303,574 90	4,082,745 27	6,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers du budget.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1843.)

EXERCICE 1843.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1844.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le développement, page 588.)	53,263f 52c	49,700f 44c	47,964f 67c	44,401f 59c	53,263f 52c	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	338,545 12	248,137 48	90,407 64	"	338,545 12	"
Produit des mines. — Produits extraordinaires	5,425 00	5,425 00	"	"	5,425 00	"
Droits de vérification des poids et mesures	1,007,409 60	568,762 26	438,647 34	"	1,007,409 60	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	666,814 00	666,814 00	"	"	666,814 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'année 1841	65,981 42	65,981 42	"	"	65,981 42	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	408,355 84	357,533 29	50,822 55	"	408,355 84	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	400 00	400 00	"	"	400 00	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	278,979 41	218,374 60	60,604 81	"	278,979 41	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	389,477 24	340,808 87	48,668 37	"	389,477 24	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége royal militaire de la Flèche	53,383 99	46,398 84	6,985 15	"	53,383 99	"
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	29,970 00	29,970 00	"	"	29,970 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	104,446 05	102,054 36	2,391 69	"	104,446 05	"
Moitié de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les anciens marchés dont l'exécution doit se prolonger pendant l'année 1843	427,328 96	"	427,328 96	"	427,328 96	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur les dépenses du personnel de la guerre	933,244 80	870,091 85	63,152 95	"	933,244 80	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur la solde des offic^rs de la garde municipale et des sapeurs pompiers de Paris	8,679 88	6,493 56	2,186 32	"	8,679 88	"
Pensions des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	45,206 40	33,842 90	11,363 50	"	45,206 40	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	230,372 40	212,368 65	18,003 75	"	230,372 40	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	163,220 92	138,303 07	24,917 85	"	163,220 92	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets	66,485 25	2,869 74	63,615 51	"	66,485 25	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	994,319 35	2,643,982 50	633,093 45	2,283,131 60	993,944 35	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	"	"	"	"	"	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés	102,893 16	102,923 16	"	30 00	102,893 16	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	23,420 83	45,917 97	"	22,497 14	23,420 83	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	268,172 60	306,519 24	"	38,346 64	268,172 60	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remplacement de moins-value de mobilier	5,371 34	5,371 34	"	"	5,371 34	"
Produit de la coupe des bois dépendant des forges de la Chaussade	83,360 64	"	83,360 64	"	83,360 64	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	14,310 80	10,707 20	3,603 60	"	14,310 80	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	24,287 56	"	24,287 56	"	24,287 56	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	786,600 00	"	786,600 00	"	786,600 00	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — pour les ventes faites en Algérie	10,291 00	"	10,291 00	"	10,291 00	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	339,699 99	4,200 00	335,499 99	"	339,699 99	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— des finances	2,288,010 40	"	2,288,010 40	"	2,288,010 40	"
Produit d'ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	189,876 02	189,876 02	"	"	189,876 02	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	10,158 48	10,158 48	"	"	10,158 48	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1843	2,059,587 30	2,059,587 30	"	"	2,059,587 30	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	518,756 21	518,756 21	"	"	518,756 21	"
A REPORTER	12,996,105 48	9,862,329 75	5,521,807 70	2,388,406 97	12,995,730 48	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1844.)

EXERCICE 1844.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1844. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le développement, page 589.)	79,753f 51c	1,281,781f 19c	1,202,027f 68c	79,753f 51c	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	410,015 26	274,467 89	"	274,467 89	135,547f 37c
Produit des mines. — Produits extraordinaires	6,025 00	6,025 00	"	6,025 00	"
Droit de vérification des poids et mesures	1,047,850 25	630,402 97	"	630,402 97	417,447 28
Produit de la taxe des brevets d'invention	651,013 00	651,013 00	"	651,013 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1842	49,021 69	49,021 69	"	49,021 69	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	445,410 50	445,410 50	"	445,410 50	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	"	"	"	"	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	175,083 92	160,178 22	"	160,178 22	14,905 70
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	463,772 36	359,915 78	"	359,915 78	103,856 58
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége royal militaire de la Flèche	64,257 22	48,226 94	"	48,226 94	16,030 28
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	36,362 82	36,362 82	"	36,362 82	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	106,750 21	106,102 64	"	106,102 64	647 57
Moitié de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les anciens marchés dont l'exécution doit se prolonger pendant l'année 1844	220,000 00	"	"	"	220,000 00
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des Invalides — sur les dépenses du personnel de la guerre	873,850 00	868,495 99	"	868,495 99	5,354 01
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des Invalides — sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs pompiers de la ville de Paris	8,600 00	6,513 20	"	6,513 20	2,086 80
Pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	33,847 84	"	33,847 84	14,152 16
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	234,530 95	212,113 45	"	212,113 45	22,417 50
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	190,327 08	159,475 41	"	159,475 41	30,851 67
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	336,445 92	336,445 92	"	336,445 92	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets	4,570 68	4,570 68	"	4,570 68	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	2,885,085 78	6,394,678 81	3,510,270 46	2,884,408 35	677 43
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	232 50	232 50	"	232 50	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés	118,420 00	118,570 00	150 00	118,420 00	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	83,138 16	179,034 56	95,896 40	83,138 16	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	314,937 37	332,757 08	17,819 71	314,937 37	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remplacement de moins-value de mobilier	2,603 97	2,603 97	"	2,603 97	"
Produit de la coupe des bois dépendant des forges de la Chaussade	75,266 50	75,266 50	"	75,266 50	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	10,408 20	8,592 60	"	8,592 60	1,815 60
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	22,206 70	"	"	"	22,206 70
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	495,771 00	"	"	"	495,771 00
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— de la marine	292,100 00	"	"	"	292,100 00
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— des finances	2,537,900 00	"	"	"	2,537,900 00
Produit d'ateliers de condamnés et de pénitenciers militaires	257,245 68	257,245 68	"	257,245 68	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	23,288 64	23,288 64	"	23,288 64	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1844	1,808,639 67	1,808,639 67	"	1,808,639 67	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	420,560 09	425,528 95	4,968 86	420,560 00	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	20,500 00	20,500 00	"	20,500 00	"
A REPORTER	14,819,944 63	15,317,310 09	4,831,133 11	10,486,176 98	4,333,767 65

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1843.)

Suite de l'EXERCICE 1843.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1844.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	12,996,105f 48c	9,862,329f 75c	5,521,807f 70c	2,388,406f 97c	12,995,730f 48c	"
Recettes sur les débets de comptables et créances litigieuses, non compris dans l'actif de l'administration des finances	73,764 98	73,764 96	0 02	"	73,764 98	"
Recettes sur divers debets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor, et non compris dans l'actif de l'administration des finances	415,338 99	415,486 36	"	147 37	415,338 99	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	16,974 09	16,974 09	"	"	16,974 09	"
Fonds avancés, par divers, pour dépenses cadastrales	3,845 00	3,845 00	"	"	3,845 00	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du péage du pont de cette ville	6,225 00	6,225 00	"	"	6,225 00	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	20,968 37	20,533 32	435 05	"	20,968 37	"
Produit de l'exploitation des chemins de fer entre la France et la Belgique.	174,564 21	174,564 21	"	"	174,564 21	"
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers pour concourir à l'exécution de travaux publics	26,030 12	26,030 12	"	"	26,030 12	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	2,331 00	2,331 00	"	"	2,331 00	"
Retenues sur traitements et pensions	5,202 41	5,284 91	"	82 50	5,202 41	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	27,873 90	27,873 90	"	"	27,873 90	"
Recettes de droits de passe-ports et de permis de chasse non délivrés ou réclamés	6,694 00	6,694 00	"	"	6,694 00	"
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	6,000 00	6,000 00	"	"	6,000 00	"
Prix de vente de documents inédits sur l'histoire de France	1,230 00	1,230 00	"	"	1,230 00	"
——— des volumes des brevets d'invention	13,336 30	13,336 30	"	"	13,336 30	"
Versement au trésor de l'excédant de recette de l'imprimerie royale pour l'exercice 1842	22,812 74	22,812 74	"	"	22,812 74	"
Reliquat sans emploi des fonds affectés aux indemnités autorisées en faveur des donataires de l'ancien domaine extraordinaire	177,938 53	177,938 53	"	"	177,938 53	"
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	139,972 83	139,975 96	"	3 13	139,972 83	"
Recettes sur les exercices clos	71,779 40	71,779 40	"	"	71,779 40	"
Recettes à divers titres	17,514 52	18,333 85	13 50	832 83	17,514 52	"
Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	"	12,006 19	12,006 19	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	"	"	"	"	"
TOTAL des produits divers de l'exercice 1843	14,226,501 87	11,093,343 40	5,534,262 46	2,401,478 99	14,226,126 87	"
			3,132,783 47			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1844.)

Suite de l'EXERCICE 1844.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1844. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
REPORT	14,819,944f 63c	15,317,310f 09c	4,831,133f 11c	10,486,176f 98c	4,333,767f 65c
Recettes sur les débets de comptables et créances litigieuses, non compris dans l'actif de l'administration des finances	51,138 54	51,138 54	"	51,138 54	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor, et non compris dans l'actif de l'administration des finances	506,938 09	507,264 94	326 85	506,938 09	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	16,477 55	16,477 55	"	16,477 55	"
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital intérêts sur avances à elles faites par le trésor	761,385 98	761,385 98	"	761,385 98	"
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers pour concourir à l'exécution de travaux publics	449,853 24	449,853 24	"	449,853 24	"
Produit de l'exploitation des chemins de fer entre la France et la Belgique	407,252 30	407,252 30	"	407,252 30	"
Fonds avancés, par divers, pour dépenses cadastrales	14,647 36	14,647 36	"	14,647 36	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du péage du pont de cette ville	6,225 00	6,225 00	"	6,225 00	"
Excédant du produit de péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818).	4,079 11	4,079 11	"	4,079 11	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	2,007 00	2,007 00	"	2,007 00	"
Retenues sur traitements et pensions	3,879 92	5,091 53	1,211 61	3,879 92	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	31,156 02	31,156 02	"	31,156 02	"
Redevances de la vallée d'Andorre	1,920 00	1,920 00	"	1,920 00	"
Recette de droits de passe-ports et de permis de chasse non délivrés ou réclamés	9,595 00	9,595 00	"	9,595 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	1,944 50	1,944 50	"	1,944 50	"
——— des volumes des brevets d'invention	2,993 80	2,993 80	"	2,993 80	"
Versement au trésor de l'excédant de recette de l'imprimerie royale, pour l'exercice 1843	17,347 55	"	"	"	17,347 55
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction.	392,821 45	392,821 45	"	392,821 45	
Produits de la ferme annexée à la maison de détention de Clairvaux	18,908 85	18,908 85	"	18,908 85	"
Fonds provenant de l'ancien domaine extraordinaire	"	7,638 00	7,638 00	"	"
Fonds provenant de la liquidation de l'ancienne liste civile	"	967 00	967 00	"	"
Solde disponible des fonds existants dans les caisses des établissements sanitaires, au 31 décembre 1843. (Art. 9 de la loi des recettes de 1844.)	126,495 55	127,661 85	1,166 30	126,495 55	"
Contingent de la ville de Hagueneau dans les frais de construction d'un caserne	43,000 00	43,000 00	"	43,000 00	"
Complément du bénéfice de l'exploitation des salines et mines de sel de l'Est pendant l'année 1840	22,505 93	22,505 93	"	22,505 93	"
Reliquat disponible, au 31 décembre 1844, des fonds provenant de la liquidation des salines et mines de sel de l'Est	470,698 74	470,698 74	"	470,698 74	"
Reliquat disponible, au 31 décembre 1844, des fonds provenant de la liquidation de l'ancienne liste civile	426,317 27	426,317 27	"	426,317 27	"
Reliquat sans emploi des fonds applicables à divers services particuliers de l'ancienne liste civile	9,250 00	9,250 00	"	9,250 00	"
Fonds généraux du budget de 1842 que le règlement définitif du budget colonial de cet exercice a laissés disponibles. (Art. 11 de la loi des comptes de 1843.)	941,142 05	941,142 05	"	941,142 05	"
Recettes sur les exercices clos	1,020,371 69	1,020,371 69	"	1,020,371 69	"
Recettes à divers titres	18,055 20	18,637 80	582 60	18,055 20	"
Recettes faites en atténuation des frais de service et de négociations	"	110,808 81	110,808 81	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	136,939 67	136,939 67	"	"
TOTAL des produits divers de l'exercice 1844	20,598,352 32	21,338,011 07	5,090,773 95	16,247,237 12	4,351,115 20

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Résumé spécial pour les impôts et revenus indirects.

EXERCICE 1843.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1844.	PENDANT l'année 1844.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	207,495,431f 70c	877,438f 22c	208,372,869f 92c
Droit de timbre	37,295,216 34	6,523 24	37,301,739 58
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	99,835,830 01	(A) 33,793 32	99,802,036 69
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	37,140,465 47	(A) 4,117 29	37,136,348 18
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	6,800,427 68	37,910 61	6,838,338 29
Droits de douanes à l'exportation	1,374,104 76	"	1,374,104 76
Droits de navigation	3,258,457 95	"	3,258,457 95
Droits et produits divers de douanes	2,674,906 55	41,996 77	2,716,903 32
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	58,427,704 17	"	58,427,704 17
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	96,597,902 82	1,056,987 66	97,654,890 48
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	10,597,292 44	"	10,597,292 44
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	7,394,497 72	264,356 23	7,658,853 95
Droits divers et recettes à différents titres	38,464,987 29	965,701 80	39,430,689 09
Produit de la vente des tabacs	104,363,132 53	1,129 63	104,364,262 16
Produit de la vente des poudres à feu	5,154,506 11	6,387 00	5,160,893 11
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	44,005,002 21	485,346 07	44,490,348 28
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,002,750 21	"	1,002,750 21
Produit des places dans les malles-postes	1,998,335 75	1,110 53	1,999,446 28
Produit des places dans les paquebots	1,047,783 64	35,458 00	1,083,241 64
Recettes à différents titres	196,449 34	5,611 20	202,060 54
	765,125,184 69	3,748,046 35	768,873,231 04
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre	244,790,648 04	883,961 46	245,674,609 50
Douanes et sels	209,511,896 59	41,996 77	209,553,893 36
Contributions indirectes	262,572,318 91	2,294,562 32	264,866,881 23
Produits des postes	48,250,321 15	527,525 80	48,777,846 95
	765,125,184 69	3,748,046 35	768,873,231 04

(A) Ces deux sommes expriment des annulations de recettes.

EXERCIC 1844.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS jusqu'au 31 décembre 1844.	RESTE À RECOUVRER jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	214,088,632f 67c	877,800f 00c	214,966,432f 67c
Droit de timbre	37,393,733 51	6,000 00	37,399,733 51
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	103,192,271 11	"	103,192,271 11
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	41,255,303 69	"	41,255,303 69
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	7,666,686 24	"	7,666,686 24
Droits de douanes à l'exportation	1,246,382 95	"	1,246,382 95
Droits de navigation	2,921,050 07	"	2,921,050 07
Droits et produits divers des douanes	2,852,857 50	40,000 00	2,892,857 50
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	56,691,153 59	"	56,691,153 59
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	97,461,152 73	964,801 33	98,425,954 06
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	12,688,758 88	"	12,688,758 88
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	9,022,889 23	196,902 67	9,219,791 90
Droits divers et recettes à différents titres	38,794,675 67	1,048,750 95	39,843,426 62
Produit de la vente des tabacs	107,438,300 49	1,726 39	107,440,026 88
Produit de la vente des poudres à feu	5,308,014 59	2,464 10	5,310,478 69
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	45,240,197 77	515,846 07	45,756,043 84
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,015,159 47	"	1,015,159 47
Produit des places dans les malles-postes	2,227,497 27	5,424 03	2,232,921 30
Produit des places dans les paquebots	1,150,031 38	"	1,150,031 38
Recettes à différents titres	166,781 13	47,129 90	213,911 03
	787,821,529 94	3,706,845 44	791,528,375 38
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre	251,482,366 18	883,800 00	252,366,166 18
Douanes et sels	215,825,705 15	40,000 00	215,865,705 15
Contributions indirectes	270,713,791 59	2,214,645 44	272,928,437 03
Produits des postes	49,799,667 02	568,400 00	50,368,067 02
	787,821,529 94	3,706,845 44	791,528,375 38

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État des Recettes faites, en 1844, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1845.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1844.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons. — Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie, etc...	63f 69c	63f 69c	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc.	5,230 46	5,230 46	"
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux.....	4 50	4 50	"
—— d'entrées sur les vins, cidres, etc.....	177 84	177 84	"
Taxe unique aux entrées.....	203 95	203 95	"
Droit de fabrication sur les bières.....	139 98	139 98	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes.....	105 11	105 11	"
Droits divers et recettes à différents titres. — Licences accordées aux brasseurs, bouilleurs, distillateurs, etc.....	484 31	484 31	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc.....	482 29	482 29	"
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises.	702 55	702 55	"
Timbre.....	0 70	0 70	"
Cartes à jouer.....	792 00	792 00	"
Dixième du produit des octrois.....	1,166 59	1,166 59	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement.....	10,174 30	10,174 30	"
Produit des amendes et confiscations.....	60 25	60 25	"
Recouvrements d'avances pour divers services — sur les communes. — Abonnement pour frais d'impression.....	0 10	0 10	"
—— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes.....	5 30	5 30	"
sur les employés, pour prix d'instruments, etc.....	"	"	"
TOTAL.....	19,793 92	19,793 92	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1844.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des salines de l'Est.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
Ain.....	2,215,926f 69c	161,801f 92c	1,488,757f 27c	233,425f 06c	3,377,339f 96c	1,650f 22c	7,478,901f 12c
Aisne.....	4,684,781 38	91,386 31	4,933,842 53	637,291 73	8,294,694 33	6,878 00	18,648,874 28
Allier.....	2,012,959 37	"	1,265,088 63	246,264 33	3,587,003 36	2,612 84	7,114,528 53
Alpes (Basses-).....	791,411 63	35,719 68	624,967 17	95,973 34	1,495,347 18	1,854 08	3,045,273 08
Alpes (Hautes-).....	598,521 49	41,505 43	540,202 96	73,816 20	1,244,343 10	5,543 73	2,503,932 91
Ardèche.....	1,867,198 24	"	1,263,043 23	246,767 13	2,604,231 72	765 32	5,982,005 64
Ardennes.....	2,737,106 78	977,564 73	2,491,620 83	443,031 97	4,628,450 56	12,072 91	11,289,847 78
Ariége.....	931,733 38	22,083 90	660,201 98	122,584 55	1,721,244 98	1,954 85	3,459,803 64
Aube.....	2,383,810 19	"	1,554,095 52	292,574 95	4,082,664 89	1,196 82	8,314,342 37
Aude.....	1,679,782 53	2,795,799 40	986,674 21	268,688 44	4,269,197 82	4,559 28	10,004,701 68
Aveyron.....	1,967,342 99	"	1,012,871 28	193,587 25	3,445,072 52	1,722 01	6,620,596 05
Bouches-du-Rhône...	4,347,716 89	39,737,884 00	6,529,218 06	2,677,796 36	6,414,748 74	14,189 95	59,721,554 00
Calvados.....	5,079,375 47	4,847,202 85	3,435,726 43	708,811 77	9,130,019 70	5,326 86	23,206,463 08
Cantal.....	1,394,905 07	"	922,308 60	142,377 86	2,459,362 32	1,551 75	4,920,505 60
Charente.....	2,337,496 73	"	1,162,501 62	272,561 44	4,567,388 59	1,307 60	8,341,255 98
Charente-Inférieure..	2,782,125 94	4,905,764 54	1,976,027 66	431,554 09	6,105,816 65	10,679 80	16,211,968 68
Cher.....	2,041,914 65	"	1,525,723 32	221,960 93	3,107,343 14	5,084 95	6,902,026 99
Corrèze.....	1,458,916 60	"	1,029,508 18	134,548 08	2,080,093 51	4,672 18	4,707,738 55
Corse.....	372,523 71	799,519 74	"	130,936 09	744,598 89	9,845 67	2,057,424 10
Côte-d'Or.....	3,411,722 35	"	3,251,031 74	502,745 11	7,202,263 03	7,257 95	14,375,020 18
Côtes-du-Nord.....	1,812,788 34	1,040,006 42	4,095,759 31	259,479 01	3,936,956 14	4,284 08	11,149,273 30
Creuse.....	1,308,584 21	"	932,326 38	135,543 25	1,704,366 60	1,434 32	4,082,254 76
Dordogne.....	2,367,965 23	"	1,539,439 93	264,956 01	4,943,602 30	3,585 73	9,119,549 20
Doubs.....	2,157,702 33	464,648 56	3,065,472 52	411,618 50	3,542,538 34	12,127 50	9,654,107 75
Drôme.....	2,250,537 68	"	1,593,071 38	297,949 53	3,558,805 90	5,265 48	7,705,629 97
Eure.....	4,416,888 70	"	2,758,449 09	513,911 40	8,442,406 47	3,554 74	16,135,210 40
Eure-et-Loir.....	2,983,630 18	"	2,191,965 69	286,689 54	5,599,026 73	3,110 41	11,064,422 55
Finistère.....	1,970,433 77	2,091,010 88	5,098,814 71	377,883 80	4,056,838 35	5,871 39	13,600,852 90
Gard.....	2,655,325 37	2,730,876 16	2,744,148 47	490,784 48	4,693,945 67	5,939 96	13,321,020 11
Garonne (Haute-)...	3,469,042 39	2,666,518 87	2,923,603 68	756,265 07	6,174,471 03	17,158 49	16,007,059 53
Gers.....	1,715,317 73	"	751,578 53	199,557 01	3,745,133 73	3,611 05	6,415,198 05
Gironde.....	5,089,554 54	15,659,588 65	5,152,918 37	1,454,755 00	8,912,129 08	9,230 27	36,278,175 91
Hérault.....	2,750,249 34	4,784,812 73	2,805,104 26	688,282 73	5,779,576 57	11,693 42	16,819,719 65
Ille-et-Vilaine.....	2,369,113 10	1,435,532 89	4,192,734 63	401,817 63	5,181,401 27	12,556 43	13,593,155 95
Indre.....	1,641,439 94	"	1,024,295 46	197,427 56	2,984,033 41	1,667 20	5,848,863 57
Indre-et-Loire.....	2,415,173 78	"	1,667,046 62	356,879 70	4,639,810 15	5,015 89	9,082,926 14
Isère.....	4,216,030 94	260,492 15	2,961,252 79	409,773 94	6,455,118 65	10,559 42	15,384,227 89
Jura.....	2 639,056 84	131,083 82	2,895,435 56	312,935 93	3,931,984 93	3,219 00	9,913,716 08
Landes.....	988,243 13	"	1,172,448 83	163,946 75	1,949,505 99	1,756 90	4,275,901 60
Loir-et-Cher.....	1,938,455 79	"	1,476,393 80	236,098 62	3,606,059 61	3,109 81	7,260,117 63
Loire.....	2,322,475 80	"	2,861,982 29	470,316 02	4,237,526 86	4,480 78	9,896,781 75
Loire (Haute-).....	1,599,018 10	"	813,543 27	136,455 47	2,402,151 10	782 54	4,951,950 48
Loire-Inférieure.....	2,909,614 19	14,519,779 72	3,931,453 14	619,280 45	4,885,086 35	6,655 30	26,871,869 15
Loiret.....	3,062,812 32	3,598,016 10	2,868,839 46	454,025 64	5,369,251 20	3,650 02	15,356,604 74
Lot.....	1,183,098 39	"	808,009 25	120,516 13	2,971,860 80	2,753 24	5,086,237 81
Lot-et-Garonne.....	2,397,320 52	"	1,425,066 17	289,146 07	4,826,493 11	1,155 64	8,939,181 51
Lozère.....	698,355 21	"	372,553 64	71,461 78	1,317,918 81	1,281 57	2,461,571 01
Maine-et-Loire.....	3,052,274 89	"	3,103,197 94	432,690 16	6,384,211 39	11,778 96	12,984,153 34

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1844.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des salines de l'Est.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
Manche	3,682,801f 76c	2,432,617f 80c	3,351,237f 84c	470,233f 94c	7,709,132f 51c	6,662f 21c	17,652,686f 06c
Marne	3,682,944 74	"	3,160,175 86	597,062 85	6,585,804 83	4,360 11	14,030,348 39
Marne (Haute-)	1,973,555 15	"	1,393,920 83	275,078 67	3,890,473 32	1,986 53	7,535,014 50
Mayenne	1,606,733 05	"	2,186,401 02	202,889 47	3,661,307 48	3,527 17	7,660,858 19
Meurthe	5,361,850 66	"	8,084,827 52	501,783 49	6,145,982 83	16,497 94	20,110,942 44
Meuse	2,879,183 61	52,990 34	1,973,205 83	306,575 04	5,030,898 27	12,990 51	10,255,843 60
Morbihan	1,301,411 21	1,228,637 29	3,413,594 36	229,486 20	3,501,908 91	9,741 59	9,684,779 56
Moselle	3,036,928 56	2,880,099 58	4,987,053 37	468,655 84	5,313,398 08	45,107 65	16,731,243 08
Nièvre	2,309,768 20	"	1,744,965 21	283,916 05	3,578,315 74	1,457 89	7,918,423 09
Nord	7,083,383 31	20,571,386 69	15,890,725 30	1,275,969 33	14,014,745 55	36,442 48	58,872,652 66
Oise	4,041,416 15	"	3,398,311 61	452,307 91	8,107,395 60	5,193 22	16,004,624 49
Orne	3,165,873 04	"	1,883,790 61	377,691 55	6,204,223 65	1,472 86	11,633,051 71
Pas-de-Calais	4,613,939 02	4,154,980 02	7,860,020 02	711,866 58	8,349,445 67	14,124 93	25,704,376 24
Puy-de-Dôme	3,496,577 97	"	1,929,191 59	368,059 46	5,614,952 25	5,818 27	11,414,599 54
Pyrénées (Basses-)	1,871,870 62	2,762,201 75	3,443,755 47	504,105 03	2,834,783 24	16,795 38	11,433,511 49
Pyrénées (Hautes-)	1,111,791 17	88,047 83	891,258 67	158,512 94	1,571,501 62	3,845 64	3,824,957 87
Pyrénées-Orientales	871,767 17	498,560 32	794,109 71	166,893 19	1,670,678 60	14,993 39	4,017,002 38
Rhin (Bas-)	4,394,262 82	3,625,968 42	3,383,121 54	664,452 30	6,755,135 90	29,673 73	18,852,614 71
Rhin (Haut-)	3,526,035 06	1,365,991 65	3,017,933 18	599,579 57	4,974,076 02	7,683 50	13,491,298 98
Rhône	6,250,810 33	7,091,527 83	7,461,385 08	1,838,560 35	7,681,791 99	22,656 51	30,346,732 09
Saône (Haute-)	2,155,695 13	"	3,991,139 56	312,666 19	3,621,974 41	3,040 24	10,084,515 53
Saône-et-Loire	3,393,976 39	"	3,370,986 21	494,765 59	7,070,601 28	2,722 90	14,333,052 37
Sarthe	3,032,834 36	"	2,571,544 94	364,629 12	5,709,944 42	3,443 31	11,682,396 15
Seine	36,333,858 42	23,896,963 94	39,268,407 04	13,388,892 87	35,249,267 67	173,387 80	148,310,777 74
Seine-Inférieure	8,502,148 67	34,457,420 80	9,609,900 32	1,827,526 34	15,066,760 31	9,036 27	69,472,792 71
Seine-et-Marne	3,582,103 97	"	3,192,077 02	463,732 92	7,775,479 75	8,805 57	15,022,199 23
Seine-et-Oise	5,908,398 54	"	5,767,828 51	820,671 55	10,068,706 11	16,668 59	22,582,273 30
Sèvres (Deux-)	1,622,036 13	"	1,165,093 50	185,422 88	3,560,616 61	3,742 80	6,536,911 92
Somme	4,134,860 02	3,682,339 97	4,191,327 61	567,699 09	8,476,413 38	6,957 00	21,059,597 07
Tarn	1,960,822 53	"	1,024,929 99	211,935 39	4,096,015 91	4,764 88	7,298,468 70
Tarn-et-Garonne	1,522,533 28	"	966,540 36	156,785 70	3,755,161 54	3,278 86	6,404,299 74
Var	2,178,206 48	2,787,750 10	3,270,388 86	431,993 99	3,946,654 72	11,900 69	12,626,894 84
Vaucluse	1,989,265 26	"	1,943,250 07	290,802 79	2,801,967 49	3,345 25	7,028,630 86
Vendée	1,613,028 52	828,118 82	1,471,503 77	194,403 16	3,823,732 08	4,317 38	7,935,103 73
Vienne	1,885,920 29	"	1,367,200 53	242,474 31	3,275,568 99	3,597 90	6,774,762 02
Vienne (Haute-)	1,623,395 76	"	1,568,191 27	254,444 49	2,495,304 74	3,393 08	5,944,729 34
Vosges	2,586,082 09	"	2,287,772 10	304,551 32	4,812,544 38	2,875 10	9,993,824 99
Yonne	3,023,766 13	"	2,301,667 86	341,516 00	5,532,833 71	3,874 49	11,203,658 19
	266,789,610 40	216,204,202 60	273,459,050 53	50,267,937 32	451,128,945 09	788,199 93	1,258,637,945 87

Directeurs de la fabrication des monnaies	1,282,924 13
Caissier central du trésor public	22,437,628 94
Comptables des finances en Algérie	9,322,610 08
Agent responsable des virements de comptes	32,577,159 14
TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués pendant l'année 1844	1,324,258,268 16

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1844.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de développement au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, selon les distributions législatives du budget, savoir :

Dette publique, comprenant les rentes perpétuelles, le fonds d'amortissement, la dette viagère, les pensions, les intérêts de cautionnements et la dette flottante.

Dotations, titre sous lequel sont réunis la liste civile, les dépenses des deux Chambres, le supplément à la dotation de la Légion d'honneur.

Dépenses générales des services publics, divisées par département ministériel et par chapitre.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics, présentant la distinction de chaque nature d'impôts.

Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes indiquant les revenus auxquels s'appliquent les dépenses de cette espèce.

Les tableaux du compte des dépenses publiques, formés d'après ces divisions principales, n'énoncent ces dépenses que par chapitre spécial du budget. Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes que les ministres ordonnateurs publient à chaque session des Chambres, pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres, avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques est précédé d'un tableau général, qui récapitule les développements placés à la suite, pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

Il contient, en outre, le développement, par département et par classe de comptables, des payements effectués pendant la gestion sur les divers exercices en cours d'exécution. Les détails par lieu d'ordonnancement, des dépenses de chaque ministère, selon les circonscriptions spéciales des services, se trouvent dans les comptes définitifs que les départements ministériels publient en clôture d'exercice.

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1843.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,424,296,986 fr. 92 cent.

SAVOIR :

Dette inscrite		315,076,475f 20c
Fonds d'amortissement		46,526,683 00
Liste civile et famille royale		13,300,000 00
Chambre des Pairs		735,635 11
Chambre des Députés		688,217 51
Légion d'honneur		528,000 00
Dépenses générales des services publics		691,253,489 93
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		149,324,351 91
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		69,669,151 05
		1,287,102,003 71
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	109,938,188 09	137,194,983 21
Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842	27,256,795 12	
TOTAL		1,424,296,986 92

Sur cette somme il a été payé par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1844		1,196,880,678f 77c	
Pendant l'année 1844	254,519,955f 35c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	32,809,201 39		
		221,710,753 96	
			1,418,591,432 73
DÉPENSES restant à payer à la clôture de l'exercice 1843, et qui seront ordonnancées, par les ministres, sur le chapitre spécial ouvert, pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants			5,705,554 19

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1844.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1845, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 1,449,893,877 fr. 68 cent.,

SAVOIR :

Dette inscrite		319,577,384f 43c
Fonds d'amortissement		46,526,683 00
Liste civile et famille royale		13,300,000 00
Chambre des Pairs		745,000 00
Chambre des Députés		703,050 00
Légion d'honneur		283,000 00
Dépenses générales des services publics		714,862,342 81
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		142,843,916 75
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		73,523,186 83
		1,312,364,563 82
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	92,863,251f 44c	137,529,313 86
Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842	44,666,062 42	
TOTAL		1,449,893,877 68

Les payements faits par le Trésor public, jusqu'au 1er janvier 1845, ne s'élèvent qu'à la somme de 1,187,261,734 fr. 04 cent., savoir :

Payements antérieurs au 1er janvier 1844		7,556,300f 88c	
Payements de l'année 1844	1,190,831,093f 97c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	11,125,660 81		
		1,179,705,433 16	
			1,187,261,734 04
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1845			262,632,143 64

Note sur le Compte des dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1845.

Les payements faits, par anticipation, sur cet exercice ont eu lieu principalement pour le service des vivres et des fourrages de la guerre, tant en France qu'en Algérie; pour divers services de la marine, et pour l'acquittement d'ordonnances de réimpositions sur les contributions directes, etc. Ils s'élèvent ensemble à 9,349,549 fr. 48 cent. y compris 899,553 fr. 95 cent. pour les travaux de fortification de Paris.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1844.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques, pendant l'année 1844, s'élèvent à une somme totale de 1,410,765,736 fr. 60 cent.,

SAVOIR :

	EXERCICE 1843.	EXERCICE 1844.	EXERCICE 1845.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette inscrite	37,007,851f 20c	273,396,373f 00c	"
Fonds d'amortissement	"	46,526,683 00	"
Liste civile et famille royale	25,000 00	13,275,000 00	"
Chambre des Pairs	15,635 11	745,000 00	"
Chambre des Députés	13,217 51	655,000 00	"
Légion d'honneur	"	283,000 00	"
Dépenses générales des services publics	115,256,178 92	562,564,324 48	7,899,608f 95c
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	21,140,042 01	124,888,664 36	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	18,467,246 52	53,180,476 79	550,386 58
	191,925,171 27	1,075,514,521 63	8,449,995 53
SERVICE EXTRAORDINAIRE.			
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	18,397,788 57	70,493,964 18	899,553 95
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	11,387,794 12	33,696,947 35	"
	221,710,753 96	1,179,705,433 16	9,349,549 48
		1,410,765,736 60	

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1844. (Voir page 33.)

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1843, 1844 et 1845, au 1er janvier 1845.

Pages de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État. — antérieurement au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1844. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1844.	pendant l'année 1844.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1843.									
	SERVICE ORDINAIRE.									
	Dette perpétuelle	217,687,973f 50	"	72f 00c	217,687,901f	211,992,816f 40	4,755,702f 41c	216,748,518f 81c	939,382f 69c	
	Fonds d'amortissement	46,526,683 00	"	"	46,526,683	46,526,683 00	"	46,526,683 00	"	
	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,393,063 53	278,187f 58c	"	10,671,251	10,339,722 31	53,341 22	10,393,063 53	278,187 58	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	9,299,744 98	"	"	9,299,744	311,678 61	8,532,980 61	8,844,659 22	455,085 76	
	Intérêts de la dette flottante	17,461,000 00	"	37,173 95	17,423,826	7,321,163 27	10,102,662 78	17,423,826 05	"	
	Rentes viagères	3,047,458 98	"	216,099 73	2,831,359	1,657,088 02	1,174,271 23	2,831,359 25	"	
	Pensions	50,207,354 00	"	2,595,193 60	47,612,160	35,414,353 93	12,197,806 47	47,612,160 40	"	
98	Subvention aux fonds de retraite des finances, etc.	9,168,000 00	"	17,767 69	9,150,232	8,961,510 83	188,721 48	9,150,232 31	"	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,999 60	"	"	399,999	397,494 60	2,365 00	399,859 60	140 00	
	Liste civile et famille royale	13,300,000 00	"	"	13,300,000	13,275,000 00	25,000 00	13,300,000 00	"	
	Chambre des Pairs	736,000 00	"	364 89	735,635	720,000 00	15,635 11	735,635 11	"	
	Chambre des Députés	722,000 00	"	33,782 49	688,217	675,000 00	13,217 51	688,217 51	"	
	Légion d'honneur	528,000 00	"	"	528,000	528,000 00	"	528,000 00	"	
100 et 102	Ministère de la justice et des cultes	58,499,019 81	"	357,730 43	58,141,289	46,771,875 58	11,289,359 43	58,061,235 01	80,054 37	
104	——— des affaires étrangères	9,550,921 04	19,360 46	"	9,570,281	7,491,899 05	2,037,646 36	9,529,545 41	40,736 09	
106	——— de l'instruction publique	17,250,106 16	"	802,494 68	16,447,611	12,097,739 65	4,313,540 48	16,411,280 13	36,331 35	
108 et 110	——— de l'intérieur	122,303,825 82	"	7,343,985 24	114,959,840	88,239,993 87	26,471,291 98	114,711,285 85	248,554 73	
112	——— de l'agriculture et du commerce	13,269,060 91	330,393 52	"	13,599,454	9,314,778 50	4,273,022 88	13,587,801 38	11,653 05	
114 et 116	——— des travaux publics	58,013,420 26	"	807,889 76	57,205,530	44,225,407 14	12,870,235 92	57,095,643 06	109,887 44	
118 et 120	——— de la guerre	324,350,287 20	"	12,438,005 12	311,912,282	282,167,779 20	28,365,114 60	310,532,893 80	1,379,388 28	
122 et 124	——— de la marine	92,082,738 10	"	844,449 48	91,238,288	66,377,348 66	23,056,774 62	89,434,123 28	1,804,165 34	
126	——— des finances	18,225,776 14	"	46,864 78	18,178,911	15,596,109 86	2,579,192 65	18,175,302 51	3,608 85	
128 et 130	Frais de régie, de percept. et d'exploitat. des impôts et revenus publics	151,342,641 06	"	2,018,289 15	149,324,351	128,047,747 06	21,140,042 01	149,187,789 07	136,562 84	
132	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	69,971,570 51	"	302,419 46	69,669,151	51,172,559 82	18,467,246 52	69,639,806 34	29,344 71	
		1,314,336,644 60	627,941 56	27,862,582 45	1,287,102,003	1,089,623,749 36	191,925,171 27	1,281,548,920 63	5,553,083 08	
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.									
	1re Partie. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*									
116	Ministère des travaux publics	71,658,984 23	"	3,117,286 25	68,541,697	55,238,959 48	13,194,270 18	68,433,229 66	108,468 32	
120	——— de la guerre	39,839,328 09	"	2,024,385 11	37,814,942	33,198,014 81	4,616,928 17	37,814,942 98	"	
124	——— de la marine	5,824,216 00	"	2,242,668 87	3,581,547	2,992,948 30	586,590 22	3,579,538 52	2,008 61	
		117,322,528 32	"	7,384,340 23	109,938,188	91,429,922 59	18,397,788 57	109,827,711 16	110,476 93	
	2e Partie. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*									
116	Ministère des travaux publics	30,500,000 00	"	3,243,204 88	27,256,795	15,827,006 82	11,387,794 12	27,214,800 94	41,994 18	
	Total général	1,462,159,172 92	627,941 56	38,490,127 56	1,424,296,986	1,196,880,678 77	221,710,753 96	1,418,591,432 73	5,705,554 19	
			37,862,186 00							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1843, 1844 et 1845, au 1er janvier 1845.*

Pages de renvoi aux états de développement.	Nature des dépenses.	Droits constatés au profit des créanciers de l'État, et dépenses présumées. — antérieurement au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. — Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1844. — Annulations de droits constatés.	Total.	Payements effectués. — antérieurement au 1er janvier 1844.	Payements effectués. — pendant l'année 1844.	Payements effectués. — Total.	Reste à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.	Observations.
					EXERCICE 1844.					
	SERVICE ORDINAIRE.									
	Dette perpétuelle	"	220,295,726f00c	"	220,295,726	"	214,071,035f76c	214,071,035f76c	6,224,690f24c	
	Fonds d'amortissement	"	46,526,683 00	"	46,526,683	"	46,526,683 00	46,526,683 00	"	
	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	"	10,345,891 29	"	10,345,891	"	10,256,231 20	10,256,231 20	89,660 09	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	9,294,668 78	"	9,294,668	"	222,789 57	222,789 57	9,071,879 21	
	Intérêts de la dette flottante	"	19,600,000 00	"	19,600,000	"	7,281,487 45	7,281,487 45	12,318,512 55	
	Rentes viagères	"	2,771,392 36	"	2,771,392	"	1,560,463 78	1,560,463 78	1,210,928 58	
99	Pensions	"	48,244,706 00	"	48,244,706	"	34,707,821 28	34,707,821 28	13,536,884 72	
	Subvention aux fonds de retraite des finances, etc.	"	8,625,000 00	"	8,625,000	"	4,898,859 96	4,898,859 96	3,726,140 04	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	400,000 00	"	400,000	"	397,684 00	397,684 00	2,316 00	
	Liste civile et famille royale	"	13,300,000 00	"	13,300,000	"	13,275,000 00	13,275,000 00	25,000 00	
	Chambre des Pairs	"	745,000 00	"	745,000	"	745,000 00	745,000 00	"	
	Chambre des Députés	"	703,050 00	"	703,050	"	655,000 00	655,000 00	48,050 00	
	Légion d'honneur	"	283,000 00	"	283,000	"	283,000 00	283,000 00	"	
101 et 103	Ministère de la justice et des cultes	"	58,757,831 72	"	58,757,831	"	47,019,388 77	47,019,388 77	11,738,442 95	
105	——— des affaires étrangères	150,000f 00c	9,075,978 88	"	9,225,978	150,000f 00c	7,092,113 66	7,242,113 66	1,983,865 22	
107	——— de l'instruction publique	"	18,070,014 68	"	18,070,014	"	12,397,438 65	12,397,438 65	5,672,576 03	
109 et 111	——— de l'intérieur	"	122,753,018 94	"	122,753,018	"	85,024,166 08	85,024,166 08	37,728,852 86	
113	——— de l'agriculture et du commerce	"	15,117,492 41	"	15,117,492	"	10,541,360 01	10,541,360 01	4,576,132 40	
115 et 117	——— des travaux publics	"	59,757,455 40	"	59,757,455	"	46,507,394 27	46,507,394 27	13,250,061 13	
119 et 121	——— de la guerre	3,345,769 89	311,696,388 99	"	315,042,158	3,345,769 89	267,342,879 70	270,688,649 59	44,353,509 29	
123 et 125	——— de la marine	2,838,703 17	94,473,283 57	"	97,311,986	2,816,703 17	70,374,969 36	73,191,672 53	24,120,314 21	
127	——— des finances	"	18,826,405 16	"	18,826,405	"	16,264,613 98	16,264,613 98	2,561,791 18	
129 et 131	Frais de régie, de percept. et d'exploitat. des impôts et revenus publics	"	142,843,916 75	"	142,843,916	"	124,888,664 36	124,888,664 36	17,955,252 39	
133	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	569,124 18	72,954,062 65	"	73,523,186	569,124 18	53,180,476 79	53,749,600 97	19,773,585 86	
		6,903,597 24	1,305,460,966 58	"	1,312,364,563	6,881,597 24	1,075,514,521 63	1,082,396,118 87	229,968,444 95	
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.									
	1re Partie. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*									
117	Ministère des travaux publics	"	50,416,375 96	"	50,416,375	"	36,276,815 04	36,276,815 04	14,139,560 92	
121	Ministère de la guerre	674,703 64	36,029,681 47	"	36,704,385	674,703 64	30,176,254 02	30,850,957 66	5,853,427 45	
125	Ministère de la marine	"	5,742,490 37	"	5,742,490	"	4,040,895 12	4,040,895 12	1,701,595 25	
		674,703 64	92,188,547 80	"	92,863,251	674,703 64	70,493,964 18	71,168,667 82	21,694,583 62	
	2e Partie. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*									
117	Ministère des travaux publics	"	44,166,062 42	"	44,166,062	"	33,696,947 35	33,696,947 35	10,469,115 07	
121	Ministère de la guerre	"	500,000 00	"	500,000	"	"	"	500,000 00	
		"	44,666,062 42	"	44,666,062	"	33,696,947 35	33,696,947 35	10,969,115 07	
	Total général	7,578,300 88	1,442,315,576 80	"	1,449,893,877	7,556,300 88	1,179,705,433 16	1,187,261,734 04	262,632,143 64	

Exercice 1845.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1843, 1844 et 1845, au 1er janvier 1845.*

Pages de renvoi aux états de développement.	Nature des dépenses.	Droits constatés au profit des créanciers de l'État — antérieurement au 1er janvier 1844.	Droits constatés — Opérations de l'année 1844. Droits constatés.	Droits constatés — Opérations de l'année 1844. Annulations de droits constatés.	Droits constatés — Total.	Payements effectués — antérieurement au 1er janvier 1844.	Payements effectués — pendant l'année 1844.	Payements effectués — Total.	Reste à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.	Observations.
	EXERCICE 1845.									
	SERVICE ORDINAIRE.									
142	Ministère des affaires étrangères	"	150,000f 00c	"	150,000f 00c	"	150,000f 00c	150,000f 00c	"	
	——— de la guerre	"	6,177,439 08	"	6,177,439 08	"	6,177,439 08	6,177,439 08	"	
	——— de la marine	"	1,572,169 87	"	1,572,169 87	"	1,572,169 87	1,572,169 87	"	
	Remboursements et restitutions	"	550,386 58	"	550,386 58	"	550,386 58	550,386 58	"	
		"	8,449,995 53	"	8,449,995 53	"	8,449,995 53	8,449,995 53	"	
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.									
	1re Partie. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*									
142	Ministère de la guerre	"	899,553 95	"	899,553 95	"	899,553 95	899,553 95	"	
		"	9,349,549 48	"	9,349,549 48	"	9,349,549 48	9,349,549 48	"	
	RÉCAPITULATION.									
	Exercice 1843	1,462,159,172 92	"	37,862,186 00	1,424,296,986 92	1,196,880,678f 77c	221,710,753 96	1,418,591,432 73	5,705,554f 19c	
	——— 1844	7,578,300 88	1,442,315,576 80	"	1,449,893,877 68	7,556,300 88	1,179,705,433 16	1,187,261,734 04	262,632,143 64	
	——— 1845	"	9,349,549 48	"	9,349,549 48	"	9,349,549 48	9,349,549 48	"	
		1,469,737,473 80	1,451,665,126 28	37,862,186 00	2,883,540,413 68	1,204,436,979 65	1,410,765,736 60	2,615,202,716 25	268,337,697 83	
			1,413,802,940 28							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dette publique. — Liste civile et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette perpétuelle. — Rentes 5 p. 0/0	147,033,974f 50c	144,607,690f 40c	1,624,442f 91c	121f 50c	146,232,011f 81c	801,962f
Dette perpétuelle. — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,016,518 00	9,123 50	"	1,025,641 50	958
Dette perpétuelle. — 4 p. 0/0	22,507,375 00	22,472,664 50	29,341 50	"	22,502,006 00	5,369
Dette perpétuelle. — 3 p. 0/0	47,119,952 00	43,895,943 50	3,092,916 00	"	46,988,859 50	131,092
Fonds d'amortissement	46,526,683 00	46,526,683 00	"	"	46,526,683 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Intérêts et primes des emprunts	7,004,814 14	6,725,636 56	990 00	"	6,726,626 56	278,187
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Amortissement des emprunts	2,718,673 44	2,718,673 44	"	"	2,718,673 44	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	947,763 53	895,412 31	52,351 22	"	947,763 53	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,299,744 98	311,678 61	8,532,980 61	"	8,844,659 22	455,085
Intérêts de la dette flottante du trésor	17,423,826 05	7,321,163 27	10,107,490 22	4,827 44	17,423,826 05	"
Rentes viagères	2,761,129 64	1,657,088 02	1,176,308 98	72,267 36	2,761,129 64	"
Pensions — de la pairie, de veuves de Pairs, etc.	644,772 21	485,322 21	159,450 00	"	644,772 21	"
Pensions — civiles	1,418,034 97	1,145,106 07	287,909 83	14,980 93	1,418,034 97	"
Pensions — à titre de récompense nationale	478,992 83	355,008 00	125,566 49	1,581 66	478,992 83	"
Pensions — militaires	42,012,874 88	31,214,322 13	10,857,076 86	58,524 11	42,012,874 88	"
Pensions — ecclésiastiques	1,093,868 98	739,180 37	356,605 52	1,916 91	1,093,868 98	"
Pensions — de donataires dépossédés	1,281,392 68	875,415 15	418,995 91	13,018 38	1,281,392 68	"
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	"	600,000 00	"
Subvention aux fonds de retraite du ministère des finances, pensions et indemnités temporaires	9,150,232 31	8,961,510 83	188,731 48	10 00	9,150,232 31	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,999 60	397,494 60	2,365 00	"	399,859 60	140
	361,450,704 74	322,922,510 97	37,022,646 03	167,248 29	359,777,908 71	1,672,796
Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos.	70,229 61	"	70,229 61	"	70,229 61	"
Rappels d'arrérages de pensions, *idem*	82,223 85	"	82,223 85	"	82,223 85	"
	361,603,158 20	322,922,510 97	37,175,099 49	167,248 29	359,930,362 17	1,672,796
			37,007,851 20			
LISTE CIVILE ET DOTATIONS.						
Liste civile	13,000,000 00	13,000,000 00	"	"	13,000,000 00	"
Douaire de S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans	300,000 00	275,000 00	25,000 00	"	300,000 00	"
Chambre des Pairs	735,635 11	720,000 00	15,635 11	"	735,635 11	"
Chambre des Députés	688,217 51	675,000 00	47,000 00	33,782 49	688,217 51	"
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	528,000 00	528,000 00	"	"	528,000 00	"
	15,251,852 62	15,198,000 00	87,635 11	33,782 49	15,251,852 62	"
			53,852 62			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette perpétuelle. — Rentes 5 p. 0/0	147,033,588f 50c	"	144,502,032f 76c	"	144,502,032f 76c	2,531,555f 74c
Dette perpétuelle. — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	"	1,015,764 50	"	1,015,764 50	10,835 50
Dette perpétuelle. — 4 p. 0/0	22,507,375 00	"	22,480,297 00	"	22,480,297 00	27,078 00
Dette perpétuelle. — 3 p. 0/0	49,728,162 50	"	46,072,941 50	"	46,072,941 50	3,655,221 00
Fonds d'amortissement	46,526,683 00	"	46,526,683 00	"	46,526,683 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Intérêts et primes des emprunts	6,565,047 99	"	6,563,232 99	"	6,563,232 99	1,815 00
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Amortissement des emprunts	2,880,252 01	"	2,880,252 01	"	2,880,252 01	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	900,591 29	"	812,746 20	"	812,746 20	87,845 09
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,294,668 78	"	222,789 57	"	222,789 57	9,071,879 21
Intérêts de la dette flottante du trésor	19,600,000 00	"	7,338,565 81	57,078 36	7,281,487 45	12,318,512 55
Rentes viagères	2,771,392 36	"	1,560,464 28	0 50	1,560,463 78	1,210,928 58
Pensions — de la pairie, de veuves de Pairs, etc.	639,000 00	"	449,933 32	"	449,933 32	189,066 68
Pensions — civiles	1,466,297 00	"	1,087,999 11	"	1,087,999 11	378,297 89
Pensions — à titre de récompense nationale	485,650 00	"	338,460 91	"	338,460 91	147,189 09
Pensions — militaires	42,560,000 00	"	30,739,826 52	"	30,739,826 52	11,820,173 48
Pensions — ecclésiastiques	1,165,227 00	"	624,403 83	"	624,403 83	540,823 17
Pensions — de donataires dépossédés	1,328,532 00	"	867,197 59	"	867,197 59	461,334 41
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	"	600,000 00	"	600,000 00	"
Subvention aux fonds de retraite des finances, pensions et indemnités temporaires	8,625,000 00	"	4,898,859 96	"	4,898,859 96	3,726,140 04
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	"	397,960 00	276 00	397,684 00	2,316 00
	366,104,067 43	"	319,980,410 86	57,354 86	319,923,056 00	46,181,011 43
			319,923,056 00			
LISTE CIVILE ET DOTATIONS.						
Liste civile	13,300,000 00	"	13,275,000 00	"	13,275,000 00	25,000 00
Chambre des Pairs	745,000 00	"	745,000 00	"	745,000 00	"
Chambre des Députés	703,050 00	"	655,000 00	"	655,000 00	48,050 00
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	283,000 00	"	283,000 00	"	283,000 00	"
	15,031,050 00	"	14,958,000 00	"	14,958,000 00	73,050 00
			14,958,000 00			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de Justice et des Cultes.

EXERCICE 1843.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. — Payements.	Opérations de l'année 1844. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire PARTIE. — DÉPENSES DE LA JUSTICE.						
Administration centrale (personnel)	434,191f 04c	434,191f 04c	"	"	434,191f 04c	"
——— (matériel)	106,998 66	96,336 52	10,662f 14c	"	106,998 66	"
Conseil d'État (personnel)	610,720 38	559,323 72	51,396 66	"	610,720 38	"
——— (matériel)	29,998 06	14,142 29	15,855 77	"	29,998 06	"
Cour de cassation	967,583 34	964,916 67	2,666 67	"	967,583 34	"
Cours royales	4,217,609 67	3,927,468 51	291,424 39	1,546f 98c	4,217,345 92	263f
—— d'assises	151,300 00	117,550 00	33,750 00	"	151,300 00	"
Tribunaux de première instance	6,305,096 74	5,819,893 30	483,917 04	1,009 23	6,302,801 11	2,295
——— de commerce	179,892 42	159,484 29	20,408 13	"	179,892 42	"
——— de police	62,397 83	56,246 76	6,128 83	"	62,375 59	22
Justices de paix	3,094,740 75	2,641,325 77	451,861 27	357 00	3,092,830 04	1,910
Frais de justice criminelle et des statistiques	4,313,528 57	4,321,966 47	1,872 93	10,316 08	4,313,523 32	5
Pensions. — Fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère de la justice	100,000 00	75,000 00	25,000 00	"	100,000 00	"
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	54,909 62	43,233 62	11,676 00	"	54,909 62	"
	20,628,967 08	19,231,078 96	1,406,619 83	13,229 29	20,624,469 50	4,497
Dépenses des exercices clos	1,160 51	1,160 51	"	"	1,160 52	"
	20,630,127 59	19,232,239 47	1,406,619 83	13,229 29	20,625,630 01	4,497
			1,393,390 54			

EXERCICE 1844.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. — Payements.	Opérations de l'année 1844. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
Administration centrale (personnel)	434,200f 00c	"	432,829f 96c	"	432,829f 96c	1,370f 04c
——— (matériel)	107,000 00	"	92,202 51	"	92,202 51	14,797 49
Conseil d'État (personnel)	622,200 00	"	562,199 15	"	562,199 15	60,000 85
——— (matériel)	30,000 00	"	14,739 88	"	14,739 88	15,260 12
Cour de cassation	974,000 00	"	968,437 47	"	968,437 47	5,562 53
Classement et conservation des minutes des arrêts de la cour de cassation	10,450 00	"	10,450 00	"	10,450 00	"
Cours royales	4,256,300 00	"	3,974,020 16	"	3,974,020 16	282,279 84
—— d'assises	154,400 00	"	119,631 67	"	119,631 67	34,768 33
Tribunaux de première instance	6,385,345 00	"	5,896,572 86	"	5,896,572 86	488,772 14
——— de commerce	179,900 00	"	159,374 37	"	159,374 37	20,525 63
——— de police	62,900 00	"	57,126 63	"	57,126 63	5,773 37
Justices de paix	3,106,130 00	"	2,644,509 19	"	2,644,509 19	461,620 81
Frais de justice criminelle et des statistiques	4,575,000 00	"	4,527,273 72	"	4,527,273 72	47,726 28
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	55,000 00	"	51,283 00	"	51,283 00	3,717 00
Frais d'impression des documents sur le régime hypothécaire	30,769 00	"	"	"	"	30,769 00
	20,983,594 00	"	19,510,650 57	"	19,510,650 57	1,472,943 43
Dépenses des exercices clos	692 35	"	692 35	"	692 35	"
	20,984,286 35	"	19,511,342 92	"	19,511,342 92	1,472,943 43
			19,511,342 92			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	174,490f 49c	172,712f 16c	1,778f 33c	"	174,490f 49c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	26,987 25	13,788 57	13,198 68	"	26,987 25	"
Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	26,681 50	23,020 50	3,661 00	"	26,681 50	"
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,052,930 18	861,630 43	191,299 75	"	1,052,930 18	"
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	28,739,208 12	21,220,825 42	7,506,691 41	"	28,727,516 83	11,691f 29c
Chapitre royal de Saint-Denis	109,306 07	90,495 52	18,710 55	"	109,206 07	100 00
Bourses des séminaires	999,212 36	749,589 15	245,392 35	"	994,981 50	4,230 86
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,059,218 33	1,015,482 33	39,295 00	"	1,054,777 33	4,441 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	455,610 23	322,263 99	133,146 24	"	455,410 23	200 00
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,933,113 78	1,093,705 85	792,129 06	1,250f 77c	1,884,584 14	48,529 64
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,191,895 00	678,874 00	508,782 00	"	1,187,656 00	4,239 00
Secours à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	117,225 00	39,075 00	"	156,300 00	"
Dépenses accidentelles	"	"	"	"	"	"
Réparations de la cathédrale de Troyes	142,291 32	99,928 63	42,362 69	"	142,291 32	"
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,045,744 44	764,603 96	279,565 48	"	1,044,169 44	1,575 00
——— du matériel *idem*	120,000 00	64,695 65	55,304 35	"	120,000 00	"
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	12,000 00	4,000 00	"	16,000 00	"
Dépenses du culte israélite	80,264 67	56,886 90	22,827 77	"	79,714 67	550 00
——— des exercices périmés	2,922 37	2,922 37	"	"	2,922 37	"
	37,332,176 11	27,360,650 43	9,897,219 66	1,250 77	37,256,619 32	75,556 79
Dépenses des exercices clos	178,985 68	178,985 68	"	"	178,985 68	"
	37,511,161 79	27,539,636 11	9,897,219 66	1,250 77	37,435,605 00	75,556 79
			9,895,968 89			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de la justice	20,630,127 59	19,232,239 47	1,406,619 83	13,229 29	20,625,630 01	4,497 58
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	37,511,161 79	27,539,636 11	9,897,219 66	1,250 77	37,435,605 00	75,556 79
	58,141,289 38	46,771,875 58	11,303,839 49	14,480 06	58,061,235 01	80,054 37
			11,289,359 43			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	180,496f 48c	"	178,903f 73c	"	178,903f 73c	1,592f 75c
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	"	13,676 39	"	13,676 39	13,323 61
Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	23,150 07	"	16,990 25	"	16,990 25	6,159 82
Traitement et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,074,000 00	"	881,400 12	"	881,400 12	192,599 88
Traitement et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	28,989,800 00	"	21,349,235 67	"	21,349,235 67	7,640,564 33
Chapitre royal de Saint-Denis	109,000 00	"	83,803 00	"	83,803 00	25,197 00
Bourses des séminaires	1,000,000 00	"	744,151 57	"	744,151 57	255,848 43
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	950,000 00	"	905,815 65	"	905,815 65	44,184 35
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	487,000 00	"	325,330 34	"	325,330 34	161,669 66
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	2,000,000 00	"	1,022,365 66	"	1,022,365 66	977,634 34
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	"	749,254 50	"	749,254 50	450,745 50
——— à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	"	119,475 00	"	119,475 00	36,825 00
Dépenses accidentelles	3,270 00	"	3,270 00	"	3,270 00	"
Réparations de la cathédrale de Troyes. (Loi du 25 juin 1841.)	86,391 55	"	24,135 52	"	24,135 52	62,256 03
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,083,050 00	"	779,615 91	"	779,615 91	303,434 09
——— du matériel (*idem*)	120,000 00	"	71,345 29	"	71,345 29	48,654 71
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	"	12,000 00	"	12,000 00	4,000 00
Dépenses du culte israélite	100,400 00	"	59,589 98	"	59,589 98	40,810 02
Dépenses des exercices périmés	6,698 68	"	6,698 68	"	6,698 68	"
	37,612,556 78	"	27,347,057 26	"	27,347,057 26	10,265,499 52
Dépenses des exercices clos	160,988 59	"	160,988 59	"	160,988 59	"
	37,773,545 37	"	27,508,045 85	"	27,508,045 85	10,265,499 52
			27,508,045 85			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de la justice	20,984,286 35	"	19,511,342 92	"	19,511,342 92	1,472,943 43
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	37,773,545 37	"	27,508,045 85	"	27,508,045 85	10,265,499 52
	58,757,831 72	"	47,019,388 77	"	47,019,388 77	11,738,442 95
			47,019,388 77			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	526,710f 52c	514,879f 66c	11,830f 86c	"	526,710f 52c	"
——— (Matériel.)	161,986 98	126,443 22	35,543 76	"	161,986 98	"
Traitements des agents politiques et consulaires	4,709,709 75	3,706,478 87	1,000,380 88	"	4,706,859 75	2,850f 00c
Traitements des agents en inactivité	25,353 34	19,500 00	5,853 34	"	25,353 34	"
Frais d'établissement	197,453 66	172,907 38	24,546 28	"	197,453 66	"
Frais de voyages et de courriers	894,728 86	573,667 70	328,636 52	9,000f 00c	893,304 22	1,424 64
Frais de service	983,945 76	506,106 86	444,777 45	3,000 00	947,884 31	36,061 45
Présents diplomatiques	45,048 11	14,478 02	30,570 09	"	45,048 11	"
Indemnités et secours	46,796 96	29,786 82	16,610 14	"	46,396 96	400 00
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	899,531 16	699,485 54	319,178 97	119,133 35	899,531 16	"
Indemnités temporaires	6,869 00	5,151 75	1,717 25	"	6,869 00	"
Subvention à la caisse des retraites	105,000 00	105,000 00	"	"	105,000 00	"
Reconstruction du palais de France à Constantinople	114,517 36	165,383 19	"	50,865 83	114,517 36	"
Dépenses des exercices périmés	8,985 13	8,985 13	"	"	8,985 13	"
	9,376,636 59	7,298,254 14	2,219,645 54	181,999 18	9,335,900 50	40,736 09
Dépenses des exercices clos	193,644 91	193,644 91	"	"	193,644 91	"
	9,570,281 50	7,491,899 05	2,219,645 54	181,999 18	9,529,545 41	40,736 09
			2,037,646 36			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice).

EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
Administration centrale. (Personnel.)	529,122f 00c	"	515,458f 13c	"	515,458f 13c	13,663f 87f
——— (Matériel.)	162,000 00	"	125,488 52	"	125,488 52	36,511 48
Traitements des agents politiques et consulaires	4,746,800 00	"	3,826,523 31	"	3,826,523 31	920,276 69
Traitements des agents en inactivité	36,000 00	"	18,178 88	"	18,178 88	17,821 12
Frais d'établissement	100,000 00	"	91,448 67	"	91,448 67	8,551 33
Frais de voyages et de courriers	750,000 00	"	466,065 66	3,000f 00c	463,065 66	286,934 34
Frais de service	948,000 00	"	643,149 42	"	643,149 42	304,850 58
Présents diplomatiques	29,482 41	"	28,682 41	"	28,682 41	800 00
Indemnités et secours	52,500 00	"	26,235 15	"	26,235 15	26,264 85
Dépenses secrètes	650,000 00	150,000f 00c	500,000 00	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires	720,000 00	"	471,098 07	"	471,098 07	248,901 93
Dépenses imprévues	145,000 00	"	62,450 92	"	62,450 92	82,549 08
Indemnités temporaires	5,444 00	"	4,201 75	"	4,201 75	1,242 25
Subvention à la caisse des retraites	105,000 00	"	105,000 00	"	105,000 00	"
Reconstruction du palais de France à Constantinople	200,000 00	"	164,502 30	"	164,502 30	35,497 70
Dépenses des exercices périmés	2,883 86	"	2,883 86	"	2,883 86	"
	9,182,232 27	150,000 00	7,051,367 05	3,000 00	7,198,367 05	1,983,865 22
Dépenses des exercices clos	43,746 61	"	43,746 61	"	43,746 61	"
	9,225,978 88	150,000 00	7,095,113 66	3,000 00	7,242,113 66	1,983,865 22
			7,092,113 66			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	406,000f 00c	403,962f 19c	2,037f 81c	"	406,000f 00c	"
——— (Matériel.)	115,576 72	79,632 71	35,944 01	"	115,576 72	"
Conseil royal, inspecteurs généraux de l'Université	214,539 30	205,880 31	8,658 99	"	214,539 30	"
Services généraux	317,890 82	241,597 59	76,376 45	158f 30c	317,815 74	75f 08
Administration académique	635,897 49	570,407 09	65,490 40	"	635,897 49	"
Inspection des écoles primaires	499,384 31	414,812 60	85,092 21	559 50	499,335 31	49 00
Instruction supérieure	2,715,215 72	2,326,552 83	388,378 49	"	2,714,931 32	284 40
——— secondaire	2,011,612 06	1,882,277 76	128,588 90	211 13	2,010,655 53	956 53
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	2,088,961 91	949,422 20	1,108,681 64	1,404 94	2,056,698 90	32,263 01
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	4,040,480 61	2,087,281 95	1,954,214 99	1,016 33	4,040,480 61	"
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	384,986 01	311,323 04	86,571 17	12,908 20	384,986 01	"
Institut	557,500 00	504,010 59	53,489 41	"	557,500 00	"
Collége de France	162,043 68	159,155 02	2,888 66	"	162,043 68	"
Muséum d'histoire naturelle	480,449 83	447,678 17	31,271 66	"	478,949 83	1,500 00
Bureau des longitudes et observatoires	121,757 56	90,290 52	31,467 04	"	121,757 56	"
Bibliothèque royale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	241,708 71	41,932 96	125 00	283,516 67	83 33
——— (Crédit extraordinaire. — 5e annuité.)	105,000 00	64,047 47	40,952 53	"	105,000 00	"
Bibliothèques publiques	167,222 44	134,145 05	31,977 39	"	166,122 44	1,100 00
Établissements divers	118,099 58	91,520 89	26,578 69	"	118,099 58	"
Souscriptions	199,966 75	142,330 50	57,636 25	"	199,966 75	"
Encouragements aux savants et hommes de lettres	373,556 46	312,750 46	60,786 00	"	373,536 46	20 00
Recueil et publication de documents inédits relatifs à l'histoire nationale	149,999 64	139,081 41	10,918 23	"	149,999 64	"
Subvention aux fonds de retraite	280,000 00	280,000 00	"	"	280,000 00	"
	16,429,740 89	12,079,869 06	4,329,933 88	16,393 40	16,393,409 54	36,331 35
Dépenses des exercices clos	17,870 59	17,870 59	"	"	17,870 59	"
	16,447,611 48	12,097,739 65	4,329,933 88	16,393 40	16,411,280 13	36,331 35
			4,313,540 48			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
Administration centrale. (Personnel.)	412,000f 00c	"	399,110f 49c	"	399,110f 49c	12,889f 51c
——— (Matériel.)	115,600 00	"	89,527 22	"	89,527 22	26,072 78
Conseil royal, inspecteurs généraux de l'Université	218,000 00	"	206,764 78	"	206,764 78	11,235 22
Services généraux	317,900 00	"	251,759 31	"	251,759 31	66,140 69
Administrations académiques	635,900 00	"	571,824 55	"	571,824 55	64,075 45
Inspection des écoles primaires	500,000 00	"	365,115 31	"	365,115 31	134,884 69
Instruction supérieure	2,727,556 00	"	2,306,163 73	"	2,306,163 73	421,392 27
——— secondaire	2,068,600 00	"	1,885,098 13	"	1,885,098 13	183,501 87
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	2,400,000 00	"	1,141,266 65	"	1,141,266 65	1,258,733 35
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,064,160 81	"	2,337,848 93	"	2,337,848 93	2,726,311 88
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	510,717 01	"	305,345 77	"	305,345 77	205,371 24
Institut	568,000 00	"	450,435 03	"	450,435 03	117,564 97
Collége de France	162,044 00	"	146,519 58	"	146,519 58	15,524 42
Muséum d'histoire naturelle	480,450 00	"	419,066 18	"	419,066 18	61,383 82
Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	"	90,505 08	"	90,505 08	31,254 92
Bibliothèque royale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	"	233,307 31	"	233,307 31	50,292 69
——— (Crédit extraord. — 6e annuité.)	105,000 00	"	58,893 99	"	58,893 99	46,106 01
Bibliothèques publiques	167,223 00	"	129,985 42	"	129,985 42	37,237 58
Établissements divers	128,100 00	"	95,542 54	"	95,542 54	32,557 46
Souscriptions	200,000 00	"	159,531 75	"	159,531 75	40,468 25
Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	374,000 00	"	299,338 78	"	299,338 78	74,661 22
Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	"	134,749 03	"	134,749 03	15,250 97
Subvention aux fonds de retraite	280,000 00	"	280,000 00	"	280,000 00	"
Dépenses à la charge du legs fait par M. Janson de Sailly	21,579 90	"	4,391 66	"	4,391 66	17,188 24
Réimpression des œuvres scientifiques de la Place	40,000 00	"	17,523 47	"	17,523 47	22,476 53
	18,052,190 72	"	12,379,614 69	"	12,379,614 69	5,672,576 03
Dépenses des exercices clos	17,823 96	"	17,823 96	"	17,823 96	"
	18,070,014 68	"	12,397,438 65	"	12,397,438 65	5,672,576 03
			12,397,438 65			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	789,198f 64c	785,892f 43c	3,306f 21c	"	789,198f 64c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	242,097 92	200,978 03	27,921 97	"	228,900 00	13,197f 92
Archives du royaume	93,999 85	93,835 30	164 55	"	93,999 85	"
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	932,000 00	932,000 00	"	"	932,000 00	"
——— secrètes extraordinaires de police générale	1,000,000 00	818,000 00	182,000 00	"	1,000,000 00	"
——— du personnel des lignes télégraphiques	924,186 25	836,531 60	87,634 40	"	924,166 00	20 25
——— du matériel des lignes télégraphiques	135,172 08	94,412 54	38,920 74	356f 00c	132,977 28	2,194 80
——— générales du personnel des gardes nationales	143,930 40	131,657 92	12,272 48	"	143,930 40	"
——— du matériel *idem*	5,821 86	3,504 09	2,263 02	"	5,767 11	54 75
——— relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	18,000 00	14,541 67	4,135 00	676 67	18,000 00	"
Subvention aux caisses de retraite de l'administration centrale et du conservatoire de musique	62,522 95	47,463 50	15,059 45	"	62,522 95	"
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	449,963 42	396,285 70	48,078 12	"	444,363 82	5,599 60
Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	399,795 97	372,013 92	27,771 05	"	399,784 97	11 00
Conservation d'anciens monuments historiques	571,261 74	196,759 32	339,425 01	"	536,184 33	35,077 41
Encouragements et souscriptions	310,990 86	281,816 12	29,174 74	"	310,990 86	"
Indemnités ou secours à des artistes, etc.	137,300 53	101,279 99	35,820 54	"	137,100 53	200 00
Subventions aux théâtres royaux	1,084,191 81	1,071,486 72	12,705 09	"	1,084,191 81	"
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	183,046 96	150,000 00	33,046 96	"	183,046 96	"
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	507,000 00	472,308 30	34,691 70	"	507,000 00	"
——— généraux aux hospices, aux bureaux de charité, etc.	519,329 00	450,843 71	67,985 29	"	518,829 00	500 00
——— à des personnes dans l'indigence, etc.	224,650 67	183,766 37	40,209 30	"	223,975 67	675 00
Subventions aux compagnies pour l'exécution de travaux	312,250 00	214,500 00	97,750 00	"	312,250 00	"
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	72,555 00	46,945 00	"	119,500 00	500 00
——— aux étrangers réfugiés en France	2,280,229 66	2,010,303 35	269,379 15	554 94	2,279,127 56	1,102 10
——— aux condamnés politiques	255,995 80	205,090 00	49,855 80	"	254,945 80	1,050 00
——— aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et aux orphelins de juin 1832	21,995 03	21,590 03	405 00	"	21,995 03	"
Administration départementale.						
Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements	3,074,060 83	2,843,697 58	230,518 25	155 00	3,074,060 83	"
Traitements et indemnités aux commissaires de police	99,667 68	85,134 58	14,410 35	"	99,544 93	122 75
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	4,689,467 52	4,518,235 20	171,232 32	"	4,689,467 52	"
Inspections administratives des services départementaux	129,988 40	105,740 54	24,247 86	"	129,988 40	"
A REPORTER	19,718,115 83	17,712,223 51	1,947,329 35	1,742 61	19,657,810 25	60,305 58

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	808,000f 00c	"	805,769f 14c	"	805,769f 14c	2,230f 86c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	241,900 00	"	196,861 27	"	196,861 27	45,038 73
Archives du royaume	94,000 00	"	91,005 95	"	91,005 95	2,994 05
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	1,932,000 00	"	1,800,000 00	"	1,800,000 00	132,000 00
——— du personnel des lignes télégraphiques	966,377 00	"	853,412 01	19f 25c	853,392 76	112,984 24
——— du matériel des lignes télégraphiques	136,167 00	"	87,440 04	"	87,440 04	48,726 96
Établissement de cinq directions nouvelles pour le service télégraphique	40,000 00	"	28,219 00	"	28,219 00	11,781 00
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	147,000 00	"	128,976 02	"	128,976 02	18,023 98
——— du matériel des gardes nationaux	16,000 00	"	3,894 25	"	3,894 25	12,105 75
Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	18,000 00	"	13,075 00	"	13,075 00	4,925 00
Subvention aux caisses de retraite de l'administration centrale et du conservatoire de musique	67,761 00	"	51,241 50	"	51,241 50	16,519 50
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	482,000 00	"	386,543 62	"	386,543 62	95,456 38
Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	400,000 00	"	359,445 76	"	359,445 76	40,554 24
Conservation d'anciens monuments historiques	600,000 00	"	147,786 03	"	147,786 03	452,213 97
Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	311,000 00	"	290,846 28	"	290,846 28	20,153 72
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc.	137,700 00	"	101,048 88	"	101,048 88	36,651 12
Subventions aux théâtres royaux	1,144,200 00	"	1,128,196 06	"	1,128,196 06	16,003 94
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	185,000 00	"	180,000 00	"	180,000 00	5,000 00
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	538,000 00	"	510,899 98	"	510,499 98	27,500 02
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc.	320,000 00	"	295,234 56	"	295,234 56	24,765 44
——— à des personnes dans l'indigence et qui ont droit à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de français indigents	226,000 00	"	184,166 60	"	184,166 60	41,833 40
Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	400,000 00	"	170,250 00	"	170,250 00	229,750 00
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	"	90,065 00	"	90,165 00	29,935 00
——— aux étrangers réfugiés en France	2,150,000 00	"	1,586,339 36	"	1,586,339 36	563,660 64
——— aux condamnés politiques	255,000 00	"	197,390 43	"	197,390 43	57,609 57
——— aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et aux orphelins de juin 1832	22,000 00	"	21,400 00	"	21,400 00	600 00
Administration départementale.						
Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs	3,089,400 00	"	2,867,976 83	"	2,867,976 83	221,423 17
——— aux commissaires de police	100,000 00	"	87,186 05	"	87,186 05	12,813 95
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	4,690,300 00	"	4,529,909 12	"	4,529,909 12	160,390 88
Inspections administratives des services départementaux	130,000 00	"	112,321 45	"	112,321 45	17,678 55
A REPORTER	19,767,805 00	"	17,306,500 19	19 25	17,306,480 94	2,461,324 06

Suite des DEPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1844.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	19,718,115f 83c	17,712,223f 51c	1,947,329f 35c	1,742f 61c	19,657,810f 25c	60,305f 58c
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an renfermés dans les maisons centrales de force et de correction.	5,490,326 17	4,476,419 81	835,638 78	355 09	5,311,763 50	178,562 67
Transport des condamnés aux bagnes; reprises d'évadés.	584,922 35	563,218 62	21,650 11	"	584,868 73	53 62
Matériel des cours royales.						
Loyers, entretien de bâtiments, mobiliers, etc	464,651 04	297,939 39	158,078 79	"	456,018 18	8,632 86
Agrandissement du palais de justice (Seine)	500,000 00	500,000 00	"	"	500,000 00	"
Dépenses extraordinaires.						
Construction à faire au palais de justice de Rouen	224,200 00	183,312 59	40,887 41	"	224,200 00	"
Acquisition du palais Bourbon	5,047,475 00	5,047,475 00	"	"	5,047,475 00	"
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	97,576 93	54,301 29	43,275 64	"	97,576 93	"
Célébration du 13e annivers. des journ. de juillet 1830.	199,509 40	151,716 40	47,793 00	"	199,509 40	"
Acquisition de l'hôtel Cluny et de la collection de M. Dusommerard	599,975 00	589,000 00	9,975 00	"	598,975 00	1,000 00
Reconstruction de la maison centrale de Beaulieu	55,000 00	34,328 00	20,672 00	"	55,000 00	"
Serv. funèb. du bout de l'an de S. A. R. le duc d'Orléans.	49,961 91	49,961 91	"	"	49,961 91	"
Travaux de peintures et sculptures au palais de la Chambre des Pairs	137,087 23	56,876 18	80,211 05	"	137,087 23	"
Frais accessoires d'acquisition du palais Bourbon	7,105 75	"	7,105 75	"	7,105 75	"
Dépenses des exercices périmés	2,675 63	2,675 63	"	"	2,675 63	"
	33,178,582 24	29,719,448 33	3,212,676 88	2,097 70	32,930,027 51	248,554 73
Dépenses des exercices clos	529,438 04	529,438 04	"	"	529,438 04	"
	33,708,020 28	30,248,886 37	3,212,676 88	2,097 70	33,459,465 55	248,554 73
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements et sur le produit du fonds commun.	28,091,633 38	21,432,706 52	6,668,699 83	9,772 97	28,091,633 38	"
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	906,026 63	364,375 37	541,651 26	"	906,026 63	"
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun.	10,827,118 50	7,738,783 11	3,141,943 02	53,607 63	10,827,118 50	"
Dépenses sur produits éventuels	335,068 71	146,729 89	188,338 82	"	335,068 71	"
Dépenses sur subventions communales et particulières pour travaux de routes	1,039,501 26	562,126 99	477,378 52	4 25	1,039,501 26	"
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes d'impositions extraordinaires autorisées par des lois spéciales	15,066,907 31	10,951,156 26	4,120,473 21	4,722 16	15,066,907 31	"
Dépenses sur fonds d'emprunts autorisés par des lois particulières	4,143,672 52	2,592,667 05	1,551,140 37	134 90	4,143,672 52	"
Dépenses spéciales.						
Dépenses de chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	11,197,408 46	8,414,454 75	2,872,510 99	89,557 28	11,197,408 46	"
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	9,504,511 90	5,740,822 16	3,771,505 62	7,815 88	9,504,511 90	"
Dépenses sur produits spéciaux	139,971 63	47,285 40	92,686 23	"	139,971 63	"
TOTAL des dépenses imputées sur ressources spéciales.	81,251,820 30	57,991,107 50	23,426,327 87	165,615 07	81,251,820 30	"
Report des dépenses imputées sur les fonds généraux du budget	33,708,020 28	30,248,886 37	3,212,676 88	2,097 70	33,459,465 55	248,554 73
	114,959,840 58	88,239,993 87	26,639,004 75	167,712 77	114,711,285 85	248,554 73
			26,471,291 98			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1844.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
REPORT	19,767,805f 00c	"	17,306,500f 19	19f 25c	17,306,480f 94c	2,461,324f 06c
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, etc	5,600,000 00	"	4,593,393 12	"	4,593,393 12	1,006,606 88
Transport de condamnés au bagne, reprises d'évadés.	620,000 00	"	551,258 94	"	551,258 94	68,741 06
Matériel des cours royales.						
Loyers, entretien de bâtiments, mobiliers, etc	500,000 00	"	270,433 41	"	270,433 41	229,566 59
Constructions nouvelles au palais de justice de Rouen	224,200 00	"	219,128 63	"	219,128 63	5,071 37
Dépenses extraordinaires.						
Célébration du 14e anniv. des journées de Juillet 1830.	200,000 00	"	199,864 26	"	199,864 26	135 74
Portion contributive de l'État dans les travaux à exécuter sur les terrains des Petits-Pères	460,000 00	"	"	"	"	460,000 00
Reconstruction de la maison centrale de force et de correction de Beaulieu	305,000 00	"	153,957 13	"	153,957 13	151,042 87
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	168,273 07	"	83,649 92	"	83,649 92	84,623 15
Télégraphie électrique	240,000 00	"	"	"	"	240,000 00
Fouilles sur le sol de l'ancienne Ninive	50,000 00	"	"	"	"	50,000 00
Dépenses des exercices périmés	10,666 92	"	10,646 92	"	10,646 92	20 00
	28,145,944 99	"	23,388,832 52	19 25	23,388,813 27	4,757,131 72
Dépenses des exercices clos	134,972 91	"	134,972 91	"	134,972 91	"
	28,280,917 90	"	23,523,805 43	19 25	23,523,786 18	4,757,131 72
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements et sur le produit du fonds commun.	31,149,955 04	"	22,708,339 18	"	22,708,339 18	8,441,615 86
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	797,913 05	"	501,676 38	"	501,676 38	296,236 67
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun.	13,072,937 11	"	7,931,602 87	"	7,931,602 87	5,141,334 24
Dépenses sur produits éventuels	1,807,980 64	"	234,190 44	"	234,190 44	1,573,790 20
Dépenses sur le produit des subventions communales	1,228,967 96	"	654,484 43	"	654,484 43	574,483 53
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes d'impositions extraordinaires autorisées par des lois spéciales	21,248,681 36	"	11,804,611 31	"	11,804,611 31	9,444,070 05
Dépenses sur fonds d'emprunt autor. par des lois particul.	4,066,647 49	"	2,405,205 69	"	2,405,205 69	1,661,441 80
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	12,089,263 14	"	8,733,846 74	"	8,733,846 74	3,355,416 40
Dépenses sur subv. communales et souscrip. particulières.	8,802,369 40	"	6,407,489 26	"	6,407,489 26	2,394,880 14
Dépenses sur produits spéciaux	207,385 85	"	118,933 60	"	118,933 60	88,452 25
TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales.	94,472,101 04	"	61,500,379 90	"	61,500,379 90	32,971,721 14
Report des dép. imputab. sur les fonds génér. du budget.	28,280,917 90	"	23,523,805 43	19 25	23,523,786 18	4,757,131 72
	122,753,018 94	"	85,024,185 33	19 25	85,024,166 08	37,728,852 86
			85,024,166 08			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Agriculture et du Commerce.

(Voir pour les développements le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1844.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	498,995f 22c	491,424f 65c	7,808f 07c	237f 50c	498,995f 22c	"
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	101,987 41	78,255 48	23,713 93	"	101,969 41	18f 00c
Subvention à la caisse des retraites	91,030 00	68,174 00	22,856 00	"	91,030 00	"
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires et bergeries	659,318 73	488,570 42	170,748 31	"	659,318 73	"
Encouragements à l'agriculture	819,621 61	600,369 22	217,145 92	3,158 53	814,356 61	5,265 00
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons, etc.	2,047,610 48	1,825,204 88	238,346 24	17,507 30	2,046,043 82	1,566 66
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	893,975 70	700,559 41	204,257 72	10,841 43	893,975 70	"
Achat du matériel et du mobilier de l'école des arts et métiers à créer dans la ville d'Aix	30,000 00	20,000 00	10,000 00	"	30,000 00	"
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication des brevets d'invention; travaux statistiques	229,367 74	181,493 77	47,513 12	"	229,006 89	360 85
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	19,284 97	16,096 56	3,188 41	"	19,284 97	"
Encouragements aux pêches maritimes	4,383,973 41	2,648,021 55	1,732,908 60	"	4,380,930 15	3,043 26
Poids et mesures	699,722 95	580,209 62	119,432 22	23 75	699,619 09	103 86
Établissements thermaux et sanitaires.						
Établissements thermaux, lazarets, service sanitaire	323,801 83	215,743 00	107,731 40	"	323,474 40	327 43
Secours.						
Secours aux colons	868,664 99	753,507 08	118,779 92	4,590 00	867,697 00	967 99
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits	1,896,588 96	611,638 43	1,285,053 58	103 05	1,896,588 96	"
	13,563,944 00	9,279,268 07	4,309,484 44	36,461 56	13,552,290 95	11,653 05
Dépenses des exercices clos	35,510 43	35,510 43	"	"	35,510 43	"
	13,599,454 43	9,314,778 50	4,309,484 44	36,461 56	13,587,801 38	11,653 05
			4,273,022 88			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1844.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	499,000f 00c	"	493,570f 12c	"	493,570f 12c	5,429f 88c
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	102,000 00	"	71,857 00	"	71,857 00	30,143 00
Subvention à la caisse des retraites	91,030 00	"	88,174 00	"	88,174 00	2,856 00
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires et bergeries	669,000 00	"	429,942 88	"	429,942 88	239,057 12
Encouragements à l'agriculture	830,000 00	"	603,579 15	3,300f 00c	600,279 15	229,720 85
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons, etc.	2,240,000 00	"	1,995,722 51	"	1,995,722 51	244,277 49
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,053,800 00	"	802,518 25	528 72	801,989 53	251,810 47
Achat du matériel et du mobilier de l'école des arts et métiers à créer dans la ville d'Aix	80,000 00	"	60,000 00	"	60,000 00	20,000 00
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication des brevets d'invention, travaux statistiques	242,000 00	"	155,219 70	"	155,219 70	86,780 30
Dépenses de l'exposition publique des produits de l'industrie	600,000 00	"	382,991 95	"	382,991 95	217,008 05
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	21,014 75	"	20,600 00	"	20,600 00	414 75
Encouragements aux pêches maritimes	4,500,000 00	"	2,990,270 53	"	2,990,270 53	1,509,729 47
Poids et mesures	700,000 00	"	591,079 10	"	591,079 10	108,920 90
Établissements thermaux et sanitaires.						
Entretien des établissements thermaux et sanitaires	285,000 00	"	186,651 01	"	186,651 01	98,348 99
Établissements et services sanitaires, encouragements, etc.	350,000 00	"	246,754 56	"	246,754 56	103,245 44
Secours.						
Secours aux colons	868,000 00	"	710,002 73	"	710,002 73	157,997 27
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits	1,943,709 50	"	673,317 08	"	673,317 08	1,270,392 42
	15,074,554 25	"	10,502,250 57	3,828 72	10,498,421 85	4,576,132 40
Dépenses des exercices clos	42,938 16	"	42,938 16	"	42,938 16	"
	15,117,492 41	"	10,545,188 73	3,828 72	10,541,360 01	4,576,132 40
			10,541,360 01			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1844.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	455,981f 83c	453,949f 95c	2,156f 88c	125f 00c	455,981f 83c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	84,986 97	50,205 77	34,781 20	"	84,986 97	"
Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	"	"	12,000 00	"
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,057,214 02	2,651,442 32	407,409 76	1,817 21	3,057,034 87	179f [illegible]
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	189,886 38	156,827 91	32,906 59	10 00	189,724 50	161 [illegible]
Personnel des conducteurs embrigadés	1,140,563 97	990,502 31	150,217 66	156 00	1,140,563 97	"
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles.	511,835 74	403,196 94	106,061 18	854 88	508,403 24	3,432 [illegible]
Matériel des mines. (Services divers.)	136,931 10	85,122 23	51,808 87	"	136,931 10	"
Conseil des bâtiments civils et bureau du contrôle	65,899 64	65,791 34	108 30	"	65,899 64	"
Subvention à la caisse des retraites	328,863 40	328,863 40	"	"	328,863 40	"
Routes royales et ponts	28,579,500 45	23,268,863 78	5,295,220 61	7,471 11	28,556,613 28	22,887 [illegible]
Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.)	141,997 60	30,410 60	111,587 00	"	141,997 60	"
Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs)	7,423,183 40	5,665,554 16	1,782,139 58	34,295 51	7,413,398 23	9,785 [illegible]
Travaux de régularisation et de défense des bords du Rhin	400,000 00	224,500 00	175,200 00	"	399,700 00	300 [illegible]
Navigation intérieure. (Canaux)	4,582,945 34	3,307,268 73	1,260,808 16	4,081 10	4,564,085 79	18,859 [illegible]
Ports maritimes et services divers	4,959,494 52	3,647,784 63	1,294,297 68	683 51	4,941,398 80	18,095 [illegible]
Chemins de fer (études et frais de police)	131,864 37	112,533 69	21,606 57	2,750 00	131,390 26	474 [illegible]
Exploitation des chemins de fer exécutés par l'État	352,164 04	223,897 18	128,211 86	"	352,109 04	55 [illegible]
Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	473,184 12	50,000 00	423,184 12	"	473,184 12	"
Frais généraux du service des départements, secours	65,179 23	51,190 62	9,124 21	381 75	59,933 08	5,246 [illegible]
Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général	464,849 33	64,744 33	393,675 25	1,000 00	457,419 58	7,429 [illegible]
Constructions et grosses réparations d'intérêt général général à Paris	541,052 91	215,656 12	303,611 58	"	519,267 70	21,785 [illegible]
Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.)	437,335 30	255,315 83	182,019 47	"	437,335 30	"
Construction d'un édifice à affecter à l'école normale.	276,656 58	258,918 46	17,738 12	"	276,656 58	"
Travaux de construction, d'achèvement ou de grande réparation d'édifices publics	414,855 67	209,545 90	204,800 62	"	414,346 52	509 [illegible]
Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics	15,680 39	9,739 66	5,260 34	"	15,000 00	680 [illegible]
Réparation des dommages causés par les inondations	337,536 61	213,214 04	124,322 57	"	337,536 61	"
Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus	43,556 00	18,000 00	25,556 00	"	43,556 00	"
Réparation des dommages causés aux voies navigables	264,193 63	223,661 20	40,532 43	"	264,193 63	"
A REPORTER	55,889,392 54	43,248,701 10	12,584,436 61	53,626 07	55,779,511 64	109,880 [illegible]

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1844.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	499,000f 00c	"	496,579f 69c	"	496,579f 69c	2,420f 31
Matériel et dépenses diverses des bureaux	85,000 00	"	59,192 14	"	59,192 14	25,807 86
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,149,000 00	"	2,747,175 96	"	2,747,175 96	401,824 04
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	190,000 00	"	159,604 24	"	159,604 24	30,395 76
Personnel des conducteurs embrigadés	1,188,000 00	"	988,190 18	"	988,190 18	199,809 82
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	520,400 00	"	389,324 84	"	389,324 84	131,075 16
Matériel des mines. (Services divers)	140,000 00	"	100,219 43	"	100,219 43	39,780 57
Conseil des bâtiments civils et bureau du contrôle	66,000 00	"	65,891 66	"	65,891 66	108 34
Subvention à la caisse des retraites	325,000 00	"	319,794 33	"	319,794 33	5,205 67
Routes royales et ponts	28,680,000 00	"	23,594,176 47	633f 11c	23,593,543 36	5,086,456 64
Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.)	1,800,000 00	"	1,164,094 35	"	1,164,094 35	635,905 65
Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs)	7,970,000 00	"	6,387,003 49	211 60	6,386,791 89	1,583,208 11
Navigation intérieure. (Canaux.)	4,850,000 00	"	3,682,864 93	"	3,682,864 93	1,167,135 07
Ports maritimes et services divers	5,200,000 00	"	3,690,321 56	"	3,690,321 56	1,509,678 44
Chemins de fer. (Frais de police et de surveillance.)	118,700 00	"	99,691 72	"	99,691 72	19,008 28
Exploitation des chemins de fer exécutés par l'État	482,000 00	"	403,987 87	"	403,987 87	78,012 13
Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	400,000 00	"	161,124 49	"	161,124 49	238,875 51
Frais généraux du service des départements. Secours, etc	60,000 00	"	54,069 74	"	54,069 74	5,930 26
Entretien et réparations des bâtiments civils d'intérêt général à Paris	465,000 00	"	120,983 39	"	120,983 39	344,016 61
Constructions et grosses réparations d'intérêt général, à Paris	581,500 00	"	141,955 77	"	141,955 77	439,544 23
Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838)	120,270 91	"	28,007 83	"	28,007 83	92,263 08
Construction d'un édifice à affecter à l'école normale	450,000 00	"	208,022 75	"	208,022 75	241,977 25
Travaux de construction, d'achèvement ou de grande réparation de divers édifices publics	300,000 00	"	123,589 58	"	123,589 58	176,410 42
Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics	15,316 77	"	260 14	"	260 14	15,056 63
Réparation des dommages causés par les inondations aux routes royales. (Loi du 31 janvier 1841.)	97,129 00	"	62,389 45	"	62,389 45	34,739 55
Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts emportés ou endommagés par les eaux	151,356 98	"	48,526 67	"	48,526 67	102,830 31
Réparation des dommages causés aux voies navigables ainsi qu'aux digues et levées	188,980 38	"	127,964 20	"	127,964 20	61,016 18
Réparation des dommages causés aux digues qui bordent la vallée du Rhône	475,000 00	"	279,933 48	"	279,933 48	195,066 52
Réparation des dommages causés aux routes et aux ponts par les inondations	725,000 00	"	447,312 17	"	447,312 17	277,687 83
Rétablissement des communications interrompues par les inondations	23,017 19	"	5,753 69	"	5,753 69	17,263 50
A REPORTER	59,315,671 23		46,158,006 21	844 71	46,157,161 50	13,158,509 73

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1844.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	55,889,392f 54c	43,248,701f 10c	12,584,436f 61c	53,626f 07c	55,779,511f 64c	109,880f 90c
Réparation des dommages causés aux digues et levées	749,383 54	598,588 69	150,842 24	53 93	749,377 00	6 54
Réparation des dommages causés par les inondations	225,000 00	40,581 60	184,418 40	"	225,000 00	"
Rétablissement des communications interrompues par les inondations	16,691 03	15,312 03	5,379 00	4,000 00	16,691 03	"
Secours extraordinaires accordés aux départements par suite du débordement des eaux	10,867 87	9,307 87	1,560 00	"	10,867 87	"
Dépenses des exercices périmés	29,821 91	28,542 24	1,279 67	"	29,821 91	"
	56,921,156 89	43,941,033 53	12,927,915 92	57,680 00	56,811,269 45	109,887 44
Dépenses des exercices clos	284,373 61	284,373 61	"	"	284,373 61	"
TOTAL de la 1re section	57,205,530 50	44,225,407 14	12,927,915 92	57,680 00	57,095,643 06	109,887 44
			12,870,235 92			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	9,994,833 52	6,608,175 22	3,372,852 88	3,225 81	9,977,802 29	17,081 23
——— depuis le 1er janvier 1837	192,659 14	171,765 52	20,587 82	"	192,353 34	305 80
Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,151,948 78	850,440 43	295,508 35	"	1,145,948 78	6,000 00
Routes stratégiques de l'Ouest	3,505 08	1,315 08	2,189 47	"	3,504 55	0 53
Ponts	318,438 88	269,337 38	49,101 50	"	318,438 88	"
Amélioration des rivières	6,457,155 07	5,266,552 37	1,131,135 27	3,184 12	6,394,503 52	62 651 55
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	870,615 94	747,903 59	120,820 77	"	868,724 36	1,891 58
Services des canaux, de 1821 et 1822	1,297,501 20	746 061 23	550,772 21	"	1,296,833 44	667 76
Amélioration de ports maritimes	6,664,502 09	5,392,165 33	1,261,138 76	"	6,653,304 09	11,198 00
Chemins de fer. (Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies)	14,500,000 00	12,500,000 00	2,000,000 00	"	14,500,000 00	"
Chemins de fer construits par l'État	6,328,342 87	5,372,927 80	955,415 07	"	6,328,342 87	"
Établissement de nouveaux canaux	17,314,982 48	14,184,211 22	3,122,144 84	45 45	17,306,310 61	8,671 87
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	3,390,000 00	3,070,941 38	319,058 62	"	3,390,000 00	"
	68,484,535 05	55,181,796 55	13,200,725 56	6,455 38	68,376,066 73	108,468 32
Dépenses des exercices clos	57,162 93	57,162 93	"	"	57,162 93	"
2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*	68,541,697 98	55,238,959 48	13,200,725 56	6,455 38	68,433,229 66	108,468 32
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	27,256,795 12	15,827,006 82	11,389,449 75	1,655 63	27,214,800 94	41,994 18
TOTAL de la 2e section	95,798,493 10	71,065,966 30	24,590,175 31	8,111 01	95,648,030 60	150,462 50
			24,582,064 30			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire	57,205,530 50	44,225,407 14	12,927,915 92	57,680 00	57,095,643 06	109,887 44
2e SECTION. — Service extraordinaire	95,798,493 10	71,065,966 30	24,590,175 31	8,111 01	95,648,030 60	150,462 50
	153,004,023 60	115,291,373 44	37,518,091 23	65,791 01	152,743,673 66	260,349 94

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1844.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	59,315,671f 23c	"	46,158,006f 21c	844f 71c	46,157,161f 50c	13,158,509f 73
Travaux de nivellement et de pavage de la place du Panthéon	141,000 00	"	54,939 81	"	54,939 81	86,060 19
Dépenses des exercices périmés	35,940 48	"	30,449 27	"	30,449 27	5,491 21
	59,492,611 71	"	46,243,395 29	844 71	46,242,550 58	13,250,061 13
Dépenses des exercices clos	264,843 69	"	264,843 69	"	264,843 69	"
TOTAL de la 1re section	59,757,455 40	"	46,508,238 98	844 71	46,507,394 27	13,250,061 13
			46,507,394 27			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	7,737,308 25	"	6,020,703 93	3,388 96	6,017,314 97	1,719,993 28
——— depuis le 1er janvier 1837	247,797 24	"	218,776 41	"	218,776 41	29,020 83
Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,409,356 30	"	1,274,057 82	"	1,274,057 82	135,298 48
Routes stratégiques de l'Ouest	19,311 14	"	11,038 30	"	11,038 30	8,272 84
Ponts	70,204 54	"	19,557 34	"	19,557 34	50,647 20
Amélioration des rivières	5,347,841 42	"	3,848,898 33	"	3,848,898 33	1,498,943 09
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	1,208,891 17	"	896,348 43	"	896,348 43	312,542 74
Service des canaux de 1821 et 1822	758,372 62	"	349,147 36	"	349,147 36	409,225 26
Amélioration de ports maritimes	6,620,129 51	"	4,604,405 16	"	4,604,405 16	2,015,724 35
Chemins de fer (garantie d'intérêts et prêts aux compag.)	900,000 00	"	700,000 00	"	700,000 00	200,000 00
Chemins de fer construits par l'État	4,937,642 99	"	3,741,600 05	"	3,741,600 05	1,196,042 94
Établissement de nouveaux canaux	17,215,549 97	"	12,116,831 90	"	12,116,831 90	5,098,718 07
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	3,903,091 26	"	2,437,959 42	"	2,437,959 42	1,465,131 84
	50,375,496 41	"	36,239,324 45	3,388 96	36,235,935 49	14,139,560 92
Dépenses des exercices clos	40,879 55	"	40,879 55	"	40,879 55	"
TOTAL de la 1re partie	50,416,375 96	"	36,280,204 00	3,388 96	36,276,815 04	14,139,560 92
			36,276,815 04			
2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	34,366,062 42	"	26,253 138 41	"	26,253,138 41	8,112,924 01
Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	7,000,000 00	"	6,600,000 00	"	6,600,000 00	400,000 00
Travaux de routes royales	2,500,000 00	"	805,500 63	"	805,500 63	1,694,499 57
Ports maritimes et phares et fanaux	300,000 00	"	38,308 31	"	38,308 31	261,691 69
TOTAL de la 2e partie	44,166,062 42	"	33,696,947 35	"	33,696,947 35	10,469,115 07
			33,696,947 35			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire	59,757,455 40	"	46,508,238 98	844 71	46,507,394 27	13,250,061 13
2e SECTION. — Service extraordinaire	94 582,438 38	"	69,977,151 35	3,388 96	69,973,762 39	24,608,675 99
	154,339,893 78	"	116,485,390 33	4,233 67	116,481,156 66	37,858,737 12

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
		Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
Administration centrale. (Personnel.)	1,517,810f 03c	1,498,357f 52c	19,452f 51c	"	1,517,810f 03c	"
——— (Matériel.)	247,732 44	174,562 67	73,531 27	361f 50c	247,732 44	"
Frais généraux d'impressions	218,278 86	154,926 02	51,535 85	1,461 87	205,000 00	13,278f 36
États-majors	16,752,559 56	15,388,802 17	1,409,711 20	45,953 81	16,752,559 56	"
Gendarmerie	20,102,402 43	18,779,438 71	1,354,162 04	31,198 32	20,102,402 43	"
Subvention à la ville de Paris, pour la garde municipale	1,993,444 58	1,915,000 00	78,444 58	"	1,993,444 58	"
Recrutement et réserve	461,557 33	407,555 77	54,300 18	348 58	461,507 37	49 96
Justice militaire	448,708 18	365,129 53	84,059 94	1,922 29	448,167 18	541 00
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	103,686,669 51	100,628,594 80	4,870,277 92	1,812,203 21	103,686,669 51	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	32,589,899 67	30,161,058 02	8,859,191 10	7,063,614 82	31,956,634 30	633,265 37
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	13,551,880 89	11,704,907 09	2,110,525 01	263,816 91	13,551,615 19	265 70
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	3,015,932 79	2 730,130 85	739,484 54	453,682 60	3,015,932 79	"
Habillement et campement	14,760,521 86	8,374,955 76	7,084,869 71	724,512 72	14,735,312 75	25,209 11
Lits militaires	5,642,032 12	3,866,841 18	1,784,079 85	9,514 13	5,641,406 90	625 22
Transports généraux	2,615,944 20	2,082,546 53	735,755 60	203,191 48	2,615,110 65	833 55
Remonte générale	5,136,027 00	5,272,141 15	84,586 69	220,803 14	5,135,924 70	102 30
Harnachement	403,514 41	245,127 89	162,108 41	6,240 99	406,995 31	2,519 10
Fourrages	36,169,512 83	37,095,211 51	3,535,952 62	4,492,069 89	36,139,094 24	230,418 59
Soldes de non-activité et de réforme	443,326 24	383,273 27	65,272 03	5,218 56	443,326 74	"
Secours	958,556 47	868,440 50	90,115 97	"	958,556 47	"
Dépenses temporaires	792,796 30	668,530 86	129,996 87	5,731 43	792,796 30	"
Subvention aux fonds de retraite des employés	460,000 00	460,000 00	"	"	460,000 00	"
Dépôt de la guerre, et nouvelle carte de France	400,854 70	355,322 65	48,817 77	3,285 72	400,854 70	"
Matériel de l'artillerie	6,222,462 07	3,217,418 40	3,030,469 86	86,513 52	6,161,374 74	61,087 33
Transformation des armes à silex en armes à percussion	1,720,151 03	1,223,877 07	496,273 96	"	1,720,151 03	"
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	433,425 25	406,027 46	27,504 53	106 74	433,425 25	"
——— (Matériel.)	3,362,829 20	2,919,997 94	451,015 19	8,247 33	3,362,765 80	63 40
Matériel du génie. (Intérieur.)	8,679,140 97	6,441,431 41	2,253,515 96	410,139 40	8,284,807 97	394,333 00
——— (Algérie.)	7,639,753 46	7,107,755 00	642,855 66	111,153 78	7,639,456 88	296 58
Écoles militaires	2,121,120 83	1,625,477 44	494,555 94	201 27	2,119,832 11	1,288 72
Invalides de la guerre	2,689,631 21	2,453,438 53	236,192 68	"	2,689,631 21	"
A REPORTER	295,438,476 42	268,967,277 70	41,059,515 44	15,961,494 01	294,074,299 13	1,364,177 29

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
		Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
Administration centrale. (Personnel.)	1,543,917f 00c	"	1,529,540f 54c	"	1,529,540f 54c	14,376f 46
——— (Matériel)	247,750 00	"	183,449 89	"	183,449 89	64,300 11
Frais généraux d'impressions	205,000 00	"	122,733 69	"	122,733 69	82,266 31
États-majors	17,140,369 00	"	15,432,914 46	"	15,432,914 46	1,707,454 54
Gendarmerie	19,952,385 00	"	18,817,669 89	19,654f 36c	18,798,015 53	1,154,369 47
Subvention à la ville de Paris pour la garde municipale	1,996,907 00	"	1,915,000 00	"	1,915,000 00	81,907 00
Recrutement et réserve	484,750 00	"	431,014 44	"	431,014 44	53,735 56
Justice militaire	568,138 00	"	384,320 28	"	384,320 28	183,817 72
Solde et entretien des troupes. — Solde et abon. payables comme la solde	108,046,070 00	10,118f 33c	103,015,095 93	340,055 39	102,685,158 87	5,360,911 13
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	36,146,032 00	1,488,753 25	29,314,712 75	997,234 11	29,806,231 89	6,339,800 11
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	14,263,539 00	1,577 55	10,272,805 13	2,754 08	10,271,628 60	3,991,910 40
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	4,838,912 00	"	2,920,066 82	"	2,920,066 82	1,918,845 18
Habillement et campement	11,533,852 00	"	6,758,276 75	6,523 74	6,751,753 01	4,782,098 99
Lits militaires	5,748,490 00	"	3,622,518 34	55 80	3,622,462 54	2,126,027 46
Transports généraux	2,107,813 00	"	1,757,222 70	1,830 94	1,755,391 76	352,421 24
Remonte générale	5,250 501 00	"	4,901,262 50	110,230 00	4,791,032 50	459,468 50
Harnachement	589,875 00	"	244,746 53	"	244,746 53	345,128 47
Fourrages	31,663,076 00	1,724,520 76	29,347,052 38	1,978,432 63	29,093,140 51	2,569,935 49
Soldes de non-activité et de réforme	483,750 00	"	371,160 45	66 53	371,093 92	112,656 08
Secours	965,000 00	"	874,709 95	40 00	874,669 95	90,330 05
Dépenses temporaires	725,845 00	"	561,259 80	"	561,259 80	164,585 20
Subvention aux fonds de retraite des employés	543,000 00	"	407,000 00	"	407,000 00	136,000 00
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	405,000 00	"	367,159 41	"	367,159 41	37,840 59
Matériel de l'artillerie	6,999,422 00	"	4,187,205 57	480 00	4,186,725 57	2,812,696 43
Transformat. des armes à silex en armes à percussion	950,000 00	"	378,882 18	"	378,882 18	571,117 82
Poudres et salpêtres. (Personnel)	451,403 00	"	391,352 00	"	391,352 00	60,051 00
——— (Matériel)	3,231,836 00	"	2,490,040 19	"	2,490,040 19	741,795 81
Matériel du génie. (Intérieur.)	8,653,500 00	"	6,593,014 53	3,402 56	6,589,611 97	2,063,888 03
Matériel du génie (Algérie)	7,746,000 00	120,800 00	6,465,480 74	"	6,586,280 74	1,159,719 26
Écoles militaires	2,417,640 00	"	1,605,249 25	"	1,605,249 25	812,390 75
Invalides de la guerre	2,726,625 00	"	2,455,741 81	"	2,455,741 81	270,883 19
A REPORTER	298,626,397 00	3.345,769 89	258,118,658 90	3,460,760 14	258,003,668 65	40,622,728 35

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Guerre.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	295,438,476f 42c	268,976,277f 70c	41,059,515f 44c	15,961,494f 01c	294,074,299f 13c	1,364,177f 29c
Gouvernement de l'Algérie	642,858 03	503,007 55	199,030 83	59,206 09	642,832 20	25 74
Services militaires irréguliers en Algérie	7,633,398 38	6,900,647 30	1,185,086 35	452,335 27	7,633,398 38	"
Service maritime en Algérie	442,978 38	158,102 87	287,357 06	2,481 55	442,978 38	"
Services civils en Algérie	2,598,734 98	1,827,552 32	1,049,524 29	293,490 88	2,583,585 73	15,149 25
Travaux civils extraordinaires en Algérie	3,247,468 78	2,835,350 24	436,309 99	24,227 45	3,247,432 78	36 00
Dépenses secrètes en Algérie	450,000 00	177,528 90	295,623 38	23,152 28	450,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	53,450 04	53,450 04	"	"	53,450 04	"
	310,507,365 01	281,431,916 92	44,512,447 34	16,816,387 53	309,127,976 73	1,379,388 28
Dépenses des exercices clos	735,862 28	735,862 28	"	"	735,862 28	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1843	669,054 79	"	669,054 79	"	669,054 79	"
	311,912,282 08	282,167,779 20	45,181,502 13	16,816,387 53	310,532,893 80	1,379,388 28
			28,365,114 60			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.						
Travaux de fortification de Paris	22,506,762f 48c	22,257,484f 26c	576,805f 04c	327,526f 82c	22,506,762f 48c	"
——— des autres places	7,016,678 33	4,805,737 19	2,214,247 33	3,306 19	7,016,678 33	"
Travaux pour les bâtiments militaires	7,622,039 97	5,702,209 90	1,928,760 23	8,930 16	7,622,039 97	"
Constructions pour le service de l'artillerie	359,922 58	253,571 71	106,350 87	"	359,922 58	"
Constructions aux établissements de poudres et salpêtres	309,539 62	179,011 75	130,527 87	"	309,539 62	"
	37,814,942 98	33,198,014 81	4,956,691 34	339,763 17	37,814,942 98	"
			4,616,928 17			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire	311,912,282f 08c	282,167,779f 20c	45,181,502f 13c	16,816,387f 53c	310,532,893f 80c	1,379,388f 28c
2e SECTION. — Service extraordinaire	37,814,942 98	33,198,014 81	4,956,691 34	339,763 17	37,814,942 98	"
	349,727,225 06	315,365,794 01	50,138,193 47	17,156,150 70	348,347,836 78	1,379,388 28
			32,982,042 77			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	298,626,397f 00c	3,345,769f 89c	258,118,658f 90c	3,460,760 14	258,003,668f 65c	40,622,728f 35c
Gouvernement de l'Algérie	579,000 00	"	503,683 09	23,050 08	480,633 01	98,366 99
Services militaires irréguliers en Algérie	8,517,440 00	"	6,196,133 00	4,548 01	6,191,584 99	2,325,855 01
Service maritime en Algérie	400,000 00	"	229,184 32	"	229,184 32	170,815 68
Services civils en Algérie	1,852,200 00	"	1,829,837 51	381,840 70	1,447,996 81	404,203 19
Colonisation en Algérie	500,000 00	"	301,778 23	"	301,778 23	198,221 77
Travaux civils extraordinaires en Algérie	2,385,000 00	"	2,071,855 46	"	2,071,855 46	313,144 54
Dépenses secrètes en Algérie	450,000 00	"	252,000 00	21,695 35	230,304 65	219,695 35
Funérailles du maréchal de France *Drouet* comte *d'Erlon*	15,000 00	"	15,000 00	"	15,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	19,121 73	"	18,643 32	"	18,643 32	478 41
	313,344,158 73	3,345,769 89	269,536,773 83	3,891,894 28	268,990,649 44	44,353,509 29
Dépenses des exercices clos	1,698,000 15	"	1,698,000 15	"	1,698,000 15	"
	315,042,158 88	3,345,769 89	271,234,773 98	3,891,894 28	270,688,649 59	44,353,509 29
			267,342,879 70			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Ire PARTIE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Travaux de fortification de Paris	20,070,895 87	674,703f 64c	18,670,327f 64c	"	19,345,031f 28c	725,864 59
——— des autres places	6,573,711 78	"	5,032,123 48	"	5,032,123 48	1,541,588 30
Travaux pour les bâtiments militaires	7,392,835 81	"	5,717,861 30	24,000f 00c	5,693,861 30	1,698,974 51
Constructions pour le service de l'artillerie	1,732,359 43	"	583,968 56	"	583,968 56	1,148,390 87
Constructions aux établissements de poudres et salpêtres	934,582 22	"	195,973 04	"	195,973 04	738,609 18
	36,704,385 11	674,703 64	30,200,254 02	24,000 00	30,850,957 66	5,853,427 45
IIe PARTIE. *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Travaux de fortification du port du Havre	500,000 00	"	"	"	"	500,000 00
TOTAL de la IIe Section	37,204,385 11	674,703 64	30,200,254 02	24,000 00	30,850,957 66	6,353,427 45
			30,176,254 02			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire	315,042,158 88	3,345,769f 89c	271,234,773f 98c	3,891,894f 28c	270,688,649f 59c	44,353,509 29
2e SECTION. — Service extraordinaire	37,204,385 11	674,703 64	30,200,254 02	24,000 00	30,850,957 66	6,353,427 45
	352,246,543 99	4,020,473 53	301,435,028 00	3,915,894 28	301,539,607 25	50,706,936 74
			297,519,133 72			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ier SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	730,438f 64c	727,474f 00	3,569f 87	605f 23	730,438f 64c	"
Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	"	"	12,000 00	"
Administration centrale. (Matériel.)	202,493 97	133,511 77	68,982 20	"	202,493 97	"
Service général.						
Officiers militaires et civils	7,996,674 25	6,660,357 02	1,331,531 10	10,162 09	7,981,726 03	14,948f 22
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,661,972 62	1,514,740 72	147,422 05	190 15	1,661,972 62	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	26,446,896 11	16,780,007 64	9,813,269 36	887,279 14	25,705,997 86	740,898 25
Hôpitaux	1,553,854 68	911,382 01	599,185 09	61,463 51	1,449,103 59	104,751 09
Vivres	10,913,717 47	5,447,093 09	6,232,952 66	770,648 14	10,909,397 61	4,319 86
Travaux du matériel naval. (Ports.)	30,852,666 81	21,937,656 78	8,897,498 63	766,371 40	30,068,784 01	783,882 80
——— (Établissements hors des ports. — La Chaussade.)	1,865,997 52	1,632,988 41	232,939 11	"	1,865,927 52	70 00
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	1,436,457 06	1,026,630 17	441,483 91	34,125 86	1,433,988 22	2,468 84
——— (Établissements hors des ports.)	499,186 03	465,370 57	188,382 57	154,567 11	499,186 03	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,663,804 82	2,911,242 40	710,990 32	25,385 47	3,596,847 25	66,957 57
Poudres	328,340 13	"	328,425 99	85 86	328,340 13	"
École navale en rade de Brest	80,838 17	73,566 40	7,271 77	"	80,838 17	"
Affrétements et transports par mer	215,630 44	103,594 25	37,773 80	"	141,368 05	74,262 39
Chiourmes	321,626 81	283,552 71	38,099 10	25 00	321,626 81	"
Frais généraux d'impressions	233,596 76	166,636 53	59,563 30	411 50	225,788 33	7,808 43
Matériel des services d'administration des ports et objets divers	368,813 29	218,128 01	150,099 19	66 50	368,160 70	652 59
Dépenses temporaires	79,468 77	65,579 17	15,294 60	1,550 00	79,323 77	145 00
Sciences et arts maritimes (Personnel.)	375,953 15	348,770 70	27,182 45	"	375,953 15	"
——— (Matériel.)	448,359 02	341,058 86	104,695 36	395 20	445,359 02	3,000 00
A REPORTER	90,288,786 52	61,761,341 21	29,436,612 43	2,713,332 16	88,484,621 48	1,804,165 04

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ier SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	772,500	"	737,299f 58	"	737,299f 58c	35,200 42
Administration centrale. (Matériel.)	254,500	"	206,712 16	"	206,712 16	47,787 84
——— (Matériel.)	180,000	"	136,500 00	"	136,500 00	43,500 00
Service général.						
Officiers militaires et civils	8,407,240	66,873f 02c	6,733,866 11	529f 84c	6,800,209 29	1,607,030 71
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,804,965	"	1,525,449 24	"	1,525,449 24	279,515 76
Solde et habillement des équipages et des troupes	26,765,000	583,392 35	17,740,036 86	18,163 65	18,305,265 56	8,459,734 44
Hôpitaux	1,641,700	"	889,800 25	47,112 39	842,687 86	799,012 14
Vivres	12,209,000	"	7,882,791 10	33,191 07	7,849,600 03	4,359,399 97
Justice maritime	91,100	"	68,602 83	27 90	68,574 93	22,525 07
Travaux du matériel naval. (Ports.)	32,389,000	"	23,056,139 42	68,036 42	22,988,103 00	6,400,897 00
——— (Établissements hors des ports. — La Chaussade.)	1,880,000	"	1,434,916 19	"	1,434,916 19	445,083 81
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	1,475,100	"	1,022,947 82	6,222 03	1,016,725 79	458,374 21
——— (Établissements hors des ports.)	534,100	"	856,607 52	454,000 00	402,607 52	131,492 48
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,953,200	"	2,933,555 99	12 51	2,933,543 48	1,019,656 52
Poudres	292,100	"	"	"	"	292,100 00
École navale en rade de Brest	103,400	"	76,250 36	"	76,250 36	27,149 64
Affrétements et transport par mer	318,000	"	211,804 26	"	211,804 26	106,195 74
Chiourmes	325,000	"	260,364 62	"	260,364 62	64,635 38
Frais généraux d'impressions	180,000	"	140,977 84	"	140,977 84	39,022 16
Matériel du service d'administration des ports et objets divers	250,000	"	168,862 99	"	168,862 99	81,137 01
Dépenses temporaires	150,400	"	95,361 52	"	95,361 52	55,038 48
Service scientifique.						
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	458,700	1,312 50	393,977 08	"	395,289 58	63,410 42
——— (Matériel.)	542,000	"	370,492 16	"	370,492 16	172,107 84
A REPORTER	94,977,605	651,577 87	66,943,315 90	627,295 81	66,967,597 96	28,010,007 04

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Marine.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	90,288,786f 52c	61,761,341f 21	29,436,612f 43	2,713,332f 16	88,484,621f 48c	1,804,165f 04c
Service colonial.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	"	"	176,625 78	176,625 78	"	"
(Matériel.)						
Dépenses du service général. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française, et Bourbon.)	"	"	212,045 19	212,045 19	"	"
Secours à la colonie de la Guadeloupe	"	"	68,806 88	68,806 88	"	"
Dépenses du service local. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française, et Bourbon.)	"	"	60,074 76	60,074 76	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux	"	"	107,386 67	107,386 67	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie	"	"	1,330,423 53	1,330,423 53	"	"
Dépenses des exercices périmés	15,855 02	15,854 72	"	"	15,854 72	0 30
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine, à régulariser au 31 décembre 1843	"	3,666,505 65	"	3,666,505 65	"	"
	90,304,641 54	65,443,701 58	31,391,975 24	8,335,200 62	88,500,476 20	1,804,165 34
Dépenses des exercices clos	933,647 08	933,647 08	"	"	933,647 08	"
	91,238,288 62	66,377,348 66	31,391,975 24	8,335,200 62	89,434,123 28	1,804,165 34
			23,056,774 62			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.						
Fort Boyard	567,843 85	407,856 23	162,076 41	2,088 79	567,843 85	"
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon.	700,000 00	540,242 19	157,756 80	"	697,998 99	2,001 01
Établissements à créer à Castineau	313,881 78	252,638 50	61,243 28	"	313,881 78	"
Digue et arsenal de Cherbourg	1,999,821 50	1,792,211 38	207,602 52	"	1,999,813 90	7 60
	3,581,547 13	2,992,948 30	588,679 01	2,088 79	3,579,538 52	2,008 61
			586,590 22			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire	91,238,288 62	66,377,348 66	31,391,975 24	8,335,200 62	89,434,123 28	1,804,165 34
IIe SECTION. — Service extraordinaire	3,581,547 13	2,992,948 30	588,679 01	2,088 79	3,579,538 52	2,008 61
	94,819,835 75	69,370,296 96	31,980,654 25	8,337,289 41	93,013,661 80	1,806,173 95
			23,643,364 84			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	94,977,605f 00c	651,577f 87c	66,943,315f 90	627,295f 81c	66,967,597f 96c	28,010,007f 04
Service colonial.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	"	300,285 97	436,006 25	736,292 22	"	"
(Matériel.)	"	100,000 00	317,737 54	417,737 54	"	"
Dépenses du service général. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Bourbon.)	"	3,777 22	625,179 19	628,956 41	"	"
Dépenses du service local. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Bourbon.)	"	253 33	505,576 72	505,830 05	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux	"	244,186 21	541,811 25	785,997 46	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie	"	801,102 90	1,838,894 61	2,639,997 51	"	"
Dépenses des exercices périmés	10,924 90	"	10,346 90	"	10,346 90	578 00
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine à régulariser au 31 décembre 1843	"	715,519 67	"	715,519 67	"	"
	94,988,529 90	2,816,703 17	71,218,868 36	7,057,626 67	66,977,944 86	28,010,585 04
Dépenses des exercices clos	2,323,456 84	"	2,328,791 48	5,334 64	2,323,456 84	"
	97,311,986 74	2,816,703 17	73,547,659 84	7,062,961 31	69,301,401 70	28,010,585 04
			66,484,698 53			
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1844 — À AJOUTER					3,890,270 83	"
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1844 — À DÉDUIRE					"	3,890,270 83
					73,191,672 53	24,120,314 21
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.						
Fort Boyard	577,356 15	"	430,459 21	"	430,459 21	146,896 94
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon.	100,000 00	"	99,991 28	"	99,991 28	8 72
Établissements à créer à Castineau	1,905,134 22	"	1,117,317 14	"	1,117,317 14	787,817 08
Digue et arsenal de Cherbourg	3,160,000 00	"	2,393,127 49	"	2,393,127 49	766,172 51
	5,745,490 37	"	4,040,895 12	"	4,040,895 12	1,701,595 25
			4,040,895 12			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire	97,311,986 74	2,816,703 17	73,547,659 84	7,062,961 31	73,191,672 53	24,120,314 21
IIe SECTION. — Service extraordinaire	5,742,490 37	"	4,040,895 12	"	4,040,895 12	1,701,595 25
	103,054,477 11	2,816,703 17	77,588,554 96	7,062,961 31	77,232,567 65	25,821,909 46
			70,525,593 65			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,085,938f 11c	1,014,028f 85c	71,909f 26c	"	1,085,938f 11c	"
Matériel et dépenses diverses	85,900 00	64,900 00	21,000 00	"	85,900 00	"
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,560,472 75	5,474,094 85	84,720 14	"	5,558,814 99	1,657f 76c
Matériel	634,306 96	373,142 89	261,092 07	"	634,234 96	72 00
Dépenses diverses	265,999 19	205,120 01	60,879 18	"	265,999 19	"
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	151,296 77	114,371 82	36,924 95	"	151,296 77	"
Matériel	72,507 58	50,266 64	20,439 44	"	70,706 08	1,801 50
Dépenses diverses	12,434 24	5,988 81	6,413 34	"	12,402 15	32 09
Acquisition de presses mécaniques destinées à la fabrication des monnaies	22,370 15	15,467 20	6,902 95	"	22,370 15	"
Reprise par l'État du mobilier monétaire de Marseille.	54,947 66	54,947 66	"	"	54,947 66	"
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,044,533 14	2,307,214 08	744,452 31	7,178f 75c	3,044,487 64	45 50
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	1,094,049 98	108,950 02	"	1,203,000 00	"
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,592,368 55	1,091,187 11	501,181 44	"	1,592,368 55	"
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,176,400 51	921,576 14	254,824 37	"	1,176,400 51	"
Idem des impôts indirects	950,851 09	735,616 58	215,234 51	"	950,851 09	"
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	155,422 13	59,275 82	96,146 31	"	155,422 13	"
Traitements et frais de service des payeurs	979,766 15	900,742 85	79,756 64	733 34	979,766 15	"
Dépenses des exercices périmés	41,859 28	35,389 36	6,469 92	"	41,859 28	"
Rappels d'arrérages de rentes viagères et de pensions d'exercices périmés	9,807 89	"	9,807 89	"	9,807 89	"
	17,100,182 15	14,517,380 65	2,587,104 74	7,912 09	17,096,573 30	3,608 85
Dépenses des exercices clos	1,078,729 21	1,078,729 21	"	"	1,078,729 21	"
	18,178,911 36	15,596,109 86	2,587,104 74	7,912 09	18,175,302 51	3,608 85
			2,579,192 65			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,086,600f 00c	"	1,013,291f 59c	815f 00c	1,012,476f 59c	74,123f 41c
Matériel et dépenses diverses	71,295 00	"	58,400 00	"	58,400 00	12,895 00
Étaiement du comble de l'ancienne église des Bernabites	5,734 18	"	5,734 18	"	5,734 18	"
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,586,400 00	"	5,480,850 35	110 82	5,480,739 53	105,660 47
Matériel	632,100 00	"	404,544 97	250 60	404,294 37	227,805 63
Dépenses diverses	322,619 00	"	263,194 61	26,846 50	236,348 11	86,270 89
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	153,400 00	"	115,943 45	"	115,943 45	37,456 55
Matériel	72,900 00	"	50,426 90	"	50,426 90	22,473 10
Dépenses diverses	13,100 00	"	2,000 00	"	2,000 00	11,100 00
Acquisition de presses mécaniques destinées à la fabrication des monnaies	45,000 00	"	39,494 30	"	39,494 30	5,505 70
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,150,000 00	"	2,419,660 70	49,230 45	2,370,430 25	779,569 75
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	"	1,092,750 00	"	1,092,750 00	110,250 00
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,610,000 00	"	1,137,602 28	"	1,137,602 28	472,397 72
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,170,000 00	"	934,793 62	"	934,793 62	235,206 38
Idem des impôts indirects	928,000 00	"	754,490 08	"	754,490 08	173,509 92
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	170,000 00	"	61,938 17	"	61,938 17	108,061 83
Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	"	898,924 44	"	898,924 44	81,075 56
Dépenses des exercices périmés	103,218 36	"	84,789 09	"	84,789 09	18,429 27
	17,303,366 54	"	14,818,828 73	77,253 37	14,741,575 36	2,561,791 18
Dépenses des exercices clos	1,523,038 62	"	1,523,038 62	"	1,523,038 62	"
	18,826,405 16	"	16,341,867 35	77,253 37	16,264,613 98	2,561,791 18
			16,264,613 98			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	1,983,651f 17c	1,792,215f 76c	191,254f 85c	"	1,983,470f 61c	180f 56c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,764,829 34	1,371,934 10	392,847 26	"	1,764,781 36	47 98
Service administratif et de perception dans les départements... Frais de perception	11,439,500 00	9,118,727 55	2,320,622 75	"	11,439,350 30	149 70
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	972,037 61	798,924 56	177,848 56	4,735f 51c	972,037 61	"
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	956,096 09	446,462 73	521,783 78	12,150 42	956,096 09	"
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaine Personnel	9,293,070 71	9,290,409 09	2,659 77	"	9,293,068 86	1 85
Enregistrement et domaine Matériel	254,218 45	203,565 13	47,992 21	"	251,557 34	2,661 11
Enregistrement et domaine Dépenses diverses	906,337 14	787,396 71	92,835 56	"	880,232 27	26,104 87
Timbre Personnel	385,159 33	383,133 91	2,893 90	877 23	385,150 58	8 75
Timbre Matériel et dépenses diverses	476,909 64	432,373 31	44,536 33	"	476,909 64	"
Frais de timbrage de connaissements et de lettres de voitures	16,633 33	15,756 10	877 23	"	16,633 33	"
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,207,905 44	2,879,745 07	327,955 84	2 37	3,207,698 54	206 90
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	1,517,663 12	957,539 54	522,993 90	78 25	1,480,455 19	37,207 93
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	838,438 36	423,740 78	379,156 12	"	802,896 90	35,541 46
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	22,869,691 48	22,516,045 79	352,893 93	"	22,868,939 72	751 76
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	504,870 73	289,667 35	215,955 22	754 89	504,867 68	3 05
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,283,129 37	1,074,682 54	207,797 69	"	1,282,480 23	649 14
Frais de divers services des douanes	330,272 94	324,884 15	5,375 82	"	330,259 97	12 97
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	19,463,274 28	17,907,550 73	1,555,723 55	"	19,463,274 28	"
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	630,008 00	416,184 33	218,349 03	4,525 36	630,008 00	"
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,946,543 33	1,814,146 30	132,389 73	"	1,946,536 03	7 30
Frais de recouvrement des produits de l'exploitation des chemins de fer du nord	24,548 83	19,428 97	5,119 86	"	24,548 83	"
Service des sels dans le pays de Gex	37,242 88	37,242 88	"	"	37,242 88	"
Remplacement des poids de 25 kilogrammes	14,999 95	"	14,999 95	"	14,999 95	"
POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départements. Personnel	55,876 37	55,105 89	770 48	"	55,876 37	"
Service administratif dans les départements. Matériel et dépenses diverses	2,466,862 03	168,385 18	2,298,465 55	"	2,466,850 73	11 30
À REPORTER	83,639,769 92	73,525,248 45	10,034,098 87	23,124 03	83,536,223 29	103,546 63

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,014,800f 00c	"	1,793,296f 51c	"	1,793,296f 51c	221,503f 49c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,917,477 37	"	1,503,783 53	"	1,503,783 53	413 693 84
Service administratif et de perception dans les départements... Frais de perception	11,602,517 24	"	9,179,524 82	"	9,179,524 82	2,422,992 42
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	1,116,912 41	"	939,489 04	"	939,489 04	177,423 37
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	1,191,689 47	"	500,390 79	"	500,390 79	691,298 68
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaines Personnel	9,397,692 00	"	9,387,692 94	"	9,387,692 94	9,999 06
Enregistrement et domaines Matériel	213,500 00	"	164,006 32	"	164,006 32	49,493 68
Enregistrement et domaines Dépenses diverses	830,879 00	"	734,669 03	"	734,669 03	96,209 97
Timbre Personnel	402,200 00	"	398,374 57	"	398,374 57	3,825 43
Timbre Matériel et dépenses diverses	500,400 00	"	441,207 16	"	441,207 16	59,192 84
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,441,700 00	"	2,983,175 03	2f 01c	2,983,173 02	458,526 98
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	1,666,000 00	"	957,422 56	"	957,422 56	708,577 44
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	826,900 00	"	383,103 87	"	383,103 87	443,796 13
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,341,850 00	"	22,981,860 95	"	22,981,860 95	359,989 05
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	505,300 00	"	240,948 44	290 50	240,657 94	264,642 06
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,344,950 00	"	1,154,057 05	"	1,154,057 05	190,892 95
Frais divers du service des douanes	67,475 00	"	43,008 27	"	43,008 27	24,466 73
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	19,681,530 00	"	18,012,963 68	"	18,012,963 68	1,668,566 32
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	432,100 00	"	226,265 60	10 55	226,255 05	205,844 95
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,452,100 00	"	1,375,374 93	"	1,375,374 93	76,725 07
Service administratif et de perception dans les départements... Avances recouvrables	842,000 00	"	704,732 80	"	704,732 80	137,267 20
POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départements. Personnel	63,000 00	"	57,515 04	"	57,515 04	5,484 96
Service administratif dans les départements. Matériel et dépenses diverses	2,742,900 00	"	180,746 06	"	180,746 06	2,562,153 94
À REPORTER	85,595,872 49	"	74,343,608 99	303 06	74,343,305 93	11,252,566 56

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Frais de Régie de perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

Suite de l'EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT		83,639,769f 92c	73,525,248f 45c	10,034,098f 87c	23,124f 03c	83,536,223f 29c	103,546f 63c
TABACS.							
Exploitation	Personnel	994,081 29	994,036 29	45 00	"	994,081 29	"
	Matériel	32,282,117 98	26,195,596 15	6,081,248 18	"	32,276,844 33	5,273 65
	Dépenses diverses	299,121 97	285,817 31	13,420 46	115 80	299,121 97	"
Reconstruction de bâtiments à la manufacture de tabacs de Paris		61,753 74	14,175 00	47,578 74	"	61,753 74	"
POSTES.							
Administration et perception dans les départements	Personnel	9,580,957 05	9,241,996 57	332,602 91	"	9,574,599 48	6,357 57
	Matériel	741,314 56	484,238 89	256,057 47	"	740,296 36	1,018 20
	Dépenses diverses	1,596,453 47	1,056,172 09	534,426 37	"	1,590,598 46	5,855 01
Transport des dépêches	Personnel	2,490,335 60	1,969,084 43	520,261 57	"	2,489,346 00	989 60
	Matériel	10,035,131 38	9,099,815 22	1,015,954 37	85,977 13	10,029,792 46	5,338 92
	Dépenses diverses	4,334,617 32	3,257,548 83	1,075,872 12	564 89	4,332,856 06	1,761 26
Frais de construction de six paquebots à vapeur destinés à établir une correspondance entre Marseille et Alexandrie		1,742,072 13	894,872 46	847,049 67	"	1,741,922 13	150 00
Frais de construction de trois paquebots à vapeur destinés à établir une correspondance entre Marseille et la Corse		669,036 98	437,539 52	225,225 46	"	662,764 98	6,272 00
Complément des frais de premier établissement de deux paquebots à vapeur pour le Levant		163,537 94	78,814 04	84,723 90	"	163,537 94	"
Frais de construction de malles-briska		169,850 00	"	169,850 00	"	169,850 00	"
Subvention pour assurer le service des relais sur les lignes de chemins de fer		"	"	"	"	"	"
SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.							
Service administratif et d'exploitation des salines de l'Est et des établissements accessoires	Personnel	35,190 36	35,190 36	"	"	35,190 36	"
	Matériel	336,170 77	335,364 61	806 16	"	336,170 77	"
	Dépenses diverses	152,839 45	142,236 84	10,602 61	"	152,839 45	"
		149,324,351 91	128,047,747 06	21,249,823 86	109,781 85	149,187,789 07	136,562 84
				21,140,042 01			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1845.
REPORT		85,595,872f 49c	"	74,343,608f 99c	303f 06c	74,343,305f 93c	11,252,566f 56c
TABACS.							
Exploitation	Personnel	1,005,000 00	"	994,600 84	"	994,600 84	10,399 16
	Matériel	24,060,000 00	"	22,285,853 55	"	22,285,853 55	1,774,146 45
	Dépenses diverses	299,000 00	"	274,635 35	244 50	274,390 85	24,609 15
Frais d'acquisition d'un immeuble pour le magasin des tabacs au Havre		330,000 00	"	"	"	"	330,000 00
Reconstruction de bâtiments à la manufacture des tabacs de Paris. (Loi du 26 juillet 1844.)		63,246 26	"	35,700 00	"	35,700 00	27,546 26
POSTES.							
Administration et perception dans les départements	Personnel	9,890,200 00	"	9,597,775 34	"	9,597,775 34	292,424 66
	Matériel	797,300 00	"	406,495 01	"	406,495 01	390,804 99
	Dépenses diverses	1,843,536 00	"	1,210,237 20	"	1,210,237 20	633,298 80
Transport des dépêches	Personnel	2,827,410 00	"	2,261,339 48	"	2,261,339 48	566,070 52
	Matériel	11,005,106 00	"	9,906,902 60	567 79	9,906,334 81	1,098,771 19
	Dépenses diverses	4,490,083 00	"	3,317,499 40	"	3,317,499 40	1,172,583 60
Frais de construction de six paquebots à vapeur destinés à établir une correspondance entre Marseille et Alexandrie. (Loi du 14 juin 1841.)		600,000 00	"	217,969 84	"	217,969 84	382,030 16
SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.							
Liquidation du service d'exploitation des salines de l'Est		37,163 00	"	37,162 11	"	37,162 11	0 89
		142,843,916 75	"	124,889,779 71	1,115 35	124,888,664 36	17,955,252 39
				124,888,664 36			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1843.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,594,980f 68c	7,742,893f 76c	1,852,068f 92c	"	9,594,962f 68c	18f 00c
——— extraordinaires *idem*.....	14,193,876 45	11,461,040 13	2,732,797 94	"	14,193,838 07	38 38
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses des chemins vicinaux.....	8,052,737 34	6,373,040 63	1,679,696 71	"	8,052,737 34	"
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire.....	4,009,505 72	3,168,191 04	841,314 68	"	4,009,505 72	"
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	16,229 01	12,169 76	3,853 15	"	16,022 91	206 10
Idem pour frais de percept. des imposit. communales..	1,071,511 44	555,861 60	515,649 84	"	1,071,511 44	"
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière.....	1,900,299 08	148,823 69	1,751,475 39	"	1,900,299 08	"
Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres.....	462,142 36	126,746 83	335,094 02	"	461,840 85	301 51
Décharges, réduct. et non-val. sur la contrib. des patent.	4,727,721 43	764,122 57	3,962,753 19	"	4,726,875 76	845 67
Attributions aux communes sur patentes.....	631,369 21	506,205 51	125,136 21	"	631,341 72	27 49
Non-val. extraord. sur patent. pr cessations de commerce.	1,122,032 13	1,121,810 08	2 57	"	1,121,812 65	219 48
Décharges et réduct. imput. sur le produit des réimpos.	45,782,404 85	31,980,905 60	13,799,842 62	"	45,780,748 22	1,656 63
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Non-valeurs sur les redevances des mines.....	6,563 29	"	6,563 29	"	6,563 29	"
Idem sur les produits universitair. et sur le droit annuel.	7,926 09	309 01	7,604 89	"	7,913 90	12 19
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures	7,826 00	236 01	7,448 06	"	7,684 07	141 93
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines.....	1,423,903 85	1,423,903 85	"	"	1,423,903 85	"
Forêts.....	90,585 19	66,246 70	24,338 49	"	90,585 19	"
Douanes.....	145,276 75	145,276 75	"	"	145,276 75	"
Contributions indirectes.....	126,294 16	93,707 85	32,586 31	"	126,294 16	"
Postes.....	31,439 73	26,880 74	4,558 99	"	31,439 73	"
Produits divers.....	557,282 26	496,849 44	60,432 82	"	557,282 26	"
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	1,155,344 09	1,155,344 09	"	"	1,155,344 09	"
RÉPARTION DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement.....	1 780,775 05	1,780,775 05	"	"	1,780,775 05	"
Forêts.....	204,089 00	"	199,254 00	"	199,254 00	4,835 00
Douanes.....	1,018,062 57	1,018,062 57	"	"	1,018,062 57	"
Contributions indirectes.....	1,335,629 51	1,335,629 51	"	"	1,335,629 51	"
Postes.....	15,029 00	10,032 10	4,996 90	"	15,029 00	"
Primes à l'exportation des marchandises (B).....	13,036,831 48	8,706,557 02	4,307,594 17	"	13,014,151 19	22,680 29
Escompte sur divers droits (B).....	2,943,888 18	2,931,843 53	12,025 98	"	2,943,869 51	18 67
	69,669,151 05	51,172,559 82	18,467,246 52	"	69,639,806 34	29,344 71
			18,467,246 52			

(A) Voir les développements, pages 136 et 138.
(B) Voir les développements, page 140.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1844.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1844.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1845.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,613,356f 71c	"	7 715,411f 88c	"	7,715,411f 88c	1,897,944f 83c
——— extraordinaires *idem*.....	14,066,461 74	"	11,794,266 63	"	11,794,266 63	2,872,195 11
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	8,456,324 74	"	6,768,951 85	"	6,768,951 85	1,687,372 89
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire.....	4,096,446 97	"	3,261,483 84	"	3,261,483 84	834,963 13
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	18,270 26	"	13,569 18	"	13,569 18	4,701 08
Idem pour frais de percept. des imposit. communales..	1,101,090 96	"	564,549 06	"	564,549 06	536,541 90
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière.....	2,110,508 71	"	151,151 57	"	151,151 57	1,959,357 14
Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres.....	715,031 32	"	99,111 68	"	99,111 68	615,919 64
Décharges, réduct. et non-val. sur la contrib. des patent.	4,738,294 78	"	691,398 45	"	691,398 45	4,046,896 33
Attributions aux communes sur patentes.....						
Non-val. extraord. sur patent. pr cessations de commerce.	650,000 00	"	640,574 56	"	640,574 56	9,425 44
Décharg. et réduct. imput. sur le produit des réimpos.	1,158,715 55	569,124f 18c	588,874 43	"	1,157,998 61	716 94
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.	47,324,501 74	569,124 18	32,289,343 13	"	32,858,467 31	14,466,034 43
Non-valeurs sur les redevances des mines.....	6,000 00	"	"	"	"	6,000 00
Idem sur les produits universitair. et sur le droit annuel.	20,000 00	"	608 65	"	608 65	19,391 35
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures..	10,000 00	"	103 17	"	103 17	9,896 83
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines.....	1,782,993 99	"	1,782,993 99	"	1,782,993 99	"
Forêts.....	195,687 00	"	171,298 63	"	171,298 63	24,388 37
Douanes.....	204,749 22	"	204,749 22	"	204,749 22	"
Contributions indirectes.....	116,760 86	"	95,903 01	"	95,903 01	20,857 85
Postes.....	27,256 31	"	24,374 48	"	24,374 48	2,881 83
Produits divers.....	274,000 00	"	163,558 35	"	163,558 35	110,441 65
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	1,229,000 00	"	1,228,510 77	"	1,228,510 77	489 23
RÉPARTION DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement.....	1,761,674 91	"	1,761,674 91	"	1,761,674 91	"
Forêts.....	194,704 00	"	"	"	"	194,704 00
Douanes.....	1,058,107 67	"	1,058,107 67	"	1,058,107 67	"
Contributions indirectes.....	1,400,896 06	"	1,400,896 06	"	1,400,896 06	"
Postes.....	16,530 60	"	13,288 45	"	13,288 45	3,242 15
Primes à l'exportation des marchandises (B).....	15,000,000 00	"	10,126,622 27	"	10,126,622 27	4,873,377 73
Escompte sur divers droits (B).....	2,900,324 47	"	2,858,444 03	"	2,858,444 03	41,880 44
	73,523,186 83	569,124 18	53,180,476 79	"	53,749,600 97	19,773,585 86

(A) Voir les développements, pages 137 et 139.
(B) Voir les développements, page 141.

Suite des DEPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées pendant l'année 1844, sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1843.

MINISTÈRES.			MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total.
Dette publique			159f 50c	"	162,261f 35c	4,827f 44c	167,248f 29c
Chambre des Députés			33,782 49	"	"	"	33,782 49
Justice et cultes.	Dépenses de la justice		13,220 29	"	"	"	13,220 29
	Dépenses des cultes		"	"	1,250 77	"	1,250 77
Affaires étrangères			181,999 18	"	"	"	181,999 18
Instruction publique			14,450 36	"	1,943 04	"	16,393 40
Intérieur			2,339 07	"	165,373 70	"	167,712 77
Agriculture et commerce			36,461 56	"	"	"	36,461 56
Travaux publics.	Service ordinaire		7,215 53	2,788f 67c	47,675 80	"	57,680 00
	Service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	2,904 62	2,089 95	1,460 81	"	6,455 38
		Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	1,655 63	"	"	"	1,655 63
Guerre	Service ordinaire		4,226,263 40	448,315 62	12,141,808 51	"	16,816,387 53
	Service extraordinaire		16,255 61	"	323,507 56	"	339,763 17
Marine	Service ordinaire		465,744 54	1,313,788 15	13,069,866 51	"	14,849,399 20
	Service extraordinaire		2,088 79	"	"	"	2,088 79
Finances.	Services divers		733 34	"	"	7,178 75	7,912 09
	Frais de régie, de perception, etc.		5,082 87	87,092 02	17,606 96	"	109,781 85
	Remboursements et restitutions		"	"	"	"	"
			5,010,365 78	1,854,074 41	25,932,755 01	12,006 19	32,809,201 39

EXERCICE 1844.

MINISTÈRES.			MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total.
Dette publique			276f 50c	"	"	57,078f 36c	57,354f 86c
Justice et cultes.	Dépenses de la justice		"	"	"	"	"
	Dépenses des cultes		"	"	"	"	"
Affaires étrangères			3,000 00	"	"	"	3,000 00
Instruction publique			"	"	"	"	"
Intérieur			19 25	"	"	"	19 25
Agriculture et commerce			3,828 72	"	"	"	3,828 72
Travaux publics.	Service ordinaire		"	"	844f 71c	"	844 71
	Service extraordinaire		"	"	3,388 96	"	3,388 96
Guerre	Service ordinaire		956,214 85	38,550f 44c	2,897,128 99	"	3,891,894 28
	Service extraordinaire		24,000 00	"	"	"	24,000 00
Marine	Service ordinaire		77,337 07	575,954 76	6,409,669 48	"	7,062,961 31
	Service extraordinaire		"	"	"	"	"
Finances	Services divers		28,022 92	"	"	49,230 45	77,253 37
	Frais de régie, etc.		537 01	578 34	"	"	1,115 35
	Remboursements et restitutions		"	"	"	"	"
			1,093,236 32	615,083 54	9,311,032 14	106,308 81	11,125,660 81

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES

Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1843. (Voir page 132.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,178,168f 55c	1,423,903f 87
	——— d'amendes consignées		51,010 83	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		43,188 67	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		151,535 80	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts			90,585 16
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	110,550f 48c	145,276 75
		——— d'exportation	3,094 96	
		——— de transit	1,447 33	
		——— de réexportation d'entrepôts	117 62	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	200 00	
		——— de navigation	4,619 19	
		——— de consommation des sels	3,731 01	
		——— de magasinage	103 53	
		Recettes accidentelles	165 56	
			124,029 68	
	Remboursements et restitutions diverses		21,247 07	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	37,539 53	126,294 11
		sur les licences	121 65	
		sur les voitures publiques	2,623 93	
		sur la navigation, bacs, etc	4,682 94	
		sur le dixième des octrois	589 16	
		sur les frais de casernement	453 25	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	19,169 55	
		sur les divers produits	518 07	
		sur les tabacs	648 70	
		sur les poudres à feu	60 00	
			66,406 78	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés		657 44	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières	16,930 46	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	42,299 48	
			59,229 94	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 5 p. 0/0 pour envois d'argent		4,729 40	31,439 73
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots		26,710 33	
		À REPORTER		1,817,499 [illegible]

EXERCICE 1844. (Voir page 133.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,440,077f 93c	1,782,993f 99c
	——— d'amendes consignées		57,224 50	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		121,527 37	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		164,164 19	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts			171,298 63
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	181,523 41	204,749 22
		——— d'exportation	1,533 30	
		——— de transit	30 88	
		——— de réexportation d'entrepôts	224 61	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	425 00	
		——— de navigation	3,959 95	
		——— de consommation de sels	16,998 98	
		——— de magasinage	48 09	
		——— sanitaires	5 00	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	38,967f 27c	95,903 01
		sur les licences	205 19	
		sur les voitures publiques	1,204 37	
		sur la navigation et passage d'eau	7,389 34	
		sur le dixième des octrois	328 83	
		sur les frais de casernement	1,760 18	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	814 98	
		sur divers produits	1,004 64	
		sur les tabacs	349 00	
			52 023 80	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés		909 22	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	37,220 54	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	5,749 45	
			49,069 99	
Postes	Remboursements sur le prix de la taxe et le droit de 5 p. 0/0 pour envois d'argent		1,213 42	24,374 48
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots		23,161 06	
		À REPORTER		2,279,319 33

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1843. (Voir page 132.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	1,817,499f 00c
	Restitutions de prix de coupes de bois indûment reçu par le Trésor	4,299f 27c	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels, portés en recette au budget, etc.	21,349 95	
	Restitutions à la caisse des dépôts et consignations du produit de successions vacantes ou de successions de militaires décédés, versé au trésor et porté en recette au budget	139 24	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps.	6,519 04	
	Restitutions de trop payé sur débets	254,865 17	
Produits divers..	Remboursements de dépôts et consignations reçus par le trésor ou par l'ancienne caisse d'amortissement dont l'actif a été reçu par le trésor	35,674 19	557,282 [illegible]
	Restitutions de trop payé sur les contributions directes	5,875 39	
	Restitutions du produit non employé, et versé au trésor, de diverses ressources et impositions spéciales appartenant à des départements, et destiné à subvenir à des dépenses concernant ces départements..	60,840 42	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	160 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	9,920 00	
	Remboursements sur le prix de la pension de divers élèves des écoles militaires, vétérinaires et des arts et métiers	28,726 14	
	Restitutions de sommes indûment perçues à différents titres	128,913 45	
	TOTAL des restitutions des sommes indûment reçues		2,374,781 [illegible]

Suite de l'EXERCICE 1844. (Voir page 133.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par service et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	2,279,319f 33c
	Restitutions de prix de coupes de bois indûment reçu par le trésor	847f 50c	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette au budget. etc	15,607 55	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps de troupes, dont le montant avait été reçu par le trésor	11,847 03	
	Régularisations par virement de comptes de versements compris à tort dans les recettes diverses des budgets, et qui ont dû être rétablis aux recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor et non compris dans l'actif de l'administration des finances	42,667 65	
	Remboursements d'annuités souscrites pour droits de sceau et non acquittées à leur échéance	573 80	
Produits divers..	Remboursements de dépôts et consignations reçus par le trésor ou par l'ancienne caisse d'amortissement dont l'actif a été reçu par le trésor	15,614 47	
	Restitutions de trop payé sur les contributions directes	4,587 60	
	Restitutions du produit non employé et versé au trésor, de diverses ressources et impositions spéciales appartenant à des départements, et destiné à subvenir à des dépenses concernant ces départements..	65,049 34	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	550 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	2,376 00	
	Remboursements sur le prix de la pension de divers élèves des écoles militaires, vétérinaires et des arts et métiers	1,902 86	
	Rétablissement au crédit du comptoir d'escompte de la ville de Reims d'une somme qui figurait à tort à son débit dans le service de trésorerie à titre de prêt à lui fait par le trésor et dont il s'était libéré dès l'année 1832	1,731 04	
	Restitutions de sommes indûment perçues à différents titres	10,998 69	
	TOTAL des ordonnances délivrées jusqu'au 1er janvier 1845	174,353 53	
	A déduire les ordonnances restant à payer à la même époque	10,795 18	
	RESTE pour payements effectués pendant l'année 1844	163,558 35	163,558 35
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues	.....	2,442,877 68

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1843. (Voir page 132.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,366,421f 19c	1,780,775f [illegible]
	——— à divers	414,353 86	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers	.....	199,254 [illegible]
Douanes	Répartition aux ayants droit	661,476 89	1,018 062 [illegible]
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	19,097 62	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	337,488 06	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	66,797 96	1,335,629 [illegible]
	Remboursement de frais de poursuites	187,806 88	
	Prélèvements des droits fraudés	6,493 19	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	96,861 22	
	Parts des employés saisissants et des indicateurs	605,263 71	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	372,406 55	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		15,029 [illegible]
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		4,348,750 [illegible]
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	6,814,582 68	13,014,151 [illegible]
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	3,656,211 88	
	Cotons filés	15,265 84	
	Tissus de coton	693,799 42	
	Savons	1,188,662 77	
	Acides nitrique et sulfurique	6,346 07	
	Soufres raffinés	58,070 82	
	Meubles en accajou et feuilles de placage	303 37	
	Chapeaux de paille d'écorce et de sparterie	40,160 87	
	Plomb ouvré	57,542 96	
	Cuivre et laiton ouvrés	6,057 46	
	Peaux apprêtées	80,284 25	
	Machines à vapeur pour navires	78,400 00	
	Viandes salées	264,546 06	
	Beurre salé	53,844 74	
	Sel marin	72 00	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	1,994,150 61	2,943,869 [illegible]
	——— sur les droits de douanes à l'importation	928,559 61	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	21,159 29	

Suite de l'EXERCICE 1844. (Voir page 133.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,271,980f 37c	1,761,674f 91c
	——— à divers	489,694 54	
Douanes	Répartition aux ayants droit	674,203 37	1,058,107 67
	Payements sur les fonds réservés provenant des saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	22,386 89	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	361,517 41	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	27,916 78	1,400,896 06
	Remboursement de frais de poursuite	193,573 35	
	Prélèvements des droits fraudés	5,813 33	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	101,683 81	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	670,929 07	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	400,979 72	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		13,288 45
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		4,233,967 09
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	5,334,640 88	10,126,622 27
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	2,457,558 18	
	Cotons filés	14,112 88	
	Tissus de coton	659,366 26	
	Savons	745,787 72	
	Acides nitrique et sulfurique	5,349 08	
	Soufres raffinés	54,872 80	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	530 66	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	30,291 16	
	Plomb ouvré	58,287 23	
	Cuivre et laiton ouvrés	3,457 63	
	Peaux apprêtées	46,786 20	
	Machines à vapeur pour navires	423,360 00	
	Viandes salées	245,513 20	
	Sel ammoniac	88 80	
	Beurre salé	46,619 59	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	1,815,788 84	2,858,444 03
	——— sur les droits de douanes à l'importation	1,010,267 03	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	32,388 16	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués, pendant l'année 1844, sur l'Exercice 1845.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.					
Dépenses secrètes	150,000f 00c	150,000f 00c	"	150,000f 00c	"
GUERRE.					
Ier Section. — *Service ordinaire.*					
Solde et entretien des troupes — Solde et abonnements payables comme la solde	1,161 38	1,161 38	"	1,161 38	"
Solde et entretien des troupes — Vivres et chauffage	1,890,570 75	1,890,570 75	"	1,890.570 75	"
Solde et entretien des troupes — Hôpitaux	900 00	900 00	"	900 00	"
Fourrages	4,264,806 95	4,264,806 95	"	4,264,806 95	"
Matériel du génie (Algérie.)	10,000 00	10,000 00	"	10,000 00	"
Travaux civils extraordinaires en Algérie	10,000 00	10,000 00	"	10,000 00	"
	6,177,439 08	6,177,439 08	"	6,177,439 08	"
IIe Section. — *Service extraordinaire.*					
Travaux de fortification de Paris	899,553 95	899,553 95	"	899,553 95	"
	7,076,993 03	7,076,993 03	"	7,076,993 03	"
MARINE.					
Ier Section. — *Service ordinaire.*					
Officiers militaires et civils	37,618 87	37,618 87	"	37,618 87	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	622,254 99	622,254 99	"	622,254 99	"
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	3,500 00	3,500 00	"	3,500 00	"
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	"	610,499 63	610,499 63	"	"
Dépenses des services militaires aux colonies. (Matériel.)	"	100,000 00	100,000 00	"	"
Dépenses du service général des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon	"	3,200 00	3,200 00	"	"
Dépenses du service local des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon	"	666 66	666 66	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux	"	285,086 75	285,086 75	"	"
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	"	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"
	663,373 86	2,662,826 90	1,999,453 04	663,373 86	"
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser, au 31 décembre 1844, en atténuation des restes à payer d'exercices clos	908,796 01	908,796 01	"	908,796 01	"
	1,572,169 87	3,571,622 91	1,999,453 04	1,572,169 87	"
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.					
Restitutions sur les contributions directes (décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)	550,386 58	550,386 58	"	550,386 58	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1844.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Ain	172,624f 39c	565,715f 20c	232,792f 91c	149,068f 26c	641,215f 48c	3,573,741f 50c	5,335,157f 74c
Aisne	330,282 58	237,048 46	476,315 56	261,623 79	1,541,936 34	8,497,739 11	11,344,945 84
Allier	150,165 35	"	169,281 58	306,160 04	510,268 80	3,785,563 38	4,921,439 15
Alpes (Basses-)	104,157 12	267,344 14	108,953 19	90,242 31	272,086 34	2,719,161 57	3,561,944 67
Alpes (Hautes-)	76,241 43	133,339 77	92,005 49	82,528 34	271,916 17	3,059,938 53	3,715,969 73
Ardèche	153,346 05	"	160,380 60	119,268 11	453,431 11	2,997,784 78	3,884,210 65
Ardennes	171,606 29	970,377 15	306,445 54	258,591 48	695,519 61	8,319,733 96	10,722,274 03
Ariége	102,436 43	158,217 68	98,188 07	85,196 58	363,403 65	2,341,547 58	3,148,989 99
Aube	181,526 85	"	209,445 97	194,846 96	713,672 03	4,866,385 88	6,165,877 69
Aude	136,919 36	299,441 43	160,282 16	119,407 02	700,815 95	4,483,811 63	5,900,677 55
Aveyron	179,089 85	"	195,915 50	146,221 19	580,337 92	3,707,167 47	4,808,731 93
Bouches-du-Rhône	272,861 29	11,075,462 86	888,229 58	3,339,774 08	1,208,053 23	26,046,488 36	42,830,869 40
Calvados	322,893 18	625,744 19	408,046 30	364,066 99	1,456,157 58	9,459,277 23	12,636,185 47
Cantal	121,705 88	"	132,783 67	137,310 86	429,192 84	2,665,114 20	3,486,107 45
Charente	164,413 82	"	198,350 91	136,158 43	711,986 19	4,026,842 18	5,237,751 53
Charente-Inférieure	230,425 08	917,993 56	292,970 59	185,535 42	1,081,054 74	14,694,838 49	17,402,817 88
Cher	143,606 58	"	164,220 99	123,213 30	446,157 93	6,576,953 31	7,454,152 11
Corrèze	132,125 99	"	143,212 09	95,397 12	377,087 82	3,134,250 03	3,882,073 05
Corse	201,311 67	350,330 96	"	99,206 41	257,998 45	5,917,963 43	6,826,810 92
Côte-d'Or	216,761 80	"	401,548 15	285,344 05	929,100 79	9,399,909 75	11,232,664 54
Côtes du-Nord	159,903 77	473,911 29	328,551 92	133,068 00	601,391 18	4,721,207 87	6,418,034 03
Creuse	115,107 13	"	133,114 81	96,898 76	283,497 85	2,455,928 30	3,084,546 85
Dordogne	209,044 93	"	239,862 44	180,692 22	751,418 15	5,096,674 22	6,477,691 96
Doubs	167,871 35	888,994 51	296,678 13	307,996 37	433,026 33	7,185,661 61	9,280,228 30
Drôme	171,192 71	"	160,520 54	171,085 67	758,029 26	4,821,778 93	6,082,607 11
Eure	281,225 46	"	271,627 36	257,323 52	1,134,121 18	6,104,129 41	8,048,426 93
Eure-et-Loir	200,393 87	"	216,443 90	148,158 56	916,156 57	3,621,582 00	5,102,734 90
Finistère	175,380 03	869,292 63	708,926 15	342,427 83	621,036 94	22,165,452 81	24,882,516 39
Gard	194,623 89	282,622 08	255,204 67	188,014 06	724,126 59	8,438,145 77	10,082,737 06
Garonne (Haute-)	242,953 58	137,861 42	584,795 74	824,491 79	1,054,318 14	9,926,532 84	12,770,953 51
Gers	141,595 15	"	137,463 84	139,926 17	616,531 44	4,107,513 65	5,143,030 25
Gironde	286,234 57	1,611,897 07	941,042 17	957,211 50	1,594,787 16	17,123,237 36	22,514,409 83
Hérault	204,569 94	797,975 09	306,040 54	315,787 28	814,127 96	10,894,670 48	13,333,171 29
Ille-et-Vilaine	193,004 59	642,102 16	884,149 93	228,034 81	741,736 41	10,675,463 76	13,364,491 66
Indre	116,529 60	"	144,137 21	122,363 55	538,963 40	2,831,670 39	3,753,664 15
Indre-et-Loire	172,016 78	"	173,919 83	281,211 37	719,891 42	8,198,937 06	9,545,976 46
Isère	265,945 95	707,557 75	286,288 74	218,772 43	1,197,614 61	8,276,372 34	10,952,551 82
Jura	170,747 27	303,904 11	341,742 27	165,607 12	522,528 55	4,886,218 24	6,390,747 56
Landes	95,055 70	"	153,227 38	123,882 82	336,373 15	3,178,150 09	3,886,689 14
Loir-et-Cher	144,275 68	"	170,068 06	138,123 24	506,863 71	7,185,840 94	8,145,171 63
Loire	170,265 51	"	225,174 45	521,478 56	679,239 84	3,650,776 59	5,246,934 95
Loire (Haute-)	121,354 15	"	112,352 97	90,017 51	409,392 93	2,350,818 31	3,083,935 87
Loire-Inférieure	185,009 41	1,465,950 92	329,790 55	449,696 37	752,038 24	8,324,199 91	11,506,685 40
Loiret	212,999 95	164,170 43	329,878 32	216,479 65	825,243 29	8,148,741 10	9,897,512 74
Lot	118,771 90	"	1,299,619 27	90,476 15	468,789 29	3,877,920 36	5,855,577 06
Lot-et-Garonne	175,423 87	"	2,072,811 09	127,448 94	769,666 73	6,987,589 16	10,132,939 79
Lozère	95,577 65	"	86,356 02	84,482 71	258,188 62	2,148,532 90	2,673,137 90
Maine-et-Loire	183,176 64	"	371,268 95	181,143 37	812,711 28	7,842,271 82	9,390,572 06
Manche	231,958 27	1,027,401 56	356,999 89	228,818 24	1,166,915 40	14,283,875 25	17,295,968 61
Marne	241,485 68	"	335,085 53	249,991 53	1,147,296 92	11,196,750 26	13,170,609 92

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1844.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Marne (Haute-)...	154,546f 43c	"	191,995f 96c	203,601f 04c	451,370f 59c	4,010,575f 16c	5,012,089f 18c
Mayenne.....	127,257 91	"	166,867 77	94,792 15	540,366 04	3,456,089 64	4,385,373 51
Meurthe.....	334,635 73	"	483,733 07	223,197 80	654,208 06	14,334,539 83	16,030,314 49
Meuse.....	246,931 50	175,641f 63c	251,638 01	169,041 17	533,724 02	11,459,949 75	12,836,926 08
Morbihan.....	137,206 94	702,044 25	306,591 41	109,916 42	583,928 77	11,024,597 74	12,864,285 53
Moselle.....	234,943 55	1,201,368 29	376,085 91	325,573 76	711,302 27	16,258,173 05	19,107,446 83
Nièvre.....	162,717 51	"	239,920 77	153,510 36	578,751 27	5,813,652 05	6,948,551 96
Nord.....	442,360 54	3,432,577 42	4,411,462 05	572,167 38	2,494,302 77	25,351,034 56	36,703,904 72
Oise.....	258,917 74	"	291,772 42	223,725 95	1,498,202 05	9,993,044 67	12,265,662 83
Orne.....	222,199 42	"	212,014 38	184,439 88	813,115 23	4,909,211 04	6,340,979 95
Pas-de-Calais.....	310,351 51	703,216 03	1,683,685 82	454,549 46	1,734,091 73	11,756,481 75	16,642,376 30
Puy-de-Dôme.....	240,721 58	"	264,062 02	169,725 12	938,866 09	5,608,274 03	7,221,648 84
Pyrénées (Basses-).	154,186 51	1,245,350 34	350,528 23	490,201 50	517,036 85	9,759,179 82	12,516,483 25
Pyrénées (Hautes-).	122,907 86	157 459 18	123,104 13	92,735 36	262,759 29	3,278,064 31	4,037,030 13
Pyrénées-Orientales.	102,685 42	495,707 51	92,846 72	86,104 18	266,365 55	5,222,667 83	6,266,377 21
Rhin (Bas-).....	307,140 47	905,035 03	3,428,241 67	513,668 83	711,307 55	17,349,465 94	23,214,859 49
Rhin (Haut-).....	245,529 08	965,833 14	295,829 22	237,381 67	637,584 91	6,064,945 81	8,447,103 83
Rhône.....	297,491 81	700,797 50	994,235 55	896,663 59	1,112,996 99	15,627,393 08	19,629,578 52
Saône (Haute-)....	160,128 58	"	278,481 34	152,902 48	442,110 77	4,533,746 51	5,567,369 68
Saône-et-Loire.....	229,008 55	"	350,104 36	236,742 60	968,374 34	6,006,906 18	7,791,136 03
Sarthe.....	186,757 70	"	226,688 29	196,353 63	767,664 02	4,650,199 61	6,027,663 25
Seine.....	1,931,873 85	3,933,828 72	4,227,957 50	3,590,647 41	3,332,951 67	466,508,566 78	483,525,825 93
Seine-Inférieure....	454,349 56	3,072,820 67	1,324,052 63	736,414 83	2,125,314 13	12,068,200 11	19,781,151 93
Seine-et-Marne.....	235,541 59	"	299,557 73	265,682 36	1,526,793 39	9,067,664 96	11,395,240 03
Seine-et-Oise.....	376,012 17	"	523,988 52	396,687 61	1,998,257 61	13,831,776 27	17,126,722 18
Sèvres (Deux-)....	126,965 25	"	149,798 57	126,041 17	557,718 32	4,543,286 14	5,503,809 45
Somme.....	256,974 83	381,934 57	553,664 25	262,798 11	1,483,815 12	10,890,103 32	13,829,290 20
Tarn.....	154,555 91	"	142,175 14	135,812 17	678,287 19	4,729,908 16	5,840,738 57
Tarn-et-Garonne...	115,739 53	"	118,226 64	111,019 40	533,990 53	7,476,659 21	8,355,635 31
Var.....	202,931 85	871,981 23	258,577 69	172,144 95	628,737 06	31,099,305 79	33,233,678 57
Vaucluse.....	137,907 19	"	154,323 89	134,400 35	445,116 59	4,212,085 88	5,083,833 90
Vendée.....	123,209 91	567,538 90	168,655 85	122,949 43	572,623 63	4,015,332 30	5,570,310 02
Vienne.....	173,407 28	"	180,019 08	159,803 53	481,205 25	4,278,670 62	5,273,105 76
Vienne (Haute-)...	139,276 53	"	200,906 81	535,002 06	381,924 88	4,007,277 75	5,264,388 03
Vosges.....	215,914 07	"	279,416 84	149,566 00	421,784 15	4,032,657 44	5,099,338 50
Yonne.....	245,794 29	"	288,268 63	204,724 59	880,282 68	5,683,489 70	7,302,559 89
	18,577,276 21	44,487,790 83	40,931,990 39	27,050,959 14	69,064,646 87	1,133,894,032 89	1,334,056,696 33

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	1,218,224 92
Caissier central du trésor public.....	5,301,246 90
Comptables des finances en Algérie.....	67,991,635 38
Agent responsable des virements de comptes.....	2,197,933 07
TOTAL GÉNÉRAL des payements effectués pendant l'année 1844.....	1,410,765,736 60

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1844.

NOTE

Sur le Compte de Trésorerie.

Le compte des opérations de trésorerie faites par l'administration des finances expose les mouvements de fonds, les émissions et les remboursements d'effets à payer, ainsi que les recettes et les dépenses en compte courant, qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État pendant le cours de l'année 1844, que pour assurer, dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques.

Les résultats de ces opérations expliquent les modifications qu'a éprouvées la situation de l'administration des finances pendant l'année 1844, et démontrent ainsi l'exactitude de tous les articles de son actif et de son passif au 1er janvier 1845.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1844.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	136,589,845f 58c	234,772,264f 17c
Valeurs de portefeuillle	95,486,742 91	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	2,695,675 68	

RECETTE.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair			72,505,019 89
Recettes en augmentation des créances passives.			
Émission d'effets à payer :			
Bons du trésor négociés à divers	189,588,447f 00c	419,949,545f 42c	
Traites et mandats	230,361,098 42		
Recettes de fonds particuliers			
des receveurs généraux des finances	782,196,488 41	822,772,494 47	2,869,295,105 01
d'autres comptables	40,576,006 06		
Recettes pour le compte des correspondants			
du trésor	587,658,006 89	1,626,573,065 12	
des receveurs généraux	1,036,733,618 86		
des payeurs du trésor	2,181,439 37		
A REPORTER			3,176,572,389 07

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT			3,176,572,389f 07c
Recettes en atténuation des créances actives.			
Avances pour divers services		41,341,235f 98c	43,441,686 18
Créances sur divers		2,094,246 10	
Débets de comptables		6,204 10	
Mouvements de fonds.			
Recettes provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances			2,658,043,221 81
Avances et découverts du trésor.			
Recette, par échange de valeurs, provenant de la consolidation en rentes des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement			71,101,939 49
TOTAL			5,949,159,236 55
DÉPENSE.			
Bons remis par la caisse d'amortissement :			
Bons consolidés en rentes (1)			71,101,939 49
Payements en atténuation des créances passives.			
Remboursements d'effets à payer :			
Bons du trésor négociés à divers	165,274,385f 70c	385,201,135f 34c	2,787,448,387 90
Traites et mandats	219,926,749 64		
Remboursements de fonds particuliers			
des receveurs généraux des finances	782,560,162 74	824,116,749 23	
d'autres comptables	41,556,586 49		
Dépenses pour le compte des correspondants			
du trésor	538,262,243 81	1,578,130,503 33	
des receveurs généraux	1,037,686,820 15		
des payeurs du trésor	2,181,439 37		
Payements en augmentation des créances actives.			
Avances pour divers services		40,307,086f 33c	42,140,839 65
Créances constatées à la charge de divers		1,809,959 67	
Débets de comptables		23,793 65	
Mouvements de fonds.			
Dépenses provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances			2,659,060,379 97
A REPORTER			5,559,751,547 01

(1) Première consolidation :

Bons qui restaient à consolider au 31 décembre 1843		35,190,693f 28c
A déduire pour appoint reporté dans la consolidation suivante		43 26
RESTE formant le montant de la première consolidation		35,190,650 02
Deuxième consolidation :		
Appoint non employé dans la première consolidation	43f 26c	
Bons émis pendant le premier semestre de 1844	35,911,290 59	
ENSEMBLE	35,911,333 85	
A déduire pour appoint reporté à la prochaine consolidation	44 38	
RESTE formant le montant de la deuxième consolidation	35,911,289 47	35,911,289 47
TOTAL		71,101,939 49

(Voir, pour l'origine des bons compris dans ces deux liquidations, le tableau page 459).

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT..... 5,559,751,547 01

Budgets, services spéciaux, découverts et avances du Trésor.

Excédant des payements sur les recettes, pour les opérations effectives de l'année.. 119,146,974 63

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1844.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	168,275,381f 38c	270,260,714 91
Valeurs de portefeuille	99,894,821 02	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	2,090,512 51	

TOTAL..... 5,949,159,236 55

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1844.

Il a été remis à la caisse d'amortissement, en échange des fonds provenant de la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, des bons du trésor montant à... 72,505,019 89

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues d'une somme de 81,846,717 francs 11 centimes. Cette augmentation est le résultat des mouvements que présentent, pendant l'année 1844, les articles ci-après de la dette flottante du trésor :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Bons du trésor remis à divers	24,314,061 30	"
Traites et mandats	10,434,348 78	"
Fonds particuliers des receveurs généraux	"	363,674 33
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	"	1,055,197 81
——— des autres comptables des finances	74,617 38	"
Fonds placés au trésor par les communes et établissemts publics	2,276,149 44	"
Fonds déposés par divers corps de troupes de la guerre et de la marine	481,000 00	"
Caisse des invalides de la marine	"	23,169 23
Compte courant de la caisse des dépôts et consignations	"	371,084 47
Compte de la même caisse pour les fonds sans emploi des caisses d'épargne	46,618,020 29	"
Fonds spéciaux à la disposition de divers ministères	"	145,352 31
Fonds reçus pour divers services publics	230,531 94	"
Fonds déposés par divers établissements particuliers	117,297 19	"
Fonds à rembourser à divers	337,277 48	"
Divers r/c de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	"	681,255 58
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	321,742 15	"
Correspondants du trésor	234,606 18	"
Correspondants des receveurs généraux des finances	"	953,201 29
	85,439,652 13	3,592,935 02
RÉSULTAT en augmentation	81,846,717 11	81,846,717 11

A REPORTER..... 154,351,737 00

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT.....		154,351,737 00

Les créances actives de l'administration des finances ont éprouvé pendant la même année, une diminution de 1,300,846 fr. 53 cent., qui affecte celles qui suivent :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Avances pour divers services.....	"	1,034,149 65
Créances administratives,.....	"	284,286 43
Débets de comptables et créances litigieuses.....	17,589 55	"
	17,589 55	1,318,436 08
RÉSULTAT en diminution.....	1,300,846 53	

		1,300,846 53
TOTAL de l'excédant de recette réalisé par le trésor, en 1844.....		155,652,583 53

Cet excédant de recette a été employé de la manière suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables ont éprouvé, pendant l'année, une augmentation de 36,505,608 fr. 90 cent., ainsi qu'il résulte des rapprochements qui suivent :

Au 1er janvier 1844, le montant de ces valeurs était de.....		234,772,264f 17c	
Les fonds que les comptables ont reçus pendant l'année 1844, du trésor ou de leurs collègues, montent à.....		2,658,043,221 81	
ENSEMBLE.....		2,892,815,485 98	
Les envois qu'ils ont faits, pendant la même année, au trésor ou à leurs collègues, sont de.....	2,659,060,379 97		
Le solde des valeurs dont ils se trouvaient dépositaires, au 31 décembre 1844, s'élève à.....	270,260,714 91		
		2,929,321,094 88	
RÉSULTAT en augmentation.....		36,505,608 90	36,505,608 90

Les opérations relatives aux budgets des exercices courants, aux services spéciaux qui s'exécutent en dehors du budget, et aux avances et découverts du trésor,

A REPORTER.....	36,505,608 90

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT 36,505,608 90

présentent un excédant de dépense qui se résume ainsi qu'il suit :

		EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.	
BUDGETS.				
Service ordinaire.	Budget de l'exercice 1841	1,320 00	"	
	——— 1843	"	134,902,038 85	
	——— 1844	158,809,135 40	"	
	——— 1845	"	8,430,201 61	
	Prélèvement effectué sur les fonds généraux des budgets pour le service colonial	"	15,073,530 24	
Service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841. — Exercice 1843	14,492,576 22	"	
	——— 1844	"	70,493,964 18	
	——— 1845	"	899,553 95	
	Travaux régis par la loi du 11 juin 1842. — Grandes lignes de chemins de fer. — Exercice 1843.	"	11,387,794 12	
	——— 1844.	"	32,853,138 41	
	Divers travaux. Exercice 1844.	"	843,808 94	
SERVICES SPÉCIAUX.				
Service colonial		"	5,385,500 92	
Service municipal de l'Algérie		"	245,074 12	
Service départemental. (Produits éventuels.)		"	432,741 60	
Cautionnements en numéraire		2,946,909 59	"	
Liquidation de l'ancienne liste civile		"	425,350 27	
Liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est.		"	414,454 67	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France		"	719,986 17	
AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.				
Créance à réaliser sur les ressources extraordinaires de l'exercice 1843.		"	12,889,194 79	
Déficit sur le service des cautionnements		"	583 00	
		176,249,941 21	295,396,915 84	
EXCÉDANT de dépense		119,146,974 63		119,146,974 63

SOMME pareille à l'excédant de recette qui vient d'être établi 155,652,583 53

Le tableau général des opérations de trésorerie indique les états de développements auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

On joint à ces états de développements plusieurs autres tableaux dont la destination est de présenter les résultats qui suivent :

1° Le mouvement des bons du trésor, par mois et par classe de prêteurs, le taux des intérêts auquels ils ont été émis, les lois qui en ont autorisé la création, et les bons qui sont restés en circulation de cinq en cinq jours, pendant l'année 1844 ;

2° Le résumé des opérations faites par les receveurs généraux pour le compte du trésor, pendant l'année 1844, et qui ont déterminé l'augmentation qu'ont éprouvée leurs avances en compte courant, comparativement au solde de l'année précédente ;

3° Enfin le relevé, par département, de l'ensemble des recettes et des payements que tous les comptables des finances ont effectués sur les services des budgets pendant l'année 1844, faisant ressortir l'excédant qui en est résulté, dans chaque département, pour le service de trésorerie.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'année 1844.

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1844.

PAGES des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
167.	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier central du trésor public.	Valeurs existant au Trésor	3,437,323f 03c	51,729,776f 88c	55,167,099f 91c	
			Numéraire en dépôt à la Banque	109,078,106 45	"	109,078,106 45	
		Receveurs généraux des finances		10,192,971 40	28,339,127 94	38,532,099 34	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		4,493,980 58	5,986,490 95	10,480,471 53	
		Payeurs du trésor public.	Service ordinaire	2,028,970 91	29,747 14	2,058,718 05	
			Service spécial à Toulon	1,641,900 88	"	1,641,900 88	
		Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	5,655,539 08	9,401,600 00	15,057,139 08	
			Receveurs de l'enregistrement	25,750 05	"	25,750 05	
			Receveurs des douanes	20,312 05	"	20,312 05	
			Receveurs des contribons diverses	14,991 15	"	14,991 15	
				136,589,845 58	95,486,742 91	232,076,588 49	234,772,264f 17c
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				2,695,675 68	

RECETTE.

PAGES des états de développement.				
166.	Bons du trésor remis pendant l'année à la caisse d'amortissement			72,505,019 89
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
154 et 168 à 171.	Émission d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	189,588,447f 00c	419,949,545f 42c
		Traites et mandats émis par le caissier du Trésor	78,749,954 91	
		Idem par les comptables extérieurs	151,611,143 51	
155.	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux		782,196,488 41	822,772,494 47
	——— des autres comptables des finances		40,576,006 06	
156 et 157	Recettes pour le compte des correspondants du Trésor		587,658,006 89	1,626,573,065 12
158.	——— des receveurs généraux		1,036,733,618 86	
	——— des payeurs		2,181,439 37	
				2,869,295,105 01
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
159.	Recouvrements d'avances pour divers services		41,341,235 98	43,441,686 18
160.	——— de créances administratives		2,094,246 10	
161.	——— de débets de comptables et de créances litigieuses		6,204 10	
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
162 et 164.	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects		27,516,616 31	2,658,043,221 81
	——— les receveurs généraux		690,603,223 11	
	——— le caissier du Trésor		654,103,336 58	
	——— les payeurs du Trésor		1,162,856,893 94	
	——— les trésoriers payeurs en Algérie		109,509,872 96	
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie		1,069,852 34	
	——— les trésoriers des colonies		12,383,426 57	
	AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.			
	Recette par échange de valeurs provenant des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement qui ont été consolidés en rentes pendant l'année 1844. (Voir ci-contre.)			71,101,939 49
	TOTAL			5,949,159,236 55

DÉPENSE.

PAGES des états de développement.				
169.	Bons remis par la caisse d'amortissement. (Bons consolidés en rentes 3 p. 0/0.)			71,101,939f 49c
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
154 et 168 à 171.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	165,274,385f 70c	385,201,135f 34c
		Traites et mandats du caissier du Trésor	68,253,625 26	
		——— des comptables extérieurs	151,673,124 38	
155.	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux		782,560,162 74	824,116,749 23
	——— des autres comptables des finances		41,556,586 49	
156 et 157	Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor		538,262,243 81	1,578,130,503 33
158.	——— des receveurs généraux		1,037,686,820 15	
	——— des payeurs		2,181,439 37	
				2,787,448,387 90
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
159.	Avances pour divers services		40,307,086 33	42,140,839 65
160.	Créances administratives		1,809,959 67	
161.	Débets de comptables et créances litigieuses		23,793 65	
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
163 et 165.	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects		708,280,324 48	2,659,060,379 97
	——— les receveurs généraux		1,201,410,221 19	
	——— le caissier du Trésor		692,789,264 94	
	——— les payeurs du Trésor		16,279,939 10	
	——— les trésoriers payeurs en Algérie		26,831,769 40	
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie		13,461,860 86	
	——— les trésoriers des colonies		7,000 00	
	BUDGETS, SERVICES SPÉCIAUX, AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.			
166.	Excédant des payements sur les recettes pour les opérations de l'année			119,146,974 63

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1845.

PAGES des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
167.	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier central du trésor public.	Valeurs existant au Trésor	3,982,756f 94c	50,762,171f 91c	54,744,928f 85c	
			Numéraire en dépôt à la Banque	135,837,720 19	"	135,837,720 19	
		Receveurs généraux des finances		10,223,050 40	25,658,781 80	35,881,832 20	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		3,391,879 20	7,179,049 80	10,570,929 00	
		Payeurs du trésor public.	Service ordinaire	3,933,849 91	18,917 51	3,952,767 42	
			Service spécial à Toulon	1,177,729 83	"	1,177,729 83	
		Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	9,673,311 52	16,275,900 00	25,949,211 52	
			Receveurs de l'enregistrement	21,402 48	"	21,402 48	
			Receveurs des douanes	11,165 23	"	11,165 23	
			Receveurs des contribons diverses	22,515 68	"	22,515 68	
				168,275,381 38	99,894,821 02	268,170,202 40	
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				2,090,512 51	270,260,714 91
		TOTAL					5,949,159,236 55

Suite du SERVICE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Effets à payer, pendant l'année 1844.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES EFFETS émis.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES EFFETS remboursés.
Bons du Trésor. (Voir, pages 168 et 169.) — Remis à divers, à 2 p. 0/0	1,895,964f 15c	"	1,895,964f 15c	"
à 2 1/2 p. 0/0	48,857,060 55	42,906,148f 75c	5,950,911 80	"
à 3 p. 0/0	135,485,922 30	108,047,792 95	27,438,129 35	"
à 3 1/2 p. 0/0	"	"	"	"
à 4 p. 0/0	"	8,944 00		8,944f 00c
Remis à la caisse des dépôts et consignations.	3,349,500 00	14,311,500 00	"	10,962,000 00
Traites du caissier du Trésor sur lui-même	63,873,720 08	53,223,911 96	10,649,808 12	"
Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	14,876,234 83	15,029,713 30	"	153,478 47
Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	132,379,152 08	132,594,290 13	"	215,138 05
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	13,376,576 72	13,422,194 44	"	45,617 72
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs préposés	1,579,528 92	1,561,138 74	18,390 18	"
Traites des mêmes comptables sur les receveurs généraux	543,482 59	403,736 47	139,746 12	"
Mandats des mêmes sur leurs collègues	973,391 34	836,134 24	137,257 10	"
Mandats des préposés des mêmes comptables	2,759,011 86	2,855,630 36	"	96,618 50
	419,949,545 42	385,201,135 34	46,230,206 82	11,481,796 74
Excédant des effets émis			34,748,410 08	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1844.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, des fonds reçus.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, des fonds remboursés.
Receveurs généraux (A)	782,196,488f 41c	782,560,162f 74c	"	363,674f 33c
Receveurs des revenus indirects. — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines.	4,041 75	2,703 11	1,338f 64c	"
——— des douanes et sels	92,071 93	98,667 51	"	6,595 58
——— des contributions indirectes	106,492 15	27,071 74	79,420 41	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	40,304,764 26	41,359,962 07	"	1,055,197 81
Payeurs du trésor public	40,444 72	40,880 81	"	436 09
Comptables en Algérie	28,191 25	27,301 25	890 00	"
	822,772,494 47	824,116,749 23	81,649 05	1,425,903 81
Excédant des fonds remboursés			1,344,254 76	

(A) Les mouvements des fonds particuliers des receveurs généraux n'expriment pas ceux de leurs avances en compte courant avec le trésor. Ces avances sont, pour leur résultat annuel, l'objet d'un développement spécial, qui se trouve ci-après, pages 172 et 173.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1844.

	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor.... Ville de Paris	1,900,000f 00c	3,900,000f 00c	"	2,000,000f 00c
Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor.... Établissements publics à Paris	5,116,970 94	1,473,276 85	3,643,694f 09c	"
Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor.... Départements	75,446,530 50	74,814,075 15	632,455 35	"
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés au Trésor	9,507,000 00	9,026,000 00	481,000 00	"
Caisse des invalides de la marine	8,499,895 64	8,523,064 87	"	23,169 23
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	71,836,849 25	72,207,933 72	"	371,084 47
——— *s/c* de fonds non employés des caisses d'épargnes	46,618,020 29	"	46,618,020 29	"
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Imprimerie royale	855,742 60	1,047,075 00	"	191,332 40
Ministère de la marine *s/c* de fonds coloniaux	897,699 29	1,181,144 64	"	283,445 35
Divers *l/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	20,607,325 57	20,488,603 89	118,721 68	"
Départements *l/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	5,194,476 91	5,079,428 44	115,048 47	"
Chancelleries consulaires *l/c* de fonds commun	115,468 72	92,424 15	23,044 57	"
Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	101,226,880 17	100,909,161 67	317,718 50	"
Légion d'honneur *s/c* chez les receveurs généraux	5,035,062 84	5,049,638 68	"	14,575 84
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	141,498 61	136,000 00	5,498 61	"
Tontine du pacte social	40,050 09	40,000 00	50 09	"
——— d'épargnes	1,329,855 55	1,260,000 00	69,855 55	"
Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises	44,520 69	47,312 22	"	2,791 53
——— écossaises	23,036 02	26,696 71	"	3,660 69
——— irlandaises	75,276 06	36,500 00	38,776 06	"
Divers établissements *l/c* de placements de fonds sans intérêts	80,983 25	71,414 15	9,569 10	"
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Ex-receveurs généraux *l/c* d'avances à leur rembourser	1,048,256 36	243,644 01	804,612 35	"
Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	2,132,017 36	2,107,990 00	24,027 36	"
Idem pour le service des retraites du ministère des finances	5,222,715 01	5,625,312 13	"	402,597 12
——— de la justice	714,050 49	770,543 80	"	56,493 31
Fonctionnaires de l'instruction publique *l/c* de fonds de retraite	274,390 23	306,699 53	"	32,309 30
Divers *l/c* d'arrérages de rentes départementales non réclamés	37 50	"	37 50	"
A REPORTER	363,984,609 94	314,463,939 61	52,902,129 57	3,381,459 24

	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
REPORT	363,984,609f 94c	314,463,939f 61c	52,902,129f 57c	3,381,459f 24c
COMPTES DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	736,706 64	737,169 12	"	462 48
Divers *l/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	48,439,760 32	48,240,183 66	199,576 66	"
——— *l/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	20,215,689 15	20,241,807 05	"	26,117 90
——— chez les directeurs des postes	33,334 98	19,687 64	13,647 34	"
Receveurs des douanes *l/c* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	2,244,647 63	2,317,355 06	"	72,707 43
——— *l/c* de saisies faites à la requête d'autres administrations	10,174 17	10,563 48	"	389 31
——— *l/c* de fonds recouvrés pour divers	107,605 44	108,529 54	"	924 10
——— *l/c* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	38,449 72	38,131 41	318 31	"
Receveurs des contributions indirectes *l/c* de consignations à juger ou à répartir.	872,576 57	858,670 27	13,906 30	"
Villes et communes *l/c* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois*)	3,301,713 27	3,308,008 94	"	6,295 67
Maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis *s/c* avec le receveur des contributions indirectes	164,308 66	154,527 52	9,781 14	"
Communes et établissements publics *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement	140,563 31	149,175 65	"	8,612 34
Receveurs de l'enregistrement *l/c* de frais de délimitation des forêts de l'État à recouvrer sur les riverains	241 88	245 97	"	4 09
Divers *l/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées.	70,550,985 00	71,232,240 58	"	681,255 58
Directeurs de la fabrication des monnaies *l/c* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	71,846,566 84	71,846,566 84	"	"
Retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes par le commerce	17,681 61	18,701 93	"	1,020 32
Retenues pour frais d'affinage d'or et d'argent	2,431 41	2,431 41	"	"
Retenues pour frais de viroles brisées servant à la fabrication des pièces de 5 francs	2,761 44	2,933 99	"	172 55
Bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	589 23	587 82	1 41	"
Divers *l/c* de recouvrements de mandats exécutoires décernés par les préfets.	98,477 08	102,516 83	"	4,039 75
Divers *l/c* avec les receveurs des douanes et contributions diverses en Algérie.	1,238,473 83	1,157,059 40	81,414 43	"
Divers *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie.	337,335 09	231,334 53	106,000 56	"
Établissements d'aliénés *l/c* de recouvrements de pensions	131,323 03	127,331 33	3,991 70	"
Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	5,975 56	14,307 46	"	8,331 90
Divers *l/c* avec les receveurs des salines et mines de sel de l'Est	341,183 37	319,001 23	22,182 14	"
DIVERS CORRESPONDANTS.				
Receveurs généraux *l/c* intermédiaire de dépôts antérieurs au 1er juin 1816.	5,012 62	6,102 94	"	1,090 32
Ministères *l/c* de services d'estafettes	88,004 34	58,473 78	29,530 56	"
Maîtres de postes *l/c* de services d'estafettes	58,473 78	62,385 31	"	3,911 53
Directeurs des monnaies *l/c* intermédiaire de frais de fabrication	28,204 35	44,065 32	"	15,860 97
Directeurs des monnaies *l/c* d'avances pour tolérances en fort	2,756 41	2,756 41	"	"
Divers comptables *l/c* intermédiaire de mouvements de fonds	"	2,288,226 81	"	2,288,226 81
Divers correspondants	83,433 85	97,224 97	"	13,791 12
	585,130,050 52	538,262,243 81	53,382,480 12	6,514,673 41
EXCÉDANT des recettes			46,867,806 71	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1844.

	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Receveurs particuliers d'arrondissement *r/c* avec les receveurs généraux...	776,579,909f 58c	777,828,998f 33c	"	1,249,088f 75c
Percepteurs *r/c* courant avec les receveurs particuliers.....	4,938,637 95	4,851,257 31	87,380f 64c	"
Divers comptables *r/c* de mandats des receveurs généraux.....	109,705,365 50	109,637,905 58	67,459 92	"
Communes et établissements publics *r/c* de produits de coupes extraordinaires de bois.....	8,938,442 88	9,634,934 19	"	696,491 31
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *r/c* d'obligations.....	9,747,158 02	8,960,515 88	786,642 14	"
Adjudicataires de coupes ordinaires de bois des communes *r/c* d'obligations en dépôt.....	3,377,506 25	3,639,359 39	"	261,853 14
Receveurs des communes *r/c* d'obligations pour coupes de bois, en dépôt...	3,639,359 39	3,377,458 75	261,900 64	"
Trésorier des invalides de la marine.....	6,929,884 21	7,003,226 97	"	73,342 76
Divers *r/c* de fournitures de l'Imprimerie royale.....	373,266 79	367,865 74	5,401 05	"
—— *r/c* d'effets à payer.....	7,325,843 10	7,295,367 25	30,475 85	"
—— *r/c* d'achats de rentes sur l'État.....	40,161,318 10	39,964,875 06	196,443 04	"
—— *r/c* de ventes de rentes sur l'État.....	21,654,075 97	21,593,924 48	60,151 49	"
—— *r/c* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention.....	305,500 00	422,950 00	"	117,450 00
Officiers et employés militaires *r/c* de retenues applicables aux contributions directes.....	26,048 93	26,675 98	"	627 05
Ministères *r/c* de dépôts en numéraire des soumissionnaires de fournitures et de travaux.....	19,416,976 02	19,171,448 74	245,527 28	"
———— en effets publics des mêmes.....	1,867,007 00	1,844,377 00	22,630 00	"
Soumissionnaires de fournit. et de travaux publics *r/c* de dépôt en effets publics.	1,119,887 00	1,211,657 00	"	91,770 00
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve.....	2,361,184 77	2,371,762 08	"	10,577 31
Compagnies de chemins de fer.....	2,867 20	4,442 20	"	1,575 00
Receveurs d'hospices *r/c* de versements pour le service des enfants trouvés..	7,578,350 22	7,511,066 77	67,283 45	"
Agents comptables des facultés universitaires *r/c* courant.....	2,066,959 00	2,173,833 00	"	106,874 00
Condamnés libérés *r/c* de masse.....	327,487 21	321,321 73	6,165 48	"
Divers correspondants.....	8,290,583 77	8,471,596 72	"	181,012 95
CORRESPONDANTS DES PAYEURS.	1,036,733,618 86	1,037,686,820 15	1,837,460 98	2,790,662 27
Divers *r/c* de retenues exercées à leur profit.....	2,181,439 37	2,181,439 37	"	"
	1,038,915,058 23	1,039,868,259 52	1,837,460 98	2,790,662 27
EXCÉDANT des payements.....			953,201 29	

État présentant le mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1844.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Frais de régie de l'administration des forêts.....	90,659f 09c	80,568f 48c	10,090f 61c	"
Frais judiciaires. (Justice militaire.).....	17,945 27	17,695 20	250 07	"
Frais de poursujtes et d'instances concernant l'administration des domaines..	266,608 15	250,848 19	15,759 96	"
Divers services.....	7,092 91	6,270 28	822 63	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.).....	19,925,596 11	19,926,830 01	"	1,233f 90c
Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances...	4,119,684 46	4,119,727 36	"	42 90
Fonds de masse d'habillement des brigades.....	111,109 71	111,271 06	"	161 35
Frais de saisies.....	119,687 00	130,929 79	"	11,242 79
Parts de saisies.....	174,159 20	161,120 29	13,038 91	"
Primes d'arrestation de fraudeurs.....	2,099 44	1,825 58	273 86	"
Plombage, estampillage et marque de bestiaux.....	195,210 18	192,712 68	2,497 50	"
Remboursements de consignations.....	3,393,792 41	3,374,584 17	19,208 24	"
Divers services.....	1,080,719 26	1,238,111 42	"	157,392 16
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Frais judiciaires.....	1,838,102 72	1,850,476 39	"	12,373 67
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.				
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs.....	164,500 00	168,997 50	"	4,497 50
Service des voyages de la Cour.....	119,300 58	162,256 13	"	42,955 55
Frais de poursuites.....	10,513 48	7,555 32	2,958 16	"
Divers services.....	56,068 02	63,123 07	"	7,055 05
AVANCES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES.				
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions directes.....	890,955 10	907,238 10	"	16,283 00
Avances pour timbres de formules de patentes.....	905,542 50	1,868,018 84	"	962,476 34
——— pour droits de permis de chasse.....	1,530,835 00	1,425,620 00	105,215 00	"
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Traitements des préposés de l'enregistrement payés à titre d'avance. (Compte intermédiaire.).....	194,159 00	152,578 76	41,580 24	"
Divers services.....	85,700 59	147,522 60	"	61,822 01
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN ALGÉRIE.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.).....	273,233 38	285,479 78	"	12,246 40
Divers services.....	116,790 13	114,252 98	2,537 15	"
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Divers services.....	234,871 96	166,903 63	67,968 33	"
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Divers services.....	"	25,972 90	"	25,972 90
AVANCES DES PAYEURS DU TRÉSOR PUBLIC.				
Avances de diverses natures.....	125 36	720 15	"	594 79
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures, pour l'application aux budgets, des traites de la marine, restant à régulariser au 1er janvier 1844 dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites.....	4,382,025 32	4,382,025 32	"	"
	40,307,086 33	41,341,235 98	282,200 66	1,316,350 31
EXCÉDANT des avances recouvrées.....			1,034,149 65	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Etat des Créances administratives constatées pendant l'année 1844, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

CRÉANCES CONSTATÉES.	MONTANT DES CRÉANCES constatées.
Créance constatée à la charge de la caisse des dépôts et consignations, pour le versement à faire par elle au Trésor sur le produit de ses bénéfices de l'année 1844	1,808,630f 67c
Créance à recouvrer par le trésor, pour dépense du ministère de la marine, non allouée dans le règlement définitif du budget de l'exercice 1841	1,320 00
TOTAL	1,809,959 67

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉANCES.	MONTANT des RECOUVREMENTS.
Remboursement par le ministère de la marine pour solde de livraisons de poudres faites à ce département en 1840	33,338f 80c
Versement au trésor des bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1843	2,059,587 30
Réintégration dans les caisses du trésor du montant d'une dépense de la marine non allouée dans le règlement définitif du budget de 1841	1,320 00
TOTAL	2,094,246 10

RÉSULTAT.

Les créances constatées sont de	1,809,959f 67c
Les recouvrements effectués sur les créances s'élèvent à	2,094,246 10
EXCÉDANT des créances recouvrées	284,286 43

État présentant le mouvement des Débets de Comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1844.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances royales et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	19,985f 54c	2,322f 66c	104f 31c
Receveurs des douanes	"	180 00	"
Receveurs des contributions indirectes	2,563 01	2,695 57	43 03
Directeurs des postes	1,245 10	758 52	0 01
Receveurs de la loterie	"	"	"
Payeurs du trésor public	"	"	"
Ex-caissier du trésor public	"	100 00	"
CRÉANCES LITIGIEUSES.			
NÉANT	"	"	"
	23,793 65	6,056 75	147 35
		6,204 10	
EXCÉDANT des accroissements de débets	17,589 55		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1844.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	131,707f 29c	1,326,240f 21c
	Leurs collègues	1,194,532 92	
Receveurs des douanes	Receveurs généraux	4,801,714 67	11,969,854 61
	Leurs collègues	7,168,139 94	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs généraux	5,397,000 00	7,141,920 95
	Caissier du Trésor	739,943 51	
	Receveurs des salines et mines de sel de l'Est	12,058 16	
	Leurs collègues	992,919 28	
Receveurs des salines et mines de sel de l'Est	Receveurs des contributions indirectes	19,065 54	19,065 54
Directeurs des postes	Receveurs généraux	3,605,563 50	6,931,996 00
	Caissier du Trésor	164,500 00	
	Receveurs des douanes	"	
	Leurs collègues	3,161,932 50	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Leurs collègues	127,539 00	127,539 00
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	212,911,909 03	690,603,223 11
	Receveurs des douanes	100,593,969 11	
	Receveurs des contributions indirectes	193,775,729 59	
	Receveurs des salines et mines de sel de l'Est	814 15	
	Directeurs des postes	19,353,483 39	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	23,038 20	
	Caissier du Trésor	144,083,334 85	
	Payeurs	110,000 00	
	Agent comptable des traites de la marine	993 88	
	Leurs collègues	10,740,950 91	
Caissier du Trésor	Receveurs de l'enregistrement	36,254,366 00	654,103,336 58
	Receveurs des douanes (numéraire)	11,538,500 00	
	Receveurs des douanes (traites de douanes)	65,305,193 50	
	Receveurs des contributions indirectes (numéraire)	35,759,812 93	
	Receveurs des contributions indirectes (obligations des redevables)	9,842,716 84	
	Receveurs des salines et mines de sel de l'Est	54,751 00	
	Directeurs des postes	9,612,269 90	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	36,000 00	
	Receveurs généraux	484,252,527 51	
	Trésoriers payeurs en Algérie	1,105,958 40	
	Trésoriers des colonies	7,000 00	
	Agent comptable des traites de la marine	334,240 50	
	A REPORTER		1,372,223,176 00

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	212,826,347f 62c	250,275,246f 54c
	Caissier du Trésor	36,254,366 00	
	Leurs collègues	1,194,532 92	
Receveurs des douanes	Receveurs généraux	100,780,318 24	184,797,921 68
	Caissier du Trésor (numéraire)	11,538,500 00	
	Caissier du Trésor (traites de douanes)	65,305,193 50	
	Leurs collègues	7,173,909 94	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs généraux	194,192,428 63	240,806,943 22
	Caissier du Trésor (numéraire)	35,759,812 93	
	Caissier du Trésor (obligations des redevables)	9,842,716 84	
	Receveurs des salines et mines de sel de l'Est	19,065 54	
	Leurs collègues	992,919 28	
Receveurs des salines et mines de sel de l'Est	Caissier du Trésor	54,751 00	67,871 58
	Receveurs généraux	1,062 42	
	Receveurs des contributions indirectes	12,058 16	
Directeurs des postes	Receveurs généraux	19,379,153 82	32,145,764 26
	Caissier du Trésor	9,612,269 90	
	Leurs collègues	3,154,340 54	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	23,038 20	186,577 20
	Caissier du Trésor	36,000 00	
	Leurs collègues	127,539 00	
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	131,707 29	1,201,410,221 19
	Receveurs des douanes	4,801,714 67	
	Receveurs des contributions indirectes	5,397,000 00	
	Directeurs des postes	3,605,563 50	
	Caissier du Trésor	483,924,493 48	
	Payeurs	675,201,872 42	
	Trésoriers-payeurs en Algérie	1,118 92	
	Trésoriers des colonies	8,596,800 00	
	Leurs collègues	19,749,950 91	
Caissier du Trésor	Receveurs généraux	143,726,529 84	692,789,264 94
	Receveurs des contributions indirectes	739,943 51	
	Directeurs des postes	164,500 00	
	Payeurs	477,162,255 53	
	Agent comptable des traites de la marine	10,293,704 04	
	Trésoriers-payeurs en Algérie	60,648,079 83	
	Trésoriers des colonies	54,252 19	
	A REPORTER		2,602,479,810 61

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1844.*

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
	REPORT	.....	1,372,223,176f 00c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	675,152,230f 97c	1,152,563,189 90
	Caissier du Trésor	477,162,255 53	
	Leurs collègues	248,703 40	
TRÉSORIERS des colonies	Caissier du Trésor	54,252 19	12,383,426 57
	Payeurs	3,732,374 38	
	Receveurs généraux	8,596,800 00	
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier du Trésor	10,293,704 04	10,293,704 04
TRÉSORIERS-PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	1,418 92	109,509,872 96
	Caissier du Trésor	59,629,727 12	
	Payeurs	11,765,000 00	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	3,747,895 90	
	Receveurs des douanes en Algérie	4,108,510 49	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	4,617,037 83	
	Leurs collègues	25,640,282 70	
RECEVEURS de l'enregistrement en Algérie	Trésoriers-payeurs en Algérie	43,500 00	112,248 98
	Leurs collègues	68,748 98	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Leurs collègues	97,671 05	97,671 05
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers-payeurs en Algérie	25,000 00	859,932 31
	Leurs collègues	834,932 31	
	TOTAL des fonds reçus	.....	2,658,043,221 81

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
	REPORT	.....	2,602,479,810f 61c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	110,000f 00c	15,945,190 41
	Trésoriers-payeurs en Algérie	11,865,000 00	
	Trésoriers des colonies	3,732,374 38	
	Leurs collègues	237,816 03	
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier du Trésor	334,240 50	334,748 69
	Receveurs généraux	508 19	
TRÉSORIERS-PAYEURS en Algérie	Caissier du Trésor	1,029,190 70	26,831,769 40
	Receveurs de l'enregistrement en Algérie	41,500 00	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	25,000 00	
	Leurs collègues	25,736,078 70	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésoriers-payeurs en Algérie	3,744,047 72	3,812,796 70
	Leurs collègues	68,748 98	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Trésoriers-payeurs en Algérie	4,103,200 75	4,200,871 80
	Leurs collègues	97,671 05	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers-payeurs en Algérie	4,613,260 05	5,448,192 36
	Leurs collègues	834,932 31	
TRÉSORIERS des colonies	Caissier du Trésor	7,000 00	7,000 00
	TOTAL des fonds envoyés	.....	2,659,060,379 97

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement, pendant l'année 1844, des Fonds des Budgets et des Services spéciaux, ainsi que des Avances du Trésor sur les mêmes services.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des RECETTES.	EXCÉDANT des PAYEMENTS.
BUDGETS.				
SERVICE ORDINAIRE.				
Budget de l'exercice 1841. (Recette pour annulation de dépense.)	1,320f 00c	"	1,320f 00c	"
——— 1843	57,023,132 42	191,925,171f 27c	"	134,902,038f 85c
——— 1844	1,234,323,657 03	1,075,514,521 63	158,809,135 40	"
——— 1845	19,793 92	8,449,995 53	"	8,430,201 61
Prélèvement effectué sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant de dépense du service colonial	"	15,073,530 24	"	15,073,530 24
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux régis par la loi du 25 juin 1831 — Exercice 1843	32,890,364 79	18,397,788 57	14,492,576 22	"
Travaux régis par la loi du 25 juin 1831 — ——— 1844	"	70,493,964 18	"	70,493,964 18
Travaux régis par la loi du 25 juin 1831 — ——— 1845	"	899,553 95	"	899,553 95
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842 — Grandes lignes de chemins de fer — Exercice 1843	"	11,387,794 12	"	11,387,794 12
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842 — Grandes lignes de chemins de fer — ——— 1844	"	32,853,138 41	"	32,853,138 41
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842 — Divers travaux — Exercice 1844	"	843,808 94	"	843,808 94
SERVICES SPÉCIAUX.				
Service colonial	20,457,880 81	25,843,381 73	"	5,385,500 92
Service municipal de l'Algérie	8,343,899 12	8,588,973 24	"	245,074 12
Service départemental. (Produits éventuels.)	16,443,927 00	16,876,668 60	"	432,741 60
Cautionnements en numéraire	15,286,765 81	12,339,856 22	2,946,909 59	"
Liquidation de l'ancienne liste civile	967 00	426,317 27	"	425,350 27
Liquidation de l'ancienne compagnie des salines de l'Est	78,750 00	493,204 67	"	414,454 67
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	719,986 17	"	719,986 17
AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.				
Créance à réaliser au 1er janvier 1845, sur les ressources extraordinaires de l'exercice 1843	"	12,889,194 79	"	12,889,194 79
Déficit sur le service des cautionnements. (Remboursement aux titulaires français dans les départements séparés.)	"	583 00	"	583 00
	1,384,870,457 90	1,504,017,432 53	176,249,941 21	295,396,915 84
			119,146,974 63	
RÉSULTAT GÉNÉRAL.				
Services des budgets. — Service ordinaire	1,291,367,903 37	1,290,963,218 67	404,684 70	"
Services des budgets. — Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	32,890,364 79	89,791,306 70	"	56,900,941 91
Services des budgets. — Service extraordinaire. — ——— par la loi du 11 juin 1822.	"	45,084,741 47	"	45,084,741 47
	1,324,258,268 16	1,425,839,266 84	404,684 70	101,985,683 38
Services spéciaux	60,612,189 74	65,288,387 90	"	4,676,198 16
Avances et découverts du trésor	"	12,889,777 79	"	12,889,777 79
	1,384,870,457 90	1,504,017,432 53	404,684 70	119,551,659 33
Excédant des payements sur les recettes pendant l'année 1844			119,146,974 63	

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1844.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1844.	AU 1er janvier 1845.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1845. Augmentations.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1845. Diminutions.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	267,566f 21c	268,185f 86c	619f 65c	"
——— des douanes	1,608,808 56	1,599,522 91	"	9,285f 65c
——— des contributions indirectes	295,458 58	365,866 23	70,407 65	"
Directeurs des postes	872,083 74	832,304 97	"	39,778 77
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,450,063 49	325,999 23	"	1,124,064 26
Receveurs généraux	10,192,971 40	10,223,050 40	30,079 00	"
Caissier du trésor public	112,515,429 48	139,820,477 13	27,305,047 65	"
Payeurs du trésor	3,670,871 79	5,111,579 74	1,440,707 95	"
Comptables en Algérie. — Trésoriers-payeurs	5,655,539 08	9,673,311 52	4,017,772 44	"
Comptables en Algérie. — Receveurs de l'enregistrement	25,750 05	21,402 48	"	4,347 57
Comptables en Algérie. — Receveurs des douanes	20,312 05	11,165 23	"	9,146 82
Comptables en Algérie. — Receveurs des contributions diverses	14,991 15	22,515 68	7,524 53	"
	136,589,845 58	168,275,381 38	32,872,158 87	1,186,623 07
			31,685,535 80	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	2,695,675 68	2,090,512 51	"	605,163 17
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	4,421,181 49	5,331,996 94	910,815 45	"
Receveurs des contributions indirectes	1,555,295 60	1,837,039 00	281,743 40	"
Directeurs des postes	10,013 86	10,013 86	"	"
Receveurs généraux	28,339,127 94	25,658,781 80	"	2,680,346 14
Caissier du trésor	51,729,776 88	50,762,171 91	"	967,604 97
Payeurs du trésor	29,747 14	18,917 51	"	10,829 63
Trésoriers-payeurs en Algérie	9,401,600 00	16,275,900 00	6,874,300 00	"
	95,486,742 91	99,894,821 02	8,066,858 85	3,658,780 74
			4,408,078 11	
RÉCAPITULATION.				
Numéraire	136,589,845 58	168,275,381 38	31,685,535 80	"
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	2,695,675 68	2,090,512 51	"	605,163 17
Effets à recevoir	95,486,742 91	99,894,821 02	4,408,078 11	"
	234,772,264 17	270,260,714 91	36,093,613 91	605,163 17

Augmentation, pendant l'année 1844, sur les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année		35,488,450 74
Mais cette augmentation s'élève réellement à 36,505,608 fr. 90 centimes, par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1844, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 162 à 165.)		
En effet,		
Les fonds envoyés ont été de	2,659,060,379f 97c	
Les fonds reçus se sont élevés à	2,658,043,221 81	
Excédant des fonds envoyés	1,017,158 16	
représentant des fonds en route non encore parvenus au 1er janvier 1845, qui viennent en accroissement de l'augmentation qu'a éprouvée l'encaisse des comptables auxquels les envois ont été faits		1,017,158 16
Augmentation effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1844		36,505,608 90

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les Bons du Trésor émis et remboursés pendant l'année 1844.

Solde des bons restant en circulation et à payer au 31 décembre 1843	affectés à l'amortissement		35,190,693f 28c	173,364,015f 63c
	à la caisse des dépôts et consignations	10,962,000f 00c	138,173,322 35	
	à divers particuliers	127,211,322 35		

		BONS AFFECTÉS à l'amortissement.	BONS remis à divers.	TOTAL.	
Bons émis pendant chaque mois.	Janvier 1844	5,945,420f 00c	16,892,969f 70c	22,838,389f 70c	
	Février	5,716,750 00	21,244,403 80	26,961,153 80	
	Mars	5,981,704 00	23,033,571 65	29,015,275 65	
	Avril	5,945,420 00	17,725,693 45	23,671,113 45	
	Mai	5,716,750 00	15,703,496 90	21,420,246 90	
	Juin	6,605,246 59	10,589,880 90	17,195,127 49	
	Juillet	5,945,420 00	9,146,487 65	15,091,907 65	262,093,466 89
	Août	5,945,420 00	9,561,169 35	15,506,589 35	
	Septembre	5,753,034 00	11,379,429 75	17,132,463 75	
	Octobre	6,174,090 00	20,073,826 65	26,247,916 65	
	Novembre	5,716,750 00	20,656,706 35	26,373,456 35	
	Décembre	7,059,015 30	13,580,810 85	20,639,826 15	
		72,505,019 89	189,588,447 00	262,093,466 89	
					435,457,482 52

			CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
Montant, par taux d'intérêt, des bons émis pendant l'année.	Aux particuliers,	à 3 p. 0/0, à un an	131,539,730f 75c	3,946,191f 55c	135,485,922f 30c
		à 2 1/2 p. 0/0, de six à onze mois	44,355,004 55	556,803 05	44,911,807 60
		à 2 1/2 p. 0/0, à un an	3,849,027 25	96,225 70	3,945,252 95
		à 2 p. 0/0, de six à onze mois	1,877,000 00	18,964 15	1,895,964 15
	A la caisse des dépôts, 3 p. 0/0, à six mois		3,300,000 00	49,500 00	3,349,500 00
			184,920,762 55	4,667,684 45	189,588,447 00

RÉSUMÉ.

DATES DES LOIS qui ont limité la somme des bons en circulation.	MONTANT des crédits.	BONS en circulation au 31 décembre 1843.	BONS émis pendant l'année 1844.	TOTAL.	BONS remboursés à déduire.	BONS RESTANT en circulation au 31 décembre 1844.
Loi du 24 juillet 1843	200,000,000f 00c	138,173,322f 35c	189,588,447f 00c	327,761,769f 35c	165,274,385f 70c	162,487,383f 65c
Loi du 10 juin 1833	Illimité.	35,190,693 28	72,505,019 89	107,695,713 17	71,101,939 49	36,593,773 68
		173,364,015 63	262,093,466 89	435,457,482 52	236,376,325 19	199,081,157 33

		BONS AFFECTÉS à l'amortissement, consolidés en rentes.	BONS remboursés à divers.	TOTAL.	
Bons remboursés pendant chaque mois.	Janvier 1844	35,190,650f 02c	19,873,085f 90c	55,063,735f 92c	
	Février	"	21,316,307 25	21,316,307 25	
	Mars	"	20,232,509 25	20,232,509 25	
	Avril	"	10,291,944 65	10,291,944 65	
	Mai	"	8,272,358 60	8,272,358 60	
	Juin	"	11,063,258 30	11,063,258 30	
	Juillet	35,911,289 47	6,569,801 45	42,481,090 92	236,376,325f 19c
	Août	"	7,238,880 60	7,238,880 60	
	Septembre	"	7,545,468 00	7,545,468 00	
	Octobre	"	23,215,475 85	23,215,475 85	
	Novembre	"	14,216,849 05	14,216,849 05	
	Décembre	"	15,438,446 80	15,438,446 80	
		71,101,939 49	165,274,385 70	236,376,325 19	

Solde des bons restant en circulation et à payer au 31 décembre 1843	affectés à l'amortissement			36,593,773 68	
	remis à la caisse des dépôts et consignations (à 3 p. 0/0)		"		
	remis à divers particuliers.	à 2 p. 0/0	1,928,624 20	162,487,383 65	199,081,157 33
		à 2 1/2 p. 0/0	23,957,177 40		
		à 3 p. 0/0	136,589,147 05	162,487,383 65	
		à 3 1/2 p. 0/0	2,035 00		
		à 4 p. 0/0	10,400 00		
					435,457,482 52

Développement, par classe de parties prenantes et par taux d'intérêts, des bons du trésor émis pendant l'année 1844.

		CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL des bons émis.
Remis à divers particuliers (A)	à 3 p. 0/0	131,539,730f 75c	3,946,191f 55c	135,485,922f 30c
	à 2 1/2 p. 0/0	48,204,031 80	653,028 75	48,857,060 55
	à 2 p. 0/0	1,877,000 00	18,964 15	1,895,964 15
Remis à la caisse des dépôts	à 3 p. 0/0	3,300,000 00	49,500 00	3,349,500 00
		184,920,762 55	4,667,684 45	189,588,447 00
Remis à l'amortissement	à 3 p. 0/0	72,026,265 50	(B) 478,754 39	72,505,019 89
		256,947,028 05	5,146,438 84	262,093,466 89

(A) L'émission des bons remis aux particuliers a été modifiée, à partir du 9 décembre 1844, ainsi qu'il suit :
2 1/2 p. 0/0 sur bons à un an ;
2 p. 0/0 sur bons de 6 à 11 mois.

(B) Intérêts acquis à l'amortissement sur les bons de 1844 et années antérieures.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant, de cinq en cinq jours, 1° le montant des Bons du Trésor qui restaient en circulation et à payer; 2° les avances faites par la Banque de France pendant l'année 1844.

		AFFECTÉS à L'AMORTISSEMENT.	NÉGOCIÉS à DIVERS.	AVANCES de LA BANQUE.	TOTAL.
Janvier 1844	1er	35,190,693f 28c	138,173,322f 35c	(A) "	173,364,015f 63c
	5	36,105,373 28	137,795,011 85	"	173,900,385 13
	10	37,020,053 28	138,099,317 10	"	175,119,370 38
	15	2,744,083 26	135,751,804 35	"	138,495,887 61
	20	3,887,433 26	135,475,966 70	"	139,363,399 96
	25	4,802,113 26	135,619,169 65	"	140,421,282 91
Février	1er	5,945,463 26	135,193,206 15	"	141,138,666 41
	5	6,860,143 26	134,170,481 15	"	141,030,624 41
	10	8,003,493 26	135,779,487 40	"	143,782,980 66
	15	8,918,173 26	135,779,931 90	"	144,698,105 16
	20	9,832,853 26	136,233,359 40	"	146,066,212 66
	25	10,747,533 26	136,119,533 15	"	146,867,066 41
Mars	1er	11,662,213 26	135,121,302 70	"	146,783,515 96
	5	12,576,893 26	131,507,292 20	"	144,084,185 46
	10	13,491,573 26	132,926,363 10	"	146,417,936 36
	15	14,634,923 26	133,519,213 70	"	148,154,136 96
	20	15,320,933 26	133,325,802 45	"	148,646,735 71
	25	16,500,567 26	136,072,079 10	"	152,572,646 36
Avril	1er	17,643,917 26	137,922,365 10	"	155,566,282 36
	5	18,787,267 26	140,290,627 60	"	159,077,894 86
	10	19,701,947 26	142,699,137 60	"	162,401,084 86
	15	20,616,627 26	142,560,445 10	"	163,177,072 36
	20	21,759,977 26	143,705,408 85	"	165,465,386 11
	25	22,674,657 26	144,601,508 90	"	167,276,166 16
Mai	1er	23,589,337 26	145,356,113 90	"	168,945,451 16
	5	24,275,347 26	145,333,890 55	"	169,609,237 81
	10	25,418,697 26	148,919,943 65	"	174,338,640 91
	15	26,333,377 26	150,855,957 20	"	177,189,334 46
	20	27,019,387 26	150,703,683 45	"	177,723,070 71
	25	28,162,737 26	151,739,375 55	"	179,902,112 81
Juin	1er	29,306,087 26	152,787,252 20	"	182,093,339 46
	5	30,220,767 26	151,582,057 80	"	181,802,825 06
	10	31,135,447 26	150,535,068 05	"	181,670,515 31
	15	32,278,797 26	150,614,210 15	"	182,893,007 41
	20	33,193,477 26	152,251,420 15	"	185,444,897 41
	25	34,758,030 76	151,980,021 05	"	186,738,051 81

(A) Il n'a été fait aucune avance par la Banque pendant l'année 1844.

		AFFECTÉS à L'AMORTISSEMENT.	NÉGOCIÉS à DIVERS.	AVANCES de LA BANQUE.	TOTAL.
Juillet	1er	35,911,333f 85c	152,313,874f 80c	"	188,225,208 65
	5	37,054,683 85	154,318,712 70	"	191,373,396 55
	10	37,969,363 85	154,441,854 45	"	192,411,218 30
	15	2,972,754 38	154,089,199 05	"	157,061,953 43
	20	4,116,104 38	154,108,826 75	"	158,224,931 13
	25	5,030,784 38	154,485,982 65	"	159,516,767 03
Août	1er	5,945,464 38	154,890,561 00	"	160,836,025 38
	5	6,860,144 38	154,939,069 75	"	161,799,214 13
	10	8,003,494 38	154,844,581 00	"	162,848,075 38
	15	8,689,504 38	155,165,493 70	"	163,854,998 08
	20	9,604,184 38	156,735,117 85	"	166,339,302 23
	25	10,518,864 38	156,698,650 35	"	167,217,514 73
Septembre	1er	11,890,884 38	157,212,849 75	"	169,103,734 13
	5	12,805,564 38	158,730,592 25	"	171,536,156 63
	10	13,720,244 38	160,583,680 35	"	174,303,924 73
	15	14,634,924 38	160,390,301 60	"	175,025,225 98
	20	15,778,274 38	161,192,254 45	"	176,970,528 83
	25	16,729,238 38	161,462,158 45	"	178,191,396 83
Octobre	1er	17,643,918 38	161,046,811 50	"	178,690,729 88
	5	18,787,268 38	159,307,666 45	"	178,094,934 83
	10	19,473,278 38	158,758,628 35	"	178,231,906 73
	15	20,616,628 38	158,478,207 90	"	179,094,836 28
	20	21,531,308 38	157,879,568 55	"	179,410,876 93
	25	22,674,658 38	157,982,436 05	"	180,657,094 43
Novembre	1er	23,818,008 38	157,905,162 30	"	181,723,170 68
	5	24,504,018 38	158,193,187 30	"	182,697,205 68
	10	25,418,698 38	160,816,219 80	"	186,234,918 18
	15	26,562,048 38	164,267,432 50	"	190,829,480 88
	20	27,476,728 38	164,035,356 50	"	191,512,084 88
	25	28,391,408 38	164,753,311 00	"	193,144,719 38
Décembre	1er	29,534,758 38	164,345,019 60	"	193,879,777 98
	5	30,449,438 38	164,064,181 35	"	194,513,619 73
	10	31,364,118 38	168,384,749 25	"	199,748,867 63
	15	32,278,798 38	167,217,555 50	"	199,496,353 88
	20	33,422,148 38	165,477,056 90	"	198,899,205 28
	25	35,410,371 38	164,367,046 90	"	199,777,418 28
	31	36,593,773 68	162,487,383 65	"	199,081,157 33

Le maximum des bons délivrés aux particuliers et à la caisse des dépôts et consignations a été, le 10 décembre 1844, de 168,384,749f 25c

Et le minimum a été, à la date du 5 mars 1844, de 131,507,292 20

État des Opérations que les receveurs généraux ont faites pour le compte du Trésor public, pendant l'année 1844.

RECETTES.

		Exercice 1843.	Exercice 1844.		
	SERVICE DES BUDGETS.				
Recettes sur les contributions et revenus publics.	Contributions directes	45,775,687f 02c	369,039,744f 88c		
	Produits des forêts et de la pêche	182,327 32	25,235,757 03		
	Produits universitaires	78,622 40	4,167,424 72		
	Produits éventuels affectés aux dépenses des départements	1,952,037 83	14,532,613 80		
	Produits divers	745,878 10	5,903,503 62		
		48,734,552 67	418,879,044 05		
		467,613,596 72			(1) 467,613,596f 72c
	SERVICES SPÉCIAUX.				
	Versements de cautionnements en numéraire				9,028,492 63
	SERVICE DE TRÉSORERIE.				
Recettes pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au trésor	72,140,544f 64c			
	Départements *r/c* de produits éventuels pour divers services locaux	5,194,476 91			
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes pour le service des retraites des finances	56,648 98			
	Caisse des invalides de la marine	2,303,916 32			
	Ministère de la marine *s/c* de fonds coloniaux	3,098 69			
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés au trésor	9,507,000 00	195,883,216f 59c		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	101,226,880 17			
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	5,035,062 84			
	Fonctionnaires de l'instruction publique *r/c* de fonds de retraite	251,243 44			
	Divers établissements *r/c* de placements de fonds sans intérêts	70,591 45			
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises	153 15			
	——— écossaises	3,600 00			
Émission de mandats.	Mandats sur le caissier du trésor	121,740,756 57	135,117,333 29		1,025,804,017 39
	Mandats sur les receveurs généraux pour le compte du trésor	13,376,576 72			
Recouvrements d'avances.	Poursuites pour le recouvrement des contributions	907,238 10	4,200,876 94		
	Timbre des formules de patentes	1,868,018 84			
	Droits de permis de chasse	1,425,620 00			
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements des receveurs de l'enregistrement et des domaines	212,911,909 03	690,602,590 57		
	——— des douanes	100,593,969 11			
	——— des contributions indirectes	193,775,729 59			
	Versements des directeurs des postes	19,353,483 39			
	——— de la fabrication des monnaies	23,038 20			
	——— des receveurs des salines et mines de sel de l'Est	814 15			
	Remises du caissier central du trésor	144,083,334 85			
	——— des receveurs généraux	19,749,950 91			
	——— des payeurs du trésor	110,000 00			
	——— de l'agent comptable des traites de la marine	361 34			
	Total des recettes				1,502,446,106 74

DÉPENSES.

		Exercice 1843.	Exercice 1844.		
	SERVICE DES BUDGETS.				
Dépenses sur le budget du ministère des finances.	Intérêts alloués aux receveurs généraux en compte courant, y compris 1/3 p. 0/0 sur les intérêts dus aux communes	974,763f 69c	2,059,471f 77c		
	Commissions, frais de transport et d'emballage de fonds alloués aux receveurs généraux à titre de frais de service	707,867 48	1,980,864 12		
	Traitements, taxations, remises et bonifications des receveurs des finances. — Traitement fixes	108,950 02	1,092,750 00		
	Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	501,181 44	1,137,602 28		
	Taxation pour la centralisation du produit de l'impôt direct	254,824 37	934,793 62		
	——— des impôts et revenus indirects	215,234 51	754,490 08		
	Remises sur les produits de coupes de bois et les produits divers	96,146 31	61,938 17		
	Frais de perception des contributions directes. — Remises des percepteurs	2,233,518 44	8,911,951 10		
	Frais de perception des contributions directes. — Taxes de premier avertissement	42,811 72	256,591 95		
	Frais de perception des redevances des mines (remises des percepteurs et premier avertissement)	5,555 22	5,359 13		
	Frais de perception des droits de vérification des poids et mesures (remises des percepteurs)	38,387 37	1,772 64		
	Restitutions et non-valeurs, décharges et réductions sur contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles	13,828,277 60	32,309,157 26		
		19,007,518 17	49,506,742 12		
		68,514,260 29			
	Décharges à réimposer sur les contributions directes de l'exercice 1845	550,386 58			
		69,064,646 87			(1) 69,064,646f 87c
	SERVICE DE TRÉSORERIE.				
payement pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au trésor	74,803,683f 3			
	Départements *r/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	5,079,428 44			
	Caisse des invalides de la marine	6,642,871 93			
	Ministère de la marine *s/c* de fonds coloniaux	277,573 61			
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés au trésor	9,026,000 00			
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	100,909,161 67	202,107,660f 67c		
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	5,049,638 68			
	Divers établissements *r/c* de placement de fonds sans intérêts	71,414 15			
	Ex-receveurs généraux *r/c* d'avances à leur rembourser	241,785 90			
	Compte intermédiaire de remboursem^ts de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	6,102 94			
Remboursements de mandats.	Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	14,848,531 46			
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	13,422,194 44			
	Traites des receveurs généraux sur le caissier central du trésor	229,064 76			
	Traite des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	403,736 47	28,903,527 13		1,435,754,156 59
Avances à recouvrer.	Poursuites pour le recouvrement des contributions	890,955 10			
	Timbre des formules de patentes	905,542 50			
	Droits de permis de chasse	1,530,835 00	3,327,332 60		
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements aux payeurs du trésor	675,205,431 75			
	Fonds de subvention aux receveurs de l'enregistrement	131,707 29			
	——— des douanes	4,799,991 67			
	——— des contributions indirectes	5,397,000 00		(2)	
	——— aux directeurs des postes	3,615,327 50	1,201,415,636 19		
	Envois au caissier central du trésor	484,078,047 16			
	——— aux receveurs généraux	19,590,226 26			
	——— aux trésoriers payeurs en Algérie	1,104 56			
	——— aux trésoriers des colonies	8,596,800 00			
	Total des dépenses				1,504,818,803 46

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

(1) Voir le développement par département, page 86.

Les receveurs généraux étaient en avance envers le trésor public, à l'époque du 1er janvier 1844 (Voir page 428 du compte des finances de l'année 1843 d'une somme de 34,629,055f 27c

Les opérations de toute nature qu'ils ont effectuées pour son compte, pendant l'année 1844, se sont élevées, savoir :

En recettes à 1,502,446,106f 74c

En dépenses à 1,504,818,803 46

Et font ainsi ressortir un excédant de dépense, représentant l'augmentation que leurs avances ont éprouvée pendant l'année 1844 de 2,372,696 72

A déduire l'avance des receveurs généraux sortis de fonctions, lesquels ont été crédités pendant la même année, à un titre particulier et en dehors de leur compte courant 1,039,305 20

Reste pour augmentation ..... 1,333,391 52 — 1,333,391 52

En conséquence les avances des receveurs généraux sont, au 31 décembre 1844 (Voir page 406 du présent compte), de 35,962,446 79

(1) Voir le développement par département, page 144.

(2) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 163, se trouvent atténués d'une somme de 5,415 francs, provenant des opérations constatées par virement de comptes, pour régularisation des fonds en route à la fin de chaque année.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1844, sur les Budgets et les Services spéciaux.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de RECETTE.	EXCÉDANT de PAYEMENT.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	7,725,317 49	5,404,118 30	2,321,199 19	"	
Aisne	19,162,700 49	11,550,709 84	7,611,990 65	"	
Allier	7,310,165 50	4,953,163 54	2,357,001 96	"	
Alpes (Basses-)	3,298,948 89	3,622,498 03	"	323,549 14	
Alpes (Hautes-)	2,554,966 85	3,744,649 98	"	1,189,683 13	
Ardèche	6,168,090 38	3,979,365 65	2,188,724 73	"	
Ardennes	11,528,297 84	10,781,676 29	746,621 55	"	
Ariége	3,602,912 49	3,203,479 99	399,432 50	"	
Aube	8,496,915 89	6,249,879 20	2,247,036 69	"	
Aude	10,183,299 23	5,952,575 61	4,230,723 62	"	
Aveyron	6,828,331 87	4,913,089 59	1,915,242 28	"	
Bouches-du-Rhône	60,324,006 34	43,051,969 80	17,272,036 54	"	
Calvados	23,752,312 56	12,753,489 95	10,998,822 61	"	
Cantal	5,031,490 35	3,536,499 91	1,494,990 44	"	
Charente	8,531,689 47	5,330,845 53	3,200,843 94	"	
Charente-Inférieure	16,495,068 00	17,521,921 12	"	1,026,853 12	
Cher	7,353,549 20	7,514,988 11	"	161,438 82	
Corrèze	4,839,566 34	3,911,739 72	927,826 62	"	
Corse	2,091,363 44	6,833,810 92	"	4,742,447 48	
Côte-d'Or	14,804,763 35	11,373,767 66	3,430,995 69	"	
Côtes-du-Nord	11,338,565 00	6,492,354 21	4,846,210 79	"	
Creuse	4,212,974 29	3,130,659 85	1,082,314 44	"	
Dordogne	9,828,932 20	6,535,150 61	3,293,781 59	"	
Doubs	9,932,526 66	9,349,570 42	582,956 24	"	
Drôme	7,860,856 28	6,129,869 53	1,730,986 75	"	
Eure	16,738,621 31	8,124,653 85	8,613,967 46	"	
Eure-et-Loir	11,254,383 03	5,197,137 90	6,057,245 13	"	
Finistère	13,803,064 29	24,946,659 42	"	11,143,595 13	
Gard	13,540,870 35	10,165,560 89	3,375,309 46	"	
Garonne (Haute-)	16,462,148 50	12,938,925 28	3,523,223 31	"	
Gers	6,599,618 75	5,199,272 25	1,400,346 50	"	
Gironde	36,829,360 24	22,855,685 63	13,973,674 61	"	
Hérault	17,131,901 38	13,462,002 14	3,669,899 24	"	
Ille-et-Vilaine	13,826,314 27	13,504,313 78	322,000 49	"	
Indre	6,069,569 93	3,822,465 50	2,247,104 43	"	
Indre-et-Loire	9,313,322 62	9,638,745 92	"	325.423 30	
Isère	14,811,486 65	11,072,463 61	3,739,023 04	"	
Jura	10,235,415 16	6,500,002 56	3,735,412 60	"	
Landes	4,365,510 51	3,917,069 62	448,440 89	"	
Loir-et-Cher	7,383,330 46	8,189,794 00	"	806,463 54	
Loire	10,122,256 26	5,305,573 02	4,816,683 24	"	
Loire (Haute-)	5,109,358 27	3,136,395 70	1,972,962 57	"	
Loire-Inférieure	27,174,136 95	11,631,080 11	15,543,056 84	"	
Loiret	15,811,913 39	9,981,923 54	5,829,989 85	"	
Lot	5,519,538 63	5,962,997 06	"	443,458 43	
Lot-et-Garonne	9,246,683 62	10,194,589 79	"	947,906 17	
Lozère	2,529,452 23	2,714,913 99	"	185,461 76	
Maine-et-Loire	13,368,785 10	9,487,124 06	3,881,661 04	"	
Manche	17,969,937 59	17,415,419 70	554,517 89	"	
Marne	14,633,914 85	13,273,172 99	1,360,741 86	"	
Marne (Haute-)	7,764,834 85	5,148,433 70	2,616,401 15	"	
Mayenne	7,893,367 56	4,454,036 51	3,439,331 05	"	
Meurthe	20,315,408 24	16,168,838 96	4,146,569 28	"	
Meuse	10,517,999 58	12,996,303 21	"	2,478,303 63	
Morbihan	9,823,248 87	12,925,815 53	"	3,102,566 66	
Moselle	17,089,101 52	19,239,274 15	"	2,150,172 63	
Nièvre	8,134,890 09	7,017,776 63	1,117,113 46	"	
Nord	59,676,461 65	37,121,390 37	22,555,071 28	"	
Oise	16,241,710 44	12,372,502 92	3,869,207 52	"	
Orne	12,287,146 77	6,399,712 95	5,887,433 82	"	
Pas-de-Calais	26,157,276 32	16,815,976 22	9,341,300 10	"	
Puy-de-Dôme	11,678,892 85	7,545,695 43	4,133,197 42	"	
Pyrénées (Basses-)	11,683,792 89	12,571,695 08	"	887,902 19	
Pyrénées (Hautes-)	3,966,405 62	4,077,897 13	"	111,491 51	
Pyrénées-Orientales	4,091,974 21	6,367,214 21	"	2,275,240 00	
Rhin (Bas-)	19,111,965 10	23,416,540 88	"	4,304,575 78	
Rhin (Haut-)	13,722,980 84	8,529,296 83	5,193,684 01	"	
Rhône	30,663,108 17	20,059,792 73	10,603,315 44	"	
Saône (Haute-)	10,311,232 19	5,628,255 34	4,682,976 85	"	
Saône-et-Loire	14,546,653 26	8,061,455 78	6,485,197 48	"	
Sarthe	11,972,862 33	6,111,190 91	5,861,671 42	"	
Seine	148,927,970 15	487,149,411 45	"	338,221,441 30	
Seine-Inférieure	70,128,120 60	20,133,876 91	49,994,243 69	"	
Seine-et-Marne	15,399,829 43	11,521,789 64	3,878,039 79	"	
Seine-et-Oise	22,933,773 85	17,299,761 68	5,634,012 17	"	
Sèvres (Deux-)	6,686,687 78	5,639,000 28	1,047,687 50	"	
Somme	21,400,436 22	13,934,381 47	7,466,054 75	"	
Tarn	7,802,203 24	5,904,270 95	1,897,932 29	"	
Tarn-et-Garonne	6,530,550 25	8,400,563 11	"	1,870,012 86	
Var	12,829,045 64	33,335,389 57	"	20,506,343 93	
Vaucluse	7,206,286 95	5,135,527 31	2,070,759 64	"	
Vendée	8,239,805 66	5,645,227 67	2,594,577 99	"	
Vienne	7,241,947 31	5,582,593 77	1,659,353 54	"	
Vienne (Haute-)	6,347,962 80	5,351,597 94	996,364 86	"	
Vosges	10,223,458 15	5,188,389 92	5,035,068 23	"	
Yonne	11,493,193 84	7,395,075 92	4,098,117 92	"	
	1,284,151,090 13	1,347,105,738 72	334,249,681 92	397,204,330 51	
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,282,924 13	1,218,224 92	64,699 21	"	
Caissier central du trésor public	28,737,728 12	5,301,246 90	23,436,481 22	"	
Comptables des finances en Algérie	17,699,309 20	76,723,127 90	"	59,023,818 70	
	1,331,871,051 58	1,430,348,338 44	357,750,862 35	456,228,149 21	
EXCÉDANT réel de payement, pendant l'année 1844, sur les budgets et les services spéciaux			98,477,286 86		
A AJOUTER, *pour ordre*, le résultat des opérations constatées à titre de virements de comptes et qui n'ont donné lieu à aucun mouvement de valeurs			(A) 20,669,687 77		
TOTAL			119,146,974 63		

Le présent tableau a pour objet de développer, par département, *l'excédant de payement* qu'ont présenté, pendant l'année 1844, *les budgets et les services spéciaux*, et auquel il a été pourvu par *l'excédant de recette* résultant *du service de trésorerie*.

Ces deux excédants, en sens inverse, se justifient l'un par l'autre, et se résument ainsi qu'il suit :

Budgets et services spéciaux.

Payements sur les dépenses publiques. (Voir le développement, par département, page 144.)	1,410,765,736 60	
Prélèvement sur les fonds généraux des budgets pour le service colonial. (Voir page 20.)	15,073,530 24	
ENSEMBLE	1,425,839,266 84	
Recettes sur les contributions et revenus publics. (Voir le développement, par département, page 86.)	1,324,258,268 16	
Excédant de payement. (Voir page 166.)	101,580,998 68	101,580,998 68
Payements sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.	65,288,387 90	
Recettes sur les mêmes services	60,612,189 74	
Excédant de payement. (Voir page 25.)	4,676,198 16	4,676,198 16
Payements sur les avances et découverts du trésor		12,889,777 79
TOTAL de l'excédant de payement. (Voir pages 25 et 151.)		119,146,974 63

Service de trésorerie.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		72,805,019 89
Accroissement des créances passives de l'administration des finances		81,846,717 11
Diminution des créances actives		1,300,846 53
ENSEMBLE		155,652,583 53
A déduire : Augmentation des valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables des finances		36,505,608 90
Excédant de payement. (Voir pages 149 et 150.)		119,146,974 63

(A) Le résultat ci-contre des opérations constatées par virement de comptes se trouve comme il suit, dans le tableau de développement par classe de comptables, pages 34 à 41.

Payements	115,064,150 94	
A déduire les annulations	41,395,056 85	
		73,669,094 09
Recettes	61,531,732 11	
A déduire les annulations	8,532,325 79	
		52,999,406 32
Excédant des payements		20,669,687 77

COMPTES DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1844.

Compte définitif de l'exercice 1843.

Compte provisoire de l'exercice 1844.

État des opérations relatives à l'exercice 1845.

Situation financière du service des travaux extraordinaires.

Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1844.

NOTE

Sur les Comptes des Budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres; ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

DOCUMENTS dont se composent les comptes des budgets.

Ils se composent, pour l'année 1844, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1843;*

2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1844;*

3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1845;*

4° *Situation financière du service des travaux extraordinaires régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842.*

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1844 ou que la situation en est établie à la fin de l'année; savoir :

JUSTIFICATIONS à l'appui des comptes des budgets.

Compte des opérations de l'année;

Compte des contributions et revenus publics;

Compte des dépenses publiques;

Compte du service de trésorerie;

Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres à chaque session des Chambres.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1844*, une série de tableaux dont l'objet est, 1° de rappeler, en les considérant dans leur ensemble, la situation financière des budgets de la période politique de 1814 à 1829, et 2° de résumer, par exercice et par branches principales de service, la situation financière de chacun des budgets de la période du Gouvernement actuel, c'est-à-dire, ceux de 1830 à 1844, de manière à déterminer, soit que l'on exa-

RÉSULTATS généraux publiés sur les budgets de 1814 à 1844.

mine séparément ces différents budgets, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur résultat final. (Voir pages 361 à 374).

SERVICES SPÉCIAUX rattachés pour ordre au budget général de l'État.

La loi du 9 juillet 1836 (règlement définitif du budget de l'exercice 1833), a par son article 17, prescrit de rattacher, chaque année, *pour ordre*, au budget général de l'État, les services spéciaux de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie royale*, des *Chancelleries consulaires*, de la *Caisse des invalides de la marine*, et enfin de la *Fabrication des monnaies et médailles;* et elle a en même temps statué, d'une part, que ces services spéciaux seraient soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances pour le règlement définitif de chaque exercice; et, d'autre part, que les comptes détaillés de ces mêmes services seraient annexés aux comptes généraux des départements ministériels auxquels ils ressortissent.

Conformément à ces dispositions, un titre particulier de la loi des comptes de chaque exercice est consacré, depuis la loi précitée, à l'apurement législatif des services spéciaux susmentionnés.

Les recettes et les dépenses des services de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie royale*, des *Chancelleries consulaires* et de la *Caisse des invalides de la marine* ne sont pas comprises dans le compte général de l'administration des finances, parce que, soumises à un régime particulier, elles s'effectuent, en dehors de l'action du ministre des finances, par des comptables spéciaux qui ne sont pas astreints à remettre à la Direction de la comptabilité générale des finances, des éléments périodiques d'écritures d'après lesquels elle ait à retracer les mouvements desdits services. C'est donc seulement dans les compte des ministères de la justice, des affaires étrangères et de la marine, que se trouvent les développements et les justifications des résultats contenus, à cet égard, dans les lois annuelles de règlement.

Quant au service de la *fabrication des monnaies et médailles*, comme il est exécuté par des comptables dépendants de l'administration des finances, les opérations en sont annuellement publiées dans le compte général de cette administration, dont elles forment une des subdivisions. (Voir page 580 à 597.)

SERVICE départemental.

Le *service départemental*, tel que le régit actuellement la loi du 10 mai 1838, vient d'être soumis pour la première fois à l'action du contrôle des Chambres, dans la loi de règlement du budget de l'exercice 1843, où il est l'objet d'un titre spécial. Les détails qu'il comporte se trouvent, pour les *recettes*, dans le compte définitif des recettes de chaque exercice, et pour les *dépenses*, dans les comptes rendus par les trois départements ministériels qui participent à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. La sanction à donner par le pouvoir législatif aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements et réglées définitivement par ordonnances royales, en exécution de l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838, ne pouvant avoir pour base qu'un tableau d'ensemble des opérations de ce service, ce tableau dressé par les soins de l'administration des finances, et selon les spécialités réglées par ladite loi, a été joint, comme il le sera désormais chaque année, à la loi de règlement de l'exercice 1843. Il se trouve reproduit dans le compte général des finances (voir pages 529 à 540) où il a dû former une section distincte, ses résultats, considérés sous le point de vue propre au budget général de l'État, étant déjà retracés par branches de services dans les tableaux qui composent les comptes des budgets. Cette section contient, en outre, la situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution.

Note sur les Comptes des Budgets.

SERVICE COLONIAL.

Le *Service colonial* forme également une section particulière du compte général des finances. (Voir pages 541 à 546.) Elle comprend, 1° un résumé des opérations de toute nature constatées dans les écritures de la comptabilité générale des finances, soit pour les quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841, soit pour les autres établissements coloniaux laissés en dehors des dispositions de cette loi; 2° le tableau définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1842, dont le règlement est l'objet d'un titre spécial de la loi présentée aux Chambres pour l'apurement du budget de 1843; 3° un tableau des prévisions de recettes et de dépenses de l'exercice 1844 qui, aux termes de la même loi, doivent être soumises au contrôle législatif dans celle des comptes de 1844; 4° enfin, une situation provisoire de l'exercice 1844, telle que les appréciations connues permettent de l'établir au 31 décembre 1844. Tous les faits relatifs au service colonial sont développés dans un volume spécial publié de concert par les ministères de la marine et des finances, pour porter à la connaissance des Chambres les diverses informations que comporte ce service.

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

NOTE

Sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

Les lois de finances votées pendant la session de 1842, et portant la date du 11 juin 1842, ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins du service ordinaire du budget de l'exercice 1843, savoir : Résultat du vote primitif du budget.

RECETTES	1,281,173,360f
DÉPENSES	1,318,537,177
Le budget de l'exercice 1843 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de dépense, de	37,363,817

Mais ces fixations ont été modifiées par les trois lois spéciales ci-après, que les Chambres ont votées postérieurement au budget des dépenses, et avant la discussion de celui des recettes, savoir :

1° Loi du 11 juin 1842 qui a ouvert au ministre de l'intérieur un crédit de 224,200 francs pour l'achèvement du palais de justice de Rouen ;

2° Loi du même jour, relative à l'établissement des grandes lignes de chemins de fer, qui a mis à la disposition du ministre des travaux publics, un crédit de 29,500,000 francs sur l'exercice 1843 ;

3° Loi du même jour qui a complété la précédente, en ce qui concerne les prêts et subvention aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre, et alloué un crédit de 5,000,000 francs sur l'exercice 1843.

En résumant ces diverses dispositions législatives, la recette et la dépense du budget de l'exercice 1843 sont demeurées fixées, à la fin de la session de 1842, ainsi qu'il suit :

RECETTES	Ressources ordinaires		1,206,173,360f	1,281,173,360f
	Ressources extraordinaires		75,000,000	
DÉPENSES	Service ordinaire		1,243,761,377	1,353,261,377
	Service extraordinaire.	Travaux extraordinaires	75,000,000	
		Grandes lignes de chemins de fer	34,500,000	
EXCÉDANT présumé de dépense.	Service ordinaire		37,588,017	72,088,017
	Grandes lignes de chemins de fer		34,500,000	

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions du budget de 1843 ont, depuis, éprouvé les modifications indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après page 206 à 209. Ces tableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient par catégorie, en citant les actes législatifs d'où elles résultent.

1° Évaluations des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1843 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à		1,281,173,360f 00c
Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux, s'accroissent du montant de la plus-value réalisée sur lesdites ressources. Cette plus-value a été de		12,109,568 90
ENSEMBLE		1,293,282,928 90

Les voies et moyens assignés à cet exercice s'augmentent, en outre :

1° Des fonds restés disponibles à la clôture de l'exercice 1841, sur le service départemental et sur divers services spéciaux, ci		9,234,488 90
2° Du solde demeuré libre sur la portion de l'emprunt en rentes attribuée aux travaux extraordinaires de l'exercice 1842 (voir page 197 du compte général des finances de l'année 1843)	263,865f 48c	33,154,230 27
3° Du prélèvement à effectuer sur la portion de cet emprunt affectée au budget de 1844, afin de couvrir avec le solde ci-dessus, de 263,865 fr. 48 cent., l'excédant des dépenses de l'exercice 1843 pour les mêmes travaux, sur les ressources que la loi de finances de ce dernier exercice y a affectées	32,890,364 79	
		1,335,671,648 07

Mais, d'un autre côté, ils se réduisent du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi de finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1843, que dans la loi des comptes de 1844, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci		5,994,000 00

TOTAL des recettes affectées législativement au budget de 1843, savoir :

Fonds de report de l'exce 1841	9,234,488f 90c	1,221,523,417f 80c	1,329,677,648 07
Ressources ordinaires	1,212,288,928 90		
Ressources applicables aux travaux extraordinaires		108,154,230 27	

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le budget primitif et par les lois spéciales qui y ont été rattachées s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé plus haut, à..... 1,353,261,377f 00c

Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir ci-dessus la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes)..... 12,109,568 90

Les crédits applicables aux dépenses des mêmes services dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds du budget de 1841, ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1843 (voir ci-dessus)..... 9,234,488 90

Diverses lois spéciales, rendues pendant les sessions de 1843 et de 1844, ont ouvert aux ministres, pour les services ordinaires du budget, des crédits supplémentaires et extraordinaires pour une somme de 96,307,045 fr. 65 cent., qui, réduits des annulations opérées par les mêmes lois (17,082,056 francs), accroissent les crédits primitifs de la différence de..... 79,224,989 65

Les allocations ci-dessus s'augmentent encore des accroissements et des modifications de crédits qu'a éprouvés, comme il suit, le service extraordinaire des travaux publics :

1° Report fait au budget de 1843, par les lois ci-après, de crédits non employés sur les exercices 1841 et 1842, pour travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 17 mai 1837, et dont l'imputation a lieu sur les fonds généraux du budget de 1843, aucune ressource ne demeurant plus applicable à cette spécialité de dépense, savoir :

Loi générale des crédits supplémentaires du 6 juin 1843, ci.....	230,000f 00c	(1) 1,561,821 30
Loi générale des crédits supplémentaires du 26 juillet 1844, ci...	1,331,821 30	

2° Solde des dépenses de fortifications de Paris, reporté de l'exercice 1841 à l'exercice 1843, par la loi du 26 juillet 1844, précitée, et qui a dû conserver son imputation primitive sur les fonds généraux du budget..... (1) 54,496 66

REPORT..... 1,455,446,742 41

(1) Ces deux sommes forment celle de 1,616,317 fr. 96 cent. employée dans plusieurs des résultats qui suivent, soit isolément, soit en y réunissant, comme se rattachant aux même services, les 57,162 fr. 93 cent. de rappels d'exercices clos (voir à la page suivante), ensemble 1,673,480 fr. 89 cent.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

REPORT..... 1,455,446,742f 41c

3° Nouvelles allocations et réductions de crédits pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 et imputables sur le produit de l'emprunt en rentes mis à la disposition du Gouvernement, savoir :

Crédits ouverts au ministre des travaux publics par diverses lois spéciales votées pendant les sessions de 1843 et 1844. (Voir pages 222 et 223 pour ce résultat et pour celui qui suit)..... 44,079,047f 43c

A DÉDUIRE : Crédit annulé par la loi du 26 juillet 1844 (ministère des travaux publics)..... 65,000f 00c

Crédits dont l'annulation a été proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires présentée à la Chambre des Députés le 31 décembre 1844 (tableau N), savoir :

Ministère de travaux publics....	5,440,000f 00c	
Ministère de la guerre.....	2,024,385 11	9,706,875 48
Ministère de la marine.....	2,242,490 37	
		9,771,875 48
RESTE en augmentation de crédit.....		34,307,171 95

34,307,171 95

4° Modifications de crédits qui se neutralisent dans leur résultat, pour le service des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842 (voir page 223), savoir :

Crédit ouvert par la loi spéciale du 24 juillet 1843..... 1,000,000f 00c

Crédit reporté de l'exercice 1842, par la loi générale des crédits supplémentaires du 26 juillet 1844..... 4,000,000 00

5,000,000 00

A DÉDUIRE : Annulation proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires de la session de 1845, ci..... 5,000,000 00

Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1843 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de 4,046,385 fr. 27 cent. qui s'applique :

Au service ordinaire du budget, pour.....	3,989,222f 34c	4,046,385 27
Au service extraordinaire, pour.....	57,162 93	

ENSEMBLE..... (A reporter.). 1,493,800,299 63

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

REPORT.....	1,493,800,299f 63c
Mais, d'un autre côté, les crédits de l'exercice 1843 doivent être réduits de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1844, ci.....	26,674,308 12
TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1843...	1,467,125,991 51

Ce dernier résultat se résume ainsi qu'il suit, selon les divisions entièrement distinctes de l'ensemble des services du budget de 1843 :

Dépenses du service ordinaire.....	1,321,645,338f 67c
Dépenses spéciales des travaux extraordinaires des exercices 1841 et et 1842, réimputées sur les fonds généraux du budget de 1843 (y compris 57,162 fr. 93 cent., comme il vient d'être dit, pour dépenses d'exercices clos du service extraordinaire).....	1,673,480 89
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.....	109,307,171 95
Établissement de grandes lignes de chemins de fer.....	34,500,000 00
RÉSULTAT pareil.....	1,467,125,991 51

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1843.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives votées, ou en ce moment soumises aux Chambres, qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1843, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Pour le *service ordinaire*, les dépenses s'élevant à.....	1,321,645,338f 67c
Et les prévisions de recettes ne montant qu'à.....	1,221,523,417 80
Il en résultait un excédant probable de dépense de.....	100,121,920 87
Mais cet excédant de dépense, s'augmentant, d'une part, du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1843, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 26,674,308 fr. 12 cent., et prévu seulement en recette pour 5,994,000 francs, différence..	20,680,308 12
Et d'autre part, des dépenses spéciales indiquées ci-dessus, que doivent	
A REPORTER.....	120,802,228 99

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

REPORT.....	120,802,228 99
supporter les fonds généraux du budget de 1843, attendu qu'aucune ressource particulière ne leur demeure plus attribuée, ci.....	1,673,480 89
Se trouvait ainsi porté à une somme totale de.....	122,475,709 88

Quant au service des *travaux extraordinaires* dont les dispositions financières sont régies par la loi du 25 juin 1841, les crédits qu'ils ont donné lieu d'accorder aux ministres, pour l'exercice 1843, s'élevant à..... 109,307,171f 95c

Et la ressource à appliquer à ce service, dans le système de ladite loi, n'étant que de..... 108,154,230 27

Il y aurait eu lieu de la compléter par un nouveau prélèvement, sur la portion de l'emprunt en rentes assignée au budget subséquent, d'une somme de..... 1,152,941 68

Enfin, la spécialité de dépense relative à l'établissement des *grandes lignes de chemins de fer*, faisait présumer une avance à supporter provisoirement par les ressources de la dette flottante du Trésor, de..... 34,500,000 00

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1843, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

1° Situation des recettes, en clôture d'exercice. (*Service ordinaire.*)

Les évaluations de recettes de 1843 ont été formées d'après les diverses bases indiquées dans le compte définitif rendu pour ces recettes par le ministre des finances, et publié par lui à l'appui du projet de la loi de règlement de cet exercice, voir pages 9 à 12.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir, à..... 1,212,288,928f 90c

Les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du budget, montent à..... 1,273,548,758 60

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de..... 1,265,541,797 52

Et il est resté à recouvrer..... 8,006,961 08

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects, ou à des revenus de do-

maines, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, (voir page 19 du compte définitif des recettes de 1843), savoir :

Enregistrement, timbre et domaines	2,796,558f 00c
Produits des forêts et de la pêche	1,649,108 71
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	3,558,145 17
Produits des postes	3,149 20
	8,006,961 08

Le solde ci-dessus représente des ressources assurées pour le Trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

L'on ne doit en conséquence comparer, avec les prévisions du budget, ci. 1,212,288,928f 90c

Que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ci. 1,265,541,797 52

Les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice excèdent, par conséquent, les évaluations (voir le tableau page 233, du présent compte et le tableau page 21 du compte des recettes précité) de 53,252,868 62

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus :

	RECETTES excédant les évaluations.	RECETTES inférieures aux évaluations.
Contributions directes	2,866,224f 94c	"
Produits de domaines	7,009,162 01	"
Produits des forêts et de la pêche	"	4,549,753f 96c
Impôts et revenus indirects	45,166,467 51	"
Produits universitaires	166,185 32	"
Salines et mines de sel de l'Est	831,059 15	"
Produits et revenus de l'Algérie	777,233 34	"
Produit de la rente de l'Inde	11,761 30	"
Produits divers	974,529 01	"
	57,802,622 58	4,549,753 96
EXCÉDANT des recettes sur les évaluations	53,252,868f 62c	

Les prévisions du budget, quoique établies, en général, sur les recettes d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait

être expliquée. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (page 276). Le compte définitif des recettes du budget de 1843, que le ministre des finances a publié à l'appui de la loi de règlement de cet exercice, fait, au surplus, connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités, qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

2° Situation des dépenses, en clôture d'exercice. (*Service ordinaire.*)

Les crédits accordés aux ministres pour le service ordinaire, tant par le vote primitif du budget, que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, à. 1,321,645,338f 67c

Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1843 montent à..... 1,287,102,003f 71c

Les payements effectués sur les dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ont été de..... 1,281,548,920 63

Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des dépenses des exercices clos..... 5,553,083 08

En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le Trésor public, ci..... 1,281,548,920 63

il résulte du compte définitif de l'exercice 1843 que, dans leur ensemble, ces dépenses sont restées inférieures aux crédits, de..... 40,096,418 04

Ce dernier résultat se décompose, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir le tableau page 269).

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement..... 27,336,092f 98c

Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice..... 5,553,083 08

Crédits pour dépenses départementales ou spéciales, à transporter aux budgets des exercices 1844 et 1845..... 10,700,315 18

TOTAL des crédits à annuler ou à transporter.... 43,589,491 24

A DÉDUIRE :

Crédits complémentaires à accorder pour des dépenses constatées en excédant des prévisions législatives..... 3,493,073 20

TOTAL semblable à celui qui vient d'être établi..... 40,096,418 04

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

Les résultats que les dépenses liquidées présentent, comparativement aux allocations législatives, se résument, ainsi qu'il suit, par branches principales de services.

		DÉPENSES excédant les crédits. (*Crédits complémentaires à accorder.*)	CRÉDITS excédant les dépenses. (*Crédits à annuler définitivement.*)
Dette publique		480,385f 87c	3,217,399f 91c
Liste civile et dotations		"	33,782 49
Ministère de la justice et des cultes.	Justice	"	64,907 92
	Cultes	4,212 36	246,056 88
——— des affaires étrangères		180,674 62	976,314 16
——— de l'instruction publique		"	130,876 91
——— de l'intérieur		193,613 55	2,502,857 54
——— de l'agriculture et du commerce		383,973 41	8,599 19
——— des travaux publics		7,159 73	1,829,469 46
——— de la guerre		682,333 15	13,120,338 27
——— de la marine		930,482 81	1,264,932 29
——— des finances		9,807 89	247,431 40
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		287,780 93	3,190,087 70
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		332,648 88	503,038 86
		3,493,073 20	27,336,092 98
EXCÉDANT des crédits		23,843,019 78	

Les crédits qui doivent être annulés, pour les dépenses restant à payer sur les budgets des exercices courants, résultent du règlement des budgets des ministères, dont le détail suit :

Ministère de la justice et des cultes	Justice		4,497f 58c
	Cultes		75,556 79
——— des affaires étrangères			40,736 09
——— de l'instruction publique			36,331 35
——— de l'intérieur			248,554 73
——— de l'agriculture et du commerce			11,653 05
——— des travaux publics			109,887 44
——— de la guerre			1,379,388 28
——— de la marine			1,804,165 34
——— des finances	Dette publique	1,672,796f 03c	1,842,312 43
	Divers services	169,516 40	
			5,553,083 08

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

Les crédits à transporter aux exercices 1844 et 1845, pour conserver aux dépenses ci-après, non soldées sur l'exercice 1843, les ressources qui leur étaient spécialement affectées dans le budget de ce dernier exercice, sont ceux que l'on va résumer par service :

	EXERCICE 1844.			
Service départemental.	Dépenses de l'instruction primaire		172,893f 41c	5,699,837f 72c
	Dépenses des écoles normales primaires		3,754 46	
	Dépenses départementales		5,523,189 85	
	EXERCICE 1845.			
Service départemental.	Dépenses de l'instruction primaires	588,402f 63c	4,779,173f 53c	5,000,477 46
	Dépenses des écoles normales primaires.	45,892 03		
	Dépenses départementales	3,429,521 56		
	Dépenses cadastrales	715,357 31		
Divers services spéciaux.	Frais de surveillance des sociétés tontinières	1,683 40	221,303 93	
	Secours spéciaux aux départements	43,698 20		
	Non-valeurs sur contributions directes.	175,922 33		
				10,700,315 18

3e Situation, en clôture d'exercice des travaux extraordinaires, régis par la loi du 25 juin 1841.

Le service des travaux extraordinaires, considéré sous le double rapport de ses ressources et de ses besoins, présente les résultats suivants pour chacun des ministères ordonnateurs de ces travaux :

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Ministère des travaux publics.

La loi de finances de l'exercice 1843 a ouvert au ministre des travaux publics un crédit de	34,820,000f 00c
Les lois des 6 juin 1843 et 26 juillet 1844 (voir page 187), lui ont, en outre, attribué des crédits non employés par lui, sous le régime de la loi du 17 mai 1837, pour une somme de	1,561,821 30
Enfin, des lois spéciales, détaillées au tableau pages 222 et 223, ont complété les moyens mis à sa disposition, sur l'exercice 1843, par diverses allocations de crédits, qui, réduites des annulations résultant de ces mêmes lois, se résolvent en une augmentation de	33,145,000 00
ENSEMBLE	69,526,821 30
Les payements effectués sur les liquidations opérées à la charge du budget de cet exercice, n'ayant été que de	68,376,066 73
Le règlement législatif dégage des crédits à annuler pour une somme de	1,150,754 57

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

Ces annulations proviennent :

De crédits non consommés par les dépenses pour.....	1,042,286f 25c
Et de dépenses restées à payer, pour.....	108,468 32
	1,150,754 57
Si de la somme payée pendant l'exercice 1843, ci.....	68,376,066 73
on déduit une somme de dépenses égale aux crédits provenant de la loi du 17 mai 1837, qui incombent aux fonds généraux du budget de 1843 (1), ci.....	1,561,821 30
il reste, pour les payements de l'exercice 1843, à imputer sur le produit de l'emprunt en rentes, que le Gouvernement a été autorisé à réaliser par la loi sur le budget des recettes de 1842.....	66,814,245 43

Ministère de la guerre.

Les allocations qui ont été mises à la disposition de ce ministère, par la loi de finances de 1843, ont été de.....	35,740,000f 00c
En outre, la loi du 26 juillet 1844 a mis, d'une part, à la disposition de ce ministère, un crédit de.....	4,044,831 43
Et, d'autre part, le solde des crédits non employés en 1841, sur ceux qui avaient été assignés à cet exercice pour les travaux de fortifications de Paris.....	54,496 66
Ensemble.....	39,839,328 09
Mais la loi générale des crédits supplémentaires, présentée le 31 décembre 1844, comprenant des crédits à annuler pour une somme de.....	2,024,385 11
Les crédits applicables à l'exercice 1843, en somme égale aux payements effectués à la charge dudit exercice, se sont élevés à.....	37,814,942 98
Comme la dépense des fortifications de Paris, reportée de 1841 à 1843, demeure, ainsi qu'elle l'était originairement, imputable sur les fonds généraux du budget, ci.....	54,496 66
La portion des travaux extraordinaires formant la seconde section du budget de la guerre, à laquelle doit subvenir le produit de l'emprunt en rentes, n'est plus que de.....	37,760,446 32

(1) En ajoutant à cette somme de..... 1,561,821f 30c
celle de 18,268,378 fr. 19 c., dont les besoins du budget de 1842 ont été accrus pour les mêmes causes, ci.... 18,268,378 19

On retrouve la somme totale de 19,830,199 fr. 49 cent., exprimant le solde des dépenses autorisées par la loi du 17 mai 1837, qui ont formé découvert pour le trésor, attendu que ces dépenses sont restées à la charge des exercices postérieurs à 1841, sans qu'aucune ressource spéciale leur soit demeurée affectée (voir, au compte général des finances de 1843, la situation financière des travaux de cette origine); ci..... 19,830,199 49

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

Ministère de la marine.

Le crédit attribué à ce ministère, par le budget de 1843, a été de.....		4,440,000f 00c
De plus, la loi du 26 juillet 1844 lui a accordé, sur le même exercice, un crédit de.....		1,384,216 00
ENSEMBLE.....		5,824,216 00
Mais la loi générale des crédits supplémentaires, présentée le 31 décembre dernier, contenant une annulation de crédit montant à.....	2,242,490f 37c	
Et les dépenses acquittées pendant 1843 ayant laissé à payer un reste de 2,008 fr. 61 cent., et des crédits non consommés, pour 178 fr. 50 cent., ci.....	2,187 11	2,244,677 48
le ministère de la marine est compris dans les dépenses des travaux extraordinaires à imputer sur l'emprunt précité, pour le montant des payements ordonnancés par lui sur ce service, ci.....		3,579,538 52

Résumé.

Considéré dans son ensemble, le *service des travaux extraordinaires* régis par la loi du 25 juin 1841, présente, pour l'exercice 1843, les résultats suivants :

Les crédits ouverts montent à.....	110,923,489f 91c
Les dépenses liquidées à.....	109,881,025 16
La différence représente les crédits non consommés par les dépenses.....	1,042,464 75

Les payements effectués se sont élevés à une somme totale de 109,770,548 fr. 23 cent., et se subdivisent ainsi qu'il suit, par régime de ressources et par ministère :

Payements imputables sur les fonds généraux du budget :		
Ministère des travaux publics. (Travaux autorisés sous le régime de la loi du 17 mai 1837.).....	1,561,821f 30c	1,616,317f 96c
Ministère de la guerre. (Travaux de fortifications de Paris.).....	54,496 66	
Payements imputables sur le produit de l'emprunt en rentes :		
Ministère des travaux publics.....	66,814,245 43	108,154,230 27
——— de la guerre.....	37,760,446 32	
——— de la marine.....	3,579,538 52	
ENSEMBLE.....		109,770,548 23
En y ajoutant les dépenses restées à payer en clôture d'exercice.....		110,476 93
on retrouve le montant ci-dessus des dépenses liquidées à la charge de l'exercice.		109,881,025 16

On a vu plus haut, pages 189 et 190, que, d'après les prévisions législatives, les crédits ayant été élevés à..... 109,307,171f 95c

Et la ressource à y appliquer n'étant que de..... 108,154,230 27

il pouvait y avoir lieu de la compléter par un nouveau prélèvement sur le produit de l'emprunt affecté aux besoins de 1843, de..... 1,152,941 68

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

Les opérations de l'exercice ont modifié ce résultat ainsi qu'il suit :

D'après ce qui vient d'être dit, les crédits attribués au service des travaux extraordinaires, pour l'exercice 1843, se sont élevés dans leur ensemble à..... 110,923,489f 91c

Mais il faut en déduire ceux qui se rapportent, pour les ministères des travaux publics et de la guerre, aux dépenses reportées de 1841 à 1842, et auxquelles doivent subvenir les fonds généraux du budget, ci..... 1,616,317 96

Les crédits afférents à la ressource extraordinaire provenant de l'emprunt ne seraient donc plus que de..... 109,307,171 95

Ils se réduisent encore de ceux qui n'ont pas été employés par les dépenses à l'époque de la clôture de 1843, et dont le report doit avoir lieu aux budgets subséquents (1,042,464 fr. 75 cent.), ainsi que de ceux qui expriment les dépenses restées à payer (110,476 fr. 93 cent.), ensemble..... 1,152,941 68

En sorte que les crédits maintenus au budget de 1843, d'accord avec les payements effectués pendant l'exercice, ne sont plus que de..... 108,154,230 27

Et, comme la portion de l'emprunt à attribuer à cet exercice est de..... 108,154,230 27

Il en résulte, ainsi que la loi l'a voulu, que ce service se balance au budget définitif de l'exercice 1843, ci..... "

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

4° Situation en clôture d'exercice des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

D'après les dispositions législatives rappelées à la page 190, l'avance du trésor pour la dépense des grandes lignes de chemins de fer, autorisée par la loi du 11 juin 1842, était présumée devoir être de..... 34,500,000f 00c

Mais des crédits non consommés par les dépenses sont restés à reporter au budget suivant pour..... 7,243,204f 88c

Et les dépenses liquidées se sont trouvées inférieures aux payements effectués de..... 41,994 18

ENSEMBLE..... 7,285,199 06 — 7,285,199 06

Les payements qui constituent l'avance réelle du trésor se réduisent en conséquence, à l'expiration de l'exercice, à la somme de..... 27,214,800 94

Les explications sommaires qui se trouvent dans les tableaux placés à la suite de la présente note, font connaître, pour chaque ministère et par chapitre législatif, les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter l'analyse. Ce sont les comptes rendus par les ministres à l'appui du projet de la loi du règlement de cet exercice, qu'il faut consulter pour les détails par article de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par eux, sous leur responsabilité, des crédits mis à leur disposition.

Indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1843 doivent être examinées, il est encore essentiel de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent à eues à supporter, et cette comparaison est établie ci-après, page 276.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

Résultat général du budget de l'exercice 1843, à l'époque de la clôture.

La situation du budget de 1843, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit pour chacune des trois grandes divisions de service de ce budget :

Les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice s'élèvent à.....	1,265,541,797f 52c
Elles s'accroissent des fonds du service départemental, ainsi que de divers services spéciaux reportés du budget de 1841.....	9,234,488 90
ENSEMBLE.....	1,274,776,286 42
et se réduisent des fonds de même origine transportés aux budgets de 1844 et 1845.	10,700,315 18
Les recettes qui demeurent applicables aux besoins de l'exercice 1843 sont, en conséquence, de.....	1,264,075,971 24
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres ayant été de....	1,281,548,920 63
il en est résulté pour le trésor un découvert de.....	17,472,949 39
qui s'accroît de l'excédant de dépense du service colonial de 1843, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1844.....	20,680,308 12
et se trouve ainsi porté à.....	38,153,257 51
Mais il y a lieu d'ajouter encore les dépenses spéciales réimputées de 1841 à 1843 pour les travaux extraordinaires autorisés par la loi du 17 mai 1837, ainsi que pour les fortifications de Paris, dépenses qui s'élèvent, comme on l'a dit ci-dessus, à 1,616,317 fr. 96 c., et qui s'accroissent, en outre, de 57,162 fr. 93 cent. payés pour ces mêmes dépenses à titre d'exercice clos (voir p. 187)..	1,673,480 89
Total du découvert sur les fonds généraux du budget de 1843, qui est transporté au compte spécial prescrit par l'article 36 de la loi du 25 juin 1841, et dont l'extinction aura lieu au moyen de la consolidation des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.....	39,826,738 40
Quant au service des travaux extraordinaires exécutés sous le régime de la loi du 25 juin 1841, il se balance en recette et en dépense dans la situation générale du budget de 1843, puisque les payements auxquels il a donné lieu sont couverts par le prélèvement d'une somme égale (108,154,230 fr. 27 cent.) sur le produit de l'emprunt en rentes dont la négociation a été autorisée par la loi sur le budget des recettes de 1842.....	"
Enfin le service spécial consacré par la loi du 11 juin 1842 pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer, met provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, en exécution de l'article 18 de cette loi, une avance de.....	27,214,800 94
TOTAL GÉNÉRAL de l'excédant de dépense dont le trésor demeure à découvert sur l'exercice 1843.....	67,041,539 34

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

Comparaison de la situation du budget de 1843, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le règlement définitif de l'exercice.

On a vu, page 190, que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1843 paraissait devoir présenter, pour le service ordinaire, un excédant de dépense de 122,475,709f 88c

Le compte définitif de l'exercice 1843, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'un excédant de dépense de 39,826,738 fr. 40 cent.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Augmentation réalisée sur les ressources prévues.....	53,252,868f 62c	
2° Dépenses non effectuées par les ministres, sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale (27,336,092 fr. 98 cent., déduction faite de 3,493,073 fr. 20 cent. de crédits complémentaires), ci.....	23,843,019 78	
3° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1843.....	5,553,083 08	
ENSEMBLE.....	82,648,971 48 ci.	82,648,971 48
EXCÉDANT de dépense, d'accord avec celui qui vient d'être établi pour le service ordinaire du budget de 1843.....		39,826,738 40

Comparaison de la situation provisoire de 1843, publiée au 1er janvier 1844, avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte des finances de l'année 1843 (page 362), et distraction faite, d'une part, du *service colonial*, dont les prévisions, égales en recettes et en dépenses, sont retranchées, comme on l'a déjà dit, de la loi des comptes de 1843, pour être soumises au contrôle des Chambres dans celle de 1844; d'autre part, du service des *travaux extraordinaires*, qui, dans le système financier de la loi du 25 juin 1841, doit, chaque année, se balancer au budget en recette et en dépense; et, enfin, de la dépense pour l'établissement des *grandes lignes de chemins de fer*, à laquelle la loi du 11 juin 1842 a affecté temporairement les ressources spéciales de la dette flottante du trésor, le budget de l'exercice 1843 présentait, à l'époque du 1er janvier 1844, un découvert probable, sur le *service ordinaire*, de 64,833,985f

Les faits recueillis par l'administration des finances, depuis cette époque, jusqu'au moment où une nouvelle situation de l'exercice 1843 a été mise sous les yeux des Chambres, parmi les développements à l'appui du projet de budget de 1846

A REPORTER..... 64,833,985

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

REPORT	64,833,985f
(voir page 145 du volume de ce budget), ont donné lieu de reconnaître que l'appréciation ci-dessus s'atténuait d'une somme qui, sans exprimer encore un résultat entièrement définitif, pouvait cependant être évaluée à 19,458,339 francs, et s'appliquait principalement aux services de la guerre, de la marine et des finances, ci	19,458,339
En sorte que l'appréciation primitive du découvert de 1843 se trouvait alors réduite à	45,375,646
La liquidation définitive de l'ensemble des services ordinaires du budget de 1843 a produit, pour différentes causes, une nouvelle réduction de 5,548,908 francs provenant, jusqu'à concurrence de 4,028,000 francs, de dépenses réimputées de 1843 à 1844 pour le ministère de la guerre, principalement en ce qui concerne le service des vivres (3,695,000), et pour le ministère de la marine 333,000 francs sur la solde et l'habillement des équipages et des troupes	5,548,908
Et, comme on l'a établi ci-dessus (page 198), le découvert du budget de 1843 demeure fixé, en clôture d'exercice, à	39,826,738

Situation du budget de l'exercice 1843 considéré sous le rapport des ressources et des besoins qui lui sont propres.

La situation du budget de l'exercice 1843, quant au *service ordinaire*, ne comprend aucun élément étranger aux ressources et aux besoins propres à cet exercice. Il en résulte qu'en rapprochant ces ressources et ces besoins, on retrouve le découvert qui vient d'être déterminé, et qu'annonce le tableau (page 270) présentant le résultat général de ladite situation. Ce découvert se reproduit, au surplus, par le rapprochement des termes ci-après :

Ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice		1,265,541,797f 52c
Dépenses des services ordinaires, payées également pendant l'exercice	1,277,559,698f 29c	
Excédant de dépense du service colonial	20,680,308 12	
Excédant des fonds départementaux et spéciaux transportés aux exercices suivants, sur les fonds de même origine que le budget de 1843 a reçus des exercices précédents (1)	1,465,826 28	
A REPORTER	1,299,705,832 69	1,265,541,797 52

(1) Fonds transportés du budget de 1843 aux exercices 1844 et 1845, pour le service départemental et pour divers services spéciaux 10,700,315f 18c
Fonds reportés de l'exercice 1841 au budget de 1843, pour les mêmes services 9,234,488 90

Différence représentant les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux non payées en 1843, et pour lesquelles des fonds ont été reportés aux exercices 1844 et 1845 ..... 1,465,826 28

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

REPORT.....	1,299,705,832f 69c	1,265,541,797f 52
Dépenses d'exercices clos payées à la charge du budget de 1843.	3,989,222 34	
		1,303,695,055 03
Insuffisance des ressources de l'exercice 1843, comparativement à ses besoins, en ce qui concerne le service ordinaire		38,153,257 51
Si l'on ajoute à ce dernier résultat les dépenses spéciales des budgets antérieurs, qui incombent à la charge du budget de 1843, ci.....		1,673,480 89
On arrive au chiffre total du découvert, dont l'extinction doit s'effectuer successivement au moyen de la consolidation des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.....		39,826,738 40

Comparaison des recettes et des dépenses de 1843 avec celles de 1842.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs, dont la corrélation permet de signaler aux Chambres les résultats qu'il leur importe principalement de connaître, c'est-à dire, les variations de l'impôt d'une année à l'autre. On a fait, en même temps, remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter. Ces deux sortes de comparaisons, établies, cette année, sur les résultats des budgets des exercices 1843 et 1842, sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (pages 274 et 276).

Des états de recettes, dressés par branche de revenus, et qui sont publiés dans le compte définitif des recettes de 1843, présentent la comparaison des recettes des exercices 1843 et 1842, en indiquant les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1843. Des états semblables, pour les dépenses, sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Avant d'analyser ces tableaux de comparaison, il y a lieu d'en rapprocher les termes de ceux qui ont servi de base au règlement législatif des deux budgets.

Comme les résultats qui précèdent viennent de l'établir, le règlement de l'exercice 1843 détermine, en ce qui concerne les *services ordinaires* du budget, un excédant de dépense de..	38,153,357f 51c
D'après le projet de loi voté pendant la présente session, pour le règlement définitif de 1842, le budget de cet exercice se solde par un découvert de.....	65,871,739 76
L'excédant de dépense qui ressort du budget de l'exercice 1843 est donc inférieur à celui de 1842, de.....	27,718,382 25

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

Ce résultat est produit par les causes ci-après :

1° Augmentation, en 1843, des revenus du budget :

Recettes de 1843	1,265,541,697f 52c		
——— de 1842	1,251,569,941 13		
	13,971,756 39	13,971,756f 39c	

2° Diminution, en 1843, des dépenses du budget :

Dépenses de 1843	1,287,102,003f 71c		
——— de 1842	1,308,388,162 85		
	21,286,159 14	21,286,159 14	

3° Différence au profit du budget de 1843, provenant de ce que, comparativement aux dépenses liquidées à la charge des deux exercices, les payements de 1848 ont été inférieurs à ceux de 1842 :

Dépenses restées à payer sur l'exercice 1843	5,553,083f 08c		
——— sur l'exercice 1842	5,011,329 39		
	541,753 69	541,753 69	
Total des opérations qui ont atténué le découvert de 1843		35,799,669 22	35,799,669 22

4° Augmentation, en 1843, des fonds reportés en recette et en dépense pour le service départemental et pour divers services spéciaux :

Reports à la charge de 1843	1,465,826f 28c		
——— de 1842	1,306,190 60		
	159,635 68	159,635 68	

5° Augmentation, en 1843, des dépenses du service colonial :

Dépenses de 1843	20,680,308f 12c		
——— de 1842	12,758,656 83		
	7,921,651 29	7,921,651 29	
Total des opérations qui ont accru le découvert du budget de 1843		8,081,286 97	8,081,286f 97c

Reste une somme égale à la différence établie ci-dessus entre les résultats que présentaient, en situation définitive, les services ordinaires des budgets des exercices 1843 et 1842 ..... 27,718,382 25

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

Pour le service des travaux extraordinaires, il ne pourrait y avoir lieu de comparer que les dépenses des deux exercices 1843 et 1842, et cette comparaison se trouve établie dans le tableau page 276.

L'augmentation de recette de la somme de 13,971,856 fr. 39 cent., qui ressort à l'exercice 1843, comparativement à l'exercice 1842, se répartit de la manière suivante entre les diverses branches de revenus, savoir :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1843.	
	Augmentations.	Diminutions.
Contributions directes	5,427,691f 14c	"
Produits des domaines	5,182,852 37	"
Produits des forêts et de la pêche	"	5,069,854f 20c
Impôts et revenus indirects	14,022,054 88	"
Salines et mines de sel de l'Est	"	5,239,523 92
Produits universitaires	229,223 24	"
Produits éventuels affectés au service départemental	"	2,015,498 05
Produits et revenus de l'Algérie	362,613 92	"
Produits de la rente de l'Inde	"	58 40
Produits divers	1,072,355 41	"
	26,296,790 96	12,324,934 57
AUGMENTATION à l'exercice 1843. (*Voir page.* 274)	13,971,856f 39c	

Comme les impôts et revenus indirects sont les seules ressources du budget dont les variations se rattachent aux mouvements des valeurs mobilières et immobilières, des transactions civiles, des consommations, du commerce et de l'industrie, il a paru utile d'en établir une comparaison spéciale our les deux exercices dont on vient de rapprocher les termes généraux.

Cette comparaison se trouve à la page 275, et fait ressortir, à l'exercice 1843, une augmentation de 14,022,054 fr. 88 cent., qui se développe ainsi qu'il suit

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1843.	
	Augmentations.	Diminutions.
Enregistrement	4,730,354f 34c	"
Timbre	646,477 42	"
Droits de douanes à l'importation. Marchandises diverses	4,667,850 19	"
Droits de douanes à l'importation. Sucres des colonies françaises	884,459 99	"
Droits de douanes à l'importation. Sucres étrangers	787,810 64	"
Droits divers de douanes et de navigation	"	363,526f 10c
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	"	1,019,395 96
Droits sur les boissons	"	56,715 92
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	"	1,558,155 29
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	1,013,385 72	"
Diverses taxes indirectes	1,371,150 76	"
Produit de la vente des tabacs	3,648,803 29	"
Produit de la vente des poudres	"	622,765 92
Produits des postes	"	107,678 28
	17,750,292 35	3,728,237 47
RÉSULTAT en augmentation à l'exercice 1843	14,022,054f 88c	

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1843.

La diminution de 21,286,159 fr. 14 cent., que présentent les dépenses de l'exercice 1843, comparées à celles de l'exercice 1842, s'applique aux services ci-après :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1843.	
	Augmentations.	Diminutions.
Dette publique	4,819,459f 75c	"
Dotations	"	735,575f 21c
Ministère de la justice et des cultes. Service de la justice	38,094 54	"
Ministère de la justice et des cultes. Service des cultes	1,095,098 35	"
——— des affaires étrangères	645,362 88	"
——— de l'instruction publique	304,126 20	"
——— de l'intérieur	5,682,886 96	"
——— de l'agriculture et du commerce	990,554 77	"
——— des travaux publics	"	2,451,430 01
——— de la guerre	"	15,183,525 75
——— de la marine	"	21,597,046 72
——— des finances	"	104,867 60
Frais de régie, de perception et d'exploitations des impôts et revenus publics.	1,505,738 83	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	3,704,963 87	"
	18,786,286 15	40,072,445 29
DIMINUTION à l'exercice 1843. (*Voir page* 276.)	21,286,159 14	

Enfin un état particulier (*page* 277) présente la comparaison des dépenses qui sont restées à payer à la clôture de chacun des deux exercices 1843 et 1842, et fait connaître que, relativement à 1843, ce résultat est supérieur à celui de 1842, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, de 541,753 fr. 69 cent.

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU

RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1843.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1843.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES d'après le budget. (Loi du 11 juin 1842.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (A)		MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1843.		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1843.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	402,012,768f 00c	6,386,434f 68c	"	"	"	408,399,202f 68c	(A) Voir le développement par nature de produits et par chapitre, page 208.
Enregistrement, timbre et domaines	237,041,110 00	"	701f 19c	"	"	237,040,408 85	
Produits des forêts et de la pêche	34,862,000 00	"	"	"	"	34,862,000 00	
Douanes et sels	193,227,000 00	"	52,236 47	"	"	193,174,763 53	
Contributions indirectes	252,481,000 00	"	"	"	"	252,481,000 00	
Produits des postes	48,393,000 00	"	"	"	"	48,393,000 00	
Produits universitaires	4,084,482 00	"	"	"	"	4,084,482 00	
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	11,400,000 00	5,712,473 98	"	"	"	17,112,473 98	
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	2,440,000 00	"	"	"	"	2,440,000 00	
Divers revenus. — Produits de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Divers revenus. — Recettes des colonies. (Loi du 25 juin 1841.)	5,994,000 00	"	"	"	(B) 5,994,000f 00c	"	(B) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.
Produits divers	13,188,000 00	63,597 86	"	"	"	13,251,597 86	
	1,206,173,360 00	12,162,506 52	52,937 66	"	5,994,000 00	1,212,288,928 90	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							
Ressources extraordinaires attribuées aux travaux extraordinaires. (Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841.)	75,000,000 00	"	"	(C) 33,154,230f 27c	"	108,154,230 27	(C) Voir le développement, page 209.
	1,281,173,360 00	12,162,506 52	52,937 66	33,154,230 27	5,994,000 00	1,320,443,159 17	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1841.							
Fonds reportés de l'exercice 1841 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	"	"	"	9,234,488 90	"	9,234,488 90	
	1,281,173,360 00	12,162,506 52	52,937 66	42,388,719 17	5,994,000 00	1,329,677,648 07	
		(A) 12,109,568f 90c		36,394,719f 17c			

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Augmentation : 6,386,434f 68c.)		
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	100,452f 44c	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — applicables aux dépenses ordinaires	25,244 09	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — aux dépenses facultatives	3,029 29	"
Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives	78,174 78	"
Centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour dépenses extraordinaires	1,887,758 50	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux	715,823 82	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses de l'instruction primaire	129,937 64	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses du cadastre	"	35,440f 92c
Fonds pour dépenses communales. — Centimes affectés aux dépenses ordinaires	47,980 68	"
Centimes affectés aux dépenses extraordinaires et aux frais de bourse et de chambre de commerce	1,771,889 11	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour les chemins vicinaux	820,737 34	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour l'instruction primaire	173,505 72	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour frais de confection de rôles spéciaux de diverses impositions communales	"	13,765 43
Centimes affectés aux dépenses des communes pour frais de perception de diverses impositions communales	79,411 44	"
Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondations ou autres cas fortuits	5,046 97	"
Fonds de non-valeurs. — Fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	5,046 97	"
Fonds de non-valeurs des portes et fenêtres	11,462 92	"
Fonds de non-valeurs des patentes et attributions aux communes. — Réductions, décharges et non-valeurs	"	59,967 17
Fonds de non-valeurs des patentes et attributions aux communes. — Attributions aux communes	462,587 80	"
Fonds de non-valeurs des patentes et attributions aux communes. — Non-valeurs extraordinres pour cessation de commerce	31,533 37	"
Fonds de réimpositions	122,676 17	"
Taxe de premier avertissement	23,309 15	"
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES. (Augmentation : 701f 15c.)		
Produits d'établissements spéciaux régis par l'État. (Produits consommés en nature provenant de ces établissements.)	"	701 15
DOUANES. (Diminution : 52,236f 47c.)		
Produits de taxes locales affectés à des travaux de navigation	"	52,236 47
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DÉPARTEMENTALES. (Augmentation : 5,712,473f 98c.)		
Produits affectés aux dépenses ordinaires	386,015 06	"
Produits affectés aux dépenses facultatives	1,123,447 04	"
Produits affectés aux dépenses extraordinaires	789,510 81	"
Produits affectés aux dépenses spéciales sur subventions communales	3,406,275 96	"
Produits affectés aux dépenses spéciales sur diverses natures de recettes	7,225 11	"
PRODUITS DIVERS. (Augmentation : 63,597f 86c.)		
Redevances et produits extraordinaires des mines	28 65	"
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	58,355 84	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	400 00	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	3,845 00	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	968 37	"
	12,271,680 04	162,111 14
RÉSULTAT en augmentation... Ressources applicables au service départemental. 8,680,054f 46c	12,109,568f 90c	
RÉSULTAT en augmentation... Ressources applicables à divers services spéciaux. 3,429,514 44		

QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1843.

Développement des modifications aux ressources spéciales accordées pour les travaux extraordinaires.

D'après le tableau C annexé à la loi des recettes de 1843, il a été attribué, à titre de moyens extraordinaires, à prélever sur le produit de l'emprunt de 450 millions autorisé par la loi du 25 juin 1841, une somme de 75 millions, avec affectation aux dépenses des travaux extraordinaires à exécuter pendant l'exercice 1843, ci			75,000,000f 00c
Cette allocation s'est accrue du solde que le règlement du budget de 1842 a laissé disponible, et qui a été reporté à celui de l'exercice 1843, ci			263,865 48
ENSEMBLE			75,263,865 48
Les dépenses de cette nature, acquittées pendant l'exercice 1843, se sont élevées à la somme de 109,770,548 fr. 23 cent.;			
SAVOIR :			
Ministère des travaux publics		68,376,066f 73c	
——— de la guerre		37,814,942 98	
——— de la marine		3,579,538 52	
TOTAL		109,770,548 23	
Mais dans cette somme se trouvent comprises les dépenses ci-après, qui doivent en être retranchées, comme n'étant point imputables sur les ressources prévues par l'article 6 de la loi du 25 juin 1841;			
SAVOIR :			
1° Dépenses pour travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 17 mai 1837, auxquelles aucune ressource n'est plus applicable, et qui viennent, en conséquence, à la charge des fonds généraux du budget de 1843, ci	1,561,821f 30c		
2° Dépenses des fortifications de Paris, qui devaient être primitivement acquittées sur les fonds généraux de l'exercice 1841, et qui sont également tombées à la charge des fonds généraux de 1843, ci	54,496 66		
ENSEMBLE	1,616,317 96	ci 1,616,317 96	
Il reste, en conséquence, en dépense, pour travaux extraordinaires imputables sur les fonds de l'emprunt en rentes, 108,154,230 fr. 27 cent.;			
SAVOIR :			
Ministère des travaux publics	66,814,245f 43c		
——— de la guerre	37,760,446 32		
——— de la marine	3,579,538 52		
TOTAL	108,154,230 27	ci 108,154,230 27	
La portion de l'emprunt en rentes attribuée à l'exercice 1843 n'étant que de		75,263,865 48	
Il y a lieu, pour élever cette ressource extraordinaire au montant réel des dépenses qu'elle est destinée à couvrir, de prélever sur la portion de l'emprunt applicable à l'exercice 1844, la somme de		32,890,364 79	32,890,364 79
En sorte que les ressources affectées aux travaux extraordinaires, pour l'exercice 1843, s'élèvent réellement à			108,154,230 27

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1843.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après LE BUDGET. (Loi de finances du 11 juin 1842.)	CRÉDITS OUVERTS d'après DES LOIS spéciales rattachées au budget.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux (A). Augmentations.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux (A). Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1841 pour le service départemental et pour divers services spéciaux (B).	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales (C). Crédits accordés.	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales (C). Crédits annulés.	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant des lois générales de crédits supplémentaires (D). Crédits accordés.	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant des lois générales de crédits supplémentaires (D). Crédits annulés.	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'article 3 du projet de loi de règlement de l'exercice 1842. (E)	CRÉDITS pour DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1843 (F).	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1843.
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	360,427,831f	"	"	52,236f 47c	"	300,000f00	"	3,664,577f 71c	"	"	"	364,340,172f24c
Dotations	15,970,000	"	"	"	"	"	"	315,635 11	1,000,000f00c	"	"	15,285,635 11
Services généraux des ministères. — Justice et cultes. — Justice	20,393,875	"	"	"	"	"	"	300,000 00	"	"	1,160f 51c	20,695,035 51
Services généraux des ministères. — Justice et cultes. — Cultes	37,485,544	"	"	"	"	"	"	88,476 63	"	"	178,985 68	37,753,006 31
Services généraux des ministères. — Affaires étrangères	8,453,291	"	"	"	"	700,000 00	"	1,018,985 13	"	"	193,644 91	10,365,921 04
Services généraux des ministères. — Instruction publique	16,493,233	"	215,044f76c	"	630,782f 57	15,000 00	"	17,500 00	"	"	17,870 59	17,389,430 92
Services généraux des ministères. — Intérieur	97,771,907	224,200f	8,496,605 62	"	7,783,276 00	8,897,475 00	"	2,518,894 23	"	"	529,438 04	126,221,795 98
Services généraux des ministères. — Agriculture et commerce	13,055,507	"	5,314 19	"	27,130 19	96,000 00	"	50,000 00	"	"	35,510 43	13,269,461 81
Services généraux des ministères. — Travaux publics	53,410,900	"	"	"	"	1,564,000 00	"	4,955,566 62	1,187,000 00	"	284,373 61	59,027,840 23
Services généraux des ministères. — Guerre	294,840,792	"	"	"	"	31,363,225 80	9,923,056f00c	11,080,463 12	3,747,000 00	"	735,862 28	324,350,287 20
Services généraux des ministères. — Marine. — Service marine	84,748,936	"	"	"	"	90,000 00	"	5,800,155 02	"	"	933,647 08	91,572,738 10
Services généraux des ministères. — Marine. — Service colonial	17,716,940	"	"	"	"	7,900,000 00	"	2,282,368 12	1,225,000 00	26,674,308f12c	"	"
Services généraux des ministères. — Finances	17,126,380	"	"	"	"	"	"	211,425 66	"	"	1,078,729 21	18,416,534 87
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts publics	142,380,741	"	"	8,258 12	630,235 [illegible]	"	"	9,939,297 50	"	"	"	152,942,015 99
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	63,261,300	"	3,453,098 92	"	163,064 [illegible]	"	"	3,138,000 00	"	"	"	70,015,463 36
	1,243,537,177	224,200	12,170,063 49	60,494 59	9,234,488 [illegible]	50,925,700 80	9,923,056 00	45,381,344 85	7,159,000 00	26,674,308 12	3,989,222 34	1,321,645,338 67
	1,243,761,377f		12,109,568f 90c			41,002,644f 80c		38,222,344f 85c				
SERVICE EXTRAORDINAIRE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*												
Ministère des travaux publics	34,820,000	"	"	"	"	24,800,000 00	"	15,411,821 30	5,505,000 00	"	57,162 93	69,583,984 23
——— de la guerre	35,740,000	"	"	"	"	"	"	4,099,328 09	2,024,385 11	"	"	37,814,942 98
——— de la marine	4,440,000	"	"	"	"	"	"	1,384,216 00	2,242,490 37	"	"	3,581,725 63
	75,000,000	"	"	"	"	24,800,000 00	"	20,895,365 39	9,771,875 48	"	57,162 93	110,980,652 84
	75,000,000f		"			(c) 24,800,000f		(c) 11,123,489f 91c				
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.												
Ministère des travaux publics	"	34,500,000f	"	"	"	(c) 1,000,000 00	"	(c) 4,000,000 00	(c) 5,000,000 00	"	"	34,500,000 00
TOTAL GÉNÉRAL	1,318,537,177	34,724,200	12,170,063 49	60,494 59	9,234,488 [illegible]	76,725,700 80	9,923,056 00	70,276,710 24	21,930,875 48	26,674,308 12	4,046,385 27	1,467,125,991 51
	1,353,261,377f		12,109,568f 90c			66,802,644f 80c		48,345,834f 76c				

(A) Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834. (Voir, à la page suivante, le développement de ces modifications, qui affectent, pour des sommes semblables, les évaluations de recettes.)

(B) Voir le développement par ministère et par chapitre, page 213.

(C) Voir *idem*, pages 214 et 215.

(D) Voir *idem*, pages 216 à 220.

(E) Voir *idem*, page 221.

(F) Exécution de l'article 8 de la loi de finances du 28 mai 1834. Il n'est pas publié de développement pour cette nature de modifications, parce que les dépenses des exercices clos forment un chapitre spécial dans le budget de chaque ministère, et que le présent tableau n'avait pas à contenir, à cet égard, d'autres indications que celles qui s'y trouvent énoncées.

(G) Voir le développement, pages 222 et 223.

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	DETTE PUBLIQUE. (Diminution : 52,236f 47c.)		
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses, pour ponts, canaux, etc...	"	52,236f 47c
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. (Augmentation : 215,044f 76c.)		
10	Dépenses de l'instruction primaire sur les centimes additionnels	156,688f 92c	"
11	Dépenses des écoles normales primaires. (Fonds spéciaux.)	58,355 84	"
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. (Augmentation : 8,496,605f 62c.)		
35	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	100,452 44	"
	——— sur le fonds commun	25,244 09	"
	——— sur produits éventuels ordinaires	386,015 06	"
36	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	51,823 50	"
	——— sur le fonds commun	3,029 29	"
	——— sur produits éventuels et subventions communales	614,793 16	"
	——— sur subventions communales	508,653 88	"
37	Dépenses extraordinaires sur le produit de centimes extraordinaires	1,887,758 50	"
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	789,510 81	"
38	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	715,823 82	"
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	3,406,275 96	"
	——— sur produits spéciaux	7,225 11	"
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. (Augmentation : 5,314f 19c.)		
4	Écoles vétérinaires et bergeries	1,421 64	"
5	Encouragements à l'agriculture	19,802 12	"
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	"	21,924 91
8 *bis.*	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	968 37	"
13	Secours pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits, etc	5,046 97	"
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS (Diminution : 8,258f 12c).		
38	Service administratif des contributions directes dans les départements. (Dépenses diverses.)	14,003 08	"
39	Frais de perception des contributions directes	9,334 72	"
40	Dépenses du cadastre sur centimes facultatifs votés par les conseils généraux	3,845 00	35,440 92
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS. (Augmentation : 3,453,098f 92c.)		
66	Restitutions sur le produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	47,980 68	"
	——— pour dépenses extraordinaires des communes	1,771,889 11	"
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	820,737 34	"
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	173,505 72	"
	——— pour frais de confection de rôles spéciaux des impositions communales	"	13,765 43
	——— pour frais de perception des impositions communales	79,411 44	"
	Remises et modérations sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	5,046 97	"
	——— sur la contribution des portes et fenêtres	11,462 92	"
	Décharges et réductions sur la contribution des patentes... Décharges et réductions	"	59,967 17
	Décharges et réductions sur la contribution des patentes... Attributions aux communes	462,587 80	"
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce	31,533 37	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	122,676 17	"
		12,292,903 80	183,334 90
	RÉSULTAT en augmentation... Crédits applicables au service départemental.. 8,680,054f 46c ——— à divers services spéciaux.. 3,429,514 44	12,109,568f 90c	

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1843.

Développement des crédits reportés de l'exercice 1841, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux du budget de 1843.	MINISTÈRES ET SERVICES.			MONTANT DES CRÉDITS reportés à 1843.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQU E.			
10	Dépenses de l'instruction primaire sur centimes additionnels		602,087f 73c	630,782f 57c
11	Dépenses des écoles normales primaires sur fonds spéciaux		28,694 84	
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
35	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	1,455,778f 79c	1,669,037 33	
	——— sur produits éventuels ordinaires	213,258 54		
36	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	1,431,656 88	1,716,465 92	
	——— sur produits éventuels	79,288 46		
	——— sur subventions communales	205,520 58		7,783,276 09
37	Dépenses extraordinaires sur produits de centimes extraordinaires	2,405,890 98	2,836,690 08	
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	430,799 10		
38	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	1,136,682 69	1,561,082 76	
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	397,336 42		
	——— sur produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	27,063 65		
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.			
13	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendie, grêle, etc.			27,130 19
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
40	Dépenses cadastrales imputables sur le fonds commun		97,847 96	
	——— sur le produit des centimes facultatifs		532,387 65	793,300 05
66	Non-valeurs, sur contributions foncière, personnelle et mobilière		163,064 44	
	TOTAL (Voir la loi de règlement de l'exercice 1841, du 22 mars 1844)			9,234,488 90

NOTA. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Service départemental	9,044,294f27c	9,234,488f90c
Services spéciaux	190,194 63	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des augmentations et des diminutions

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.		MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.			
		DETTE PUBLIQUE.			
30 juin 1843.....	15	Pensions militaires.....		300,000f 00c	300,000f 00c
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
2 juillet 1843....	"	Achèvement de la reconstruction du palais de France à Constantinople.....		700,000 00	700,000 00
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
24 *idem*.....	"	Publication des Œuvres scientifiques de Fermat.....		15,000 00	15,000 00
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
24 mars 1843....	4	Dépenses secrètes et ordinaires de police générale.....		1,000,000 00	
11 avril 1843.....	19	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité, etc.....		200,000 00	
30 juin 1843.....	40	Acquisition de la partie du palais Bourbon appartenant à Mgr le duc d'Aumale...		5,047,475 00	
1er juillet 1843...	41	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon.....		1,500,000 00	8,897,475 00
18 *idem*.....	42	Célébration des journées de juillet.....		200,000 00	
24 *idem*.....	43	Acquisition de l'hôtel Cluny et de la collection Dusommerard.....		590,000 00	
Idem.....	44	Reconstruction de la maison centrale de force et de correction de Beaulieu.....		360,000 00	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.			
13 juin 1843.....	7	Conservatoire et école des arts et métiers.....		66,000 00	96,000 00
	7 *bis*.	Achat du matériel et du mobilier de l'école des arts et métiers à créer dans la ville d'Aix.....		30,000 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
2 juillet 1843.....	10 *bis*.	Reconstruction de divers ponts.....		1,000,000 00	1,564,000 00
19 *idem*.....	19	Achèvement et grandes réparations de divers édifices publics.....		564,000 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
10 avril 1843....	5	Gendarmerie.....	537,017f 80c	552,322 80	
18 juillet 1843...			15,305 00		
30 avril 1843.....	21 *bis*.	Transformation des armes à silex en armes à percussion.....		1,764,000 00	
	1	Administration centrale du personnel.....		53,000 00	
	2	——— du matériel.....		3,000 00	
	3	Frais généraux d'impression.....		5,000 00	
	4	États-majors.....		419,696 00	
	8	Justice militaire.....		15,000 00	
	9	Solde et entretien des troupes.....		15,899,385 00	
	10	Habillement et campement.....		1,938,976 00	31,363,225 80
	11	Lits militaires.....		654,290 00	
18 juillet 1843...	12	Transports généraux.....		160,757 00	
	13	Remonte générale.....		511,950 00	
	15	Fourrages.....		893,520 00	
	21	Matériel de l'artillerie.....		97,000 00	
	24 *bis*.	Matériel du génie (Algérie).....		2,000,000 00	
	27	Gouvernement de l'Algérie.....		260,000 00	
	28	Services militaires et irréguliers en Algérie.....		3,735,329 00	
	29	Services civils en Algérie.....		930,000 00	
	30	Travaux civils extraordinaires en Algérie.....		1,470,000 00	
		À REPORTER.....		.....	42,935,700 80

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1843.

de crédits résultant de lois spéciales.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT		42,935,700f 80c
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
19 mars 1843	23 *bis.*	Secours à la colonie de la Guadeloupe	2,500,000f 00c	7,990,000 00
23 juillet 1843	5	Solde et habillement des équipages et des troupes	90,000 00	
	25 *bis.*	Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	5,400,000 00	
		TOTAL DES CRÉDITS ACCORDÉS		50,925,700 80
		2e CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
18 juillet 1843	4	États-majors	114,615 00	9,923,056 00
	8	Justice militaire	10,000 00	
	9	Solde et entretien des troupes	7,982,056 00	
	10	Habillement et campement	852,325 00	
	11	Lits militaires	254,820 00	
	13	Remonte générale	102,454 00	
	15	Fourrages	584,786 00	
	21	Matériel de l'artillerie	22,000 00	
		TOTAL DES CRÉDITS ANNULÉS		9,923,056 00

RÉSULTAT des modifications apportées aux crédits par des lois spéciales.

CRÉDITS ACCORDÉS	50,925,700f 80c
CRÉDITS ANNULÉS	9,923,056 00
RESTE pour CRÉDITS ACCORDÉS	41,002,644 80

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des modifications résultant des lois générales de

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
26 juillet 1844...	4	Rentes 3 p. 0/0	49,067f 00c	3,664,577f 71c
	6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	510 71	
	10	Intérêts de la dette flottante	3,585,000 00	
	17	Pensions de donataires dépossédés	30,000 00	
		DOTATIONS.		
6 juin 1843.....	72	Douaire de S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	315,635 11
26 juillet 1844...	22	Chambre des pairs	15,635 11	
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.		
		DÉPENSES DE LA JUSTICE.		
26 juillet 1844...	12	Frais de justice criminelle	300,000 00	300,000 00
		DÉPENSES DES CULTES.		
6 juin 1843.....	20	Dépenses des exercices périmés	9,793 76	88,476 63
26 juillet 1844...	14	Réparations de la cathédrale de Troyes. (Loi du 25 juin 1841.)	78,682 87	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
6 juin 1843.....		Dépenses des exercices périmés	8,985 13	1,018,985 13
26 juillet 1844...	6	Frais de voyages et de courriers	150,000 00	
	7	Frais de service	60,000 00	
	11	Missions extraordinaires et dépenses imprévues	800,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
6 juin 1843.....	12	Institut	17,000 00	17,500 00
	19	Établissements divers	500 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
6 juin 1843.....	7	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	15,000 00	2,518,894 23
	"	Dépenses des exercices périmés	2,675 63	
26 juillet 1844...	6	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques (Loi du 11 juin 1842.)	3,358 80	
	11	Établissements des beaux-arts	1,025 00	
	23	Secours aux étrangers réfugiés en France	150,000 00	
	30	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention renfermés dans les maisons centrales de force, de correction, etc.	1,500,000 00	
	31	Transport des condamnés au bagne et à plus d'un an de détention; reprise d'évadés	40,000 00	
	41	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon. (Loi du 1er juillet 1843.)	474,312 65	
	43	Acquisition de l'hôtel Cluny et de la collection Dusommerard	9,975 00	
	45	Service funèbre du bout de l'an de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans	50,000 00	
	46	Travaux de peinture et de sculpture au palais de la Chambre des pairs. (Loi du 11 juin 1842.)	265,441 40	
	47	Frais accessoires d'acquisition du palais Bourbon appartenant à Mgr le duc d'Aumale	7,105 75	
		A REPORTER		7,924,068 81

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1843.

crédits supplémentaires, en date des 6 juin 1843 et 26 juillet 1844.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT.....	.....	7,924,068f 81c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
6 juin 1843.....	8 *bis.*	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières.....	20,000f 00c	
26 juillet 1844....	11	Établissements thermaux, lazarets et services sanitaires, frais de service, d'entretien et d'administration de l'établissement thermal de Vichy....	30,000 00	50,000 00
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
	14 *bis.*	Frais d'exploitation des chemins de fer de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique.....	380,000 00	
	19	Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.).....	500,000 00	
	19 *bis.*	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale. (Loi du 24 mars 1841.)	430,000 00	
	23	Réparation des dommages causés par les inondations extraordinaires aux routes royales, etc. (Loi du 31 janvier 1841.).....	100,000 00	
6 juin 1843.....	24	Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux. (Loi du 31 janvier 1841.)...	100,000 00	
	25	Réparation des dommages causés aux voies navigables par la crue et le débordement des eaux. (Loi du 13 juin 1841.).....	80,000 00	
	26	Réparation des digues et levées de la vallée du Rhône. (Loi du 22 mai 1842.).....	500,000 00	
	22	Dépenses des exercices périmés.....	30,952 45	
	2 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre.....	12,000 00	
	11 *bis.*	Travaux de régularisation et de défense des bords du Rhin.....	400,000 00	
	19	Achèvement de divers monuments de la capitale. (Loi du 6 juillet 1836.)..	57,606 21	4,955,566 62
	23	Réparation des dommages causés par les inondations extraordinaires aux routes royales, etc.....	244,976 16	
	24	Subvention aux compagnies concessionnaires de ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux. (Loi du 31 janvier 1841.).....	122,334 00	
26 juillet 1844...	25	Réparation des dommages causés aux voies navigables, etc. (Loi du 13 juin 1841.).....	250,000 00	
	26	Réparation des digues et levées de la vallée du Rhône. (Loi du 22 mai 1842.).....	700,000 00	
	26 *bis.*	Réparation des dommages causés aux routes, aux ponts, etc., par les inondations du Rhône.....	1,000,000 00	
	27	Rétablissement des communications interrompues sur les routes royales, etc. (Loi du 23 novembre 1840.).....	36,497 80	
	28	Secours extraordinaires aux départements qui ont souffert des inondations, pour le rétablissement des communications sur les routes départementales. (Loi du 23 novembre 1840.).....	11,200 00	
		A REPORTER.....	.....	12,929,635 43

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Suite du *Développement des modifications résultant des lois générales de*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT.	.....	12,929,635f 43c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
6 juin 1843.....	33	Dépenses des exercices périmés	54,526f 12c	
26 juillet 1844...	5	Gendarmerie (fourrages)	663,000 00	11,080,463 12
	9	Solde et entretien des troupes	2,460,474 00	
	12	Transports généraux	790,000 00	
	15	Fourrages	6,892,463 00	
	16	Solde de non-activité et de réforme	20,000 00	
	31	Dépenses secrètes en Algérie	200,000 00	
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
6 juin 1843.....	22	Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	92,000 00	
	22 *bis.*	——— (Matériel.)	300,000 00	
	25	Subvention à divers établissements coloniaux	450,000 00	
	27	Dépenses des exercices périmés	15,855 02	
26 juillet 1844....	1 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	8,082,523 14
	3	Officiers militaires et civils	12,000 00	
	5	Solde et habillement des équipages et des troupes	1,048,600 00	
	6	Hôpitaux	59,600 00	
	7	Vivres	692,600 00	
	8	Travaux du matériel naval. (Ports.)	3,424,700 00	
	10	Travaux de l'artillerie. (Ports.)	173,980 00	
	11	——— (Établissements hors des ports.)	65,000 00	
	12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	110,000 00	
	13	Poudres	51,820 00	
	16	Chiourmes	15,000 00	
	17	Frais généraux d'impressions	46,000 00	
	18	Matériel des services d'administration des ports et objets divers	70,000 00	
	21 *bis.*	Sciences et arts maritimes. (Matériel.)	3,000 00	
	22	Dépenses des services militaires aux colonies. (Matériel.)	200,000 00	
	23	Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon. (Service général.)	73,500 00	
	24	*Idem* ..... (Service local.)	560,000 00	
	24 *bis.*	Subvention à la Guadeloupe. (Service local.)	600,000 00	
	25	Subvention à divers établissements coloniaux	6,868 12	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
6 juin 1843.....	73	Frais d'acquisition de presses mécaniques destinées à la fabrication des monnaies	40,000 00	211,425 66
	36 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	85,478 00	
26 juillet 1844....	26	Cour des comptes. (Matériel.)	21,000 00	
	32	Service des établissements monétaires. (Dépenses diverses.)	10,000 00	
	82	——— (Reprise par l'État du mobilier monétaire de Marseille.)	54,947 66	
		A REPORTER	.....	32,304,047 35

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1843.

crédits supplémentaires, en date des 6 juin 1843 et 26 juillet 1844.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.		MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
			REPORT.	.....	32,304,047f 35c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.			
		FRAIS DE RÉGIE ET DE PERCEPTION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS.			
6 juin 1843.....	74	Contributions indirectes.	Frais de recouvrement des produits de l'exploitation des chemins de fer du Nord	35,250f 00c	
	75		Service des sels dans le pays de Gex	42,000 00	
	76	Service administratif et d'exploitation des salines de l'Est et des établissements accessoires	Personnel	57,000 00	
	77		Matériel	450,000 00	
	78		Dépenses diverses	150,000 00	
	79	Postes	Frais de construction de six paquebots à vapeur destinés à établir une communication entre Marseille et Alexandrie	1,220,800 00	
	80		Frais de construction de trois paquebots à vapeur destinés à établir une communication entre Marseille et la Corse	263,400 00	
	"				
	"				
	41	Enregistrement, timbre et domaines.	Personnel	300,000 00	
	43		Dépenses diverses	25,000 00	
	83		Frais de timbrage des connaissements et lettres de voiture	20,250 00	
	47	Forêts	Matériel	290,000 00	
	51	Douanes	Dépenses diverses	25,000 00	
	84		Frais de divers services	366,350 00	
	52	Contributions indirectes.	Personnel	134,000 00	9,939,297 50
	54		Dépenses diverses	71,700 00	
	87		Remplacement du poids de 25 kilogrammes	15,000 00	
	58	Tabacs	Matériel	4,000,000 00	
	85		Reconstruction de bâtiments à la manufacture des tabacs à Paris	125,000 00	
26 juillet 1844....	60		Administration et perception	Personnel 186,000 00	
	61			Matériel 75,444 00	
	64		Transport des dépêches	Personnel 13,662 60	
	65			Matériel 283,845 00	
	79	Postes	Frais de construction de six paquebots à vapeur destinés à établir une communication entre Marseille et Alexandrie	1,124,571 53	
	80		Frais de construction de trois paquebots à vapeur destinés au service des communications entre Marseille et la Corse	330,204 83	
	81		Complément de frais de premier établissement de deux paquebots à vapeur pour la correspondance avec le Levant	164,969 54	
	86		Construction des malles-briska	169,850 00	
			A REPORTER	.....	42,243,344 85

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Suite du *Développement des modifications résultant des lois générales de crédits supplémentaires, en date des 6 juin 1843 et 26 juillet 1844.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT		42,243,344f 85c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
26 juillet 1844	67	Remboursements sur produits indirects et divers	243,000f 00c	3,138,000 00
	68	Répartition de produits de plombage, etc., en matière de douanes	145,000 00	
	69	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers	900,000 00	
	70	Primes à l'exportation des marchandises	1,500,000 00	
	71	Escomptes sur divers droits	350,000 00	
		TOTAL des crédits accordés sur les services ordinaires		45,381,344 85
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		DOTATIONS.		
6 juin 1843	21	Liste civile. (Dotation de feu S. A. R. le duc d'Orléans.)	1,000,000 00	1,000,000 00
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
26 juillet 1844	24	Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus, qui ont été emportés ou endommagés par les eaux. (Loi du 31 janvier 1841.)	62,000 00	1,187,000 00
	26	Réparation des digues et levées de la vallée du Rhône. (Loi du 22 mai 1842.)	350,000 00	
	26 *bis.*	Réparation des dommages causés aux routes, aux ponts, etc., par les inondations du Rhône	775,000 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Idem	4	États-majors	292,000 00	3,747,000 00
	9	Solde et entretien des troupes	3,298,000 00	
	11	Lits militaires	125,000 00	
	18	Dépenses temporaires	14,000 00	
	25	Invalides de la guerre	18,000 00	
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
Idem	25 *bis.*	Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	1,225,000 00	1,225,000 00
		TOTAL des crédits annulés sur les services ordinaires		7,159,000 00
		Résultat des modifications apportées aux crédits par les lois générales de crédits supplémentaires.		
		Crédits accordés	45,381,344 85	
		Crédits annulés	7,159,000 00	
		RESTE pour crédits accordés	38,222,344 85	

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1843.

Développement des crédits du service colonial, qui ont été déduits en exécution de l'article 3 du projet de loi de règlement du budget de 1843.

Les crédits ouverts au ministère de la marine pour l'exercice 1843 ont été réduits, conformément à l'article 3 du projet de la loi de règlement de cet exercice, de ceux qui s'appliquent au service colonial et montant à 26,674,306 fr. 12 cent.

Ces derniers crédits se développent, ainsi qu'il suit, par chapitres législatifs :

CHAPITRE XXII. Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	6,472,600f 00c
——— XXII *bis*. *Idem*. (Matériel.)	3,006,200 00
——— XXIII. Dépenses du service général des colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Bourbon.)	4,431,270 00
——— XXIII *bis*. Secours à la colonie de la Guadeloupe	2,500,000 00
——— XXIV. Dépenses du service local des colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Bourbon.)	4,429,970 00
——— XXIV *bis*. Subvention à la colonie de la Guadeloupe	600,000 00
——— XXV. Subvention à divers établissements coloniaux	1,059,268 12
——— XXV *bis*. Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	4,175,000 00
TOTAL	26,674,306 12

Ces crédits ont été ouverts par les lois ci-après, savoir :

Loi de finances du 11 juin 1842			17,716,940 00
Loi du 19 mars 1843 :			
Secours à la colonie de la Guadeloupe		2,500,000f 00c	
Loi des crédits supplémentaires du 6 juin 1843 :			
Services militaires. Personnel	92,000f 00c		
Services militaires. Matériel	300,000 00		
Secours aux établissements du Sénégal	100,000 00	842,000 00	
——— de Nossi-Bé, à Madagascar	200,000 00		
——— aux comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique	150,000 00		
Loi du 23 juillet 1843 :			
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie		5,400,000 00	8,957,368 12
Loi des crédits supplémentaires du 26 juillet 1844 :			
Services militaires. (Matériel.)	200,000 00		
Dépenses du service général. (Services communs aux quatre colonies.)	73,500 00		
——— local... (*Idem*.)	560,000 00	1,440,368 12	
Subvention à la colonie de la Guadeloupe	600,000 00		
Subventions à divers établissements coloniaux. (Yanaon et Inde.)	6,868 12		
		10,182,368 12	
A déduire pour crédits annulés :			
Loi des crédits supplémentaires du 26 juillet 1844 :			
Dépenses générales des établissements de l'Océanie		1,225,000 00	
TOTAL ÉGAL			26,674,308 12

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des modifications applicables

TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

1° CRÉDITS ACCORDÉS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 18 juin 1843.	Crédits supplémentaires :			
	CHAPITRE 1er	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837.	5,800,000f 00c	20,800,000f 00c
	— 6.	Amélioration de rivières	500,000 00	
	— 11.	Établissement de nouveaux canaux	13,000,000 00	
	— 11 *bis*.	(Loi du 8 juillet 1840.)	1,500,000 00	
Loi du 2 juillet 1843.	CHAPITRE 10.	Chemins de fer (garantie d'intérêts et prêts aux compagnies)		4,000,000 00
Loi générale des crédits supplémentaires du 6 juin 1843.	Crédits restés sans emploi sur les exercices 1841 et 1842 :			
	CHAPITRE 2.	Routes royales classées depuis le 1er janvier 1837.	200,000 00	10,380,000 00
	— 4.	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	30,000 00	
	— 5.	Ponts	150,000 00	
	Crédit extraordinaire accordé sur l'exercice 1843 :			
	CHAPITRE 10.	Chemins de fer (garantie d'intérêts et prêts aux compagnies)	10,000,000 00	
Loi générale des crédits supplémentaires du 26 juillet 1844.	Crédits non employés sur les exercices 1841 et 1842 :			40,268,984f 23c
	CHAPITRE 1er.	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837.	1,326,152 95	5,031,821 30
	— 2.	— depuis le 1er janvier 1837.	120,731 28	
	— 3.	Routes royales et ports maritimes de la Corse	419,546 23	
	— 4.	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	9,050 78	
	— 5.	Ponts	245,622 13	
	— 6.	Amélioration de rivières	136,555 11	
	— 6 *bis*.	(Loi du 8 juillet 1840.)	21,944 70	
	— 7.	Service des canaux de 1821 et 1822	145,547 98	
	— 9.	Amélioration de ports maritimes	782,845 81	
	— 10.	Chemins de fer, garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires de chemins de fer.	700,000 00	
	— 10 *bis*.	Chemins de fer exécutés par l'État	1,083,248 65	
	— 11.	Établissement de nouveaux canaux	575 68	
	— 11 *bis*.	(Loi du 8 juillet 1840.)	40,000 00	
Loi de règlement du budget de 1843.	Crédits pour dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1843			57,162 93

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Loi générale des crédits supplémentaires du 26 juillet 1844.	Crédits non employés sur les exercices 1841 et 1842 :			
	CHAPITRE 1er	Travaux de fortifications de Paris	2,577,658 35	4,099,328 09
	— 2.	Travaux de fortifications des places autres que Paris	650,390 11	
	— 3.	Travaux pour les bâtiments militaires	134,875 78	
	— 4.	Constructions pour le service de l'artillerie	492,282 01	
	— 5.	Constructions aux établissements de poudres et salpêtres	244,121 84	

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Idem	Crédits non employés sur l'exercice 1842 :			
	CHAPITRE 1er	Fort Boyard	645,200 00	1,384,216 00
	— 3.	Établissements à créer à Castineau	739,016 00	
		TOTAL des crédits accordés		45,752,528 32

2° CRÉDITS ANNULÉS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi générale des crédits supplémentaires du 26 juillet 1844.	Crédits restés sans emploi sur 1843 et reportés à 1844 :			
	CHAPITRE 4.	Achèvement des routes stratégiques	15,000f 00c	65,000 00
	— 5.	Ponts	50,000 00	
Loi générale des crédits supplémentaires, présentée le 31 décembre 1844.	Crédits restés sans emploi sur 1843 et reportés aux exercices 1844 et 1845 :			
	CHAPITRE 1er.	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	1,000,000 00	5,440,000 00
	— 2.	Routes royales classées depuis le 1er janvier 1837	125,000 00	
	— 3.	Routes royales et ports maritimes de la Corse	225,000 00	
	— 4.	Routes stratégiques de l'Ouest	15,000 00	
	— 5.	Ports	25,000 00	
	— 7.	Achèvement des canaux de 1821 et 1822	800,000 00	
	— 10.	Chemins de fer, garantie d'intérêts et prêts aux compagnies	1,350,000 00	
	— 10 *bis*.	Chemins de fer construits par l'État	700,000 00	
	— 11.	Établissements de nouveaux canaux	1,200,000 00	
		A REPORTER		5,505,000 00

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1843.

aux crédits ouverts pour le service extraordinaire.

Suite des TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Suite des CRÉDITS ANNULÉS.

	REPORT		5,505,000f 00c
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi générale des crédits supplémentaires du 26 juillet 1844.	Crédits restés sans emploi sur 1843 et reportés à 1844 :		
	CHAPITRE 1er. Travaux de fortifications de Paris	70,895f 87c	
	——— 2. Travaux de fortifications des places autres que Paris	573,711 78	
	——— 3. Travaux pour les bâtiments militaires	12,835 81	2,024,385 11
	——— 4. Constructions pour le service de l'artillerie	932,359 43	
	——— 5. Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	434,582 22	
	MINISTÈRE DE LA MARINE.		
Idem.	Crédits restés sans emploi sur 1843 et reportés à 1844 :		
	CHAPITRE 1er. Fort Boyard	1,077,356 15	2,242,490 37
	——— 3. Établissement à créer à Castineau	1,165,134 22	
	TOTAL des crédits annulés		9,771,875 48

Résultat des modifications apportées aux crédits pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

Crédits accordés		45,752,528f 32c
A DÉDUIRE : Crédits réimputés de 1841 à 1843, pour solde de travaux à la charge des fonds généraux	1,616,317f 96c	1,673,480 89
Crédits pour rappels des exercices clos	57,162 93	
		44,079,047 43
Crédits annulés		3,771,875 48
RESTE pour crédits accordés		34,307,171 95

TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

1° CRÉDITS ACCORDÉS.

	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	
Loi du 24 juillet 1843.	CHAPITRE 13. Établissement de grandes lignes de chemins de fer	1,000,000 00
Loi générale des crédits supplémentaires du 26 juillet 1844.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1842 : CHAPITRE 13. Établissement de grandes lignes de chemins de fer	4,000,000 00
	TOTAL des crédits accordés	5,000,000 00

2° CRÉDITS ANNULÉS.

	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	
Loi générale des crédits supplémentaires, présentée le 31 décembre 1844.	Crédits restés sans emploi sur 1843 et reportés aux exercices 1844 et 1845 : CHAPITRE 14. Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	5,000,000 00

Résultat des modifications apportées aux crédits pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

Crédits accordés	5,000,000f 00c
Crédits annulés	5,000,000 00

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1843,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	273,425,805f 15c	273,431,654f 61c	273,431,654f 61c	"	"	5,849f 46c	273,431,654f 61c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1843, pages 31 à 89.
——— personnelle et mobilière	57,610,474 50	57,610,253 66	57,610,253 66	"	220f 84c	"	57,610,253 66	
——— des portes et fenêtres	32,726,485 49	32,768,954 34	32,768,954 34	"	"	42,468 85	32,768,954 34	
——— des patentes	43,911,094 39	46,729,221 86	46,729,221 86	"	"	2,818,127 47	46,729,221 86	
Taxe de premier avertissement	725,343 15	725,343 15	725,343 15	"	"	"	725,343 15	
	408,399,202 68	411,265,427 62	411,265,427 62	"	220 84	2,866,445 78	411,265,427 62	
					2,866,224 94			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	195,736,000 00	210,426,730 85	208,372,869 92	2,053,860f 93c	"	12,636,869 92	208,372,869 92	Voir, comme ci-dessus, pages 93 à 127.
Droit de timbre	33,922,000 00	37,301,858 33	37,301,739 58	118 75	"	3,379,739 58	37,301,739 58	
Revenus et prix de ventes de domaines	5,134,400 00	12,043,416 56	11,619,168 00	424,248 56	"	6,484,768 00	11,619,168 00	
Prix de ventes d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	1,425,450 00	2,206,778 04	1,888,448 28	318,329 76	"	462,998 28	1,888,448 28	
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	822,558 85	883,954 58	883,954 58	"	"	61,395 73	883,954 58	
	237,040,408 85	262,862,738 36	260,066,180 36	2,796,558 00	"	23,025,771 51	260,066,180 36	
					23,025,771 51			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	30,342,500 00	25,535,303 56	25,533,327 75	1,975 81	4,809,172 25	"	25,533,327 75	Voir, comme ci-dessus, pages 130 à 149.
Produits divers et droits de pêche	2,969,500 00	4,717,025 75	3,090,053 70	1,626,972 05	"	120,553 70	3,090,053 70	
Contribution des communes et des établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,550,000 00	1,709,025 44	1,688,864 59	20,160 85	"	138,864 59	1,688,864 59	
	34,862,000 00	31,961,354 75	30,312,246 04	1,649,108 71	4,809,172 25	259,418 29	30,312,246 04	
					4,549,753 96			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	86,056,000 00	99,802,036 69	99,802,036 69	"	"	13,746,036 69	99,802,036 69	Voir, comme ci-dessus, pages 152 à 209.
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	34,822,000 00	37,136,348 18	37,136,348 18	"	"	2,314,348 18	37,136,348 18	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	8,801,000 00	6,838,338 29	6,838,338 29	"	1,962,661 71	"	5,838,338 29	
Droits à l'exportation et autres	1,634,000 00	1,374,104 76	1,374,104 76	"	259,895 24	"	1,374,104 76	
Droits de navigation et recettes diverses	5,654,763 53	5,975,361 27	5,975,361 27	"	"	320,597 74	5,975,361 27	
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	56,207,000 00	58,427,704 17	58,427,704 17	"	"	2,220,704 17	58,427,704 17	
	193,174,763 53	209,553,893 36	209,553,893 36	"	2,222,556 95	18,601,686 78	209,553,893 36	
					16,379,129 83			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES. TABACS ET POUDRES.								
Droits sur les boissons	94,430,000f 00c	97,719,820f 16c	97,654,890f 48c	64,929 68	"	3,224,890f 48c	97,654,890f 48c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1843, pages 212 à 255.
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	8,837,000 00	10,597,292 44	10,597,292 44	"	"	1,760,292 44	10,597,292 44	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	7,035,000 00	7,673,608 17	7,658,853 95	14,754 22	"	623,853 95	7,658,853 95	
Droits divers et recettes à différents titres	36,869,000 00	42,909,150 36	39,430,689 09	3,478,461 27	"	2,561,689 09	39,430,689 09	
Produit de la vente des tabacs	100,000,000 00	104,364,262 16	104,364,262 16	"	"	4,364,262 16	104,364,262 16	
Produit de la vente des poudres à feu	5,310,000 00	5,160,893 11	5,160,893 11	"	149,106f 89c	"	5,160,893 11	
	252,481,000 00	268,425,026 40	264,866,881 23	3,558,145 17	149,106 89	12,534,988 12	264,866,881 23	
Produit de l'exploitation des salines de l'Est	"	831,059 15	831,059 15	"	"	831,059 15	831,059 15	
	252,481,000 00	269,256,085 55	265,697,940 38	3,558,145 17	149,106 89	13,366,047 27	265,697,940 38	
					13,216,940 38			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	42,328,000 00	43,307,777 03	43,307,777 03	"	"	979,777 03	43,307,777 03	Voir, comme ci-dessus, pages 259 à 271.
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,095,000 00	1,002,750 21	1,002,750 21	"	92,249 79	"	1,002,750 21	
Droits sur le transport des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	184,000 00	119,343 69	119,343 69	"	64,656 31	"	119,343 69	
Produit des places dans les malles-postes	2,236,009 00	1,999,446 28	1,999,446 28	"	236,553 72	"	1,999,446 28	
——— dans les paquebots	1,199,000 00	1,083,241 64	1,083,241 64	"	115,758 36	"	1,083,241 64	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,295,000 00	1,182,571 25	1,182,571 25	"	112,428 75	"	1,182,571 25	
Recettes accidentelles	56,000 00	85,866 05	82,716 85	3,149 20	"	26,716 85	82,716 85	
	48,393,000 00	48,780,996 15	48,777,846 95	3,149 20	621,646 93	1,006,493 88	48,777,846 95	
					384,846 95			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.								
Rétribution et droits divers	3,554,482 00	3,711,035 13	3,711,035 13	"	"	156,553 13	3,711,035 13	Voir, comme ci-dessus, pages 274 à 307.
Produit des rentes et domaines	530,000 00	539,632 19	539,632 19	"	"	9,632 19	539,632 19	
	4,084,482 00	4,250,667 32	4,250,667 32	"	"	166,185 32	4,250,667 32	
					166,185 32			
DIVERS REVENUS.								
Produits éventuels affectés au service départemental	17,112,473 98	17,112,473 98	17,112,473 98	"	"	"	17,112,473 98	Voir, comme ci-dessus, pages 311 à 325.
Produits et revenus de l'Algérie	2,440,000 00	3,217,233 34	2,217,233 34	"	"	777,233 34	3,217,233 34	Voir, comme ci-dessus, pages 329 à 339.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,061,761 30	1,061,761 30	"	"	11,761 30	1,061,761 30	Voir, comme ci-dessus, page 343.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	70,100f 00c	53,263f 52c	53,263f 52c	"	16,836f 48c	"	53,263f 52c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	318,028 65	343,970 12	343,970 12	"	"	25,941f 47c	343,970 12	
Droit de vérification des poids et mesures	1,000,000 00	1,007,409 60	1,007,409 60	"	"	7,409 60	1,007,409 60	
Produit de la taxe des brevets d'invention	600,000 00	666,814 00	666,814 00	"	"	66,814 00	666,814 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	18,000 00	65,981 42	65,981 42	"	"	47,981 42	65,981 42	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	408,355 84	408,355 84	408,355 84	"	"	"	408,355 84	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	1,400 00	400 00	400 00	"	1,000 00	"	400 00	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	826,700 00	721,840 64	721,840 64	"	104,859 36	"	721,840 64	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	35,500 00	29,970 00	29,970 00	"	5,530 00	"	29,970 00	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	81,000 00	104,446 05	104,446 05	"	"	23,446 05	104,446 05	
Versement du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides de la marine sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1843	300,000 00	427,328 96	427,328 96	"	"	127,328 96	427,328 96	
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	799,700 00	933,244 80	933,244 80	"	"	133,544 80	933,244 80	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	45,206 40	45,206 40	"	2,793 60	"	45,206 40	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	8,000 00	8,679 88	8,679 88	"	"	679 88	8,679 88	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires et écoles des arts et métiers.)	408,000 00	393,593 32	393,593 32	"	14,406 68	"	393,593 32	
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	1,080,000 00	1,460,287 53	1,460,287 53	"	"	380,287 53	1,460,287 53	
Produit de la coupe des bois dépendant des forges de la Chaussade	78,000 00	83,360 64	83,360 64	"	"	5,360 64	83,360 64	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1843, pages 346 à 372.
Produit de la vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	38,000 00	38,598 36	38,598 36	"	"	598 36	38,598 36	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres : au département de la guerre	802,600 00	786,600 00	786,600 00	"	16,000 00	"	786,600 00	
pour les ventes faites en Algérie	5,788 00	10,291 00	10,291 00	"	"	4,503 00	10,291 00	
au département de la marine	283,786 00	339,699 99	339,699 99	"	"	55,913 99	339,699 99	
au département des finances	2,380,400 00	2,288,010 40	2,288,010 40	"	92,389 60	"	2,288,010 40	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	243,500 00	189,876 02	189,876 02	"	53,623 98	"	189,876 02	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	72,200 00	10,158 48	10,158 48	"	62,041 52	"	10,158 48	
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1843	1,000,000 00	2,059,587 30	2,059,587 30	"	"	1,059,587 30	2,059,587 30	
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	300,000 00	518,756 21	518,756 21	"	"	218,756 21	518,756 21	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	100,000 00	489,103 97	489,103 97	"	"	389,103 97	489,103 97	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au trésor pour cause de déchéance	17,500 00	16,974 09	16,974 09	"	525 91	"	16,974 09	
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et en intérêts, sur les avances à elles faites par le trésor	1,604,000 00	"	"	"	1,604,000 00	"	"	
Recettes de différentes origines	323,039 37	371,815 59	371,815 59	"	"	48,776 22	371,815 59	
Produit de l'exploitation des chemins de fer entre la France et la Belgique	"	174,564 21	174,564 21	"	"	174,564 21	174,564 21	
Reliquat sans emploi des fonds affectés aux indemnités autorisées en faveur des donataires de l'ancien domaine extraordinaire. (Art. 12 de la loi du 6 juin 1843.)	"	177,938 53	177,938 53	"	"	177,938 53	177,938 53	
	13,251,597 86	14,226,126 87	14,226,126 87	"	1,974,007 13	2,948,536 14	14,226,126 87	
					974,529 01			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1843	108,154,230 27	108,154,230 27	108,154,230 27	"	"	"	108,154,230 27	Voir, comme ci-dessus, page 375.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1841.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1841, et dont le transport avec la même affectation est fait au budget de l'exercice 1843, par la loi du 22 mars 1844, savoir :

Service départemental	9,044,294f 27c
Divers services spéciaux	190,194 63
	9,234,488 90

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes	408,399,202f 68c	411,265,427f 62c	411,265,427f 62c	"	"	2,866,224f 94c	411,265,427f 62c	
Enregistrement, timbre et domaines	237,040,408 85	262,862,738 36	260,066,180 36	2,796,558f 00c	"	23,025,771 51	260,066,180 36	
Produit des forêts et de la pêche	34,862,000 00	31,961,354 75	30,312,246 04	1,649,108 71	4,549,753f 96c	"	30,312,246 04	
Douanes et sels	193,174,763 53	209,553,893 36	209,553,893 36	"	"	16,379,129 83	209,553,893 36	
Contributions indirectes. Boissons, droits divers, tabacs et poudres	252,481,000 00	268,425,026 40	264,866,881 23	3,558,145 17	"	12,385,881 23	264,866,881 23	
Contributions indirectes. Produits de l'exploitation des salines de l'Est	"	831,059 15	831,059 15	"	"	831,059 15	831,059 15	
Produits des postes	48,393,000 00	48,780,996 15	48,777,846 95	3,149 20	"	384,846 95	48,777,846 95	
Produits universitaires	4,084,482 00	4,250,667 32	4,250,667 32	"	"	166,185 32	4,250,667 32	
Produits éventuels affectés au service départemental	17,112,473 98	17,112,473 98	17,112,473 98	"	"	"	17,112,473 98	
Produits et revenus de l'Algérie	2,440,000 00	3,217,233 34	3,217,233 34	"	"	777,233 34	3,217,233 34	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,061,761 30	1,061,761 30	"	"	11,761 30	1,061,761 30	
Produits divers	13,251,597 86	14,226,126 87	14,226,126 87	"	"	974,529 01	14,226,126 87	
	1,212,288,928 90	1,273,548,758 60	1,265,541,797 52	8,006,961 08	4,549,753 96	57,802,622 58	1,265,541,797 52	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires	108,154,230 27	108,154,230 27	108,154,230 27	"	"	"	108,154,230 27	
	1,320,443,159 17	1,381,702,988 87	1,373,696,027 79	8,006,961 08	4,549,753 96	57,802,622 58	1,373,696,027 79	
					53,252,868 62			
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1841.								
Fonds reportés de l'exercice 1841 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	9,234,488 90						9,234,488 90	
	1,329,677,648 07						1,382,930,516 69	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.
	DETTE PUBLIQUE.										
	1° *Dette consolidée et amortissement.*										
1	Rentes 5 p. 0/0	147,042,988f 00c	147,033,974f 50c	146,232,011f 81c	801,962f 69c	(A) 9,013f 50c	"	"	9,013f 50c	801,962f 69c	146,232,011f 81c
2	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	1,025,641 50	958 50	"	"	"	"	958 50	1,025,641 50
3	—— 4 p. 0/0	22,507,375 00	22,507,375 00	22,502,006 00	5,369 00	"	"	"	"	5,369 00	22,502,006 00
4	—— 3 p. 0/0	47,119,952 00	47,119,952 00	46,988,859 50	131,092 50	"	"	"	"	131,092 50	46,988,859 50
5	Fonds d'amortissement	46,526,683 00	46,526,683 00	46,526,683 00	"	"	"	"	"	"	46,526,683 00
	2° *Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.*										
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	6,726,626 71	7,004,814 14	6,726,626 56	278,187 58	"	(B) 278,187f 43c	278,187f 43c	"	278,187 58	6,726,626 56
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	2,719,184 00	2,718,673 44	2,718,673 44	"	(C) 510 56	"	"	510 56	"	2,718,673 44
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	947,763 53	947,763 53	947,763 53	"	"	"	"	"	"	947,763 53
	3° *Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.*										
9	Intérêts de capitaux de cautionnements	9,250,000 00	9,299,744 98	8,844,659 22	455,085 76	"	(D) 49,744 98	49,744 98	"	455,085 76	8,844,659 22
10	——— de la dette flottante du trésor	17,585,000 00	17,423,826 05	17,423,826 05	"	(E) 161,173 95	"	"	161,173 95	"	17,423,826 05
	4° *Dette viagère.*										
11	Rentes viagères	3,100,000 00	2,761,129 64	2,761,129 64	"	(F) 338,870 36	"	"	338,870 36	"	2,761,129 64
12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	670,000 00	644,772 21	644,772 21	"	(F) 25,227 79	"	"	25,227 79	"	644,772 21
13	Pensions civiles	1,510,000 00	1,418,034 97	1,418,034 97	"	(F) 91,965 03	"	"	91,965 03	"	1,418,034 97
14	——— à titre de récompenses nationales	495,000 00	478,992 83	478,992 83	"	(F) 16,007 17	"	"	16,007 17	"	478,992 83
15	——— militaires	44,240,000 00	42,012,874 88	42,012,874 88	"	(F) 2,227,125 12	"	"	2,227,125 12	"	42,012,874 88
16	——— ecclésiastiques	1,320,000 00	1,093,868 98	1,093,868 98	"	(F) 226,131 02	"	"	226,131 02	"	1,093,868 98
17	——— de donataires dépossédés	1,305,000 00	1,281,392 68	1,281,392 68	"	(F) 23,607 32	"	"	23,607 32	"	1,281,392 68
18	——— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	"	"	600,000 00
19	Subvention aux fonds de retraite des finances; pensions et indemnités temporaires	9,248,000 00	9,150,232 31	9,150,232 31	"	(G) 97,767 69	"	"	97,767 69	"	9,150,232 31
20	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	399,999 60	399,859 60	140 00	(H) 0 40	"	"	0 40	140 00	399,859 60
20 *bis.*	Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	364,340,172 24	361,450,704 74	359,777,908 71	1,672,796 03	3,217,399 91	327,932 41	327,932 41	3,217,399 91	1,672,796 03	359,777,908 71
		"	70,229 61	70,229 61	"	"	70,229 61	70,229 61	"	"	70,229 61
20 *ter.*	Rappels d'arrérages de pensions d'exercices clos	"	82,223 85	82,223 85	"	"	82,223 85	82,223 85	"	"	82,223 85
		364,340,172 24	361,603,158 20	359,930,362 17	1,672,796 03	3,217,399 91	480,385 87	480,385 87	3,217,399 91	1,672,796 03	359,930,362 17
									4,890,195 94		
	LISTE CIVILE ET DOTATIONS.										
21	Liste civile	13,000,000 00	13,000,000 00	13,000,000 00	"	"	"	"	"	"	13,000,000 00
72	Douaire de S. A. R. la duchesse d'Orléans	300,000 00	300,000 00	300,000 00	"	"	"	"	"	"	300,000 00
22	Chambre des Pairs	735,635 11	735,635 11	735,635 11	"	"	"	"	"	"	735,635 11
23	Chambre des Députés	722,000 00	688,217 51	688,217 51	"	(I) 33,782 49	"	"	33,782 49	"	688,217 51
24	Légion d'honneur. (Supplém' à sa dotation.)	528,000 00	528,000 00	528,000 00	"	"	"	"	"	"	528,000 00
		15,285,635 11	15,251,852 62	15,251,852 62	"	33,782 49	"	"	33,782 49	"	15,251,852 62

OBSERVATIONS.

(A) Les charges de l'exercice 1843 s'élèvent à 147,034,046f 50c
dont il faut déduire, pour rentes éteintes par confusion 72 00

Reste pour les charges de l'exercice 1843 ..... 147,033,974 50
Le crédit accordé par le budget étant de 147,042,988 00

Le crédit excède les dépenses de 9,013 50

(B) Excédant du péage garanti à la compagnie de la rivière d'Oise, en exécution de l'article 8 de la convention du 24 mai 1821, annexée à la loi du 5 août suivant.

(C) Somme restée disponible sur le crédit demandé pour la navigation du Tarn.

(D) Le crédit ouvert chaque année au budget pour une même somme est purement éventuel, et ne saurait exprimer ni limiter la dépense en intérêts de cautionnement que le trésor aura à supporter pendant l'année qui donne son nom à l'exercice, attendu que cette dépense est subordonnée au montant des cautionnements versés au trésor et au temps pendant lequel il en demeure dépositaire. D'après les décomptes établis par titulaires, et consignés sur les livres de la dette inscrite, les cautionnements existant au 1er janvier 1843, ou ceux que le trésor a reçus pendant le cours de l'année, en calculant les intérêts suivant les époques de jouissance, ont mis à la charge de l'exercice 1843 une dépense qui s'est trouvée supérieure de 49,744 francs 98 cent. au crédit ouvert par le budget.

(E) Les intérêts de la dette flottante constituent une dépense éventuelle comme la dette flottante elle-même, dont l'importance varie en raison des besoins et des ressources qui peuvent y être appliquées. Cette dépense n'est donc pas susceptible d'une évaluation rigoureuse : elle est restée au-dessous des prévisions, de 161,173 fr. 95 cent., et cette différence trouve son explication dans les faits accomplis.

(F) Les crédits accordés pour le payement de la dette viagère du trésor sont, chaque année, basés sur le montant des inscriptions représentant la dette que le trésor pouvait avoir à supporter au moment où l'administration préparait la loi de finances; mais les budgets étant proposés et votés longtemps d'avance, les besoins présumés d'un exercice sont nécessairement éventuels dans la plupart de leurs termes, à raison des extinctions ultérieures pour cause de décès des titulaires ou des nouvelles concessions de pensions. Il en résulte que les différences ressortant, dans le tableau ci-contre, de la comparaison des dépenses constatées avec les crédits alloués, n'expriment aucun fait positif qui procède de l'action du ministère ordonnateur, et sur lequel, par conséquent, le contrôle législatif puisse avoir à s'exercer. Quant à la dépense qui a formé la charge réelle du budget, d'après les titres préexistants de chaque nature de dettes, on la justifie en la comparant avec celle de l'exercice précédent, et en expliquant les causes des modifications qu'elle a éprouvées pendant le cours de l'exercice dont le règlement est soumis aux Chambres. Ces explications sont l'objet de développements spéciaux qui se trouvent au compte des dépenses du ministère des finances, et auxquels il est nécessaire de se reporter.

(G) Décès et replacements d'employés réformés.

(H) Appoint non distribué.

(I) Sur les 722,000 francs qu'elle avait reçus du trésor public, la Chambre n'ayant employé que 688,217 fr. 51 cent. d'après le rapport de sa commission de comptabilité, elle a fait reverser la différence de 33,782 fr. 49 cent. le 11 juillet 1844.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES DE LA JUSTICE.											
	Administration centrale.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	434,200f 00c	434,191f 04c	434,191f 04c	"	(A) 8f 96c	"	"	8f 96c	"	434,191f 04c	(A) Excédants de crédits sur les besoins du service.
2	Administration centrale. (Matériel.)	107,000 00	106,998 66	106,998 66	"	(A) 1 34	"	"	1 34	"	106,998 66	
	Conseil d'État.											
3	Conseil d'État. (Personnel.)	622,200 00	610,720 38	610,720 38	"	(B) 11,479 62	"	"	11,479 62	"	610,720 38	(B) Produit de cumul de traitements.
4	Conseil d'État. (Matériel.)	30,000 00	29,998 06	29,998 06	"	(A) 1 94	"	"	1 94	"	29,998 06	
	Cours et Tribunaux.											
5	Cour de cassation	970,500 00	967,583 34	967,583 34	"	(C) 2,916 66	"	"	2,916 66	"	967,583 34	(C) Produit de vacances de places.
6	Cours royales	4,222,550 00	4,217,609 67	4,217,345 92	263f 75c	(C) 4,940 33	"	"	4,940 33	263f 75c	4,217,345 92	
7	Cours d'assises	154,400 00	151,300 00	151,300 00	"	(C) 3,100 00	"	"	3,100 00	"	151,300 00	
8	Tribunaux de première instance	6,324,595 00	6,305,096 74	6,302,801 11	2,295 63	(C) 19,498 26	"	"	19,498 26	2,295 63	6,302,801 11	
9	Tribunaux de commerce	179,900 00	179,892 42	179,892 42	"	(A) 7 58	"	"	7 58	"	179,892 42	
10	Tribunaux de police	62,400 00	62,397 83	62,375 59	22 24	(A) 2 17	"	"	2 17	22 24	62,375 59	
11	Justices de paix	3,106,130 00	3,094,740 75	3,092,830 04	1,910 71	(C) 11,389 25	"	"	11,389 25	1,910 71	3,092,830 04	
	Frais de justice.											
12	Frais de justice criminelle et des statistiques	4,325,000 00	4,313,528 57	4,313,523 32	5 25	(A) 11,471 43	"	"	11,471 43	5 25	4,313,523 32	
	Secours et Subventions.											
13	Pensions. — Fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère de la justice	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	"	"	100,000 00	
14	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc	55,000 00	54,909 62	54,909 62	"	(D) 90 38	"	"	90 38	"	54,909 62	(D) Fonds resté libre par suite de décès.
		20,693,875 00	20,628,967 08	20,624,469 50	4,497 58	64,907 92	"	"	64,907 92	4,497 58	20,624,469 50	
15	Dépenses des exercices clos	1,160 51	1,160 51	1,160 51	"	"	"	"	"	"	1,160 51	
		20,695,035 51	20,630,127 59	20,625,630 01	4,497 58	64,907 92	"	"	64,907 92	4,497 58	20,625,630 01	
									69,405 50			

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1843.	Observations.
	DÉPENSES DES CULTES.											
	Administration centrale.											
1	Personnel des bureaux des cultes	174,500f 00	174,490f 49	174,490f 49	"	(A) 9f 51	"	"	9f 51	"	174,490f 49	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	26,987 25	26,987 25	"	(A) 12 75	"	"	12 75	"	26,987 25	
3	Subvention au fonds de retraites des employés des cultes	26,694 00	26,681 50	26,681 50	"	(B) 12 50	"	"	12 50	"	26,681 50	
	Culte catholique.											
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,057,000 00	1,052,930 18	1,052,930 18	"	(C) 4,069 82	"	"	4,069 82	"	1,052,930 18	
5	Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	28,765,000 00	28,739,208 12	28,727,516 83	11,691f 29	(D) 25,791 88	"	"	25,791 88	11,691f 29	28,727,516 83	
6	Chapitre royal de Saint-Denis	112,000 00	109,306 07	109,206 07	100 00	(E) 2,693 93	"	"	2,693 93	100 00	109,206 07	
7	Bourses des séminaires	995,000 00	999,212 36	994,981 50	4,230 86	"	(F) 4,212f 36	4,212f 36	"	4,230 86	994,981 50	
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,070,000 00	1,059,218 33	1,054,777 33	4,441 00	(G) 10,781 67	"	"	10,781 67	4,441 00	1,054,777 33	
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	457,000 00	455,610 23	455,410 23	200 00	(H) 1,389 77	"	"	1,389 77	200 00	455,410 23	
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	2,000,000 00	1,933,113 78	1,884,584 14	48,529 64	(I) 66,886 22	"	"	66,886 22	48,529 64	1,884,584 14	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	1,191,895 00	1,187,656 00	4,239 00	(J) 8,105 00	"	"	8,105 00	4,239 00	1,187,656 00	
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	156,300 00	156,300 00	"	"	"	"	"	"	156,300 00	
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	"	"	"	(K) 5,000 00	"	"	5,000 00	"	"	
14	Réparation de la cathédrale de Troyes. (Loi du 25 juin 1841.)	228,682 87	142,291 32	142,291 32	"	(L) 86,391 55	"	"	86,391 55	"	142,291 32	
	Cultes non catholiques.											
15	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,063,050 00	1,045,744 44	1,044,169 44	1,575 00	(M) 7,305 56	"	"	17,305 56	1,575 00	1,044,169 44	
16	Dépenses du matériel des cultes protestants	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	"	"	120,000 00	
17	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	16,000 00	16,000 00	"	"	"	"	"	"	16,000 00	
18	Dépenses du culte israélite	91,000 00	80,264 67	79,714 67	550 00	(L) 10,735 33	"	"	10,735 33	550 00	79,714 67	
"	Dépenses des exercices périmés	9,793 76	2,922 37	2,922 37	"	(N) 6,871 39	"	"	6,871 39	"	2,922 37	
		37,574,020 63	37,332,176 11	37,256,619 32	75,556 79	246,056 88	4,212 36	4,212 36	246,056 88	75,556 79	37,256,619 32	
19	Dépenses des exercices clos	178,985 68	178,985 68	178,985 68	"	"	"	"	"	"	178,985 68	
		37,753,006 31	37,511,161 79	37,435,605 00	75,556 79	246,056 88	4,212 36	4,212 36	246,056 88	75,556 79	37,435,605 00	
									321,613 67			
	RÉCAPITULATION.											
	Dépenses de la justice	20,695,035 51	20,630,127 59	20,625,630 01	4,497 58	64,907 92	"	"	64,907 92	4,497 58	20,625,630 01	
	Dépenses des cultes	37,753,006 31	37,511,161 79	37,435,605 00	75,556 79	246,056 88	4,212 36	4,212 36	246,056 88	75,556 79	37,435,605 00	
		58,448,041 82	58,141,289 38	58,061,235 01	80,054 37	310,964 80	4,212 36	4,212 36	310,964 80	80,054 37	58,061,235 01	
									391,019 17			

Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

(A) Économies sur l'ensemble des dépenses.

(B) Excédant par suite du décès d'un pensionnaire.

(C) Reliquat sur les sommes portées par évaluation au budget pour les traitements des évêques 648f 82c
Reliquat sur les frais de visites diocésaines 3,500 00
Idem sur les frais de premier établissement 4,000 00
8,148 82
A déduire pour insuffisance sur les frais de bulles et d'informations 4,079 00
Reste 4,069 82

(D) Excédant de crédit qui s'explique par l'éventualité même des prévisions du budget, pour un service aussi étendu, soumis aux modifications résultant du nombre et de l'âge des prêtres, ainsi que des décès parmi les pensionnaires.

(E) Produit de vacances d'emplois.

(F) Excédant de dépense produit par un moins grand nombre de vacances que celui qui a été calculé au budget.

(G) Résultat de décès d'ecclésiastiques et d'anciennes religieuses, tous fort âgés, avant le payement des secours qui leur avaient été accordés.

(H) Inachèvement de quelques dépenses avant la fin de l'année.

(I) Retard de la liquidation définitive des dépenses dans plusieurs départements.

(J) Secours pour lesquels les conditions du payement n'ont pas été remplies.

(K) Aucune dépense accidentelle ne s'est présentée en 1843.

(L) Somme reportée à l'exercice 1844, conformément à la loi du 25 juin 1841.

(M) Produit de vacances dans les emplois et du payement, pour une partie de l'année seulement, de ceux qui ont été créés dans le cours de la même année.

(N) Somme non payée sur le crédit spécialement accordé, et qui, ne concernant pas l'exercice 1843 même, a dû être retirée des dépenses constatées.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. —— Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
	Administration centrale.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	529,122f 00c	526,710f 52c	526,710f 52c	"	(A) 2,411f 48c	"	"	2,411f 48c	"	526,710f 52c	(A) Économies accidentelles.
2	Administration centrale. (Matériel.)	162,000 00	161,986 98	161,986 98	"	(A) 13 02	"	"	13 02	"	161,986 98	
	Traitement des agents du service extérieur.											
3	Traitements des agents politiques et consulaires	4,979,800 00	4,709,709 75	4,706,859 75	2,850f 00c	(B) 270,090 25	"	"	270,090 25	2,850f 00c	4,706,859 75	(B) Bonification résultant des vacances et des congés.
4	——— des agents en inactivité	30,000 00	25,353 34	25,353 34	"	(A) 4,646 66	"	"	4,646 66	"	25,353 34	
	Dépenses variables.											
5	Frais d'établissement	300,000 00	197,453 66	197,453 66	"	(A) 102,546 34	"	"	102,546 34	"	197,453 66	
6	—— de voyage et de courriers	750,000 00	894,728 86	893,304 22	1,424 64	"	(C) 144,728f 86c	144,728f 86c	"	1,424 64	893,304 22	(C) Excédant de dépense occasionné par les nombreux déplacements, en 1843, des agents politiques et consulaires.
7	—— de service	948,000 00	983,945 76	947,884 31	36,061 45	"	(D) 35,945 76	35,945 76	"	36,061 45	947,884 31	
8	Présents diplomatiques	50,000 00	45,048 11	45,048 11	"	(A) 4,951 89	"	"	4,951 89	"	45,048 11	
9	Indemnités et secours	52,500 00	46,796 96	46,396 96	400 00	5,703 04	"	"	5,703 04	400 00	46,396 96	
10	Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	650,000 00	"	"	"	"	"	"	650,000 00	
11	Missions extraordinaires et dépenses imprévues	900,000 00	899,531 16	899,531 16	"	(A) 468 84	"	"	468 84	"	899,531 16	(D) Résultat de l'augmentation des frais de service de toute nature par suite de l'accroissement successif des relations internationales.
12	Indemnités temporaires	6,869 00	6,869 00	6,869 00	"	"	"	"	"	"	6,869 00	
13	Subvention à la caisse des retraites	105,000 00	105,000 00	105,000 00	"	"	"	"	"	"	105,000 00	(E) Aux termes de la loi du 2 juillet 1843, cet excédant de crédit a été reporté sur l'exercice 1844 au moyen d'une ordonnance royale en date du 14 avril même année, dont la régularisation est demandée dans la loi générale des crédits supplémentaires présentée le 31 décembre 1844.
"	Reconstruction du palais de France à Constantinople	700,000 00	114,517 36	114,517 36	"	(E) 585,482 64	"	"	585,482 64	"	114,517 36	
"	Dépenses des exercices périmés	8,985 13	8,985 13	8,985 13	"	"	"	"	"	"	8,985 13	
		10,172,276 13	9,376,636 59	9,335,900 50	40,736 09	976,314 16	180,674 62	180,674 62	976,314 16	40,736 09	9,335,900 50	
14	Dépenses des exercices clos	193,644 91	193,644 91	193,644 91	"	"	"	"	"	"	193,644 91	
		10,365,921 04	9,570,281 50	9,529,545 41	40,736 09	976,314 16	180,674 62	180,674 62	976,314 16	40,736 09	9,529,545 41	
									1,017,050f 25c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1844.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1845.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.													
	Administration centrale.													
1	Administration centrale. (Personnel.)	406,000f 00	406,000f 00	406,000f 00	"	"	"	"	"	"	"	"	406,000f 00c	(A) Appoints restés libres.
2	——— (Matériel.)	115,600 00	115,576 72	115,576 72	"	(A) 23f 28	"	"	23f 28c	"	"	"	115,576 72	(B) Excédant sur les frais de tournées des inspecteurs généraux.
	Université.													(C) Vacances d'emplois.
3	Conseil royal et Inspecteurs généraux de l'Université	218,000 00	214,539 30	214,539 30	"	(B) 3,460 70	"	"	3,460f 70c	"	"	"	214,539 30	(D) L'organisation définitive de l'enseignement dans les facultés de théologie ayant dû être ajournée, une partie du crédit accordé pour les dépenses de ces établissements est restée sans emploi.
4	Services généraux	317,900 00	317,890 82	317,815 74	75f 08c	(A) 9 18	"	"	9 18	75f 08c	"	"	317,815 74	
5	Administrations académiques	635,900 00	635,897 49	635,897 49	"	(A) 2 51	"	"	2 51	"	"	"	635,897 49	
6	Inspection des écoles primaires	500,000 00	499,384 31	499,335 31	49 00	(C) 615 69	"	"	615 69	49 00	"	"	499,335 31	(E) Deux colléges royaux de nouvelle création n'ayant pu être définitivement organisés que dans le courant de l'année 1843, une partie de l'allocation votée pour les dépenses fixes de ces établissements est restée sans emploi.
7	Instruction supérieure. — Facultés	2,758,556 00	2,715,215 72	2,714,931 32	284 40	(D) 43,340 28	"	"	43,340 28	284 40	"	"	2,714,931 32	
8	Instruction secondaire. — Colléges royaux	2,043,400 00	2,011,612 06	2,010,655 53	956 53	(E) 31,787 94	"	"	31,787 94	956 53	"	"	2,010,655 53	
9	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	2,100,000 00	2,088,961 91	2,056,698 90	32,263 01	(F) 11,038 09	"	"	11,038 09	32,263 01	"	"	2,056,698 90	Une somme de 7,000 fr. environ est également restée disponible sur le crédit affecté aux remises de rétribution et de droit annuel.
10	*Idem.* (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	4,801,776 65	4,040,480 61	4,040,480 61	"	(G) 761,296 04	"	"	"	"	172,893f 41c	588,402f 63c	4,040,480 61	(F) Somme qui n'a pu être employée en temps utile par les communes auxquelles elle avait été allouée pour leurs maisons d'écoles.
11	*Idem.* (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	437,050 68	384,986 01	384,986 01	"	(H) 52,064 67	"	"	(H) 2,418 18	"	3,754 46	45,892 03	384,986 01	(G) Excédant des produits des centimes départementaux votés par les conseils généraux, reporté à l'exercice 1844 ..... 172,893f 41c à l'exercice 1845 ..... 588,402 63 SOMME ÉGALE 761,296 04
	Établissements scientifiques et littéraires.													
12	Institut	579,000 00	557,500 00	557,500 00	"	(I) 21,500 00	"	"	21,500 00	"	"	"	557,500 00	
13	Collége de France	162,044 00	162,043 68	162,043 68	"	(A) 0 32	"	"	0 32	"	"	"	162,043 68	
14	Muséum d'histoire naturelle	480,450 00	480,449 83	478,949 83	1,500 00	(A) 0 17	"	"	0 17	1,500 00	"	"	478,949 83	
15	Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	121,757 56	121,757 56	"	(A) 2 44	"	"	2 44	"	"	"	121,757 56	(H) Sur cette somme, les produits spéciaux excèdent de 49,646f 49c, dont 3,754f 46c sont reportés à 1844 et 45,892f 03c Il reste libre une somme de 2,418f 18c
16	Bibliothèque royale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	283,600 00	283,516 67	83 33	"	"	"	"	83 33	"	"	283,516 67	
17	——— (Crédit extraordinaire. — 5e annuité.)	105,000 00	105,000 00	105,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	105,000 00	(I) Prix de l'Institut non décernés.
18	Service des bibliothèques publiques	167,223 00	167,222 44	166,122 44	1,100 00	(A) 0 56	"	"	0 56	1,100 00	"	"	166,122 44	
19	Établissements divers	118,100 00	118,099 58	118,099 58	"	(A) 0 42	"	"	0 42	"	"	"	118,099 58	(J) Résultat de décès survenus parmi les artistes évincés de la Sorbonne, qui reçoivent des indemnités viagères de logement.
20	Souscriptions	200,000 00	199,966 75	199,966 75	"	(A) 33 25	"	"	33 25	"	"	"	199,966 75	
21	Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres; voyages et missions scientifiques	375,200 00	373,556 46	373,536 46	20 00	(J) 1,643 54	"	"	1,643 54	20 00	"	"	373,536 46	(K) Ce crédit n'ayant pu être employé en 1843, le transport à l'exercice 1845 est demandé dans le projet de la loi générale des crédits supplémentaires présentée le 31 décembre 1844.
22	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	149,999 64	149,999 64	"	(A) 0 36	"	"	0 36	"	"	"	149,999 64	
23	Subvention aux fonds de retraite	280,000 00	280,000 00	280,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	280,000 00	
"	Publication des œuvres scientifiques de *Fermat*	15,000 00	"	"	"	(K) 15,000 00	"	"	15,000 00	"	"	"		
		17,371,560 33	16,429,740 89	16,393,409 54	36,331 35	941,819 44	"	"	130,876 91	36,331 35	176,647 87	634,294 66	16,393,409 54	
	Dépenses des exercices clos	17,870 59	17,870 59	17,870 59	"	"	"	"	"	"	"	"	17,870 59	
		17,389,430 92	16,447,611 48	16,411,280 13	36,331 35	941,819 44	"	"	130,876 91	36,331 35	176,647 87	634.294 66		
									167,208f 26c		810,942f 53c		16,411,280 13	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.											
	Administration centrale.											
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	789,200f 00	789,198f 64	789,198f 64	"	(A) 1f 36c	"	"	1f 36c	"	789,198f 64c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux.....	228,900 00	242,097 92	228,900 00	13,197f 92c	"	(B) 13,197f 92c	13,197f 92c	"	13,197f 92c	228,900 00	
3	Archives du royaume.....	94,000 00	93,999 85	93,999 85	"	(C) 0 15	"	"	0 15	"	93,999 85	
	Services divers.											
4	Dépenses secrètes de police générale.....	932,000 00	932,000 00	932,000 00	"	"	"	"	"	"	932,000 00	
4 *bis.*	Dépenses secrètes extraordinaires de police générale	1,000,000 00	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	
5	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques.....	930,512 00	924,186 25	924,166 00	20 25	(D) 6,325 75	"	"	6,325 75	20 25	924,166 00	
6	Dépenses du matériel *idem*.....	136,358 80	135,172 08	132,977 28	2,194 80	(E) 1,186 72	"	"	1,186 72	2,194 80	132,977 28	
7	Dépenses générales du personnel des gardes nationales.....	147,000 00	143,930 40	143,930 40	"	(F) 3,069 60	"	"	3,069 60	"	143,930 40	
8	——— du matériel *idem*.....	26,000 00	5,821 86	5,767 11	54 75	(G) 20,178 14	"	"	20,178 14	54 75	5,767 11	
9	Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger.....	18,000 00	18,000 00	18,000 00	"	"	"	"	"	"	18,000 00	
10	Subvention aux caisses de retraite de l'administration centrale et du conservatoire de musique.....	62,545 00	62,522 95	62,522 95	"	(A) 22 05	"	"	22 05	"	62,522 95	
	Beaux-Arts.											
11	Établissements des beaux-arts.....	444,525 00	449,963 42	444,363 82	5,599 60	"	(H) 5,438 42	5,438 42	"	5,599 60	444,363 82	
12	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics.....	400,000 00	399,795 97	399,784 97	11 00	(I) 204 03	"	"	204 03	11 00	399,784 97	
13	Conservation d'anciens monuments historiques.....	600,000 00	571,261 74	536,184 33	35,077 41	(J) 28,738 26	"	"	28,738 26	35,077 41	536,184 33	
14	Encouragements et souscriptions.....	311,000 00	310,990 86	310,990 86	"	(A) 9 14	"	"	9 14	"	310,990 86	
15	Indemnités ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs et à leurs veuves.....	137,700 00	137,300 53	137,100 53	200 00	(I) 399 47	"	"	399 47	200 00	137,100 53	
16	Subvention aux théâtres royaux.....	1,084,200 00	1,084,191 81	1,084,191 81	"	(A) 8 19	"	"	8 19	"	1,084,191 81	
17	Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique.	185,000 00	183,046 96	183,046 96	"	(K) 1,953 04	"	"	1,953 04	"	183,046 96	
	Secours généraux.											
18	Secours aux établissements généraux de bienfaisance.....	507,000 00	507,000 00	507,000 00	"	"	"	"	"	"	507,000 00	
19	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfaisance, etc.....	520,000 00	519,329 00	518,829 00	500 00	(L) 671 00	"	"	671 00	500 00	518,829 00	
20	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement de Français indigents.....	226,000 00	224,650 67	223,975 67	675 00	(M) 1,349 33	"	"	1,349 33	675 00	223,975 67	
21	Subventions aux compagnies pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux....	400,000 00	312,250 00	312,250 00	"	(I) 87,750 00	"	"	87,750 00	"	312,250 00	
22	Secours aux sociétés de charité maternelle.....	120,000 00	120,000 00	119,500 00	500 00	"	"	"	"	500 00	119,500 00	
23	Secours aux étrangers réfugiés en France	2,300,000 00	2,280,229 66	2,279,127 56	1,102 10	(N) 19,770 34	"	"	19,770 34	1,102 10	2,279,127 56	
24	Secours aux condamnés politiques.....	260,000 00	255,995 80	254,945 80	1,050 00	(O) 4,004 20	"	"	4,004 20	1,050 00	254,945 80	
25	Secours aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et juin 1832.	22,000 00	21,995 03	21,995 03	"	(A) 4 97	"	"	4 97	"	21,995 03	
	Services départementaux à la charge des fonds généraux du budget.											
26	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements	3,074,400 00	3,074,060 83	3,074,060 83	"	(P) 339 17	"	"	339 17	"	3,074,060 83	
27	Traitements et indemnités des commissaires de police.....	100,000 00	99,667 68	99,544 93	122 75	(P) 332 32	"	"	332 32	122 75	99,544 93	
28	Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures.....	4,690,300 00	4,689,467 52	4,689,467 52	"	(Q) 832 48	"	"	832 48	"	4,689,467 52	
29	Inspections administratives des services départementaux.....	130,000 00	129,988 40	129,988 40	"	(A) 11 60	"	"	11 60	"	129,988 40	
	Détention des condamnés.											
30	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, renfermés dans les maisons centrales de force, de correction, etc.....	5,320,000 00	5,490,326 17	5,311,763 50	178,562 67	"	(R) 170,326 17	170,326 17	"	178,562 67	5,311,763 50	
31	Transports des condamnés aux bagnes et à plus d'un an de détention reprises d'évadés	600,000 00	584,822 35	584,868 73	53 62	(S) 15,077 65	"	"	15,077 65	53 62	584,868 73	
	À REPORTER.....	25,796,640 80	25,793,364 35	25,554,442 48	238,921 87	192,238 96	188,962 51	188,962 51	192,238 96	238,921 87	25,554,442 48	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

(A) Appoints restés libres.

(B) Dépenses d'entretien des bâtiments et d'ameublement, impressions et fournitures de papeterie.

(C) Appoint resté libre.

(D) Produit de vacances d'emplois, de congés, etc.

(E) Sur le crédit ordinaire du chapitre, il reste un appoint de..... 22f 72c
Et sur la somme de 3,358 fr. 80 cent., reportée de l'exercice 1842, par la loi du 26 juillet 1844, une portion n'a pas été employée, les expériences de télégraphie de nuit n'ayant pas été continuées, ci..... 1,164 00
1,186 72

(F) Les frais d'inspection de l'armement, et les dépenses de secours réclamés par des gardes nationaux blessés, sont restés au-dessous des prévisions.

(G) Les dépenses de transport d'armes, de taxes de témoins et d'impressions n'ont pas entièrement employé le crédit.

(H) Complément de dépenses de l'école de Rome et de celle des Beaux-Arts..... 5,599f 60c
A déduire l'appoint de crédit resté libre..... 161 18
5,438 42

(I) Portions de crédits restées sans emploi.

(J) Les travaux autorisés n'ont pas été entièrement exécutés.

(K) Fonds restés disponibles par suite de décès de pensionnaires.

(L) Secours non réclamés en temps utile.

(M) Extinction sur les secours annuels; reste disponible sur le crédit voté pour les frais de rapatriement.

(N) Les crédits ouverts par supplément ont excédé les besoins de ce service.

(O) Résultat d'extinctions.

(P) Résultat de vacances, de mutation ou de congé.

(Q) Fonds restés disponibles par suite d'*intérim* pendant lesquels la portion de l'abonnement correspondant à la durée de la vacance n'a point été entièrement employée.

(R) Augmentation de dépenses motivées par l'accroissement du nombre des condamnés renfermés dans les maisons centrales.

(S) Par suite de l'encombrement des maisons centrales le service du transférement a été ralenti.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1844.	à l'exercice 1845.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.													
	REPORT	25,796,640f 80	25,793,364f 35	25,554,442f 48	238,921f 87	192,238f 96c	188,962f 51c	188,962f 51c	192,238f 96c	238,921f 87c	"	"	25,554,442f 48c	
	Matériel des cours royales.													
32	Loyer, entretien et réparations des bâtiments, mobiliers et menues dépenses des cours royales	460,000 00	464,651 04	456,018 18	8,632 86	"	(a) 4,651 04	4,651 04	"	8,632 86	"	"	456,018 18	(a) Solde des travaux d'entretien des bâtiments de la cour royale de Paris.
33	Agrandissement du palais de justice. (Seine.)	500,000 00	500,000 00	500,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 00	
	Dépenses extraordinaires.													
39	Construction à faire au palais de justice de Rouen	224,200 00	224,200 00	224,200 00	"	"	"	"	"	"	"	"	224,200 00	(B) Sommes reportées à l'exercice 1844 dans la loi des crédits supplémentaires présentée le 31 décembre 1844.
40	Acquisition de la partie du palais Bourbon appartenant à Mgr le duc d'Aumale	5,047,475 00	5,047,475 00	5,047,475 00	"	"	"	"	"	"	"	"	5,047,475 00	(C) Sommes restées libres sur les crédits accordés.
41	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	1,974,312 65	97,576 93	97,576 93	"	(B) 1,876,735 72	"	"	1,876,735 72	"	"	"	97,576 93	
42	Célébration du 13e anniversaire des journées de Juillet 1830	200,000 00	199,509 40	199,509 40	"	(C) 490 60	"	"	490 60	"	"	"	199,509 40	
43	Acquisition de l'hôtel Cluny et de la collection Dusommerard	599,975 00	599,975 00	598,975 00	1,000 00	"	"	"	"	1,000 00	"	"	598,975 00	(D) Portion de crédit non employée par suite de la non-exécution des travaux en temps utile.
44	Reconstruction de la maison centrale de force et de correction de Beaulieu	360,000 00	55,000 00	55,000 00	"	(B) 305,000 00	"	"	305,000 00	"	"	"	55,000 00	
45	Service funèbre du bout de l'an de S. A. R. le duc d'Orléans	50,000 00	49,961 91	49,961 91	"	(C) 38 09	"	"	38 09	"	"	"	49,961 91	
46	Travaux de sculptures et de peintures au palais de la Chambre des Pairs	265,441 40	137,087 23	137,087 23	"	(D) 128,354 17	"	"	128,354 17	"	"	"	137,087 23	
47	Frais accessoires d'acquisition de la portion du palais Bourbon appartenant à Mgr le duc d'Aumale	7,105 75	7,105 75	7,105 75	"	"	"	"	"	"	"	"	7,105 75	
34 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	2,675 63	2,675 63	2,675 63	"	"	"	"	"	"	"	"	2,675 63	
		35,487,826 23	33,178,582 24	32,930,027 51	248,554 73	2,502,857 54	193,613 55	193,613 55	2,502,857 54	248,554 73	"	"	32,930,027 51	
	Dépenses des exercices clos	529,438 04	529,438 04	529,438 04	"	"	"	"	"	"	"	"	529,438 04	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	36,017,264 27	33,708,020 28	33,459,465 55	248,554 73	2,502,857 54	193,613 55	193,613 55	2,502,857 54	248,554 73	"	"	33,459,465 55	
	SERVICE DÉPARTEMENTAL.													
35	Dépenses ordinaires. — Dépenses sur centimes additionnels concédés aux départements	19,492,465 23	28,091,633 38	28,091,633 38	"	966,625 94	"	"	"	"	272,965f 22c	693,660f 72c	28,091,633f 38c	
	Dépenses sur le fonds commun	9,565,794 09												
	Dépenses sur produits éventuels ordinaires	1,199,273 60	906,026 63	906,026 63	"	293,246 97	"	"	"	"	36,244 91	257,002 06	906,026 63	
36	Dépenses facultatives. — Dépenses sur les centimes votés par les conseils généraux	11,033,480 38	10,827,118 50	10,827,118 50	"	1,354,257 17	"	"	"	"	751,310 70	602,946 47	10,827,118 50	
	Dépenses sur le fonds commun	1,147,895 29												
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	994,081 62	335,068 71	335,068 71	"	659,012 91	"	"	"	"	582,606 74	76,406 17	335,068 71	
	Dépenses sur le produit des subventions communales et particulières pour travaux de routes, etc.	1,314,174 46	1,039,501 26	1,039,501 26	"	274,673 20	"	"	"	"	154,843 37	119,829 83	1,039,501 26	
37	Dépenses extraordinaires. — Dépenses sur le produit des centimes extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	18,509,649 48	15,066,907 31	15,066,907 31	"	3,442,742 17	"	"	"	"	2,750,473 62	692,268 55	15,066,907 31	
	Dépenses sur produit d'emprunts autorisés par des lois particulières	4,720,309 91	4,143,672 52	4,143,672 52	"	576,637 39	"	"	"	"	357,714 96	218,922 43	4,143,672 52	
38	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux, imputables sur les centimes votés par les conseils généraux	11,989,506 51	11,197,408 46	11,197,408 46	"	792,098 05	"	"	"	"	241,695 24	550,402 81	11,197,408 46	
	Dépenses imputables sur le produit des subventions communales et des souscriptions particulières	10,043,612 38	9,504,511 90	9,504,511 90	"	539,100 48	"	"	"	"	338,642 95	200,457 53	9,504,511 90	
	Dépenses sur produits spéciaux	194,288 76	139,971 63	139,971 63	"	54,317 13	"	"	"	"	36,692 14	17,624 99	139,971 63	
	TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales	90,204,531 71	81,251,820 30	81,251,820 30	"	8,952,711 41	"	"	"	"	5,523,189 85	3,429,521 56	81,251,820 30	
	RÉCAPITULATION.													
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	36,017,264 27	33,708,020 28	33,459,465 55	248,554 73	2,502,857 54	193,613 55	193,613 55	2,502,857 54	248,554 73	"	"	33,459,465 55	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	90,204,531 71	81,251,820 30	81,251,820 30	"	8,952,711 41	"	"	"	"	5,523,189 85	3,429,521 56	81,251,820 30	
		126,221,795 98	114,959,840 58	114,711,285 85	248,554 73	11,455,568 95	193,613 55	193,613 55	2,502,857 54	248,554 73	5,523,189 85	3,429,521 56	114,711,285 85	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET: CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux, à transporter à l'exercice 1845	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.												
	Administration centrale.												
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale....	499,000f00c	498,995f22c	498,995f22c	"	(A) 4f 78c	"	"	4f 78c	"	"	498,995f22c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux.....	102,000 00	101,987 41	101,969 41	18f 00c	(A) 12 59	"	"	12 59	18f 00c	"	101,969 41	
3	Subvention à la caisse des retraites de l'administration centrale.....	91,697 00	91,030 00	91,030 00	"	(B) 667 00	"	"	667 00	"	"	91,030 00	
	Agriculture et haras.												
4	Écoles vétérinaires et bergeries.....	663,621 64	659,318 73	659,318 73	"	(A) 4,302 91	"	"	4,302 91	"	"	659,318 73	
5	Encouragements à l'agriculture.....	819,802 12	819,621 61	814,356 61	5,265 00	(A) 180 51	"	"	180 51	5,265 00	"	814,356 61	
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons.....	2,048,075 09	2,047,610 48	2,046,043 82	1,566 66	(A) 464 61	"	"	464 61	1,566 66	"	2,046,043 82	
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.												
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers.....	894,000 00	893,975 70	893,975 70	"	(A) 24 30	"	"	24 30	"	"	893,975 70	
7 *bis.*	Achat du matériel et du mobilier de l'école des arts et métiers à créer dans la ville d'Aix. (Loi du 13 juin 1843.).....	30,000 00	30,000 00	30,000 00	"	"	"	"	"	"	"	30,000 00	
8	Encouragements aux manufactures et au commerce, publication des brevets d'invention, travaux statistiques.....	230,000 00	229,367 74	229,006 89	360 85	(A) 632 26	"	"	632 26	360 85	"	229,006 89	
8 *bis.*	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières.....	20,968 37	19,284 97	19,284 97	"	(C) 1,683 40	"	"	"	"	1,683f40c	19,284 97	
9	Encouragements aux pêches maritimes.....	4,000,000 00	4,383,973 41	4,380,930 15	3,043 26	"	(b) 383,973f 41c	383,973f 41c	"	3,043 26	"	4,380,930 15	
10	Poids et mesures.....	700,000 00	699,722 95	699,619 09	103 86	(A) 277 05	"	"	277 05	103 86	"	699,619 09	
	Établissements thermaux et sanitaires.												
11	Établissements thermaux, lazarets et service sanitaire.....	324,500 00	323,801 83	323,474 40	327 43	(A) 698 17	"	"	698 17	327 43	"	323,474 40	
	Secours.												
12	Secours aux colons.....	870,000 00	868,664 99	867,697 00	967 99	(E) 1,335 01	"	"	1,335 01	967 99	"	867,697 00	
13	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits, etc.....	1,940,287 16	1,896,588 96	1,896,588 96	"	(F) 43,698 20	"	"	"	"	43,698 20	1,896,588 96	
		13,233,951 38	13,563,944 00	13,552,290 95	11,653 05	53,980 79	383,973 41	383,973 41	8,599 19	11,653 05	45,381 60	13,552,290 95	
15	Dépenses des exercices clos.....	35,510 43	35,510 43	35,510 43	"	"	"	"	"	"	"	35,510 43	
		13,269,461 81	13,599,454 43	13,587,801 38	11,653 05	53,980 79	383,973 41	383,973 41	8,599 19	11,653 05	45,381 60	13,587,801 38	
									20,252 24				

(A) Appoints non employés.

(B) Montant d'une indemnité temporaire de réforme dont la jouissance a cessé en 1842.

(C) Crédit à transporter à l'exercice 1845 attendu la spécialité du fonds qui n'en fait qu'un crédit d'ordre formé à l'aide de recettes équivalentes.

(D) Par ordonnance du Roi du 5 août 1844, un crédit supplémentaire de 500,000 francs employé jusqu'à concurrence de 383,973 francs 41 centimes a été ouvert en vertu de l'article 9 de la loi du 11 juin 1842, qui place ce service dans la nomenclature de ceux auxquels cette faculté est applicable.

(E) Économie provenant en majeure partie d'arrérages échus au décès de titulaires de secours, et non réclamés par leurs héritiers directs.

(F) Somme transportée au budget de 1845, en vertu de la loi du 21 juin 1826, qui consacre le principe du report attendu la spécialité du fonds.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	456,000f00c	455,981f83c	455,981f83c	"	(A) 18f 17c	"	"	18f 17c	"	455,981f83c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	85,000 00	84,986 97	84,986 97	"	(A) 13 03	"	"	13 03	"	84,986 97	
2 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre.....	12,000 00	12,000 00	12,000 00	"	"	"	"	"	"	12,000 00	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées.....	3,057,500 00	3,057,214 02	3,057,034 87	179f 15c	(A) 285 98	"	"	285 98	179f 15c	3,057,034 87	
4	Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigatton.....	190,000 00	189,886 38	189,724 50	161 88	(A) 113 62	"	"	113 62	161 88	189,724 50	
5	Personnel des conducteurs embrigadés.....	1,142,000 00	1,140,563 97	1,140,563 97	"	(A) 1,436 03	"	"	1,436 03	"	1,140,563 97	
6	——— du corps des mines, enseignement, écoles, etc.	511,200 00	511,835 74	508,403 24	3,432 50	"	(A) 635f 74c	635f 74c	"	3,432 50	508,403 24	
7	Matériel des mines. (Services divers.).....	140,000 00	136,931 10	136,931 10	"	(A) 3,068 90	"	"	3,068 90	"	136,931 10	
8	Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle.....	66,000 00	65,899 64	65,899 64	"	(A) 100 36	"	"	100 36	"	65,899 64	
9	Subvention à la caisse des retraites.....	355,000 00	328,863 40	328,863 40	"	(B) 26,136 60	"	"	26,136 60	"	328,863 40	
10	Routes royales et ponts.....	28,597,000 00	28,579,500 45	28,556,613 28	22,887 17	(A) 17,499 55	"	"	17,499 55	22,887 17	28,556,613 28	
10 *bis.*	Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.).....	1,000,000 00	141,997 60	141,997 60	"	(K) 858,002 40	"	"	858,002 40	"	141,997 60	
11	Navigation intérieure (rivières, quais et bacs).....	7,460,000 00	7,423,183 40	7,413,398 23	9,785 17	(A) 36,816 60	"	"	36,816 60	9,785 17	7,413,398 23	
11 *bis.*	Travaux de régularisation de défense des bords du Rhin.....	400,000 00	400,000 00	399,700 00	300 00	"	"	"	"	300 00	399,700 00	
12	Navigation intérieure. (Canaux.).....	4,600,000 00	4,582,945 34	4,564,085 79	18,859 55	(A) 17,054 66	"	"	17,054 66	18,859 55	4,564,085 79	
13	Ports maritimes et services divers.....	4,960,000 00	4,959,494 52	4,941,398 80	18,095 72	(A) 505 48	"	"	505 48	18,095 72	4,941,398 80	
14	Chemins de fer. (Études et frais de police.).....	131,200 00	131,864 37	131,390 26	474 11	"	(C) 664 37	664 37	"	474 11	131,390 26	
14 *bis.*	Exploitation des chemins de fer exécutés par l'État.....	380,000 00	352,164 04	352,109 04	55 00	(A) 27,835 96	"	"	27,835 96	55 00	352,109 04	
15	Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	500,000 00	473,184 12	473,184 12	"	(D) 26,815 88	"	"	26,815 88	"	473,184 12	
16	Frais généraux du service des départements, secours, etc.....	60,000 00	65,179 23	59,933 08	5,246 15	"	(E) 5,179 23	5,179 23	"	5,246 15	59,933 08	
17	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils et édifices publics d'intérêt général.....	465,000 00	464,849 33	457,419 58	7,429 75	(A) 150 67	"	"	150 67	7,429 75	457,419 58	
18	Constructions et grosses réparations d'intérêt général. (Bâtimts civils.)	620,000 00	541,052 91	519,267 70	21,785 21	(F) 78,947 09	"	"	78,947 09	21,785 21	519,267 70	
19	Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.).	557,606 21	437,335 30	437,335 30	"	(K) 120,270 91	"	"	120,270 91	"	437,335 30	
19 *bis.*	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale. (Loi du 24 mars 1841.).....	430,000 00	276,656 58	276,656 58	"	(G) 153,343 42	"	"	153,343 42	"	276,656 58	
19 *ter.*	Travaux de construction, d'achèvement ou de grandes réparations à divers difices publics.....	564,000 00	414,855 67	414,346 52	509 15	(H) 149,144 33	"	"	149,144 33	509 15	414,346 52	
20	Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées des mines, etc.....	15,000 00	15,680 39	15,000 00	680 39	"	(A) 680 39	680 39	"	680 39	15,000 00	
23	Réparations des dommages causés par les inondations. (Loi du 31 janvier 1841.).....	344,976 16	337,536 61	337,536 61	"	(L) 7,439 55	"	"	7,439 55	"	337,536 61	
24	Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus. (Loi du 31 janvier 1841.).....	160,334 00	43,556 00	43,556 00	"	(M) 116,778 00	"	"	116,778 00	"	43,556 00	
25	Réparations des dommages causés aux voies navigables. (Loi du 13 juin 1841.).....	330,000 00	264,193 63	264,193 63	"	(I) 65,806 37	"	"	65,806 37	"	264,193 63	
26	Réparations des dommages causés aux digues et levées de la vallée du Rhône.....	850,000 00	749,383 54	749,377 00	6 54	(N) 100,616 46	"	"	100,616 46	6 54	749,377 00	
26 *bis.*	Réparations des dommages causés par les inondations du Rhône..	225,000 00	225,000 00	225,000 00	"	"	"	"	"	"	225,000 00	
27	Rétablissement des communications interrompues. (Loi du 23 novembre 1840).....	36,497 80	16,691 03	16,691 03	"	(O) 19,806 77	"	"	19,806 77	"	16,691 03	
28	Secours extraordinaires accordés aux départements par suite du débordement des eaux. (Loi du 23 novembre 1840.).....	11,200 00	10,867 87	10,867 87	"	(A) 332 13	"	"	332 13	"	10,867 87	
22	Dépenses des exercices périmés.....	30,952 45	29,821 91	29,821 91	"	(J) 1,130 54	"	"	1,130 54	"	29,821 91	
		58.743,466 62	56,921,156 89	56,811,269 45	109,887 44	1,829,469 46	7,159 73	7,159 73	1,829,469 46	109,887 44	56,811,269 45	
		284,373 61	284,373 61	284,373 61	"	"	"	"	"	"	284,373 61	
21	Dépenses des exercices clos.....	59,027,840 23	57,205,530 50	57,095,643 06	109,887 44	1,829,469 46	7,159 73	7,159 73	1,829,469 46	109,887 44	57,095,643 06	
									1,939,356f 90c			

(A) Résultat de la liquidation des dépenses.

(B) Les besoins du service ont fait ajourner des pensions de retraite qui auraient absorbé ce reliquat.

(C) Cet excédant a été imputé sur un crédit extraordinaire de 4,221 fr. 71 c., ouvert par ordonnance royale du 22 septembre 1844.

(D) Le degré d'avancement des travaux auxquels l'État doit contribuer par une subvention n'a exigé l'emploi que de 473,184 fr. 12 cent.

(E) Cet excédant de dépense a pour objet les frais d'impression du règlement de comptabilité pour servir à l'exécution de l'ordonnence royale du 31 mai 1838.

(F) Cette économie porte sur le crédit du palais de l'Institut, dont les travaux ont été arrêtés par un procès qui n'a été terminé qu'en 1844.

(G) Cette somme sera reportée sur l'exercice 1845.

(H) Sur cette somme, celle de 146,998 fr. 62 cent., appartenant à la bibliothèque Sainte-Geneviève, devra être reportée sur 1845; le surplus est définitivement abandonné.

(I) Sur ce reliquat, il a été reporté sur 1844, par ordonnance royale comprise dans la loi des crédits supplémentaires, une somme de 62,051 fr. 06 cent.

(J) Dépense dont le payement n'a pu avoir lieu avant la clôture de l'exercice.

(K) Ces deux excédants de crédits sont transportés aux exercices 1844 et 1845 par le projet de loi des crédits supplémentaires, qui a été présenté le 31 décembre 1844.

(L) Cette somme est reportée à l'exercice 1844, par le même projet de loi.

(M) Sur cette somme, 50,000 francs sont transportés à l'exercice 1844, et 66,778 francs à l'exercice 1845. (Même projet de loi.)

(N) *Idem* 25,000 francs sont transportés à 1844, et 75,616 francs 46 cent. à 1845.

(O) *Idem* à l'exercice 1844.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.											
	Ire PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*											
1	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	10,126,152f 95c	9,994,883f52	9,977,802f29	17,081f 23c	131,269f 43	"	"	131,269f43	17,081f 23c	9,977,802f 29c	(A) Les crédits accordés par le budget et par diverses lois spéciales s'élevaient primitivement à 75,031,821f 30c
2	*Idem* depuis le 1er janvier 1837	195,731 28	192,659 14	192,353 34	305 80	3,072 14	"	"	3,072 14	305 80	192,353 34	
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,194,546 23	1,151,948 78	1,145,948 78	6,000 00	42,597 45	"	"	42,597 45	6,000 00	1,145,948 78	Mais ces crédits sont réduits, 1° dans la loi des crédits supplémentaires du 26 juillet 1844, de 65,000f 00c
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	9,050 78	3,505 08	3,504 55	0 53	5,545 70	"	"	5,545 70	0 53	3,504 55	
5	Ponts	320,622 13	318,438 88	318,438 88	"	2,183 25	"	"	2,183 25	"	318,438 88	Et dans celle qui a été présentée le 31 décembre 1844, de .. 5,440,000 00 — 5,505,000 00
6	Amélioration de rivières	6,636,555 11	6,457,155 07	6,394,503 52	62,651 55	179,400 04	"	"	179,400 04	62,651 55	6,394,503 52	
6 *bis.*	Améliorations de rivières. (Loi du 8 juillet 1840.)	921,944 70	870,615 94	868,724 36	1,891 58	51,328 76	"	"	51,328 76	1,891 58	868,724 36	
7	Service des canaux de 1821 et 1822	1,345,547 98	1,297,501 20	1,296,833 44	667 76	48,046 78	"	"	48,046 78	667 76	1,296,833 44	Les crédits propres à l'exercice 1843 ne s'élèvent plus, en conséquence, qu'à. 69,526,821 30
9	Amélioration de ports maritimes	6,782,845 81	6,664,502 09	6,653,304 09	11,198 00	118,343 72	"	"	118,343 72	11,198 00	6,653,304 09	
10	Chemins de fer. — Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires, etc.	14,500,000 00	14,500,000 00	14,500,000 00	"	"	"	"	"	"	14,500,000 00	
10 *bis.*	Chemins de fer construits par l'État	6,353,248 65	6,328,342 87	6,328,342 87	"	24,905 78	"	"	24,905 78	"	6,328,342 87	(B) Un crédit supplémentaire de 50,000 francs a été ouvert par ordonnance royale du 10 février 1844, portant annulation de pareille somme sur 1842.
11	Établissements de nouveaux canaux	17,800,575 68	17,314,982 48	17,306,310 61	8,671 87	485,593 20	"	"	485,593 20	8,671 87	17,306,310 61	
11 *bis.*	Établissements de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840.)	3,340,000 00	3,390,000 00	3,390,000 00	"	"	(B) 50,000f 00c	50,000f 60c	"	"	3,390,000 00	(C) La demande du report de ces crédits aux exercices suivants sera ultérieurement faite aux Chambres.
		(A) 69,526,821 30	68,484,535 05	68,376,066 73	108,468 32	1,092,286 25	50,000 00	50,000f 00	(C) 1,092,286 25	108,468 32	68,376,066 73	
12	Dépenses des exercices clos	57,162 93	57,162 93	57,162 93	"	"	"	"	"	"	57,162 93	(D) Le crédit primitif s'élevait à ..... 39,500,000f mais, par la loi des crédits supplémentaires présentée le 31 décembre 1844, il a été réduit de ..... 5,000,000 — 34,500,000
	TOTAL de la 1re partie	69,583,984 23	68,541,697 98	68,433,229 66	108,468 32	1,092,286 25	50,000 00	50,000 00	1,092,286 25	108,468 32	68,433,229 66	
									1,200,754 57			
	IIe PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*											
13	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	34,500,000 00 (D)	27,256,795 12	27,214,800 94	41,994 18	7,243,204 88	"	"	(E) 7,243,204 88	41,994 18	27,214,800 94	(E) La demande du report de ce crédit sur les exercices suivants sera ultérieurement faite aux Chambres.
									7,285,199 06			
	TOTAL du service extraordinaire	104,083,984 23	95,798,493 10	95,648,030 60	150,462 50	8,335,491 13	50,000 00	50,000 00	8,335,491 13	150,462 50	95,648,030 60	
									8,485,953 63			

RÉCAPITULATION.

Ire SECTION. — Service ordinaire	59,027,840 23	57,205,530 50	57,095,643 06	109,887 44	1,829,469 46	7,159 73	7,159 73	1,829,469 46	109,887 44	57,095,643 06	
IIe SECTION. — Service extraordinaire	104,083,984 23	95,798,493 10	95,648,030 60	150,462 50	8,335,491 13	50,000 00	50,000 00	8,335,491 13	150,462 50	95,648,030 60	
	163,111,824 46	153,004,023 60	152,743,673 66	260,349 94	10,164,960 59	57,159 73	57,159 73	10,164,960 59	260,349 94	152,743,673 66	
								10,425,310 53			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (B)	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits. (B)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,518,100f 00c	1,517,810f 03c	1,517,810f 03c	"	289f 97c	"	"	289f 97c	"	1,517,810f 03c
2	Administration centrale. (Matériel.)	247,750 00	247,732 44	247,732 44	"	17 56	"	"	17 56	"	247,732 44
3	Frais généraux d'impressions	205,000 00	218,278 36	205,000 00	13,278f 36c	"	13,278f 36c	13,278f 36c	"	13,278f 36c	205,000 00
4	États-majors	17,170,707 00	16,752,559 56	16,752,559 56	"	418,147 44	"	"	418,147 44	"	16,752,559 56
5	Gendarmerie	20,445,966 80	20,102,402 43	20,102,402 43	"	343,564 37	"	"	343,564 37	"	20,102,402 43
6	Subvention à la ville de Paris pour la garde municipale	1,994,257 00	1,993,444 58	1,993,444 58	"	812 42	"	"	812 42	"	1,993,444 58
7	Recrutement et réserve	674,750 00	461,557 33	461,507 37	49 96	213,192 67	"	"	213,192 67	49 96	461,507 37
8	Justice militaire	568,138 00	448,708 18	448,167 18	541 00	119,429 82	"	"	119,429 82	541 00	448,167 18
9	Solde et entretien des troupes (A)	159,049,063 00	152,844,382 86	152,210,851 79	633,531 07	6,204,680 14	"	"	6,204,680 14	633,531 07	152,210,851 79
10	Habillement et campement	15,181,039 00	14,760,521 86	14,735,312 75	25,209 11	420,517 14	"	"	420,517 14	25,209 11	14,735,312 75
11	Lits militaires	5,854,433 00	5,642,032 12	5,641,406 90	625 22	212,400 88	"	"	212,400 88	625 22	5,641,406 90
12	Transports généraux	2,631,942 00	2,615,944 20	2,615,110 65	833 55	15,997 80	"	"	15,997 80	833 55	2,615,110 65
13	Remonte générale	6,162,089 00	5,136,027 00	5,135,924 70	102 30	1,026,062 00	"	"	1,026,062 00	102 30	5,135,924 70
14	Harnachement	608,358 00	403,514 41	400,995 31	2,519 10	204,843 59	"	"	204,843 59	2,519 10	400,995 31
15	Fourrages	37,835,195 00	36,369,512 83	36,139,094 24	230,418 59	1,465,682 17	"	"	1,465,682 17	230,418 59	36,139,094 24
16	Soldes de non-activité et de réforme	477,585 00	443,326 74	443,326 74	"	34,258 26	"	"	34,258 26	"	443,326 74
17	Secours	990,000 00	958,556 47	958,556 47	"	31,443 53	"	"	31,443 53	"	958,556 47
18	Dépenses temporaires	836,800 00	792,796 30	792,796 30	"	44,003 70	"	"	44,003 70	"	792,796 30
19	Subvention aux fonds de retraite des employés	510,000 00	460,000 00	460,000 00	"	50,000 00	"	"	50,000 00	"	460,000 00
20	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France.	401,000 00	400,854 70	400,854 70	"	145 30	"	"	145 30	"	400,854 70
21	Matériel de l'artillerie	6,560,468 00	6,222,462 07	6,161,374 74	61,087 33	338,005 93	"	"	338,005 93	61,087 33	6,161,374 74
21*bis*	Transformation d'armes à silex en armes à percussion	1,764,000 00	1,720,151 03	1,720,151 03	"	43,848 97	"	"	43,848 97	"	1,720,151 03
22	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	474,248 00	433,425 25	433,425 25	"	40,822 75	"	"	40,822 75	"	433,425 25
23	——— (Matériel.)	3,381,502 00	3,362,829 20	3,362,765 80	63 40	18,672 80	"	"	18,672 80	63 40	3,362,765 80
24	Matériel du génie. (Divisions territoriales de l'intérieur.)	8,680,000 00	8,679,140 97	8,284,807 97	394,333 00	859 03	"	"	859 03	394,333 00	8,284,807 97
24*bis*	Matériel du génie. (Algérie.)	7,646,000 00	7,639,753 46	7,639,456 88	296 58	6,246 54	"	"	6,246 54	296 58	7,639,456 88
25	Écoles militaires	2,466,360 00	2,121,120 83	2,119,832 11	1,288 72	345,239 17	"	"	345,239 17	1,288 72	2,119,832 11
26	Invalides de la guerre	2,702,619 00	2,689,631 21	2,689,631 21	"	12,987 79	"	"	12,987 79	"	2,689,631 21
	À REPORTER	307,037,369 80	295,438,476 42	294,074,299 13	1,364,177 29	11,612,171 74	13,278 36	13,278 36	11,612,171 74	1,364,177 29	294,074,299 13

OBSERVATIONS.

(A) Les crédits, les dépenses et les payements au titre du chapitre 9 se partagent comme il suit :

	CRÉDITS accordés.	DROITS constatés.	PAYEMENTS effectués.
1re Partie. Solde et abonnements	109,917,157f 00c	103,686,669f 51c	103,686,669f 51c
2e —— Vivres et chauffage	30,488,492 00	32,589,899 67	31,956,634 30
3. —— Hôpitaux	14,967,149 00	13,551,880 89	13,551,615 19
4. —— Service de marche	3,676,265 00	3,015,932 79	3,015,932 79
TOTAUX ÉGAUX	159,049,063 00	152,844,382 86	152,210,851 79

(B) Ces excédants de crédits, qui sont expliqués par chapitres législatifs dans le compte détaillé des dépenses du ministère de la guerre, se forment et se résument ainsi qu'il suit, savoir :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Sommes restées libres sur les services ci-après indiqués, et dont le peu d'importance, eu égard aux chiffres des crédits auxquels elles se rattachent, ne comporte aucune explication :		
Administration centrale. (Personnel et matériel.)	"	307f 53c
Transports généraux	"	15,997 80
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	"	145 30
Matériel du génie. (Intérieur et Algérie.)	"	7,105 57
Travaux civils extraordinaires en Algérie	"	2,531 22
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	"	1,076 08
Insuffisance des crédits affectés aux frais généraux d'impressions, par suite de l'emploi d'un plus grand nombre de formules imprimées	13,278f 36c	"
Produit d'incomplets parmi les officiers généraux supérieurs et autres d'état-major ; retenues sur le traitement de ceux qui ont été admis dans les hôpitaux militaires ou qui ont opté pour la pension pairale ; économies, tant sur les frais de représentation et de bureau, les indemnités de logement et de fourrages, que sur les gratifications d'entrée en campagne	"	418,147 44
Non réalisation de la totalité de l'effectif prévu pour la gendarmerie et pour la garde municipale	"	344,376 79
Non emploi de la somme affectée par le budget aux frais d'inspection de la réserve, et réduction sur les dépenses du recrutement	"	213,192 67
Atténuation des dépenses de la justice militaire	"	119,429 82
Incomplets dans l'effectif des corps de troupes, du personnel des subsistances militaires et de celui des hôpitaux ; diminution du nombre des journées de traitement de malades et du prix de la journée ; réductions sur l'indemnité de logement et les gratifications d'entrée en campagne, les consommations de vivres et de chauffage, les dépenses des convois militaires, de l'indemnité de route et du gîte et geôlage : compensation faite du renchérissement, en France, du pain et des combustibles, et, en Algérie, de la plupart des denrées de consommation, notamment des céréales, du riz et de la viande	"	6,204,680 14
Économies sur le service de l'habillement, par suite d'une diminution dans les remplacements d'effets à l'usage des corps de troupe, ou de prélèvements sur les ressources en magasin	"	420,517 14
Emploi d'un nombre de demi-fournitures de literie inférieur aux prévisions ; réduction sur les achats d'effets pour l'Algérie	"	212,400 88
Économie provenant, d'une part, de ce que les achats de chevaux, les consommations et le prix des fourrages sont restés au-dessous des prévisions ; et, d'autre part, de ce que certains effets de harnachement ont été prélevés sur les approvisionnements, en même temps que d'autres ont été maintenus en service au delà du terme de leur durée légale	"	2,696,587 76
À REPORTER	13,278 36	10,656,496 14

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.
	Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE. (Suite.)										
	REPORT	307,037,369f 80c	295,438,476f 42c	294,074,299f 13c	1,364,177f 29c	11,612,171f 74c	13,278f 36c	13,278f 36c	11,612,171f 74c	1,364,177f 29c	294,074,299f 13c
27	Gouvernement de l'Algérie	656,000 00	642,858 03	642,832 29	25 74	13,141 97	"	"	13,141 97	25 74	642,832 29
28	Services militaires irréguliers en Algérie	9,089,329 00	7,633,398 38	7,633,398 38	"	1,455,930 62	"	"	1,455,930 62	"	7,633,398 38
28bis.	Service maritime en Algérie	465,000 00	442,978 38	442,978 38	"	22,021 62	"	"	22,021 62	"	442,978 38
29	Services civils en Algérie	2,612,200 00	2,598,734 98	2,583,585 73	15,149 25	13,465 02	"	"	13,465 02	15,149 25	2,583,585 73
30	Travaux civils extraordinaires en Algérie	3,250,000 00	3,247,468 78	3,247,432 78	36 00	2,531 22	"	"	2,531 22	36 00	3,247,432 78
31	Dépenses secrètes en Algérie	450,000 00	450,000 00	450,000 00	"	"	"	"	"	"	450,000 00
33	Dépenses des exercices périmés	54,526 12	53,450 04	53,450 04	"	1,076 08	"	"	1,076 08	"	53,450 04
		323,614,424 92	310,507,365 01	309,127,976 73	1,379,388 28	13,120,338 27	13,278 36	13,278 36	13,120,338 27	1,379,388 28	309,127,976 73
32	Dépenses des exercices clos	735,862 28	735,862 28	735,862 28	"	"	"	"	"	"	735,862 28
	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1843	"	669,054 79	669,054 79	"	"	669,054 79	669,054 79	"	"	669,054 79
		324,350,287 20	311,912,282 08	310,532,893 80	1,379,388 28	13,120,338 27	682,333 15	682,333 15	13,120,338 27	1,379,388 28	310,532,893 80
						12,438,005 12			14,499,726 55		
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.										
1	Travaux de fortification de Paris	22,506,762 48	22,506,762 48	22,506,762 48	"	"	"	"	"	"	22,506,762 48
2	Travaux de fortifications des places autres que Paris	7,016,678 33	7,016,678 33	7,016,678 33	"	"	"	"	"	"	7,016,678 33
3	Travaux pour les bâtiments militaires	7,622,039 97	7,622,039 97	7,622,039 97	"	"	"	"	"	"	7,622,039 97
4	Constructions pour le service de l'artillerie	359,922 58	359,922 58	359,922 58	"	"	"	"	"	"	359,922 58
5	Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	309,539 62	309,539 62	309,539 62	"	"	"	"	"	"	309,539 62
		37,814,942 98	37,814,942 98	37,814,942 98	"	"	"	"	"	"	37,814,942 98
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	324,350,287 20	311,912,282 08	310,532,893 80	1,379,388 28	13,120,338 27	682,333 15	682,333 15	13,120,338 27	1,379,388 28	310,532,893 50
	IIe SECTION. — Service extraordinaire	37,814,942 98	37,814,942 98	37,814,942 98	"	"	"	"	"	"	37,814,942 98
		362,165,230 18	349,727,225 06	348,347,836 78	1,379,388 28	13,120,338 27	682,333 15	682,333 15	13,120,338 27	1,379,388 28	348,347,836 78
									14,499,726 55		

OBSERVATIONS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
REPORT	13,278f 36c	10,656,496f 14c
Extinctions parmi les officiers en congé et en réforme, les employés des anciennes administrations, les chevaliers de Saint-Louis et les réfugiés égyptiens; non emploi d'une portion du crédit pour subvention aux fonds de retraite	"	159,705 49
Non réalisation de la totalité des approvisionnements prévus pour les arsenaux et directions d'artillerie; réduction sur les achats de cuivre, d'étain et de projectiles, et sur les travaux extraordinaires en Algérie; substitution dans les commandes d'une certaine quantité de poudre de mine à une même quantité de poudre de guerre	"	381,854 90
Incomplets dans le personnel des établissements des poudres et salpêtres; diminution du prix des matières et des frais de main-d'œuvre	"	59,495 55
Vacances d'emploi parmi les fonctionnaires des écoles militaires; ajournement de travaux de construction à l'école polytechnique; réduction du nombre des élèves entretenus à l'école spéciale militaire	"	345,239 17
Produit d'incomplets dans l'effectif des militaires invalides, atténué par un surcroît de dépense dans les frais d'entretien des bâtiments de l'hôtel	"	12,987 79
Réduction sur les dépenses du gouvernement de l'Algérie, nonobstant la création de nouveaux bureaux arabes et l'accroissement du nombre des fonctionnaires indigènes	"	13,141 97
Incomplets en hommes et en chevaux dans les troupes irrégulières	"	1,455,930 62
Réduction des dépenses du service maritime	"	22,021 62
Diminution sur les services civils, compensation faite des dépenses résultant de l'accroissement du personnel du cadastre, et de la création de nouveaux bureaux pour le service de l'enregistrement	"	13,465 02
Crédit complémentaire à accorder, pour ordre, au titre des rappels de dépenses payables sur revues et non possibles de déchéance	669,054 79	"
	682,333 15	13,120,338 27
Résultat en diminution	12,438,005 12	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	730,600f00c	730,438f64c	730,438f64c	"	161f36c	"	"	161f36c	"	730,438f64c
1 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	12,000 00	"	"	"	"	"	"	12,000 00
2	——— (Matériel.)	202,500 00	202,493 97	202,493 97	"	6 03	"	"	6 03	"	202,493 97
	Service général.										
3	Officiers militaires et civils	8,335,900 00	7,996,674 25	7,981,726 03	14,948f22c	339,225 75	"	"	339,225 75	14,948f22c	7,981,726 03
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,803,100 00	1,661,972 62	1,661,972 62	"	141,127 38	"	"	141,127 38	"	1,661,972 62
5	Solde et entretien des équipages et des troupes	25,736,300 00	26,446,896 11	25,705,997 86	740,898 25	"	710,596f11c	710,596f11c	"	740,898 25	25,705,997 86
6	Hôpitaux	1,456,900 00	1,553,854 68	1,449,103 59	104,751 09	"	96,954 68	96,954 68	"	104,751 09	1,449,103 59
7	Vivres	11,033,650 00	10,913,717 47	10,909,397 61	4,319 86	119,932 53	"	"	119,932 53	4,319 86	10,909,397 61
8	Travaux du matériel naval. (Ports.)	31,195,800 00	30,852,666 81	30,068,784 01	783,882 80	343,133 19	"	"	343,133 19	783,882 80	30,068,784 01
9	——— (Établissements hors des ports.)	1,880,000 00	1,865,997 52	1,865,927 52	70 00	14,002 48	"	"	14,002 48	70 00	1,865,927 52
10	Travaux de l'artillerie. (ports.)	1,438,580 00	1,436,457 06	1,433,988 22	2,468 84	2,122 94	"	"	2,122 94	2,468 84	1,433,988 22
11	——— (Établissements hors des ports.)	552,200 00	499,186 03	499,186 03	"	53,013 97	"	"	53,013 97	"	499,186 03
12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,604,100 00	3,663,804 82	3,596,847 25	66,957 57	"	59,704 82	59,704 82	"	66,957 57	3,596,847 25
13	Poudres	335,606 00	328,340 13	328,340 13	"	7,265 87	"	"	7,265 87	"	328,340 13
14	École navale en rade de Brest	83,000 00	80,838 17	80,838 17	"	2,161 83	"	"	2,161 83	"	80,838 17
15	Affrétements et transports par mer	160,000 00	215,630 44	141,368 05	74,262 39	"	55,630 44	55,630 44	"	74,262 39	141,368 05
16	Chiourmes	325,000 00	321,626 81	321,626 81	"	3,373 19	"	"	3,373 19	"	321,626 81
17	Frais généraux d'impressions	226,000 00	233,596 76	225,788 33	7,808 43	"	7,596 76	7,596 76	"	7,808 43	225,788 33
18	Matériel des services d'administration des ports et objets divers	413,000 00	368,813 29	368,160 70	652 59	44,186 71	"	"	44,186 71	652 59	368,160 70
19	Dépenses temporaires	100,000 00	79,468 77	79,323 77	145 00	20,531 23	"	"	20,531 23	145 00	79,323 77
	Service scientifique.										
20	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	432,000 00	375,953 15	375,953 15	"	56,046 85	"	"	56,046 85	"	375,953 15
21	——— (Matériel.)	567,000 00	448,359 02	445,359 02	3,000 00	118,640 98	"	"	118,640 98	3,000 00	445,359 02
27	Dépenses des exercices périmés	15,855 02	15,855 02	15,854 72	0 30	"	"	"	"	0 30	15,854 72
		90,639,091 02	90,304,641 54	88,500,476 20	1,804,165 34	1,264,932 29	930,482 81	930,482 81	1,264,932 29	1,804,165 34	88,500,476 20
26	Dépenses des exercices clos	933,647 08	933,647 08	933,647 08	"	"	"	"	"	"	933,647 08
		91,572,738 10	91,238,288 62	89,434,123 28	1,804,165 34	1,264,932 29	930,482 81	930,482 81	1,264,932 29	1,804,165 34	89,434,123 28
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.										
1	Fort Boyard	567,843 85	567,843 85	567,843 85	"	"	"	"	"	"	567,843 85
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	700,000 00	700,000 00	697,998 99	2,001 01	"	"	"	"	2,001 01	697,998 99
3	Établissement à créer à Castineau	313,881 78	313,881 78	313,881 78	"	"	"	"	"	"	313,881 78
4	Digue et arsenal de Cherbourg	2,000,000 00	1,999,821 50	1,999,813 90	7 60	(a) 178 50	"	"	178 50	7 60	1,999,813 90
		3,581,725 63	3,581,547 13	3,579,538 52	2,008 61	178 50	"	"	178 50	2,008 61	3,579,538 52
	RÉCAPITULATION.										
	1re SECTION. — Service ordinaire	91,572,738 10	91,238,288 62	89,434,123 28	1,804,165 34	1,264,932 29	930,482 81	930,482 81	1,264,932 29	1,804,165 34	89,434,123 28
	2e SECTION. — Service extraordinaire	3,581,725 63	3,581,547 13	3,579,538 52	2,008 61	178 50	"	"	178 50	2,008 61	3,579,538 52
		95,154,463 73	94,819,835 75	93,013,661 80	1,806,173 95	1,265,110 79	930,482 81	930,482 81	1,265,110 79	1,806,173 95	93,013,661 80
									3,071,284 74		

OBSERVATIONS.

EXCÉDANTS DE DÉPENSES.

Chap. 5. — Solde et habillement des équipages et des troupes	710,596f11c
—— 6. — Hôpitaux	96,954 68

Ces excédants s'expliquent, toutes compensations faites, par l'accroissement de l'effectif des équipages embarqués, et par l'extension des dépenses faites à l'extérieur.

—— 12. — Travaux hydrauliques et bâtiments civils	59,704 82
—— 15. — Affrétements et transports par mer	55,630 44

Ces différences viennent, en général, de ce que les fonds tenus éventuellement en réserve pour quelques dépenses d'outre-mer se sont trouvés insuffisants.

—— 17. — Frais généraux d'impressions	7,596 76
TOTAL des excédants de dépenses	930,482 81

EXCÉDANTS DE CRÉDITS.

Quant aux excédants de crédits, montant ensemble à 1,265,110 fr. 79 cent. et présentant, en définitive, un crédit libre de 334,627 fr. 98 cent. sur l'exercice, ils s'expliquent en général;

SAVOIR :

Pour les chapitres du personnel, par des vacances temporaires ou par des incomplets;

Pour les chapitres du matériel, par le ralentissement de quelques travaux et par le non emploi de certaines sommes tenues en réserve pour les dépenses de l'extérieur. L'économie obtenue sur le chapitre VII, *Vivres*, vient principalement d'une réduction dans les éléments du prix de la ration de mer.

(a) Excédant de crédit non employé sur 1843 et qui sera reporté aux exercices suivants.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES FINANCES.												
		Service général.											
25	Cour des comptes.	Personnel	1,086,600f00c	1,085,938f11c	1,085,938f11c	"	(A) 661f89c	"	"	661f 89c	"	1,085,938f 11c	
26		Matériel et dépenses diverses	85,900 00	85,900 00	85,900 00	"	"	"	"	"	"	85,900 00	
27	Administration centrale des finances.	Personnel	5,562,900 00	5,560,472 75	5,558,814 99	1,657f 76c	(B) 2,427 25	"	"	2,427 25	1,657f 76c	5,558,814 99	
28		Matériel	634,400 00	634,306 96	634,234 96	72 00	(C) 93 04	"	"	93 04	72 00	634,234 96	
29		Dépenses diverses	279,000 00	265,999 19	265,999 19	"	(D) 13,000 81	"	"	13,000 81	"	265,999 19	
30	Monnaies et médailles. (Services des établissements monétaires.)	Personnel	153,400 00	151,296 77	151,296 77	"	(E) 2,103 23	"	"	2,103 23	"	151,296 77	
31		Matériel	72,900 00	72,507 58	70,706 08	1,801 50	(F) 392 42	"	"	392 42	1,801 50	70,706 08	
32		Dépenses diverses	21,280 00	12,434 24	12,402 15	32 09	(G) 8,845 76	"	"	8,845 76	32 09	12,402 15	
73		Frais d'acquisition de presses mécaniques destinées à la fabrication des monnaies	40,000 00	22,370 15	22,370 15	"	(H) 17,629 85	"	"	17,629 85	"	22,370 15	
82		Reprise par l'état du mobilier monétaire de Marseille	54,947 66	54,947 66	54,947 66	"	"	"	"	"	"	54,947 66	
33	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,200,000 00	3,044,533 14	3,044,487 64	45 50	(I) 155,466 86	"	"	155,466 86	45 50	3,044,487 64	
34		Traitements, taxations, remises et bonifications aux receveurs des finances, sur les impôts et revenus directs et indirects	5,081,000 00	5,078,042 28	5,078,042 28	"	(J) 2,957 72	"	"	2,957 72	"	5,078,042 28	
35		Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	979,766 15	979,766 15	"	(K) 233 85	"	"	233 85	"	979,766 15	
36 *bis.*	Dépenses des exercices périmés		85,478 00	41,859 28	41,859 28	"	(L) 43,618 72	"	"	43,618 72	"	41,859 28	
36 *ter.*	Rappels d'arrérages de rentes viagères et de pensions d'exercices périmés		"	9,807 89	9,807 89	"	"	(M) 9,807f 89c	9,807f 89c	"	"	9,807 89	
			17,337,805 66	17,100,182 15	17,096,573 30	3,608 85	247,431 40	9,807 89	9,807 89	247,431 40	3,608 85	17,096,573 30	
36	Dépenses des exercices clos		1,078,729 21	1,078,729 21	1,078,729 21	"	"	"	"	"	"	1,078,729 21	
			18,416,534 87	18,178,911 36	18,175,302 51	3,608 85	247,431 40	9,807 89	9,807 89	247,431 40	3,608 85	18,175,302 51	
										251,040 25			

(A) Fonds restés libres par suite de vacances d'emplois.

(B) Vacances d'emplois dans le personnel de l'inspection générale des finances.

(C) Les besoins du service n'ont point exigé l'emploi de la totalité du crédit. Cet excédant porte principalement sur les fournitures de bureau et les impressions.

(D) Fonds restés libres sur les frais judiciaires.

(E) Vacances d'emplois dans le personnel des établissements monétaires.

(F) Cet excédant porte en partie sur le service central.

(G) Le crédit ouvert par la loi du 26 juillet 1844 pour la dépense résultant des pertes sur les tolérances en fort n'a été employé que jusqu'à concurrence de 2,756 fr. 41 cent. Le reste de cet excédant de crédit porte sur les autres articles de ce chapitre.

(H) La dépense de ce chapitre avait été prévue pour 40,000f 00c
elle ne s'est élevée qu'à 22,370 15

Reste sans emploi 17,629 85

(I) Les dépenses du service de la trésorerie et des postes en Algérie n'ont pas atteint le chiffre pour lequel elles avaient été comprises dans les prévisions du budget.

(J) Portion de crédit restée libre par suite de la réduction opérée sur la dépense, afin de la renfermer dans la limite du crédit alloué.

(K) Résultat d'un intérim dans le département de la Corrèze.

(L) Une partie des dépenses pour lesquelles avait été accordé le crédit n'ont point été acquittées.

(M) Ces dépenses, dont la nature est suffisamment indiquée par le titre du chapitre, avaient, jusqu'à l'époque du règlement de l'exercice 1841, figuré dans la 1re partie du budget sous le titre de *Rappel d'arrérages de rentes viagères et pensions, antérieurs à l'exercice courant.*

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice,*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDTET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicaples au service départemental transportés à l'exercice 1845.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.												
	CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. Service administratif et de perception dans les départements.												
37	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,014,800f00c	1,983,651f17c	1,983,470 61	180f56c	(A) 31,148f83c	"	"	31,148f 83c	180f 56c	"	1,983,470f 61c	(A) Résultats de vacances d'emplois.
38	Dépenses diverses	1,771,023 08	1,764,829 34	1,764,781 36	47 98	(B) 6,193 74	"	"	6,193 74	47 98	"	1,764,781 36	(B) Fonds non employés sur frais de recensement, de tournées des inspecteurs et contrôleurs; dépenses imprévues, etc. : compensation faite d'excédant de dépenses pour frais d'impression de rôles des rétributions pour la vérification des poids et mesures.
39	Frais de perception	11,490,148 72	11,439,500 00	11,439,350 30	149 70	(C) 50,648 72	"	"	50,648 72	149 70	"	11,439,350 30	(C) Cet excédant représente la somme dont les remises des percepteurs sont restées inférieures aux prévisions.
40	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	1,097,847 96	972,037 61	972,037 61	"	(D) 125,810 35	"	"	"	"	125,810f 35c	972,037 61	(D) Crédit non employé et transporté à l'exercice 1845.
	Cadastre — Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs	1,600,791 73	956,096 09	956,096 09	"	(E) 644,695 64	"	"	55,148 68	"	589,546 96	956,096 09	(E) Crédit non employé, reporté à l'exercice 1845, ci. 589,546f 96c Portion de crédit abandonnée par suite de l'achèvement des travaux dans plusieurs départements. 55,148 68 TOTAL. 644,695 64.
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.												
41	Enregistrement et domaines — Personnel	9,272,800 00	9,293,070 71	9,293,068 86	1 85	"	(F) 20,270f71c	20,270f 71c	"	1 85	"	9,293,068 86	(F) Cet excédant de dépense provient de l'augmentation des remises, et il résulte de l'accroissement des produits.
42	Matériel	388,500 00	254,218 45	251,557 34	2,661 11	(G) 134,281 55	"	"	134,281 55	2,661 11	"	251,557 34	(G) Diminution sur les dépenses d'entretien et réparations des bâtiments et domaines de l'État; sur les frais d'emballage et de transport de registres, impressions, etc., et sur l'achat de papier à timbrer pour passe-ports et permis de port d'armes.
43	Dépenses diverses	806,300 00	906,337 14	880,232 27	26,104 87	"	(H) 100,037 14	100,037 14	"	26,104 87	"	880,232 27	(H) Élévation des dépenses pour les taxations aux percepteurs et aux débitants de tabac, chargés de la vente des papiers timbrés; pour frais d'estimation, d'affiches et de vente, et pour frais de poursuites et d'instances. Ces dépenses sont essentiellement variables.
44	Timbre — Personnel	385,550 00	385,159 33	385,150 58	8 75	(A) 390 67	"	"	390 67	8 75	"	385,150 58	
45	Timbre — Matériel et dépenses diverses	521,800 00	476,909 64	476,909 64	"	(I) 44,890 36	"	"	44,890 36	"	"	476,909 64	(I) Diminution sur les frais d'achat et de transport des papiers destinés au timbre, ainsi que sur les frais de bureau et menues dépenses.
83	Timbre — Frais de timbrage de connaissements et lettres de voiture	20,250 00	16,633 33	16,633 33	"	(J) 3,616 67	"	"	3,616 67	"	"	16,633 33	(J) Les dépenses n'ont pas exigé l'emploi du montant du crédit.
	FORÊTS. Service administratif et de surveillance dans les départements.												
46	Personnel	3,230,700 00	3,207,905 44	3,207,698 54	206 90	(K) 22,794 56	"	"	22,794 56	206 90	"	3,207,698 54	(K) Résultat du mouvement dans le personnel et de vacances d'emplois.
47	Matériel	1,500,000 00	1,517,663 12	1,480,455 19	37,207 93	"	(L) 17,663 12	17,663 12	"	37,207 93	"	1,480,455 19	(L) Cet excédant de dépenses provient de l'augmentation des frais d'exploitation et des travaux d'entretien et d'amélioration.
48	Dépenses diverses	766,900 00	838,438 36	802,896 90	35,541 46	"	(M) 71,538 36	71,538 36	"	35,541 46	"	802,896 90	(M) La portion contributive de l'État dans la réparation des chemins vicinaux et les frais d'instances ont dépassé les prévisions du budget.
	DOUANES. Service administratif et de perception dans les départements.												
49	Personnel	22,891,550 00	22,869,691 48	22,868,939 72	751 76	(N) 21,858 52	"	"	21,858 52	751 76	"	22,868,939 72	(N) Résultat de vacances survenues et non emploi de crédit affecté à l'entrepôt d'Avignon, dont l'établissement s'est trouvé différé.
50	Matériel	505,300 00	504,870 73	504,867 68	3 05	(O) 429 27	"	"	429 27	3 05	"	504,867 68	(O) Appoint resté libre.
51	Dépenses diverses	1,308,100 00	1,283,129 37	1,282,480 23	649 14	(P) 24,970 63	"	"	24,970 63	649 14	"	1,282,480 23	(P) Économie obtenue sur plusieurs articles de dépenses et notamment les frais de pansement des préposés blessés, ainsi que les frais judiciaires.
84	Frais de divers services de douanes	366,350 00	330,272 94	330,259 97	12 97	(Q) 36,077 06	"	"	36,077 06	12 97	"	330,259 97	(Q) Parmi les emplois à l'établissement desquels le crédit de 366,350 francs était chargé de pourvoir, plusieurs n'ont été créés qu'en août 1843, au lieu de l'être en juillet de la même année.
	A REPORTER	59,938,711 49	59,000,414 25	58,896,886 22	103,528 03	1,147,806 57	209,509 33	209,509 33	432,449 26	103,528 03	715,357 31	58,896,886 22	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1845.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.												
	REPORT	59,938,711f 49c	59,000,414f 25c	58,896,886f 22c	103,528f 03c	1,147,806f 57c	209,509f 33c	209,509f 33c	432,449f 26c	103,528f 03c	715,357f 31c	58,896,886f 22c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (Service administratif et de perception dans les départements.)												
52	Contributions indirectes. Personnel	19,603,330 00	19,463,274 28	19,463,274 28	"	(A) 140,055 72	"	"	140,055 72	"	"	19,463,274 28	(A) Économie sur les traitements fixes et sur les taxations motivée par le retard apporté à la création de divers emplois. Diminution sur les remises des buralistes et des receveurs aux entrées.
53	Contributions indirectes. Matériel	632,100 00	630,008 00	630,008 00	"	(B) 2,092 00	"	"	2,092 00	"	"	630,008 00	(B) Fonds restés sans emploi.
54	Contributions indirectes. Dépenses diverses	1,948,700 00	1,946,543 33	1,946,536 03	7 30	(C) 2,156 67	"	"	2,156 67	7 30	"	1,946,536 03	(C) Les frais judiciaires, les frais de perception des octrois et les indemnités aux employés, etc., n'ont pas exigé la totalité du crédit.
74	Frais de recouvrement des produits de l'exploitation des chemins de fer du Nord	35,250 00	24,548 83	24,548 83	"	(B) 10,701 17	"	"	10,701 17	"	"	24,548 83	
75	Service des sels dans le pays de Gex	42,000 00	37,242 88	37,242 88	"	(D) 4,757 12	"	"	4,757 12	"	"	37,242 88	(D) Les achats de sels ont été inférieurs aux prévisions du budget.
87	Remplacement des poids de 25 kilogrammes	15,000 00	14,999 95	14,999 95	"	(E) 0 05	"	"	0 05	"	"	14,999 95	(E) Appoint resté libre.
55	Poudres à feu. Personnel	63,000 00	55,876 37	55,876 37	"	(F) 7,123 63	"	"	7,123 63	"	"	55,876 37	(F) Diminution dans l'allocation des indemnités spéciales et des remises aux entrepositeurs par suite d'un affaiblissement des ventes.
56	Poudres à feu. Matériel et dépenses diverses	2,585,400 00	2,466,862 03	2,466,850 73	11 30	(G) 118,537 97	"	"	118,537 97	11 30	"	2,466,850 73	(G) Réduction dans les achats de poudres à feu et dans les frais de transport résultant de l'affaiblissement des ventes.
	TABACS. (Exploitation.)												
57	Personnel	1,005,000 00	994,081 29	994,081 29	"	(H) 10,918 71	"	"	10,918 71	"	"	994,081 29	(H) Création d'emplois non réalisée.
58	Matériel	32,290,000 00	32,282,117 98	32,276,844 33	5,273 65	(I) 7,882 02	"	"	7,882 02	5,273 65	"	32,276,844 33	(I) Diminution sur les frais d'entretien et de construction des magasins de feuilles et sur les achats de tabacs et les frais de transport.
59	Dépenses diverses	305,439 00	299,121 97	299,121 97	"	(J) 6,317 03	"	"	6,317 03	"	"	299,121 97	(J) Portion de crédit non employée sur les indemnités et secours aux ouvriers blessés ou infirmes, par suite d'extinctions.
85	Reconstruction d'un bâtiment à la manufacture de tabacs de Paris	125,000 00	61,753 74	61,753 74	"	(B) 63,246 26	"	"	63,246 26	"	"	61,753 74	
	POSTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)												
60	Administration et perception. Personnel	9,762,160 00	9,580,957 05	9,574,599 48	6,357 57	(K) 181,202 95	"	"	181,202 95	6,357 57	"	9,574,599 48	(K) Excédant de crédit résultant du montant moins élevé des remises sur le prix des places dans les malles, par suite de diminution de produits, de vacances d'emplois, etc.
61	Administration et perception. Matériel	752,344 00	741,314 56	740,296 36	1,018 20	(L) 11,029 44	"	"	11,029 44	1,018 20	"	740,296 36	(L) Fonds restés libres sur les crédits affectés à la conservation du mobilier et des bâtiments à Paris, aux fournitures de bureaux, habillement des facteurs et entretien de leurs boîtes, frais du service de Paris; compensation faite d'excédant de dépense sur les frais d'impressions et de timbre.
62	Administration et perception. Dépenses diverses	1,729,871 00	1,596,453 47	1,590,598 46	5,855 01	(M) 133,417 53	"	"	133,417 53	5,855 01	"	1,590,598 46	(M) Résultat d'économies sur divers articles de ce chapitre, atténuées par des excédants de dépenses sur quelques autres.
63	Transport des dépêches. Personnel	2,803,064 00	2,490,335 60	2,489,346 00	989 60	(N) 312,728 40	"	"	312,728 40	989 60	"	2,489,346 00	(N) Fonds restés libres sur les gages des maîtres de postes supprimés; sur les salaires des courriers et sur les dépenses concernant le personnel des paquebots, attendu que la ligne directe sur Alexandrie n'a pu être mise en activité, et que celle de Marseille en Corse ne l'a été qu'au 1er août.
64	Transport des dépêches. Matériel	10,955,122 60	10,035,131 38	10,029,792 46	5,338 92	(O) 919,991 22	"	"	919,991 22	5,338 92	"	10,029,792 46	(O) Économie sur les frais de chevaux et guides, sur les frais de suppléments de conduite, sur la confection du livre de poste, et les dépenses d'entretien et autres des paquebots.
65	Transport des dépêches. Dépenses diverses	4,419,728 00	4,334,617 32	4,332,856 06	1,761 26	(P) 85,110 68	"	"	85,110 68	1,761 26	"	4,332,856 06	(P) Diminution sur les frais de missions relatives aux relais sur les services par entreprises et les diverses dépenses des paquebots.
79	Frais de construction de six paquebots à vapeur, destinés à établir une communication directe entre Marseille et Alexandrie	2,345,371 53	1,742,072 13	1,741,922 13	150 00	(Q) 603,299 40	"	"	603,299 40	150 00	"	1,741,922 13	(Q) Crédit non employé en 1843, et sur lequel 600,000f sont transportés à l'exercice 1844 par le projet de loi des crédits supplémentaires, et 3,299f 40c seront réimputés aux exercices suivants.
80	Frais de construction de trois paquebots à vapeur destinés au service des communications entre Marseille et la Corse	593,604 83	669,036 98	662,764 98	6,272 00	"	(R) 75,432 15	75,432 15	"	6,272 00	"	662,764 98	(R) Cet excédant de dépense s'applique principalement au paquebot à vapeur *le Napoléon*, qui dans le projet primitif ne devait pas être construit à hélice.
81	Complément de frais de 1er établissement de deux paquebots pour la correspondance avec le Levant	164,969 54	163,537 94	163,537 94	"	(S) 1,431 60	"	"	1,431 60	"	"	163,537 94	(S) Les dépenses ont été au-dessous des prévisions du devis.
86	Frais de construction de malles-briska	169,850 00	169,850 00	169,850 00	"	"	"	"	"	"	"	169,850 00	
	SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.												
76	Service administratif et d'exploitation des salines de l'Est et des établissements accessoires. Personnel	57,000 00	35,190 36	35,190 36	"	(T) 21,809 64	"	"	21,809 64	"	"	35,190 36	(T) Résultat de la cessation de l'exploitation au compte de l'État, par suite de l'adjudication des salines qui ont été livrées aux nouveaux propriétaires.
77	Service administratif et d'exploitation des salines de l'Est et des établissements accessoires. Matériel	450,000 00	336,170 77	336,170 77	"	(T) 113,829 23	"	"	113,829 23	"	"	336,170 77	
78	Service administratif et d'exploitation des salines de l'Est et des établissements accessoires. Dépenses diverses	150,000 00	152,839 45	152,839 45	"	"	(T) 2,839 45	2,839 45	"	"	"	152,839 45	
		152,942,015 99	149,324,351 91	149,187,789 07	136,562 84	3,905,445 01	287,780 93	287,780 93	3,190,087 70	136,562 84	715,357 31	149,187,789 07	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables aux non-valeurs sur contributions directes, transportés à l'exercice 1845.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS — NON-VALEURS ET PRIMES.												
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR D'AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.												
	Contributions directes.												
65	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes	46,208,463f36c	9,594,980f68c	9,594,962f68c	18f 00c	(a) 426,058f51	"	"	250,136f 18c	1,656f 63c	175,922f 33c	45,780,748f 22	(a) Portion non employée sur les fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière, qui, d'après le régime particulier de cette nature de dépense, est à transporter avec la même destination à l'exercice 1845 ..... 175,922f 33c Fonds restés sans emploi sur le crédit affecté aux non-valeurs des portes et fenêtres, des patentes, etc. 250,136 18 426,058 51
	Idem pour dépenses extraordinaires des communes		14,193,876 45	14,193,838 07	38 38								
	Idem — des chemins vicinaux		8,052,737 34	8,052,737 34	"								
	Idem — de l'instruction primaire		4,009,505 72	4,009,505 72	"								
	Idem sur le produit des centimes additionnels applicables aux frais des rôles spéciaux de diverses impositions communales		16,229 01	16,022 91	206 10								
	Idem sur le produit des centimes additionnels imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		1,071,511 44	1,071,511 44	"								
	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		1,900,299 08	1,900,299 08	"								
	Décharges et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		462,142 36	461,840 85	301 51								
	Décharges, réductions et attributions des communes sur la contribution des patentes		4,727,721 43	4,726,875 76	845 67								
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes, pour cessation de commerce		631,369 21	631,341 72	27 49								
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions (contributions foncière, personnelle et mobilière)		1,122,032 13	1,121,812 65	219 48								
	Taxes spéciales.												
	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines	41,000 00	6,563 29	6,563 29	"	(b) 18,684 62	"	"	18,684 62	154 12	"	22,161 26	(b) Fonds restés libres sur ce crédit.
	Idem sur les rétributions universitaires et sur le droit annuel dû par les chefs d'école		7,926 09	7,913 90	12 19								
	Idem sur les rétributions imposées pour vérification des poids et mesures		7,826 00	7,684 07	141 93								
		46,249,463 36	45,804,720 23	45,802,909 48	1,810 75	444,743 13	"	"	268,820 80	1,810 75	175,922 33	45,802,909 48	
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.												
66	Enregistrement et domaines	2,609,000 00	1,423,903 85	1,423,903 85	"	(c) 234,218 06	"	"	234,218 06	"	"	2,374,781 94	(c) L'éventualité de cette dépense ne permet d'assigner aucune cause précise à cet excédant de crédit.
	Forêts		90,585 19	90,585 19	"								
	Douanes		145,276 75	145,276 75	"								
	Contributions indirectes		126,294 16	126,294 16	"								
	Postes		31,439 73	31,439 73	"								
	Produits divers		557,282 26	557,282 26	"								
67	Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,145,000 00	1,155,344 09	1,155,344 09	"	"	(D) 10,344f 09c	10,344f 09c	"	"	"	1,155,344 09	(D) Les produits recouvrés et répartis ont dépassé les évaluations d'après lesquelles le crédit avait été approximativement ouvert au budget.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS, ATTRIBUÉS À DIVERS.												
68	Enregistrement et domaines	4,212,000 00	1,780,775 05	1,780,775 05	"	"	(E) 141,585 13	141,585 13	"	4,835 00	"	4,348,750 13	(E) Ces dépenses ne pouvant être prévues au budget que par approximation, les crédits qui les autorisent sont subordonnés au montant définitif des restitutions auxquelles il a dû être fait droit. (Voir, pour le détail de ces dépenses, les tableaux de développement annexés à la partie du compte général des finances intitulée : *Compte des dépenses publiques*.)
	Forêts		204,089 00	199,254 00	4,835 00								
	Douanes		1,018,062 57	1,018,062 57	"								
	Contributions indirectes		1,335,629 51	1,335,629 51	"								
	Postes		15,029 00	15,029 00	"								
69	Primes à l'exportation des marchandises	13,000,000 00	13,036,831 48	13,014,151 19	22,680 29	"	(F) 36,831 48	36,831 48	"	22,680 29	"	13,014,151 19	(F) Les primes ont été supérieures à la somme pour laquelle elles avaient été prévues au budget.
70	Escompte sur droits divers	2,800,000 00	2,943,888 18	2,943,869 51	18 67	"	(G) 143,888 18	143,888 18	"	18 67	"	2,943,869 51	(G) Cet excédant s'explique par la nature même de la dépense, qui est très-éventuelle, puisqu'elle résulte des demandes plus ou moins considérables faites par le commerce en acquittement de droits sous escompte ; de plus, cette dépense, inhérente à la quotité des recettes, qui s'accroissent progressivement, a, comme elles, dépassé les prévisions.
		70,015,463 36	69,669,151 05	69,639,806 34	29,344 71	678,961	332,648 88	332,648 88	503,038 86	29,344 71	175,922 33	69,639,806 34	
									532,383 57				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1843.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES à accorder.	CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements, représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS À TRANSPORTER AU BUDGET DE L'EXERCICE 1844. — Crédits applicables au service départemental.	AU BUDGET DE L'EXERCICE 1845. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1843.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.															
SERVICE ORDINAIRE.															
Dette publique	364,340,172f 24	361,603,158c 20	359,930,362f 17	"	359,930,362f 17	1,672,796f 03c	3,217,399f 91c	480,385f 87c	480,385f 87c	3,217,399f 91c	1,672,796f 03c	"	"	"	359,930,362f 17c
Liste civile et dotations	15,285,635 11	15,251,852 62	15,251,852 62	"	15,251,852 62	"	33,782 49	"	"	33,782 49	"	"	"	"	15,251,852 62
Ministère de la justice et des cultes	58,448,041 82	58,141,289 38	57,881,088 82	180,146f 19c	58,061,235 01	80,054 37	310,964 80	4,212 36	4,212 36	310,964 80	80,054 37	"	"	"	58,061,235 01
——— des affaires étrangères	10,365,921 04	9,570,281 50	9,335,900 50	193,644 91	9,529,545 41	40,736 09	976,314 16	180,674 62	180,674 62	976,314 16	40,736 09	"	"	"	9,529,545 41
——— de l'instruction publique	17,389,430 92	16,447,611 48	16,393,409 54	17,870 59	16,411,280 13	36,331 35	941,819 44	"	"	130,876 91	36,331 35	176,647f 87	634,294f 66	"	16,411,280 13
——— de l'intérieur	126,221,795 98	114,959,840 58	114,181,847 81	529,438 04	114,711,285 85	248,554 73	11,455,568 95	193,613 55	193,613 55	2,502,857 54	248,554 73	5,523,189 85	3,429,521 56	"	114,711,285 85
——— de l'agriculture et du commerce	13,269,461 81	13,599,454 43	13,552,290 95	35,510 43	13,587,801 38	11,653 05	53,980 79	383,973 41	383,973 41	8,599 19	11,653 05	"	"	45,381f 60c	13,587,801 38
——— des travaux publics	59,027,840 23	57,205,530 50	56,811,269 45	284,373 61	57,095,643 06	109,887 44	1,829,469 46	7,159 73	7,159 73	1,829,469 46	109,887 44	"	"	"	57,095,643 06
——— de la guerre	324,350,287 20	311,912,282 08	309,797,031 52	735,862 28	310,532,893 80	1,379,388 28	13,120,338 27	682,333 15	682,333 15	13,120,338 27	1,379,388 28	"	"	"	310,532,893 80
——— de la marine	91,572,738 10	91,238,288 62	88 500,476 20	933,647 08	89,434,123 28	1,804,165 34	1,264,932 29	930,482 81	930,482 81	1,264,932 29	1,804,165 34	"	"	"	89,434,123 28
——— des finances	18,416,534 87	18,178,911 36	17,093,573 30	1,078,729 21	18,175,302 51	3,608 85	247,431 40	9,807 89	9,807 89	247,431 40	3,608 85	"	"	"	18,175,302 51
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	152,942,015 99	149,324,351 91	149,187,789 07	"	149,187,789 07	136,562 84	3,905,445 01	287,780 93	287,780 93	3,190,087 70	136,562 84	"	715,357 31	"	149,187,789 07
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	70,015,463 36	69,669,151 05	69,639,806 34	"	69,639,806 34	29,344 71	678,961 19	332,648 88	332,648 88	503,038 86	29,344 71	"	"	175,922 33	69,639,806 34
	1,321,645,338 67	1,287,102,003 71	1,277,559,698 29	3,989,222 34	1,281,548,920 63	5,553,083 08	38,036,408 16	3,493,073 20	3,493,073 20	27,336,092 98	5,553,083 08	5,699,837 72	4,779,173 53	221,303 93	1,281,548,920 63
										32,889,176 06			5,000,477 46		
SERVICE EXTRAORDINAIRE.															
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.															
Ministère des travaux publics	69,583,984 23	68,541,697 98	68,376,066 73	57,162 93	68,433,229 66	108,468 32	1,092,286 25	50,000 00	50,000 00	1,092,286 25	108,468 32	"	"	"	68,433,229f 66c
——— de la guerre	37,814,942 98	37,814,942 98	37,814,942 98	"	37,814,942 98	"	"	"	"	"	"	"	"	"	37,814,942 98
——— de la marine	3,581,725 63	3,581,547 13	3,579,538 52	"	3,579,538 52	2,008 61	178 50	"	"	178 50	2,008 61	"	"	"	3,579,538 52
	110,980,652 84	109,938,188 09	109,770,548 23	57,162 93	109,827,711 16	110,476 93	1,092,464 75	50,000 00	50,000 00	1,092,464 75	110,476 93	"	"	"	109,827,711 16
										1,202,941 68					
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.															
Ministère des travaux publics	34,500,000 00	27,256,795 12	27,214,800 94	"	27,214,800 94	41,994 18	7,243,204 88	"	"	7,243,204 88	41,994 18	"	"	"	27,214,800 94
										7,285,199 06					
TOTAL GÉNÉRAL	1,467,125,991 51	1,424,296,986 92	1,414,545,047 46	4,046,385 27	1,418,591,432 73	5,705,554 19	46,372,077 79	3,543,073 20	3,543,073 20	35,671,762 61	5,705,554 19	5,699,837 72	4,779,173 53	221,303 93	1,418,591,432 73
													5,000,477 46		
										41,377,316 80		10,700,315 18			
										52,077,631 98					

Résultat général du compte définitif du budget de l'exercice 1843, à l'époque de la clôture de cet exercice.

RECETTE.

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1841.

Service départemental		9,044,294f 27c	9,234,488f 90c
Divers services spéciaux		190,194 63	

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DU BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Ressources ordinaires.	Contributions directes	411,265,427f 62c	1,265,541,797 52	1,373,696,027 79
	Produits et revenus de domaines	14,391,570 86		
	Produits des forêts et de la pêche	30,312,246 04		
	Impôts et revenus indirects	768,873,231 04		
	Divers produits et revenus	40,699,321 96		
Ressources extraordinaires.	Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1843		108,154,230 27	
	TOTAL			1,382,930,516 69
A DÉDUIRE :				
Fonds transportés au budget des exercices ci-après, avec affectation au service départemental et à divers services spéciaux, savoir :				
A l'exercice 1844	Service départemental		5,699,837f 72c	10,700,315 18
A l'exercice 1845	Service départemental	4,779,173f 53c	5,000,477 46	
	Divers services spéciaux	221,303 93		
	RESTE pour recettes applicables à l'exercice 1843			1,372,230,201 51

DÉCOUVERT DU TRÉSOR SUR LE BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Service ordinaire.			
Payements	1,281,548,920 63		
Recouvrements	1,264,075,971 24		
EXCÉDANT des payements	17,472,949 39		
Excédant de dépense du service colonial à régler définitivement dans la loi des comptes de 1844	20,680,308 12		
DÉCOUVERT	38,153.257 51	38,153,257 51	
Dépenses spéciales.			
Travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 17 mai 1837, et auxquels aucune ressource ne demeure plus applicable	1,561,821 30		
Dépenses des fortifications de Paris, qui devaient être primitivement imputées sur les fonds généraux du budget de 1841	54,496 66		
ENSEMBLE	1,616,317 96		
Rappels de dépenses d'exercices clos pour les travaux extraordinaires régis par la loi précitée du 17 mai 1837	57,162 93		
DÉCOUVERT	1,673,480 89	1,673,480 89	
Service extraordinaire.			
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841, et imputables, au moyen du prélèvement d'une somme égale (108,154,230 fr. 27 cent.) sur le produit de l'emprunt en rentes mis à la disposition du Gouvernement par la loi du budget des recettes de 1843		"	
Dépenses payées pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer, en vertu de la loi du 11 juin 1842		27,214,800 94	
Résultat général.			
Découvert transporté au compte spécial prescrit par l'article 36 de la loi du 25 juin 1841, et dont l'extinction aura lieu au moyen des ressources extraordinaires déterminées par cette même loi, savoir :			
Service ordinaire	38,153,257f 51c	39,826,738f 40c	
Dépenses spéciales	1,673,480 89		
Avance appliquée à un compte distinct, et qui restera provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, en exécution de l'article 18 de la loi du 11 juin 1842 :			
Grandes lignes de chemins de fer	27,214,800 94		
		67,041,539 34	67,041,539 34
TOTAL égal à la dépense de l'exercice 1843			1,439,271,740 85

DÉPENSE.

PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Service ordinaire.	Dette publique		359,930,362f 17c	1,281,548,920f 63c
	Liste civile et dotations		15,251,852 62	
	Services généraux des ministères		687,539,110 43	
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		149,187,780 07	
	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		69,639,806 34	
Service extraordinaire.	Travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 17 mai 1837, et auxquels aucune ressource ne demeure plus applicable, savoir :			
	Payements sur les crédits attribués à l'exercice 1843	1,561,821f 30c	1,618,984 23	
	Payements sur les dépenses des exercices clos	57,162 93		
	Dépenses des fortifications de Paris qui devaient être primitivement faites sur les fonds généraux du budget de l'exercice 1841		54,496 66	109,827,711 16
	Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841		108,154,230 27	
Établissement des grandes lignes de chemins de fer. (Loi du 11 juin 1842.)				27,214,800 94
TOTAL des payements effectués sur l'exercice 1843				1,418,591,432 73
SERVICE COLONIAL.				
Excédant de dépense du service colonial de l'exercice 1843, ainsi qu'il résulte du tableau page 552, et sauf règlement définitif de la loi des comptes de 1844				20,680,308 12
TOTAL de la dépense de l'exercice 1843				1,439,271,740 85

ÉTATS COMPARATIFS,

PAR BRANCHE DE REVENUS ET PAR MINISTÈRE,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DES EXERCICES 1843 ET 1842.

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES DES EXERCICES 1843 ET 1842.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES. (*Voir, au compte définitif des recettes de l'exercice 1843, les développements par nature de recettes.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1843,	
	Exercice 1843.	Exercice 1842.	en plus.	en moins.
Contributions directes	411,265,427f 62c	405,837,736f 48c	5,427,691f 14c	"
Enregistrement, timbre et domaines	260,066,180 36	249,506,496 23	10,559,684 13	"
Produits des forêts et de la pêche	30,312,246 04	35,382,100 24	"	5,069,854f 20c
Douanes et sels	209,553,893 36	204,596,694 60	4,957,198 76	"
Contributions indirectes. Boissons, droits divers, tabacs et poudres	264,866,881 23	261,071,178 59	3,795,702 64	"
Contributions indirectes. Produits de l'exploitation des salines de l'Est	831,059 15	6,070,583 07	"	5,239,523 92
Produits des postes	48,777,846 95	48,885,525 23	"	107,678 28
Produits universitaires	4,250,667 32	4,021,444 08	229,223 24	"
Produits éventuels affectés au service départemental	17,112,473 98	19,127,972 03	"	2,015,498 05
Produits et revenus de l'Algérie	3,217,233 34	2,854,619 42	362,613 92	"
Produit de la rente de l'Inde	1,061,761 30	1,061,819 70	"	58 40
Produits divers	14,226,126 87	13,153,771 46	1,072,355 41	"
	1,265,541,797 52	1,251,569,941 13	26,404,469 24	12,432,612 85
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1843			13,971,856f 39c	

COMPARAISON SPÉCIALE DES IMPÔTS ET REVENUS INDIRECTS RECOUVRÉS PENDANT LES EXERCICES 1843 ET 1842.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECETTES DE L'EXERCICE 1843.	RECETTES DE L'EXERCICE 1842.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1843, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1843, en moins.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.				
Enregistrement et droits divers	208,372,869f 92c	203,642,515f 58c	4,730,354f 34c	"
Timbre	37,301,739 58	36,655,262 16	646,477 42	"
DOUANES ET SELS.				
Droits de douanes à l'importation. Marchandises diverses	99,802,036 69	95,134,186 50	4,667,850 19	"
Droits de douanes à l'importation. Sucres des colonies françaises	37,136,348 18	36,251,888 19	884,459 99	"
Droits de douanes à l'importation. ——— étrangers	6,838,338 29	6,050,527 65	787,810 64	"
Droits de douanes à l'exportation et autres	1,374,104 76	1,656,201 06	"	282,096f 30c
Droits de navigation	3,258,457 95	3,355,880 01	"	97,422 06
Droits et produits divers des douanes	2,716,903 32	2,700,911 06	15,992 26	"
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	58,427,704 17	59,447,100 13	"	1,019,395 96
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Droits sur les boissons	97,654,890 48	97,711,606 40	"	56,715 92
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	10,597,292 44	9,583,906 72	1,013,385 72	"
Droits sur le sucre indigène	7,658,853 95	9,217,009 24	"	1,558,155 29
Diverses taxes indirectes	39,430,689 09	38,059,538 33	1,371,150 76	"
Produit de la vente des tabacs	104,364,262 16	100,715,458 87	3,648,803 29	"
Produit de la vente des poudres	5,160,893 11	5,783,659 03	"	622,765 92
PRODUITS DES POSTES.				
Produit de la taxe des lettres	44,490,348 28	44,343,694 97	146,653 31	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,002,750 21	1,083,589 25	"	80,839 04
Produit des places dans les malles-postes	1,999,446 28	2,273,999 67	"	274,553 39
Produit des places dans les paquebots	1,083,241 64	968,404 03	114,837 61	"
Recettes à différents titres	202,060 54	215,837 31	"	13,776 77
	768,873,231 04	754,851,176 16	18,027,775 53	4,005,720 65
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1843			14,022,054f 88c	

RÉSUMÉ SELON LES DIVISIONS LÉGISLATIVES DU BUDGET.

Enregistrement, droits divers et timbre	245,674,609 50	240,297,777 74	5,376,831 76	"
Douanes et sels	209,553,893 36	204,596,694 60	4,957,198 76	"
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	264,866,881 23	261,071,178 59	3,795,702 64	"
Postes	48,777,846 95	48,885,525 23	"	107,678 28
	768,873,231 04	754,851,176 16	14,129,733 16	107,678 28
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1843			14,022,054f 88c	

COMPARAISON, PAR MINISTÈRE, DES DÉPENSES DES EXERCICES 1843 ET 1842.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES. (*Voir, aux comptes des ministres, les développements par chapitre.*) Exercice 1843.	Exercice 1842.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1843, en plus.	en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	361,603,158f 20c	356,783,698f 45c	4,819,459f 75c	"
Liste civile et dotations	15,251,852 62	15,987,427 83	"	735,575f 21c
Ministère de la justice et des cultes — Service de la justice	20,630,127 59	20,592,033 05	38,094 54	"
Ministère de la justice et des cultes — Service des cultes	37,511,161 79	36,416,063 44	1,095,098 35	"
——— des affaires étrangères	9,570,281 50	8,924,918 62	645,362 88	"
——— de l'instruction publique	16,447,611 48	16,143,485 28	304,126 20	"
——— de l'intérieur	114,959,840 58	109,276,953 62	5,682,886 96	"
——— de l'agriculture et du commerce	13,599,454 43	12,608,899 66	990,554 77	"
——— des travaux publics	57,205,530 50	59,656,960 51	"	2,451,430 01
——— de la guerre	311,912,282 08	327,095,807 83	"	15,183,525 75
——— de la marine	91,238,288 62	112,835,335 34	"	21,597,046 72
——— des finances	18,178,911 36	18,283,778 96	"	104,867 60
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	149,324,351 91	147,818,613 08	1,505,738 83	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	69,669,151 05	65,964,187 18	3,704,963 87	"
	1,287,102,003 71	1,308,388,162 85	18,786,286 15	40,072,445 29
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1843			21,286,159f 14c	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.				
Ministère des travaux publics	68,541,697 98	58,372,111 12	10,169,586 86	"
——— de la guerre	37,814,942 98	56,112,993 58	"	18,298,050 60
——— de la marine	3,581,547 13	3,054,725 65	526,821 48	"
	109,938,188 09	117,539,830 35	10,696,408 34	18,298,050 60
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.				
Ministère des travaux publics	27,256,795 12	1,368,937 58	25,887,857 54	"
	137,194,983 21	118,908,767 93	36,584,265 88	18,298,050 60
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1843			18,286,215f 28c	

COMPARAISON DES DÉPENSES RESTÉES À PAYER À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1843 ET 1842.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1843.	EXERCICE 1842.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1843, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1843, en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	1,672,796f 03c	1,537,454f 29c	135,341f 74c	"
Liste civile et dotations	"	"	"	"
Ministère de la justice et des cultes — Service de la justice	4,497 58	9,138 36	"	4,640f 78c
Ministère de la justice et des cultes — Service des cultes	75,556 79	91,797 60	"	16,240 81
——— des affaires étrangères	40,736 09	90,103 17	"	49,367 08
——— de l'instruction publique	36,331 35	22,626 47	13,704 88	"
——— de l'intérieur	248,554 73	193,937 78	54,616 95	"
——— de l'agriculture et du commerce	11,653 05	31,194 09	"	19,541 04
——— des travaux publics	109,887 44	148,894 87	"	39,007 43
——— de la guerre	1,379,388 28	1,206,589 57	172,798 71	"
——— de la marine	1,804,165 34	1,528,012 83	276,152 51	"
——— des finances	3,608 85	4,276 45	"	667 60
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	136,562 84	121,333 46	15,229 38	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	29,344 71	25,970 45	3,374 26	"
	5,553,083 08	5,011,329 39	671,218 43	129,464 74
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1843			541,753f 69c	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.				
Ministère des travaux publics	108,468 32	63,263 29	45,205 03	"
——— de la guerre	"	"	"	"
——— de la marine	2,008 61	"	2,008 61	"
	110,476 93	63,263 29	47,213 64	"
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.				
Ministère des travaux publics	41,994 18	846 30	41,147 88	"
	152,471 11	64,109 59	88,361 52	"
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1843			88,361f 52c	

COMPARAISON DES DÉPENSES RÉELLES, PAYÉES À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1843 ET 1844.

CHAPITRES ET SUBDIVISIONS.	DÉPENSES. 1843.	EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCES à prévoir en 1845. en plus.	en moins.
Dette publique	4,072,790 62	4,087,457 29	14,666 67	»
Dette civile et dotations	»	»	»	»
Service de la justice	4,407 35	6,138 80	1,731 45	»
Ministère de la justice et des cultes. Service des cultes	73,030 79	91,302 00	18,271 21	»
Service des prisons	49,736 09	90,166 17	40,430 08	»
Ministère des affaires étrangères	30,831 39	32,838 47	2,007 08	»
Ministère de l'intérieur. Dépenses générales	296,584 73	193,977 63	»	102,607 10
Ministère de l'intérieur. Dépenses départementales	112,953 65	131,194 09	18,241 44	»
Ministère de l'intérieur. Dépenses communales	108,887 64	128,895 47	20,007 83	»
Ministère de l'intérieur. Dépenses de police générale	1,370,386 59	1,300,386 67	»	69,999 92
Ministère de l'intérieur. Dépenses de la marine	1,209,183 34	1,334,012 95	124,829 61	»
Ministère de l'intérieur. Dépenses des colonies	3,608 85	4,270 45	661 60	»
Ministère des finances. Frais de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	130,362 85	121,332 68	»	9,030 17
Ministère des finances. Dépenses non valeurs, frais de recouvrement et remises	39,364 71	35,979 45	»	3,385 26
Ministère des finances. Dépenses des services généraux	2,958,063 08	3,011,239 30	671,314 45	129,164 23
Différences en plus à Paris en 1843			541,730 07	

Tableau des dépenses payées pendant les exercices 1843 et 1844.

Tableau des dépenses payées pendant les exercices 1843 et 1844.

Ministère des travaux publics	108,108 32	63,203 30	»	45,505 02
Ministère de la guerre	»	»	»	»
Ministère de la marine	5,003 01	»	2,003 01	»
Dépenses payées pendant les exercices 1843 et 1844	113,070 33	63,203 30	»	47,815 03
Différences en plus des travaux publics	41,324 15	6,840 30	34,483 85	»
Différences en moins des dépenses payées	172,871 11	54,109 30	»	88,931 32
Différences en plus à Paris en 1843			»	88,931 32

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1844,

AU 1er JANVIER 1845.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1844.

Résultat du vote primitif du budget.

Les lois de finances votées pendant la session de 1843, et portant la date du 24 juillet 1843, ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins de l'ensemble des services du budget de l'exercice 1844, savoir :

Recettes	1,324,760,336f
Dépenses	1,389,208,172
Le budget de l'exercice 1844 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de dépense, de	64,447,836

Mais ces fixations ont été modifiées par les quatre lois ci-après, que les Chambres ont votées pendant la même session, savoir :

1° Loi du 13 juin 1843, qui a ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit de 80,000 francs, pour l'établissement d'une école d'arts et métiers dans la ville d'Aix;

2° Loi du 2 juillet 1843, portant allocation, au ministre des travaux publics, d'un crédit de 2 millions de francs, pour la reconstruction de divers ponts;

3° Loi du 19 juillet 1843, qui a accordé au ministre du même département un crédit de 400,000 francs, pour l'achèvement et la reconstruction de divers édifices publics;

4° Loi du 24 juillet 1843, relative à l'exécution du chemin de fer de Marseille à Avignon, et qui a affecté, pour cet objet, un crédit de 2 millions de francs à l'exercice 1844.

En résumant ces diverses dispositions législatives, la recette et la dépense du budget de l'exercice 1844 sont demeurées fixées, à la fin de la session de 1843, ainsi qu'il suit :

Recettes.	Ressources ordinaires		1,246,880,336f	1,324,760,336f
	Ressources extraordinaires		77,880,000	
Dépenses.	Service ordinaire		1,274,308,172	1,393,688,172
	Service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	77,880,000	
		Travaux régis par la loi du 11 juin 1842 (Établissements de grandes lignes de chemins de fer)	41,500,000	
Excédant présumé de dépense	Service ordinaire		27,427,836	68,927,836
	Service extraordinaire		41,500,000	

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1844.

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions du budget de 1844 ont, depuis, éprouvé les modifications indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, page 292 à 295, et qui les récapitulent, par branches de revenus et par ministères. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

1° Évaluations des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1844 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à.		1,324,760,336f 00c
Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux s'accroissent du montant de la plus-value réalisée sur lesdites ressources. Cette plus-value a été de.....		6,482,197 03
Les voies et moyens assignés à cet exercice s'augmentent en outre des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :		
Exercice 1842.....	9,762,436f 37c	15,462,274 09
Exercice 1843.....	5,699,837 72	
ENSEMBLE.....		1,346,704,807 12
Mais, d'un autre côté, ils se réduisent du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi des finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1844, que dans la loi des comptes de 1845, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci.....		6,299,350 00
Total des recettes affectées législativement au budget de 1844, savoir :		
Fonds de report des exercices 1841 et 1842.....	15,462,274 09	1,262,525,457f 12c
Ressources ordinaires.....	1,247,063,183 03	1,340,405,457 12
Ressources applicables aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.....	77,880,000 00	

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le budget primitif et par les lois spéciales qui y ont été rattachées s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé d'autre part, à.....	1,393,688,172f 00c
Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir ci-dessus la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes).....	6,482,197 03
A REPORTER.....	1,400,170,369 03

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1844.

REPORT.....		1,400,170,369f 03c
Les crédits applicables aux dépenses des mêmes services dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1842 et 1843, ont été transportés avec la même destination à l'exercice de 1844 (voir ci-dessus).....		15,462,274 09
Diverses lois spéciales, rendues pendant la session de 1844, ont ouvert aux ministres, pour les services ordinaires du budget, des crédits supplémentaires et extraordinaires montant à.....		24,979,936 51
Des ordonnances royales soumises à la régularisation des Chambres dans le projet de la loi générale des crédits supplémentaires, présentée à l'ouverture de la session de 1845 (Tableau D), ont reporté au budget de 1844, en vertu des lois qui autorisaient les services, diverses portions de crédits non employées sur les exercices précédents et montant à.....	3,754,364f 37c	
Mais il faut déduire, de ce dernier résultat, des reliquats de crédits non employés sur le budget de 1844, et dont le report, dûment autorisé, a eu lieu au budget de 1845, en vertu d'ordonnances royales soumises, comme les précédentes, à la régularisation législative (Tableau F).....	3,395,462 65	
RESTE pour cette cause de modification....	358,901 72 ci	358,901 72

Les allocations ci-dessus s'augmentent encore des accroissements et des modifications de crédits qu'a éprouvés, comme il suit, le service extraordinaire des travaux publics :

Crédits ouverts par des lois spéciales rendues pendant la session de 1844 :			
Pour les travaux régis par la loi du 25 juin 1841.....		14,175,000f	53,710,000 00
Pour les travaux régis par la loi du 11 juin 1842 :			
Grandes lignes de chemins de fer.....	30,735,000	39,535,000	
Travaux divers.....	8,800,000		
Crédits non employés sur les exercices 1842 et 1843, et reportés au budget de 1844, en vertu d'ordonnances royales soumises à la régularisation législative dans la loi générale des crédits supplémentaires (Tableau N), savoir :			
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.....		11,827,371f 89c	
Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842 :			
Grandes lignes de chemins de fer.....	10,131,062f 42c	12,131,062 42	
Travaux divers.....	2,000,000 00		
		23,958,434 31	
A DÉDUIRE : Crédits annulés sur l'exercice 1844 et reportés à 1845, par le même projet de loi, savoir :			
Travaux extraordinrs régis par la loi du 25 juin 1841	950,000	2,950,000 00	
Travaux divers régis par la loi du 11 juin 1842.....	2,000,000		
		21,008,434 31	21,008,434 31
A REPORTER.....			1,515,689,915 66

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1844.

REPORT..... 1,515,689,915f 66c

Enfin la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués chaque année pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1844 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de 6,251381 fr. 43 cent. qui s'applique :

Au service ordinaire du budget, pour.....	6,210,501f 88c	6,251,381f 43c
Au service extraordinaire, pour.....	40,879 55	
ENSEMBLE.....		1,521,941,297 09

Mais, d'un autre côté, les crédits de l'exercice 1844 doivent être réduits de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1845, ci..... 23,013,619 00

TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1844..... 1,498,927,678 09

Ce dernier résultat se résmue comme il suit, selon les trois grandes divisions des services du budget de 1844 :

Dépenses du service ordinaire.....		1,304,788,364f 23c
Dépenses du service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841 (y compris, comme on le voit ci-dessus, 40,879 fr. 56 cent. pour payements effectués à titre d'exercice clos).....	102,973,251 44
	Grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.....	91,166,062 42
RÉSULTAT pareil.....		1,498,927,678 09

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1844.

D'après l'exposé que l'on vient de faire, de l'ensemble des dispositions législatives votées ou en ce moment soumises aux Chambres, qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1844, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Pour le *service ordinaire*,	
Les dépenses s'élevant à.....	1,304,788,364f 23c
Et les prévisions de recettes ne montant qu'à.....	1,262,525,457 12
Il en résultait un excédant présumé de dépense de.....	42,262,907 11
Mais cet excédant de dépense s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1843, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 23,013,619 francs et prévu seulement en recette pour 6,299,350 francs, différence.....	16,714,269 00
se trouvait ainsi porté à une somme totale de.....	58,977,176 11

Note sur le Compte provisoire du budget de l'Exercice 1844.

Quant au service des *travaux extraordinaires* dont les dispositions financières sont régies par la loi du 25 juin 1841,

Les crédits accordés aux ministres, pour l'exercice 1844, s'élevant à.... 102,973,251f 44c

Et la ressource prévue par le budget primitif, pour ce service, dans le système de ladite loi, n'étant que de..... 77,880,000 00

Il y aurait eu lieu de la compléter par le prélèvement, sur la portion de l'emprunt en rentes assignée au budget subséquent, d'une somme de..... 25,093,251 44

Enfin, la spécialité de dépense relative à l'établissement des *grandes lignes de chemins de fer et autres travaux* régis par la loi du 11 juin 1842 faisait présumer une avance, à supporter provisoirement par les ressources de la dette flottante du trésor, de..... 91,166,062f 42c

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés ou à réaliser.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1844, telle qu'elle résulte, au 1er janvier 1845, des écritures de la comptabilité générale des finances.

1° Situation des recettes. (*Service ordinaire.*)

L'évaluation des ressources de 1844 a été formée d'après les diverses bases indiquées dans les développements mis sous les yeux des Chambres à l'appui du projet de budget de cet exercice.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir (non compris les fonds reportés des exercices précédents), à..... 1,247,06183f 03c

Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à..... 1,289,092,319f 64c

Les recouvrements effectués sont de..... 1,234,342,106 65

Au 1er janvier 1845, il restait à recouvrer..... 54,750,212 99

Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci..... 1,289,092,319f 64c

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant des recettes sur les évaluations, de..... 42,029,136 61

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1844.

Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et revenus

	RECETTES EXCÉDANT les évaluations.	ÉVALUATIONS EXCÉDANT les recettes.
Contributions directes	1,939,319f 66c	"
Produits de domaines	571,349 89	"
Produits des forêts et de la pêche	"	4,005,630f 32c
Impôts et revenus indirects	35,706,784 09	"
Salines et mines de sel de l'Est	39,714 78	"
Produits universitaires	551,593 18	"
Produits et revenus de l'Algérie	1,088,745 27	"
Produits divers	6,137,260 06	"
	46,034,766 93	4,005,630 32
EXCÉDANT des recettes sur les évaluations	42,029,136 61	

Les prévisions du budget, quoique établies, en général, sur les recettes réelles d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits d'un exercice ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison sera publiée, pour le budget de 1844, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

2e Situation des dépenses. (*Service ordinaire.*)

Les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à 1,304,788,354f 23c

Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1844, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1844, montent, à 1,312,364,563f 82c

Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1844, n'ont été que de . . 1,082,396,118 87

Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1845 229,968,444 95

Si l'on compare les crédits accordés aux ministres, avec le montant des dépenses prévues pour l'exercice 1844, ci 1,312,364,563 82

L'ensemble de l'exercice présente, pour le service ordinaire, un excédant probable des dépenses sur les crédits, de 7,576,199 59

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1844.

Ce dernier terme se développe comme il suit, en se renfermant dans les principales divisions législatives du budget des dépenses :

	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
Dette publique	1,092,301f 14c	"
Liste civile et dotations	"	"
Ministère de la justice et des cultes	230,641 55	"
——— des affaires étrangères	"	306,425f 23c
——— de l'instruction publique	"	35,000 00
——— de l'intérieur	679,000 00	"
——— de l'agriculture et du commerce	650,000 00	"
——— des travaux publics	"	823,683 23
——— de la guerre	7,573,784 00	"
——— de la marine	"	20,653 50
——— des finances	"	91,507 00
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	"	6,426,943 23
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	5,054,685 09	"
	15,280,411 78	7,704,212 19
EXCÉDANT des dépenses sur les crédits	7,576,199 59	

Ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, il a été alloué, pour les dépenses du service colonial du ministère de la marine, des crédits montant à 23,013,619f 00c

3e Situation du service colonial.

Mais, d'une part, un projet de loi spécial présenté à la Chambre des Députés, le 26 février 1845, pour le report de 1844 à 1845 d'un crédit concernant les établissements français dans l'Océanie, ci 448,000f 00c

Et, d'autre part, diverses dépenses autorisées supplétivement par des ordonnances royales soumises à la régularisation législative dans la loi générale des crédits supplémentaires proposée à l'ouverture de la session de 1845, ci 32,261 24

415,738 76

ont réduit les besoins du service colonial pour l'exercice 1844, à 22,597,880 24

Et, comme les recettes du même service n'ont été évaluées qu'à 6,299,350 00

il en résulte que l'excédant de dépense de 16,714,269 francs annoncé page 284 ressort, dans le résultat général du compte provisoire de 1844 (voir page 344), pour 16,298,530 24

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1844.

4° Situation du service des travaux extraordinaires.

Le service des travaux extraordinaires, considéré sous le double rapport de ses ressources et de ses besoins, présente les résultats suivants pour l'exercice 1844 :

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Ainsi qu'on l'a établi, page 284, les crédits ouverts sur l'exercice 1844, pour cette nature de travaux, aux ministères des travaux publics, de la guerre et de la marine, s'élevent à 102,973,251f 44c

Les dépenses présumées devoir être effectuées à la charge du budget dudit exercice ne montant qu'à 92,863,251 44

Il y a lieu d'estimer qu'elles présenteront en règlement définitif un excédant des crédits, à reporter aux exercices suivants, de 10,110,000 00

Quant au rapprochement des dépenses probables de 1844 avec les ressources qui doivent y être affectées, ces dépenses s'élevant, pour les trois ministères précités, à la somme ci-dessus, de 92,863,251 francs 44 centimes, SAVOIR :

Ministère des travaux publics	50,416,375f 96c	92,863,251f 44c
——— de la guerre	36,704,385 11	
——— de la marine	5,742,490 37	

Et la portion de l'emprunt en rentes, assignée aux travaux de cette nature par la loi de finances de 1844, n'étant que de 77,880,000 00

Il serait nécessaire de compléter, sous ce rapport, les voies et moyens de l'exercice 1844, par un prélèvement à effectuer sur la portion de l'emprunt attribuée à l'exercice 1845, de 14,983,251 44

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

L'établissement des grandes lignes de chemins de fer ainsi que les autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842, et provisoirement imputables sur les fonds de la dette flottante du trésor, ont donné lieu, comme il a été dit page 284, à des crédits ouverts sur l'exercice 1844 pour la somme totale de 91,166,062f 42c

Les dépenses présumées du même exercice sont appréciées à celles de 44,666,062 francs 42 centimes par les ministères ordonnateurs de ces travaux, SAVOIR :

Ministère des travaux publics	44,166,062f 42c	44,666,062 42
——— de la guerre	500,000 00	

En sorte qu'il y aurait à reporter aux exercices 1845 et suivant 46,500,000 00

Le montant ci-dessus des dépenses propres à 1844 représente l'avance probable du trésor à laquelle les ressources de la dette flottante pourront avoir à subvenir, ci 44,666,062f 42c

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1844.

On terminera l'exposé qui précède, de l'ensemble des dépenses de l'exercice 1844, en faisant remarquer qu'elles ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire lorsque le compte définitif de 1844 pourra être rendu: cette comparaison se trouvera annexée tant au compte général des finances, qu'au compte de chaque département ministériel.

Résultat général du budget de l'exercice 1844, en situation provisoire.

La situation du budget de 1844, d'après les faits connus ou appréciés au 1er janvier 1845, s'établit ainsi qu'il suit, pour chacune des trois grandes divisions de services de ce budget :

Les ressources ordinaires, constatées pour cet exercice, s'élèvent à.....	1,289,092,319f 64c
Elles s'accroissent des fonds du service départemental et de divers services spéciaux, qui ont été reportés des exercices 1842 et 1843.....	15,462,274 09
ENSEMBLE.....	1,304,554,593 73
Les dépenses probables étant de.....	1,312,364,563 82
Il en résulte pour le trésor un découvert de.....	7,809,970 09
Ce découvert s'accroît de l'excédant de dépense du service colonial de 1844, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1845, ci.....	16,298,530 24
Et se trouve ainsi porté, pour les services ordinaires du budget de 1844, à	24,108,500 33
Quant au service des travaux extraordinaires exécutés sous le régime de la loi du 25 juin 1841, il se balance en recette et en dépense dans la situation générale du budget de 1844, puisque les dépenses de ce service doivent être couvertes par le prélèvement d'une somme égale (92,863,251 fr. 44 cent.) sur le produit de l'emprunt en rentes dont la négociation a été autorisée par la loi sur le budget des recettes de 1842 (voir page 344).....	"
Enfin le service des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 21 juin 1842, met provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, en exécution de l'article 18 de cette loi, une avance de.....	44,666,062 42
Le TOTAL GÉNÉRAL de l'excédant de dépense dont le trésor demeure à découvert sur l'exercice 1844 est, en conséquence, de.....	68,774,562 75

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1844.

Comparaison de la situation du budget de 1844, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le compte provisoire de l'exercice.

On a vu plus haut que, d'après les dispositions législatives votées ou proposées aux Chambres, le budget de 1844 présentait sur le *service ordinaire* un excédant de dépense de... 42,262,907f 11c

Il résulte de la situation provisoire de cet exercice, établie au 1er janvier 1845 :

D'une part, que cet excédant de dépense s'augmente des nouveaux suppléments de crédits reconnus ou présumés nécessaires pour couvrir les dépenses probables des services ordinaires de l'exercice 1844..... 7,576,199 59

Et du prélèvement à faire sur les fonds généraux de cet exercice, pour couvrir l'insuffisance de ressources du service colonial..... 16,298,530 24

ENSEMBLE..... 66,137,636 94

D'autre part, que les recettes excèdent l'évaluation qui en a été faite par la loi de finances, d'une somme de..... 42,029,136 61

Et, enfin, que le budget de 1844 paraît, ainsi qu'on vient de l'établir, devoir se solder par un excédant de dépense de..... 24,108,500 33

Situation du budget de l'exercice 1844, relativement aux recettes et aux payements effectués à l'époque du 1er janvier 1845.

Les recettes réalisées sur l'exercice 1844, jusqu'au 1er janvier 1845, par l'ensemble des services, y compris les fonds reportés à divers titres des exercices précédents, s'élèvent à 1,249,804,380f 74c

Les payements effectués sont de..... 1,187,261,734f 04c

Le prélèvement à faire pour le service colonial, de. 16,298,530 24

1,203,560,264 28

Il existe, par conséquent, au 1er janvier 1845, un excédant de recette de (1) 46,244,116 46

Le reste à recouvrer sur les produits constatés est de.. 132,630,212f 99c

Le prélèvement à faire sur l'emprunt en rentes, de... 14,983,251 44

147,613,464 43

ENSEMBLE..... 193,857,580 89

Mais les dépenses à payer, pour acquitter tous les services de l'exercice 1844, montent, à la même époque, à..... 262,632,143 64

Et, lorsque ces dernières opérations seront consommées, le budget de l'exercice 1844 se soldera, pour l'ensemble des services, comme on le voit page 344, par un excédant de dépense, de..... 68,774,562 75

(1) Ce résultat se trouve employé ainsi qu'il suit, dans le passif de la situation générale des finances (voir page 389) :

Excédant de recette sur le service ordinaire.....		151,109,731f 63c
Excédant de dépense sur les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	71,168,667f 82c	104,865,615 17
——— sur les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.	33,696,947 35	
RESTE en excédant de recette.....		46,244,116 46

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1844.

COMPTE PROVISOIRE
du budget
de l'exercice 1844.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DE L'EXERCICE 1844.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES d'après le budget. (Loi du 24 juillet 1843.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.		MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1844.		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1844.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	407,107,286f 00c	4,829,217f 25c	"	"	"	411,936,503f 25c	
Enregistrement, timbre et domaines	247,989,700 00	"	"	"	"	247,989,700 00	
Produits des forêts et de la pêche	35,657,500 00	"	"	"	"	35,657,500 00	
Douanes et sels	204,164,000 00	"	99,408f 71c	"	"	204,064,591 29	
Contributions indirectes	262,098,000 00	"	"	"	"	262,098,000 00	
Produits des postes	49,676,000 00	"	"	"	"	49,676,000 00	
Produits universitaires	4,078,000 00	"	"	"	"	4,078,000 00	
Divers revenus... Produits éventuels affectés au service départemental	11,360,000 00	1,691,796 23	"	"	"	13,051,796 23	
Divers revenus... Produits et revenus de l'Algérie	3,000,000 00	"	"	"	"	3,000,000 00	
Divers revenus... Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Divers revenus... Recettes des colonies	6,299,350 00	"	"	"	(A) 6,299,350f 00c	"	(A) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1842.
Produits divers	14,400,500 00	60,592 26	"	"	"	14,461,092 26	
	1,246,880,336 00	6,581,605 74	99,408 71	"	6,299,350 00	1,247,063,183 03	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1844	77,880,000 00	"	"	"	"	77,880,000 00	
	1,324,760,336 00	6,581,605 74	99,408 71	"	6,299,350 00	1,324,943,183 03	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1842 et 1843 pour le service départemental et pour divers services spéciaux..... Exercice 1842.. 9,762,436f 37c; Exercice 1843.. 5,699,837 72	"	"	"	(B) 15,462,274f 09c	"	15,462,274 09	(B) Lois de règlement des exercices 1842 et 1843.
	1,324,760,336 00	6,581,605 74	99,408 71	15,462,274 09	6,299,350 00	1,340,405,457 12	
		6,482,197 03		9,162,924 09			

COMPTE PROVISOIRE
du budget
de l'exercice 1844.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1844.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après LE BUDGET. (Loi de finances du 24 juillet 1843.)	CRÉDITS OUVERTS d'après des LOIS SPÉCIALES, rattachées au budget.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1842 et 1843 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales. Crédits accordés.	AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales. Crédits annulés.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements d'exercices opérés sur les crédits par ordonnances royales en vertu de lois qui ont autorisé les services (E). Crédits accordés.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements d'exercices opérés sur les crédits par ordonnances royales en vertu de lois qui ont autorisé les services (E). Crédits annulés.	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'art. 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.	CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1844.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1844.
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	365,111,175f 00c	"	"	99,408f 71c	"	"	"	"	"	"	"	365,011,766f 29
Dotations	15,031,050 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	15,031,050 00
Services des ministères. Justice et cultes. Justice	20,766,825 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	692f 35	20,767,517 35
Services des ministères. Justice et cultes. Cultes	37,505,594 00	"	"	"	"	6,698f 68	"	86,391f 55c	"	"	160,988 59	37,759,672 82
Services des ministères. Affaires étrangères	8,550,291 00	"	"	"	"	352,883 86	"	585,482 64	"	"	43,746 61	9,532,404 11
Services des ministères. Instruction publique	16,904,233 00	"	217,381f 52c	"	897,496f 30c	68,079 90	"	"	"	"	17,823 96	18,105,014 68
Services des ministères. Intérieur	102,427,485 00	"	3,393,481 58	"	13,943,139 46	1,701,666 92	"	2,181,735 72	1,708,462f 65	"	134,972 91	122,074,018 94
Services des ministères. Agriculture et commerce	14,300,110 00	80,000f 00c	5,052 42	"	27,391 83	12,000 00	"	"	"	"	42,938 16	14,467,492 41
Services des ministères. Travaux publics	55,348,600 00	2,400,000 00	"	"	"	2,291,940 48	"	300,754 46	25,000 00	"	264,843 69	60,581,138 63
Services des ministères. Guerre	298,311,220 00	"	"	"	"	8,657,980 73	1,198,826f 00	"	"	"	1,698,000 15	307,468,374 88
Services des ministères. Marine. Service marine	86,726,805 00	"	"	"	"	8,282,378 40	"	"	"	"	2,323,456 84	97,332,640 24
Services des ministères. Marine. Service colonial	20,658,209 00	"	"	"	"	2,355,410 00	"	"	"	23,013,619f 00 (F)	"	"
Services des ministères. Finances	17,305,414 00	"	"	"	"	89,459 54	"	"	"	"	1,523,038 62	18,917,912 16
Frais de régie, de percep. et d'expl. des impôts et revenus publics.	147,464,201 00	"	107,824 78	"	400,570 20	2,360,264 00	"	600,000 00	1,662,000 00	"	"	149,270,859 98
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	65,416,960 00	"	2,857,865 44	"	193,676 30	"	"	"	"	"	"	68,468,501 74
SERVICE EXTRAORDINAIRE.	1,271,828,172 00	2,480,000 00	6,581,605 74	99,408 71	15,462,274 09	(A) 26,178,762 51	1,198,826 00 (D)	3,754,364 37	3,395,462 65	23,013,619 00	6,210,501 88	1,304,788,364 23
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.												
Ministère des travaux publics	38,700,000 00	"	"	"	"	14,175,000 00	"	7,560,496 41	950,000 00	"	40,879 55	59,526,375 96
——— de la guerre	34,680,000 00	"	"	"	"	"	"	2,024,385 11	"	"	"	36,704,385 11
——— de la marine	4,500,000 00	"	"	"	"	"	"	2,242,490 37	"	"	"	6,742,490 37
	77,880,000 00	"	"	"	"	(B) 14,175,000 00	"	11,827,371 89	950,000 00	"	40,879 55	102,973,251 44
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.												
Ministère des travaux publics	39,500,000 00	2,000,000 00	"	"	"	39,035,000 00	"	12,131,062 42	2,000,000 00	"	"	90,666,062 42
——— de la guerre	"	"	"	"	"	500,000 00	"	"	"	"	"	500,000 00
	39,500,000 00	2,000,000 00	"	"	"	(C) 39,535,000 00	"	12,131,062 42	2,000,000 00	"	"	91,166,062 42
TOTAL GÉNÉRAL	1,389,208,172 00	4,480,000 00	6,581,605 74	99,408 71	15,462,274 09	79,888,762 51	1,198,826 00	27,712,798 68	6,345,462 65	23,013,619 00	6,251,381 43	1,498,927,678 09
	1,393,688,172 00		6,482,197 03			78,689,936 51		21,367,336 03				

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits ont été accordés par les lois ci-après :

Loi du 21 mars 1844	15,000f 00c
— du 20 avril	1,000,000 00
— du 2 juillet	460,000 00
— du 5 *idem*	200,000 00
— du 23 *idem*	7,673,859 00
— du 26 *idem*	5,429,103 51
— du 31 *idem*	950,000 00
— du 3 août	460,000 00
Loi du même jour	1,662,000 00
— du 4 août	8,087,800 00
— du 5 *idem*	241,000 00
	26,178,762 51

(B) Loi du 26 juillet 1844 ... 1,175,000f 00c
— du 5 août ... 13,000,000 00
14,175,000 00

(C) Loi du 26 juillet 1844 ... 24,500,000f 00c
— du 2 août ... 3,000,000 00
— du 3 *idem* ... 500,000 00
— du 5 *idem* ... 11,535,000 00
39,535,000 00

(D) Loi du 23 juillet 1844.

(E) Ces ordonnances ont été soumises à la régularisation des Chambres, dans le projet de loi des crédits supplémentaires qui a été présenté le 31 décembre 1844, et elles font l'objet des tableaux D et N de ce projet de loi.

Il en est de même pour les annulations de crédits de 3,305,462f 65c (service ordinaire), et de 2,950,000 francs (service extraordinaire), comprises dans les tableaux F et N du même projet.

(F) Ces crédits ont été ouverts par les lois ci-après :

Loi du budget des dépenses, en date du 24 juillet 1843	20,658,209f 00c
Loi générale des crédits supplémentaires du 26 juillet 1844	2,355,410 00
	23,013,619 00

DU CONSEIL PROVISOIRE DU BUDGET DE L'ÉTAT.

Tableau des crédits.

| | | |

COMPTE PROVISOIRE
DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1844,

AU 1er JANVIER 1845.

BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Compte provisoire des Recettes au 1er janvier 1845.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	274,386,337f 68c	274,528,148f 52c	369,039,744f 88	44,836,078f 03c	"	141,810f 84c	274,528,148f 52c	
——— personnelle et mobilière	57,755,418 67	57,755,341 39			77f 28c	"	57,755,341 39	
——— des portes et fenêtres	33,204,015 50	33,190,478 22			13,537 28	"	33,190,478 22	
——— des patentes	45,859,472 70	47,670,596 08			"	1,811,123 38	47,670,596 08	
Taxe de premier avertissement	731,258 70	731,258 70			"	"	731,258 70	
	411,936,503 25	413,875,822 91	369,039,744 88	44,836,078 03	13,614 56	1,952,934 22	413,875,822 91	
					1,939,319 66			
ENREGISTREMENT TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	204,227,000 00	214,966,432 67	214,089,432 67	877,000 00	"	10,739,432 67	214,966,432 67	
Droit de timbre	35,756,000 00	37,399,733 51	37,393,733 51	6,000 00	"	1,643,733 51	37,399,733 51	
Revenus et prix de vente de domaines	5,610,000 00	5,401,591 52	5,169,291 52	232,300 00	208,408 48	"	5,401,591 52	
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	1,425,440 00	2,319,911 00	2,307,911 00	12,000 00	"	894,471 00	2,319,911 00	
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	971,260 00	856,547 37	852,547 37	4,000 00	114,712 63	"	856,547 37	
	247,989,700 00	260,944,216 07	259,812,916 07	1,131,300 00	323,121 11	13,277,637 18	260,944,216 07	
					12,954,516 07			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	31,000,000 00	26,959,934 71	26,303,428 85	656,505 86	4,040,065 29	"	26,959,934 71	
Produits divers et droits de pêche	2,998,500 00	3,001,041 84	2,582,041 84	419,000 00	"	2,541 84	3,001,041 84	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,659,000 00	1,690,893 13	1,625,893 13	65,000 00	"	31,893 13	1,690,893 13	
	35,657,500 00	31,651,869 68	30.511,363 82	1,140,505 86	4,040,065 29	34,434 97	31,651,869 68	
					4,005,630 32			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. — Marchandises diverses	95,397,000 00	103,192,271 11	103,192,271 11	"	"	7,795,271 11	103,192,271 11	
Droits à l'importation. — Sucres des colonies françaises	34,822,000 00	41,255,303 69	41,255,303 69	"	"	6,433,303 69	41,255,303 69	
Droits à l'importation. — Sucres étrangers	8,801,000 00	7,666,686 24	7,666,686 24	"	1,134,313 76	"	7,666,686 24	
Droits à l'exportation et autres	1,441,000 00	1,246,382 95	1,246,382 95	"	194,617 05	"	1,246,382 95	
Droits de navigation	3,263,591 29	2,921,050 07	2,921,050 07	"	342,541 22	"	2,921,050 07	
Droits et produits divers	2,846,000 00	2,892,857 50	2,852,857 50	40,000 00	"	52,857 50	2,892,857 50	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	57,500,000 00	56,691,153 59	56,691,153 59	"	808,846 41	"	56,691,153 59	
	204,064,591 29	215,865,705 15	215,825,705 15	40,000 00	2,480,318 44	14,281,432 30	215,865,705 15	
					11,801,113 86			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Recettes au 1er Janvier 1845.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	97,954,000f 00c	98,425,954f 06c	97,461,152f 73c	964,801f 33c	"	471,954f 06c	98,425,954f 06c	
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	9,613,000 00	12,688,758 88	12,688,758 88	"	"	3,075,758 88	12,688,758 88	
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	8,470,000 00	9,219,791 90	9,022,889 23	196,902 67	"	749,791 90	9,219,791 90	
Droits divers et recettes à différents titres	38,265,000 00	39,843,426 62	38,794,675 67	1,048,750 95	"	1,578,426 62	39,843,426 62	
Produit de la vente des tabacs	102,000,000 00	107,440,026 88	107,438,300 49	1,726 39	"	5,440,026 88	107,440,026 88	
Produit de la vente des poudres à feu	5,796,000 00	5,310,478 69	5,308,014 59	2,464 10	485,521f 31c	"	5,310,478 69	
	262,098,000 00	272,928,437 03	270,713,791 59	2,214,645 44	485,521 31	11,315,958 34	272,928,437 03	
Produit de l'exploitation des salines	"	39,714 78	39,714 78	"	"	39,714 78	39,714 78	
	262,098,000 00	272,968,151 81	270,753,506 37	2,214,645 44	485,521 31	11,355,673 12	272,968,151 81	
					10,870,151 81			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	43,348,000 00	44,635,205 85	44,635,205 85	"	"	1,287,205 85	44,635,205 85	
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,087,000 00	1,015,159 47	1,015,159 47	"	71,840 53	"	1,015,159 47	
Droit sur le transport des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	122,000 00	106,942 07	106,942 07	"	15,057 93	"	106,942 07	
Produit des places dans les malles-postes	2,359,000 00	2,232,921 30	2,227,497 27	5,424 03	326,078 70	"	2,232,921 30	
Produit des places dans les paquebots	1,179,000 00	1,150,031 38	1,150,031 38	"	28,968 62	"	1,150,031 38	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,290,000 00	1,120,837 99	604,991 02	515,846 07	169,162 01	"	1,120,837 99	
Recettes accidentelles	91,000 00	106,968 96	59,839 06	47,129 90	"	15,968 96	106,968 96	
	49,676,000 00	50,368,067 02	49,799,667 02	568,400 00	611,107 79	1,303,174 81	50,368,067 02	
					692,067 02			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.								
Rétributions et droits divers	3,546,000 00	4,083,966 30	3,622,586 71	461,379 59	"	537,966 30	4,083,966 30	
Produits des rentes et domaines	532,000 00	545,626 88	544,838 01	788 87	"	13,626 88	545,626 88	
	4,078,000 00	4,629,593 18	4,167,424 72	462,168 46	"	551,593 18	4,629,593 18	
					551,593 18			
DIVERS REVENUS.								
Produits éventuels affectés au service départemental	13,051,796 23	13,051,796 23	13,051,796 23	"	"	"	13,051,796 23	
Produits et revenus de l'Algérie	3,000,000 00	4,088,745 27	4,082,745 27	6,000 00	"	1,088,745 27	4,088,745 27	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,050,000 00	"	"	"	1,050,000 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Recettes au 1er janvier 1845.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS AVEC LES DSOITS recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et sur la vente des médailles	70,100f 00c	79,753f 51c	79,753f 51c	"	"	9,653f 51c	79,753f 51c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	320,034 40	416,040 26	280,492 89	135,547f 37c	"	96,005 86	416,040 26	
Droits de vérification des poids et mesures	1,000,000 00	1,047,850 25	630,402 97	417,447 28	"	47,850 25	1,047,850 25	
Produit de la taxe des brevets d'invention	600,000 00	651,013 00	651,013 00	"	"	51,013 00	651,013 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	18,000 00	49,021 69	49,021 69	"	"	31,021 69	49,021 69	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	445,410 50	445,410 50	445,410 50	"	"	"	445,410 50	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	1,000 00	"	"	"	1,000f 00c	"	"	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	836,700 00	703,113 50	568,320 94	134,792 56	133,586 50	"	703,113 50	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	35,500 00	36,362 82	36,362 82	"	"	862 82	36,362 82	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	106,400 00	106,750 21	106,102 64	647 57	"	350 21	106,750 21	
Moitié de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides, sur les anciens marchés dont l'exécution doit se prolonger, pour le ministère de la marine, pendant l'année 1844	220,000 00	220,000 00	"	220,000 00	"	"	220,000 00	
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	873,850 00	873,850 00	868,495 99	5,354 01	"	"	873,850 00	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	48,000 00	33,847 84	14,152 16	"	"	48,000 00	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs pompiers de la ville de Paris	8,600 00	8,600 00	6,513 20	2,086 80	"	"	8,600 00	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, lazarets et établissements sanitaires.)	78,000 00	761,303 95	708,034 78	53,269 17	"	53,303 95	761,303 95	
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques; reversements de fonds et autres recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	1,127,700 00	3,408,988 46	3,408,311 03	677 43	"	2,281,288 46	3,408,988 46	
Produit de la coupe des bois dépendants des forges de la Chaussade	74,000 00	75,266 50	75,266 50	"	"	1,266 50	75,266 50	
Produit de la vente de cartes de dépôts de la guerre et de la marine	40,000 00	32,614 90	8,592 60	24,022 30	7,385 10	"	32,614 90	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre, — au département de la guerre	495,771 00	495,771 00	"	495,771 00	"	"	495,771 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre, — au département de la marine	292,100 00	292,100 00	"	292,100 00	"	"	292,100 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre, — au département des finances	2,537,900 00	2,537,900 00	"	2,537,900 00	"	"	2,537,900 00	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	243,500 00	257,245 68	257,245 68	"	"	13,745 68	257,245 68	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	97,500 00	23,288 64	23,288 64	"	74,211 36	"	23,288 64	
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1844	1,000,000 00	1,808,639 67	1,808,639 67	"	"	808,639 67	1,808,639 67	
Recouvrements des prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	250,000 00	420,560 09	420,560 09	"	"	170,560 09	420,560 09	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	20,500 00	20,500 00	20,500 00	"	"	"	20,500 00	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	558,076 63	558,076 63	"	"	478,076 63	558,076 63	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au trésor, pour cause de déchéance	16,500 00	16,477 55	16,477 55	"	22 45	"	16,477 55	
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les avances à elles faites par le trésor	1,899,117 00	761,385 98	761,385 98	"	1,137,731 02	"	761,385 98	
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers, pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de travaux publics	80,000 00	449,853 24	449,853 24	"	"	369,853 24	449,853 24	
Produit de l'exploitation des chemins de fer entre la France et la Belgique	600,000 00	407,252 30	407,252 30	"	192,747 70	"	407,252 30	
Solde disponible des fonds existants dans les caisses sanitaires au 31 décembre 1843	"	126,495 55	126,495 55	"	"	126,495 55	126,495 55	
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	"	392,821 45	392,821 45	"	"	392,821 45	392,821 45	
Reliquat disponible au 31 décembre 1844 des fonds provenant de la liquidation des salines et mines de sel de l'est	"	470,698 74	470,698 74	"	"	470,698 74	470,698 74	
——— des fonds provenant de la liquidation de l'ancienne liste civile	"	426,317 27	426,317 27	"	"	426,317 27	426,317 27	
Fonds généraux du budget de 1842 que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles. (Article 11 de la loi des comptes de 1843.)	"	941,142 05	941,142 05	"	"	941,142 05	941,142 05	
Recettes de différentes origines	314,909 36	1,227,886 93	1,210,539 38	17,347 55	"	912,977 57	1,227,886 93	
	14,461,092 26	20,598,352 32	16,247,237 12	4,351,115 20	1,546,684 13	7,683,944 19	20,598,352 32	
					6,137,260 06			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1844	77,880,000 00	77,880,000 00	"	77,880,000 00	"	"	77,880,000 00	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Recettes au 1er Janvier 1845.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1842 et 1843 et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1844, savoir :		
Par la loi de règlement de l'exercice 1842 :		
Service départemental	9,541,348f 24c	9,762,436f 37c
Divers services spéciaux	221,068 13	
Par la loi de règlement de l'exercice 1843 :		
Service départemental		5,699,837 72
		15,462,274 09

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes	411,936,503f 25c	413,875,822f 91c	369,039,744f 88c	44,836,078f 03c	"	1,939,319f 66c	413,875,822f 91c	
Enregistrement, timbre et domaines	247,989,700 00	260,944,216 07	259,812,916 07	1,131,300 00	"	12,954,516 07	260,944,216 07	
Produits des forêts et de la pêche	35,657,500 00	31,651,869 68	30,511,363 82	1,140,505 86	4,005,630f 32c	"	31,651,869 68	
Douanes et sels	204,064,591 29	215,865,705 15	215,825,705 15	40,000 00	"	11,801,113 86	215,865,705 15	
Contributions indirectes. Boissons, droits divers, tabacs et poudres	262,098,000 00	272,928,437 03	270,713,791 59	2,214,645 44	"	10,830,437 03	272,928,437 03	
Contributions indirectes. Produits de l'exploitation des salines de l'Est	"	39,714 78	39,714 78	"	"	39,714 78	39,714 78	
Produits des postes	49,676,000 00	50,368,067 02	49,799,667 02	568,400 00	"	692,067 02	50,368,067 02	
Produits universitaires	4,078,000 00	4,629,593 18	4,167,424 72	462,168 46	"	551,593 18	4,629,593 18	
Divers revenus. Produits éventuels affectés au service départemental	13,051,796 23	13,051,796 23	13,051,796 23	"	"	"	13,051,796 23	
Divers revenus. Produits et revenus de l'Algérie	3,000,000 00	4,088,745 27	4,082,745 27	6,000 00	"	1,088,745 27	4,088,745 27	
Divers revenus. Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,050,000 00	"	"	"	1,050,000 00	
Produits divers	14,461,092 26	20,598,352 32	16,247,237 12	4,351,115 20	"	6,137,260 06	20,598,352 32	
	1,247,063,183 03	1,289,092,319 64	1,234,342,106 65	54,750,212 99	4,005,630 32	46,034,766 93	1,289,092,319 64	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1844	77,880,000 00	77,880,000 00	"	77,880,000 00	"	"	77,880,000 00	
	1,324,943,183 03	1,366,972,319 64	1,234,342,106 65	132,630,212 99	4,005,630 32	46,034,766 93	1,366,972,319 64	
					42,029,136 61			
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.								
Fonds reportés des exercices 1842 et 1843 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	15,462,274 09						15,462,274 09	
	1,340,405,457 12						1,382,434,593 73	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.										
	DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.										
1	Rentes 5 p. 0/0	147,040,533f 00c	147,033,588f 50c	"	147,033,588f 50c	144,502,032f 76c	2,531,555f 74c	"	6,944f 50c	147,033,588f 50c	
2	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	"	1,026,600 00	1,015,764 50	10,835 50	"	"	1,026,600 00	
3	—— 4 p. 0/0	22,507,375 00	22,507,375 00	"	22,507,375 00	22,480,297 00	27,078 00	"	"	22,507,375 00	
4	—— 3 p. 0/0	49,734,684 00	49,728,162 50	"	49,728,162 50	46,072,941 50	3,655,221 00	"	6,521 50	49,728,162 50	
5	Fonds d'amortissement	46,526,683 00	46,526,683 00	"	46,526,683 00	46,526,683 00	"	"	"	46,526,683 00	
	EMPRUNTS SPÉCIAUX POUR CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.										
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	6,565,243 00	6,565,047 99	"	6,565,047 99	6,563,232 99	1,815 00	"	195 01	6,565,047 99	
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	2,880,057 00	2,880,252 01	"	2,880,252 01	2,880,252 01	"	195f 01c	"	2,880,252 01	
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	900,591 29	855,703 77	44,887f 52c	900,591 29	812,746 20	87,845 09	"	"	900,591 29	
	INTÉRÊTS DES CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.										
9	Intérêts de capitaux de cautionnements	9,250,000 00	9,294,668 78	"	9,294,668 78	222,789 57	9,071,879 21	44,668 78	"	9,294,668 78	
10	Intérêts de la dette flottante du trésor	18,500,000 00	7,281,487 45	12,318,512 55	19,600,000 00	7,281,487 45	12,318,512 55	1,100,000 00	"	19,600,000 00	
	DETTE VIAGÈRE.										
11	Rentes viagères	3,000,000 00	1,560,463 78	1,210,928 58	2,771,392 36	1,560,463 78	1,210,928 58	"	228,607 64	2,771,392 36	
12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	590,000 00	449,933 32	189,066 68	639,000 00	449,933 32	189,066 68	49,000 00	"	639,000 00	
13	—— civiles	1,410,000 00	1,087,999 11	378,297 89	1,466,297 00	1,087,999 11	378,297 89	56,297 00	"	1,466,297 00	
14	—— à titre de récompenses nationales	475,000 00	338,460 91	147,189 09	485,650 00	338,460 91	147,189 09	10,650 00	"	485,650 00	
15	—— militaires	42,560,000 00	30,739,826 52	11,820,173 48	42,560,000 00	30,739,826 52	11,820,173 48	"	"	42,560,000 00	
16	—— ecclésiastiques	1,115,000 00	624,403 83	540,823 17	1,165,227 00	624,403 83	540,823 17	50,227 00	"	1,165,227 00	
17	—— de donataires dépossédés	1,260,000 00	868,533 59	459,998 41	1,328,532 00	867,197 59	461,334 41	68,532 00	"	1,328,532 00	
18	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	600,000 00	"	"	"	600,000 00	
19	Subvention aux fonds de retraite des finances, pensions et indemnités temporaires	8,670,000 00	8,617,504 70	7,495 30	8,625,000 00	4,898,859 96	3,726,140 04	"	45,000 00	8,625,000 00	
20	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	400,000 00	"	400,000 00	397,684 00	2,316 00	"	"	400,000 00	
		365,011,766 29	338,986,694 76	27,117,372 67	366,104,067 43	319,923,056 00	46,181,011 43	1,379,569 79	287,268 65	366,104,067 43	
								1,092,301 14			
	DOTATIONS.										
	LISTE CIVILE ET										
21	Liste civile	13,300,000 00	13,300,000 00	"	13,300,000 00	13,275,000 00	25,000 00	"	"	13,300,000 00	
22	Chambre des Pairs	745,000 00	745,000 00	"	745,000 00	745,000 00	"	"	"	745,000 00	
23	Chambre des Députés	703,050 00	703,050 00	"	703,050 00	655,000 00	48,050 00	"	"	703,050 00	
24	Légion d'honneur (supplément à sa dotation)	283,000 00	283,000 00	"	283,000 00	283,000 00	"	"	"	283,000 00	
		15,031,050 00	15,031,050 00	"	15,031,050 00	14,958,000 00	73,050 00	"	"	15,031,050 00	
								"			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.										
	Ire PARTIE. — DÉPENSES DE LA JUSTICE.										
	Administration centrale.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	434,200f 00c	434,196f 62c	3f 38c	434,200f 00c	432,829f 96c	1,370f 04c	"	"	434,200f 00c	
2	——— (Matériel.)	107,000 00	95,000 04	11,999 96	107,000 00	92,202 51	14,797 49	"	"	107,000 00	
	Conseil d'État.										
3	Conseil d'État. (Personnel.)	622,200 00	612,535 98	9,664 02	622,200 00	562,199 15	60,000 85	"	"	622,200 00	
4	——— (Matériel.)	30,000 00	14,739 88	15,260 12	30,000 00	14,739 88	15,260 12	"	"	30,000 00	
	Cours et Tribunaux.										
5	Cour de cassation	974,000 00	968,437 47	5,562 53	974,000 00	968,437 47	5,562 53	"	"	974,000 00	
5 *bis.*	Classement et conservation des minutes des arrêts de la Cour de cassation	10,450 00	10,450 00	"	10,450 00	10,450 00	"	"	"	10,450 00	
6	Cours royales	4,220,300 00	4,253,863 62	2,436 38	4,256,300 00	3,974,020 16	282,279 84	36,000f 00c	"	4,256,300 00	
7	——— d'assises	154,400 00	154,400 00	"	154,400 00	119,631 67	34,768 33	"	"	154,400 00	
8	Tribunaux de première instance	6,385,345 00	6,372,991 41	12,353 59	6,385,345 00	5,896,572 86	488,772 14	"	"	6,385,345 00	
9	——— de commerce	179,900 00	179,450 00	450 00	179,900 00	159,374 37	20,525 63	"	"	179,900 00	
10	——— de police	62,900 00	62,900 00	"	62,900 00	57,126 63	5,773 37	"	"	62,900 00	
11	Justices de paix	3,106,130 00	3,102,782 32	3,347 68	3,106,130 00	2,644,509 19	461,620 81	"	"	3,106,130 00	
	Frais de justice.										
12	Frais de justice criminelle et des statistiques	4,425,000 00	4,527,273 72	47,726 28	4,575,000 00	4,527,273 72	47,726 28	150,000 00	"	4,575,000 00	
	Secours et subventions.										
13	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration, à leurs veuves et orphelins n'ayant pas droit à pension; dépenses extraordinaires et imprévues; indemnité au *Journal des Savants*	55,000 00	54,183 00	817 00	55,000 00	51,283 00	3,717 00	"	"	55,000 00	
13 *bis.*	Frais d'impression des documents sur le régime hypothécaire	"	"	30,769 00	30,769 00	"	30,769 00	30,769 00	"	30,769 00	
		20,766,825 00	20,843,204 06	140,389 94	20,983,594 00	19,510,650 57	1,472,943 43	216,769 00	"	20,983,594 00	
15	Dépenses des exercices clos	692 35	692 35	"	692 35	692 35	"	"	"	692 35	
		20,767,517 35	20,843,896 41	140,389 94	20,984,286 35	19,511,342 92	1,472,943 43	216,769 00	"	20,984,286 35	
								216,769 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1845.*

Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	2e PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel des bureaux des cultes	180,500f 00c	179,770f 48c	726f 00c	180,496f 48c	178,903f 73c	1,592f 75c	"	3f 52c	180,496f 48c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	13,676 39	13,323 61	27,000 00	13,676 39	13,323 61	"	"	27,000 00	
3	Subvention au fonds des retraites des employés des cultes	26,544 00	23,150 07	"	23,150 07	16,990 25	6,159 82	"	3,393 93	23,150 07	
	Culte catholique.										
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,057,000 00	1,063,733 37	10,266 63	1,074,000 00	881,400 12	192,599 88	17,000f 00c	"	1,074,000 00	
5	——— et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	28,989,800 00 112,000 00	23,694,861 00 93,669 50	5,294,939 00 15,330 50	28,989,800 00 109,000 00	21,349,235 67 83,803 00	7,640,564 33 25,197 00	" "	" 3,000 00	28,989,800 00 109,000 00	
6	Chapitre royal de Saint-Denis	995,000 00	827,408 39	172,591 61	1,000,000 00	744,151 57	255,848 43	5,000 00	"	1,000,000 00	
7	Bourses des séminaires	950,000 00	937,863 33	12,136 67	950,000 00	905,815 65	44,184 35	"	"	950,000 00	
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	487,000 00	362,906 94	124,093 06	487,000 00	325,330 34	161,669 66	"	"	487,000 00	
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	2,000,000 00	1,159,545 61	840,454 39	2,000,000 00	1,022,365 66	977,634 34	"	"	2,000,000 00	
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,200,000 00	842,875 50	357,124 50	1,200,000 00	749,254 50	450,745 50	"	"	1,200,000 00	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	156,300 00	144,400 00	11,900 00	156,300 00	119,475 00	36,825 00	"	"	156,300 00	
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	5,000 00	3,270 00	"	3,270 00	3,270 00	"	"	1,730 00	3,270 00	
13	Dépenses accidentelles	86,391 55	24,135 52	62,256 03	86,391 55	24,135 52	62,256 03	"	"	86,391 55	
"	Réparations de la cathédrale de Troyes. (Loi du 25 juin 1841.)										
	Cultes non catholiques.										
14	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,083,050 00	852,263 70	230,786 30	1,083,050 00	779,615 91	303,434 09	"	"	1,083,050 00	
15	——— du matériel des cultes protestants	120,000 00	79,495 29	40,504 71	120,000 00	71,345 29	48,654 71	"	"	120,000 00	
16	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	16,000 00	"	16,000 00	12,000 00	4,000 00	"	"	16,000 00	
17	Dépenses du culte israélite	100,400 00	66,014 98	34,385 02	100,400 00	59,589 98	40,810 02	"	"	100,400 00	
18	Dépenses des exercices périmés	6,698 68	6,698 68	"	6,698 68	6,698 68	"	"	"	6,698 68	
		37,598,684 23	30,391,738 75	7,220,818 03	37,612,556 78	27,347,057 26	10,265,499 52	22,000 00	8,127 45	37,612,556 78	
19	Dépenses des exercices clos	160,988 59	160,988 59	"	160,988 59	160,988 59	"	"	"	160,988 59	
		37,759,672 82	30,552,727 34	7,220,818 03	37,773,545 37	27,508,045 85	10,265,499 52	22,000 00	8,127 45	37,773,545 37	
								13,872 55			

RÉCAPITULATION.

1re partie. — Dépenses de la justice	20,767,517 35	20,843,896 41	140,389 94	20,984,286 35	19,511,342 92	1,472,943 43	216,769 00	"	20,984,286 35
2e partie. — ——— des cultes	37,759,672 82	30,552,727 34	7,220,818 03	37,773,545 37	27,508,045 85	10,265,499 52	22,000 00	8,127 45	37,773,545 37
	58,527,190 17	51,396,623 75	7,361,207 97	58,757,831 72	47,019,388 77	11,738,442 95	238,769 00	8,127 45	58,757,831 72
							230,641 55		

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel	529,122f 00c	517,176f 88c	11,945f 12c	529,122f 00c	515,458f 13c	13,663f 87c	"	"	529,122f 00c	
2	Matériel	162,000 00	127,225 74	34,774 26	162,000 00	125,488 52	36,511 48	"	"	162,000 00	
	Traitements des agents du service extérieur.										
3	Traitements des agents politiques et consulaires	5,026,800 00	4,104,297 79	642,502 21	4,746,800 00	3,826,523 31	920,276 69	"	280,000f 00c	4,746,800 00	
4	——— des agents en inactivité	30,000 00	27,963 88	8,036 12	36,000 00	18,178 88	17,821 12	6,000f 00c	"	36,000 00	
	Dépenses variables.										
5	Frais d'établissement	300,000 00	91,448 67	8,551 33	100,000 00	91,448 67	8,551 33	"	200,000 00	100,000 00	
6	Frais de voyage et de courriers	600,000 00	567,924 15	182,075 85	750,000 00	463,065 66	286,934 34	150,000 00	"	750,000 00	
7	Frais de service	948,000 00	665,942 03	282,057 97	948,000 00	643,149 42	304,850 58	"	"	948,000 00	
8	Présents diplomatiques	40,000 00	29,482 41	"	29,482 41	28,682 41	800 00	"	10,517 59	29,482 41	
9	Indemnités et secours	52,500 00	39,043 90	13,456 10	52,500 00	26,235 15	26,264 85	"	"	52,500 00	
10	Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	650,000 00	650,000 00	"	"	"	650,000 00	
11	Missions extraordinaires	420,000 00	562,083 07	157,916 93	720,000 00	471,098 07	248,901 93	300,000 00	"	720,000 00	
11 *bis.*	Dépenses imprévues	30,000 00	63,020 92	81,979 08	145,000 00	62,450 92	82,549 08	115,000 00	"	145,000 00	
12	Indemnités temporaires	6,869 00	5,444 00	"	5,444 00	4,201 75	1,242 25	"	1,425 00	5,444 00	
13	Subvention à la caisse des retraites	105,000 00	105,000 00	"	105,000 00	105,000 00	"	"	"	105,000 00	
"	Reconstruction du palais de France à Constantinople	585,482 64	164,502 30	35,497 70	200,000 00	164,502 30	35,497 70	"	385,482 64	200,000 00	
"	Dépenses des exercices périmés	2,883 86	2,883 86	"	2,883 86	2,883 86	"	"	"	2,883 86	
		9,488,657 50	7,723,439 60	1,458,792 67	9,182,232 27	7,198,367 05	1,983,865 22	571,000 00	877,425 23	9,182,232 27	
14	Dépenses des exercices clos	43,746 61	43,746 61	"	43,746 61	43,746 61	"	"	"	43,746 61	
		9.532,404 11	7,767,186 21	1,458,792 67	9,225,978 88	7,242,113 66	1,983,865 22	571,000 00	877,425 23	9,225,978 88	
								306,425 23			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	412,000f 00c	401,342f 55c	10,657f 45c	412,000f 00c	399,110f 49c	12,889f 51c	"	"	412,000f 00c	
2	Administration centrale. (Matériel.)	115,600 00	91,346 38	24,253 62	115,600 00	89,527 22	26,072 78	"	"	115,600 00	
3	Conseil royal et inspecteurs généraux de l'Université	218,000 00	214,543 97	3,456 03	218,000 00	206,764 78	11,235 22	"	"	218,000 00	
4	Services généraux	317,900 00	287,195 91	30,704 09	317,900 00	251,759 31	66,140 69	"	"	317,900 00	
5	Administrations académiques	635,900 00	598,254 79	37,645 21	635,900 00	571,824 55	64,075 45	"	"	635,900 00	
6	Inspection de l'instruction primaire	500,000 00	380,995 21	119,004 79	500,000 00	365,115 31	134,884 69	"	"	500,000 00	
7	Instruction supérieure	2,767,556 00	2,412,477 45	315,078 55	2,727,556 00	2,306,163 73	421,392 27	"	40,000f 00c	2,727,556 00	
8	Instruction secondaire	2,068,600 00	1,917,883 77	150,716 23	2,068,600 00	1,885,098 13	183,501 87	"	"	2,068,600 00	
9	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	2,400,000 00	1,306,889 55	1,093,110 45	2,400,000 00	1,141,266 65	1,258,733 35	"	"	2,400,000 00	
10	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,064,160 81	2,689,528 84	2,374,631 97	5,064,160 81	2,337,848 93	2,726,311 88	"	"	5,064,160 81	
11	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	510,717 01	347,655 54	163,061 47	510,717 01	305,345 77	205,371 24	"	"	510,717 01	
12	Institut	568,000 00	505,057 51	62,942 49	568,000 00	450,435 03	117,564 97	"	"	568,000 00	
13	Collége de France	162,044 00	160,793 42	1,250 58	162,044 00	146,519 58	15,524 42	"	"	162,044 00	
14	Muséum d'histoire naturelle	480,450 00	454,030 18	26,419 82	480,450 00	419,066 18	61,383 82	"	"	480,450 00	
15	Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	97,760 00	24,000 00	121,760 00	90,505 08	31,254 92	"	"	121,760 00	
16	Bibliothèque royale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	246,523 91	37,076 09	283,600 00	233,307 31	50,292 69	"	"	283,600 00	
17	——— (Crédit extraordinaire, 6e annuité.)	105,000 00	58,903 99	46,096 01	105,000 00	58,893 99	46,106 01	"	"	105,000 00	
18	Bibliothèques publiques	167,223 00	144,138 94	23,084 06	167,223 00	129,985 42	37,237 58	"	"	167,223 00	
19	Établissements divers	123,100 00	101,709 25	26,390 75	128,100 00	95,542 54	32,557 46	5,000f 00c	"	128,100 00	
20	Souscriptions	200,000 00	162,284 75	37,715 25	200,000 00	159,531 75	40,468 25	"	"	200,000 00	
21	Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres. Voyages et missions scientifiques	374,000 00	347,372 11	26,627 89	374,000 00	299,338 78	74,661 22	"	"	374,000 00	
22	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	141,454 03	8,545 97	150,000 00	134,749 03	15,250 97	"	"	150,000 00	
23	Subvention aux fonds de retraite	280,000 00	280,000 00	"	280,000 00	280,000 00	"	"	"	280,000 00	
"	Dépenses à la charge du legs de M. Janson de Sailly	21,579 90	4,991 66	16,588 24	21,579 90	4,391 66	17,188 24	"	"	21,579 90	
"	Réimpression des œuvres scientifiques de Lap'ace	40,000 00	17,523 47	22,476 53	40,000 00	17,523 47	22,476 53	"	"	40,000 00	
		18,087,190 72	13,370,657 18	4,681,533 54	18,052,190 72	12,379,614 69	5,672,576 03	5,000 00	40,000 00	18,052,190 72	
		17,823 96	17,823 96	"	17,823 96	17,823 96	"	"	"	17,823 96	
24	Dépenses des exercices clos	18,105,014 68	13,388,481 14	4,681,533 54	18,070,014 68	12,397,438 65	5,672,576 03	5,000 00	40,000 00	18,070,014 68	
								35,000 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées	DÉPENSES présumées	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.				MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.						
	Administration centrale.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	808,000f 00c	805,864f 14c	2,135f 86c	808,000f 00c	805,769f 14c	2,230f 86c	"	"	808,000f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	228,900 00	202,053 60	39,846 40	241,900 00	196,861 27	45,038 73	13,000f 00c	"	241,900 00	
3	Archives du royaume	94,000 00	91,005 95	2,994 05	94,000 00	91,005 95	2,994 05	"	"	94,000 00	
	Services divers.										
4	Dépenses secrètes ordinaires de police générale	932,000 00	932,000 00	"	932,000 00	800,000 00	132,000 00	"	"	932,000 00	
4 *bis.*	Dépenses secrètes extraordinaires de police générale	1,000,000 00	1,000,000 00	"	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"	"	1,000,000 00	
5	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	966,377 00	896,553 76	69,823 24	966,377 00	853,392 76	112,984 24	"	"	966,377 00	
6	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	136,167 00	89,204 89	46,962 11	136,167 00	87,440 04	48,726 96	"	"	136,167 00	
7	Établissement de cinq directions nouvelles pour le service télégraphique	40,000 00	28,219 00	11,781 00	40,000 00	28,219 00	11,781 00	"	"	40,000 00	
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	147,000 00	137,856 20	9,143 80	147,000 00	128,976 62	18,023 98	"	"	147,000 00	
9	——— du matériel (*idem*)	26,000 00	3,998 25	12,001 75	16,000 00	3,894 25	12,105 75	"	10,000f 00c	16,000 00	
10	Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	18,000 00	14,225 00	3,775 00	18,000 00	13,075 00	4,925 00	"	"	18,000 00	
11	Subvention aux caisses de retraite de l'administration centrale et du conservatoire de musique	67,761 00	63,543 75	4,217 25	67,761 00	51,241 50	16,519 50	"	"	67,761 00	
	Beaux-Arts.										
12	Établissements des beaux-arts	476,000 00	418,703 85	63,296 15	482,000 00	386,543 62	95,456 38	6,000 00	"	482,000 00	
13	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	400,000 00	374,350 75	25,649 25	400,000 00	359,445 76	40,554 24	"	"	400,000 00	
14	Conservation d'anciens monuments historiques	600,000 00	174,886 41	425,113 59	600,000 00	147,786 03	452,213 97	"	"	600,000 00	
15	Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	311,000 00	301,021 89	9,978 11	311,000 00	290,846 28	20,153 72	"	"	311,000 00	
16	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dram., compositeurs.	137,700 00	136,131 63	1,568 37	137,700 00	101,048 88	36,651 12	"	"	137,700 00	
17	Subventions aux théâtres royaux	1,144,200 00	1,136,009 16	8,190 84	1,144,200 00	1,128,196 06	16,003 94	"	"	1,144,200 00	
18	Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	185,000 00	180,000 00	5,000 00	185,000 00	180,000 00	5,000 00	"	"	185,000 00	
	Secours et subventions.										
19	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	538,000 00	531,333 32	6,666 68	538,000 00	510,499 98	27,500 02	"	"	538,000 00	
20	Secours génér. aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfais., etc.	320,000 00	303,660 08	16,339 92	320,000 00	295,234 56	24,765 44	"	"	320,000 00	
21	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents, etc.	226,000 00	188,543 10	37,456 90	226,000 00	184,166 60	41,833 40	"	"	226,000 00	
22	Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	400,000 00	170,250 00	229,750 00	400,000 00	170,250 00	229,750 00	"	"	400,000 00	
23	Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	98,025 00	21,975 00	120,000 00	90,065 00	29,935 00	"	"	120,000 00	
24	Secours aux étrangers réfugiés en France	2,150,000 00	1,692,380 89	457,619 11	2,150,000 00	1,586,339 36	563,660 64	"	"	2,150,000 00	
25	Secours aux condamnés politiques	255,000 00	212,382 93	42,617 07	255,000 00	197,390 43	57,609 57	"	"	255,000 00	
26	Secours aux orph. et aux combattnts de juillet 1830 et aux orph. de juin 1832.	22,000 00	21,950 00	50 00	22,000 00	21,400 00	600 00	"	"	22,000 00	
	Administration départementale.										
27	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements.	3,089,400 00	3,007,513 28	81,886 72	3,089,400 00	2,867,976 83	221,423 17	"	"	3,089,400 00	
28	Traitements et indemnités aux commissaires de police	100,000 00	95,904 68	4,095 32	100,000 00	87,186 05	12,813 95	"	"	100,000 00	
29	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	4,690,300 00	4,657,850 98	32,449 02	4,690,300 00	4,529,909 12	160,390 88	"	"	4,690,300 00	
30	Inspections administratives des services départementaux	130,000 00	123,921 15	6,078 85	130,000 00	112,321 45	17,678 55	"	"	130,000 00	
	Détention des condamnés.										
31	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention renfermés dans les maisons centrales de force et de correction ou autres prisons, réparations des bâtiments, mobiliers, etc	5,300,000 00	4,850,637 31	749,362 69	5,600,000 00	4,593,393 12	1,006,606 88	300,000 00	"	5,600,000 00	
32	Transport de condam. aux bagnes et à plus d'un an de détent.; reprise d'évad.	580,000 00	552,075 77	67,924 23	620,000 00	551,258 94	68,741 06	40,000 00	"	620,000 00	
	Matériel des cours royales.										
33	Loyers, entretien et réparations des bâtiments, mobiliers et menues dépenses des cours royales; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la cour de cassation	460,000 00	333,709 54	166,290 46	500,000 00	270,433 41	229,566 59	40,000 00	"	500,000 00	
34	Constructions nouvelles au palais de justice de Rouen	224,200 00	224,200 00	"	224,200 00	219,128 63	5,071 37	"	"	224,200 00	
	A REPORTER	26,323,005 00	24,049,966 26	2,662,038 74	26,712,005 00	22,940,695 04	3,771,309 96	399,000 00	10,000 00	26,712,005 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.*

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	Suite des DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.										
	REPORT	26,323,005f 00c	24,049,966f 26c	2,662,038f 74c	26,712,005f 00c	22,940,695f 04c	3,771,309f 96c	399,000f 00c	10,000f 00c	26,712,005f 00c	
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.										
40	Célébration du 14e anniversaire des journées de juillet 1830	200,000 00	199,864 26	135 74	200,000 00	199,864 26	135 74	"	"	200,000 00	
41	Portion contributive de l'État dans les travaux à exécuter sur les terrains des Petits-Pères	460,000 00	"	460,000 00	460,000 00	"	460,000 00	"	"	460,000 00	
42	Reconstruction de la maison centrale de force et de correction de Beaulieu	305,000 00	235,000 00	70,000 00	305,000 00	153,957 13	151,042 87	"	"	305,000 00	
43	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	168,273 07	83,649 92	84,623 15	168,273 07	83,649 92	84,623 15	"	"	168,273 07	
44	Télégraphie électrique	"	"	240,000 00	240,000 00	"	240,000 00	240,000 00	"	240,000 00	
45	Fouilles sur le sol de l'ancienne Ninive	"	"	50,000 00	50,000 00	"	50,000 00	50,000 00	"	50,000 00	
35 *bis*.	Dépenses des exercices périmés	10,666 92	10,646 92	20 00	10,666 92	10,646 92	20 00	"	"	10,666 92	
		27,466,944 99	24,579,127 36	3,566,817 63	28,145,944 99	23,388,813 27	4,757,131 72	689,000 00	10,000 00	28,145,944 99	
35	Dépenses des exercices clos	134,972 91	134,972 91	"	134,972 91	134,972 91	"	"	"	134,972 91	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	27,601,917 90	24,714,100 27	3,566,817 63	28,280,917 90	23,523,786 18	4,757,131 72	689,000 00	10,000 00	28,280,917 90	
								679,000 00			
	DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.										
36 Dépenses ordinaires.	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels concédés aux départements (9 centimes 7/10)	20,224,010 24	24,123,362 55	7,026,592 49	31,149,955 04	22,708,339 18	8,441,615 86	"	"	31,149,955 04	
	Dépenses imputables sur le produit du fonds commun à répartir par ordonnance royale (5 centimes 7/10)	10,925,944 80									
	Dépenses imputables sur les produits éventuels ordinaires	797,913 05	539,516 75	258,396 30	797,913 05	501,676 38	296,236 67	"	"	797,913 05	
37 Dépenses facultatives.	Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux, etc.	11,922,837 66	8,601,611 37	4,471,325 74	13,072,937 11	7,931,602 87	5,141,334 24	"	"	13,072,937 11	
	Dépenses sur le produit du fonds commun	1,150,099 45									
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	1,807,980 64	251,186 84	1,556,793 80	1,807,980 64	234,190 44	1,573,790 20	"	"	1,807,980 64	
	Dépenses sur le produit des subventions pour travaux de routes	1,228,967 96	701,660 18	527,307 78	1,228,967 96	654,484 43	574,483 53	"	"	1,228,967 96	
38 Dépenses extraordinaires.	Dépenses sur le produit des centimes extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	21,248,681 36	12,583,377 59	8,665,303 77	21,248,681 36	11,804,611 31	9,444,070 05	"	"	21,248,681 36	
	Dépenses sur produits d'emprunts autorisés par des lois spéciales	4,066,647 49	2,636,816 36	1,429,831 13	4,066,647 49	2,405,205 69	1,661,441 80	"	"	4,066,647 49	
39 Dépenses spéciales.	Dépenses des chemins vicinaux imputables sur les centimes votés par les conseils généraux	12,089,263 14	9,373,460 13	2,715,803 01	12,089,263 14	8,733,846 74	3,355,416 40	"	"	12,089,263 14	
	Dépenses imputables sur le produit des subventions communales et des souscriptions particulières	8,802,369 40	7,298,820 34	1,503,549 06	8,802,369 40	6,407,489 26	2,394,880 14	"	"	8,802,369 40	
	Dépenses sur produits spéciaux	207,385 85	126,332 31	81,053 54	207,385 85	118,933 60	88,452 25	"	"	207,385 85	
	TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales	94,472,101 04	66,236,144 42	28,235,956 62	94,472,101 04	61,500,379 90	32,971,721 14	"	"	94,472,101 04	
								"			
	RÉCAPITULATION.										
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	27,601,917 90	24,714,100 27	3,566,817 63	28,280,917 90	23,523,786 18	4,757,131 72	689,000 00	10,000 00	28,280,917 90	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	94,472,101 04	66,236,144 42	28,235,956 62	94,472,101 04	61,500,379 90	32,971,721 14	"	"	94,472,101 04	
		122,074,018 94	90,950,244 69	31,802,774 25	122,753,018 94	85,024,166 08	37,728,852 86	689,000 00	10,000 00	122,753,018 94	
								679,000 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.										
	Administration centrale.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	499,000f 00c	494,039f 70c	4,960f 30c	499,000f 00c	493,570f 12c	5,429f 88c	"	"	499,000f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses	102,000 00	73,623 54	28,376 46	102,000 00	71,857 00	30,143 00	"	"	102,000 00	
3	Subvention à la caisse des retraites	91,030 00	91,030 00	"	91,030 00	88,174 00	2,856 00	"	"	91,030 00	
	Agriculture et Haras.										
4	Écoles vétérinaires et bergeries	669,000 00	483,359 55	185,640 45	669,000 00	429,942 88	239,057 12	"	"	669,000 00	
5	Encouragements à l'agriculture	830,000 00	686,667 85	143,332 15	830,000 00	600,279 15	229,720 85	"	"	830,000 00	
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	2,240,000 00	2,043,468 74	196,531 26	2,240,000 00	1,995,722 51	244,277 49	"	"	2,240,000 00	
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.										
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,053,800 00	848,518 25	205,281 75	1,053,800 00	801,989 53	251,810 47	"	"	1,053,800 00	
7 *bis.*	Achat du matériel et du mobilier de l'école des arts et métiers d'Aix. (Loi du 13 juin 1843.)	80,000 00	74,000 80	5,999 20	80,000 00	60,000 00	20,000 00	"	"	80,000 00	
8	Encouragements au commerce et aux manufactures; publication des brevets d'invention, missions et travaux statistiques	242,000 00	156,947 18	85,052 82	242,000 00	155,219 70	86,780 30	"	"	242,000 00	
8 *bis.*	Dépenses de l'exposition publique des produits de l'industrie en 1844	500,000 00	390,779 94	209,220 06	600,000 00	382,991 95	217,008 05	100,000f 00c	"	600,000 00	
9	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	21,014 75	20,600 00	414 75	21,014 75	20,600 00	414 75	"	"	21,014 75	
10	Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	2,999,435 17	1,500,564 83	4,500,000 00	2,990,270 53	1,509,729 47	500,000 00	"	4,500,000 00	
11	Poids et mesures	700,000 00	640,508 73	59,491 27	700,000 00	591,079 10	108,920 90	"	"	700,000 00	
	Établissements thermaux et sanitaires.										
12	Entretien des établissements thermaux et subventions	235,000 00	229,219 42	55,780 58	285,000 00	186,651 01	98,348 99	50,000 00	"	285,000 00	
13	Établissements et service sanitaire, encouragements à la vaccine	350,000 00	267,788 46	82,211 54	350,000 00	246,754 56	103,245 44	"	"	350,000 00	
	Secours.										
14	Secours aux colons	868,000 00	741,916 70	126,083 30	868,000 00	710,002 73	157,997 27	"	"	868,000 00	
15	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations, etc.	1,943,709 50	1,126,888 80	816,820 70	1,943,709 50	673,317 08	1,270,392 42	"	"	1,943,709 50	
		14,424,554 25	11,368,792 83	3,705,761 42	15,074,554 25	10,498,421 85	4,576,132 40	650,000 00	"	15,074,554 25	
16	Dépenses des exercices clos	42,938 16	42,938 16	"	42,938 16	42,938 16	"	"	"	42,938 16	
		14,467,492 41	11,411,730 99	3,705,761 42	15,117,492 41	10,541,360 01	4,576,132 40	650,000 00	"	15,117,492 41	
								650,000 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE TRAVAUX PUBLICS.										
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	499,000f 00	498,187f 39	812f 61c	499,000f 00c	496,579f 69c	2,420f 31c	"	"	499,000f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	85,000 00	60,353 32	24,646 68	85,000 00	59,192 14	25,807 86	"	"	85,000 00	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,149,000 00	2,984,665 46	164,334 54	3,149,000 00	2,747,175 96	401,824 04	"	"	3,149,000 00	
4	Personnel des officiers et maîtres de ports du service maritime et des inspecteurs de la navigation	190,000 00	173,295 50	16,704 50	190,000 00	159,604 24	30,395 76	"	"	190,000 00	
5	Personnel des conducteurs embrigadés	1,188,000 00	1,094,223 22	93,776 78	1,188,000 00	988,190 18	199,809 82	"	"	1,188,000 00	
6	Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	520,400 00	420,407 22	99,992 78	520,400 00	389,324 84	131,075 16	"	"	520,400 00	
7	Matériel des mines. (Services divers.)	140,000 00	110,456 96	29,543 04	140,000 00	100,219 43	39,780 57	"	"	140,000 00	
8	Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle	66,000 00	66,000 00	"	66,000 00	65,891 66	108 34	"	"	66,000 00	
9	Subvention à la caisse des retraites	335,000 00	319,794 33	5,205 67	325,000 00	319,794 33	5,205 67	"	10,000f 00c	325,000 00	
10	Routes royales et ponts	28,597,000 00	28,299,731 66	380,268 34	28,680,000 00	23,593,543 36	5,086,456 64	83,000f 00c	"	28,680,000 00	
10 *bis.*	Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.)	2,000,000 00	1,538,272 47	261,727 53	1,800,000 00	1,164,094 35	635,905 65	"	200,000 00	1,800,000 00	
11	Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	7,960,000 00	7,759,431 36	210,568 64	7,970,000 00	6,386,791 89	1,583,208 11	10,000 00	"	7,970,000 00	
12	Navigation intérieure. (Canaux.)	4,800,000 00	4,733,486 68	116,513 32	4,850,000 00	3,682,864 93	1,167,135 07	50,000 00	"	4,850,000 00	
13	Ports maritimes et services divers	5,200,000 00	4,855,362 74	344,637 26	5,200,000 00	3,690,321 56	1,509,678 44	"	"	5,200,000 00	
14	Chemins de fer. (Frais de police et de surveillance.)	106,700 00	117,249 61	1,450 39	118,700 00	99,691 72	19,008 28	12,000 00	"	118,700 00	
14 *bis.*	Exploitation des chemins de fer exécutés par l'État	482,000 00	457,720 69	24,279 31	482,000 00	403,987 87	78,012 13	"	"	482,000 00	
15	Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	450,000 00	168,624 49	231,375 51	400,000 00	161,124 49	238,875 51	"	50,000 00	400,000 00	
16	Frais généraux du service des départements, secours, etc.	60,000 00	54,592 74	5,407 26	60,000 00	54,069 74	5,930 26	"	"	60,000 00	
17	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général	465,000 00	128,968 05	336,031 95	465,000 00	120,983 39	344,016 61	"	"	465,000 00	
18	Constructions et grosses réparations d'intérêt général. (Bâtiments civils.)	581,500 00	157,751 97	423,748 03	581,500 00	141,955 77	439,544 23	"	"	581,500 00	
19	Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.)	120,270 91	53,060 22	67,210 69	120,270 91	28,007 83	92,263 08	"	"	120,270 91	
19 *bis.*	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale	700,000 00	208,022 75	241,977 25	450,000 00	208,022 75	241,977 25	"	250,000 00	450,000 00	
19 *ter.*	Travaux de construction, d'achèvement ou de grandes réparations de divers édifices publics. (Loi du 19 juillet 1843.)	400,000 00	171,152 90	128,847 10	300,000 00	123,589 58	176,410 42	"	100,000 00	300,000 00	
20	Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines, etc.	15,000 00	260 14	15,056 63	15,316 77	260 14	15,056 63	316 77	"	15,316 77	
23	Réparation des dommages causés par les inondations extraordinaires aux routes royales et départementales, aux voies navigables, etc. (Loi du 31 janvier 1841.)	97,129 00	84,567 88	12,561 12	97,129 00	62,389 45	34,739 55	"	"	97,129 00	
24	Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux. (Loi du 31 janvier 1841.)	151,356 98	63,526 67	87,830 31	151,356 98	48,526 67	102,830 31	"	"	151,356 98	
25	Réparation des dommages causés aux voies navigables ainsi qu'aux digues et levées qui bordent les rivières, par la crue et le débordement, etc. (Loi du 13 juin 1841.)	188,980 38	184,399 52	4,580 86	188,980 38	127,964 20	61,016 18	"	"	188,980 38	
26	Réparation des dommages causés aux digues qui bordent la vallée du Rhône entre Lyon et la mer, ainsi qu'au canal d'Arles à Bouc, etc. (Loi du 22 mai 1842.)	475,000 00	447,738 83	27,261 17	475,000 00	279,933 48	195,066 52	"	"	475,000 00	
27	Réparation des dommages causés aux routes, aux ponts, aux voies navigables, ainsi qu'aux digues et levées par les inondations du Rhône et ses affluents	775,000 00	615,887 32	109,112 68	725,000 00	447,312 17	277,687 83	"	50,000 00	725,000 00	
28	Rétablissement des communications interrompues sur les routes royales et sur les voies navigables par la crue et le débordement des eaux. (Loi du 23 novembre 1840.)	23,017 19	7,533 46	15,483 73	23,017 19	5,753 69	17,263 50	"	"	23,017 19	
29	Régularisation des abords du Panthéon et du palais de la Chambre des Pairs	460,000 00	64,521 81	76,478 19	141,000 00	54,939 81	86,060 19	"	319,000 00	141,000 00	
22	Dépenses des exercices périmés	35,940 48	35,938 09	2 39	35,940 48	30,449 27	5,491 21	"	"	35,940 48	
		60,316,294 94	55,935,185 45	3,557,426 26	59,492,611 71	46,242,550 58	13,250,061 13	155,316 77	979,000 00	59,492,611 71	
21	Dépenses des exercices clos	264,843 69	264,843 69	"	264,843 69	264,843 69	"	"	"	264,843 69	
		60,581,138 63	56,200,029 14	3,557,426 26	59,757,455 40	46,507,394 27	13,250,061 13	155,316 77	979,000 00	59,757,455 40	
								823,683 23			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1845.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
	1re Partie. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*										
1	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	7,837,308f 25c	7,698,670f 98c	38,637f 27c	7,737,308f 25c	6,017,314f 97c	1,719,993f 28c	"	100,000f 00c	7,737,308f 25c	(A) On comprend dans les crédit accordés par des lois spéciales, pour la 2e section, les 19,691,558 fr. 83 cent. de crédits supplémentaires ouverts provisoirement par des ordonnances royales en vertu de l'article 3 de la loi du 6 juin 1840; et on déduit des mêmes crédits les 2,950,000 francs annulés également par ordonnance royale sur l'exercice 1844 et transportés à l'exercice 1845. (Voir le tableau L du projet de la loi générale des crédits supplémentaires présenté le 31 décembre 1844.)
2	——— depuis le 1er janvier 1837	257,797 24	242,963 37	4,833 87	247,797 24	218,776 41	29,020 83	"	10,000 00	247,797 34	
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,459,356 30	1,376,958 95	32,397 35	1,409,356 30	1,274,057 82	135,298 48	"	50,000 00	1,409,356 30	
4	Routes stratégiques de l'Ouest	19,311 14	17,887 87	1,423 27	19,311 14	11,038 30	8,272 84	"	"	19,311 14	
5	Ponts	120,204 54	50,663 10	19,541 44	70,204 54	19,557 34	50,647 20	"	50,000 00	70,204 54	
6	Amélioration de rivières	7,047,841 42	4,875,484 98	472,356 44	5,347,841 42	3,848,898 33	1,498,943 09	"	1,700,000 00	5,347,841 42	
6 *bis.*	Amélioration de rivières. (*Loi du 8 juillet 1840.*)	1,808,891 17	1,000,000 00	208,891 17	1,208,891 17	896,348 43	312,542 74	"	600,000 00	1,208,891 17	
7	Service des canaux du Nivernais et du Berry	2,358,372 62	607,638 92	150,733 70	758,372 62	349,147 36	409,225 26	"	1,600,000 00	758,372 62	
9	Amélioration de ports maritimes	8,620,129 51	6,126,204 80	493,924 71	6,620,129 51	4,604,405 16	2,015,724 35	"	2,000,000 00	6,620,129 51	
10	Chemins de fer. (Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires)	900,000 00	700,000 00	200,000 00	900,000 00	700,000 00	200,000 00	"	"	900,000 00	
10 *bis.*	Chemins de fer construits par l'État	4,937,642 99	4,703,758 07	233,884 92	4,937,642 99	3,741,600 05	1,196,042 94	"	"	4,937,642 99	
11	Établissement de nouveaux canaux	20,215,549 97	15,575,149 23	1,640,400 74	17,215,549 97	12,116,831 90	5,098,718 07	"	3,000,000 00	17,215,549 97	
11 *bis.*	Établissement de nouveaux canaux. (*Loi du 8 juillet 1840.*)	3,903,091 26	3,900,000 06	3,091 26	3,903,091 26	2,437,959 42	1,465,131 84	"	"	3,903,091 26	
		59,485,496 41	46,875,380 27	3,500,116 14	50,375,496 41	36,235,935 49	14,139,560 92	"	9,110,000 00	50,375,496 41	
12	Dépenses des exercices clos	40,879 55	40,879 55	"	40,879 55	40,879 55	"	"	"	40,879 55	
	Total de la 1re Partie	59,526,375 96	46,916,259 82	3,500,116 14	50,416,375 96	36,276,815 04	14,139,560 92	"	9,110,000 00	50,416,375 96	
	2e Partie. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*										
13	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	74,366,062 42	31,227,260 70	3,138,801 72	34,366,062 42	26,253,138 41	8,112,924 01	"	40,000,000 00	34,366,062 42	
14	Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen, et de Rouen au Havre	10,000,000 00	6,600,000 00	400,000 00	7,000,000 00	6,600,000 00	400,000 00	"	3,000,000 00	7,000,000 00	
15	Travaux de routes royales	4,000,000 00	2,116,901 92	383,098 08	2,500,000 00	805,500 63	1,694,499 37	"	1,500,000 00	2,500,000 00	
16	Ports maritimes et phares et fanaux	2,300,000 00	73,372 34	226,627 66	300,000 00	38,308 31	261,691 69	"	2,000,000 00	300,000 00	
	Total de la 2e Partie	90,666,062 42	40,017,534 96	4,148,527 46	44,166,062 42	33,696,947 35	10,469,115 07	"	46,500,000 00	44,166,062 42	
	Total général de la IIe Section	150,192,438 38 (A)	86,933,794 78	7,648,643 60	94,582,438 38	69,973,762 39	24,608,675 99	"	55,610,000 00	94,582,438 38	
	RÉCAPITULATION.										
	Ire Section. — Service ordinaire	60,581,138 63	56,200,029 14	3,557,426 26	59,757,455 40	46,507,394 27	13,250,061 13	155,316f 77c	979,000 00	59,757,455 40	
	IIe Section. — Service extraordinaire	150,192,438 38	86,933,794 78	7,648,643 60	94,582,438 38	69,973,762 39	24,608,675 99	"	55,610,000 00	94,582,438 38	
		210,773,577 01	143,133,823 92	11,206,069 86	154,339,893 78	116,481,156 66	37,858,737 12	155,316 77	56,589,000 00	154,339,893 78	
								56,433,683 23			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire de Dépenses au 1er Janvier 1845.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,543,917f 00c	1,543,361f 54c	555f 46c	1,543,917f 00c	1,529,540f 54c	14,376f 46c	"	"	1,543,917f 00c	
2	——— (Matériel.)	247,750 00	185,533 25	62,216 75	247,750 00	183,449 89	64,300 11	"	"	247,750 00	
3	Frais généraux d'impressions	205,000 00	124,346 34	80,659 66	205,000 00	122,733 69	82,266 31	"	"	205,000 00	
4	États-majors	17,409,485 00	16,701,749 13	438,619 87	17,140,369 00	15,432,914 46	1,707,454 54	"	269,116f 00c	17,140,369 00	
5	Gendarmerie	19,861,113 00	19,769,943 63	182,441 37	19,952,385 00	18,798,015 53	1,154,369 47	91,272f 00c	"	19,952,385 00	
6	Subvention à la ville de Paris pour la garde municipale	1,996,907 00	1,915,000 00	81,907 00	1,996,907 00	1,915,000 00	81,907 00	"	"	1,996,907 00	
7	Recrutement et réserve	674,750 00	432,955 71	51,794 29	484,750 00	431,014 44	53,735 56	"	190,000 00	484,750 00	
8	Justice militaire	568,138 00	403,188 19	164,949 81	568,138 00	384,320 28	183,817 72	"	"	568,138 00	
9	Solde et entretien des troupes	157,501,894 00	149,806,675 37	13,487,877 63	163,294,553 00	145,683,086 18	17,611,466 82	5,792,659 00	"	163,294,553 00	
10	Habillement et campement	11,533,852 00	6,899,741 63	4,634,110 37	11,533,852 00	6,751,753 01	4,782,098 99	"	"	11,533,852 00	
11	Lits militaires	5,854,990 00	3,674,504 39	2,073,985 61	5,748,490 00	3,622,462 54	2,126,027 46	"	106,500 00	5,748,490 00	
12	Transports généraux	1,871,084 00	1,811,280 56	296,532 44	2,107,813 00	1,755,391 76	352,421 24	236,729 00	"	2,107,813 00	
13	Remonte générale	5,159,121 00	4,800,119 33	450,381 67	5,250,501 00	4,791,032 50	459,468 50	91,380 00	"	5,250,501 00	
14	Harnachement	589,875 00	250,615 85	339,259 15	589,875 00	244,746 53	345,128 47	"	"	589,875 00	
15	Fourrages	30,390,714 00	29,406,636 77	2,256,439 23	31,663,076 00	29,093,140 51	2,569,935 49	1,272,362 00	"	31,663,076 00	
16	Soldes de non-activité et de réforme	483,750 00	424,873 55	58,876 45	483,750 00	371,093 92	112,656 08	"	"	483,750 00	
17	Secours	965,000 00	926,295 04	38,704 96	965,000 00	874,669 95	90,330 05	"	"	965,000 00	
18	Dépenses temporaires	770,845 00	672,147 74	53,697 26	725,845 00	561,259 80	164,585 20	"	45,000 00	725,845 00	
19	Subvention au fonds de retraite des employés	543,000 00	407,000 00	136,000 00	543,000 00	407,000 00	136,000 00	"	"	543,000 00	
20	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	405,000 00	369,095 18	35,904 82	405,000 00	367,159 41	37,840 59	"	"	405,000 00	
21	Matériel de l'artillerie	6,521,535 00	4,251,865 95	2,747,556 05	6,999,422 00	4,186,725 57	2,812,696 43	477,887 00	"	6,999,422 00	
21 *bis.*	Transformation d'armes à silex en armes à percussion	950,000 00	379,136 59	570,863 41	950,000 00	378,882 18	571,117 82	"	"	950,000 00	
22	Poudres et salpêtres (Personnel.)	451,403 00	400,346 93	51,056 07	451,403 00	391,352 00	60,051 00	"	"	451,403 00	
23	——— (Matériel.)	3,231,836 00	2,586,448 51	645,387 49	3,231,836 00	2,490,040 19	741,795 81	"	"	3,231,836 00	
24	Matériel du génie. (Divisions territoriales de l'intérieur.)	8,653,500 00	6,766,487 60	1,887,012 40	8,653,500 00	6,589,611 97	2,063,888 03	"	"	8,653,500 00	
25	——— (Algérie.)	7,746,000 00	6,738,744 34	1,007,255 66	7,746,000 00	6,586,280 74	1,159,719 26	600,000 00	"	7,746,000 00	
26	Écoles militaires	2,417,640 00	1,629,837 39	787,802 61	2,417,640 00	1,605,249 25	812,390 75	"	"	2,417,640 00	
27	Invalides de la guerre	2,732,625 00	2,462,436 24	264,188 76	2,726,625 00	2,455,741 81	270,883 19	"	6,000 00	2,726,625 00	
28	Gouvernement de l'Algérie	579,000 00	503,374 06	75,625 94	579,000 00	480,633 01	98,366 99	"	"	579,000 00	
29	Services militaires irréguliers en Algérie	9,089,329 00	6,395,915 67	2,121,524 33	8,517,440 00	6,191,584 99	2,325,855 01	"	571,889 00	8,517,440 00	
30	Service maritime en Algérie	400,000 00	271,922 22	128,077 78	400,000 00	229,184 32	170,815 68	"	"	400,000 00	
31	Services civils en Algérie	1,852,200 00	1,580,001 59	272,198 41	1,852,200 00	1,447,996 81	404,203 19	"	"	1,852,200 00	
32	Colonisation en Algérie	500,000 00	337,219 39	162,780 61	500,000 00	301,778 23	198,221 77	"	"	500,000 00	
33	Travaux civils extraordinaires en Algérie	2,385,000 00	2,159,500 02	225,499 98	2,385,000 00	2,071,855 46	313,144 54	"	"	2,385,000 00	
34	Dépenses secrètes en Algérie	250,000 00	230,304 65	219,695 35	450,000 00	230,304 65	219,695 35	200,000 00	"	450,000 00	
"	Funérailles du maréchal comte d'Erlon	15,000 00	15,000 00	"	15,000 00	15,000 00	"	"	"	15,000 00	
35	Dépenses des exercices périmés	19,121 73	19,121 73	"	19,121 73	18,643 32	478 41	"	"	19,121 73	
		305,770,374 73	277,252,720 08	36,091,438 65	313,344,158 73	268,990,649 44	44,353,509 29	8,762,289 00	1,188,505 00	313,344,158 73	
36	Dépenses des exercices clos	1,698,000 15	1,698,000 15	"	1,698,000 15	1,698,000 15	"	"	"	1,698,000 15	
		307,468,374 88	278,950,720 23	36,091,438 65	315,042,158 88	270,688,649 59	44,353,509 29	8,762,289 00	1,188,505 00	315,042,158 88	
								7,573,784 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
	1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*										
1	Travaux de fortification de Paris	20,070,895f 87c	19,489,226f 91c	581,668f 96c	20,070,895f 87c	19,345,031f 28c	725,864f 59c	"	"	20,070,895f 87c	(A) Y compris 2,024,385 fr. 11 cent. de crédits non employés sur l'exercice 1843, et transportés provisoirement à l'exercice 1844 par des ordonnances royales. (Voir le tableau N du projet de la loi générale des crédits supplémentaires présenté le 31 décembre 1844.)
2	Travaux de fortification des places autres que Paris	6,573,711 78	5,123,224 27	1,450,487 51	6,573,711 78	5,032,123 48	1,541,588 30	"	"	6,573,711 78	
3	Travaux pour les bâtiments militaires	7,392,835 81	5,841,268 52	1,551,667 29	7,392,835 81	5,693,861 30	1,698,974 51	"	"	7,392,835 81	
4	Constructions pour le service de l'artillerie	1,732,359 43	584,612 36	1,147,747 07	1,732,359 43	583,968 56	1,148,390 87	"	"	1,732,359 43	
5	Constructions aux établissements de poudres et salpêtres	934,582 22	206,941 24	727,640 98	934,582 22	195,973 04	738,609 18	"	"	934,582 22	
		36,704,385 11 (A)	31,245,273 30	5,459,111 81	36,704,385 11	30,850,957 66	5,853,427 45	"	"	36,704,385 11	
	2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 1er juin 1842.*										
6	Travaux de fortification du port du Havre	500,000 00	"	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	"	"	500,000 00	
	TOTAL GÉNÉRAL de la 2e section	37,204,385 11	31,245,273 30	5,959,111 81	37,204,385 11	30,850,957 66	6,353,427 45	"	"	37,204,385 11	
	RÉCAPITULATION.										
Ire	SECTION. — Service ordinaire	307,468,374 88	278,950,720 23	36,091,438 65	315,042,158 88	270,688,649 59	44,353,509 29	8,762,289f 00c	1,188,505f 00c	315,042,158 88	
IIe	SECTION. — Service extraordinaire	37,204,385 11	31,245,273 30	5,959,111 81	37,204,385 11	30,850,957 66	6,353,427 45	"	"	37,204,385 11	
		344,672,759 99	310,195,993 53	42,050,550 46	352,246,543 99	301,539,607 25	50,706,936 74	8,762,289 00	1,188,505 00	352,246,543 99	
								7,573,784f 00c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services — Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	760,800f 00c	737,499f 58c	35,000f 42c	772,500f	737,299f 58c	35,200f 42c	11,700f 00c	"	772,500f 00c	
2	Administration centrale. (Matériel.)	231,853 50	215,759 59	38,740 41	254,500	206,712 16	47,787 84	22,646 50	"	254,500 00	
2 *bis.*	——— (Matériel.)	180,000 00	136,500 00	43,500 00	180,000	136,500 00	43,500 00	"	"	180,000 00	
	Service général.										
3	Officiers militaires et civils	8,407,240 00	7,244,944 87	1,162,295 13	8,407,240	6,800,209 29	1,607,030 71	"	"	8,407,240 00	
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,804,965 00	1,591,059 89	213,905 11	1,804,965	1,525,449 24	279,515 76	"	"	1,804,965 00	
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	26,125,300 00	19,844,463 32	6,920,536 68	26,765,000	18,305,265 56	8,459,734 44	639,700 00	"	26,765,000 00	
6	Hôpitaux	1,611,400 00	934,232 15	707,467 85	1,641,700	842,687 86	799,012 14	30,300 00	"	1,641,700 00	
7	Vivres	11,624,300 00	8,590,515 87	3,618,584 13	12,209,000	7,849,600 03	4,359,399 97	584,700 00	"	12,209,000 00	
8	Justice maritime	91,100 00	72,533 30	18,566 70	91,100	68,574 93	22,525 07	"	"	91,100 00	
9	Travaux du matériel naval. (Ports.)	33,828,600 00	24,560,094 73	7,828,905 27	32,389,000	22,988,103 00	9,400,897 00	"	1,439,600f 00c	32,389,000 00	
10	——— (Établissements hors des ports.)	1,880,000 00	1,798,295 93	81,704 07	1,880,000	1,434,916 19	445,083 81	"	"	1,880,000 00	
11	Travaux de l'artillerie. (Ports.)	1,475,000 00	1,076,386 77	398,713 23	1,475,100	1,016,725 79	458,374 21	"	"	1,475,100 00	
12	——— (Établissements hors des ports.)	534,100 00	527,950 47	6,149 53	534,100	402,607 52	131,492 48	"	"	534,100 00	
13	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,953,200 00	3,200,256 64	752,943 36	3,953,200	2,933,543 48	1,019,656 52	"	"	3,953,200 00	
14	Poudres	292,100 00	"	292,100 00	292,100	"	292,100 00	"	"	292,100 00	
15	École navale en rade de Brest	103,400 00	76,359 91	27,040 09	103,400	76,250 36	27,149 64	"	"	103,400 00	
16	Affrétements et transports par mer	188,100 00	248,938 67	69,061 33	318,000	211,804 26	106,195 74	129,900 00	"	318,000 00	
17	Chiourmes	325,000 00	276,554 73	48,445 27	325,000	260,364 62	64,635 38	"	"	325,000 00	
18	Frais généraux d'impressions	180,000 00	144,193 43	35,806 57	180,000	140,977 84	39,022 16	"	"	180,000 00	
19	Fournitures de bureau des ports, chauffage et éclairage	250,000 00	189,406 27	90,593 73	250,000	168,862 99	81,137 01	"	"	250,000 00	
20	Dépenses temporaires	150,400 00	102,302 03	48,097 97	150,400	95,361 52	55,038 48	"	"	150,400 00	
	Service scientifique.										
21	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	458,700 00	406,737 65	51,962 35	458,700	395,289 58	63,410 42	"	"	458,700 00	
22	——— (Matériel.)	542,600 00	386,628 48	155,971 52	542,600	370,492 16	172,107 84	"	"	542,600 00	
"	Dépenses des exercices périmés	10,924 90	10,346 90	578 00	10,924	10,346 90	578 00	"	"	10,924 90	
		95,009,183 40	72,371,961 18	22,616,568 72	94,988,529	66,977,944 86	28,010,585 04	1,418,946 50	1,439,600 00	94,988,529 90	
28	Dépenses des exercices clos	2,323,456 84	2,323,456 84	"	2,323,456	2,323,456 84	"	"	"	2,323,456 84	
		97,332,640 24	74,695,418 02	22,616,568 72	97,311,986	69,301,401 70	28,010,585 04	1,418,946 50	1,439,600 00	97,311,986 74	
	Payements faits par le trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1844					3,890,270 83	3,890,270 83	"	"	"	
						73,191,672 53	24,120,314 21	1,418,946 50	1,439,600 00	97,311,986 74	
								20,653 50			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*										
	Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.										
1	Fort Boyard	1,577,356f 15c	447,420f 81c	129,935f 34c	577,356f 15c	430,459f 21c	146,896f 94c	"	1,000,000f 00c	577,356f 15c	(a) Y compris 2,242,490 fr. 37 c. de crédits non employés sur l'exercice 1843, et transportés provisoirement à l'exercice 1844 par ordonnance royale. (Voir le tableau N du projet de la loi générale des crédits supplémentaires présenté le 13 décembre 1844.)
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	100,000 00	99,991 28	8 72	100,000 00	99,991 28	8 72	"	"	100,000 00	
3	Établissements à créer à Castineau	1,905,134 22	1,177,667 40	727,466 82	1,905,134 22	1,117,317 14	787,817 08	"	"	1,905,134 22	
4	Digue et arsenal de Cherbourg	3,160,000 00	2,430,760 10	729,239 90	3,160,000 00	2,393,127 49	766,872 51	"	"	3,160,000 00	
		6,742,490 37	4,155,839 59	1,586,650 78	5,742,490 37	4,040,895 12	1,701,595 25	"	1,000,000 00	5,742,490 37	
	RÉCAPITULATION.										
	1re SECTION. — Service ordinaire	97,332,640 24	74,695,418 02	22,616,568 72	97,311,986 74	73,191,672 53	24,120,314 21	"	20,653 50	97,311,986 74	
	2e SECTION. — Service extraordinaire	6,742,490 37	4,155,839 59	1,586,650 78	5,742,490 37	4,040,895 12	1,701,595 25	"	1,000,000 00	5,742,490 37	
		104,075,130 61	78,851,257 61	24,203,219 50	103,054,477 11	77,232,567 65	25,821,909 46	"	1,020,653 50	103,054,477 11	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	Service général.					MINISTÈRE DES FINANCES.						
25	Cour des comptes.	Personnel	1,086,600f 00c	1,012,846f 66c	73,753f 34c	1,086,600f 00c	1,012,476f 59c	74,123f 41c	"	"	1,086,600f 00c	
26		Matériel et dépenses diverses	71,295 00	58,400 00	12,895 00	71,295 00	58,400 00	12,895 00	"	"	71,295 00	
"	Étaiement du comble de l'ancienne église des Bernabites		"	5,734 18	"	5,734 18	5,734 18	"	5,734f 18c	"	5,734 18	
27	Administration centrale des finances.	Personnel	5,586,400 00	5,521,469 47	64,930 53	5,586,400 00	5,480,739 53	105,660 47	"	"	5,586,400 00	
28		Matériel	632,100 00	406,513 57	225,586 43	632,100 00	404,294 37	227,805 63	"	"	632,100 00	
29		Dépenses diverses	336,619 00	269,665 43	52,953 57	322,619 00	236,348 11	86,270 89	"	14,000f 00c	322,619 00	
30	Monnaies et médailles (service des établissements monétaires.)	Personnel	153,400 00	121,118 40	32,281 60	153,400 00	115,943 45	37,456 55	"	"	153,400 00	
31		Matériel	72,900 00	57,424 22	15,475 78	72,900 00	50,426 90	22,473 10	"	"	72,900 00	
32		Dépenses diverses	5,100 00	2,000 00	11,100 00	13,100 00	2,000 00	11,100 00	8,000 00	"	13,100 00	
73		Frais d'acquisition d'une presse mécanique destinée à la fabrication des monnaies	"	45,000 00	"	45,000 00	39,494 30	5,505 70	45,000 00	"	45,000 00	
33	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,300,000 00	2,370,430 25	779,569 75	3,150,000 00	2,370,430 25	779,569 75	"	150,000 00	3,150,000 00	
34		Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	5,081,000 00	4,018,620 09	972,379 91	5,081,000 00	3,981,574 15	1,099,425 85	"	"	5,081,000 00	
35		Traitement et frais de service des payeurs dans les départements	980,000 00	970,023 89	9,976 11	980,000 00	898,924 44	81,075 56	"	"	980,000 00	
36 *bis.*	Dépenses des exercices périmés		89,459 54	96,018 82	7,199 54	103,218 36	84,789 09	18,429 27	13,758 82	"	103,218 36	
			17,394,873 54	15,045,264 98	2,258,101 56	17,303,366 54	14,741,575 36	2,561,791 18	72,493 00	164,000 00	17,303,366 54	
36	Dépenses des exercices clos		1,523,038 62	1,523,038 62	"	1,523,038 62	1,523,038 62	"	"	"	1,523,038 62	
			18,917,912 16	16,568,303 60	2,258,101 56	18,826,405 16	16,264,613 98	2,561,791 18	72,493 00	164,000 00	18,826,405 16	
									91,507 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
37	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles. — Personnel	2,014,800f 00c	1,996,050f 95c	18,749f 05c	2,014,800f 00c	1,793,296f 51c	221,503f 49c	"	"	2,014,800f 00c	
38	Dépenses diverses	1,916,275 86	1,597,398 73	320,078 64	1,917,477 37	1,503,783 53	413,693 84	1,201f 51c	"	1,917,477 37	
39	Frais de perception	11,602,517 24	9,453,153 08	2,149,364 16	11,602,517 24	9,179,524 82	2,422,992 42	"	"	11,602,517 24	
40	Cadastre. — Dépenses à la charge du fonds commun	1,116,912 41	959,150 74	157,761 67	1,116,912 41	939,489 04	177,423 37	"	"	1,116,912 41	
	Cadastre. — ——— imputables sur le produit des centmes facultatifs votés par les conseils généraux des départements	1,191,689 47	625,991 45	565,698 02	1,191,689 47	500,390 79	691,298 68	"	"	1,191,689 47	
	ENREGISTREMENT, DOMAINE ET TIMBRE. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
41	Enregistrement et domaines. — Personnel	8,972,800 00	9,387,692 94	9,999 06	9,397,692 00	9,387,692 94	9,999 06	424,892 00	"	9,397,692 00	
42	Enregistrement et domaines. — Matériel	388,500 00	178,187 11	35,312 89	213,500 00	164,006 32	49,493 68	"	175,000f 00c	213,500 00	
43	Enregistrement et domaines. — Dépenses diverses	781,300 00	745,363 98	85,515 02	830,879 00	734,669 03	96,209 97	49,579 00	"	830,879 00	
44	Timbre. — Personnel	402,200 00	398,374 57	3,825 43	402,200 00	398,374 57	3,825 43	"	"	402,200 00	
45	Timbre. — Matériel et dépenses diverses	525,400 00	441,806 49	58,593 51	500,400 00	441,207 16	59,192 84	"	25,000 00	500,400 00	
	FORÊTS. (*Service administratif et de surveillance dans les départements.*)										
46	Personnel	3,441,700 00	3,321,644 11	120,055 89	3,441,700 00	2,983,173 02	458,526 98	"	"	3,441,700 00	
47	Matériel	1,270,000 00	1,119,424 29	546,575 71	1,666,000 00	957,422 56	708,577 44	396,000 00	"	1,666,000 00	
48	Dépenses diverses	706,900 00	520,763 69	306,136 31	826,900 00	383,103 87	443,796 13	120,000 00	"	826,900 00	
	DOUANES. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
49	Personnel	23,364,850 00	22,981,860 95	359,989 05	23,341,850 00	22,981,860 95	359,989 05	"	23,000 00	23,341,850 00	
50	Matériel	505,300 00	257,037 56	248,262 44	505,300 00	240,657 94	264,642 06	"	"	505,300 00	
51	Dépenses diverses	1,352,950 00	1,168,191 49	176,758 51	1,344,950 00	1,154,057 05	190,892 95	"	8,000 00	1,344,950 00	
77	Frais de divers services de douanes	"	43,008 27	24,466 73	67,475 00	43,008 27	24,466 73	67,475 00	"	67,475 00	
	A REPORTER	59,554,094 98	55,195,100 40	5,187,142 09	60,382,242 49	53,785,718 37	6,596,524 12	1,059,147 51	231,000 00	60,382,242 49	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	Report	59,554,094f 98c	55,195,100f 40c	5,187,142f 09c	60,382,242f 49c	53,785,718f 37c	6,596,524f 12c	1,059,147f 51c	231,000f 00c	60,382,242f 49c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
52	Contributions indirectes. — Personnel	19,648,080 00	18,030,304 37	1,651,225 63	19,681,530 00	18,012,963 68	1,668,566 32	33,450 00	"	19,681,530 00	
53	Contributions indirectes. — Matériel	422,100 00	335,190 60	96,909 40	432,100 00	226,255 05	205,844 95	10,000 00	"	432,100 00	
54	Contributions indirectes. — Dépenses diverses	1,448,050 00	1,387,614 82	64,485 18	1,452,100 00	1,375,374 93	76,725 07	4,050 00	"	1,452,100 00	
54 *bis*.	Contributions indirectes. — Avances recouvrables	827,000 00	711,236 70	130,763 30	842,000 00	704,732 80	137,267 20	"	"	842,000 00	
55	Poudres à feu. — Personnel	63,000 00	57,515 04	5,484 96	63,000 00	57,515 04	5,484 96	"	"	63,000 00	
56	Poudres à feu. — Matériel et dépenses diverses	2,742,900 00	181,356 84	2,561,543 16	2,742,900 00	180,746 06	2,562,153 94	15,000 00	"	2,742,900 00	
	TABACS. (*Exploitation.*)										
57	Personnel	1,005,000 00	994,600 84	10,399 16	1,005,000 00	994,600 84	10,399 16	"	"	1,005,000 00	
58	Matériel	30,490,000 00	23,187,750 44	872,249 56	24,060,000 00	22,285,853 55	1,774,146 45	"	6,430,000 00	24,060,000 00	
59	Dépenses diverses	299,000 00	276,599 10	22,400 90	299,000 00	274,390 85	24,609 15	"	"	299,000 00	
72	Frais d'acquisition d'un immeuble pour les magasins des tabacs au Havre	330,000 00	"	330,000 00	330,000 00	"	330,000 00	"	"	330,000 00	
76	Reconstruction de bâtiments à la manufacture de tabacs de Paris. (Loi du 26 juillet 1844.)	"	35,700 00	27,546 26	63,246 26	35,700 00	27,546 26	63,246 26	"	63,246 26	
	POSTES. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
60	Administration et perception. — Personnel	9,990,200 00	9,626,402 38	263,797 62	9,890,200 00	9,597,775 34	292,424 66	"	100,000 00	9,890,200 00	
61	Administration et perception. — Matériel	795,300 00	546,054 56	251,245 44	797,300 00	406,495 01	390,804 99	2,000 00	"	797,300 00	
62	Administration et perception. — Dépenses diverses	1,993,536 00	1,227,978 69	615,557 31	1,843,536 00	1,210,237 20	633,298 80	"	150,000 00	1,843,536 00	
63	Transport des dépêches. — Personnel	2,902,410 00	2,359,807 57	467,602 43	2,827,410 00	2,261,339 48	566,070 52	"	75,000 00	2,827,410 00	
64	Transport des dépêches. — Matériel	11,605,106 00	10,066,266 21	938,839 79	11,005,106 00	9,906,334 81	1,098,771 19	"	600,000 00	11,005,106 00	
65	Transport des dépêches. — Dépenses diverses	4,555,083 00	3,358,069 12	1,132,013 88	4,490,083 00	3,317,499 40	1,172,583 60	"	65,000 00	4,490,083 00	
73	Frais de construction de six paquebots à vapeur destinés à établir une communication directe entre Marseille et Alexandrie. (Loi du 14 juin 1841.)	600,000 00	217,969 84	382,030 16	600,000 00	217,969 84	382,030 16	"	"	600,000 00	
78	Liquidation du service d'exploitation des salines de l'Est	"	37,162 11	0 89	37,163 00	37,162 11	0 89	37,163 00	"	37,163 00	
		149,270,859 98	127,832,679 63	15,011,237 12	142,843,916 75	124,888,664 36	17,955,252 39	1,224,056 77	7,651,000 00	142,843,916 75	
								6,426,943 23			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ES SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
66	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes	47,324,501f 74c	7,715,411f 88c	1,897,944f 83c	9,613,356f 71c	32,858,467f 31c	14,466,034f 43c	"	"	47,324,501f 74c	
	Idem extraordinaires des communes		11,794,266 63	2,872,195 11	14,666,461 74						
	Idem des chemins vicinaux		6,768,951 85	1,687,372 89	8,456,324 74						
	Idem de l'instruction primaire		3,261,483 84	834,963 13	4,096,446 97						
	Idem sur les produits des centimes additionnels applicables aux frais de rôles spéciaux de divers impositions communales		13,569 18	4,701 08	18,270 26						
	Idem des produits imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		564,549 06	536,541 90	1,101,090 96						
	Remises, modérations et non-valeurs sur la contribution foncière, personnelle et mobilière		151,151 57	1,959,357 14	2,110,508 71						
	Décharges et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		99,111 68	615,919 64	715,031 32						
	Décharges, réductions et attributions aux communes sur la contribution des patentes		691,398 45	4,046,896 33	4,738,294 78						
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce		640,574 56	9,425 44	650,000 00						
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions. (*Contributions foncière, personnelle et mobilière*)		1,157,998 61	716 94	1,158,715 55						
	Taxes perçues en vertu de rôles.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines	36,000 00	"	6,000 00	6,000 00	711 82	35,288 18	"	"	36,000 00	
	Idem sur les rétributions universitaires et sur le droit annuel dû par les chefs d'école		608 65	19,391 35	20,000 00						
	Idem sur les rétributions imposées pour vérification des poids et mesures		103 17	9,896 83	10,000 00						
		47,360,501 74	32,859,179 13	14,501,322 61	47,360,501 74	32,859,179 13	14,501,322 61	"	"	47,360,501 74	
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
67	Enregistrement et domaines	2,366,000 00	1,782,993 99	"	1,782,993 99	2,442,877 68	158,569 70	235,447f 38c	"	2,601,447 38	
	Forêts		191,518 55	4,168 45	195,687 00						
	Douanes		204,749 22	"	204,749 22						
	Contributions indirectes		101,659 70	15,101 16	116,760 86						
	Postes		24,374 48	2,881 83	27,256 31						
	Produits divers		164,126 24	109,873 76	274,000 00						
68	Répartitions de produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,100,000 00	1,228,510 77	489 23	1,229,000 00	1,228,510 77	489 23	129,000 00	"	1,229,000 00	
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.										
69	Enregistrement et domaines	3,512,000 00	1,761,674 91	"	1,761,674 91	4,233,967 09	197,946 15	919,913 24	"	4,431,913 24	
	Forêts		"	194,704 00	194,704 00						
	Douanes		1,058,107 67	"	1,058,107 67						
	Contributions indirectes		1,400,896 00	"	1,400,896 00						
	Postes		14,315 40	2,215 20	16,530 60						
70	Primes à l'exportation des marchandises	11,500,000 00	10,861,622 31	4,138,377 69	15,000,000 00	10,126,622 27	4,873,377 73	3,500,000 00	"	15,000,000 00	
71	Escompte sur divers droits	2,630,000 00	2,858,444 03	41,880 44	2,900,324 47	2,858,444 03	41,880 44	270,324 47	"	2,900,324 47	
		68,468,501 74	54,512,172 46	19,011,014 37	73,523,186 83	53,749,600 97	19,773,585 86	5,054,685 09	"	73,523,186 83	
								5,054,685 09			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1845.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	SUR LE pour les dépenses propres à l'exercice 1844.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ORDONNANCES DES MINISTRES, pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.												
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	365,011,766f 29	338,986,694f 76	27,117,372f 67	366,104,067f 43	319,923,056f 00	"	319,923,056f 00	46,181,011f 43	1,092,301f 14	"	366,104,067f 43	
Dotations	15,031,050 00	15,031,050 00	"	15,031,050 00	14,958,000 00	"	14,958,000 00	73,050 00	"	"	15,031,050 00	
Ministère de la justice et des cultes	58,527,190 17	51,396,623 75	7,361,207 97	58,757,831 72	46,857,707 83	161,680f 94	47,019,388 77	11,738,442 95	230,641 55	"	58,757,831 72	
——— des affaires étrangères	9,532,404 11	7,767,186 21	1,458,792 67	9,225,978 88	7,198,367 05	43,746 61	7,242,113 66	1,983,865 22	"	306,425f 23	9,225,978 88	
——— de l'instruction publique	18,105,014 68	13,388,481 14	4,681,533 54	18,070,014 68	12,379,614 00	17,823 96	12,397,438 65	5,672,576 03	"	35,000 00	18,070,014 68	
——— de l'intérieur	122,074,018 94	90,950,244 69	31,802,774 25	122,753,018 94	84,889,193 17	134,972 91	85,024,166 08	37,728,852 86	679,000 00	"	122,753,018 94	
——— de l'agriculture et du commerce	14,467,492 41	11,411,730 99	3,705,761 42	15,117,492 41	10,498,421 85	42,938 16	10,541,360 01	4,576,132 40	650,000 00	"	15,117,492 41	
——— des travaux publics	60,581,138 63	56,200,029 14	3,557,426 26	59,757,455 40	46,242,550 58	264,843 69	46,507,394 27	13,250,061 13	"	823,683 23	59,757,455 40	
——— de la guerre	307,468,374 88	278,950,720 23	36,091,438 65	315,042,158 88	268,990,649 44	1,698,000 15	270,688,649 59	44,353,509 29	7,573,784 00	"	315,042,158 88	
——— de la marine	97,332,640 24	74,695,418 02	22,616,568 72	97,311,986 74	70,868,215 69	2,323,456 84	73,191,672 53	24,120,314 21	"	20,653 50	97,311,986 74	
——— des finances	18,917,912 16	16,568,303 60	2,258,101 56	18,826,405 16	14,741,575 34	1,523,038 62	16,264,613 98	2,561,791 18	"	91,507 00	18,826,405 16	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	149,270,859 98	127,832,679 63	15,011,237 12	142,843,916 75	124,888,664 36	"	124,888,664 36	17,955,252 39	"	6,426,943 23	142,843,916 75	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	68,468,501 74	54,512,172 46	19,011,014 37	73,523,186 83	53,749,600 97	"	53,749,600 97	19,773,585 86	5,054,685 09	"	73,523,186 83	
	1,304,788,364 23	1,137,691,334 62	174,673,229 20	1,312,364,563 82	1,076,185,616 99	6,210,501 88	1,082,396,118 87	229,968,444 95	15,280,411 78	7,704,212 19	1,312,364,563 82	
									7,576,199 59			
SERVICE EXTRAORDINAIRE.												
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.												
Ministère des travaux publics	59,526,375 96	46,916,259 82	3,500,116 14	50,416,375 96	36,235,935 49	40,879 55	36,276,815 04	14,139,560 92	"	9,110,000 00	50,416,375 96	
——— de la guerre	36,704,385 11	31,245,273 30	5,459,111 81	36,704,385 11	30,850,957 66	"	30,850,957 66	5,853,427 45	"	"	36,704,385 11	
——— de la marine	6,742,490 37	4,155,839 59	1,586,650 78	5,742,490 37	4,040,895 12	"	4,040,895 12	1,701,595 25	"	1,000,000 00	5,742,490 37	
	102,973,251 44	82,317,372 71	10,545,878 73	92,863,251 44	71,127,788 27	40,879 55	71,168,667 82	21,694,583 62	"	10,110,000 00	92,863,251 44	
									10,110,000 00			
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.												
Ministère des travaux publics	90,666,062 42	40,017,534 96	5,148,527 46	44,166,062 42	33,696,947 35	"	33,696,947 35	10,469,115 07	"	46,500,000 00	44,666,062 42	
——— de la guerre	500,000 00	"	500,000 00	500,000 00	"	"	"	500,000 00	"	"	500,000 00	
	91,166,062 42	40,017,534 96	4,648,527 46	44,666,062 42	33,696,947 35	"	33,696,947 35	10,969,115 07	"	46,500,000 00	44,666,062 42	
									46,500,000 00			
TOTAL GÉNÉRAL	1,498,927,678 09	1,260,026,242 29	189,867,635 39	1,449,893,877 68	1,181,010,352 61	6,251,381 43	1,187,261,734 04	262,632,143 64	15,280,411 78	64,314,212 19	1,449,893,877 68	*Suit le Résultat général du Compte provisoire du budget de 1844.*
									49,033,800 41			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Résultat général du Compte provisoire au 1er janvier 1845.

D'après les explications contenues dans la note préliminaire du compte provisoire du budget de 1844 (pages 289 et 290),

Les besoins probables de cet exercice s'élèvent à		1,449,893,877f 68c
et ses ressources à	1,382,434,593f 73c	1,397,417,845 17
Mais elles doivent être augmentées, comme on le verra ci-après, du prélèvement éventuel à faire sur la portion de l'emprunt en rentes appliquée au budget de 1845 (voir page 288), ci	14,983,251 44	
RESTE		52,476,032 51

D'une autre part, ce découvert s'accroît de l'excédant de dépense du service colonial, dont, aux termes de l'article 11 de la loi des comptes de 1842, le règlement législatif n'aura lieu que dans la loi des comptes de l'exercice 1845 ..... 16,298,530 24

Les faits connus ou appréciés à l'époque du 1er janvier 1845 déterminent donc, pour le budget de 1844, une insuffisance présumée de ressources de 68,774,562 75

Elle résulte, ainsi qu'il suit, du rapprochement des recettes et des dépenses afférentes à chacun des trois services généraux qui forment l'ensemble du budget de l'exercice 1844, savoir :

Services ordinaires.	Dépenses	1,312,364,563f 82c	
	Recettes	1,304,554,593 73	
	EXCÉDANT de dépense	7,809,970 09	
	A ajouter : Prélèvement à effectuer sur les fonds généraux du budget de 1844, pour l'excédant présumé de dépense du service colonial. (Voir ci-dessus)	16,298,530 24	
	TOTAL du découvert sur les services ordinaires	24,108,500 33	24,108,500 33
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses présumées des ministères des travaux publics, de la guerre et de la marine	92,863,251 44	
	Portion du produit de la négociation de l'emprunt en rentes attribuée à l'exercice 1844 (77,880,000f), et prélèvement éventuel à faire sur la portion de cet emprunt qui fait partie des ressources du budget de 1845 (14,983,251f 44c), ci	92,863,251 44	
	BALANCE	"	"
Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.	Dépenses présumées devoir être liquidées sur le budget de l'exercice 1844 pour les travaux régis par la loi du 11 juin 1842, et qui, aux termes de cette loi, sont provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor, jusqu'à l'extinction des découverts des exercices 1840 et suivants, savoir :		
	Grandes lignes de chemins de fer	41,366,062f 42c	44,666,062 42
	Travaux divers	3,300,000 00	
TOTAL général du découvert sur l'ensemble des services du budget de l'exercice 1844			68,774,562 75

BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

État des Recettes et des Payements faits au 1er Janvier 1845.

BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er janvier 1845.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	5,820f 42c	5,820f 42c	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	105 11	105 11	"
Droits divers et recettes à différents titres	13,868 39	13,868 39	"
	19,793 02	19,793 92	"
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1843.			
Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1843, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1845, par le projet de loi de règlement de l'exercice 1843, SAVOIR :			
Service départemental	4,779,173f 53c	5,000,477 46	"
Divers services spéciaux	221,303 93		
		5,020,271 38	"

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

SERVICE ORDINAIRE	Recettes	5,020,271f 38c
	Payements	8,449,995 53
	Excédant de payements	3,429,724 15
SERVICE EXTRAORDINAIRE	Payements	899,553 95
	Excédant de payements	4,329,278 10

PAYEMENTS.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
10	Dépenses secrètes	150,000f 00c	150,000f 00c	"
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
9	Solde et entretien des troupes	1,892,632 13	1,892,632 13	"
15	Fourrages	4,264,806 95	4,264,806 95	"
25	Matériel du génie. (Algérie.)	10,000 00	10,000 00	"
33	Travaux civils extraordinaires en Algérie	10,000 00	10,000 00	"
		6,177,439 08	6,177,439 08	"
	2e SECTION. — *Service extraordinaire.*			
1	Travaux de fortification de Paris	899,553 95	899,553 95	"
		7,076,993 03	7,076,993 03	"
	MINISTÈRE DE LA MARINE.			
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
3	Officiers militaires et civils	37,618 87	37,618 87	"
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	622,254 99	622,254 99	"
15	École navale en rade de Brest	3,500 00	3,500 00	"
"	Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1844, en atténuation des restes à payer que le budget de la marine pour l'exercice 1843, présente à la clôture de cet exercice	663,373 86	663,373 86	"
		908,796 01	908,796 01	"
		1,572,169 87	1,572,169 87	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
66	Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	550,386 58	550,386 58	"

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE.			
Ministère des affaires étrangères	150,000 00	150,000 00	"
——— de la guerre	6,177,439 08	6,177,439 08	"
——— de la marine	1,572,169 87	1,572,169 87	"
Remboursements et restitutions	550,386 58	550,386 58	"
	8,449,995 53	8,449,995 53	"
SERVICE EXTRAORDINAIRE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*			
Ministère de la guerre	899,553 95	899,553 95	"
	9,349,549 48	9,349,549 48	"

SITUATION FINANCIÈRE

DU SERVICE

DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES

IMPUTABLES SUR DES RESSOURCES SPÉCIALES.

1° Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

2° Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

NOTE

Sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires imputables sur des Ressources spéciales.

L'État fait exécuter, depuis 1837, des travaux extraordinaires qui se sont partagés en trois catégories distinctes, selon la nature des ressources que les lois leur ont spécialement affectées :

1° Travaux imputables sur les excédants de recette des budgets, ou sur le produit disponible de la réserve de l'amortissement. (Loi du 17 mai 1837.)

2° Travaux à la dépense desquels le produit d'un emprunt en rentes a été assigné. (Loi du 25 juin 1841.)

3° Travaux des grandes lignes de chemins de fer et autres dépenses auxquelles doivent subvenir provisoirement les fonds de la dette flottante, jusqu'à ce que l'extinction des découverts du trésor ait permis d'y affecter les fonds de réserve de l'amortissement. (Loi du 11 juin 1842.)

Ainsi qu'on l'a annoncé, page 369 du compte général des finances de l'année 1843, les travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 ont été l'objet dans ledit compte d'une situation complète et définitive qu'il n'y a plus lieu de reproduire dans ceux des années subséquentes, le régime financier appliqué, en vertu de la loi précitée, aux ressources et aux besoins des travaux extraordinaires des exercices 1837 à 1841, se trouvant, à partir de l'exercice 1842, remplacé par celui qui a été consacré par la loi du 25 juin 1841.

Les explications qui suivent font connaître la situation financière des deux autres natures de travaux, au 1er janvier 1845.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

La loi du 25 juin 1841, sur le budget des recettes de l'exercice 1842, en abrogeant celle du 17 mai 1837, a affecté aux découverts des budgets, à partir du 1er janvier 1842, la réserve disponible de l'amortissement des rentes, dont le produit avait jusque-là été employé aux dépenses des travaux extraordinaires; elle a en même temps, pour subvenir à ces travaux, autorisé l'emprunt en rentes d'un capital de 450 millions.

Les crédits provenant de la loi du 17 mai 1837, dont l'affectation par exercice n'avait pas encore été réglée, s'élevaient, comme il a été expliqué page 370 du compte général des finances de 1843, à une somme de 180,769,000 francs qui restait à mettre à la disposition du ministre des travaux publics, ci. 180,769,000f

La loi spéciale du 25 juin 1841, sur les travaux extraordinaires, a ajouté aux crédits du ministère des travaux publics une somme de 40 millions, savoir :

Amélioration de rivières	5,200,000f	
Service des cavaux du Nivernais et du Berry	4,000,000	
Amélioration de ports maritimes	1,570,000	
Crédits généraux à répartir ultérieurement	29,230,000	
		40,000,000

Les crédits généraux alloués au ministre des travaux publics ont ainsi été élevés à la somme totale de. . . . . (*à reporter*). 220,769,000

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT			220,769,000f

La même loi a, en outre, autorisé les ministères de la guerre et de la marine à effectuer des travaux extraordinaires dont les crédits généraux sont ainsi demeurés fixés :

Ministère de la guerre			225,052,400
Ministère de la marine			51,000,000
TOTAL des allocations générales résultant de la loi du 25 juin 1841 (1).			496,821,400

L'emprunt en rentes ne représentant qu'une ressource de 450 millions, savoir :

Portion négociée le 18 octobre 1841	150,000,000f	350,000,000	450,000,000
——— le 9 décembre 1844	200,000,000		
Portion non négociée au 31 décembre 1844		100,000,000	

Il en résulte que, comparativement au montant de cet emprunt, il restera à mettre à la disposition du trésor, pour solder l'ensemble des dépenses autorisées, des moyens extraordinaires montant à 46,821,400

Pour rapprocher des allocations générales ci-dessus 496,821,400f 00c

Les crédits spéciaux par exercice accordés aux trois ministres ordonnateurs des travaux, jusqu'au 1er janvier 1845, il est nécessaire, ainsi qu'on l'a expliqué au compte général des finances de l'année précédente, d'ajouter à ces allocations générales le solde de celles qui sont restées disponibles à la fin de la période antérieure au régime fondé par la loi du 25 juin 1841, et dont l'emploi a dû avoir lieu concurremment avec les crédits généraux ouverts sous ce régime, savoir :

Crédits restés à la disposition du ministre des travaux publics à l'époque de l'abrogation de la loi du 17 mai 1837 :

Réimputés à l'exercice 1842	18,268,378f 19c	19,830,199f 49c	44,302,521 16
——— 1843	1,561,821 30		
Crédits pour travaux de fortifications de Paris, non employés par le ministre de la guerre, à la clôture de l'exercice 1841 :			
Réimputés à l'exercice 1842	24,417,825f 01c	24,472,321 67	
——— 1843	54,496 66		
ENSEMBLE . . . . . (*à reporter*).			541,123,921 16

(1) Déduction faite de 4,500,000 fr. pour une portion du prêt concernant le chemin de fer de Strasbourg à Bâle, comprise dan les crédits de la loi du 25 juin 1841, mais qui, ayant été imputée par la loi du 25 mai 1842 (tableau I) sur l'exercice 1841, s'est trouvée rattachée aux dépenses effectuées sous le régime de la loi du 17 mai 1837.

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT			541,123,921f 16c

Sur cette somme, les crédits spéciaux ci-après ont été affectés aux exercices 1842 à 1845, savoir :

Crédits employés aux dépenses liquidées pour l'exercice 1842. (Voir le compte définitif de cet exercice, page 196 du compte des finances de 1843)		117,485,601 01	
Crédits employés aux dépenses liquidées pour l'exercice 1843. (Voir le compte définitif de cet exercice, page 196 du présent compte)		109,881,025 16	
Crédits accordés sur l'exercice 1844 par les lois suivantes : (Voir le compte provisoire de cet exercice, page 284 du présent compte.)			
Loi de finances du 24 juillet 1843	77,880,000f 00c	102,932,371 89	
— du 26 juillet 1844	1,175,000 00		
— du 5 août 1844	13,000,000 00		
Ordonnances royales soumises à la régularisation législative dans la loi générale des crédits supplémentaires présentée à l'ouverture de la présente session	10,877,371 89		
Crédits accordés sur l'exercice 1845 :			
Loi de finances du 4 août 1844	61,041,594 00	64,431,594 00	
Ordonnances royales soumises à la régularisation législative, comme il est dit ci-dessus	3,390,000 00		
Crédits restés à employer sur les exercices ci-après et qui sont à réimputer ultérieurement :			
Exercice 1842	1,058 35	1,093,523 10	
— 1843	1,092,464 75		
ENSEMBLE		395,824,115 16	395,824,115 16
Mais, comme le solde ci-dessus de 44,302,521 fr. 16 cent. représente des dépenses qui ne sont pas entrées dans les prévisions de la loi du 25 juin 1841, et dont, en conséquence, l'imputation a lieu sur les fonds généraux du budget, ci		44,302,521 16	
Les crédits spéciaux auxquels les ressources déterminées par ladite loi doivent subvenir, ne s'élèvent plus qu'à		351,521,594 00	
Et il reste, par conséquent, au 1er janvier 1845, des allocations générales à répartir par exercice. (Voir les détails contenus dans le tableau, page 375), pour			145,299,806 00
Enfin, les crédits spéciaux attribués aux exercices 1842 à 1845 montant à			351,521,594 00
Et la ressource réalisée sur l'emprunt n'étant que de			350,000,000 00
La portion de l'emprunt restant à négocier, se trouverait déjà engagée, au 1er janvier 1845, pour la différence de			1,521,594 00

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

Le résultat d'autre part se prouve de la manière suivante :

Exercice 1842.

Le règlement définitif de l'exercice 1842 présente une somme égale de ressources et de besoins, savoir :

Crédits spéciaux employés sur cet exercice		117,485,601f 01c
A déduire : 1° Les dépenses spéciales qui incombent, pour le même exercice, aux fonds généraux du budget. (Voir ci-dessus.)	42,686,203f 20c	42,749,466 49
2° Les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice	63,263 29	
Reste		74,736,134 52
Portion de l'emprunt en rentes assignée au budget de 1842	75,000,000 00	
A déduire : Le solde resté disponible qui est réimputé à 1843. (Voir ci-après.)	263,865 48	
	74,736,134 52	74,736,134 52

Exercice 1843.

Le règlement définitif de l'exercice 1843 présente, de même, une somme égale de ressources et de besoins, savoir :

Crédits spéciaux employés sur cet exercice		109,881,025f 16c
A déduire : 1° les dépenses spéciales qui incombent, pour le même exercice, aux fonds généraux du budget. (Voir ci-dessus.)	1,616,317f 96c	1,726,794 89
2° Les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice	110,476 93	
Reste		108,154,230 27
Portion de l'emprunt en rentes attribuée au budget de 1843	75,000,000f 00c	
Solde disponible reporté de l'exercice 1842	263,865 48	
Prélèvement effectué sur la portion de l'emprunt afférente à 1844. (Voir page 186.)	32,890,364 79	
		108,154,230 27

Exercice 1844.

Les votes législatifs présentent, pour l'exercice 1844, les résultats ci-après :

Crédits spéciaux ouverts sur cet exercice		102,932,371f 89c
Portion de l'emprunt attribuée au budget de 1844	77,880,000f 00c	
A déduire : Portion prélevée pour couvrir l'excédant des dépenses de l'exercice 1843	32,890,364 79	44,989,635 21
Excédant des crédits sur les ressources, pour l'exercice 1844		57,942,736 68

Exercice 1845.

Les votes législatifs présentent, pour l'exercice 1845, les résultats ci-après :

Crédits spéciaux ouverts sur cet exercice	64,431,594 00	
Portion de l'emprunt assignée au budget de 1845	61,041,594 00	
Excédant des crédits sur les ressources pour l'exercice 1845	3,390,000 00	3,390,000 00
Ensemble (*à reporter*)		61,332,736 68

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

Report		61,332,736f 68c
Crédits restés à employer sur les exercices 1842 et 1843 et à réimputer ultérieurement		1,093,523 10
Dépenses restées à payer à la clôture des exercices 1842 et 1843		173,740 22
Excédant final des besoins sur les ressources, tel qu'il résulte des votes législatifs		62,600,000 00
Mais le montant total desdites ressources, applicable à chaque exercice, n'étant que de 288,921,594 fr., savoir :		
Exercice 1842	74,736,134f 52c	
—— 1843	108,154,230 27	
—— 1844	44,989,635 21	
—— 1845	61,041,594 00	
Ensemble	288,921,594 00	
tandis que la portion négociée de l'emprunt s'élève à	350,000,000 00	
il en résulte que cette partie dudit emprunt laisse encore disponible un solde de	61,078,406 00	61,078,406 00
et qu'en définitive, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, l'insuffisance des ressources réalisées en vertu de la loi du 25 juin 1841, comparativement aux crédits attribués aux exercices 1842 à 1845, n'est que de		1,521,594 00

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

(*Établissement de grandes lignes de chemins de fer et travaux divers.*)

La loi du 11 juin 1842 a créé un système général de grandes lignes de chemin de fer, dont la dépense, en ce qui concerne l'État, doit provisoirement être imputée sur les ressources de la dette flottante du trésor, jusqu'à ce que l'extinction des découverts constatés à la charge des budgets ordinaires des exercices 1840 et suivants ait permis d'y affecter les ressources disponibles de l'amortissement.

Les dépenses de cette nature, autorisées tant par ladite loi que par les autres lois subséquentes, et divers travaux dont l'exécution a été soumise au même régime de ressources, ont été l'objet d'allocations générales, qui se trouvent détaillées dans le tableau ci-après, page 358, et se résument ainsi qu'il suit, pour chacune des sessions législatives pendant lesquelles elles ont été votées ; savoir :

Session de 1842	148,000,000f 00c
—— de 1843	7,000,000 00
—— de 1844	365,517,000 00
Total (*à reporter*)	520,517,000 00

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

Report			520,517,000f 00c

Les crédits spéciaux accordés par exercice, sur les allocations générales d'autre part, sont les suivants :

Crédits employés sur l'exercice 1842. (Voir le compte définitif de cet exercice, page 197 du compte des finances de 1843.)		1,368,937f 58c	
Crédits employés sur l'exercice 1843. (Voir le compte définitif de cet exercice, page 268.)		27,256,795 12	
Crédits accordés sur l'exercice 1844 par les lois ci après : (Voir le compte provisoire de cet exercice, page 284.)			
Loi de finances du 24 juillet 1843	39,500,000f 00c	91,166,062 42	
Lois spéciales rendues pendant les sessions de 1843 et 1844	41,535,000 00		
Ordonnances royales soumises à la régularisation législative à l'ouverture de la session de 1845	10,131,062 42		
Crédits accordés sur l'exercice 1845 par les lois ci-après :			
Loi de finances du 4 août 1844	34,000,000 00	95,400,000 00	
Lois spéciales rendues pendant la session de 1844	56,400,000 00		
Ordonnances royales soumises à la régularisation législative à l'ouverture de la session de 1845	5,000,000 00		
Crédits restés à employer sur l'exercice 1843 et à réimputer ultérieurement		7,243,204 88	
Total des crédits spéciaux		222,435,000 00	222,435,000 00

En sorte qu'au 1er janvier 1845, il restait à employer sur les allocations générales (voir les détails contenus dans le tableau, page 359) 298,082,000 00

La somme ci-dessus, de 222,435,000 francs, représente le découvert qui résulterait pour le trésor des dépenses autorisées législativement. Ce découvert n'est toutefois, au 1er janvier 1845, que de 62,279,839f 47c, montant des payements effectués jusqu'à ladite époque ; savoir :

Payements faits sur l'exercice 1842	1,368,091f 28c
——— 1843	27,214,800 84
——— 1844	33,696,947 35
	62,279,839 47

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Tableau comparatif, au 1er janvier 1845, des Allocations générales et des Crédits spéciaux.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX. Crédits généraux accordés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	CRÉDITS GÉNÉRAUX. À AJOUTER. Solde des crédits accordés antérieurement à cette loi et restés à employer concurremment avec les crédits ci-contre.	CRÉDITS GÉNÉRAUX. TOTAL.	CRÉDITS COMPRIS DANS LES COMPTES DÉFINITIFS DES EXERCICES. 1842.	CRÉDITS COMPRIS DANS LES COMPTES DÉFINITIFS DES EXERCICES. 1843.	CRÉDITS SPÉCIAUX. Crédits restés à employer à la clôture des exercices 1842 et 1843, et à réimputer ultérieurement.	CRÉDITS MIS À LA DISPOSITION DES MINISTRES SUR LES EXERCICES. 1844.	CRÉDITS MIS À LA DISPOSITION DES MINISTRES SUR LES EXERCICES. 1845.	CRÉDITS SPÉCIAUX. TOTAL.	CRÉDITS SPÉCIAUX. À DÉDUIRE. Solde des crédits accordés antérieurement à la loi du 25 juin 1841, et dont l'imputation a eu lieu sur les fonds généraux du budget.	CRÉDITS SPÉCIAUX. MONTANT des crédits spéciaux auxquels demeurent affectées les ressources déterminées par la loi du 25 juin 1841.	RESTE À EMPLOYER sur les crédits généraux procédant de la loi du 25 juin 1841.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.													
1	Routes royales, classées avant le 1er janvier 1837	25,800,000f 00c	2,058,327f 56c	27,858,327f 56c	9,394,866f 36c	9,994,883	131,269f 43c	7,837,308f 25c	500,000f 00c	27,858,327f 56c	2,058,327f 56c	25,800,000f 00c	"	
2	Routes royales, classées depuis le 1er janvier 1837	"	804,629 85	804,629 85	301,101 33	192,659	3,072 14	257,797 24	50,000 00	804,629 85	804,629 85	"	"	
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	6,798,500 00	784,040 93	7,582,540 93	1,180,138 40	1,151,948	42,597 45	1,459,356 30	1,000,000 00	4,834,040 93	784,040 93	4,050,000 00	2,748,500f 00c	
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	"	99,859 99	99,859 99	56,498 07	3,505	5,545 70	19,311 14	15,000 00	99,859 99	99,859 99	"	"	
5	Ponts	200,000 00	708,486 03	908,486 03	442,659 36	318,438	2,183 25	120,204 54	25,000 00	908,486 03	708,486 03	200,000 00	"	
6	Amélioration de rivières	23,516,592 00	1,671,733 08	25,188,325 08	7,487,336 55	6,457,155	179,400 04	7,047,841 42	3,637,279 00	24,809,012 08	1,671,733 08	23,137,279 00	379,313 00	
6 *bis.*	Amélioration de rivières. (Loi du 8 juillet 1840.)	5,150,000 00	335,835 87	5,485,835 87	1,205,000 00	870,615	51,328 76	1,808,891 17	1,236,850 00	5,172,685 87	335,835 87	4,836,850 00	313,150 00	
7	Service des canaux du Nivernais et du Berry	4,000,000 00	1,920,774 41	5,920,774 41	1,416,853 81	1,297,501	48,046 78	2,358,372 62	800,000 00	5,920,774 41	1,920,774 41	4,000,000 00	"	
8	Études de navigation	"	1,909 84	1,909 84	1,909 84	"	"	"	"	1,909 84	1,909 84	"	"	
9	Amélioration des ports maritimes	29,023,908 00	4,322,725 88	33,346,633 88	9,469,750 56	6,664,502	118,343f 72c	8,620,129 51	6,112,215 00	30,984,940 88	4,322,725 88	26,662,215 00	2,361,693 00	
10	Chemins de fer. (Garanties d'intérêts et prêts aux compagnies.)	18,100,000 00	850,000 00	18,950,000 00	1,550,000 00	14,500,000	"	900,000 00	2,000,000 00	18,950,000 00	850,000 00	18,100,000 00	"	
10 *bis.*	Chemins de fer construits par l'État	16,500,000 00	5,012,608 88	21,512,608 88	8,861,717 24	6,328,342	24,905 78	4,937,642 99	1,360,000 00	21,512,608 88	5,012,608 88	16,500,000 00	"	
11	Établissement de nouveaux canaux	56,652,361 00	16,725 65	56,669,086 65	14,000,600 00	17,314,982	485,593 20	20,215,549 97	4,500,000 00	56,516,725 65	16,725 65	56,500,000 00	152,361 00	
11 *bis.*	Établissement de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840.)	14,100,000 00	1,242,541 52	15,342,541 52	2,949,450 26	3,390,000	"	3,903,091 26	4,465,000 00	14,707,541 52	1,242,541 52	13,465,000 00	635,000 00	
	Crédits généraux restant à répartir	20,927,639 00	"	20,927,639 00	"	"	"	"	"	"	"	"	20,927,639 00	
		220,769,000 00	19,830,199 49	240,599,199 49	58,317,881 78	68,484,535	1,092,286 25	59,485,496 41	25,701,344 00	213,081,543 49	19,830,199 49	193,251,344 00	27,517,656 00	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.													
1	Travaux de fortification de Paris	92,000,000 00	24,472,321 67	116,472,321 67	41,894,663 32	22,506,762	"	20,070,895 87	20,000,000 00	104,472,321 67	24,472,321 67	80,000,000 00	12,000,000 00	
2	Travaux de fortification des autres places	47,280,900 00	"	47,280,900 00	6,289,609 89	7,016,678	"	6,573,711 78	4,610,250 00	24,490,250 00	"	24,490,250 00	22,790,650 00	
3	Travaux pour les bâtiments militaires	74,160,000 00	"	74,160,000 00	7,365,124 22	7,622,039	"	7,392,835 81	7,380,000 00	29,760,000 00	"	29,760,000 00	44,400,000 00	
4	Construction pour le service de l'artillerie	8,600,000 00	"	8,600,000 00	307,717 99	359,922	"	1,732,359 43	800,000 00	3,200,000 00	"	3,200,000 00	5,400,000 00	
5	Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	3,011,500 00	"	3,011,500 00	255,878 16	309,539	"	934,582 22	500,000 00	2,000,000 00	"	2,000,000 00	1,011,500 00	
		225,052,400 00	24,472,321 67	249,524,721 67	56,112,993 58	37,814,942	"	36,704,385 11	33,290,250 00	163,922,571 67	24,472,321 67	139,450,250 00	85,602,150 00	
	MINISTÈRE DE LA MARINE.													
1	Fort Boyard	2,500,000 00	"	2,500,000 00	353,813 91	567,843	986 09	1,577,356 15	"	2,500,000 00	"	2,500,000 00	"	
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	1,500,000 00	"	1,500,000 00	699,999 73	700,000	0 27	100,000 00	"	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"	
3	Établissements à créer à Castineau	3,000,000 00	"	3,000,000 00	984 00	313,881	"	1,905,134 22	740,000 00	2,960,000 00	"	2,960,000 00	40,000 00	
4	Digue et arsenal de Cherbourg	44,000,000 00	"	44,000,000 00	1,999,928 01	1,999,821	250 49	3,160,000 00	4,700,000 00	11,860,000 00	"	11,860,000 00	32,140,000 00	
		51,000,000 00	"	51,000,000 00	3,054,725 65	3,581,547	1,236 85	6,742,490 37	5,440,000 00	18,820,000 00	"	18,820,000 00	32,180,000 00	
	TOTAL GÉNÉRAL	496,821,400 00	44,302,521 16	541,123,921 16	117,485,601 01	109,881,025	1,093,523 10	102,932,371 89	64,431,594 00	395,824,115 16	44,302,521 16	351,521,594 00	145,299,806 00	

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

Tableau comparatif, au 1er janvier 1845, des Allocations générales et des Crédits spéciaux.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS GÉNÉRAUX.	CRÉDITS SPÉCIAUX. — CRÉDITS COMPRIS DANS LES COMPTES DÉFINITIFS DES EXERCICES 1842.	1843.	CRÉDITS restés à employer à la clôture de l'exercice 1843 et à réimputer ultérieurement.	CRÉDITS MIS À LA DISPOSITION DES MINISTRES SUR LES EXERCICES 1844.	1845.	TOTAL.	RESTE À EMPLOYER sur les crédits généraux.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
	Établissement de grandes lignes de chemins de fer.										
	Chemin du Nord..... Partie comprise de Paris à Lille et Valenciennes. (*Loi du 11 juin 1842.*).....	43,000,000f 00c	75,435,000f 00c								
	Partie dirigée sur Calais et Dunkerque. (*Loi du 26 juillet 1844.*).....	15,000,000 00									
	Autorisation de la pose des rails sur les sections terminées et exploitation provisoire de ces sections. (*Même loi.*).....	16,000,000 00									
	Liquidation des entreprises et dépenses accessoires des chemins de Lille et Valenciennes à la frontière. (*Loi du 5 août 1844.*).....	1,435,000 00									
	Chemin de Paris à Strasbourg..... Partie comprise entre Hommarting et Strasbourg. (*Loi du 11 juin 1842.*).....	11,500,000 00	100,200,000 00								
	Partie comprise entre Paris et Hommarting (*Loi du 2 août 1844.*).....	88,700,000 00									
	Chemins de Paris à la Méditerranée et de la Méditerranée au Rhin..... Partie commune à ces deux chemins, comprise entre Dijon et Châlon. (*Loi du 11 juin 1842.*)	11,000,000 00	119,000,000 00								
	Partie du chemin de Paris à la Méditerranée, comprise entre Avignon et Marseille. (*Lois des 11 juin 1842 et 24 juillet 1843.*).....	37,000,000 00									
	Parties du même chemin, comprises entre Paris et Dijon et entre Châlon et Lyon. (*Loi du 26 juillet 1844.*).....	71,000,000 00									
13	Chemins de Paris à la frontière d'Espagne et de Paris à l'Océan. Partie commune à ces deux chemins, comprise entre Orléans et Tours. (*Loi du 11 juin 1842.*).	17,000,000 00	99,800,000 00	1,368,937f 58c	27,256,795f 12c	7,243,204f 88c	74,366,062f 42c	78,500,000f 00c	188,735,000f 00c	254,800,000f 00c	
	Partie du chemin de Paris à la frontière d'Espagne, comprise entre Tours et Bordeaux. (*Loi du 26 juillet 1844.*).....	54,000,000 00									
	Partie du chemin de Paris à l'Océan, comprise entre Tours et Nantes. (*Loi du 26 juillet 1844.*)	28,800,000 00									
	Chemin de Paris au centre de la France.... Partie comprise entre Orléans et Vierzon. (*Loi du 11 juin 1842.*).....	12,000,000 00	32,800,000 00								
	Partie comprise de Vierzon à Châteauroux et à la rive droite de l'Allier. (*Loi du 26 juillet 1844.*).	20,800,000 00									
	Chemin de Paris à Rennes..... Partie comprise entre Versailles et Chartres. (*Loi du 26 juillet 1844.*).....		13,000,000 00								
	Continuation et achèvement des études des grandes lignes de chemins de fer. (*Loi du 11 juin 1842.*).....		1,500,000 00								
	Essai du système de chemin de fer atmosphérique. (*Loi du 5 août 1844.*).....		1,800,000 00								
			443,535,000 00								
	Prêts et subvention à des compagnies de chemins de fer.										
14	Prêt et subvention à la compagnie du chemin de Rouen au Havre. (*Loi du 11 juin 1842.*).....	18,000,000f 00c	22,000,000 00	"	"	"	10,000,000 00	8,000,000 00	18,000,000 00	4,000,000 00	
	Prêt supplémentaire à la compagnie du chemin de Paris à Rouen. (*Même loi et loi du 15 juillet 1840.*).....	4,000,000 00									
	Travaux divers.										
15	Travaux de routes royales. (*Loi du 5 août 1844.*).....		6,000,000 00	"	"	"	4,000,000 00	2,000,000 00	6,000,000 00	"	
16	Ports maritimes et phares et fanaux. (*Loi du 5 août 1844.*).....		43,102,000 00	"	"	"	2,300,000 00	5,900,000 00	8,200,000 00	34,902,000 00	
			514,637,000 00	1,368,937 58	27,256,795 12	7,243,204 88	90,666,062 42	94,400,000 00	220,935,000 00	293,702,000 00	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
6	Travaux de fortification du port du Havre. (*Loi du 3 août 1844.*).....		5,880,000 00	"	"	"	500,000 00	1,000,000 00	1,500,000 00	4,380,000 00	
	TOTAL GÉNÉRAL.....		520,517,000 00	1,368,937 58	27,256,795 12	7,243,204 88	91,166,062 42	95,400,000 00	222,435,000 00	298,082,000 00	

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR LES

BUDGETS DE 1814 A 1844.

BUDGETS DE 1814 A 1829.

Résumé de la situation financière des budgets de 1814 à 1829.

Les recettes ordinaires des budgets de 1814 à 1829 se sont élevées ensemble à..	14,362,935,656f
Les dépenses de toute nature, à.....	15,931,408,697
Les recettes ordinaires ont, par conséquent, présenté une insuffisance de.....	1,568,473,041
Des ressources extraordinaires ont été attribuées aux mêmes budgets pour une somme totale de.....	1,548,199,969
L'insuffisance de ressources qui ressort, en définitive, de la situation réunie des exercices 1814 à 1829, n'est plus que de.....	20,273,072

Ce résultat est représenté par l'excédant de dépense de l'exercice 1827, mis provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, ci.....	32,016,283
et par l'excédant de recette de l'exercice 1829, qui a profité au budget de 1830, ci.	11,743,211
DIFFÉRENCE ÉGALE.....	20,273,072

Les ressources extraordinaires des exercices 1814 à 1829 sont celles dont le détail suit :

Recettes des exercices 1813 et antérieurs.....	16,093,638f
Fonds restés disponibles :	
Sur les produits spécialement affectés aux dépenses de l'arriéré.....	12,084,689
Sur les centimes extraordinaires de 1813 et de 1814.....	54,627,164
Versement de l'ancien domaine extraordinaire.....	9,499,496
Emprunt extraordinaire fait en 1815.....	111,300,413
Suppléments de cautionnements en 1816.....	65,104,000
Produit de rentes appartenant à l'ancienne caisse d'amortissement.....	43,787,235
Produit de la négociation des rentes successivement accordées au Gouvernement.....	1,062,298,723
Bénéfice sur la négociation de rentes achetées sur la place en 1818 ou attribuées au service de l'arriéré.....	32,958,363
Retenues sur les traitements (de 1816 à 1821).....	52,926,547
Abandon fait sur la liste civile (de 1816 à 1818).....	18,200,000
Créance à recouvrer pour la partie de la dette de l'Espagne portée en recette aux budgets de 1823 et 1824.....	58,000,000
Fonds disponibles sur le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816.....	5,319,701
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations.....	6,000,000
	1,548,199,969

La situation financière des budgets de 1814 à 1829 est développée par exercice dans le tableau d'autre part.

Suite des BUDGETS DE 1814 A 1829.

Développement, par exercice, sur la Situation financière et le Règlement législatif des Budgets de 1814 à 1829.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.	RESSOURCES EXTRA-ORDINAIRES.	TOTAL.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des dépenses.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1814 (9 derniers mois)	467,750,317	92,304,938	560,055,255	572,293,587	"	12,238,332
1815	729,154,571	147,163,661	876,318,232	931,441,404	"	55,123,172
1816	878,903,354	157,901,000	1,036,804,354	1,055,854,028	"	19,049,674
1817	899,813,624	370,498,926	1,270,312,550	1,189,253,628	81,058,922	"
1818	937,751,487	476,329,198	1,414,080,685	1,433,746,666	"	19,665,981
1819	895,386,818	41,271,966	936,658,784	896,000,028	40,658,756	"
1820	933,439,553	5,798,510	939,238,063	906,729,663	32,508,400	"
1821	927,634,023	7,137,491	934,771,514	908,344,345	26,427,169	"
1822	933,439,299	16,493,592	949,932,891	949,174,982	757,909	"
1823	918,766,153	123,980,981	1,042,747,134	1,118,025,162	"	75,278,028
1824	960,243,341	29,319,701	989,563,042	986,073,842	3,489,200	"
1825	978,812,347	"	978,812,347	981,972,609	"	3,160,262
1826	982,728,455	"	982,728,455	976,948,919	5,779,536	"
1827	948,354,039	"	948,354,039	986,534,765	"	38,180,726
1828	978,355,505	50,512,682	1,028,868,187	1,024,100,637	4,767,550	m
1829	992,402,770	29,487,323	1,021,890,093	1,014,914,432	6,975,661	"
	14,362,935,656	1,548,199,969	15,911,135,625	15,931,408,697	202,423,103	222,696,175
Excédant de dépense sur l'ensemble des budgets de 1814 à 1829. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)					20,273,072	

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	FONDS DISPONIBLES reportés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et extraordinaires.	TOTAL DES RECETTES ordinaires et extraordinaires, et des fonds reportés des exercices précédents.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de recettes qui ont accru les ressources des exercices suivants.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de dépenses formant découvert pour le trésor.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1814 (9 derniers mois)	12,238,332	560,055,255	572,293,587	572,293,587	"	"
1815	55,123,172	876,318,232	931,441,404	931,441,404	"	"
1816	19,049,674	1,036,804,354	1,055,854,028	1,055,854,028	"	"
1817	"	1,270,312,550	1,270,312,550	1,189,253,628	81,058,922	"
1818	19,665,981	1,414,080,685	1,433,746,666	1,433,746,666	"	"
1819	"	936,658,784	936,658,784	896,000,028	40,658,756	"
1820	"	939,238,063	939,238,063	906,729,663	32,508,400	"
1821	"	934,771,514	934,771,514	908,344,345	26,427,169	"
1822	37,971,620	949,932,891	987,904,511	949,174,982	38,729,529	"
1823	75,333,997	1,042,747,134	1,118,081,131	1,118,025,162	55,969	"
1824	55,969	989,563,042	989,619,011	986,073,842	3,545,169	"
1825	3,545,169	978,812,347	982,357,516	981,972,609	384,907	"
1826	384,907	982,728,455	983,113,362	976,948,919	6,164,443	"
1827	6,164,443	948,354,039	954,518,482	986,534,765	"	32,016,283
1828	"	1,028,868,187	1,028,868,187	1,024,100,637	4,767,550	"
1829	4,767,550	1,021,890,093	1,026,657,643	1,014,914,432	11,743,211	"
	234,300,814	15,911,135,625	16,145,436,439	15,931,408,697	246,044,025	32,016,283
Si des excédants de recettes que les budgets de 1814 à 1829 ont légués aux exercices suivants, on déduit les fonds disponibles qu'ils ont reçus des exercices précédents, ci					234,300,814	
Il reste l'excédant de recette de l'exercice 1829, reporté aux budgets de la période suivante					11,743,211	11,743,211
Lequel, rapproché de l'excédant de dépense de l'exercice 1827, dégage un découvert de (Voir ci-contre)						20,273,072

(303)

ÉTAT A (1829).

Compte rendu législatif des Budgets de 1812 à 1829.

RÉCAPITULATIF LÉGISLATIF.

EXERCICES	FONDS ordinaires et extraordinaires des exercices précédents.	RECETTES ordinaires et extraordinaires.	TOTAL des recettes ordinaires et extraordinaires et des fonds des exercices précédents.	DÉPENSES ordinaires et extraordinaires.	RÉSULTATS comparés avec les lois de règlement. Excédants de recettes qui ont servi à couvrir les insuffisances des exercices suivants.	Excédants de dépenses devant couvrir pour le trésor.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1816 (9 derniers mois)	15,224,329	500,003,595	515,227,924	575,224,827		
1817	[illegible]	870,312,982	[illegible]	831,461,404		
1818	10,080,074	1,020,804,954	[illegible]	1,020,834,028		
1819		1,270,312,320	1,270,312,320	1,189,233,018	81,078,922	
1820	[illegible]	1,414,020,045	1,414,020,045	1,173,740,066		
1821		916,038,764	916,038,764	896,009,028	40,029,736	
1822		920,324,083	920,324,083	907,729,083	32,594,600	
1823		924,771,314	924,771,314	908,344,195	20,427,199	
1824	37,971,020	940,024,801	977,995,821	939,1[illegible],083	38,729,579	
1825	79,072,907	1,040,747,194	1,119,820,101	1,119,079,102	89,999	
1826	39,970	[illegible]	[illegible]	[illegible]	5,240,100	
1827	3,745,169	978,812,347	982,557,516	981,872,009	684,027	
1828	324,907	993,732,435	993,1[illegible]2,342	974,954,012	6,181,443	
1829	6,164,446	959,759,039	974,316,485	959,[illegible],705	[illegible]	
1830		1,027,808,187	1,027,808,187	1,024,100,027	4,707,560	
1831	4,767,560	1,020,839,095	1,025,606,655	1,025,617,[illegible]	11,[illegible]	
	357,300,814	15,911,125,055	16,268,425,870	15,931,896,077	336,529,793	39,010,285
Il des conditions de recettes que les budgets de 1816 à 1830 ont laissés aux exercices ultérieurs, ou déficit à toute disponibilité qu'ils ont reçus des exercices précédents, et					336,529,793	
Il reste l'excédant de recette de l'exercice 1831, reporté sur budgets 26 à 3 [illegible]					11,[illegible]	11,[illegible]
Impact, rapproché de l'excédant de dépense de l'exercice 1831, donnée au Résumé de l'état ci-contre						28,[illegible]

BUDGETS DE 1830 A 1844.

Résumé de la situation financière des budgets de 1830 à 1844.

Les recettes ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1844 se sont élevées ensemble à..... 17,851,515,106f

Les dépenses de toute nature à..... 18,341,425,317

Les recettes ont par conséquent présenté une insuffisance de..... 489,910,211

Ce dernier résultat, d'accord avec celui qu'ont fixé les lois de règlement des exercices 1830 à 1841, et avec celui que constatent les lois proposées pour le règlement des exercices 1842 et 1843, ainsi que la situation provisoire publiée pour le budget de 1844, représente les découverts des budgets suivants :

Exercice 1830	63,346,061f
——— 1832	25,009,993
——— 1840	138,004,529
——— 1841	18,694,405
——— 1842	109,039,121
——— 1843	67,041,539
——— 1844	68,774,563
SOMME PAREILLE	489,910,211

Si l'on considère la situation financière des budgets de 1830 à 1844 sous le rapport des ressources et des besoins qui leur sont propres, c'est-à-dire en défalquant de chaque exercice les fonds disponibles qui y ont été reportés des exercices précédents, et ceux qu'il a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants, on obtient encore un résultat semblable à celui que l'on vient d'établir, et qui se développe par exercice comme il suit :

	EXCÉDANT	
	de recette.	de dépense.
Exercice 1830	"	63,346,061f
——— 1831	86,239,995f	"
——— 1832	"	111,249,988
——— 1833	28,280,010	"
——— 1834	"	24,840,911
——— 1835	20,895,121	"
——— 1836	6,282,579	"
——— 1837	8,344,274	"
——— 1838	"	24,532,961
——— 1839	2,071,437	"
——— 1840	"	138,004,529
——— 1841	"	35,193,954
——— 1842	"	109,039,121
——— 1843	"	67,041,539
——— 1844	"	68,774,563
	152,113,416	642,023,627
	489,910,211f	

Les résultats qui précèdent sont extraits d'un tableau général que l'on publie ci-après, et dans lequel on a rapproché les ressources et les besoins de chaque exercice, sous le double aspect qui vient d'être indiqué.

Ce tableau général est lui-même accompagné de deux états de développement des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1844.

Développement, par exercice, sur la Situation financière et le règlement législatif des budgets de 1830 à 1844.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.	RESSOURCES EXTRA-ORDINAIRES.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des dépenses.
1830	971,035,503f	60,760,551f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061
1831	948,623,042	356,927,928	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	78,363,412	1,063,100,209	1,174,350,197	"	111,249,988
1833	990,274,314	172,078,610	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	47,264,407	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,189,488	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,498,099	65,208,474	1,225,706,573	1,363,711,102	"	138,004,529
1841	1,197,750,956	192,294,713	1,390,045,669	1,425,239,623	"	35,193,954
1842	1,257,261,678	74,736,134	1,331,997,812	1,441,036,933	"	109,039,121 (B)
1843	1,270,069,971	108,154,230	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	1,310,853,943	92,863,251	1,403,717,194	1,472,491,757	"	68,774,563
	16,483,244,120 (A)	1,368,270,986	17,851,515,106	18,341,425,317	152,113,416	642,023,627
Excédant de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1844. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)						489,910,211

(A) On a compris dans les recettes ordinaires des budgets les fonds de report du service départemental; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice et ceux qu'il a laissés à reporter aux budgets suivants.

(B) Ce résultat comparé à l'excédant de dépense de 109,980,263 francs, que présente la loi des comptes de 1842, se trouve atténué d'une somme de 941,142 francs, dont le prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1842, en clôture d'exercice, pour couvrir l'insuffisance alors présumée des ressources du service colonial du même exercice, a dû être réduit, d'après le règlement définitif de ce service; ladite somme de 941,142 francs a été appliquée aux produits divers du budget de 1844. (Article 11 de la loi des comptes de 1843.)

Nota. Les recettes et les dépenses du service colonial, rattachées au budget de l'État par la loi du 25 juin 1841, sont comprises dans les résultats ci-dessus, sous la désignation des exercices auxquels elles se rapportent, quoique, depuis 1842, ce service ne soit réglé, pour chaque exercice, que dans la loi des comptes de l'exercice suivant.

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	FONDS DISPONIBLES reportés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et extraordinaires.	TOTAL DES RECETTES ordinaires et extraordinaires et des fonds reportés des exercices précédents.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de recettes qui ont accru les ressources des exercices suivants.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de dépenses formant découvert pour le trésor.
1830	"	1,031,796,054f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	86,239,995f	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"
1840	"	1,225,706,573	1,225,706,573	1,363,711,102	"	138,004,529
1841	16,499,549	1,390,045,669	1,406,545,218	1,425,239,623	"	18,694,405
1842	"	1,331,997,812	1,331,997,812	1,441,036,933	"	109,039,121
1843	"	1,378,224,201	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	"	1,403,717,194	1,403,717,194	1,472,491,757	"	68,774 563
	216,750,193	17,851,515,106	18,068,265,299	18,341,425,317	216,750,193	489,910,211
Les fonds disponibles que les budgets de 1830 à 1844 ont reçus des budgets de la même période étant égaux aux excédants de recettes qu'ils ont légués à d'autres exercices, ci					216,750,193	"
Il reste pour résultat final de ces budgets, les excédants de dépenses formant le découvert du trésor sur les exercices 1830, 1832, 1840, 1841, 1842, 1843 et 1844						489,910,211

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1844.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1844.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.								RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								TOTAL GÉNÉRAL.
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.		PRODUITS	REVENUS	IMPÔTS	RECOUVREMENTS	REVENUS		RESSOURCES	PRODUIT	EMPRUNTS EN RENTES.						
	Fonds généraux du budget.	Fonds spéciaux des départements et des communes.	des forêts et de la pêche.	et vente de domaines.	et revenus indirects.	d'avances faites par le trésor.	divers. (A)	TOTAL.	de diverses natures (A).	d'aliénations de bois de l'État.	Emprunt national au pair.	Produit de rentes négociées à divers.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne.	Consolidation des fonds de réserve de l'amortissement. Besoins généraux des budgets.	Consolidation des fonds de réserve de l'amortissement. Travaux extraordinaires.	TOTAL.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	237,618,586	93,109,466	26,339,718	5,192,618	582,069,726	6,939,078	19,766,311	971,035,503	60,760,551	"	"	"	"	"	"	60,760,551	1,031,796,054
1831	279,131,493	87,082,662	17,859,783	4.126,301	531,347,685	"	29,075,118	948,623,042	52,927,928	22,703,215	20,438,900	259,874,385	983,500	"	"	356,927,928	1,305,550,970
1832	267,761,354	88,695,681	22,462,807	7,118,676	563,618,119	3,351,768	31,728,392	984,736,797	3,363,412	53,716,531	"	10,125,629	"	11,157,840	"	78,363,412	1,063,100,209
1833	268,242,205	87,825,294	24,266,056	3,733,570	577,779,801	3,109,719	25,317,669	990,274,314	"	16,738,400	"	"	12,456,305	142,883,905	"	172,078,610	1,162,352,924
1834	269,288,157	93,095,189	23,888,399	4,648,172	581,871,323	2,144,328	32,568,781	1,007,504,340	"	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532
1835	270,137,412	94,508,558	25,265,769	4,118,653	595,140,753	4,401,404	27,265,845	1,020,838,394	"	21,139,130	"	"	26,125,277	"	"	47,264,407	1,068,102,801
1836	271,387,153	96,199,987	32,008,301	4,595,418	613,606,819	2,587,593	32,804,217	1,053,189,488	"	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737
1837	272,670,130	109,469,870	31,406,482	5,767,757	633,112,256	3,094,774	20,643,319	1,076,164,588	"	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	5,099,018	653,919,279	1,002,669	28,827,983	1,110,651,859	"	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890
1839	287.402,708	104,466,424	31,221,781	5,044,578	661,891,645	501,562	33,262,441	1,123,791,139	"	"	"	"	355,633	1	56,971,000	57,326,633	1,181,117,772
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	4,633,517	687,448,841	392,225	39,121,483	1,160,498,099	"	"	"	"	"	"	65,208,474	65,208,474	1,225,706,573
1841	287,073,645	112,955,921	34,387,399	6,371,603	719,924,052	756,816	36,281,520	1,197,750,957	"	"	"	"	"	121,013,174	71,281,539	192,294,713	1,390,045,669
1842	289,604,568	116,233,168	35,382,101	9,208,719	754,851,176	686,946	51,295,000	1,257,261,678	"	"	"	74,736,134	"	"	"	74,736,134	1,331,997,812
1843	292,008,899	119,256,529	30,312,246	14,391,571	768,873,231	518,756	44,708,739	1,270,069,971	"	"	"	108,154,230	"	"	"	108,154,230	1,378,224,201
1844	292,094,386	121,781,437	31,651,870	8,578,050	791,528,375	1,181,946	64.037,879	1,310,853,943	"	"	"	92,863,251	"	"	"	92,863,251	1,403,717,194
	4,157,367,761	1,534,668,975	434,221,801	92,628,221	9,716,983,081	30,669,584	516,704,697	16,483,244,120	117,051,891	114,297,276	20,438,900	545,753,629	102,213,358	275,054,919	193,461,013	1,368,270,986	17,851,515,106

(A) On a réuni sous ce titre le produit des salines et mines de sel de l'Est, les produits éventuels départementaux, la rente de l'Inde, les revenus de l'Algérie, les produits divers du budget, le bénéfice de la loterie royale jusqu'en 1835, et le produit de la ferme des jeux jusqu'en 1837; enfin, les produits universitaires depuis 1835, et les recettes des colonies depuis 1842. Les divers revenus comprennent en outre, pour les exercices 1831, 1834 et 1836, les prélèvements effectués, pour une somme totale de 15,586,165 francs, sur les bénéfices accumulés de la caisse des dépôts et consignations.

(A) Excédant de recette du budget de l'exercice 1829, appliqué à l'exercice 1830 ..... 11,743,211f
Trésor d'Alger porté en recette au budget de 1830 49,017,340
Contribution extraordinaire de 1831 46,442,590
Retenues proportionnelles opérées sur les traitements,
En 1831 ..... 6,485,338f
En 1832 ..... 3,363,412 } 9,848,750
117,051,891

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1844.

Développement sur les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1844.

EXERCICES.	DETTE PUBLIQUE et dotations.	MINISTÈRE de la justice et des cultes.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. Service ordinaire.	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. Travaux extraordinaires imputables sur des ressources spéciales.	MINISTÈRE DE LA GUERRE. Service ordinaire.	MINISTÈRE DE LA GUERRE. Travaux extraordinaires imputables sur des ressources spéciales.	MINISTÈRE DE LA MARINE. Service ordinaire.	MINISTÈRE DE LA MARINE. Travaux extraordinaires imputables sur des ressources spéciales.	MINISTÈRE des FINANCES.	FRAIS DE RÉGIE, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et RESTITUTIONS, non-valeurs et primes.	DÉPENSES à DIFFÉRENTS titres. (A)	TOTAL.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	349,934,534	55,455,038	8,942,372	2,258,957	57,385,345	10,868,303	54,379,229	"	233,613,402	"	90,367,075	"	21,789,088	128,701,285	46,787,253	34,660,234	1,095,142,115
1831	367,154,718	53,928,139	8,626,333	2,594,703	67,562,262	10,380,751	51,483,149	"	386,624,854	"	71,362,272	"	22,636,133	120,144,792	52,112,869	4,700,000	1,219,310,975
1832	362,515,728	52,730,952	7,165,430	2,978,334	78,857,001	12,154,509	56,679,708	"	338,328,364	"	64,157,233	"	25,202,103	113,993,016	59,587,819	"	1,174,350,197
1833	366,438,755	52,354,054	7,558,674	5,095,489	67,558,281	10,800,397	62,374,363	5,078,618	300,981,062	"	63,756,613	"	23,476,727	114,279,661	54,320,228	"	1,134,072,914
1834	345,211,054	52,985,366	7,151,045	5,003,620	70,139,303	10,048,270	35,413,792	31,214,181	255,442,618	"	61,779,258	"	25,321,152	115,202,159	48,647,623	"	1,063,559,443
1835	344,015,052	53,589,526	6,876,260	12,352,331	68,485,301	11,203,464	35,850,177	26,125,277	237,487,849	"	62,671,429	"	23,375,904	117,752,716	47,422,394	"	1,047,207,680
1836	348,229,721	53,857,693	7,548,493	12,942,782	71,832,780	10,842,525	43,407,852	18,992,249	218,433,937	"	68,518,878	"	23,188,024	117,562,886	50,874,671	19,666,667	1,065,899,158
1837	347,585,763	54,707,410	7,222,131	13,720,936	79,489,567	11,770,325	45,810,499	17,916,783	230,582,531	"	66,417,962	"	24,961,754	121,254,807	51,874,674	5,587,432	1,078,902,494
1838	350,587,692	55,634,178	8,024,856	14,025,866	90,614,455	12,726,529	43,374,573	37,181,693	240,733,357	"	71,801,391	"	23,255,852	125,966,734	57,928,342	4,333,333	1,136,188,851
1839	352,716,642	56,107,164	8,587,911	14,802,308	93,421,861	17,837,336	51,043,220	55,214,973	241,135,931	"	79,469,305	"	22,168,183	124,748,253	61,793,243	"	1,179,046,335
1840	352,966,296	56,673,057	10,669,045	15,340,224	107,175,836	18,525,600	59,927,690	65,208,471	367,233,184	"	99,103,051	"	21,081,868	130,140,799	59,665,978	"	1,363,711,102
1841	364,078,930	56,846,658	8,079,490	15,835,666	107,371,158	13,186,539	59,558,654	62,361,683	385,537,070	"	124,914,222	"	20,703,688	139,358,007	67,407,859	"	1,425,239,623
1842	371,233,672	56,907,160	8,834,815	16,120,859	109,083,016	12,577,706	59,508,066	59,676,930	325,889,218	56,112,994	130,122,763	3,054,726	20,703,429	145,273,353	65,938,217	"	1,441,036,933
1843	375,182,215	58,061,235	9,529,545	16,411,280	114,711,286	13,587,801	57,095,643	95,648,033	310,522,894	37,814,943	116,108,431	3,579,539	18,175,302	149,187,789	69,639,806	"	1,445,265,740
1844	381,135,117	58,757,832	9,225,979	18,070,015	122,753,019	15,117,492	59,757,455	94,582,438	315,042,159	37,204,385	119,909,867	5,742,490	18,826,405	142,843,917	73,523,187	"	1,472,491,757
	5,378,985,889	828,595,462	124,042,379	167,553,370	1,306,440,471	191,627,547	775,664,070	569,201,157	4,387,598,430	131,132,322	1,290,459,750	12,376,755	334,865,612	1,906,410,174	867,524,163	68,947,666	18,341,425,317

NOTA. On a indiqué dans les comptes des finances des années précédentes les dépenses provenant de circonstances particulières qui ont influé sur la situation financière de chacun des exercices de 1830 à 1842. (Voir le compte de l'année 1842, pages 372 et 373, et le compte de l'année 1843, page 396.) On fait connaître ci-après les circonstances particulières qui ont accru les dépenses des exercices 1843 et 1844.

EXERCICE 1843..
- Réparations de la cathédrale de Troyes ..... 112,[illegible]
- Reconstruction du palais de France à Constantinople ..... 114,[illegible]
- Agrandissement du palais de justice de Paris ..... 500,[illegible]
- Constructions à faire au palais de justice de Rouen ..... 224,[illegible]
- Acquisition du palais Bourbon appartenant au duc d'Aumale ..... 5,054,[illegible]
- Construction du tombeau de l'empereur Napoléon ..... 97,[illegible]
- Acquisition de l'hôtel Cluny et du musée Dusommerard ..... 598,[illegible]
- Réparations des dommages causés par les inondations ..... 1,617,[illegible]
- Construction de paquebots à vapeur pour le service des postes dans la Méditerranée ..... 2,568,[illegible]

EXERCICE 1844..
- Réparations de la cathédrale de Troyes 86,391f
- Reconstruction du palais de France à Constantinople 200,000
- Construction du tombeau de Napoléon 168,273
- Réparation des dommages causés par les inondations 1,660,483
- Construction de paquebots à vapeur pour le service des postes dans la Méditerranée 600,000
- Télégraphe électrique 240,000

(A) Prêts au commerce et à l'industrie, exercice 1830 ..... 29,811,320f
- Avance aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti, exercice 1830 4,848,905
- Déficit Kessner, exercice 1831 4,700,000
- Créance des États-Unis d'Amérique, exercices 1836, 1837 et 1838 29,587,432

} 68,947,666

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

AU 1er JANVIER 1845.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de services, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1845. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1844 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1844, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier 1845.

La *balance des comptes du grand-livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination, au 1er janvier 1845; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque; et enfin le mouvement des découverts du trésor, tant sur le service ordinaire des budgets que sur les travaux extraordinaires régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du trésor public au 1er janvier 1845, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances dont elle se compose, qui sont ou non passibles d'intérêts à la charge du trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier central du trésor public.	Valeurs existant au trésor	54,744,928f 85c	294,963,425f 30c
		Numéraire en dépôt à la Banque	135,837,720 19	
	Receveurs généraux		35,881,832 20	
	Receveurs des revenus indirects		10,244,929 77	
	Payeurs du trésor		5,130,497 25	
	Comptables en Algérie		26,004,294 91	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	numéraire	325,999 23	
		matières à fabriquer	2,090,512 51	
	Fonds en route		24,702,710 39	
		A REPORTER		294,963,425 30

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

		REPORT	294,963,425f 30c
Créances actives.	Avances pour divers services	2,838,031f 41c	8,390,413 52
	Créances administratives	1,808,639 67	
	Débets de comptables et créances litigieuses	244,894 92	
	Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne	3,498,847 52	
		TOTAL de l'actif	303,353,838 82

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		36,593,773f 68c	240,498,067 52
Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	162,487,383 65	
	Traités et mandats émis par le caissier central du trésor	34,537,038 14	
	——— par les comptables extérieurs	6,879,872 05	
Créances passives.	Fonds des correspondants du trésor	365,713,531 39	439,262,518 21
	——— des comptables des finances	10,860,349 37	
	Fonds particuliers des receveurs généraux	60,983,929 62	
	——— de divers comptables	1,704,707 83	
		TOTAL des effets à payer et des créances passives	679,760,585 73

A cette somme il est nécessaire d'ajouter celle de 159,103,472 francs 04 cent., dont les recettes, réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courants (service ordinaire), et sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1845, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

SERVICES DES BUDGETS.

Budget de l'exercice 1844. — Excédant de recette	151,109,731f 63c	147,680,007 48
——— 1845. — Excédant de dépense à déduire	3,429,724 15	

SERVICES SPÉCIAUX.

Service municipal de l'Algérie	4,176,436f 23c	24,296,980 38	11,423,464 56
——— départemental s/c de produits éventuels	3,767,165 17		
——— des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	16,353,378 98		
A DÉDUIRE :			
Excédant de dépense du service colonial	8,693,298 61	12,873,515 82	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	4,180,217 21		
		TOTAL du passif de l'administration des finances	838,864,057 77
		Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de	303,353,838 82
		fait ressortir un excédant de passif, de la somme de	535,510,218 95

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

La somme de 535,510,218 francs 95 centimes représente le montant des déficit et avances qui expriment le découvert du trésor, au 1er janvier 1845, et dont on va faire connaître l'objet, en les classant selon leurs moyens d'extinction, savoir :

1° *Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'est affectée.*

Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	256,034,832f 62c
Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, reconnus irrécouvrables	567,228 12	
Déficit sur les cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,396,787 84	
Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	
Créance à recouvrer sur l'Espagne, non compris les intérêts échus sur le capital de cette créance pour les années 1835 à 1843, et non encore versés au trésor public par le gouvernement espagnol	47,567,047 00	
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827	32,016,283 00	
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830, dépense non allouée sur l'exercice 1830	371,051 00	
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830	63,346,061 00	
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832	25,009,993 00	
Payements pour l'arriéré de la guerre, non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	
Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	
Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00	

2° *Découverts des budgets à l'extinction desquels la loi a affecté les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.*

Solde du découvert du budget de l'exercice 1842 (1)	92,411,391 80	132,238,130 20
Découvert du budget de l'exercice 1843	39,826,738 40	

3° *Avances du trésor imputables sur le produit de l'emprunt en rentes à réaliser postérieurement au 1er janvier 1845.*

Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 ..... 84,957,416 56

4° *Avances du trésor provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante.*

Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842	Grandes lignes de chemins de fer	61,436,030 63	62,279,839 57
	Divers travaux	843,808 94	

TOTAL des découverts du trésor au 1er janvier 1845 .. 535,510,218 95

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 679,760,585f 73c,

(1) Ce découvert s'est atténué du produit de la réserve de l'amortissement des six derniers mois de l'année 1844, qui a été consolidée le 20 janvier 1845, pour la somme de 36,693,752 francs 80 centimes.

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives, sont celles qui suivent :

1° Déficit et avances suivant le détail qui précède	535,510,218f 95c
2° Créances actives à recouvrer sur divers et dont le trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses	8,390,413 52
3° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances, et envois de fonds non encore parvenus à leur destination; y compris 135,837,720 francs 19 centimes pour fonds en dépôt à la banque, ci	294,963,425 30
ENSEMBLE	838,864,057 77
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les budgets des exercices courants. 147,680,007f 48c et sur les services spéciaux 11,423,464 56	159,103,472 04
RESTE égal au montant des effets à payer et des créances passives	679,760,585 73

Analyse de l'actif réel et de la dette flottante du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances comprend non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du trésor public, et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais, pour obtenir la situation réelle du trésor public, c'est-à-dire l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement.

Ces déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, comme on l'a établi ci-dessus, à 679,760,585f 73c doit être atténué, ainsi que les créances actives, de la somme de 38,268,665f 89c pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du trésor, ci 38,268,665 89

En sorte qu'au 1er janvier 1845, la dette flottante du trésor public ne s'élève réellement qu'à 641,491,919 84

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

D'après le tableau qui a pour objet de développer les mouvements de cette dette, elle était, au 1er janvier 1844, de..... 553,855,401f 8c

Pendant l'année 1844, elle a éprouvé une augmentation de 87,636,518 fr. 04 c., provenant du mouvement des articles ci-après :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement.....	Bons consolidés.	"	71,101,939f 49c	
	—— émis.....	72,505,019f 89c	"	
Bons du trésor remis à divers.....		24,314,061 30	"	
Traites et mandats.....		10,434,348 78	"	
Comptes courants et fonds en dépôt.....		50,077,018 66	"	
Avances de divers comptables.....		1,408,008 90	"	
		158,738,457 53	71,101,939 49	
EXCÉDANT des augmentations.....		87,636,518 04		87,636,518 04

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1845, à..... 641,491,919 84

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement.....			36,593,773 68
Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers.....	162,487,383f 65c	203,904,293 84
	Traites et mandats.....	41,416,910 19	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt.....	364,922,399 83	400,993,852 32
	Avances des receveurs généraux.....	35,962,446 79	
	Avances de divers comptables.....	109,005 70	
			641,491,919 84

Un dernier tableau donne le développement de l'avance des receveurs généraux comprise dans la dette flottante du trésor public.

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er Janvier 1843, les Opérations de l'année 1844 et la Situation au 1er Janvier 1845.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1843. (Voir le compte de 1843, p. 406 et 407.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1843. PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844. RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1845. (Voir pages 386 à 389.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1845. PASSIF.
BUDGETS.								
Service ordinaire. — Budget de l'exercice 1843	"	(A) 104,550,615f 63c	(C) 46,322,817f 24c	(F) 190,700,171f 27c	"	144,377,354f 03c	39,826,738f 40c	"
Service ordinaire. — ——— 1844	"	(B) 2,899,288 75	(D) 1,240,023,494 75	(G) 1,091,813,051 87	148,210,442f 88c	"	"	151,109,731f 63c
Service ordinaire. — ——— 1845	"	"	(E) 5,020,271 38	8,449,995 53	"	3,429,724 15	3,429,724 15	"
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841. — Exercice 1843	(A) 14,492,576f 22c	"	32,890,364 79	18,397,788 57	14,492,576 22	"	"	"
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841. — ——— 1844	(B) 674,703 64	"	"	70,493,964 18	"	70,493,964 18	71,168,667 82	"
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841. — ——— 1845	"	"	"	899,553 95	"	899,553 95	899,553 95	"
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842. — Grandes lignes de chemins de fer — Exercice 1843	(A) 15,827,006 82	"	"	11,387,794 12	"	11,387,794 12	27,214,800 94	"
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842. — Grandes lignes de chemins de fer — ——— 1844	"	"	"	32,853,138 41	"	32,853,138 41	32,853,138 41	"
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842. — Divers travaux — 1844	"	"	"	843,808 94	"	843,808 94	843,808 94	"
	30,994,286 68	107,449,904 38	1,324,256,948 16	1,425,839,266 84	162,703,019 10	264,285,337 78	176,236,432 61	151,109,731 63
SERVICES SPÉCIAUX.								
Service colonial	3,307,797 69	"	20,457,880 81	25,843,381 73	"	5,385,500 92	8,693,298 61	"
——— municipal de l'Algérie	"	4,421,510 35	8,343,899 12	8,588,973 24	"	245,074 12	"	4,176,436 23
——— départemental s/c de produits éventuels	"	4,199,906 77	16,443,927 00	16,876,668 60	"	432,741 60	"	3,767,165 17
——— des cautionnements en numéraires (capitaux)	"	13,406,469 39	15,286,765 81	12,339,856 22	2,946,909 56	"	"	16,353,378 98
——— de liquidation de l'ancienne liste civile	"	425,350 27	967 00	426,317 27	"	425,350 27	"	"
——— de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	"	414,454 67	78,750 00	493,204 67	"	414,454 67	"	"
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	3,460,231 04	"	"	719,986 17	"	719,986 17	4,180,217 21	"
	37,762,315 41	130,317,595 83	1,384,869,137 90	1,491 127,654 74	165,649,928 69	271,908,445 53	189,109,948 43	175,406,712 01
SERVICE DE TRÉSORERIE.								
Créances actives. — Avances, débets et créances à recouvrer	6,192,412 53	"	43,441,686 18	42,140,839 65	1,300,846 53	"	4,891,566 00	"
Créances actives. — Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"
Créances passives. — Effets à payer — Bons du trésor remis à divers	"	138,173,322 35	189.588,447 00	165,274,385 70	24,314,061 30	"	"	162,487,383 65
Créances passives. — Effets à payer — Traites et mandats	"	30,982,561 41	230,361,098 42	219,926,749 64	10,434,348 78	"	"	41,416,910 19
Créances passives. — Correspondants du trésor	"	316,317,768 31	587,658,006 80	538,262,243 81	49,395,763 08	"	"	365,713.531 39
Créances passives. — Correspondants des comptables des finances	"	11,813,550 66	1,038,915,058 23	1,039,868,259 52	"	953,201 29	"	10,860,349 37
Créances passives. — Fonds particuliers des comptables des finances	"	64,032,892 21	822,772,494 47	824,116,749 23	"	1,344,254 76	"	62,688,637 45
A REPORTER	47,453,575 46	691,637,690 77	4,297,605,929 09	4,320,716,882 29	251,094,948 38	274,205,901 58	197,500,361 95	818,573,524 06

OBSERVATIONS.

(A) Ces trois résultats forment l'excédant de recette de 74,281,032 fr. 59 cent. que présentait, dans la situation au 1er janvier 1844, l'ensemble des services du budget de 1843, savoir :

Excédant de recette du service ordinaire..... 104,550,615f 63c

Excédants de dépense du service extraordinaire : d'une part, 14,492,576f 22c ; de l'autre, 15,827,006 82 } 30,319,583 04

74,231,032 59

(B) Ces deux sommes représentent l'excédant de recette de 2,224,585 fr. 11 cent., qui figurait dans la situation au 1er janvier 1844, sur l'ensemble des services de 1844.

(C) Recouvrements effectués pendant l'année..... 57,023,132f 42c

A déduire : Fonds départementaux et spéciaux transportés aux exercices 1844 et 1845..... 10,700,315 18

RESTE..... 46,322,817 24

(D) Recouvrements effectués pendant l'année..... 1,234,323,657f 03c

A ajouter : Fonds reportés de l'exercice 1843..... 5,699,837 72

TOTAL..... 1,240,023,494 75

(E) Recouvrements effectués pendant l'année..... 19,793f 02c

A ajouter : Fonds reportés de l'exercice 1843..... 5,000,477 46

TOTAL..... 5,020,271 38

(F) Payements effectués pendant l'année..... 191,925,171f 27c

A déduire : Pour réduction du prélèvement opéré en 1843, au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1843..... 1,225,000 00

RESTE..... 190,700,171 27

(G) Payements effectués pendant l'année..... 1,075,514,521f 63c

A ajouter : Prélèvement sur les fonds généraux du budget de 1844, pour couvrir l'excédant présumé de dépense du service colonial.. 16,298,530 24

1,091,813,051 87

Suite du BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1844, les Opérations de l'année 1844 et la Situation au 1er janvier 1845.

DÉSIGNATION DES SERVICES.		Situation au 1er janvier 1844. (Voir le compte de 1843, p. 406 et 407.) Actif.	Situation au 1er janvier 1844. Passif.	Opérations de l'année 1844. Recettes.	Opérations de l'année 1844. Payements.	Opérations de l'année 1844. Excédant des recettes.	Opérations de l'année 1844. Excédant des payements.	Situation au 1er janvier 1845. (Voir pages 386 à 389.) Actif.	Situation au 1er janvier 1845. Passif.	Observations.
Report		47,453,575f 46c	691,637,690f 77c	4,297,605,929f 09c	4,320,716,882f 29c	251,094,948f 38c	274,205,901f 58c	197,500,361f 95c	818,573,524f 06c	
RÉSERVE DE L'AMORTISSEMENT.										
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes au-dessus du pair		"	(A) 35,190,693 28	72,505,019 89	71,101,939 49	1,403,080 40	"	"	36,593,773 68	(A) Cette somme faisait partie des créances passives dans la situation au 1er janvier 1844 (compte des finances de 1843, page 407).
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.										
Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366 56	"	"	"	"	"	67,304,366 56	"	(B) Au découvert qui figurait parmi les avances du trésor dans la situation au 1er janvier 1844, et qui s'élevait à ..... 54,902,478f 99c a été ajouté le découvert de l'exercice 1842, sur le service ordinaire, précédemment classé à l'article des budgets, et montant à ..... 108,612,172 30 — Ensemble.. 163,514,651 29
	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés à l'époque du 1er janvier 1836	567,228 12	"	"	"	"	"	567,228 12	"	
	Déficit sur le service des cautionnements. (Remboursements faits aux titulaires des départements séparés.)	6,396,204 84	"	"	583 00	"	583 00	6,396,787 84	"	(C) Cette avance de 1,368,091f 28c était également classée à l'article des budgets dans la situation au 1er janvier 1844; elle formait, avec la somme ci-dessus de 108,612,172f 30c, le découvert total de 109,980,263f 58c que présentait alors l'ensemble des services du budget de 1842.
	Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	"	"	"	"	"	13,164,305 10	"	
Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. (Traité du 30 décembre 1828.)	47,567,047 00	"	"	"	"	"	47,567,047 00	"	
	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	"	"	"	"	"	32,016,283 00	"	(D) Y compris 1,320f montant d'une dépense rejetée par les chambres du règlement de l'exercice 1841 et réintégrée en 1844 dans les caisses du trésor.
	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de Juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00	"	"	"	"	"	371,051 00	"	
	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	"	"	"	"	"	63,346,061 00	"	(E) Ce découvert de 92,411,391f 80c s'est, d'une part, augmenté du découvert de 1843, sur le service ordinaire, lequel s'élève (voir ci-dessus, p. 383), à ..... 39,826,738 40 — Ensemble.. 132,238,130 20
Budgets des exercices 1832 à 1840.	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	"	"	"	"	"	25,009,993 00	"	
	Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	"	"	"	"	"	270,560 00	"	
	Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	"	"	"	"	"	16,150 00	"	Et, de l'autre part, atténué de la réserve de l'amortissement des six derniers mois de 1844, dont la consolidation, réalisée le 20 janvier 1845, a produit une somme de ..... 36,593,752 80 — 95,644,377 40
	Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00	"	"	"	"	"	5,000 00	"	
Budgets des exercices 1840 à 1843.	Découverts des budgets des exercices 1840, 1841 et 1842	(B) 163,514,651 29	"	(B) 71,103,259 49	"	71,103,259 49	"	(E) 92,411,391 80	"	
	Avance du trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer. (Exercice 1842.)	(C) 1,368,091 28	"	"	"	"	"	1,368,091 28	"	
	Créance à réaliser par le trésor sur les ressources extraordinaires attribuées à l'exercice 1843	"	"	"	12,889,194 79	"	12,889,194 79	12,889,194 79	"	
		468,370,567 65	726,828,384 05	4,441,214,208 47	4,404,708,599 57	323,601,288 27	287,095,679 37	560,203,872 44	855,167,297 74	
				36,505,608 90		36,505,608 90		294,963,425 30	"	
Valeurs de caisse et de portefeuille (y compris les fonds en route)		258,457,816 40	"							
		726,828,384 05	726,828,384 05					855,167,297 74	855,167,297 74	

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1845.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Pages des états de développement.			Numéraire.	Portefeuille.	Total.	
390	Caissier central du trésor public.	Valeurs existant au trésor	3,982,756f 94c	50,762,171f 91c	54,744,928f 85c	190,582,649f 09c
		Numéraire en dépôt à la banque	135,837,720 19	"	135,837,720 19	
	Receveurs généraux des finances		10,223,050 40	25,658,781 80	35,881,832 20	35,881,832 20
	Receveurs des impôts et revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement	268,185 86	"	268,185 86	10,570,929 00
		——— principaux des douanes	1,599,522 91	5,331,996 94	6,931,519 85	
		——— principaux des contributions indirectes	365,866 23	1,837,039 00	2,202,905 23	
		Directeurs des postes	832,304 97	10,013 86	842,318 83	
		——— de la fabrication des monnaies	325,999 23	"	325,999 23	
	Payeurs du trésor public.	Service ordinaire	3,933,849 91	18,917 51	3,952,767 42	5,130,497 25
		Service spécial à Toulon	1,177,729 83	"	1,177,729 83	
	Comptables en Algérie.	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	21,402 48	"	21,402 48	26,004,294 00
		——— des douanes	11,165 23	"	11,165 23	
		——— des contributions diverses	22,515 68	"	22,515 68	
		Trésoriers payeurs	9,673,311 52	16,275,900 00	25,949,211 52	
			168,275,381 38	99,894,821 02	268,170,202 40	
"	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)					2,090,512 50
391	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)					24,702,710 30
	Total des valeurs de caisse et de portefeuille					294,963,425 30

CRÉANCES ACTIVES.

392	Avances pour divers services	2,838,031f 41c
393	Créances administratives	1,808,639 67
394	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	244,894 92
"	Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52
	Total de l'actif	303,353,838 32

PASSIF.

Pages des états de développement.					
168 à 171	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours a atteint le pair				36,593,773f 68c
	EFFETS À PAYER.				
Ibid.	Effets émis par le caissier du trésor.	Bons du trésor remis à divers	162,487,383f 65c	197,024,421f 79c	203,904,293 84
"		Traites du caissier du trésor sur lui-même	33,201,870 80		
"		Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	1,335,167 34		
"	Effets émis par les comptables extérieurs.	Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondts.	6,018,674 13	6,879,872 05	
"		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	361,665 33		
"		——— des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs collègues	137,257 10		
"		——— sur leurs préposés	104,706 26		
"		——— des préposés des mêmes comptables	108,784 31		
"		Traites des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	148,784 92		
	CRÉANCES PASSIVES.				
396 et 397	Correspondants du trésor.	Communes et établissements publics L/C de fonds placés au trésor	136,905,228 57	365,713,531 39	439,262,518 21
		Divers corps de troupe de la guerre et de la marine L/C de fonds déposés	8,758,252 20		
		Caisse des invalides de la marine	6,579,377 51		
		Caisse des dépôts et consignations s/c courant	11,898,792 29		
		——— s/c des fonds des caisses d'épargne non employés	186,049,659 72		
		Divers services publics	4,104,587 77		
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	603,227 43		
		Fonds à rembourser à divers	2,383,579 99		
		Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	5,865,574 54		
		Divers correspondants	2,565,251 37		
398	Correspondants des comptables des finances			10,860,349 37	
399	Fonds particuliers des comptables des finances	Receveurs généraux	60,983,929 62	62,688,637 45	
		Divers comptables	1,704,707 83		
	Total des effets à payer et des créances passives (à reporter)				679,760,585 73

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1845.

Suite de l'ACTIF.

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1° Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'est affectée.

Pages des états de développement.				
"	Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,432,687f 62c
"		Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12	
"		Déficit sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,396,787 84	
"		Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements. (Loi du 9 juillet 1836.)	13,164,305 10	
395	Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. — Termes à échoir	25,449,505 00	143,300,442 00
		Créance à recouvrer sur l'Espagne. — Termes échus et non versés au Trésor	22,117,542 00	
			47,567,047 00	
"		Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	
"		Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830)	371,051 00	
"		Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	
"	Budgets des exercices 1832 à 1840.	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	25,301,703 00
"		Payements pour l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur l'exercice 1832.)	270,560 00	
"		Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	
"		Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00	
		Total		256,034,832 62

2° Découverts des budgets à l'extinction desquels la loi a affecté les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

400	Solde du découvert du budget de l'exercice 1842	92,411,391f 80c	132,238,130 20
	Découvert du budget de l'exercice 1843	39,826,738 40	

3° Avances du trésor imputables sur le produit de l'emprunt en rentes à réaliser postérieurement au 1er janvier 1845.

401	Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	Exercice 1843	12,889,194 79	84,957,416 50
		——— 1844	71,168,667 82	
		——— 1845	899,553 95	

4° Avances du trésor provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante.

401	Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842	Grandes lignes de chemins de fer.	Exercice 1842	1,368,091 28	62,279,839 57
			——— 1843	27,214,800 94	
			——— 1844	32,853,138 41	
				61,436,030 63	
		Divers travaux...	Exercice 1844	843,808 94	
		Total général des découverts et avances du Trésor			535,510,218 93

RÉSUMÉ.

Valeurs de caisse et de portefeuille et créances actives	303,353,838 84
Déficit et avances du Trésor	535,510,218 93
Total égal à celui du Passif	838,864,057 77

Suite du PASSIF.

	Report			679,760,585f 73c

BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.

Pages des états de développement.		Excédant de recette.	Excédant de dépense.
	Service ordinaire.		
290	Budget de l'exercice 1844	151,109,731f 63c	"
346	——— 1845	"	3,429,724 15
		151,109,731 63	3,429,724 15
		147,680,007 48	
	Service extraordinaire.		
290	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841 — Exercice 1844	"	71,168,667 82
347	——— 1845	"	899,553 95
290	Travaux régis par la loi du 11 juin 1842, savoir :		
	Grandes lignes de chemins de fer. Exercice 1844	"	32,853,138 41
	Divers travaux ... *Idem*	"	843,808 94
		"	105,765,169 12
		105,765,169f 12c	
	Services spéciaux.		
548	Service colonial	"	8,693,298 61
577	Service municipal de l'Algérie	4,176,436 23	"
"	——— départemental. (Produits éventuels.)	3,767,165 17	"
493	——— des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	16,353,378 98	"
399	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	4,180,217 21
		24,296,980 38	12,873,515 82
		11,423,464 56	

RÉSULTAT GÉNÉRAL POUR LES BUDGETS ET LES SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	Service ordinaire	147,680,007 48	"
	——— extraordinaire	"	105,765,169 12
Services spéciaux		11,423,464 56	"
Excédant de recette compris dans le passif de la situation des finances		159,103,472 04	"
Excédant de dépense transporté parmi les avances du Trésor. (Voir à l'actif.)		"	105,765,169 12
Total du Passif			838,864,057 77

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINIS

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX par NATURE.	TOTAUX par COMPTABLE.
Caissier central du trésor public	Effets sur Paris	9,153,560f 38c	50,762,171f 91c
	—— en retard de payement	80,486 14	
	Traites de douanes payables à Paris	3,860,721 65	
	—— sur les départements	12,960,264 24	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	22,731,712 14	
	Obligations des redevables des contributions indirectes	1,922,644 24	
	Effets provenant du sceau des titres	8,899 64	
	Effets divers	43,883 48	
Receveurs généraux des finances	Effets sur Paris	7,386,646 56	25,658,781 80
	—— sur les départements	13,830,316 30	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	3,625,269 27	
	Traites de douanes	46,103 00	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	48,655 64	
	Engagements souscrits pour la taxe des brevets d'invention	373,100 00	
	Effets divers en souffrance	348,691 03	
Receveurs des douanes	Traites de douanes payables à Paris	412,677 47	5,331,996 94
	—— sur les départements	2,207,204 67	
	—— en souffrance	41,539 34	
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	2,663,504 83	
	Effets divers	7,070 63	
Receveurs des contributions indirectes	Obligations des redevables des contributions indirectes	1,837,039 00	1,837,039 00
Directeurs des postes	Effets divers	10,013 86	10,013 86
Payeurs du trésor	Effets divers	18,917 51	18,917 51
Trésoriers payeurs en Algérie	Traites du caissier central du trésor	15,664,700 00	16,275,900 00
	Traites pour dépôts de fonds des corps de troupes	609,200 00	
	Effets divers	2,000 00	
	TOTAL des valeurs de portefeuille		99,894,821 02

TRATION DES FINANCES, AU Ier JANVIER 1845.

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1843. (Voir page 411 du compte de l'année 1843.)				23,685,552f 23c
Envois faits pendant l'année 1844. (Voir page 165.)				
Envois des receveurs des revenus indirects	aux receveurs des finances	527,202,348f 93c	695,605,959f 10c	
	au caissier central	168,403,610 17		
Envois des receveurs des finances	aux payeurs du trésor	675,201,872 42	1,181,660,270 28	
	au caissier central	483,924,493 48		
	aux receveurs des revenus indirects	13,935,985 46		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	1,11 92		
	aux trésoriers des colonies	8,596,800 00		
Envois du caissier central du trésor	aux payeurs du trésor	487,455,959 57	692,789,264 94	
	aux receveurs des finances	143,726,529 84		
	aux receveurs des revenus indirects	904,443 51		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	60,648,079 83		
	aux trésoriers des colonies	54,252 19		2,659,060,379 97
Envois des payeurs du trésor	aux receveurs des finances	110,508 19	16,042,123 07	
	au caissier central	334,240 50		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	11,865,000 00		
	aux trésoriers des colonies	3,732,374 38		
Envois des comptables en Algérie	au caissier central à Paris	1,029,190 70	13,556,199 22	
	aux trésoriers payeurs en Algérie	12,460,508 52		
	aux receveurs des revenus indirects en Algérie	66,500 00		
Envois des trésoriers des colonies au caissier central du trésor			7,000 00	
Envois de divers comptables à leurs collègues			59,399,563 36	
TOTAL des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1844				2,682,745,932 20
Envois parvenus pendant l'année 1844. (Voir page 164.)				2,658,043,221 81
Fonds en route au 1er janvier 1845 :				
1° Versements faits aux receveurs particuliers des finances par les receveurs des revenus indirects, pendant la troisième dizaine du mois de décembre 1844, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dizaine du mois de janvier 1846.				
Versements des receveurs de l'enregistrement		6,933,462 92	16,754,881 66	
—— des receveurs des douanes		1,765,073 11		
—— des receveurs des contributions indirectes		7,214,979 35		
—— des directeurs des postes		841,366 28		
2° Envois faits pendant les derniers jours du mois de décembre 1844, à des comptables directs du trésor qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1845.				
Envois du caissier central	aux receveurs des finances	819,099 66		24,702,710 39
	aux trésoriers payeurs en Algérie	1,018,352 71		
Envois des payeurs du trésor	aux receveurs des finances	146 85	7,947,828 73	
	aux trésoriers payeurs en Algérie	600,000 00		
Envois des receveurs des finances	au caissier central	5,199,671 29		
	aux payeurs du trésor	117,084 72		
Envois des comptables en Algérie	au caissier central à Paris	23,327 84		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	1,342 72		
Envois de divers comptables à leurs collègues		168,802 94		
TOTAL égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1844				2,682,745,932 20

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1845.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais de justice militaire	5,724f 43c	548,876f 20c
	—— frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	339,081 35	
	—— l'administration des forêts	199,530 19	
	—— frais relatifs aux expropriations pour cause d'utilité publique	4,527 23	
	—— frais de témoins appelés devant les conseils de discipline de la garde nationale	13 00	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	3,910 25	1,021,637 85
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances	506,714 88	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades et casernement	1,612 51	
	—— frais de saisies	64,572 63	
	—— parts de saisies	29,348 27	
	—— primes de saisies de tabacs et d'arrestations de fraudeurs	314 16	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	25,109 83	
	—— remboursement de consignations	79,162 07	
	—— divers services	132,646 29	
	—— préemptions exercées pour le compte des préposés	178,246 96	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		.....	127,906 10
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de la cour	50,017 28	93,601 67
	—— timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	3,933 75	
	—— frais de poursuites et d'instances	5,980 28	
	—— le service des paquebots de la Méditerranée	3,786 98	
	—— la confection d'une nouvelle carte pour le service des postes	412 50	
	—— divers services	29,470 88	
Avances des comptables en Algérie.	Avances des trésoriers payeurs en Algérie. — Service des postes	36 60	467,054 23
	Avances des trésoriers payeurs en Algérie. — Divers services	84 25	
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	182,764 79	
	——— des receveurs des douanes en Algérie	122,278 12	
	——— des receveurs des contributions diverses en Algérie	161,890 47	
Avances des receveurs généraux.	Avances de frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	245,549 30	578,830 00
	——— pour timbre de formules de patentes	228,065 70	
	——— pour droits de permis de chasse	105,215 00	
Avances des payeurs du trésor, pour divers services		.....	125 36
	TOTAL des avances pour divers services		2,838,031 41

Développement des Créances administratives.

La seule créance administrative comprise dans l'actif de l'administration des finances, au 1er janvier 1845, a été constatée pour le versement à faire au trésor, par la caisse des dépôts et consignations, du montant des bénéfices de l'année 1844, ci..... 1,808,639f 67c

NOTA. Indépendamment de cette créance, le trésor public se trouve créancier d'autres avances, dont le montant a été prélevé sur les recettes des budgets, et qui ne sont point entrées dans l'actif de l'administration des finances. Ces avances, constatées à des comptes d'ordre, sont :

D'une part, les avances que diverses lois ont autorisées en faveur des compagnies de chemins de fer, et qui s'élèvent, au 1er janvier 1845, à une somme totale de 45,753,169 francs 58 centimes (Voir le compte des débets et créances litigieuses, pages 618 et 619).

D'autre part, les avances qui sont à rembourser à l'État par les départements et les communes, en vertu de l'article 3 de la loi du 11 juin 1842, pour les deux tiers des dépenses d'acquisition de terrains et bâtiments nécessaires à l'établissement des grandes lignes de chemins de fer; elles montent, au 1er janvier 1845, d'après les payements faits sur les crédits des budgets des exercices 1842 à 1844, à la somme de 8,027,352 fr. 55 cent.

Et enfin, les avances, cessions d'armes et de munitions, indemnités de route, concernant la légion étrangère et les volontaires français passés au service de l'Espagne, et dont le remboursement est dû au trésor par le gouvernement espagnol. Ces avances sont constatées dans les écritures de la comptabilité générale des finances, pour une somme totale de 1,748,713 francs, et elles ont été imputées originairement, ainsi qu'il suit, sur les crédits des budgets :

Ministère de l'intérieur	32,132f 53c	1,748,713f 00c
Ministère de la guerre	1,716,580 47	

A ces diverses créances, on peut ajouter, pour mémoire, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832, pour la défense et la garantie de la Belgique;

Auprès du gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812 entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wieliska;

Et auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du bey.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1845.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agent judiciaire du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs particuliers et percepteurs	239f 28c	193,017f 18c
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	41,628 83	
	Receveurs des douanes	3,510 12	
	Receveurs des contributions indirectes	51,316 30	
	Directeurs des postes	8,256 64	
	Receveurs de la loterie	529 25	
	Payeurs du trésor	74,102 29	
	Ex-caissier central du trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrecouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	13,434 47	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le trésor à des manufacturiers, antérieurement à 1830	16,178 36	51,877 74
	Avances faites à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	35,699 38	
	TOTAL des Débets de comptables et Créances litigieuses		244,894 92

NOTA. Cette somme de 244,894 francs 92 centimes n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a eu lieu de constater dans l'actif de l'administration des finances ; mais les débets et créances poursuivis par l'agent judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets, les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérification de régie ou de liquidation d'intérêts, et qui ne mettent pas le trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets et des créances litigieuses, page 615.)

Développement relatif à la créance sur l'Espagne.

La créance sur l'Espagne provient des avances faites par le trésor de France, pour les dépenses de l'armée française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le gouvernement espagnol doit le remboursement à la France. Ces avances, qui se sont prolongées jusqu'en 1829, s'élèvent en définitive à la somme totale de 98,325,443 francs ; elles ont été portées, chaque année, en dépense au budget de l'État. Sur cette somme, celle de 58,000,000 francs, représentant les avances des années 1823 et 1824, a été constatée alors comme créance à recouvrer dans l'actif de l'administration des finances, en même temps qu'on l'a fait figurer, à titre de ressource, parmi les recettes de ces deux exercices. Le surplus de 40,325,443 francs, montant des avances des années suivantes, ayant été prélevé sur les fonds ordinaires des budgets, il n'y a pas eu lieu d'en accroître l'actif du trésor.

Un traité, conclu à Madrid le 30 décembre 1828, entre les plénipotentiaires des deux puissances, a fixé provisoirement à 80 millions la créance de la France. Par ce traité, l'Espagne s'est engagée à payer annuellement une somme de 4 millions, savoir : 2,400,000 francs pour l'intérêt dudit capital à raison de 3 p. 0/0, et 1,600,000 francs pour prime d'amortissement à 2 p. 0/0, avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement de l'intérêt du capital racheté.

La créance sur l'Espagne, portée originairement dans l'actif de l'administration des finances, pour ladite somme de	58,000,000f
s'est, depuis, atténuée du montant des versements effectués en exécution du traité susénoncé, pour la prime d'amortissement des six années écoulées de 1829 à 1834, et qui ont procuré au trésor une rentrée de	10,432,953
et cette créance s'est trouvée dès lors réduite à	47,567,047

Ce solde est encore le même au 1er janvier 1845, attendu que le gouvernement espagnol n'a point fait compter au trésor les dix annuités afférentes aux années 1835 à 1844, et qui étaient applicables de la manière suivante :

	PAYEMENT des intérêts.	AMORTISSEMENT du capital.	TOTAL.
Annuité de 1835	2,072,671f	1,927,329f	4,000,000f
—— de 1836	2,014,417	1,985,583	4,000,000
—— de 1837	1,954, 04	2,045,596	4,000,000
—— de 1838	1,892,576	2,107,424	4,000,000
—— de 1839	1,828,880	2,171,120	4.000,000
—— de 1840	1,763,259	2.236,741	4,000,000
—— de 1841	1,695,655	2,304,345	4,000,000
—— de 1842	1,626,008	2,373,992	4,000,000
—— de 1843	1,554,255	2,445,745	4,000,000
—— de 1844	1,480,333	2,519,667	4,000,000
	17,882,458	22,117,542	40,000,000

Ainsi, la somme de 47,567,047 francs qui reste à recouvrer sur l'Espagne comprend pour 22,117,542 francs de termes échus. Outre cet arriéré sur le capital, l'Espagne est redevable, au 1er janvier 1845, pour les intérêts des années 1835 à 1844, d'une somme de 17,882,458 fr., sans préjudice des décomptes d'intérêts auxquels pourra donner lieu le retard apporté dans le payement des annuités de ces dix années.

(Voir, au surplus, les explications plus détaillées données sur cette créance dans le compte des finances de l'année 1838, page 370.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINIS

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor.	Ville de Paris	15,500,000f 00c	136,905,228f 57c
	Établissements publics à Paris	8,870,198 43	
	Départements	112,535,030 14	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés		8,758,252 20	213,286,081 72
Caisse des invalides de la marine		6,579,377 51	
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant au trésor		11,898,792 29	
——— *S/C* des fonds des caisses d'épargne non employés		186,049,659 72	
Divers services publics.	Imprimerie royale	46,242 04	4,104,587 77
	Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	59,084 34	
	Ministère de la marine *S/C* de fonds coloniaux	453,187 63	
	Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	1,919,140 07	
	Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	1,167,227 26	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* chez les receveurs généraux	461,264 26	
	Légion d'honneur *S/C* chez les receveurs généraux. (Solde débiteur à déduire.)	1,557 83	
Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	Caisse des employés et artisans	22,740 79	603,227 43
	Tontine du pacte social	4,516 37	
	——— d'épargnes	332,611 88	
	Divers établissements *L/C* de placements de fonds sans intérêt	25,934 83	
	Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises	113,715 29	
	——— écossaises	14,848 70	
	——— irlandaises	88,859 57	
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux *L/C* d'avances à leur rembourser	1,012,298 83	2,383,579 99
	Divers *L/C* d'arrérages de rentes départementales non réclamés	324 50	
	Fonctionnaires de l'instruction publique *L/C* de fonds de retraite	24,084 09	
	Divers *L/C* de dépôts et consignations chez les trésoriers payeurs en Algérie	879 00	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* de recettes à lui verser :		
	Pour divers services spéciaux	225,188 76	
	Pour le service des retraites du ministère des finances — Exercice 1843	21 04	
	Pour le service des retraites du ministère des finances — Exercice 1844	1,001,315 18	
	Pour le service des retraites du ministère de la justice — Exercice 1843	43 32	
	Pour le service des retraites du ministère de la justice — Exercice 1844	119,425 27	
	A REPORTER		357,282,705 48

TRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1845.

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	REPORT		357,282,705f 48c
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Divers *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	2,016,479f 41c	5,865,574 54
	Préposés des douanes *L/C* de saisies faites à la requête de diverses administrations	2,509 30	
	Divers *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	255,788 15	
	——— chez les directeurs des postes	42,002 32	
	Receveurs des douanes *L/C* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	1,962,616 26	
	Receveurs des douanes *L/C* de primes pour saisies de tabacs	6,168 09	
	——— *L/C* de fonds recouvrés pour divers	4,087 99	
	Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	60,099 18	
	Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes	8,169 56	
	Maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis *S/C* avec le receveur des contributions indirectes	9,781 14	
	Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	142,104 47	
	Divers particuliers *L/C idem*	4,129 44	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement	138 55	
	Légion d'honneur *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	15,309 10	
	Divers *L/C* de recouvrements de mandements exécutoires de toute nature décernés par les préfets	10,761 29	
	Receveurs de l'enregistrement *L/C* de frais de délimitation des forêts de l'État recouvrés sur les riverains	1,554 75	
	Établissements d'aliénés *L/C* de recouvrements de pensions	8,507 23	
	Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	755,432 18	
	——— *L/C* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes	4,061 07	
	——— *L/C* de retenues pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 fr.	774 02	
	——— *L/C* de retenues pour frais d'affinage d'or et d'argent	947 78	
	——— *L/C* de bonification allouée aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	1 41	
	——— *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	375,256 22	
	——— des douanes en Algérie	27,958 71	
	——— des contributions diverses en Algérie	150,936 92	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
Divers correspondants.	Ministères *L/C* de services d'estafettes	19,599f 11c	"	
	Maîtres de poste *L/C* de services d'estafettes	"	1,127f 45c	
	Directeurs des monnaies *L/C* intermédiaire de frais de fabrication	"	28,204 35	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* de payements faits par les trésoriers payeurs en Algérie	6,814 94	"	
	Budgets *L/C* de recouvrements à faire sur diverses villes	"	35,699 38	
	Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	"	2,527,956 37	
	Divers	1,322 13	"	
		27,736 18	2,592,987 55	
		2,565,251 37		2,565,251 37
	TOTAL			365,713,531 39

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1845.

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
Receveurs particuliers d'arrondissement *l/c* avec les receveurs généraux	"	2,264,219f 11c
——— *l/c* avec les percepteurs	"	586,168 46
Percepteurs *l/c* courant avec les receveurs particuliers	1,126,563f 39c	"
Divers comptables *l/c* de mandats des receveurs généraux	"	4,857,921 70
Communes et établissements publics *l/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	6,726,465 50
Receveurs des communes et établissements publics *l/c* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	"	2,286,693 91
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations	6,764,168 42	"
——— ordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations en dépôt	2,287,280 41	"
Trésorier des invalides de la marine *s/c* de payements à vérifier	775,595 58	"
Divers *l/c* de fournitures de l'Imprimerie royale	8,846 56	"
——— *l/c* d'effets à payer	"	119,514 39
——— *l/c* d'achats de rentes sur l'État	"	2,433,947 94
——— *l/c* de ventes de rentes sur l'État	"	352,531 49
——— *l/c* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	"	373,250 00
Officiers et employés militaires *l/c* de retenues applicables aux contributions directes	"	429 10
Agents comptables des facultés *l/c* courant	"	494,216 70
Condamnés libérés *l/c* de masse	"	30,610 45
Agents forestiers *l/c* de masse	"	27,866 63
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	227,938 34	"
Soumissionnaires de fournitures et travaux *l/c* de dépôt en effets publics	149,320 00	"
Ministères *l/c* de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	175,420 00
——— *l/c* de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	1,339,713 41
Receveurs d'hospices *l/c* de versements pour le service des enfants trouvés	"	194,795 46
Monnaies étrangères. (Matières d'or et d'argent.)	238,864 00	"
Divers correspondants	"	175,161 82
	11,578,576 70	22,438,926 07
EXCÉDANT des Soldes créditeurs	10,860,349 37	

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux		60,983,929f 62c
——— de l'enregistrement et des domaines	2,099f 02c	
——— des douanes	11,870 91	
——— des contributions indirectes	94,142 74	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	1,595,702 13	
——— des payeurs du trésor	0 10	1,704,707 83
——— des comptables en Algérie — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	494 60	
——— des comptables en Algérie — ——— des contributions diverses	125 00	
——— des comptables en Algérie — Trésoriers payeurs	273 33	
TOTAL des fonds particuliers		62,688,637 45

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Les crédits ci-après, montant ensemble à 4,538,073 fr. 41 cent., ont été successivement ouverts au ministre des finances par diverses lois et ordonnances, pour le payement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par le gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie de cet emprunt garantie par la France, savoir :

Semestres aux 1er mars et 1er septembre 1838. (Loi spéciale du 24 avril 1838, déduction faite de 2,431 fr. 10 cent., restés définitivement sans application.)	920,814f 90c
——— 1839. (——— du 26 juillet 1839.)	920,814 90
——— 1840. (Ordonnances royales des 24 août et 29 septembre 1840, régularisées par la loi générale des crédits supplémentres, en date du 10 juin 1841.)	920,814 90
Semestre au 1er mars 1843. (Loi spéciale du 24 juillet 1843.)	527,241 00
——— au 1er septembre 1843. (Ordonnance royale du 16 décembre 1843, régularisée par la loi générale des crédits supplémentaires, en date du 26 juillet 1844.)	193,906 69
Semestre au 1er mars 1844. (Loi spéciale du 21 avril 1844.)	527,241 00
——— au 1er septembre 1844. (Ordonnance royale du 26 août 1844, soumise à la sanction des Chambres, dans la loi générale des crédits supplémentaires de la session de 1845	527,240 02
TOTAL des crédits	4,538,073 41

Les payements effectués en vertu de ces crédits, pour les intérêts et l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par la France, s'élevaient, au 1er janvier 1844, à 3,460,231f 04c

Il a été payé au même titre, pendant l'année 1842, une somme de 719,986 17

Et au 1er janvier 1845, l'avance du trésor se trouvait portée à 4,180,217 21

D'après les dispositions des lois précitées, cette avance constitue une créance à recouvrer sur le gouvernement de la Grèce, et, jusque-là, le montant en figure dans la situation de l'administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits et celui des payements représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé à l'époque du 1er janvier 1845.

Le compte détaillé de cette opération fait partie des documents divers publiés par le ministère des finances, à la suite de la situation provisoire du budget de l'exercice 1844.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1845.

Développement sur les Découverts du service ordinaire des Budgets à éteindre au moyen des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

La loi des recettes de l'exercice 1842, en date du 25 juin 1841, contient, article 36, les dispositions suivantes :

« Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, sont « et demeurent affectés à l'extinction successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842.

« Au fur et à mesure du règlement définitif de ces trois exercices, les découverts qu'ils présenteront seront transportés à un compte spécial dans « la comptabilité générale des finances.

« Les bons du trésor formant la réserve de l'amortissement seront, de semestre en semestre, consolidés et convertis en rentes, au cours moyen, « et avec jouissance du premier jour du semestre pendant lequel la réserve aura été accumulée, et le produit de ces consolidations sera porté en « recette au compte spécial ci-dessus prescrit, jusqu'à l'entière extinction des découverts constatés. »

Ces dispositions ont été rendues applicables à l'insuffisance des ressources de l'exercice 1843, par l'article 17 de la loi de finances du 11 juin 1842, qui a fixé le budget des recettes dudit exercice.

Le compte prescrit par l'article 36 de la loi du 25 juin 1841, est ouvert dans les écritures centrales de l'administration des finances sous le titre de *compte spécial des découverts du trésor à éteindre au moyen des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement;* et les résultats qui y ont été constatés sont ceux qui suivent :

DÉCOUVERTS DES BUDGETS.

Exercice 1840. (Loi de règlement de cet exercice, en date du 6 juin 1843.)	138,004,529f 64c	305,137,845f 76c
——— 1841. (Loi de règlement de cet exercice, en date du 22 mars 1844.)	18,694,405 42	
——— 1842. (Loi votée par les Chambres pour le règlement de cet exercice, pendant la session de 1845)	108,612,172 30	
——— 1843. (Projet de loi présenté aux Chambres pour le règlement de cet exercice, pendant la session de 1845)	39,826,738 40	

FONDS DISPONIBLES DE L'AMORTISSEMENT APPLIQUÉS À L'EXTINCTION DES DÉCOUVERTS DES BUDGETS AU FUR ET À MESURE DE LEUR CONSOLIDATION, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 36 DE LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Réserve de l'année 1842...	1er semestre	33,215,466f 40c	67,111,792f 57c
	2e semestre	33,896,326 17	
——— 1843...	1er semestre	34,685,983 50	69,876,633 52
	2e semestre	35,190,650 02	
——— 1844....	1er semestre	35,911,289 47	

		172,899,715 56
Excédant des découverts, formant l'avance du trésor au 1er janvier 1845		132,238,130 20

Nota. La réserve du second semestre de l'année 1844 n'est point employée dans le présent compte, en atténuation des découverts des budgets, attendu que la consolidation n'en a eu lieu que le 20 janvier 1845. Elle s'est élevée à la somme de 36,593,752 fr. 80 cent. et a par conséquent réduit les découverts des budgets à 95,644,377 fr. 40 cent.

Développement sur les Avances du trésor pour les Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

Les avances temporaires du trésor, pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841, et qui s'élèvent, au 31 décembre 1844, à 84,957,416 fr. 56 cent., résultent des termes ci-après :

Année 1841. ..	Versements effectués par la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 150 millions, négocié le 18 octobre 1841 (voir page 16 du compte général des finances)	34,266,699f 13c	
	Payements faits par le trésor (voir page 25 du même compte)	1,434,941 42	
	Excédant de recette à la fin de l'année	32,831,757 71	32,831,757 71
Année 1842....	Versements de la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 150 millions (voir page 18 du compte général des finances)	115,290,812f 26c	
	Payements effectués par le trésor (94,640,694 fr. 52 cent., voir page 20 du même compte, déduction faite de 54,229 fr. 34 cent. pour rappels d'exercices clos, imputables sur les fonds généraux du budget, voir page 515)	94,586,465 18	
	Excédant de recette.. pour l'année	20,704,347 08	20,704,347 08
	Excédant de recette.. à la fin de l'année		53,536,104 79
Année 1843. ..	Versement du solde de l'emprunt de 150 millions (voir page 18 du compte général des finances)	442,488f 61c	
	Payements faits par le trésor (69,203,036 fr. 19 cent., voir page 20 du même compte, déduction faite de 57,162 fr. 93 cent. pour rappels d'exercices clos, voir page 537)	69,145,873 26	
	Excédant de dépense.. pour l'année	68,703,384 65	68,703,384 65
	Excédant de dépense.. à la fin de l'année		15,167,279 86
Année 1844....	Versements effectués par la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 200 millions, négocié le 9 décembre 1844 (voir page 19 du compte général des finances)	20,001,170f 00c	
	Payements faits par le trésor (voir page 20 du même compte)	89,791,306 70	
	Excédant de dépense.. pour l'année	69,790,136 70	69,790,136 70
	Excédant de dépense.. à la fin de l'année		84,957,416 56

Développement sur les avances du trésor pour les grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Les avances temporaires du trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842, qui, aux termes de cette loi, sont provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor, s'élèvent, au 31 décembre 1844, à 62,279,839 fr. 57 cent. et résultent des termes suivants :

Année 1842. — Payements faits par le trésor (voir page 20 du compte général des finances)		543,240f 72c
Année 1843. — *Idem*..... (*idem*)..... (*idem*)		16,651,857 38
Année 1844. — *Idem*..... (*idem*)..... (*idem*)		45,084,741 47
		62,279,839 57

Ce résultat s'applique aux services ci-après :

Établissement de grandes lignes de chemins de fer	54,836,030f 63c
Prêts et subventions à des compagnies de chemins de fer	6,600,000 00
Travaux de routes et ports	843,808 94
	62,279,839 57

Suite de la SITUATION GÉNERALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1845.

Tableau présentant l'Actif et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du trésor public.	ACTIF RÉEL du trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier central du trésor public	190,582,649f 04c	"	190,582,649f 04c
Receveurs généraux des finances	35,881,832 20	(A) 35,881,832f 20c	"
——— de l'enregistrement, du timbre et des domaines	268,185 86	"	268,185 86
——— principaux des douanes	6,931,519 85	"	6,931,519 85
——— des contributions indirectes	2,202,905 23	"	2,202,905 23
Directeurs des postes	842,318 83	"	842,318 83
Directeurs de la fabrication des monnaies	325,999 23	(B) 260,621 80	65,377 43
Payeurs du trésor public. Service ordinaire	3,952,767 42	"	3,952,767 42
Payeurs du trésor public. Service spécial à Toulon	1,174,729 83	"	1,177,729 83
Comptables des finances en Algérie	26,007,294 91	"	26,004,294 91
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)	2,090,512 51	(C) 2,090,512 51	"
Valeurs en route (Envois non encore parvenus à leur destination.)	24,702,710 39	"	24,702,710 39
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	2,838,031 41	"	2,838,031 41
Créances administratives	1,808,639 67	"	1.808,639 67
Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	244,894 92	(D) 35,699 38	209,195 54
Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la Couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	3,498,847 52
TOTAUX pour l'actif	303,353,838 82	38,268,665 89	265,085,172 93
DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Période antérieure au 1er avril 1814	87,432,687 62	"	87,432,687 62
Budgets de 1815 à 1830	143,300,442 00	"	143,300,442 00
Budgets des exercices postérieurs à 1830	304,102,385 69	"	304,102,385 69
TOTAUX ÉGAUX au passif	838,189,354 13	38,268,665 89	799,920,688 24

(A) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le Trésor. (Voir ci-contre.)

(B) Portion du solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réunie aux matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(C) Voir la note précédente.

(D) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances.

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours a atteint le pair	36,593,773f 68c	"	36,593,773f 68c
EFFETS A PAYER.			
Bons du Trésor remis à divers	162,487,383 65	"	162,487,383 65
Traites du caissier du Trésor sur lui-même	33,201,870 80	"	33,201,870 80
Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	1,335,167 34	"	1,335,167 34
Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	6,018,674 13	"	6,018,674 13
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	361,665 33	"	361,665 33
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs collègues	137,257 10	"	137,257 10
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs préposés	104,706 26	"	104,706 26
Mandats des préposés des mêmes comptables	108,784 31	"	108,784 31
Traites des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	148,784 92	"	148,784 92
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor	136,905,228 57	"	136,905,228 57
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés	8,758,252 20	"	8,758,252 20
Caisse des invalides de la marine	6,579,377 51	"	6,579,377 51
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	11,898,792 29	"	11,898,792 29
——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés	186,049,659 72	"	186,049,659 72
Divers services publics	4,104,587 77	"	4,104,587 77
Établissements particuliers *l/c* de fonds déposés au Trésor	603,227 43	"	603,227 43
Fonds à rembourser à divers	2,383,579 99	"	2,383,579 99
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	5,865,574 54	(A) 755,432f 18c	5,110,142 36
Divers correspondants	2,565,251 37	(B) 35,699 38	2,529,551 99
Correspondants des comptables des finances	10,860,349 37	(C) 10,860,349 37	"
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	60,983,929 62	(D) 25,021,482 83	35,962,446 79
——— de divers comptables	1,704,707 83	(E) 1,595,702 13	109,005 70
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.	679,760,585 73	38,268,665 89	(F) 641,491,919 84
Excédant de recette sur le service des budgets et des fonds spéciaux	158,428,768 40	"	158,428,768 40
TOTAUX pour le passif	838,189,354 13	38,268,665 89	799,920,688 24

(A) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. Voir à l'actif la note (B).

(B) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. Voir à l'Actif la note (D).

(C) Solde créditeur des comptes des correspondants particuliers des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif la note (A) et la note ci-dessous.)

(D) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 25,021,482f 83c
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants particuliers (Voir la note (C) ci-dessus) 10,860,349 37
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux. (Voir la note (A) de l'actif.) 35,881,832 20

Voir le tableau qui suit (page 406) pour le développement de l'avance des receveurs généraux envers le Trésor.

(E) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public 1,595,702 13
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser aux porteurs de matières (Voir la note (A) ci-dessus) 755,432 18
représentent les valeurs de caisse des directeurs des monnaies. (Note (B) de l'Actif) 260,621f 80c
et les matières qui leur restaient à fabriquer. (Note (C) de l'Actif) ..... 2,090,512 51 } 2,351,134 31

(F) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, pages 404 et 405).

Suite de la SITUATION GENÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1845.

Tableau présentant les mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1844, et la situation de cette Dette au 1er Janvier 1845.

NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1844.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1844. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1845. CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	OBSERVATIONS.
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours a atteint le pair	35,190,693f 28c	1,403,080f 40c	"	36,593,773f 68c	"	
EFFETS A PAYER.						
Bons du trésor remis à divers	138,173,322 35	24,314,061 30	"	162,487,383 65	"	
Traites du caissier du trésor sur lui-même	22,552,062 68	10,649,808 12	"	"	33,201,870f 80c	
Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	1,488,645 81	"	153,478f 47c	"	1,335,167 34	
Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	6,233,812 18	"	215,138 05	"	6,018,674 13	
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	407,283 03	"	45,617 72	"	361,665 33	
——— des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs collègues	"	137,257 10	"	"	137,257 10	
——— préposés	86,316 08	18,390 18	"	"	104,706 26	
——— des préposés des mêmes comptables	205,402 81	"	96,618 50	"	108,784 31	
Traites des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	9,038 80	139,746 12	"	"	148,784 92	
	169,155,883 76	35,259,262 82	510,852 74	162,487,383 65	41,416,910 19	
		34,748,410 08		203,904,293 84		
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPOT.						
Communes et établissements publics *t/c* de fonds placés au trésor	134,629,079 13	2,276,149 44	"	136,905,228 57	"	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *t/c* de fonds déposés	8,277,252 20	481,000 00	"	"	8,758,252 20	
Caisse des invalides de la marine	6,602,546 74	"	23,169 23	5,079,377 51	1,500,000 00	
——— des dépôts et consignations *s/c* courant	12,269,876 76	"	371,084 47	11,898,792 29	"	
——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés	139,431,639 41	46,618,020 29	"	186,049,659 72	"	
Imprimerie royale	237,574 44	"	191,332 40	"	46,242 04	
Chancelleries consulaires *t/c* de fonds commun	36,039 77	23,044 57	"	"	59,084 34	
Ministère de la marine *s/c* de fonds coloniaux	736,632 98	"	283,445 35	"	453,187 63	
Départements *t/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	1,804,091 00	115,048 47	"	"	1,919,140 07	
Divers *t/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	1,048,505 58	118,721 68	"	"	1,167,227 26	
Divers établissements *t/c* chez les receveurs généraux	156,563 77	303,142 66	"	"	459,706 43	
Caisse des employés et artisans	17,242 19	5,498 61	"	22,740 79	"	
Tontine du pacte social	4,466 28	50 09	"	4,516 37	"	
——— d'épargnes	262,756 33	69,855 55	"	332,611 88	"	
Divers établissements *t/c* de placements de fonds sans intérêt	16,365 72	9,569 10	"	"	25,934 83	
Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	185,099 72	32,323 84	"	128,563 99	88,859 57	
Fonds à rembourser à divers	2,046,302 51	337,277 48	"	1,012,298 83	1,371,281 16	
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	4,788,400 21	321,742 15	"	"	5,110,142 36	
Divers correspondants	2,204,945 81	234,606 18	"	"	2,529,551 99	
	314,845,381 17	50,946,050 11	869,031 45	341,433,789 95	23,488,609 88	
		50,077,018 66		364,922,399 83		
AVANCES DES COMPTABLES.						
Receveurs généraux (voir le développement à la page 406)	34,629,055 27	1,333,391 52	"	35,962,446 79	"	
——— des revenus indirects	33,949 20	74,163 47	"	"	108,112 67	
Payeurs du trésor	436 19	"	436 09	"	0 10	
Comptables en Algérie	2 93	890 00	"	"	892 93	
	34,663,443 59	1,408,444 99	436 09	35,962,446 79	109,005 70	
		1,408,008 90		36,071,452 49		
RÉCAPITULATION.						
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	35,190,693 28	1,403,080 40	"	36,593,773 68	"	
Effets à payer	109,155,883 76	35,259,262 82	510,852 74	162,487,383 65	41,416,910 19	
Comptes courants et fonds en dépôt	314,845,381 17	50,946,050 11	869,031 45	341,433,789 95	23,488,609 88	
Avances des comptables	34,663,443 59	1,408,444 99	436 09	35,962,446 79	109,005 70	
	553,855,401 80	89,016,838 32	1,380,320 28	576,477,394 07	65,014 525 77	
		87,636,518 04		641,491,919 84		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1845.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux			60,983,920f 62c
2° Fonds appartenant aux correspondants particuliers des receveurs généraux, savoir :			
	CORRESPONDANTS débiteurs.	CORRESPONDANTS créditeurs.	
Receveurs particuliers *L/C* avec les receveurs généraux	"	2,264,219f 11c	
——— *L/C* avec les percepteurs	"	586,168 46	
Percepteurs *L/C* avec les receveurs particuliers	1,126,563f 39c	"	
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	"	4,857,921 70	
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordres de bois	37,702 92	"	
Receveurs des communes et établissements publics *L/C* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	586 50	"	
Divers *L/C* d'effets à payer	"	119,514 39	
——— d'achats de rentes sur l'État	"	2,433,947 94	
——— de ventes de rentes sur l'État	"	352,531 49	
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues pour contributions directes	"	429 10	
Soumissionnaires de fournitures et travaux *L/C* de dépôts en diverses valeurs	"	1,365,813 41	
Condamnés libérés *L/C* de masse	"	30,610 45	
Agents forestiers *L/C* de masse	"	27,866 63	
Trésorier des invalides de la marine *S/C* de payements à vérifier	775,595 58	"	
Divers *L/C* de fournitures de l'Imprimerie royale	8,846 56	"	
Divers *L/C* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	"	373,250 00	
Agents comptables des facultés *L/C* courant	"	494,216 70	
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	"	194,795 46	
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	227,938 34	"	
Monnaies étrangères. (Matières d'or et d'argent)	238,864 00	"	
Divers correspondants	"	175,161 82	
	2,416,097 29	13,276,446 66	
Solde créditeur représentant les fonds appartenant aux correspondants des receveurs généraux	10,860,349 37		10,860,349 37
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			71,844,278 99
3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :			
Numéraire		10,223,050f 40c	
Valeurs de portefeuille. — Effets sur Paris	7,386,646f 56c		
—— sur les départements	13,830,316 30		
Effets remis aux receveurs gén. par le caissier du trésor	3,625,269 27		
Traites de douanes	46,103 00	25,658,781 80	
Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	48,655 64		
Engagements souscrits pour la taxe des brevets d'invention	373,100 00		
Effets divers en souffrance	348,691 03		
TOTAL		35,881,832 20	35,881,832 20
RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du trésor, et dont ils sont en avance au 1er janvier 1845, savoir :			
Fonds personnels des receveurs généraux		25,102,097 42	35,962,446 79
Fonds de leurs correspondants particuliers		10,860,349 37	

NOTA. Le tableau qui précède fait connaître l'augmentation que les avances des receveurs généraux ont éprouvée pendant l'année 1844, et l'on trouve dans un autre tableau, pages 172 et 173, le développement des payements et des recettes qui ont produit cette augmentation.

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTES

DE LA DETTE PUBLIQUE. inscrite

Dette consolidée.

Amortissement des rentes.

Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Cautionnements en numéraire.

Rentes viagères.

Pensions inscrites au trésor.

COMPTE

DE LA DETTE CONSOLIDÉE

POUR L'ANNÉE 1844.

NOTE

Sur le Compte de la Dette consolidée pour l'exercice 1844.

(constituée)

La dette consolidée du trésor public se compose,

1° Des rentes 5 p. o/o provenant de la liquidation et de la consolidation de l'ancienne dette constituée par la loi du 24 frimaire an VI (voir page 472 du compte des finances de l'année 1832), et de celles dont les lois ont successivement autorisé la création;

2° Des rentes 3 p. o/o, inscrites soit en vertu de la loi du 27 avril 1825, pour l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, soit d'après les dispositions de celle du 1er mai de la même année, pour la conversion facultative des rentes 5 p. o/o, soit enfin pour l'emprunt affecté par la loi du 25 juin 1841 à la dépense des travaux extraordinaires;

3° Des rentes 4 1/2 p. o/o remises, conformément à la loi du 1er mai 1825, en échange de rentes 5 p. o/o;

4° Et enfin des rentes 4 p. o/o négociées à plusieurs époques, à titre de moyens extraordinaires.

Le présent compte est formé d'une série de tableaux qui font connaître les causes pour lesquelles ces diverses natures de rentes ont été créées, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, la destination légale des ressources qui en sont provenues, leurs mouvements successifs en accroissement et en atténuation, leur situation au commencement et à la fin de l'année, les changements que les transferts à la bourse, ainsi que l'effet des mutations résultant de décès, partages et autres circonstances, ont apporté dans la propriété des titres d'inscription, et enfin le classement par catégorie de propriétaires, avec la distinction en rentes mobilisées et immobilisées.

Il se termine par la situation au 1er janvier 1845, de l'emprunt de 200 millions en rentes 3 p. o/o, qui a été adjugé le 9 décembre 1844 sur celui de 450 millions, autorisé par la loi des recettes de l'exercice 1842, pour subvenir à la dépense des travaux extraordinaires régis par la loi spéciale du 25 juin 1841.

Les résultats de ces différents tableaux se résument ainsi qu'il suit:

Situation des rentes 5 p. 0/0.

Les crédits successivement ouverts au Gouvernement, pour l'inscription des rentes 5 p. o/o, ont été entièrement employés, et le tableau pages 418 et 419, qui présente ces crédits, ne fait en conséquence ressortir aucun solde disponible au 1er janvier 1845.

Les rentes 5 p. o/o inscrites au 1er janvier 1844 s'élevaient, d'après le compte de l'année 1843 (voir page 445), à..... 147,040,480f

Elles ont été réduites, pendant l'année 1844, pour les causes ci-après :

Annulation d'une rente attribuée à l'État dans un partage de présuccession.....	72f	
Annulation de rente provenant de la commission sanitaire de Caen.....	75	
Annulation de rentes provenant de l'iudemnité qui avait été accordée à feu Bertrand Ducru pour la perte de son navire.....	311	
Annulation de deux rentes inscrites au nom de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X.....	927	
		1,385

Elles ne s'élèvent plus, par conséquent, au 1er janvier 1845, qu'à..... 147,039,095

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Les rentes 5 p. o/o inscrites du 1er avril 1814 au 31 décembre 1844 montaient ensemble (voir page 423) à 151,426,262 francs; et, d'après le tableau pages 424 et 425, elles ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour diverses causes	111,717,685f
Rentes remises en nature à divers	39,708,577
	151,426,262

Pour comparer ce dernier résultat avec celui du paragraphe précédent, il est nécessaire de tenir compte des rentes qui avaient été inscrites antérieurement au 1er avril 1814, montant (voir page 420) à..... 63,307,637f

et des décroissements successifs que les rentes 5 p. o/o ont éprouvés pour diverses causes depuis cette dernière époque (voir page 423)..... 67,694,804

Cette dernière somme présente une différence en plus de..... 4,387,167

laquelle est égale à la différence qui existe entre la somme de 151,426,262 francs et celle de 147,039,095 francs.

Cette dernière somme de rentes 5 p. o/o n'est pas toute dans la circulation; plus d'un tiers est possédé, soit par des établissements publics, les uns dotés ou subventionnés, les autres non dotés ni subventionnés; soit par des établissements particuliers. Un état publié (page 428) porte le montant des rentes ainsi classées au total de 54,988,107 francs.

Situation des rentes 3 p. 0/0.

Les rentes 3 p. o/o se trouvaient inscrites, au 1er janvier 1844, sur le grand-livre du trésor (voir page 449 du compte de 1843) pour une somme de..... 47,763,216f

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1844, par la consolidation de la réserve du fonds d'amortissement des rentes au-dessus du pair, de..... 2,604,426

50,367,642

et l'annulation de rentes provenant de la commission sanitaire d'Hyères les a réduites de..... 186

Elles ne s'élèvent plus, par conséquent, au 1er janvier 1845, qu'à..... 50,367,456

L'origine de cette nature de rente est celle qui suit :

Conversion des rentes 5 p. o/o en 3 p. o/o	24,459,035f
Indemnité des émigrés	25,995,310
Consolidation de la réserve des fonds d'amortissement	10,248,742
Et emprunt de 150 millions adjugé le 18 octobre 1841	5,730,659
Ensemble (à reporter)	66,433,746

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

REPORT		66,433,746f
A DÉDUIRE :		
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, ci	62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulée en exécution de la loi du 24 juillet 1843	186	
		16,066,290
RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1845		50,367,456

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0.

La situation des rentes 4 1/2 p. o/o n'a présenté aucun mouvement en 1844, et le montant de ces rentes est encore, au 1er janvier 1845, de 1,026,600f

Situation des rentes 4 p. 0/0.

Il en a été de même pour les rentes 4 p. o/o, qui, au 1er janvier 1845, mettent à la charge du trésor une somme annuelle de 22,507,476f

Résumé de la situation des rentes au 1er janvier 1845.

La situation des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, au 1er janvier 1845, se résume de la manière suivante, quant au nombre d'articles inscrits, aux arrérages servis annuellement par le trésor et au capital nominal.

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	ARRÉRAGES ANNUELS.	CAPITAL NOMINAL.
Rentes 5 p. 0/0	229,092f	147,039,095f	2,940,781,900f
—— 3 p. 0/0	33,892	50,367,456	1,678,915,200
—— 4 1/2 p. 0/0	2,068	1,026,600	22,813,333
—— 4 p. 0/0	3,484	22,507,375	562,684,375
	268,536	220,940,526	5,205,194,808

Mouvement des rentes depuis le 1er avril 1814.

Le tableau pages 430 à 433 fait connaître, comme il suit, les mouvements que ces rentes ont éprouvés jusqu'au 1er janvier 1845 :

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Au 1er avril 1814, la dette du trésor n'était composée que de rentes 5 p. o/o, qui s'élevaient à..... 63,307,637f

Depuis cette époque, elle s'est accrue de 157,632,889 francs, savoir :

Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pour une somme de..... 187,308,054f

Il en a été annulé pour celle de..... 51,198,483

Durant cette période, cette partie de la dette a éprouvé une augmentation totale de..... 136,109,571 ci 136,109,571

Elle s'élevait, par conséquent, au 31 juillet 1830, à..... 199,417,208

Du 1er août 1830 au 31 décembre 1844, les rentes créées se sont élevées à..... 54,109,880f

et les annulations de rentes (y compris 32 millions sur les rachats de la caisse d'amortissement), à..... 32,586,562

Pendant cette dernière période, les rentes 4 et 3 p. o/o se sont accrues de 38,247,687 francs, somme qui, par l'effet d'une diminution de 16,724,369 fr. sur le 5 et le 4 1/2 p. o/o, ne ressort plus en accroissement que pour la différence de..... 21,523,318 ci 21,523,318

La dette consolidée est, par conséquent, au 1er janvier 1845, comme on l'a établi plus haut, de..... 220,940,526

En récapitulant les termes ci-dessus, pour l'ensemble des deux périodes qui viennent d'être indiquées, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées.....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	187,308,054f	241,417,934f
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1845.....	54,109,880	
Rentes annulées....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	51,198,483	83,785,045
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1845.....	32,586,562	
	Accroissement pendant les deux périodes ci-dessus.....		157,632,889

Les rentes créées se sudivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le trésor :

Négociations et consolidations	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	99,073,619f	150,219,103f
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1845.....	51,145,484	
Rentes remises à divers	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	88,234,435	91,198,831
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1845.....	2,964,396	
			241,417,934

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Les négociations et les consolidations de rentes ont eu lieu dans les fonds et pendant les années qui suivent :

	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 p. 00.		RENTES 3 p. 0/0.	
	Négociations.	Négociations.	Consolidations.	Négociations.	Consolidations.
Année 1816	6,000,000f	"	"	"	"
—— 1817	30,000,000	"	"	"	"
—— 1818	27,238,933	"	"	"	"
—— 1821	9,585,220	"	"	"	"
—— 1823	23,114,516	"	"	"	"
—— 1830	"	3,134,950f	"	"	"
—— 1831	7,142,858	"	"	"	"
—— 1831	1,021,945	"	"	"	"
—— 1832	7,614,213	"	"	"	"
—— 1835	"	"	4,765,811f	"	1,410,090f
—— 1837	"	"	4,092,647	"	"
—— 1840	"	"	6,242,357	"	"
—— 1841	"	"	4,286,252	5,730,659f	1,137,807
—— 1842	"	"	"	"	2,488,398
—— 1843	"	"	"	"	2,608,021
—— 1844	"	"	"	"	2,604,426
		3,134,950	19,387,067	5,730,659	10,248,742
Totaux par nature	111,717,685	22,522,017		15,979,401	
Total des négociations et des consolidations	150,219,103				

Ces opérations ont été nécessitées par les circonstances suivantes :

Service de l'arriéré.

Remboursement des reconnaissances de liquidation			20,409,292f
Service des budgets (compléments de ressources).			
Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377
	—— 1817	30,000,000	
	—— 1818	35,529,377	
	—— 1819		
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	—— 1823	4,000,000	7,134,950
	—— 1828	3,134,950	
	—— 1829		
Dépenses extraordinaires de 1831, 1832, 1833, 1840, 1841, 1842, 1843 et 1844			51,145,484
Somme égale			150,219,103

Les rentes remises à divers ont été créées pour les services ci-après :

Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267f
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629
Créances étrangères résultant de conventions diplomatiques	24,253,168
Indemnités des émigrés	25,995,310
Rentes 3 et 4 1/2 p. o/o remises en échange de rentes 5 p. o/o converties	25,493,799
Remboursement des biens des communes	2,631,304
Rentes remises en payement de diverses natures de dettes	2,361,354
	91,198,831

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Classement des rentes par catégories de propriétaires.

Les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o sont classées par catégories de propriétaires dans le tableau, pages 434 à 437, lequel fait connaître, quant au montant des rentes et au nombre d'inscriptions, les mouvements de l'année 1844, qui ont modifié, sous ces deux rapports, la situation de chacune de ces natures de rentes, au commencement et à la fin de l'année; les résultats de ce tableau se résument ainsi qu'il suit :

	SITUATION au 1er janvier 1844.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT de l'année 1844. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1845.
		1° *Montant des rentes.*		
Rentes 5 p. 0/0	147,040,480f	"	1,385	147,039,095f
—— 3 p. 0/0	47,763,216	2,604,240f	"	50,367,456
—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600	"	"	1,026,600
—— 4 p. 0/0	22,507,375	"	"	22,507,375
	218,337,671	2,604,240	1,385	220,940,526
		Augmentation : 2,602,855		
		2° *Nombre d'inscriptions.*		
Rentes 5 p. 0/0	230,496f	"	1,404	229,092
—— 3 p. 0/0	31,435	2,457	"	33,892
—— 4 1/2 p. 0/0	1,266	802	"	2,068
—— 4 p. 0/0	3,453	31	"	3,484
	266,650	3,290	1,404	268,536
		Augmentation : 1,886		

Mouvement dans la propriété des rentes.

Le tableau publié pages 440 à 443 résume, pour l'année 1844, les nombreux mouvements qui, sans changer le total de la dette, modifient la situation des diverses catégories de propriétaires de rentes.

La première partie de ce tableau indique ces mouvements pour chacun des mois de l'année 1844; il est subdivisé de manière à distinguer :

1° Les *opérations réelles*, c'est-à-dire les mouvements qu'éprouve la rente par suite des transactions consommées *effectivement* à la bourse;

2° Les *opérations d'ordre*, dénomination sous laquelle on comprend les mouvements qui résultent de *mutations par suite de décès*, pour *réunions* ou *divisions;* de *reliquats de rentes* et autres opérations qui ne donnent pas lieu à déplacement de capitaux.

Le second cadre de ce tableau n'est que la reproduction des faits établis dans le premier, avec l'indication des principales classes de titulaires entre lesquelles se trouvent réparties les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 5 p. o/o.

Situation, au 1er janvier 1845, des crédits accordés pour l'inscription des Rentes 5 p. 0/0.

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1843.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1844.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS RESTÉS à la disposition du ministre des finances.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1844.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1844 (Voir p. 422.)	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS RESTANT à employer au 1er janvier 1845.
Lois des 9 vendémiaire et 24 frimaire an VI, 12 brumaire an VII, 30 ventôse an IX, 21 floréal an X, et autres antérieures à 1814.	Ancienne dette constituée et exigible. (Crédit illimité et dont les termes varient suivant les opérations qui l'affectent.)	63,496,706f	"	63,496,706f	14,767f	63,481,939f	63,481,939f	"	63,481,939f	"
Loi du 20 mars 1813. (Crédit illimité.)	Rentes des communes données en échange de leurs biens vendus. (Crédit illimité comme le précédent.)	2,631,303	"	2,631,303	"	2,631,303	2,631,303	"	2,631,303	"
Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816	Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	8,777,629	"	8,777,629	8,777,629	"	8,777,629	"
Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822	Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	2,400,000	"	2,400,000	270,133	2,129,867	2,129,867	"	2,129,867	"
Loi du 21 décembre 1814	Dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,500,000	"	1,500,000	346	1,499,654	1,499,654	"	1,499,654	"
Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818	Créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 août 1818	43,244,187	"	43,244,187	61,642	43,182,545	43,182,545	"	43,182,545	"
Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817 et 15 mai 1818	Rentes mises à la disposition du Gouvernement pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815	52,600,000	"	52,600,000	"	52,600,000	52,600,000	"	52,600,000	"
Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822	Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	20,409,292	"	20,409,292	20,409,292	"	20,409,292	"
Loi du 31 juillet 1821	Rentes de la Légion d'honneur	240,000	"	240,000	"	240,000	240,000	"	240,000	"
Idem	Avances du trésor pour remboursement de cautionnements	2,654	"	2,654	"	2,654	2,654	"	2,654	"
Loi du 17 mars 1823	Moyens de crédit pour les dépenses extraordinaires du budget de 1823	4,000,000	"	4,000,000	"	4,000,000	4,000,000	"	4,000,000	"
Loi du 5 janvier 1831, ordonnance royale du 29 octobre 1832 et décision ministérielle du 12 novembre suivant.	Rentes mises à la disposition du Gouvernement sur le fonds commun de l'indemnité des émigrés demeuré sans application	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000	"	"	"	"	"
Lois des 5 janvier et 25 mars 1831	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	7,142,858	"	7,142,858	7,142,858	"	7,142,858	"
Lois des 25 mars et 18 avril 1831, et ordonnance royale du 4 mars 1833.	Échange des obligations du trésor remises aux souscripteurs de l'emprunt national	1,071,120	"	1,071,120	49,175	1,021,945	1,021,945	"	1,021,945	"
Lois des 5 janvier, 5 mars, 18 avril 1831 et 21 avril 1832. (Ordonnance royale du 7 juillet 1832.)	Rentes émises pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	7,614,213	"	7,614,213	7,614,213	"	7,614,213	"
		218,129,962	"	218,129,962	3,396,063	214,733,899	214,733,899	"	214,733,899	"

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1845.

Les rentes 5 pour o/o s'élevaient, au 1er avril 1814 (voir pages 473 et 474 du compte de 1832), à	63,307,637f
ACCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1844.	
Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1844, les rentes 5 pour o/o se sont accrues, pour les causes ci-après, d'une somme de 151,426,262 francs, savoir :	
Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée, et inscrites en vertu des lois relatées dans le compte des finances de l'année 1832 (page 474)	174,193
Rentes inscrites au nom des communes en remboursement du prix de leurs biens (*Loi du 20 mars 1813.*)	2,631,303
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (*Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.*)	8,777,629
Rentes remises en payement du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (*Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822.*)	2,129,867
——— des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (*Loi du 21 décembre 1814.*)	1,499,654
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818. (*Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818.*)	43,182,545
Rentes créées pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815. (*Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 6 et 15 mai 1818.*)	52,600,000
Rentes créées pour le remboursement des reconnaissances de liquidation. (*Lois des 8 mars 1821, 1er et 17 août 1822.*)	20,409,292
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus. (*Loi du 31 juillet 1821.*)	240,000
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie. (*Même loi.*)	2,654
Rentes négociées pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1823. (*Loi du 17 mars 1823.*)	4,000,000
Rentes négociées pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831. (*Loi du 25 mars 1831.*)	7,142,858
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange, soit de leurs récépissés de versements, soit des obligations du trésor qui leur avaient été remises. (*Lois des 25 mars et 18 avril 1831.*)	1,021,945
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions. (*Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831, 21 avril 1832 ; et ordonnance royale du 7 juillet 1832.*)	7,614,213
Rétablissement d'une rente dont l'État avait la jouissance temporaire. (*Décision du 14 novembre 1832.*)	109
TOTAL des accroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1844	151,426,262

DÉCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1844.

Les décroissements que les rentes 5 p. o/o ont éprouvés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1844 s'élèvent à 67,693,419 francs, savoir :

Amortissement de rentes admises pendant les années 1814, 1815 et 1817, en payement de domaines nationaux		1,812f
Annulation, en 1817, de deux rentes inscrites au nom du prince de Salm		173,000
Annulation, en 1818, de deux inscriptions au nom du prince de Carignan		100,000
Rentes annulées pendant les années 1817 et 1820, par suite d'abandon au profit de l'État		117
Rentes annulées, en 1821, sur celles que la loi du 24 juillet 1820 avait accordées au trésor pour le remboursement des créances algériennes		41,658
Annulation de rentes rachetées, en exécution de la loi du 26 juillet 1821, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire		1,783,282
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État		15,972
Rentes converties pendant l'année 1825, en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1825, savoir :		
En rentes 3 p. o/o	30,574,116f	31,723,956
En rentes 4 1/2 p. o/o	1,149,840	
Annulation, en exécution de la loi du 17 août 1828, de deux rentes appartenant à la caisse du sceau des titres		100,000
——— pendant l'année 1828, pour cause d'émigration des titulaires		913
——— pendant les années 1828, 1829 et 1830, pour déchéance encourue. (*Loi du 17 août 1822.*)		29,864
——— en exécution de la loi du 28 mai 1829, de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs		1,330,818
——— en exécution de l'art. 13 de la loi du 29 janvier 1831, de la rente appartenant à l'ancienne caisse du sceau des titres		20,690
——— en exécution de l'article 50 de la loi du 21 avril 1832, de rentes provenant, savoir :		
De la dotation des invalides de la guerre	45,116f	59,992
De successions non réclamées desdits invalides	14,876	
——— au profit de l'État, de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (*Lois des 27 et 28 juin 1833.*)		32,000,000
——— par suite d'extinctions de divers majorats réversibles à l'État. (*Décisions des 24 août 1833, 14 avril, 26 mai, 20 octobre 1835, 22 février 1836, 9 février, 22 juin 1839, et 31 juillet 1841.*)		107,864
——— en exécution de la loi du 29 juin 1835, des rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile		135,196
——— de rentes ayant appartenu à divers anciens régiments. (*Décisions des 26 novembre 1833 et 7 novembre 1840.*)		2,318
——— d'une rente inscrite au nom d'un débiteur du trésor. (*Décision du 27 novembre 1835.*)		2,899
——— d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon. (*Décision du 23 mai 1840.*)		750
——— de la rente formant la dotation de l'Université de France. (*Article 2 de la loi du 24 mars 1841.*)		60,718
——— de la rente appartenant au pénitentier militaire de Saint-Germain. (*Décision du 8 mars 1841.*)		1,550
——— par suite de déshérence. (*Décision du 2 octobre 1841.*)		50
TOTAL des décroissements, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1844		67,693,419

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Suite de la *Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1845.*

ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1844.

NÉANT.

TOTAL des accroissements pendant l'année 1844 ..... "

DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1844.

Annulation d'une portion de rente attribuée à l'État dans un partage de présuccession entre lui et le sieur Laujon, par suite de l'émigration du fils du titulaire. (*Décision ministérielle du 13 août 1844.*) 72f

Cette annulation a été opérée avec jouissance du 22 septembre 1839 : pour tous les semestres antérieurs au 22 mars 1843, elle atténue les restes à payer constatés sur les exercices clos, et, à partir de ce dernier semestre, elle affecte les dépenses de l'exercice 1843.

Annulation, en exécution de l'article 9 de la loi du 24 juillet 1843, de rentes provenant de la commission sanitaire de Caen. (*Décision ministérielle du 5 novembre 1844.*) 75

Jouissance d'arrérages afférents à l'exercice 1844.

Annulation de rentes provenant de l'indemnité qui avait été accordée à un sieur Ducru pour la perte de son navire. (*Décision ministérielle du 7 décembre 1844.*) 311

Cette annulation, ayant eu lieu après la clôture de l'exercice 1843, atténue, pour tous les semestres antérieurs au 22 mars 1844, les restes à payer constatés sur les exercices clos, et, à partir de ce dernier semestre, elle affecte les dépenses de l'exercice 1844.

Annulation, par confusion, de deux rentes inscrites au nom de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X 927

Jouissance d'arrérages afférents à l'exercice 1845.

TOTAL des décroissements pendant l'année 1845 1,385

RÉCAPITULATION AU 1er JANVIER 1845.

Rentes inscrites au 1er avril 1814			63,307,637f
Accroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1844	151,426,262f	151,426,262
	Pendant l'année 1844	"	
TOTAL			214,733,899
Décroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1844	67,693,419	67,694,804
	Pendant l'année 1844	1,385	
RESTE pour le montant des rentes inscrites au nom des ayants droit, et dont le trésor avait à servir les arrérages au 1er janvier 1845			147,039,095

Capital nominal	2,940,781,900
Nombre d'inscriptions	229,092

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Emploi des Rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1845.

Les rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1845 se sont élevées (voir page 422), savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1844, à	151,426,262f
Pendant l'année 1844, à	"
ENSEMBLE	151,426,262

Ces rentes ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour divers motifs. (Voir le compte des emprunts, pages 426 à 429 du compte de l'année 1837.)			
Remboursement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818.			
Négociation du 9 octobre 1818	12,313,433f	18,929,377f	
——— du 9 août 1821	6,615,944		
Dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815 :			
Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817	6,000,000f	52,600,000	
——— faites en 1817 et 1818	30,000,000		
——— du 9 mai 1818	14,925,500		
——— du 9 août 1821	1,674,500		
Remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement des dépenses du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816 :			
Négociation du 9 août 1821	1,294,776f	20,409,292	111,717,685
——— du 10 juillet 1823	19,114,516		
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1823 :			
Négociation du 10 juillet 1823		4,000,000	
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1831 :			
Négociation du 19 avril 1831		7,142,858	
Rentes remises en échange des obligations du trésor délivrées aux souscripteurs de l'emprunt national		1,021,945	
Moyens extraordinaires attribués aux exercices 1831 et 1832 :			
Négociation du 8 août 1832		7,614,213	
A REPORTER			111,717,685

REPORT		111,717,685f
Rentes remises en nature à divers.		
Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,193f	39,708,577
Rentes remises aux communes en remboursement du prix de leurs biens. (Loi du 20 mars 1813.)	2,631,303	
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.)	8,777,629	
Rentes données en payement des ordonnances délivrées par les ministres pour les dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (L'émission de ces rentes a été imputée sur le crédit de 2,400,000 fr. ouvert pour les dépenses de cette nature, et sur lequel un prélèvement de 443,600 fr. avait eu lieu pour le remboursement des créances algériennes.)	1,686,267	
Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (Loi du 21 décembre 1814.)	1,499,654	
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,253,168	
Rentes employées au remboursement des créances algériennes. (Loi du 24 juillet 1820.) Ces rentes ont été prélevées sur le crédit de 2,400,000 francs accordé, par les lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822, pour le payement des dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. Sur ces 443,600 fr. de rentes, 401,942 fr. ont été négociés (voir page 380 du compte de 1834), et le surplus, de 41,658 fr., a été annulé au compte des rentes 5 p. 0/0 (voir page 421)	443,600	
Rente remise à la Légion d'honneur, en remboursement de ses biens vendus. (Loi du 31 juillet 1821.)	240,000	
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français anciens comptables en Westphalie. (Même loi.)	2,654	
Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	109	
SOMME ÉGALE au montant des rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1845		151,426,262

Ces rentes représentent, au pair, un capital de 3,028,525,240 francs.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 3 p. 0/0,

AU 1er JANVIER 1845.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance du même jour ont accordé aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0 la faculté, dans un délai déterminé, d'en requérir du ministre des finances la conversion en rentes 3 p. 0/0.

Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0, montant à	30,574,116f
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds	6,115,081
Et les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à	24,459,035

L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert au ministre des finances un crédit de 30,000,000, pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci 30,000,000

Sur ce crédit, il y a lieu de déduire :

1° Les 3,000,000 de rentes qui, en exécution de l'article 2 de la loi du 5 janvier 1831, ont été provisoirement rayés du grand-livre de la dette publique, et annulés au profit de l'État, ci	3,000,000f	
2° 900,000 francs de rentes qui ont été également annulés au profit de l'État, en exécution de la loi du 24 avril 1833	900,000	
		3,900,000
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du ministre des finances		26,100,000
Sur ce crédit, il a été inscrit, suivant la situation ci-contre, une somme de rentes montant à		25,995,310
Partie de crédit non employée et annulée définitivement		104,690

L'ordonnance royale du 16 septembre 1841 a autorisé le ministre des finances, en exécution de l'article 35 de la loi du 25 juin 1841, à procéder à la vente de la somme de rentes 3 p. 0/0 nécessaire pour produire un capital de 150 millions. (Voir le compte spécial de cet emprunt, page 464 du compte de l'année 1843.)

La somme de rentes adjugée au cours de 78 fr. 52 1/2, pour obtenir le capital ci-dessus, s'est élevée à 5,730,659 francs et a été inscrite en totalité (voir ci-contre) 5,730,659f

Une seconde ordonnance royale du 9 novembre 1844 a autorisé également le ministre des finances, en exécution de la loi précitée, à procéder à la vente de la somme de rentes 3 p. 0/0 nécessaire pour produire un capital de 200 millions.

La somme de rentes adjugée au cours de 84 francs 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus, s'est élevée à 7,079,646

NOTA. La liquidation de l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825 est terminée. (Voir, pour les résultats définitifs de cette liquidation, la note publiée, pages 440 et 441 du compte de l'année 1842.)

SITUATION DES RENTES 3 p. 0/0

AU 1er JANVIER 1845.

Rentes inscrites.

1° Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825)				24,459,035f
2° Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825. (Voir, pour le développement par années, page 449 du compte de 1843, et page 441 du compte de 1842,)				25,995,310
3° Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et en intérêts des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair. L'inscription de ces rentes, montant à 10,248,742 francs, a été autorisée :				
En 1836, par l'article 1er de la loi du 17 août 1835, pour			1,410,090f	
En 1841, par l'ordonnance royale du 23 juillet 1841, pour			1,137,807	
En 1842, par l'ordonnance royale du 21 janvier 1842, pour		1,232,219f		
Par l'ordonnance royale du 1er juillet 1842 :			2,488,398	
Jouissance de l'exercice 1842, pour	628,089f 50c	1,256,179		
Jouissance de l'exercice 1843, pour	628,089 50			
En 1843, par l'ordonnance royale du 3 janvier 1843 :				
Jouissance de l'exercice 1843, pour		1,295,401		10,248,742
Par l'ordonnance royale du 2 juillet 1843 :			2,608,021	
Jouissance de l'exercice 1843, pour	656,310f 00c	1,312,620		
Jouissance de l'exercice 1844, pour	656,310 00			
En 1844, par l'ordonnance royale du 2 janvier 1844 :				
Jouissance de l'exercice 1844, pour		1,299,747		
Par l'ordonnance royale du 30 juin 1844 ;			2,604,426	
Jouissance de l'exercice 1844, pour	652,339f 50c	1,304,679		
Jouissance de l'exercice 1845, pour	652,339 50			
4° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 150 millions (loi du 25 juin et ordonnance royale du 16 septembre 1841), savoir :				
Pendant l'année 1841			817,800f	
——— 1842			4,593,119	5,730,659
——— 1843			319,740	
				66,433,746

Rentes annulées.

Rentes annulées au profit de l'État, pour divers motifs	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821	62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulées en exécution de l'article 9 de la loi du 24 juillet 1843. (Décision ministérielle du 5 novembre 1844.)	186	
Jouissance d'arrérages afférents à l'exercice 1844		16,066,290
RESTE, pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1845		50,367,456

Capital nominal	1,678,915,200
Nombre d'inscriptions	33,892

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 1/2 p. 0/0

au 1er janvier 1845.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. 0/0. (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,840f
Il a été déduit, pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
Reste en rentes 4 1/2 p. 0/0		1,034,764
A déduire :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068f	
Rentes rachetées en 1833, par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte de 1833.)	1,096	
		8,164
Reste pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1845		1,026,600

Capital nominal 22,813,333f

Nombre d'inscriptions 2,068

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 p. 0/0

au 1er janvier 1845.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci		4,000,000f
La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de		3,134,950
Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs, qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci		865,050
Les rentes 4 p. 0/0 inscrites au grand-livre du trésor, à l'époque du 1er janvier 1845, se composent de celles qui suivent :		
1° Rentes négociées, comme il est dit ci-dessus, pour les dépenses extraordinaires des budgets de 1828 et de 1829, ci		3,134,950
2° Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.		
L'inscription de ces rentes, montant à 15,294,420 francs, a été autorisée :		
En 1835, par l'article 1er de la loi du 17 août 1835, pour	4,765,811f	
En 1840, par l'ordonnance royale du 29 septembre 1840 (jouissance de l'exercice 1841), pour	6,242,357	
En 1841, par l'ordonnance royale du 29 juin 1841 :		15,294,420
Jouissance de l'exercice 1841, pour	2,143,126f	4,286,252
Jouissance de l'exercice 1842, pour	2,143,126	
3° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations, en exécution de l'article 2 de la loi du 31 mars 1837, pour la consolidation, en capital et en intérêts, des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835		4,092,647
Ensemble		22,522,017
A déduire :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	9,740f	
Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821	4,902	
		14,642
Reste pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1845		22,507,375

Capital nominal 562,684,375f

Nombre d'inscriptions 3,484

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1845.

		PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1845.				OBSERVATIONS.
		5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	41/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	
RENTES CRÉÉES.										
Rentes négociées.	Rentes créées pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 nov. 1815	52,600,000f	"	"	"	"	"	"	"	Le tableau publié pages 426 à 429 du compte de 1837 fait connaître l'époque, le taux, le mode et le produit des diverses négociations de rentes, les lois qui les ont autorisées, l'origine, la nature et le montant des rentes aliénées, ainsi que l'affectation des ressources provenant des emprunts. Les rentes ci-contre ont fait partie des négociations suivantes : PREMIÈRE PÉRIODE. 6,000,000f Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817. 30,000,000 ——— des années 1817 et 1818. 14,925,500 ——— du 9 mai 1818. 1,674,500 ——— du 9 août 1821. 52,600,000
	——— pour le payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	"	"	"	"	"	"	"	12,313,433 Négociation du 9 novembre 1818. 6,615,944 ——— du 9 août 1821. 18,929,377
	——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	"	"	"	"	"	"	1,294,776 Négociation du 9 août 1821. 19,114,516 ——— du 10 juillet 1823. 20,409,292
	——— pour les dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	"	"	"	"	"	"	"	4,000,000 Négociation du 10 juillet 1823. 3,134,950 ——— du 12 janvier 1830.
	——— pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	"	"	3,134,950f	"	"	"	"	"	DEUXIÈME PÉRIODE.
	——— pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	"	"	"	"	7,142,858f	"	"	"	7,142,858 Négociation du 19 avril 1831.
	——— pour l'échange des obligations de l'emprunt national au pair	"	"	"	"	(a)1,021,945	"	"	"	
	——— pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	"	"	"	"	(a)7,614,213	"	"	"	7,614,213 ——— du 8 août 1832.
	——— pour la consolidation des bons du trésor affectés à l'amortissement des rentes au-dessus du pair	"	"	"	"	"	"	(b)15,294,420	(b)10,248,742	
	——— des fonds appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance	"	"	"	"	"	"	(c) 4,092,647	"	
	——— pour les besoins extraordinaires des exercices 1840, 1841 et 1842	"	"	"	"	"	"	"	(d)5,730,659	
	TOTAL des rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	19,387,067	15,979,401	
		99,073,619				51,145,484				
		150,219,103								
Rentes remises à divers.	Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,173	"	"	"	20	"	"	"	
	Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus	2,632,133	"	"	"	315	"	"	"	
	Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	"	"	"	"	"	"	"	
	Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	"	"	"	"	"	"	
	Rentes remises en payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,672,958	"	"	"	13,309	"	"	"	
	Rentes affectées au remboursement des créances algériennes, et prélevées sur le crédit ouvert pour le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	443,600	"	"	"	"	"	"	"	
	Rentes remises en payement des créances étrangères liquidées en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,251,175	"	"	"	1,993	"	"	"	
	Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	"	"	"	"	"	"	"	
	Rente inscrite pour remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie	2,654	"	"	"	"	"	"	"	
	Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0	"	1,034,764f	"	24,459,035f	"	"	"	"	
	Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	"	"	"	23,046,660	"	"	"	2,948,650	
	Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	"	"	"	"	109	"	"	"	
	TOTAL des rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	
		88,234,435				2,964,396				
		91,198,831								
RÉCAPITULATION.	Rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	19,387,067	15,979,401	
	Rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	
	TOTAL des rentes créées	135,632,645	1,034,764	3,134,950	47,505,695	15,794,762	"	19,387,067	18,928,051	
		187,308,054				54,109,880				
		241,417,934								

(a) Voir le tableau pages 426 à 429 du compte des finances de l'année 1837.

(b) Voir le tableau page 463.

(c) Voir comme il est dit à la lettre (a).

(d) Voir le tableau page 465 du compte de 1843.

NOTA. La note explicative (page 416) indique les années pendant lesquelles les négociations de rentes ont eu lieu, et les circonstances financières ou politiques qui les ont nécessitées.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1845.*

RENTES ANNULÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1845.				OBSERVATIONS.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes inscrites au nom du prince de Salm	173,000	"	"	"	"	"	"	"	
——— du prince de Carignan	100,000	"	"	"	"	"	"	"	
Rentes annulées sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,664,527	"	"	"	118,755f	1,096f	4,902f	62,343f	
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État	11,357	"	"	"	4,615	"	"	"	
Rentes 5 p. 0/0 converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0	31,723,956	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	100,000	"	"	"	20,690	"	"	"	
——— pour déchéance encourue	29,756	"	"	"	158	"	"	"	
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1,330,818	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	"	"	"	"	45,116	"	"	"	
——— de successions non réclamées des invalides de la guerre	"	"	"	"	14,876	"	"	"	
——— appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	135,196	"	"	"	
——— à divers régiments	"	"	"	"	2,318	"	"	"	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 23 juin 1830 et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	"	7,068f	9,740f	16,003,286f	"	"	"	"	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	32,000,000	"	"	"	
Extinction de majorats réversibles à l'État	"	"	"	"	107,864	"	"	"	
Rentes annulées au profit de l'État pour diverses motifs	1,030	"	"	475	3,282	"	"	"	
Annulation de rentes qui, par l'effet d'erreurs de liquidation, avaient été indûment inscrites au nom des communes	"	"	"	"	1,145	"	"	"	
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	"	"	"	"	750	"	"	"	
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.)	"	"	"	"	60,718	"	"	"	
Annulation d'une rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain	"	"	"	"	1,550	"	"	"	
Annulation de rentes inscrites aux noms des commissions sanitaires de Caen et d'Hyères (art 9 de la loi du 24 juillet 1843)	"	"	"	"	75	"	"	186	
Annulation de rentes provenant de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X	"	"	"	"	927	"	"	"	
TOTAL des rentes annulées	35,177,914	7,068	9,740	16,003,761	32,518,035	1,096	4,902	62,529	
	51,198,483				32,586,562				
	83,785,045								

RÉCAPITULATION.

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE. PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1845.				TOTAUX POUR LES DEUX PÉRIODES.				TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1845.	OBSERVATIONS.
		Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.		
Rentes 5 p. 0/0	63,307.637f	135,632,645f	35,177,914f	100,454,731f	"	15,794,762f	32,518,035f	"	16,723,273f	151,427,407f	67,695,949f	83,731,458f	"	147,039,095f	
——— 4 1/2 p. 0/0	"	1,034,764	7,068	1,027,696	"	"	1,096	1,096	"	1,034,764	8,164	1,026,600	"	1,026,600	
——— 4 p. 0/0	"	3,134,950	9,740	3,125,210	"	19,387,067	4,902	19,382,165f	"	22,522,017	14,642	22,507,375	"	22,507,375	
——— 3 p. 0/0	"	47,505,695	16,003,761	31,501,934	"	18,928,051	62,529	18,865,522	"	66,433,746	16,066,290	50,367,456	"	50,367,456	
	63,307,637	187,308,054	51,198,483	136,109,571	"	54,109,880	32,586,562	38,247,687	16,724,369	241,417,934	83,785,045	157,632,889	"	220,940,526	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de Rentes 5, 3, 4 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds au 1er Janvier 1845.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 5 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1844. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1844. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1844. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1845. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1845. Sommes.	RENTES 3 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1844. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1844. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1844. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1845. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1845. Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																
Caisse d'amortissement. (*S/C* de rentes non transférables)	1	12,540,978f	"	"	"	"	1	12,540,978f	1	21,416,742f	"	3,592,431f	"	"	1	25,009,173f
Majorats sur demandes	92	608,170	1	3,880f	"	"	93	612,050	1	548	"	"	"	"	1	548
Dotations réversibles au domaine de l'État	69	757,418	"	34,507	2	"	67	791,925	"	"	"	"	"	"	"	"
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	1	199,538	"	6,517	"	"	1	206,055	1	62	"	2	"	"	1	64
Immobilisation provisoire	8	32,809	2	8,748	"	"	10	41,557	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	1	6,773,153	"	"	"	"	1	6,773,153	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* particulier.)	1	3,668,378	"	"	"	"	1	3,668,378	1	1,405,292	"	"	"	"	1	1,405,292
Université royale. (*Fonds de dotation.*)	1	528,710	"	181	"	"	1	528,891	"	"	"	"	"	"	"	"
Invalides de la marine	1	4,759,239	"	25,000	"	"	1	4,784,239	"	"	"	"	"	"	"	"
Fonds de retraite	166	878,747	31	16,914	"	36	197	895,661	13	6,320	"	764	"	"	13	7,084
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	552	322,845	"	"	"	"	516	296,910	127	163,689	10	"	"	27,130f	137	136,559
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	1,121	2,707,742	43	58,519	"	"	1,164	2,766,261	20	67,695	1	4,523	"	"	21	72,218
Établissements étrangers, publics et religieux	429	260,509	4	"	"	"	433	258,531	1	8,560	"	1,074	"	"	1	9,634
Inscriptions départementales. (*Établissements français, publics et religieux.*)	33,683	11,335,771	2,821	384,149	"	"	36,504	11,719,920	333	197,301	52	13,811	"	"	385	211,112
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	1	500,000	"	"	"	"	1	500,000	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* de fonds des caisses d'épargne.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	36,127	45,874,007	2,902	538,415	38	"	38,991	46,384,509	498	23,266,209	63	3,612,605	"	27,130	561	26,851,684
RENTES MOBILISÉES.																
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	87	13,092	1	1,518	"	"	88	14,610	3	200	2	1,020	"	"	5	1,220
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	4	633,487	"	"	"	6,329	4	627,158	2	263,815	"	"	"	87,271	2	176,544
Banque de France. (*Fonds disponibles.*)	1	2,355,401	"	35,837	"	"	1	2,391,238	1	337,307	"	1,308	"	"	1	338,615
Caisses d'épargne et tontines	6	1,548,486	"	2,666	"	"	6	1,551,152	"	"	"	"	"	"	"	"
Compagnies diverses d'assurances	142	2,115,342	1	560,376	"	"	143	2,675,718	57	874,485	"	52,105	2	"	55	926,590
Sociétés françaises	721	944,240	61	111,109	"	"	782	1,055,349	40	311,986	12	"	"	100,280	52	211,706
Sociétés étrangères	29	53,792	"	"	2	16,630	27	37,162	11	3,665	"	"	"	"	11	3,665
Inscriptions départementales. (*Établissements particuliers.*)	11,620	603,343	16	"	"	55,222	11,636	548,121	107	91,609	8	"	"	8,110	115	83,499
Inscriptions départementales. (*Propriétaires divers.*)	19,121	7,026,819	"	"	521	254,615	18,600	6,772,204	2,276	971,990	132	53,708	"	"	2,408	1,025,698
Agents de change et banquiers	119	1,455,778	"	628,279	1	"	118	2,084,057	108	2,593,220	7	"	"	2,165,184	115	428,036
Propriétaires divers (B)	149,547	81,954,793	"	"	4,906	1,629,436	144,647	80,325,357	24,245	17,615,190	2,054	1,812,259	"	"	26,299	19,427,449
Rentes au porteur	12,972	2,461,900	1,077	110,560	"	"	14,049	2,572,460	4,087	1,433,540	181	"	"	540,790	4,268	892,750
	194,369	101,166,473	1,156	1,450,345	5,424	1,962,232	190,101	100,654,586	30,937	24,497,007	2,396	1,920,400	2	2,901,635	33,331	23,515,772
RÉSUMÉ.																
Rentes immobilisées	36,127	45,874,007	2,902	538,415	38	"	38,991	46,384,509	498	23,266,209	63	3,612,605	"	27,130	561	26,851,684
Rentes mobilisées	194,369	101,166,473	1,156	1,450,345	5,424	1,962,232	190,101	100,654,586	30,937	24,497,007	2,396	1,920,400	2	2,901,635	33,331	23,515,772
	230,496	147,040,480	4,058	1,988,760	3,462	1,990,145	229,092	147,039,095	31,435	47,763,216	2,459	5,533,005	2	2,928,765	33,892	50,367,456
			Diminution....		1,396 francs. 1,462 inscriptions.						Augmentation.....		2,604,240 francs. 2,457 inscriptions.			

(A) (B) Voir les observations ci-après, pages 436 et 437.

Voir d'autre part la suite de ce tableau.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite de l'*État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er Janvier 1845.*

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1844. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1844. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1844. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1845. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1845. Sommes.	RENTES 4 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1844. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1844. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1844. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1845. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1845. Sommes.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, au 1er janvier 1845. Nombre d'inscriptions.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, au 1er janvier 1845. Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																		
Caisse d'amortissement. (*S/C* de rentes non transférables)	1	131,298f	"	"	"	"	1	131,298f	1	15,983,515f	"	"	"	"	1	15,983,515f	4	(c) 53,664,964f
Majorats sur demandes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	94	612,598
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	67	791,925
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	206,119
Immobilisation provisoire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	41,557
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	6,773,153
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* particulier)	1	16,653	"	"	"	"	1	16,653	1	605,665	"	"	"	"	1	605,665	4	5,695,988
Université royale. (*Fonds de dotation.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	528,891
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4,784,239
Fonds de retraite	"	"	"	"	"	"	"	"	3	10,981	1	1,389f	"	"	4	12,370	214	914,883
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	9	5,496	"	"	2	303f	7	5,193	9	6,123	2	"	"	3,300f	11	2,823	671	441,485
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	8	403	"	"	"	"	8	403	2	467	3	1,991	"	"	5	2,458	1,198	2,841,340
Établissements étrangers, publics et religieux	"	"	"	"	"	"	"	"	4	8,900	"	"	1	5,000	3	3,900	437	272,065
Inscriptions départementales. (*Établissements français, publics et religieux.*)	15	2,270	1	42f	"	"	16	2,312	34	10,995	12	387	"	"	46	11,382	36,951	11,944,726
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	500,000
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* de fonds des caisses d'épargne.)	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4,092,647	"	"	"	"	1	4,092,647	1	4,092,647
	34	156,120	1	42	2	303	33	155,859	55	20,719,293	18	3,767	1	8,300	72	20,714,760	39,657	94,106,58
RENTES MOBILISÉES.																		
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	93	15,830
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2,550	"	"	"	"	1	2,550	7	806,484
Banque de France. (*Fonds disponibles.*)	1	11,000	"	"	"	"	1	11,000	1	6,395	"	1,800	"	"	1	8,195	4	2,748,091
Caisses d'épargne et tontines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	1,551,152
Compagnies diverses d'assurances	12	5,099	"	323	4	"	8	5,422	8	11,764	"	100	1	"	7	11,864	213	3,620,551
Sociétés françaises	"	"	1	525	"	"	1	525	10	11,075	1	"	"	140	11	10,935	846	1,278,515
Sociétés étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	4	75	"	"	"	"	4	75	42	40,902
Inscriptions départementales. (*Établissements particuliers.*)	2	567	"	"	"	"	2	567	9	1,820	"	"	"	"	9	1,820	11,762	634,007
Inscriptions départementales. (*Propriétaires divers.*)	272	52,799	"	"	12	1,505	260	51,204	364	107,356	10	2,943	"	"	374	110,299	21,642	7,959,405
Agents de change et banquiers	20	12,152	4	16,194	"	"	24	28,346	14	15,339	10	6,921	"	"	24	22,260	281	2,562,699
Propriétaires divers (B)	913	788,163	807	"	"	16,046	1,720	772,117	2,712	1,563,008	"	"	32	16,141	2,680	1,546,867	175,346	102,071,790
Rentes au porteur	12	700	7	860	"	"	19	1,560	275	68,700	26	9,050	"	"	301	77,750	18,637	3,544,520
	1,232	870,480	819	17,902	16	17,641	2,035	870,741	3,398	1,788,082	47	20,814	33	16,281	3,412	1,792,615	228,879	126,833,946
RÉSUMÉ.																		
Rentes immobilisées	34	156,120	1	42	2	303	33	155,859	55	20,719,293	18	3,767	1	8,300	72	20,714,760	39,657	94,106,580
Rentes mobilisées	1,232	870,480	819	17,902	16	17,641	2,035	870,741	3,398	1,788,082	47	20,814	33	16,281	3,412	1,792,615	228,879	126,833,946
	1,266	1,026,600	820	17,944	18	17,944	2,068	1,026,600	3,453	22,507,375	65	24,581	34	24,581	3,484	22,507,375	268,536	220,940,526
			Augmentation . . .		" Néant. 802 inscriptions.						Augmentation .		" Néant. 31 inscriptions.					

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui ont été rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation, y compris 1,500 francs de rentes rachetées le 31 décembre 1844, mais qui n'ont été livrées à la caisse d'amortissement que le 8 janvier 1845 (voir la note ci-contre), ci..... 28,121,802f } 53,664,964f
et celles provenant de la consolidation des bons du trésor, en exécution de la loi du 10 juin 1833..... 25,543,162 } 46,526,683
qui, réunies aux..... 100,191,647
de sa dotation annuelle, non compris 2,359,882 francs pour le centième du capital nominal de l'emprunt négocié le 9 décembre 1844, et dont l'amortissement ne doit profiter qu'à partir du 1er janvier 1845 (voir page 455), forment, à cette dernière époque, une puissance d'amortissement de la dette de.....
Mais, comme cette puissance n'agit que sur les fonds publics qui se présentent journellement sur la place, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles auxquelles s'applique l'action de l'amortissement celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que l'emploi en majorats, les fonds de retraite, les dotations spéciales, etc., etc.

(B) Parmi les rentes, au nom de divers propriétaires, qui sont indiquées ici comme mobiles, on ne se dissimule pas qu'il y en a encore une certaine partie qui ne prend point part à l'action de la caisse d'amortissement : ce sont celles qui s'appliquent à des constitutions dotales, à des fonds de mineurs ou de propriétaires absents, ou à tout autre emploi qui ne permet pas qu'il en soit immédiatement disposé ; mais il serait trop difficile d'arbitrer, même approximativement, le montant des rentes de cette nature.

(C) Il existe, entre ce résultat et celui que l'on trouve au compte de la caisse d'amortissement, une différence de 1,500 francs, dont la cause est expliquée, page 465 de ce dernier compte.

NOTA. Les rentes comprises dans ce tableau sont celles qui se trouvent inscrites sur le grand livre du Trésor, au nom des titulaires qui en reçoivent les arrérages ; mais, comme l'indique le tableau, page 426, le grand-livre comprend, en outre, au nom du Trésor, une rente de 7,079,646 francs, formant le montant de l'emprunt de 200 millions adjugé le 9 décembre 1844.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Situation, à l'époque du 1er Janvier 1845, des rentes 5 p. 0/0 possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nu-propriétaires.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS départementales.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS TOTAL.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS départementales.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS. directes.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS. départementales.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS. TOTAL.
Établissements français.	Établissements publics	d'utilité générale,	Domaines de l'État	successions en déshérence	14,610	"	14,610	"	"	"	14,610	"	14,610
			dotés par l'État	Caisse d'amortissement	12,540,978	"	12,540,978	"	"	"	12,540,978	"	12,540,978
				Légion d'honneur	6,773,153	"	6,773,153	"	"	"	6,773,153	"	6,773,153
				Caisse des invalides de la marine	4,784,239	"	4,784,239	"	"	"	4,784,239	"	4,784,239
				Université royale	528,891	"	528,891	"	"	"	528,891	"	528,891
			non dotés	Caisse des dépôts et consignations	s/c particulier	3,668,378	"	3,668,378	"	"	"	3,668,378	"	3,668,378
					s/c à divers	509,445	"	509,445	"	"	"	509,445	"	509,445
					s/c de dépôts temporaires	116,113	"	116,113	"	"	"	116,113	"	116,113
					s/c de garantie de prêts	1,600	"	1,600	"	"	"	1,600	"	1,600
			subventionnés par l'État	Institution royale des sourds-muets	9,992	"	9,992	"	"	"	9,992	"	9,992
				Institution des jeunes aveugles	7,261	"	7,261	"	"	"	7,261	"	7,261
				Hospice royal des Quinze-Vingts	70,890	"	70,890	"	"	"	70,890	"	70,890
				Hospice de Charenton (aliénés indigents)	22,428	"	22,428	"	"	"	22,428	"	22,428
				Grands séminaires	37,150	241,942	279,092	9,093	2,362	11,455	46,243	244,304	290,547
				Colléges royaux	47,690	125,745	173,435	800	"	800	48,490	125,745	174,235
			non subventionnés	Fonds de retraite des ministères et administrations	895,661	"	895,661	"	"	"	895,661	"	895,661
				Académies de Paris, université	130,038	"	130,038	12,800	"	12,800	142,838	"	142,838
				Communes	27,557	3,218,815	3,246,372	8,126	1,845	9,971	35,683	3,220,660	3,256,343
				Hospices	1,843,645	5,068,705	6,912,350	65,093	7,422	72,515	1,908,738	5,076,127	6,984,865
				Bureaux de bienfaisance et de charité	75,608	2,009,040	2,084,648	20,630	7,275	27,905	96,238	2,016,315	2,112,553
				Fabriques des églises	101,089	537,812	638,901	12,950	5,935	18,885	114,039	543,747	657,786
		d'utilité locale.	*idem*	Petits séminaires	6,840	11,304	18,144	750	4,002	4,752	7,590	15,306	22,896
				Colléges, écoles primaires et gratuites	78,145	65,761	143,906	328	312	640	78,473	66,073	144,546
				Maisons centrales de détention	"	276,484	276,484	"	"	"	"	276,484	276,484
				Prisons	1,940	4,178	6,118	"	"	"	1,940	4,178	6,118
				Fondations et institutions particulières de bienfaisance	81,191	"	81,191	3,029	"	3,029	84,220	"	84,220
			secours par l'État ou sous la surveillance du Gouvernement	Congrégations, couvents, communautés de femmes enseignantes et hospitalières	87,215	115,237	202,452	3,348	2,973	6,321	90,563	118,210	208,773
				Missions étrangères et lazaristes	12,706	"	12,706	700	"	700	13,406	"	13,406
				Banque de France. s/c de fonds de réserve	500,000	"	500,000	"	"	"	500,000	"	500,000
				Banque de France. s/c de fonds disponibles	2,391,238	"	2,391,238	"	"	"	2,391,238	"	2,391,238
				Banques de Bordeaux, Marseille, Toulouse, Lille, Nantes, du Havre, etc.	29,000	268,415	297,415	"	"	"	29,000	268,415	297,415
				Caisses d'épargne	1,374,194	86,071	1,460,265	"	"	"	1,374,194	86,071	1,460,265
				Tontines	220,682	"	220,682	1,809	"	1,809	222,491	"	222,491
				Caisses de retraite d'établissements particuliers	214,255	5,857	220,112	7,179	"	7,179	221,434	5,857	227,291
	Établissements particuliers.	Associations et entreprises diverses.		Compagnies d'assurances	2,635,172	64,115	2,699,287	43,793	"	43,793	2,678,965	64,115	2,743,080
				Sociétés de secours mutuels	59,240	"	59,240	"	"	"	59,240	"	59,240
				Sociétés de secours	83,979	63,167	147,137	2,737	1,264	4,001	86,707	64,431	151,138
				Sociétés d'encouragement de l'industrie nationale	20,804	"	20,804	1,250	"	1,250	22,054	"	22,054
				Sociétés d'agriculture, de géologie, etc.	7,664	3,606	11,270	"	"	"	7,664	3,606	11,370
				Chemins de fer, ponts et canaux	33,679	6,843	40,522	"	"	"	33,679	6,843	40,522
				Chambres des avoués, notaires, huissiers, courtiers de commerce	160,088	20,159	180,247	5,278	"	5,278	165,366	20,159	185,525
				Exploitations, agences et associations à divers titres	312,717	41,395	354,112	55,937	"	55,937	368,654	41,395	410,649
	Majorats et dotations			Majorats sur demandes	612,050	"	612,050	"	"	"	612,050	"	612,050
				Dotations réversibles au domaine de l'État	791,925	"	791,925	"	"	"	791,925	"	791 925
				Compte d'accroissenent	206,055	"	206,055	"	"	"	206,055	"	206,055
				Immobilisations provisoires	41,557	"	41,557	"	"	"	41,557	"	41,557
				TOTAUX pour les établissements français	42,168,743	12,234,651	54,403,394	255,630	33,390	289,020	42,424,373	12,268,041	54,692,414
Établissements étrangers				Établissements publics	199,118	"	199,118	59,413	"	59,413	258,531	"	258,531
				Sociétés à divers titres	37,162	"	37,162	"	"	"	37,162	"	37,162
				TOTAUX pour les établissements étrangers	236,280	"	236,280	59,413	"	59,413	295,693	"	295,693
				TOTAUX GÉNÉRAUX	42,405,023	12,234,651	54,639,674	315,043	33,390	348,433	42,720,066	12,268,041	54,988,107

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDEE.

Tableau du mouvement dans la propriété des Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1844, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles.

MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	Par transferts.	TOTAL.	À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	Par transferts.	TOTAL.	À déduire, pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Janvier	374,277	4,729,928	5,104,205	1,992,894	3,111,311	1,367,443	2,354,004	3,721,447	2,047,064	1,674,383
Février	2,056,868	3,750,358	5,807,226	3,073,810	2,733,416	99,072	1,957,148	2,056,220	584,138	1,472,082
Mars	619,177	6,015,869	6,635,046	2,569,859	4,065,187	83,553	3,109,256	3,192,809	819,893	2,372,916
Avril	987,258	6,572,386	7,559,644	3,258,276	4,301,368	66,208	3,702,630	3,768,838	1,100,234	2,668,604
Mai	1,194,038	7,846,804	9,040,842	5,064,398	3,976,444	240,631	2,900,509	3,141,140	1,065,621	2,075,519
Juin	445,941	5,943,293	6,389,234	2,992,775	3,396,459	80,804	2,813,910	2,894,714	814,949	2,079,765
Juillet	335,494	4,366,361	4,721,855	1,685,576	3,036,279	1,371,813	2,333,965	3,705,778	1,949,913	1,755,865
Août	1,130,203	4,401,937	5,532,140	3,035,607	2,496,533	64,724	2,224,143	2,288,867	622,577	1,666,290
Septembre	682,929	4,292,840	4,975,769	2,365,567	2,610,202	97,818	1,906,471	2,004,289	752,620	1,251,669
Octobre	743,514	5,334,640	6,078,154	2,458,594	3,619,560	38,460	2,832,648	2,871,108	747,689	2,123,419
Novembre	2,166,220	4,716,468	6,882,688	4,249,494	2,633,194	308,113	3,687,776	3,995,889	1,791,399	2,204,490
Décembre	354,865	5,789,808	6,144,673	2,198,398	3,946,275	70,764	2,448,243	2,519,007	618,915	1,900,092
	11,110,784	63,760,692	74,871,476	34,945,248	39,926,228	3,889,403	32,270,703	36,160,106	12,915,012	23,245,094

MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	Par transferts.	TOTAL.	À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	Par transferts.	TOTAL.	À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Janvier	1,165	17,307	18,472	3,863	14,609	5,340	73,961	79,301	36,226	43,075
Février	"	17,619	17,619	1,095	16,524	5,157	51,871	57,028	25,946	31,082
Mars	"	11,532	11,532	3,068	8,464	3,820	77,460	81,280	21,561	59,719
Avril	3,742	12,756	16,498	8,118	8,380	17,521	37,379	54,900	27,659	27,241
Mai	1,370	5,818	7,188	2,024	5,164	3,878	38,415	42,293	14,003	28,290
Juin	"	7,440	7,440	2,394	5,046	6,482	118,077	124,559	37,267	87,292
Juillet	14,215	21,285	35,500	18,667	16,833	2,982	62,142	65,124	33,913	31,211
Août	1,145	9,028	10,173	1,254	8,919	9,799	73,473	83,272	56,355	26,917
Septembre	"	5,128	5,128	3,073	2,055	16,721	67,625	84,346	31,729	52,617
Octobre	3,727	10,648	14,375	4,671	9,704	3,434	45,529	48,963	13,639	35,324
Novembre	11,000	12,388	23,388	12,450	10,938	6,100	23,059	29,159	11,036	18,123
Décembre	2,606	13,894	16,500	5,971	10,529	4,184	39,969	44,153	9,278	34,875
	38,970	144,843	183,813	66,648	117,165	85,418	708,960	794,378	318,612	475,766

Décomposition du Mouvement ci-dessus, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles qui ont eu lieu tant au débit qu'au crédit des comptes ouverts sur le Grand-Livre des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0.

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations — Au débit.	Au crédit.	À déduire : Opérations d'ordre. — Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles — Ventes.	Achats.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations. — Au débit.	Au crédit.	À déduire : Opérations d'ordre. — Au débit.	Au crédit.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Propriétaires divers.	Janvier	2,357,087	2,205,276	1,086,468	1,086,468	1,270,619	1,118,808	772,305	750,801	257,054	257,054
	Février	1,905,053	1,793,737	1,155,475	1,155,475	749,578	638,262	644,151	570,229	225,733	225,733
	Mars	2,887,141	2,232,855	1,324,863	1,324,863	1,562,278	907,992	654,782	941,287	197,615	197,615
	Avril	3,698,484	3,454,174	2,225,789	2,225,789	1,472,695	1,228,385	1,141,020	1,429,302	502,339	502,339
	Mai	3,954,980	3,650,332	2,604,047	2,604,047	1,350,933	1,046,285	746,308	1,009,005	341,428	341,428
	Juin	2,445,506	2,450,206	1,440,434	1,440,434	1,005,072	1,009,772	853,228	851,192	217,517	217,517
	Juillet	1,964,772	1,954,043	973,113	973,113	991,659	980,930	537,347	802,913	243,040	243,040
	Août	2,151,916	2,268,990	1,488,886	1,488,886	663,030	780,104	635,077	589,925	247,318	247,318
	Septembre	2,283,356	2,365,642	1,551,080	1,551,080	732,276	814,562	423,783	527,621	200,179	200,179
	Octobre	2,788,905	2,635,308	1,518,633	1,518,633	1,270,272	1,116,675	790,517	791,723	266,376	266,376
	Novembre	3,193,225	3,151,842	2,364,467	2,364,467	828,758	787,375	592,883	979,162	280,859	280,859
	Décembre	2,681,592	2,404,765	1,375,648	1,375,648	1,305,944	1,029,117	1,054,922	901,212	341,525	341,525
		32,312,017	30,567,170	19,108,903	19,108,903	13,203,114	11,458,267	8,846,223	10,144,372	3,320,983	3,320,983

MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Reste en opérations réelles — Ventes.	Achats.	Montant brut des opérations. — Au débit.	Au crédit.	À déduire : Opérations d'ordre. — Au débit.	Au crédit	Reste en opérations réelles. — Ventes.	Achats.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations. — Au débit.	Au crédit.	À déduire : Opérations d'ordre. — Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. — Ventes.	Achats.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Janvier	515,251	493,747	7,010	7,002	2,196	2,196	4,814	4,806	55,526	56,253	36,160	36,160	19,366	20,093
Février	418,418	344,496	10,096	6,398	1,085	1,085	9,011	5,313	25,001	22,772	15,519	15,519	9,482	7,253
Mars	457,167	743,672	5,263	4,043	3,068	3,068	2,195	975	29,655	27,013	11,278	11,278	18,377	15,735
Avril	638,681	926,963	12,043	8,079	6,606	6,606	5,437	1,473	36,857	31,813	23,430	23,430	13,427	8,383
Mai	404,880	667,577	2,295	4,466	2,024	2,024	271	2,442	24,644	28,127	13,439	13,439	11,205	14,688
Juin	635,711	633,675	4,256	2,737	1,503	1,503	2,753	1,234	73,799	70,771	18,605	18,605	55,194	52,166
Juillet	294,307	559,873	26,160	25,847	18,114	18,114	8,046	7,733	29,228	22,140	14,309	14,309	14,919	7,831
Août	387,759	342,607	3,709	5,527	1,237	1,237	2,472	4,290	22,219	25,929	16,514	16,514	5,705	9,415
Septembre	223,604	327,442	4,142	4,009	3,073	3,073	1,069	936	19,328	24,643	3,589	3,589	15,739	21,054
Octobre	524,141	525,347	7,596	7,095	4,114	4,114	3,482	2,981	32,005	29,546	12,975	12,975	19,030	16,571
Novembre	312,024	698,303	11,470	5,700	1,450	1,450	10,020	4,250	19,564	18,249	10,783	10,783	8,781	7,466
Décembre	713,397	559,687	7,774	3,827	1,653	1,653	6,121	2,174	11,114	14,236	3,857	3,857	7,257	10,379
	5,525,340	6,823,389	101,814	84,730	46,123	46,123	55,691	38,607	378,940	371,492	180,458	180,458	198,482	191,034

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de la *Décomposition du Mouvement dans la propriété des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1844, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles qui ont eu lieu, tant au débit qu'au crédit des comptes ouverts sur le Grand-Livre.*

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. MONTANT brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 3 P. 0/0. MONTANT brut des opérations Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Agents de change et banquiers.	Janvier.....	2,503,705	2,532,291	751,748	751,748	1,751,957	1,780,543	1,536,824	1,532,805	457,866	457,866	1,078,958	1,074,939
	Février.....	2,301,412	2,215,265	464,400	464,400	1,837,012	1,750,865	1,337,324	1,370,401	353,530	353,530	983,794	1,016,871
	Mars.....	3,230,699	3,745,155	834,481	834,481	2,396,218	2,910,674	2,188,621	1,998,405	517,949	517,949	1,670,672	1,480,456
	Avril.....	3,250,236	3,430,426	656,938	656,938	2,593,298	2,773,488	2,578,096	2,216,119	596,305	596,305	1,981,791	1,619,814
	Mai.....	3,055,095	3,387,120	584,803	584,803	2,470,292	2,802,317	2,312,064	1,954,790	653,925	653,925	1,658,139	1,300,865
	Juin.....	2,777,934	2,721,322	566,126	566,126	2,211,808	2,155,196	1,975,680	1,888,072	579,802	579,802	1,395,878	1,308,270
	Juillet.....	2,671,541	2,635,999	697,182	697,182	1,974,359	1,938,817	1,843,176	1,472,779	395,476	395,476	1,447,700	1,077,303
	Août.....	2,366,588	2,192,565	585,529	585,529	1,781,059	1,607,036	1,607,532	1,562,879	374,697	374,697	1,232,835	1,188,182
	Septembre..	2,514,872	2,309,481	670,647	670,647	1,844,225	1,638,834	1,529,797	1,351,842	544,891	544,891	984,906	806,951
	Octobre....	2,900,558	2,976,991	667,702	667,702	2,232,856	2,309,289	2,028,885	1,870,961	480,724	480,724	1,548,161	1,390,237
	Novembre..	2,233,138	2,077,688	468,901	468,901	1,764,237	1,608,787	2,923,435	2,468,448	1,139,794	1,139,794	1,783,641	1,328,654
	Décembre...	3,042,176	3,251,930	570,744	570,744	2,471,432	2,681,186	1,417,708	1,426,457	274,755	274,755	1,142,953	1,151,702
		32,847,954	33,476,233	7,519,201	7,519,201	25,328,753	25,957,032	23,279,142	21,113,958	6,369,714	6,369,714	16,909,428	14,744,244
Établissements publics.	Janvier.....	114,222	156,920	87,423	87,423	26,799	69,497	1,324,816	1,398,918	1,318,520	1,318,520	6,296	80,398
	Février.....	1,508,007	1,547,324	1,430,919	1,430,919	77,088	116,405	257	81,116	"	"	257	81,116
	Mars.....	223,018	259,193	201,059	201,059	21,959	58,134	208,354	194,286	104,148	104,148	104,206	90,138
	Avril.....	160,926	208,111	151,064	151,064	9,862	57,047	"	87,138	"	"	"	87,138
	Mai.....	39,252	66,889	31,262	31,262	7,990	35,627	35	70,963	"	"	35	79,963
	Juin.....	918,256	920,602	861,644	861,644	56,612	58,958	3,264	83,233	210	210	3,054	83,023
	Juillet.....	6,728	40,608	1,971	1,971	4,757	38,637	1,304,926	1,396,914	1,304,679	1,304,679	247	92,235
	Août.....	598,999	628,061	579,163	579,163	19,836	48,898	1,000	80,431	"	"	1,000	80,431
	Septembre..	40,860	100,202	37,984	37,984	2,876	62,218	"	89,292	"	"	"	89,292
	Octobre....	251,579	259,774	201,277	201,277	50,302	58,497	"	132,511	"	"	"	132,511
	Novembre...	1,359,112	1,459,438	1,348,914	1,348,914	10,198	110,524	408,122	467,270	347,622	347,622	60,500	119,648
	Décembre..	168,198	220,467	157,870	157,870	10,328	62,597	16,778	98,292	"	"	16,778	98,292
		5,389,157	5,867,589	5,090,550	5,090,550	298,607	777,039	3,267,552	4,189,364	3,075,179	3,075,179	192,373	1,114,185
Établissements particuliers. (Compagnies d'assurance, entreprises diverses, etc.)	Janvier.....	129,191	209,718	67,255	67,255	61,936	142,463	87,502	38,923	13,624	13,624	73,878	25,299
	Février....	92,754	250,900	23,016	23,016	69,738	227,884	74,488	34,474	4,875	4,875	69,613	29,599
	Mars.....	294,188	397,843	209,456	209,456	84,732	188,387	141,052	58,831	181	181	140,871	58,650
	Avril.....	449,998	466,933	224,485	224,485	225,513	242,448	49,722	36,279	1,590	1,590	48,132	34,689
	Mai.....	1,991,515	1,936,501	1,844,286	1,844,286	147,229	92,215	82,733	97,382	70,268	70,268	12,465	27,114
	Juin.....	247,538	297,104	124,571	124,571	122,967	172,533	62,542	72,217	17,420	17,420	45,122	54,797
	Juillet.....	78,814	91,205	13,310	13,310	65,504	77,895	20,329	33,172	6,718	6,718	13,611	26,454
	Août.....	136,681	200,444	105,856	105,856	30,825	94,588	45,258	55,632	562	562	44,696	55,070
	Septembre..	414,637	442,524	382,029	382,029	32,608	60,495	50,709	35,534	7,550	7,550	43,159	27,984
	Octobre....	137,112	206,081	70,982	70,982	66,130	135,099	51,706	75,913	589	589	51,117	75,324
	Novembre...	97,213	193,720	67,212	67,212	30,001	126,508	71,449	81,009	23,124	23,124	48,325	57,885
	Décembre..	252,707	267,511	94,136	94,136	158,571	173,375	29,599	93,046	2,635	2,635	26,964	90,411
		4,322,348	4,960,484	3,226,594	3,226,594	1,095,754	1,733,890	767,089	712,412	149,136	149,136	617,953	563,276
RÉCAPITULATION.													
Propriétaires divers.....		32,312,017	30,567,170	19,108,903	19,108,903	13,203,114	11,458,267	8,846,323	10,144,372	3,320,983	3,320,983	5,525,340	6,823,389
Agents de change et banq.		32,847,954	33,476,233	7,519,201	7,519,201	25,328,753	25,957,032	23,279,142	21,113,958	6,369,714	6,369,714	16,909,428	14,744,244
Établissements publics....		5,389,157	5,867,589	5,090,550	5,090,550	298,607	777,039	3,267,552	4,189,364	3,075,179	3,075,179	192,373	1,114,185
Établissements particuliers.		4,322,348	4,960,484	3,226,594	3,226,594	1,095,754	1,733,890	767,089	712,412	149,136	149,136	617,953	563,276
		74,871,476	74,871,476	34,945,248	34,945,248	39,926,228	39,926,228	36,160,106	36,160,106	12,915,012	12,915,012	23,245,094	23,245,094

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. MONTANT brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit	RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 4 P. 0/0. MONTANT brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Agents de change et banquiers.	Janvier.....	9,466	10,179	376	376	9,090	9,803	23,775	23,048	66	66	23,709	22,982
	Février.....	7,123	10,521	10	10	7,113	10,511	23,394	26,639	5,446	5,446	17,948	21,193
	Mars.....	6,269	6,711	"	"	6,269	6,711	51,625	52,940	10,283	10,283	41,342	42,657
	Avril.....	4,055	8,329	1,512	1,512	2,543	6,817	18,043	20,778	4,229	4,229	13,814	16,549
	Mai.....	4,893	2,722	"	"	4,893	2,722	17,649	14,166	564	564	17,085	13,602
	Juin.....	2,534	4,178	891	891	1,643	3,287	50,760	53,418	18,662	18,662	32,098	34,756
	Juillet.....	9,340	9,611	553	553	8,787	9,058	35,896	40,838	19,604	19,604	16,292	21,234
	Août.....	6,464	4,646	17	17	6,447	4,629	61,053	57,069	39,841	39,841	21,212	17,228
	Septembre..	986	1,119	"	"	986	1,119	52,762	47,447	15,884	15,884	36,878	31,563
	Octobre....	6,579	7,080	557	557	6,022	6,523	15,848	18,422	664	664	15,184	17,758
	Novembre..	918	6,488	"	"	918	6,488	9,145	10,111	253	253	8,892	9,858
	Décembre...	6,423	9,660	2,015	2,015	4,408	7,645	26,742	28,737	4,772	4,772	21,970	23,965
		65,050	81,244	5,931	5,931	59,119	75,313	386,692	393,613	120,268	120,268	266,424	273,345
Établissements publics.	Janvier.....	"	"	"	"	"	"	7,783	7,217	4,981	4,981	2,802	2,23
	Février.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Mars.....	"	"	"	"	"	"	"	1,119	"	"	"	1,119
	Avril.....	"	"	"	"	"	"	"	139	"	"	"	139
	Mai.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Juin.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Juillet.....	"	"	"	"	"	"	"	1,746	"	"	"	1,746
	Août.....	"	"	"	"	"	"	"	274	"	"	"	274
	Septembre..	"	"	"	"	"	"	12,256	12,256	12,256	12,256	"	"
	Octobre....	"	"	"	"	"	"	160	445	"	"	160	445
	Novembre...	"	"	"	"	"	"	450	500	"	"	450	500
	Décembre..	"	"	"	"	"	"	5,000	431	"	"	5,000	431
		"	"	"	"	"	"	25,649	24,127	17,237	17,237	8,412	6,890
Établissements particuliers. (Compagnies d'assurance, entreprises diverses, etc.)	Janvier.....	1,996	1,291	1,291	1,291	705	"	850	400	"	"	850	400
	Février....	400	700	"	"	400	700	"	208	"	"	"	208
	Mars.....	"	778	"	"	"	778	"	"	"	"	"	"
	Avril.....	400	90	"	"	400	90	"	2,170	"	"	"	2,170
	Mai.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Juin.....	650	525	"	"	650	525	"	370	"	"	"	370
	Juillet.....	"	42	"	"	"	42	"	400	"	"	"	400
	Août.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Septembre..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Octobre....	200	200	"	"	200	200	950	550	"	"	950	550
	Novembre...	11,000	11,200	11,000	11,000	"	200	"	299	"	"	"	299
	Décembre..	2,303	3,013	2,303	2,303	"	710	1,297	749	649	649	648	100
		16,949	17,839	14,594	14,594	2,355	3,245	3,097	5,146	649	649	2,448	4,497
RÉCAPITULATION.													
Propriétaires divers.....		101,814	84,730	46,123	46,123	55,691	38,607	378,940	371,492	180,458	180,458	198,482	191,034
Agents de change et banq.		65,050	81,244	5,931	5,931	59,119	75,313	386,692	393,613	120,268	120,268	266,424	273,345
Établissements publics....		16,949	17,839	14,594	14,594	2,355	3,245	3,097	5,146	649	649	2,448	4,497
Établissements particuliers.		117,165	117,165	66,648	66,648	117,165	117,165	794,378	794,378	318,612	318,612	475,766	475,766

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Situation au 1er Janvier 1845 de l'Emprunt de 200 millions, en rentes 3 p. 0/0, négocié le 9 décembre 1844.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

L'article 35 de la loi sur le budget des recettes de l'exercice 1842, en date du 25 juin 1841, a mis à la disposition du Gouvernement le produit d'un emprunt à contracter en rentes, au capital de 450 millions.

Cet article est ainsi conçu :

« Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique, et à négocier avec publicité et concurrence la somme de « rentes nécessaires pour produire, au taux de la négociation, un capital de 450,000,000 francs. Ces rentes pourront être aliénées dans le fonds, aux « taux et conditions qui concilieront le mieux les intérêts du trésor avec la facilité des négociations.

« Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes créées, en vertu de l'autorisation qui précède, sera ajouté à la dotation de la caisse « d'amortissement.

« Les crédits nécessaires pour le payement des intérêts des rentes et de l'amortissement seront provisoirement ouverts par des ordonnances royales, sauf « régularisation législative.

« Le produit de l'emprunt est affecté aux dépenses des travaux extraordinaires, et servira temporairement à faire face aux découverts du trésor.

« Il sera, chaque année, rendu aux Chambres un compte spécial de la réalisation et de l'emploi des fonds provenant des susdites négociations. »

D'après la disposition législative qui précède, une ordonnance royale, en date du 18 septembre 1841, a autorisé la négociation d'un emprunt de 150 millions. Cet emprunt a été réalisé en totalité. (Voir, le tableau, pages 464 et 465 du compte de l'année 1843.)

Une seconde ordonnance royale, du 9 novembre 1844, a autorisé la négociation d'un nouvel emprunt de 200 millions.

Voici le texte de l'ordonnance royale :

« Art. 1er. Notre ministre secrétaire d'État des finances est autorisé à procéder à la vente, avec concurrence et publicité, et sur soumissions cachetées, « de la somme de rentes trois pour cent nécessaire pour produire un capital de deux cents millions de francs. Ces rentes porteront jouissance du « 22 décembre 1844. La vente sera faite à la compagnie qui en offrira le prix le plus élevé, sauf la réserve du minimum établi par notre ministre des finances.

« Art. 2. Conformément aux dispositions du deuxième paragraphe de l'article précité de la loi du 25 juin 1841, la dotation de la caisse d'amortissement « sera accrue, à partir du 1er janvier 1845, d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes qui seront négociées en vertu de l'article 1er « ci-dessus. »

Cette ordonnance royale a été suivie d'un arrêté d'exécution pris sous la même date par le ministre des finances, et qui se trouve au *Moniteur* du 10 du même mois.

NÉGOCIATION DES RENTES.

La négociation a eu lieu le 9 décembre 1844, en rentes 3 p. 0/0, au cours de 84 francs 75 cent.

Les rentes ont été négociées à la compagnie désignée dans le procès-verbal d'adjudication en date du même jour. (Voir le *Moniteur* du 10 décembre 1844.)

La somme de rentes à inscrire a été de 7,079,646 francs, formant, au cours précité, le capital de 200 millions à verser dans les caisses du trésor aux époques indiquées par le tableau ci-contre.

APPLICATION DU PRODUIT DE LA NÉGOCIATION.

Conformément à l'article 6 de la loi générale du 25 juin 1841, sur les travaux extraordinaires, il a été appliqué 32,890,564 francs 79 centimes aux travaux effectués pendant l'exercice 1843, et cette somme se trouve en recette, à titre de ressource extraordinaire, au budget dudit exercice. (*Voir* page 209.)

La somme formant le complément de l'emprunt sera portée, avec la même affectation et au même titre, au budget des exercices suivants.

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES.

ÉCHÉANCE des TERMES DE VERSEMENTS.	VERSEMENTS.			INSCRIPTION DES RENTES		
	SOMMES à verser.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à verser.	RENTES à inscrire.	RENTES inscrites.	RESTE à inscrire.
2 PREMIERS TERMES.						
(FONDS DE GARANTIE.)						
1er. 23 décembre 1844	9,999,935f	9,999,935	"	353,980f	"	353,980
2e. 23 janvier 1845	9,999,935	9,999,935	"	353,980	"	353,980
	19,999,870	19,999,870	"	707,960	"	707,960
18 DERNIERS TERMES.						
3e. 7 mars 1845	9,999,940	"	9,999,940	353,980	"	353,980
4e. 7 avril	9,999,930	"	9,999,930	353,980	"	353,980
5e. 7 mai	9,999,940	"	9,999,940	353,980	"	353,980
6e. 7 juin	9,999,930	"	9,999,930	353,980	"	353,980
7e. 7 juillet	9,999,940	"	9,999,940	353,980	"	353,980
8e. 7 août	9,999,930	"	9,999,930	353,980	"	353,980
9e. 8 septembre	9,999,940	"	9,999,940	353,980	"	353,980
10e. 7 octobre	9,999,930	"	9,999,930	353,980	"	353,980
11e. 7 novembre	9,999,940	"	9,999,940	353,980	"	353,980
12e. 8 décembre	9,999,930	"	9,999,930	353,980	"	353,980
13e. 7 janvier 1846	9,999,940	"	9,999,940	353,980	"	353,980
14e. 7 février	9,999,930	"	9,999,930	353,980	"	353,980
15e. 7 mars	9,999,940	"	9,999,940	353,980	"	353,980
16e. 7 avril	9,999,930	"	9,999,930	353,980	"	353,980
17e. 7 mai	9,999,940	"	9,999,940	353,980	"	353,980
18e. 8 juin	9,999,930	"	9,999,930	353,980	"	353,980
19e. 7 juillet	9,999,940	"	9,999,940	353,980	"	353,980
20e. 7 août	9,999,930	"	9,999,930	353,980	"	353,980
Appoint	1,300	1,300	"	46	"	46
	180,000,130	1,300	179,998,830	6,371,686	"	6,371,686
Report du fonds de garantie	19,999,870	19,999,870	"	707,960	"	707,960
		20,001,170	179,998,830		"	7,079,646
	200,000,000	200,000,000		7,079,646	7,079,646	

DETTE CONSOLIDÉE.

Dette perpétuelle 5 p. 0/0 — réduite le 9 décembre 1844.

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES.

ÉCHÉANCE des TERMES de RÉSERVES	VERSEMENTS.			INSCRIPTIONS DES RENTES.		
	Sommes à verser.	Versements effectués.	Rentes à verser.	Rentes à inscrire.	Rentes inscrites.	Rentes à inscrire.
2 PREMIERS TERMES.						
(Termes échus.)						
1er décembre 1844	9,999,985	»	»	333,000	»	333,000
1er juillet 1845	9,999,985	9,999,985	»	333,000	»	333,000
	19,999,970	19,999,970	»	666,000	»	666,000
12 DERNIERS TERMES.						
1846	9,999,970	»	9,999,970	»	»	333,000
1847	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	666,000
1848	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	999,000
1849	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	1,332,000
1850	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	1,665,000
1851	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	1,998,000
1852	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	2,331,000
1853	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	2,664,000
1854	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	2,997,000
1855	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	3,330,000
1856	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	3,663,000
1857	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	3,996,000
1858	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	4,329,000
1859	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	4,662,000
1860	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	4,995,000
1861	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	5,328,000
1862	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	5,661,000
1863	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	5,994,000
1864	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	6,327,000
1865	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	6,660,000
1866	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	6,993,000
1867	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	7,326,000
1868	9,999,970	»	9,999,970	333,000	»	7,659,000
1869	1,300	1,300	»	43	»	43
	189,999,130	1,300	189,998,830	6,333,000	»	6,333,043
Rentes du fonds de garantie	10,999,870	»	»	367,000	»	367,000
	200,000,000	»	189,998,830	6,700,000	»	6,700,043

COMPTE

DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

POUR L'ANNÉE 1844.

NOTE

Sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Le nouveau régime fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, et les modifications apportées aux dispositions de cette loi, tant par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835 que par les articles 2, 3 et 4 de la loi du 17 mai 1837, portant création d'un fonds extraordinaire des travaux publics, ont été exposés dans la note, page 510, du compte des finances de l'année 1838, et on ne peut que s'y référer. Depuis, deux autres lois, en date des 11 et 25 juin 1841, ont déterminé, la première, que « la portion non consolidée de la réserve de l'amortissement qui aura « été réalisée jusqu'au 1er janvier 1841, sera et demeurera affectée aux dépenses générales du budget « de l'exercice 1841, où il en sera fait recette à titre de moyens extraordinaires » (*art. 8 de la loi*); et la deuxième, que : « Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres « par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, seront et demeureront affectés à l'extinction « successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842. » (*Art. 36 de la loi.*)

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

Un résumé qui explique la formation successive de la puissance de l'amortissement jusqu'au 1er janvier 1845, et qui fait connaître l'origine et l'affectation, d'après les dispositions de la loi du 10 juin 1833, des fonds que le trésor a eus à mettre à la disposition de la caisse d'amortissement, pendant l'année 1844 (*pages 453 à 455*);

L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement pendant l'année 1844, indiquant l'emploi qui en a été fait par cette caisse (*pages 456 et 457*);

Le développement par mois des rachats de la caisse d'amortissement pendant l'année 1844 (*page 458*);

Le développement de la consolidation en rentes opérée les 16 janvier et 15 juillet 1844 des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. o/o (*page 459*);

Un tableau de la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année (*pages 460 et 461*);

Un tableau, par année et par origine, des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1845 (*pages 462 et 463*);

L'état des mêmes fonds, par affectation de rentes (*pages 464 et 465*);

L'état indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1845 (*pages 464 et 465*);

La situation résumée des fonds de réserve de l'amortissement au 1er janvier 1845 (*pages 466 et 467*);

Le développement, par mois et par nature de rentes, des fonds mis en réserve par la caisse d'amortissement, pendant l'année 1844 (*page 468*);

Il a paru utile de joindre, en outre, au présent document, ainsi qu'on l'a fait dans les comptes des finances des années précédentes, le tableau, accompagné de développements, des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement, depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1844 (*pages 469 à 473*); et le relevé, par année, depuis 1814, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la bourse (*pages 474 et 475*).

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Les principaux résultats que présentent ces différents tableaux sont ceux qui suivent :

Les fonds restant à employer à l'amortissement des rentes, à la fin de l'année 1843, s'élevaient à..... 35,193,882f 62c

Ceux que le trésor a eus à remettre à cette caisse, pendant l'année 1844, montent à 99,225,204 fr. 50 cent.; savoir :

Dotation annuelle.....	46,526,683f 00c	99,225,204 50
Arrérages de rentes appartenant à la caisse d'amortissement.....	27,807,699 00	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des fonds dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.....	24,890,822 50	

A la recette ci-dessus s'ajoutent, d'une part, les intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1844, sur les bons délivrés par le trésor, ci..... 478,754 39

TOTAL des recettes effectuées par la caisse d'amortissement pendant l'année 1844. 134,897,841 51

Cette caisse a racheté, pendant la même année, pour 986,505 francs de rentes 3 p. o/o, et ces rachats ont été pour elle l'objet d'une dépense de..... 27,193,680 85

Elle a eu, en outre, à remettre au trésor, en exécution de la loi du 25 juin 1841, les bons formant les réserves des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. o/o aux 31 décembre 1843 et 30 juin 1844, et qui ont été consolidés pour la somme de 71,101,939 francs 49 centimes, représentant celle de 2,604,426 francs en rentes 3 p. o/o (*voir pages 457 et 459*), ci..... 71,101,939 49

98,295,620 34

Et les fonds qui restaient à employer par elle à l'amortissement des rentes s'élevaient, au 31 décembre 1844, à 36,602,221 francs 17 centimes, savoir :

Numéraire.....	8,447f 49c	36,602,221 17
Bons du trésor. (Capital et intérêts.).....	36,593,773 68	

TOTAL ÉGAL à celui qui est établi ci-dessus..... 134,897,841 51

Ces résultats se divisent, ainsi qu'il suit, par nature de rentes :

	SOLDE disponible au 1er janvier 1844.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds reçus du trésor.	Fonds employés. Rentes rachetées.	Fonds employés. Fonds versés au trésor sur la réserve.	Fonds employés. TOTAL.	SOLDE disponible au 1er janvier 1845.
Rentes 5 p. 0/0.....	34,038,917f 15c	70,146,374f 13c	//	68,788,173f 15c	68,788,173f 15c	35,397,118f 13c
—— 4 1/2 p. 0/0...	266,459 58	544,572 61	//	534,070 64	534,070 64	276,961 55
—— 4 p. 0/0.....	885,316 55	1,814,073 15	//	1,779,695 70	1,779,695 70	919,694 00
—— 3 p. 0/0.....	3,189 34	27,198,939 00	27,193,680f 85c	//	27,193,680 85	8,447 49
	35,193,882 62	99,703,958 89	27,193,680 85	71,101,939 49	98,295,620 34	36,602,221 17
	134,897,841 51				134,897,841 51	

Après avoir ainsi présenté le mouvement des opérations de l'année 1844, on développe dans divers tableaux les résultats obtenus de l'action de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er janvier 1845.

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Un premier tableau fait connaître par année que, depuis la création de la caisse d'amortissement, par la loi de finances du 28 avril 1816, jusqu'au 1er juillet 1833, époque de la mise en vigueur du nouveau régime d'amortissement fondé par la loi du 10 juin de cette dernière année, ladite caisse a reçu du trésor :

Pour sa dotation annuelle		690,343,463f 10c
Pour les arrérages des rentes successivement rachetées par elle		483,587,072 00
Et pour le produit des bois vendus en exécution de la loi du 25 mars 1817		88,241,164 97
TOTAL		1,262,171,700 07
Qu'elle a employé en achat de rentes une somme de	1,257,395,664f 08c	
Que les primes et les frais de recouvrement des aliénations de bois lui ont occasionné une dépense de	4,775,825 99	
	1,262,171,490 07	1,262,171,490 07
Et, enfin, qu'au 1er juillet 1833 il lui restait à employer au rachat des rentes un solde de		210 00

Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1845, les recettes et les dépenses de la caisse d'amortissement ont été celles qui suivent :

RECETTE.

Dotation annuelle	518,819,984f 50c
Arrérages de rentes rachetées par la caisse d'amortissement	282,439,636 50
Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du trésor	114,484,808 00
Intérêts des bons composant la réserve des rentes au-dessus du pair	20,767,361 12
TOTAL	936,511,790 12

DÉPENSE.

Rachats de rentes	258,494,152 48	
Bons du trésor consolidés en rentes	641,415,626 47	
TOTAL	899,909,778 95	
La recette étant de	936,511,790 12	
Et la dépense de	899,909,778 95	
L'excédant de recette pour la période soumise au régime de la loi du 10 juin 1833 est de	36,602,011 17	36,602,011 17
Et il reste, en dernier résultat, au 1er janvier 1845, pour fonds à employer au rachat des rentes		36,602,221 17

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

L'action produite par l'ensemble des dispositions législatives sur l'amortissement des rentes se résume, en définitive, de la manière ci-après, pour les deux périodes dont on vient d'analyser les principaux résultats :

		RENTES RACHETÉES.			FONDS de réserve formé depuis le 1er juillet 1833, pour les rentes dont le cours a été au-dessus du pair.	TOTAL GÉNÉRAL des charges imposées pour l'amortissement des rentes.
		Première période. Depuis la fondation de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er juillet 1833.	Deuxième période. Depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1845.	TOTAL des fonds employés au rachat des rentes.		
Désignation des rentes qui étaient à amortir.	5 p. 0/0.....	734,042,001f 05c	685,449f 03c	734,727,450f 08c	664,519,767f 99c	1,399247,218f 07c
	4 1/2 p. 0/0..	2,050,956 06	852,859 41	2,903,815 47	4,319,451 65	7,223,267 12
	4 p. 0/0.....	7,737,877 06	8,141,866 90	15,879,743 96	9,170,180 51	25,049,924 47
	3 p. 0/0.....	513,564,829 91	248,813,977 14	762,378,807 05	"	762,378,807 05
TOTAL.....		1,257,395,664 08	258,494,152 48	1,515,889,816 56	678,009,400 15 (A)	2,193,899,216 71

Quant à la puissance de l'amortissement, le résumé spécial qui suit la présente note et qui explique comment elle s'est successivement formée, fait connaître qu'elle s'élevait, au 1er janvier 1845, à 100,190,147 francs, savoir :

		DOTATIONS annuelles	RENTES inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	TOTAL des fonds attribués à l'amortissement.
Rentes auxquelles le fonds d'amortissement est affecté.	5 p. 0/0.....	32,035,779f 00c	38,278,575f 00c	70,314,354f 00c
	4 1/2 p. 0/0.....	246,254 00	299,592 00	545,846 00
	4 p. 0/0.....	821,439 00	996,966 00	1,818,405 00
	3 p. 0/0.....	13,423,211 00	14,088,331 00	27,511,542 00
	TOTAL.....	46,526,683 00	53,663,464 00	100,190,147 00

Le tableau de développement justificatif de la consolidation en rentes, opérée en 1835 et 1836, de portion des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, se trouve pages 526 et 527 du compte des finances de l'année 1838, celui des consolidations opérées en 1840, 1841 et 1842, pages 539, 479 et 455 des comptes desdites années, et enfin celui des consolidations opérées en 1844, page 459 du présent compte.

(A) D'après l'état présentant la formation et l'emploi de la réserve de l'amortissement (voir ci-après pages 466 et 467), les fonds de cette origine, pour le montant desquels il a été remis des bons du trésor, s'élèvent à la somme de..... 680,338,853f 79c
Sur laquelle des bons ont été remboursés par le trésor à la caisse d'amortissement jusqu'à concurrence de 2,329,453 64

RESTE égal au résultat ci-dessus..... 678,009,400 15

Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1845.

La caisse instituée pour l'amortissement de la dette publique a été créée par la loi du 28 avril 1816, qui, en lui attribuant à cet effet une dotation annuelle, a statué que les intérêts des rentes successivement rachetées seraient employés en achats de nouvelles rentes.

La dotation de la caisse d'amortissement, fixée d'abord par les articles 104 et 105 de ladite loi, à 20 millions, savoir : 14 millions exclusivement imputables sur le produit des postes et payables par le caissier de cette administration, et 6 millions payables par le Trésor à raison de 500,000 francs pour chaque mois, a été élevée, par l'article 139 de la loi du 25 mars 1817, à la somme de..... 40,000,000f

Cette dernière loi ayant, en outre, autorisé (art. 145) la vente, au profit de la caisse d'amortissement, de 150,000 hectares de bois, les ventes réalisées en vertu de cette autorisation ont produit une somme de 88,241,164 fr. 97 cent., sur laquelle, prélèvement fait, pour frais de recouvrement et primes allouées en raison de payements anticipés, de 4,775,825 fr. 99 cent., il est resté, pour produit net appliqué extraordinairement à l'amortissement, 83,465,338 fr. 98 cent.

Les rentes rachetées sous l'empire des lois de 1816 et de 1817, jusqu'au 22 juin 1825, époque à laquelle le système et l'emploi des rachats ont été changés par la loi du 1er mai 1825, se sont élevées à une somme totale de 37,503,204 francs, savoir :

Rentes 5 p. o/o.....	37,070,107f	37,503,204
——— 3 p. o/o.....	433,097	
Ce qui a porté le fonds d'amortissement à.....		77,503,204

La loi précitée du 1er mai 1825, qui a autorisé la conversion des rentes 5 p. o/o, en 3 p. o/o au taux de 75 francs ou en 4 1/2 au pair, a voulu qu'à dater de sa promulgation il ne fût plus racheté de rentes au-dessus du pair, et a prononcé l'annulation, au profit de l'État, de toutes celles qui seraient acquises par la caisse d'amortissement du 22 juin 1825 au 22 juin 1830. Les rentes rachetées et annulées en conséquence, pendant cette période de 5 années, ont été, en 4 1/2 p. o/o, de 7,068 francs; en 4 p. o/o, de 9,740 francs; et en 3 p. o/o, de 16,003,286 francs; ensemble 16,020,094 francs. Quant aux rentes 5 p. o/o, comme elles se sont constamment maintenues au-dessus du pair, pendant ladite période, elles n'ont donné lieu à aucun rachat.

Depuis le 22 juin 1830 jusqu'au 1er juillet 1833, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la loi du 10 juin 1833 a fondé le nouveau régime d'amortissement qui est encore aujourd'hui en vigueur, il a été racheté et transféré au nom de la caisse d'amortissement, une somme de 12,858,526 francs, savoir :

En rentes 5 p. o/o.....	7,436,673f	12,858,526
——— 4 1/2 p. o/o.....	92,928	
——— 4 p. o/o.....	353,296	
——— 3 p. o/o.....	4,975,629	

En même temps, la dotation primitive de l'amortissement a été augmentée d'une somme de 4,616,463 francs, par suite des emprunts effectués en vertu de diverses lois, savoir :

A REPORTER.....	90,361,730

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1845.*

Report		90,361,730f
1° Emprunt de 80 millions, pour lequel la loi du 19 juin 1828 a autorisé une émission de rentes jusqu'à concurrence de 4 millions, et qui a été négocié le 12 janvier 1830, moyennant 3,134,950 fr. de rentes 4 p. o/o au taux de 102 fr. 7 cent. 1/2. Aux termes de l'article 3 de cette loi, l'amortissement devait s'accroître : 1° de 800,000 francs; 2° de la portion que le résultat de la négociation rendrait disponible sur l'émission de 4 millions de rentes autorisée; or cette portion, qui a été de 865,050 fr., réunie aux 800,000 francs d'abord fixés, a porté l'accroissement à	1,665,050f	
2° Emprunt de 120 millions, réalisé le 19 avril 1831, sur les 200 millions de moyens extraordinaires mis à la disposition du ministre des finances, par la loi du 25 mars précédent, dont l'article 7 porte qu'en cas de négociation de rentes, la dotation de l'amortissement sera accrue d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes émises. Cet emprunt, négocié en rentes 5 p. o/o au taux de 84 francs, a donné lieu à une création de rentes de 7,142,858 francs, au capital nominal de 142,857,160 fr. dont le centième, attribué à l'amortissement, est de	1,428,571	4,616,463
3° Emprunt de 150 millions dont la réalisation, opérée le 8 août 1832, en vertu des crédits ouverts par la loi du 25 mars 1831, ainsi que des suppléments qu'y ont ajoutés les lois des 18 avril 1831 et 21 avril 1832, a eu lieu également en rentes 5 p. o/o, mais au taux de 98 fr. 50 cent. Il a été, en conséquence, émis pour cet emprunt une rente de la somme de 7,614,213 francs, représentant un capital nominal de 152,284,260 francs; l'augmentation du fonds d'amortissement, formée pareillement du centième de ce capital, d'après le mode établi par ladite loi du 25 mars, et qui continue de régir la matière, monte à	1,522,842	
Total		94,978,193

Mais, d'un autre côté, sur les rentes 5 p. o/o rachetées par la caisse d'amortissement et inscrites en son nom, la loi du 27 juin 1833, sur les travaux publics, ayant prescrit une annulation de 5,000,000f et la loi des dépenses de l'exercice 1834, en date du 28 dudit mois de juin, une autre annulation de 27,000,000 — 32,000,000

le fonds d'amortissement s'est, en conséquence, trouvé réduit, au 1er juillet 1833, à 62,978,193f, savoir :

Dotation primitive	40,000,000f	44,616,463f	62,978,193
——— supplémentaire	4,616,463		
Rentes rachetées : 5 p. o/o	12,506,780	18,361,730	
4 1/2 p. o/o	92,928		
4 p. o/o	353,296		
3 p. o/o	5,408,726		

La loi du 10 juin 1833, relative à la dotation de la caisse d'amortissement, a fondé, pour chaque nature de dette, une dotation spéciale, d'après une répartition au marc le franc et proportionnellement au capital nominal du montant de la dotation et des rentes amorties, entre les quatre espèces de rentes restant à racheter; et tout en maintenant la disposition de la loi de 1825, qui veut que les rachats cessent d'avoir lieu pour les rentes dont le cours est supérieur au pair, elle statue que les fonds d'amortissement appartenant à ces rentes seront mis en réserve et acquittés au moyen de bons du trésor portant intérêt à 3 p. o/o, lesdits bons remboursables ultérieurement à la caisse d'amortissement, dans le cas où les rentes redescendraient au pair ou au-dessous du pair, pour être employés au rachat des rentes auxquelles appartiendrait la réserve. La même loi, prévoyant le cas d'une négociation de rentes sur l'État, autorise la conversion, en une portion des rentes à négocier, des bons du trésor dont la caisse d'amortissement se trouvera propriétaire, et prononce leur réunion au fonds d'amortissement affecté à l'espèce de dette d'où sera provenue la réserve.

La répartition du fonds d'amortissement, au 1er juillet 1833, entre les différentes natures de dettes fondées, a été réglée, ainsi qu'il suit, par une ordonnance royale en date du 29 juin 1833, et, depuis cette époque, chaque sorte de rente a eu sa dotation spéciale, dont la situation est suivie distinctement :

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement jusqu'au 1er janvier 1845.*

	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
Dotations annuelles	32,035,779f00c	246,254f00c	821,439f00c	11,512,991f00c	44,616,463f00c
Rentes rachetées	13,184,199 00	101,345 00	338,060 00	4,738,126 00	18,361,730 00
TOTAUX au 1er juillet 1833	45,219,978 00	347,599 00	1,159,499 00	16,251,117 00	62,978,193 00
Ces divers fonds ont reçu depuis les accroissements ci-après :					
1° Rentes rachetées du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1844 :					
Sur le 5 p. 0/0 ..... 34,198f Sur le 4 1/2 p. 0/0 ..... 38,370 Sur le 4 p. 0/0 ..... 335,799 Sur le 3 p. 0/0 9,350,205	34,198 00	38,370 00	335,799 00	9,350,205 00	9,758,572 00
2° Rentes provenant de la consolidation des réserves de l'amortissement, opérée, d'après diverses lois de finances, pour les besoins extraordinaires des budgets, jusqu'au 31 décembre 1844.					
En rentes 4 p. 0/0 ..... 15,294,420f En rentes 3 p. 0/0 10,248,742	25,060,178 00	159,877 00	323,107 00	"	25,543,162 00
3° Augmentation de la dotation annuelle des rentes 3 p. 0/0, par suite de l'emprunt de 150 millions négocié en rentes de cette nature, le 18 octobre 1841, en vertu de la loi de finances du 25 juin 1841, savoir : Rente émise 5,730,659 fr. — Capital nominal 191,021,967 francs. — Centième de ce capital, attribué à l'amortissement	"	"	"	1,910,220 00	1,910,220 00
MONTANT des dotations affectées à l'amortissement des diverses natures de rentes, à l'époque du 1er janvier 1845. (Voir page 465 2e tableau.)	70,314,354 00	545,846 00	1,818,405 00	27,511,542 00	100,190,147 00
Mais il est à remarquer que, parmi ces dotations, figurent pour leur totalité, d'une part, les rentes remises à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 juin 1844, pour la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1844, et dont un seul semestre est payable en 1844, et d'autre part, les rentes rachetées jusqu'au 1er janvier 1845, mais dont une partie seulement est de même payable en 1844, selon leurs diverses époques de jouissance ; en sorte que, si des sommes ci-dessus on déduit les arrérages qui ne doivent profiter à l'amortissement qu'en 1845 (voir le tableau, page 457) ci	631,231 00	4,861 50	16,247 00	312,603 00	964,942 50
Il reste pour résultat, le montant des ressources que le trésor public a eues à mettre à la disposition de la caisse d'amortissement pendant l'année 1844. (Voir le tableau ci-après.)	69,683,123 00	540,984 50	1,802,158 00	27,198,939 00	99,225,204 50

NOTA. Un nouvel emprunt de 200 millions a été négocié en vertu de la même loi, le 9 décembre 1844, moyennant une rente 3 p. 0/0 de 7,079,640 francs au capital nominal de 235,988,233 francs, dont le centième (2,359,882 francs) doit également accroître la dotation des rentes 3 p. 0/0 ; mais, d'après l'ordonnance royale du 9 novembre 1844, qui a autorisé ledit emprunt, cet accroissement n'aura lieu qu'à partir du 1er janvier 1845.

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1844.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1843. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1843, pages 474 et 475.) 35,193,882f 62c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES — EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	"	32,035,779f 00c	32,035,779f 00c	
4 1/2 p. 0/0	"	246,254 00	246,254 00	
4 p. 0/0	"	821,439 00	821,439 00	
3 p. 0/0	13,423,211f 00c	"	13,423,211 00	
	13,423,211 00	33,103,472 00	46,526,683 00	(A) 46,526,683 00

Fonds remis en payement des arrérages de rentes appartenant à l'amortissement, savoir :

NATURE DES RENTES.		EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR	TOTAL.	
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	"	13,184,199f 00c	13,184,199f 00c	
	4 1/2 p. 0/0	"	101,345 00	101,345 00	
	4 p. 0/0	"	338,060 00	338,060 00	
	3 p. 0/0	4,738,126f 00c	"	4,738,126 00	
Rentes rachetées depuis le 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	"	34,198 00	34,198 00	
	4 1/2 p. 0/0	"	38,370 00	38,370 00	
	4 p. 0/0	"	335,799 00	335,799 00	
	3 p. 0/0	9,037,602 00	"	9,037,602 00	
		13,775,728 00	14,031,971 00	27,807,699 00	(A) 27,807,699 00

Fonds remis pour le payement des arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0; savoir :

FONDS AUXQUELS SONT AFFECTÉES LES RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION.	EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	"	24,428,947f 00c	24,428,947f 00c	
4 1/2 p. 0/0	"	155,015 50	155,015 50	
4 p. 0/0	"	306,860 00	306,860 00	
	"	24,890,822 50	24,890,822 50	(A) 24,890,822 50

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1844, et pour lesquels il a été remis des bons du trésor avec affectation

aux rentes	5 p. 0/0	463,251f 13c	478,754 39
	4 1/2 p. 0/0	3,588 11	
	4 p. 0/0	11,915 15	

TOTAL GÉNÉRAL 134,897,841 51

(A) Ces trois sommes forment ensemble celle de 99,225,204 fr. 50 c., qui était à verser par le Trésor à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1844. (*Voir le résumé qui précède.*)

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes (voir page 458 le développement par mois de ces rachats); savoir :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES des JOUISSANCES.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES avec arrérages à recevoir — en 1844.	en 1845.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.	
3 p. 0/0	22 décembre 1843	83f 33c	422,506f 00c	"	422,506f 00c	11,711,170f 40c	
	22 juin 1844	82 14	251,396 00	251,396f 00c	502,792 00	13,746,725 10	
	22 décembre 1844	85 24	"	61,207 00	61,207 00	1,735,785 35	
			673,902 00	312,603 00	986,505 00	27,193,680 85	27,193,680f 85c

Consolidation du fonds de réserve affecté au rachat des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0. (Voir le tableau page 459.)

ORIGINE des BONS.	NATURE DES RENTES remises en échange des bons du trésor.	ÉPOQUE de JOUISSANCE.	COURS auquel A ÉTÉ OPÉRÉE la consolidation.	FONDS auxquels APPARTENAIT la réserve.	MONTANT DES RENTES remises à la caisse d'amortissement avec arrérages à recevoir en 1844 et 1845.	CAPITAL REPRÉSENTATIF des rentes.	
			1re CONSOLIDATION.				
Bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1843. (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance royale du 3 janvier 1843.)	3 p. 0/0	22 déc. 1843.	81f 22c 1/2	5 p. 0/0	1,257,208f 00c	34,038,906f 60c	
				4 1/2 p. 0/0	9,841 00	266,445 07	
				4 p. 0/0	32,698 00	885,298 35	
					1,299,747 00	35,190,650 02	
			2e CONSOLIDATION.				
Bons remis à la caisse d'amortissement pendant les six premiers mois de 1844. (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance royale du 2 juillet 1843.)	3 p. 0/0	22 juin 1844.	82 57 1/2	5 p. 0/0	1,262,462f 00c	34,749,266f 55c	
				4 1/2 p. 0/0	9,723 00	267,625 57	
				4 p. 0/0	32,494 00	894,397 35	
					1,304,679 00	35,911,289 47	
	REPORT des opérations de la première consolidation.				1,299,747 00	35,190,650 02	
	TOTAL				2,604,426 00	71,101,939 49	71,101,939 49
							98,295,620 34

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1844 :

Numéraire en caisse				8,447f 49c	36,602,221 17
Bons du trésor affectés aux rentes ci-après :	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.		
Rentes 5 p. 0/0	35,164,750f 00c	232,368f 13c	35,397,118f 13c		
—— 4 1/2 p. 0/0	275,139 00	1,822 55	276,961 55		
—— 4 p. 0/0	913,709 00	5,985 00	919,694 00		
	36,353,598 00	240,175 68	36,593,773 68	36,593,773 68	
TOTAL GÉNÉRAL					134,897,841 51

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par mois, des rachats de la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1844.

MOIS.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS.					
Janvier	"	"	"	2,287,174f 75c	2,287,174f 75c
Février	"	"	"	2,203,185 55	2,203,185 55
Mars	"	"	"	2,284,287 20	2,284,287 20
Avril	"	"	"	2,291,948 15	2,291,948 15
Mai	"	"	"	2,203,541 30	2,203,541 30
Juin	"	"	"	2,200,904 75	2,200,904 75
Juillet	"	"	"	2,325,790 80	2,325,790 80
Août	"	"	"	2,325,437 20	2,325,437 20
Septembre	"	"	"	2,230,408 40	2,230,408 40
Octobre	"	"	"	2,419,463 15	2,419,463 15
Novembre	"	"	"	2,236,704 60	2,236,704 60
Décembre	"	"	"	2,184,835 00	2,184,835 00
	"	"	"	27,193,680 85	27,193,680 85
2° RENTES RACHETÉES.					
Janvier	"	"	"	83,203 00	83,203 00
Février	"	"	"	80,457 00	80,457 00
Mars	"	"	"	82,662 00	82,662 00
Avril	"	"	"	82,325 00	82,325 00
Mai	"	"	"	78,182 00	78,182 00
Juin	"	"	"	79,721 00	79,721 00
Juillet	"	"	"	85,248 00	85,248 00
Août	"	"	"	86,189 00	86,189 00
Septembre	"	"	"	81,943 00	81,943 00
Octobre	"	"	"	88,406 00	88,406 00
Novembre	"	"	"	80,989 00	80,989 00
Décembre	"	"	"	77,180 00	77,180 00
	"	"	"	986,505 00	986,505 00

État de développement des consolidations en rentes opérées pendant l'année 1844, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 pour 0/0.

Consolidation opérée le 11 janvier 1844 en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1843.	RENTES 5 P. 0/0. Réserve formée du 1er juillet au 31 décembre 1843.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Réserve formée du 1er juillet au 31 décembre 1843.	RENTES 4 P. 0/0 Réserve formée du 1er juillet au 31 décembre 1843.	TOTAL.
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds provenant des origines ci-après, savoir :				
Dotation annuelle	15,986,079f 00c	123,854f 00c	412,929f 00c	16,522,862f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	6,574,599 00	50,855 00	169,760 00	6,795,214 00
——— depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	19,185 00	167,787 50	204,071 50
Arrérages des rentes provenant de consolidations précédentes	11,238,874 00	70,827 50	129,104 00	11,438,805 50
Intérêts attachés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 31 décembre 1843	222,252 53	1,721 19	5,729 80	229,703 52
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	13 62	16 89	6 25	36 76
	34,038,917 15	266,459 58	885,316 55	35,190,693 28
À DÉDUIRE :				
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse	10 55	14 51	18 20	43 26
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu au cours de 81f 22c 1/2 p. 0/0 et au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,299,747f remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 décembre 1843	34,038,906 60	266,445 07	885,298 35	35,190,650 02

Consolidation opérée le 12 juillet 1844, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six premiers mois de l'année 1844.	Réserve formée du 2 janvier au 30 juin 1844.	Réserve formée du 2 janvier au 30 juin 1844.	Réserve formée du 2 janvier au 30 juin 1844.	TOTAL.
Bons du trésor remis à la caisse pour les fonds provenant des origines ci-après :				
Dotation annuelle	16,017,570f 00c	122,400f 00c	410,040f 00c	16,550,010f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	6,586,650 00	50,490 00	168,300 00	6,805,440 00
——— depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	19,185 00	166,770 00	203,054 00
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes	11,897,054 00	73,770 50	143,339 00	12,114,163 50
Intérêts ajoutés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 30 juin 1844	230,890 53	1,791 00	5,941 56	238,623 09
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	10 55	14 51	18 20	43 26
	34,749,274 08	267,651 01	894,408 76	35,911,333 85
À DÉDUIRE :				
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse	7 53	25 44	11 41	44 38
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,304,679f au cours de 82f 57c 1/2, remise à la caisse d'amortissement avec jouissance du 22 juin 1844	34,749,266 55	267,625 57	894,397 35	35,911,289 47

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

TABLEAU présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes, au 1er Juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 Juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC — pour la dotation annuelle accordée par le budget	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,060 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830 (7 1ers mois)	23,802,250 00	21,439,053 50	"	"	354,548 50	21,793,602 00	"	45,595,852 00
	563,802,250 00	352,109,447 00	"	"	2,303,485 00	354,412,932 00	88,241,164 97	1,006,456,346 97
1830 (5 der mois).	17,862,800 00	15,634,286 00	432f 50c	15,422f	549,284 50	16,199,425 00	"	34,062,225 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX....	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES.

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52.201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830 (7 1ers mois)..	128,723 50	34,188 82	601,527f 55c	44,475,193 64	45,239,633 51	"	45,239,633 51
	595,042,803 05	156,007 36	601,527 55	405,518,730 43	1,001,319,068 39	4,775,825 99	1,006,094,894 38
1830 (5 der mois).	16,120,711 11	86,430 09	1,077,394 61	17,130,842 53	34,415,378 34	"	34,415,378 34
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833.	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX.....	734,042,001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT.

Recette	1,262,171,700f 07	
Dépense	1,262,171,490 07	
Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er juillet 1833	210 00	SAVOIR : Rentes 4 1/2 p. 0/0.. 177f 10c ; —— 4 p. 0/0..... 15 27 ; —— 3 p. 0/0..... 17 63 } 210 00

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er Janvier 1845.

RECETTE : Fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	DOTATION ANNUELLE AFFECTÉE AUX RENTES					ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.					ARRÉRAGES DE RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION des bons du trésor.				INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR FORMANT LA RÉSERVE DES RENTES.				TOTAL GÉNÉRAL des recettes, par année.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	
6 dernes mois de 1833	16,017,889 50	123,127 00	410,719 50	5,756,495 50	22,308,231 50	18,080,514 00	140,948 50	470,011 50	6,709,337 50	25,400,811 50	"	"	"	"	253,029 05	"	"	253,029 05	47,962,072 05
1834	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	120,042 00	398,368 50	5,683,969 00	19,420,776 50	"	"	"	"	1,676,304 40	"	"	1,676,304 40	65,713,543 90
1835	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	132,364 00	450,485 00	6,358,344 00	20,159,590 00	1,875,388 00	"	"	1,875,388 00	785,040 15	2,198 64	"	787,238 79	67,438,679 79
1836	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,160 00	483,873 50	7,041,223 00	20,876,653 50	5,866,770 00	16,870 00	16,014 50	5,899,654 50	385,165 76	3,084 17	3,436 05	391,685 98	71,784,456 98
1837	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,892 50	529,868 50	7,763,028 50	21.645,186 50	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	6,175,901 00	1,576,131 41	11,589 22	1,551 37	1,589,272 00	74,026,822 50
1838	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	8,503,349 50	22,411,647 50	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	6,175,901 00	3,163,746 53	23,560 39	27,726 42	3,215,033 34	76,419,044 84
1839	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	9,270,205 00	23,178,503 00	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	6,175,901 00	4,806,192 59	36,303 87	70,624 64	4,913,121 10	78,883,988 10
1840	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	10,058,818 00	23,967,116 00	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	6,175,901 00	5,310,419 97	39,772 99	90,434 52	5,440,627 48	80,200,107 48
1841	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	139,715 00	625,930 50	10,909,049 50	24,893,092 00	14,899,854 00	83,256 00	147,177 50	15,130,287 50	1,108,753 62	7,876 96	10,506 34	1,127,136 92	85,766,979 42
1842	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	669,179 50	11,825,780 50	25,853,072 00	19,403,386 50	116,003 00	183,236 00	19,702,625 50	423,147 55	3,283 41	9,954 63	436,385 59	92,518,766 09
1843	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	12,793,518 00	26,825,489 00	21,905,417 00	135,424 00	241,585 00	22,282,426 00	443,880 86	3,440 70	11,450 52	458,772 08	96,093,370 08
1844	32,035.779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	13,775,728 00	27,807,699 00	24,428,947 00	155,015 50	306,860 00	24,890,822 50	463,251 13	3,588 11	11,915 15	478,754 39	99,703,958 89
	368,411,458 50	2,831,921 00	9,446,548 50	138,130,056 50	518,819,984 50	163,482,881 00	1,623,142 00	6,641,263 00	110,692,350 50	282,439,636 50	112,915,814 50	582,372 50	986,621 00	114,484,808 00	20,395,063 02	134,698 46	237,599 64	20,767,361 12	936,511,790 12

DÉPENSE : Emploi des fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	RACHATS DE RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. MONTANT DES RENTES RACHETÉES.					COÛT DES RENTES RACHETÉES.					CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR REMIS À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. Montant des rentes provenant de la consolidation.			Montant, par origine, des bons consolidés.				TOTAL GÉNÉRAL par année, des fonds employés.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	4 p. 0/0.	3. p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	
6 dernes mois de 1833	34,198 00	11,859 00	38,359 00	494,868 00	579,284 00	685,449 03	263,468 36	878,905 89	12,463,221 18	14,291,044 46	"	"	"	"	"	"	"	14,291,044 46
1834	"	15,226 00	52,557 00	668,664 00	736,447 00	"	339,100 14	1,221,639 22	17,199,583 43	18,760,322 79	"	"	"	"	"	"	"	18,760,322 79
1835	"	4,730 00	51,861 00	671,690 00	728,281 00	"	106,116 73	1,271,917 76	17,871,350 32	19,249,384 81	4,765,811	"	4,765,811	115,819,324 30	189,022 95	"	116,008,347 25	135,257,732 06
1836	"	"	28,435 00	693,566 00	722,001 00	"	"	707,483 35	18,554,189 77	19,261,673 12	"	1,410,090	1,410,090	37,113,414 38	302,695 77	617,287 67	38,033,397 82	57,295,070 94
1837	"	1,465 00	45,374 00	727,948 00	774,787 00	"	32,756 74	1,133,352 77	19,276,031 12	20,442,140 63	"	"	"	"	"	"	"	20,442,140 63
1838	"	"	630 00	745,816 00	746,446 00	"	"	15,946 14	20,016,341 47	20,032,287 61	"	"	"	"	"	"	"	20,032,287 61
1839	"	"	"	775,885 00	775,885 00	"	"	"	20,781,654 37	20,781,654 37	"	"	"	"	"	"	"	20,781,654 37
1840	"	5,090 00	31,336 00	806,354 00	842,780 00	"	111,417 44	747,870 97	21,569,382 28	22,428,670 69	6,242,357	"	6,242,357	144,630,612 50	1,086,847 50	2,538,518 75	148,255,978 75	170,684,649 44
1841	"	"	80,371 00	861,980 00	942,351 00	"	"	1,990,867 55	22,424,338 10	24,415,205 65	4,286,252	1,137,807	5,424,059	132,264,874 66	917,447 05	854,412 50	134,036,734 21	158,451,939 86
1842	"	"	6,876 00	948,237 00	955,113 00	"	"	173,883 25	25,248,580 80	25,422,464 05	"	2,488,398	2,488,398	63,985,141 19	496,202 37	915,575 72	65,396,919 28	90,819,383 33
1843	"	"	"	968,692 00	968,692 00	"	"	"	26,215,623 45	26,215,623 45	"	2,608,021	2,608,021	66,521,109 68	516,203 82	1,544,996 17	68,582,309 67	94,797,933 12
1844	"	"	"	986,505 00	986,505 00	"	"	"	27,193,680 85	27,193,680 85	"	2,604,426	2,604,426	68,788,173 15	534,070 64	1,779,695 70	71,101,939 49	98,295,620 34
	34,198 00	38,370 00	335,799 00	9,350,205 00	9,758,572 00	685,449 03	852,859 41	8,141,866 90	248,813,977 14	258,494,152 48	15,294,420	10,248,742	25,543,162	629,122,649 86	4,042,490 10	8,250,486 51	641,415,626 47	899,909,778 95

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTE.....	Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833 (Voir page 464)	210f 00c	936,512,000f 12c
	Fonds reçus du trésor, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1844	936,511,790 12	
DÉPENSE.....	.....		899,909,778 95
	Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er janvier 1845		36,602,221 17

savoir :

Rentes 5 p. 0/0	35,397,118f 13c
—— 4 1/2 p. 0/0	276,961 55
—— 4 p. 0/0	919,694 00
—— 3 p. 0/0	8,447 49

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par affectation, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er Juillet 1833 jusqu'au 1er Janvier 1845.

AFFECTATION DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.	RECETTES. FONDS qui restaient à employer au 1er juillet 1833.	DOTATIONS annuelles.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises depuis le 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	INTÉRÊTS des bons du trésor.	TOTAL de la recette.	DÉPENSE. RACHATS de rentes.	DÉPENSE. BONS remis au trésor en échange de rentes.	DÉPENSE. TOTAL de la dépense.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1844. Numéraire.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1844. Bons du trésor.	TOTAL ÉGAL à celui de la recette.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Rentes 5 p. 0/0	"	368,411,458 50	163,106,703	376,178 00	112,915,814 50	20,395,063 02	665,205,217 02	685,449 03	629,122,649 86	629,808,098 89	"	35,397,118 13	665,205,217 02	(A) Capital ..... 36,353,598f 00c Intérêts 240,175 68
—— 4 1/2 p. 0/0	177 10	2,831,921 00	1,253,778	369,364 00	582,372 50	134,698 46	5,172,311 06	852,859 41	4,042,490 10	4,895,349 51	"	276,961 55	5,172,311 06	Total (V. pag. 457) .. 36,593,773 68
—— 4 p. 0/0	15 27	9,446,548 50	4,182,268	2,458,995 00	986,621 00	237,599 64	17,312,047 41	8,141,866 90	8,250,486 51	16,392,353 41	"	919,694 00	17,312,047 41	
—— 3 p. 0/0	17 63	138,130,056 50	58,617,146	52,075,204 50	"	"	248,822,424 63	248,813,977 14	"	248,813,977 14	8,447 49	"	248,822,424 63	
Totaux	210 00	518,819,984 50	227,159,895	55,279,741 50	114,484,808 00	20,767,361 12	936,512,000 12	258,494,152 48	641,415,626 47	899,909,778 95	8,447 49	36,593,773 68 (A)	936,512,000 12	
			282,439,636 50								36,602,221 17			
			396,924,444 50											

État indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des Rentes que possédait la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1845, et Situation du fonds d'amortissement à la même époque.

NATURE DES RENTES.	RENTES ACQUISES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT — AVANT LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	À DÉDUIRE les rentes annulées par les lois des 1er mai 1825, 27 et 28 juin 1833.	RESTE pour les rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	DEPUIS LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	TOTAL des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	TOTAL GÉNÉRAL par nature, des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.	AFFECTATION DES RENTES CI-CONTRE AUX DIVERSES NATURES DE FONDS. AFFECTATION réglée par la loi du 10 juin 1833 des rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	AFFECTATION d'après l'origine, des fonds employés aux rachats ou à la consolidation, des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	TOTAL, par affectation, des rentes appartenant à l'amortissement.	DOTATION ANNUELLE de l'amortissement.	TOTAL DES FONDS attribués à l'amortissement des rentes.	OBSERVATIONS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Rentes 5 p. 0/0	44,506,780	32,000,000	12,506,780	34,198	"	34,198	12,540,978	13,184,199	25,094,376	38,278,575	32,035,779	70,314,354	(A) Les rentes inscrites au nom de la caisse d'amortissement s'élèvent, d'après le présent tableau, à ..... 53,663,464f 00c D'après le compte de la dette consolidée (page 437) ces rentes montent à ..... 53,664,964 00 Différence en moins au présent compte ..... 1,500 00 qui se compose de portions de rentes 3 p. 0/0 rachetées le 31 décembre 1844 et inscrites au nom de la caisse d'amortissement, à la même date, mais qui n'ont été livrées à ladite caisse que le 8 janvier 1845.
—— 4 1/2 p. 0/0	99,996	7,068	92,928	38,370	"	38,370	131,298	101,345	198,247	299,592	246,254	545,846	
—— 4 p. 0/0	363,036	9,740	353,296	335,799	15,294,420	15,630,219	15,983,515	338,060	658,906	996,966	821,439	1,818,405	(B) D'après le tableau (page 456), les ressources attribuées à l'amortissement et dont le versement était à lui effectuer par le trésor, à l'époque du 31 décembre 1844, s'élèveraient à ..... 99,225,204f 50c Mais on a dû comprendre dans le présent tableau la totalité des rentes acquises par la caisse d'amortissement, en 1844, quoique, d'après les époques de jouissance, elle n'eût à recevoir qu'en 1845 les arrérages d'une partie de ces rentes, ci ..... 100,190,147 00 Excédant des fonds attribués à l'amortissement, représentant les rentes acquises en 1844, mais qui ne seront productives d'arrérages qu'en 1845. (*Voir le tableau page* 457), ci 964,942 50
—— 3 p. 0/0	21,412,012	16,003,286	5,408,726	9,350,205	10,248,742	19,598,947	25,007,673	4,738,126	9,350,205	14,088,331	13,423,211	27,511,542	
Totaux	66,381,824	48,020,094	18,361,730	9,758,572	25,543,162	35,301,734	53,663,464	18,361,730	35,301,734	53 663,464 (A)	46,526,683	100,190,147 (B)	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

Situation résumée des Fonds de réserve de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1845.

FONDS MIS EN RÉSERVE PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

ANNÉES pendant lesquelles les recettes ont été effectuées.	BONS DU TRÉSOR remis à la caisse d'amortissement, tant pour la dotation que pour les arrérages des rentes dont le cours s'est élevé au-dessus du pair. — CAPITAL des bons.	INTÉRÊTS ajoutés aux bons.	FONDS NON EMPLOYÉS par la caisse d'amortissement, reversés au trésor, en numéraire et convertis en bons.	TOTAL.
1833 (six derniers mois)	34,098,403f 50c	253,029f 05c	"	34,351,432f 55c
1834	45,254,176 00	1,676,304 40	"	46,930,480 40
1835	47,381,253 49	787,238 79	48,791f 88c	48,217,284 16
1836	52,371,680 45	391,685 98	"	52,763,366 43
1837	52,187,873 21	1,589,272 00	"	53,777,145 21
1838	53,168,419 93	3,215,033 34	3,304 93	56,386,758 20
1839	53,187,671 00	4,913,121 10	"	58,100,792 10
1840	52,766,685 00	5,440,627 48	194 89	58,207,507 37
1841	60,899,373 00	1,127,136 92	13,906 86	62,040,416 78
1842	66,722,174 35	436,385 59	23,449 68	67,182,009 62
1843	69,417,869 00	458,772 08	"	69,876,641 08
1844	72,026,265 50	478,754 39	"	72,505,019 89
	659,481,844 43	20,767,361 12	89,648 24	680,338,853 79
Développement d'après la nature des rentes d'où provient la réserve. — Rentes 5 p. 0/0	644,810,154 00	20,395,063 02	"	665,205,217 02
—— 4 1/2 p. 0/0	4,216,655 49	134,698 46	48,986 77	4,400,340 72
—— 4 p. 0/0	10,455,034 94	237,599 64	40,661 47	10,733,296 05
	659,481,844 43	20,767,361 12	89,648 24	680,338,853 79

EMPLOI QUI A ÉTÉ FAIT DU FONDS DE RÉSERVE.

ANNÉES pendant lesquelles il a été fait emploi des bons remis par le trésor.	CONSOLIDATION en rentes des fonds non employés par la caisse.	BONS escomptés ou remboursés par le trésor.	TOTAL.
1833 (six derniers mois). Bons escomptés (5 p. 0/0)	"	685,449f 03c	685,449f 03c
1835 — Consolidation en rentes 4 p. 0/0 de la réserve du 5 p. 0/0 (21 mars)	91,190,741f 50c	"	116,008,347 25
—— de la réserve des 5 et 4 1/2 p. 0/0 (21 septembre)	24,817,605 75		
1836 — Consolidation en rentes 3 p. 0/0 de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 (30 mars)	23,226,585 42	"	38,033,397 82
—— de la réserve des mêmes rentes (9 juillet)	14,806,812 40		
1837 — Bons remboursés (4 p. 0/0)	"	240,598 83	240,598 83
Bons remboursés (4 1/2 et 4 p. 0/0)	"	192,444 79	192,444 79
1840 — Consolidation en rentes 4 p. 0/0 d'une portion de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 (3 octobre)	148,255,978 75	"	148,255,978 75
Bons remboursés (4 1/2 et 4 p. 0/0)	"	455,526 89	455,526 89
1841 — Consolidation en rentes 4 p. 0/0 de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 au 1er janvier 1841	105,013,174 00	"	134,036,734 21
Consolidation en rentes 3 p. 0/0 de la réserve des mêmes rentes pour les six premiers mois de 1841	29,023,560 21		
Bons remboursés (4 p. 0/0)	"	685,225 08	685,225 08
1842 — Consolidation en rentes 3 p. 0/0 de la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pour les six derniers mois de 1841	32,181,452 88	"	65,396,919 28
Consolidation en rentes 3 p. 0/0 de la réserve des mêmes rentes pour les six premiers mois de 1842	33,215,466 40		
Bons remboursés (4 p. 0/0)	"	70,209 02	70,209 02
1843 — Consolidation en rentes 3 p. 0/0 de la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pour les six derniers mois de 1842	33,896,326 17	"	68,582,309 67
Consolidation en rentes 3 p. 0/0 de la réserve des mêmes rentes pour les six premiers mois de 1843	34,685,983 50		
1844 — Consolidation en rentes 3 p. 0/0 de la réserve des rentes 5, 4 1/2 p. 0/0 pour les six derniers mois de 1843	35,190,650 02	"	71,101,939 49
Consolidation en rentes 3 p. 0/0 de la réserve des mêmes rentes pour les six premiers mois de 1844	35,911,289 47		
	641,415,626 47	2,329,453 64	643,745,080 11
Développement d'après la nature des rentes d'où provient la réserve. — Rentes 5 p. 0/0	629,122,649 86	685,449 03	629,808,098 89
—— 4 1/2 p. 0/0	4,042,490 10	80,889 07	4,123,379 17
—— 4 p. 0/0	8,250,486 51	1,563,115 54	9,813,602 05
	641,415,626 47	2,329,453 64	643,745,080 11

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	TOTAL.
Fonds mis en réserve	665,205,217f 02c	4,400,340f 72c	10,733,296f 05c	680,338,853f 79c
Fonds employés	629,808,098 89	4,123,379 17	9,813,602 05	643,745,080 11
Reste à employer au 31 décembre 1844	35,397,118 13	276,961 55	919,694 00	36,593,773 68

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par mois et par nature de rentes, des fonds mis en réserve par la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1844.

MOIS.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
Janvier	5,756,140f 00c	41,080f 00c	148,200f 00c	"	5,945,420f 00c
Février	5,534,750 00	39,500 00	142,500 00	"	5,716,750 00
Mars	5,773,239 00	60,265 00	148,200 00	"	5,981,704 00
Avril	5,756,140 00	41,080 00	148,200 00	"	5,945,420 00
Mai	5,534,750 00	39,500 00	142,500 00	"	5,716,750 00
Juin	6,163,354 00	44,420 50	158,849 00	"	6,366,623 50
Juillet	5,756,140 00	41,080 00	148,200 00	"	5,945,420 00
Août	5,756,140 00	41,080 00	148,200 00	"	5,945,420 00
Septembre	5,551,849 00	58,685 00	142,500 00	"	5,753,034 00
Octobre	5,977,530 00	42,660 00	153,900 00	"	6,174,090 00
Novembre	5,534,750 00	39,500 00	142,500 00	"	5,716,750 00
Décembre	6,588,341 00	52,134 00	178,409 00	"	6,818,884 00
Intérêts pour l'année 1844	463,251 13	3,588 11	11,915 15	"	478,754 39
	70,146,374 13	544,572 61	1,814,073 15	"	72,505,019 89

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1845.

FONDS RACHETÉS.	RACHATS EFFECTUÉS. Du 1er juin 1816 au 1er juillet 1833.	DU 1er JUILLET 1833 AU 31 DÉCEMBRE 1844. Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1844.	Pendant l'année 1844.	TOTAL.	TOTAL au 1er janvier 1845.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS.					
Rentes 5 p. 0/0	734,042,001f 05c	685,449f 03c	"	685,449f 03c	734,727,450f 08c
—— 4 1/2 p. 0/0	2,050,956 06	852,859 41	"	852,859 41	2,903,815 47
—— 4 p. 0/0	7,737,877 06	8,141,866 90	"	8,141,866 90	15,879,743 96
—— 3 p. 0/0	513,564,829 91	221,620,296 29	27,193,680f 85c	248,813,977 14	762,378,807 05
	1,257,395,664 08	231,300,471 63	27,193,680 85	258,494,152 48	1,515,889,816 56
2° RENTES RACHETÉES.					
Rentes 5 p. 0/0	44,506,780 00	34,198 00	"	34,198 00	44,540,978 00
—— 4 1/2 p. 0/0	99,996 00	38,370 00	"	38,370 00	138,366 00
—— 4 p. 0/0	363,036 00	335,799 00	"	335,799 00	698,835 00
—— 3 p. 0/0	21,412,012 00	8,363,700 00	986,505 00	9,350,205 00	30,762,217 00
	66,381,824 00	8,772,067 00	986,505 00	9,758,572 00	76,140,396 00
3° CAPITAL NOMINAL DES RENTES RACHETÉES.					
Rentes 5 p. 0/0	890,135,600 00	683,960 00	"	683,960 00	890,819,560 00
—— 4 1/2 p. 0/0	2,222,132 00	852,666 00	"	852,666 00	3,074,798 00
—— 4 p. 0/0	9,075,900 00	8,394,975 00	"	8,394,975 00	17,470,875 00
—— 3 p. 0/0	713,733,733 00	278,790,000 00	32,883,500 00	311,673,500 00	1,025,407,233 00
	1,615,167,365 00	288,721,601 00	32,883,500 00	321,605,101 00	1,936,772,466 00

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1845.

RENTES 5 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,603,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 10
—— 1833 (6 premiers mois)	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 80
	44,506,780	890,135,600	734,042,001 05	
—— 1833 (6 derniers mois)	34,198	683,960	685,449 03	100 51
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
—— 1836	"	"	"	"
—— 1837	"	"	"	"
—— 1838	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"
—— 1840	"	"	"	"
—— 1841	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f 00c	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866 00	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800 00	533,069 55	89 37
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	37,450	832,222 00	831,474 77	99 91
	7,068	157,066	92,928	2,065,066 00	2,050,956 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	11,859	263,533 00	263,468 36	99 97
—— 1834	"	"	15,226	338,355 00	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111 00	106,116 73	100 95
—— 1836	"	"	"	"	"	"
—— 1837	"	"	1,465	32,556 00	32,756 74	100 61
—— 1838	"	"	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	5,090	113,111 00	111,417 44	98 50
—— 1841	"	"	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
	7,068	157,066	131,298	2,917,732 00	2,903,815 47	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Suite du *Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1845.*

RENTES 4 p. 0/0.

FONDS RACHETÉS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89f 48c
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	93 15
	9,740	243,500	353,296	8,832,400	7,737,877 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	38,359	958,975	878,905 89	91 65
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
—— 1836	"	"	28,435	710,875	707,483 35	99 52
—— 1837	"	"	45,374	1,134,350	1,133,352 77	99 91
—— 1838	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	31,336	783,400	747,870 97	95 46
—— 1841	"	"	80,371	2,009,275	1,990,867 55	99 09
—— 1842	"	"	6,876	171,900	173,883 25	101 15
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
	9,740	243,500	689,095	17,227,375	15,879,743 96	

RENTES 3 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES, ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES, ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement. en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement. en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01c	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	77 71
	16,003,286	533,442,866	5,408,726	180,290,866	513,564,829 91	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	75 55
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,667	17,871,350 32	79 82
—— 1836	"	"	693,566	23,118,867	18,554,189 77	80 25
—— 1837	"	"	727,948	24,264,933	19,276,031 12	79 44
—— 1838	"	"	745,816	24,860,533	20,016,341 47	80 51
—— 1839	"	"	775,885	25,862,834	20,781,654 37	80 35
—— 1840	"	"	806,354	26,878,467	21,569,382 28	80 25
—— 1841	"	"	861,980	38,732,667	22,424,338 10	78 04
—— 1842	"	"	948,237	31,607,900	25,248,580 80	79 87
—— 1843	"	"	968,692	32,289,733	26,215,623 45	81 05
—— 1844	"	"	986 505	32,883,500	27,193,680 85	82 70
	16,003,286	533,442,866	14,758,931	501,964,367	762,378,807 05	
Développements des rachats de l'année 1844. — Janvier	"	"	83,203	2,773,433	2,287,174 75	82 40
Février	"	"	80,457	2,681,900	2,203,185 55	82 10
Mars	"	"	82,662	2,755,400	2,284,287 20	82 90
Avril	"	"	82,325	2,744,167	2,291,948 15	83 50
Mai	"	"	78,182	2,606,067	2,203,541 30	84 50
Juin	"	"	79,721	2,657,367	2,200,904 75	82 80
Juillet	"	"	85,248	2,841,600	2,325,790 80	81 80
Août	"	"	86,189	2,872,967	2,325,437 20	80 85
Septembre	"	"	81,943	2,731,433	2,230,408 40	81 55
Octobre	"	"	88,406	2,946,867	2,419,463 15	82 10
Novembre	"	"	80,989	2,699,633	2,236,704 60	82 85
Décembre	"	"	77,180	2,572,666	2,184,835 00	84 75
	"	"	986,505	32,883,500	27,193,680 85	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau du Cours moyen des Rentes à divers taux, d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1844.

RENTES 5 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1844. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1814	62f 43c	22 septembre 1843	Janvier	124f 52c
—— 1815	63 41		Février	125 25
—— 1816	59 25		Mars	125 60
—— 1817	63 90	22 mars 1844	Mars	121 96
—— 1818	70 65		Avril	122 47
—— 1819	68 34		Mai	122 03
—— 1820	75 08		Juin	122 00
—— 1821	83 73		Juillet	121 91
—— 1822	89 64		Août	120 55
—— 1823	85 02		Septembre	120 69
—— 1824	100 50	22 septembre 1844	Septembre	119 38
—— 1825	99 44		Octobre	118 49
—— 1826	98 24		Novembre	119 33
—— 1827	101 14		Décembre	120 59
—— 1828	104 76			
—— 1829	108 65			
—— 1830	98 97			
—— 1831	89 40			
—— 1832	97 00			
—— 1833	102 82			
—— 1834	105 58			
—— 1835	108 27			
—— 1836	107 77			
—— 1837	108 68			
—— 1838	109 66			
—— 1839	111 01			
—— 1840	111 80			
—— 1841	114 04			
—— 1842	119 00	Cours moyen de l'année 1844		121 65
—— 1843	121 30			
—— 1844	121 65			

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	102 42	22 septembre 1843	Janvier	112 12
—— 1826	93 17		Février	112 50
—— 1827	91 60		Mars	112 50
—— 1828	97 05	22 mars 1844	Mars	110 33
—— 1829	103 13		Avril	110 83
—— 1830	100 30		Mai	111 50
—— 1831	81 00		Juin	113 12
—— 1832	89 38		Juillet	113 15
—— 1833	99 55		Août	112 90
—— 1834	100 32		Septembre	
—— 1835	101 44	22 septembre 1844	Septembre	111 65
—— 1836	102 91		Octobre	111 71
—— 1837	102 28		Novembre	112 80
—— 1838	105 46		Décembre	113 11
—— 1839	105 62			
—— 1840	104 15			
—— 1841	103 09			
—— 1842	106 88			
—— 1843	108 65	Cours moyen de l'année 1844		112 20
—— 1844	112 20			

RENTES 4 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1844. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1830	91 96f	22 septembre 1843	Janvier	105f 64c
—— 1831	74 71		Février	106 29
—— 1832	81 50		Mars	106 28
—— 1833	92 36	22 mars 1844	Mars	106 64
—— 1834	93 16		Avril	106 21
—— 1835	98 14		Mai	107 20
—— 1836	100 82		Juin	108 16
—— 1837	100 18		Juillet	107 20
—— 1838	102 61		Août	105 31
—— 1839	101 99		Septembre	104 00
—— 1840	101 51	22 septembre 1844	Septembre	103 10
—— 1841	99 37		Octobre	106 65
—— 1842	102 12		Novembre	106 84
—— 1843	103 63		Décembre	107 82
—— 1844	106 05	Cours moyen de l'année 1844		106 05

RENTES 3 p. 0/0.

ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	68 62	22 décembre 1843	Janvier	82 40
—— 1826	67 11		Février	82 10
—— 1827	69 92		Mars	82 90
—— 1828	71 43		Avril	83 50
—— 1829	80 05		Mai	84 52
—— 1830	70 78		Juin	84 40
—— 1831	60 59	22 juin 1844	Juin	82 42
—— 1832	68 30		Juillet	81 82
—— 1833	76 33		Août	80 85
—— 1834	77 94		Septembre	81 53
—— 1835	79 86		Octobre	82 08
—— 1836	80 29		Novembre	82 86
—— 1837	79 48		Décembre	84 36
—— 1838	80 60	22 décembre 1844	Décembre	85 07
—— 1839	80 90			
—— 1840	78 79			
—— 1841	78 02			
—— 1842	80 09			
—— 1843	81 05	Cours moyen de l'année 1844		82 70
—— 1844	82 70			

AMORTISSEMENT DES RENTES.

Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1844.

DÉVELOPPEMENT DE COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1844.		
Années.	Cours moyen.	Époques de jouissance.	Mois.	Cours moyen.
RENTES 4 p. 0/0.				
Mars 1820	91 90	22 septembre 1843	Janvier	105 64
— 1821	94 71		Février	106 34
— 1822	91 30		Mars	106 35
— 1823	95 36		Avril	106 06
— 1824	93 15		Mai	106 21
— 1825	93 13	22 mars 1844	Juin	107 19
— 1826	100 85		Juillet	106 10
— 1827	100 18		Août	107 30
— 1828	102 71		Septembre	106 71
— 1829	101 20		Octobre	106 60
— 1830	101 84	22 septembre 1844	Novembre	107 16
— 1831	72 37		Décembre	106 90
— 1832	102 12		Janvier 1845	106 36
— 1833	103 30		Février	107 82
— 1834	103 93	Cours moyen de l'année 1844		106 40
RENTES 3 p. 0/0.				
Mars 1825	65 69		Janvier	82 40
— 1826	67 11		Février	82 10
— 1827	66 08	22 décembre 1843	Mars	82 80
— 1828	71 40		Avril	82 30
— 1829	86 60		Mai	82 36
— 1830	76 26		Juin	82 40
— 1831	60 36		Juillet	82 85
— 1832	69		Août	81 12
— 1833	70 20	22 juin 1844	Septembre	80 80
— 1834	71 46		Octobre	81 35
— 1835	79 82		Novembre	82 60
— 1836	80 40		Décembre	82 30
— 1837	78 70		Janvier 1845	82 30
— 1838	77		Février	82 36
— 1839	80 60	22 décembre 1844		82 27
— 1840	82 90			
— 1841	84 05			
— 1842	84 60			
— 1843	82 70			
— 1844	82 19			

COMPTE

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

Sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Différentes lois spéciales, et principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à des compagnies soumissionnaires, et à la caisse des dépôts et consignations, les fonds nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans divers ports.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, pages 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au trésor public, et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire ultérieurement dans le Compte général des finances, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rappport du mode adopté pour leur amortissement.

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, t qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval). 3,700,000f 00c

2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs, jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre)..... 2,800,000 00

3° Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen)..... 2,490,000 00

4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle)..... 2,500,000 00

A REPORTER..... 11,490,000 00

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

REPORT		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, de Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Ports de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
		133,898,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		145,780,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉES 1818	250,000f	REPORT	119,836,753f
—— 1819	525,000	ANNÉES 1830	9,832,833
—— 1820	1,675,000	—— 1831	6,871,219
—— 1821	3,453,333	—— 1832	6,034,154
—— 1822	11,018,037	—— 1833	560,041
—— 1823	16,619,391	—— 1834	440,000
—— 1824	15,647,492	—— 1835	880,000
—— 1825	16,880,706	—— 1836	590,000
—— 1826	16,329,773	—— 1837	430,000
—— 1827	15,121,266	—— 1838	100,000
—— 1828	11,745,111	—— 1839	205,000
—— 1829	10,571,644		145,780,000
A REPORTER	119,836,753		

Sur les emprunts que le trésor doit rembourser matériellement, ci	133,898,000f 00c
il n'a encore été amorti que la somme de	28,596,838 58
et, au 1er janvier 1845, il restait à amortir celle de	105,301,161 42

Le temps probable qui doit s'écouler, à partir de la même époque, pour compléter l'amortissement de ces emprunts, varie selon les conditions propres à chacun d'eux; cependant on peut résumer de la manière suivante les indications données à cet égard dans le tableau précité du compte de 1838 :

2 ans 1/2, pour	1,083,403f 96c
de 15 à 19 ans 1/2, pour	11,475,115 26
de 21 à 25 ans, pour	92,742,642 20
TOTAL	105,301,161 42

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Les charges qui sont résultées, pour les budgets, des diverses conditions stipulées par les traités en faveur des prêteurs, sont celles dont on va présenter le détail; mais, en les examinant, il importe de ne pas perdre de vue les améliorations résultant pour le trésor, des grands travaux d'utilité publique exécutés au moyen des emprunts spéciaux dont il s'agit. Ces emprunts n'ont point été consommés improductivement, comme ceux que l'État s'est trouvé dans la nécessité, à plusieurs époques, de contracter en rentes, et à des conditions souvent très-onéreuses. Les canaux, les ponts subsistent et constituent un immense capital; ils sont une source féconde de prospérité pour le pays, d'abord par les revenus directs qu'ils procurent au trésor, et ensuite par les avantages indirects qui en résultent pour l'État et pour les particuliers, tels que l'abaissement du prix des transports, l'augmentation de la valeur des propriétés et de la matière imposable, l'accroissement des droits de mutation et de succession, etc. Il serait impossible, au reste, d'apprécier en chiffres la plus value de ressources dont on aurait à tenir compte pour ces diverses causes, si l'on pouvait, dans un même document, rapprocher les recettes et les dépenses qui ont été la conséquence des emprunts et des travaux : on doit, en conséquence, se borner à énoncer ici celui des termes de ce tableau général, qui se forme de la dépense à laquelle les budgets ont eu à subvenir pour assurer le service annuel de la dette contractée par le trésor.

	CHARGES DES EMPRUNTS	
	À REMBOURSER matériellement par le trésor.	CONTRACTÉS à des conditions diverses.
	fr. c.	fr. c.
Intérêts et primes	135,713,021 63	"
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes et d'amortissement	"	6,350,468 75
Produits de droits de tonnage ou de navigation concédés à des compagnies	"	4,654,935 17
Insuffisance de droits de péage	"	2,879,794 84
	135,713,021 63	13,885,198 76
	149,598,220 39	

Les payements ordonnancés sur les budgets, à titre d'amortissement des emprunts, ne sont pas compris dans les charges ci-dessus, parce que leur effet est de libérer le trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'administration se trouve de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

COMPTE DES EMPRUNTS POU

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000f		
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie.	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et Cie.	421	6,600,000		
Canal des Ardennes	(Compagnie dite des	421	8,000,000		
Navigation de l'Oise	*Trois-Canaux.*)	423	3,000,000	133,898,000f	
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000		
Canal d'Arles à Bourg	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne	André-Cottier et Cie.	427	36,000,000		
Canal du Nivernais	(Compagnie dite des	427	8,000,000		
Canal de Berry	*Quatre-Canaux.*)	429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire		429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie.	413	2,000,000f		
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3)	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		
Travaux de perfectionnnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie. Caisse des dépôts et consignations	433	840,000	11,882,000f	
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5)	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000		
				145,780,000	

(1) Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.

(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.

(3) Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités.

(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'Etat pendant un nombre d'années déterminé, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement.

(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.

PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Situation, au 1er Janvier 1845, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1845.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie	2,900,000	2,250,351 02	649,648 98	2 ans 1/2
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain-Sartoris	1,800,000	1,396,769 60	403,230 40	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	119,475 42	30,524 58	*Idem.*
CANAUX.					
Canal du Rhône au Rhin	Human et compagnie	10,000,000	2,687,037 45	7,312,962 55	15 ans.
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem*	6,600,000	613,764 20	5,986,235 80	25 ans.
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	743,956 59	7,256,043 41	*Idem.*
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	4,068,728 04	20,931,271 96	23 ans 1/2.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	1,337,847 29	4,162,152 71	19 ans 1/2.
Canaux de Bretagne	André-Cottier et compagnie	36,000,000	6,051,359 00	29,948,641 00	22 ans.
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	1,795,821 00	6,204,179 00	21 ans.
Canal de Berry	*Idem*	12,000,000	2,446,970 00	9,553,030 00	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	2,421,769 00	9,578,231 00	22 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	»	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	600,000 00	»	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain-Sartoris et compagnie	3,000,000	278,983 70	2,721,016 30	25 ans.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	236,006 27	563,993 73	21 ans.
		133,898,000	28,596,838 58	105,301,161 42	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des Charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1845, pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	CHARGES DES EMPRUNTS. — EMPRUNTS À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT PAR LE TRÉSOR. — Intérêts et primes.	EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES. — Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts de primes et d'amortissement.	Remboursement de produits de droits de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.								
Pont de Bordeaux	Balguerie et compagnie	2,000,000	"	"	"	195,396f 88c	195,396f 88c	(A) Emprunts pour lesquels le trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	*Idem*	1,500,000	"	"	"	2,601,444 59	(A) 2,601,444 59	
Pont de Laval	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	(B) 15,597f 03c	"	"	82,953 37	(A) 98,550 40	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie	2,900,000	3,356,005 87	"	"	"	3,356,005 87	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	1,800,000	2,199,780 40	"	"	"	2,199,780 40	(B) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
Pont de Pensaguel	Urbain-Sartoris et compagnie	150,000	177,024 58	"	"	"	177,024 58	
CANAUX.								
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie	10,000,000	13,269,732 55	"	"	"	13,269,732 55	
Canal de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et compagnie	6,600,000	8,411,735 80	"	"	"	8,411,735 80	
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	10,876,043 41	"	"	"	10,876,043 41	
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	22,108,640 36	"	"	"	22,108,640 36	
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	5,322,552 71	"	"	"	5,322,552 71	
Canaux de Bretagne	André Cottier et compagnie	36,000,000	34,823,041 00	"	"	"	34,823,041 00	
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	7,818,579 00	"	"	"	7,818,579 00	
Canal du Berry	*Idem*	12,000,000	11,542,630 00	"	"	"	11,542,630 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	11,264,431 00	"	"	"	11,264,431 00	
PORTS.								
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	(C) Cet emprunt n'a mis aucune dépense à la charge des budgets, attendu qu'il n'a donné lieu, de la part du trésor, qu'à l'amortissement de la somme prêtée, les intérêts ayant été payés par la ville de Granville.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	"	"	"	"	(C) "	
Travaux du port et des quais de Rouen	Barbet et comp. et Caisse des dépôts et consig.	840,000	"	212,968 75	538,747 96	"	(A) 751,716 71	
Grands travaux du port du Havre	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	3,683,901 11	"	3,683,901 11	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	(D) 131,398 26	950,000 00	432,286 10	"	1,513,684 36	(D) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
TRAVAUX DE NAVIGATION.								
Navigation de l'Isle	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	5,187,500 00	"	"	5,187,500 00	
Navigation de l'Oise	Urbain-Sartoris et compagnie	3,000,000	3,099,766 30	"	"	"	3,099,766 30	
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	588,427 26	"	"	"	588,427 26	
		145,780,000	135,713,021 63	6,350,468 75	4,654,935 17	2,879,794 84	149,598,220 39	
				13,885,198 76				

COMPTE

DES CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS

POUR L'ANNÉE 1844.

NOTE

Sur le compte des capitaux de cautionnements pour l'année 1844.

Le compte des capitaux de cautionnements en présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période. Il se compose de deux tableaux qui font connaître les capitaux de cautionnements restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et, enfin, la situation du trésor, au 1er janvier 1845, relativement au solde dont il demeure débiteur.

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au trésor pendant l'année 1844 sont de	15,286,765f 81c
Les remboursements montent à	12,339,856 22
RECETTES excédant les remboursements	2,946,909 59
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1844 s'élevaient à	231,504,377 01
Par conséquent le trésor demeure débiteur, au 1er janvier 1845, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de	234,451,286 60

Par suite du travail de révision qui a été exécuté de concert entre le département de la justice et celui des finances, ce résultat, exact précédemment quant au chiffre total, présente aujourd'hui la même régularité en ce qui concerne la répartition des cautionnements entre les titulaires en fonctions et les titulaires hors de fonctions des divers départements ministériels ci-après :

	TITULAIRES EN FONCTIONS.		TITULAIRES HORS DE FONCTIONS.		TOTAL.	
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.
Ministère de la justice	25,277	62,006,368f 59c	3,825	4,291,265f 41c	29,102	66,297,634f 00c
——— de l'instruction publique	55	529,000 00	"	"	55	529,000 00
——— de l'intérieur	506	7,039,361 53	25	747,331 02	531	7,786,692 55
——— des travaux publics	865	6,825,554 80	21	104,585 22	886	6,930,140 02
——— de la guerre	475	3,317,674 10	26	223,563 07	501	3,541,237 17
——— de la marine	119	1,339,294 67	19	122,500 33	138	1,461,795 00
——— des finances	22,500	139,349,786 90	3,397	8,555,000 96	25,897	147,904,787 86
ENSEMBLE	49,797	220,407,040 59	7,313	14,044,246 01	57,110	234,451,286 60

Note sur le Compte des capitaux de Cautionnements.

Le tableau qui donne ces résultats indique en outre les mouvements des cautionnements en numéraire depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1845, et présente la situation du trésor quant à la dette que ce service a mise à sa charge. Ce tableau se résume ainsi qu'il suit :

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à.....	152,975,957f 62c
Ceux qui ont été versés au trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juin 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à.....	65,122,000 00
TOTAL des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets..	218,097,907 62
Et, enfin, compensées entre elles pour obtenir l'excédant de la recette ou de la dépense, les opérations auxquelles ont donné lieu, depuis la loi du 28 avril 1816, les créations et les suppressions d'emplois, les augmentations ou les réductions dans les fixations primitives des cautionnements et les mutations de titulaires, font ressortir au compte spécial qui sert à les constater, et sur l'emploi duquel il a été donné dans le compte de l'année 1838, page 460, des explications auxquelles on pourra utilement se reporter, un solde créditeur de.....	16,353,378 98
TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1845.....	234,451,286 60

Le compte des finances a compris pour les années 1839 et antérieures un tableau présentant la situation des capitaux de cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés. Cette situation n'étant pas susceptible d'éprouver de changements, on a cru pouvoir s'abstenir de la reproduire dans les comptes ; elle se trouve page 533 de celui de 1839.

COMPTE DES CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS

Situation, au 1er janvier 1845, des Capitaux de Cautionnements.

MINISTÈRES AUXQUELS RESSORTISSENT LES EMPOIS ET CLASSES des titulaires.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1844.	RECETTE DE L'ANNÉE 1844. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles affectations.	TOTAL.	DÉPENSES DE L'ANNÉE 1844. (*Suppressions d'emplois, réduction dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles affectations.	TOTAL.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1845.	RÉSULTAT, PAR CLASSE DE TITULAIRES, du mouvement de l'année 1844. Excédant de recette.	Excédant de dépense.	OBSERVATIONS.
Ministère de la justice.											
Avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation	441,000f 00c	21,000f 00c	"	21,000f 00c	14,000f 00c	"	14,000f 00c	448,000f 00c	(A) 7,000f 00c	"	
Avoués	10,637,809 54	656,600 00	"	656,600 00	591,900 00	"	591,900 00	10,702,509 54	(A) 64,700 00	"	(A, B) Le versement du nouveau cautionnement précède toujours le remboursement de l'ancien ; mais l'époque de ce remboursement varie suivant les conditions de la libération ; il y a excédant de recette ou de dépense selon que ces conditions ont pu être remplies avec plus ou moins de célérité.
Commissaires-priseurs	4,744,400 00	299,800 00	"	299,800 00	382,200 00	"	382,200 00	4,662,000 00	"	(B) 82,400f 00c	
Gardes du commerce	72,000 00	6,000 00	"	6,000 00	6,000 00	"	6,000 00	72,000 00	"	"	
Greffiers des cours royales, des tribunaux civils et des tribunaux de commerce	2,744,455 14	177,000 00	"	177,000 00	136,937 50	"	136,937 50	2,784,517 64	(A) 40,062 50	"	
Greffiers des justices de paix	4,435,292 56	325,800 00	"	325,800 00	268,800 00	"	268,800 00	4,492,292 56	(A) 57,000 00	"	(c) Remboursements de cautionnements qui avaient été affectés à la garantie de travaux à exécuter. Par arrêté ministériel du 1er juin 1839, les cautionnements des fournisseurs et adjudicataires sont désormais versés à la caisse des dépôts et consignations.
Greffiers des tribunaux de police	333,641 00	13,650 00	"	13,650 00	10,500 00	"	10,500 00	336,791 00	(A) 3,150 00	"	
Huissiers	7,891,829 69	457,968 86	"	457,968 86	465,691 24	"	465,691 24	7,884,107 31	"	(B) 7,722 38	(B) Versements de cautionnements par suite de créations de journaux.
Notaires	34,954,427 00	2,117,500 00	"	2,117,500 00	2,156,511 05	"	2,156,511 05	34,915,415 95	"	(B) 39,011 05	
Ministère de l'instruction publique.											
Économes des colléges royaux et préposés divers	515,000 00	34,000 00	24,000f 00c	58,000 00	20,000 00	24,000f 00c	44,000 00	529,000 00	(A) 14,000 00	"	
Ministère de l'intérieur.											
Préposés divers et adjudicataires	829,189 65	17,000 00	"	17,000 00	171,164 19	"	171,164 19	675,025 46	"	(c) 154,164 19	
Journaux ou écrits périodiques	6,737,653 79	1,832,333 34	"	1,832,333 34	1,458,320 04	"	1,458,320 04	7,111,667 09	(D) 374,013 30	"	
Ministère de l'agriculture et du commerce.											
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements	6,095,085 22	463,000 00	"	463,000 00	527,945 20	"	527,945 20	6,030,140 02	"	(B) 64,945 20	
Courtiers de commerce et d'assurances à Paris	952,000 00	65,000 00	"	65,000 00	117,000 00	"	117,000 00	900,000 00	"	(B) 52,000 00	
Ministère de la guerre.											
Agents comptables des divers services en France	2,368,340 93	208,875 00	154,000 00	362,875 00	107,605 77	156,000 00	263,605 77	2,467,610 16	(A) 99,269 23	"	
Fournisseurs et adjudicataires de travaux en France	612,146 22	"	"	"	300,207 89	"	300,207 89	311,938 33	"	(c) 300,207 89	
Titulaires divers à Alger	629,422 75	153,800 00	13,000 00	166,800 00	23,534 07	11,000 00	34,534 07	761,688 68	(A) 132,265 93	"	
Ministère de la marine.											
Agents comptables et trésoriers des invalides de la marine	852,000 33	16,000 00	"	16,000 00	"	"	"	868,000 33	(A) 16,000 00	"	
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	329,500 00	3,866 67	"	3,866 67	"	"	"	333,366 67	(A) 3,866 67	"	
Fournisseurs et adjudicataires des travaux de la marine	362,943 00	"	"	"	102,515 00	"	102,515 00	260,428 00	"	(c) 102,515 00	
A REPORTER	86,538,136 82	6,869,193 87	191,000 00	7,060,193 87	6,860,831 95	191,000 00	7,051,831 95	86,546,498 74	811,327 63	802,965 71	

Suite du COMPTE DES CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

Suite de la *Situation, au 1er Janvier 1845,* des *Capitaux de Cautionnements.*

MINISTÈRES AUXQUELS RESSORTISSENT LES EMPLOIS ET CLASSES des titulaires.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1844.	RECETTE DE L'ANNÉE 1844. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Recettes effectives en numéraire.	Application à de nouvelles affectations.	TOTAL.	DÉPENSES DE L'ANNÉE 1844. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles affectations.	TOTAL.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1845.	RÉSULTAT, PAR CLASSE DE TITULAIRES, du mouvement de l'année 1844. Excédant de recette.	Excédant de dépense.	OBSERVATIONS.
REPORT	86,538,136f 82c	6,869,193f 87c	191,000f 00c	7,060,193f 87c	6,860,831f 95c	191,000f 00c	7,051,831f 95c	86,546,498f 74c	811,327f 63c	802,965f 71c	
Ministère des Finances.											
Agents de change à Paris	7,750,000 00	375,000 00	"	375,000 00	250,000 00	"	250,000 00	7,875,000 00	(A) 125,000 00	"	(A-B) Voir l'observation, page 491.
Caissier central du trésor public	300,000 00	"	"	"	"	"	"	300,000 00	"	"	
Caissiers divers	200,000 00	"	"	"	100,000 00	"	100,000 00	100,000 00	"	(B) 100,000 00	
Préposés des contributions indirectes	21,859,801 48	1,272,300 00	"	1,272,300 00	1,067,955 18	"	1,067,955 18	22,064,146 30	(A) 204,344 82	"	
Préposés de l'administration des douanes	2,473,427 84	99,100 00	"	99,100 00	110,901 00	"	110,901 00	2,461,626 84	"	(B) 11,801 00	
Préposés de l'administration de l'enregistrement	16,218,564 14	1,090,900 00	"	1,090,900 00	717,363 62	"	717,363 62	16,592,100 52	(A) 373,536 38	"	
Préposés des octrois	1,963,953 01	173,961 80	8,051 96	182,013 76	180,513 18	8,051 96	188,565 14	1,957,401 63	"	(B) 6,551 38	
Payeur central et payeurs du trésor dans les départements	3,464,638 78	348,460 00	170,940 00	519,400 00	206,001 00	162,540 00	368,541 00	3,615,497 78	(A) 150,859 00	"	
Percepteurs et receveurs communaux	41,620,737 98	2,044,768 97	832,012 44	2,876,781 41	1,309,096 64	711,342 44	2,020,439 08	42,477,080 31	(A) 856,342 33	"	
Préposés de l'administration des postes	4,125,719 47	341,250 00	"	341,250 00	162,555 85	"	162,555 85	4,304,413 62	(A) 178,694 15	"	
Receveurs généraux des finances	27,791,583 06	1,388,008 52	1,530,118 48	2,918,127 00	676,043 00	1,465,539 48	2,141,582 48	28,568,127 58	(A) 776,544 52	"	
Receveurs particuliers des finances	16,747,593 07	1,268,822 65	990,439 00	2,259,261 65	688,594 80	1,184,088 00	1,872,682 80	17,134,171 92	(A) 386,578 85	"	
Agents spéciaux du service des tabacs	437,221 36	15,000 00	"	15,000 00	10,000 00	"	10,000 00	442,221 36	(A) 5,000 00	"	
Préposés divers des finances	13,000 00	"	"	"	"	"	"	13,000 00	"	"	
	231,504,377 01	15,286,765 81	3,722,561 88	19,009,327 69	12,339,856 22	3,722,561 88	16,062,418 10	234,451,286 60	3,868,227 68	921,318 09	

Situation, au 1er janvier 1845, des Fonds de cautionnements compris dans le passif de la situation de l'Administration des finances.

Solde dont le trésor était débiteur au 1er janvier 1844. (Voir le compte des finances de l'année 1843, page 511.)			13,406,469f 39c
Opérations de l'année 1844	Recettes	15,286,765f 81c	
	Remboursements	12,339,856 22	
		2,946,909 59	2,946,909 59
Solde débiteur du trésor au 1er janvier 1845. (Voir page 389.)			16,353,378 98

Suite du COMPTE DES CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

TABLEAU récapitulatif des mouvements des capitaux de cautionnements depuis le 1er avril 1814, et situation analysée de ce service, à l'époque du 1er janvier 1845.

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois,	CLASSES DES TITULAIRES.	CAUTIONNEMENTS reçus antérieurement au 1er avril 1814, et dont la dette se rattache à la liquidation qui en a été faite à cette époque du service du trésor public et de l'ancienne caisse d'amortissement.		CAUTIONNEMENTS supplémentaires créés par les lois des 28 avril 1816 (61,104,000 fr.), et 28 juillet 1820 (18,000 fr.), et qui ont été portés en recette aux budgets des exercices 1816 et 1820.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT DES CAUTIONNEMENTS reçus ou remboursés, du 1er avril 1814 au 31 décembre 1844, et constatés au compte spécial de ce service qui est compris dans la situation générale de l'administration des finances.		MONTANT DES CAUTIONNEMENTS inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1845. Titulaires en fonctions.		Titulaires hors de fonctions et dont les emplois ont été supprimés.		TOTAL.		OBSERVATIONS.
		Nombre de parties.	Sommes.		Excédant de recette.	Excédant de dépense.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties.	Sommes.	
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.	
Ministère de la justice.	Avocats au conseil du Roi et à la cour de cassation	49	196,000 00	224,000 00	(B) 28,000 00	"	61	427,000 00	3	21,000 00	64	448,000 00	
	Avoués	3,883	5,548,563 56	5,506,723 25	"	(A) 352,777 [illegible]	3,430	10,199,400 00	206	503,109 54	3,636	10,702,509 54	
	Commissaires-priseurs	91	1,793,689 91	2,060,838 21	(B) 807,471 88	"	410	4,077,200 00	60	584,800 00	470	4,662,000 00	
	Gardes du commerce	10	66,000 00	"	(B) 6,000 00	"	11	66,000 00	1	6,000 00	12	72,000 00	
	Greffiers des cours royales, des tribunaux civils et des tribunaux de commerce	630	918,091 69	1,152 57	(C) 155,273 38	"	601	2,648,500 00	33	136,017 64	634	2,784,517 64	
	Greffiers des justices de paix	2,883	2,203,046 96	1,908,292 04	(D) 380,953 56	"	2,795	4,213,600 00	254	278,692 56	3,049	4,492,292 56	
	Greffiers des tribunaux de police	95	252,905 00	84,302 00	"	(A) 416 [illegible]	103	323,666 00	5	13,125 00	108	336,791 00	
	Huissiers	10,790	4,198,358 13	3,983,532 52	"	(A) 297,783 [illegible]	7,675	6,625,802 59	2,132	1,258,304 72	9,807	7,884,107 31	
	Notaires	12,220	16,056,308 62	20,619,248 51	"	(E) 1,760,141 [illegible]	10,191	33,425,200 00	1,131	1,490,215 95	11,322	34,915,415 95	
Ministère de l'instruction publique.	Économes des colléges royaux et préposés divers	9	72,000 00	"	(F) 457,000 00	"	55	529,000 00	"	"	55	529,000 00	
Ministère de l'intérieur.	Préposés divers et adjudicataires	"	"	"	(G) 675,025 46	"	202	636,861 10	8	38,164 36	210	675,025 46	
	Journaux ou écrits périodiques	"	"	"	(H) 7,111,667 09	"	304	6,402,500 43	17	709,166 66	321	7,111,667 09	
Ministère de l'agriculture et du commerce.	Agents de change et courtiers de commerce dans les départements	519	1,953,030 91	874,200 00	(I) 3,202,909 11	"	796	5,925,554 80	21	104,585 22	817	6,030,140 02	
	Courtiers de commerce et d'assurances à Paris	65	720,000 00	87,000 00	(K) 93,000 00	"	69	900,000 00	"	"	69	900,000 00	
Ministère de la guerre.	Agents comptables des divers services en France	"	"	"	(G) 2,467,610 16	"	287	2,380,739 00	10	86,871 16	297	2,467,610 16	
	Fournisseurs et adjudicataires des travaux en France	"	"	"	(G) 311,938 33	"	37	248,735 10	9	63,203 23	46	311,938 33	
	Titulaires divers à Alger	"	"	"	(G) 761,688 68	"	151	688,200 00	7	73,488 68	158	761,688 68	
Ministère de la marine.	Agents comptables et trésoriers des invalides de la marine	"	"	"	(L) 868,000 33	"	38	836,000 00	4	32,000 33	42	868,000 33	
	Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	"	"	"	(L) 333,366 67	"	18	315,366 67	1	18,000 00	19	333,366 67	
	Fournisseurs et adjudicataires des travaux de la marine	"	"	"	(G) 260,428 00	"	63	187,928 00	14	72,500 00	77	260,428 00	
Ministère des finances.	Agents de change à Paris	60	6,000,000 00	1,500,000 00	(B) 375,000 00	"	61	7,625,000 00	2	250,000 00	63	7,875,000 00	
	Caissier central du trésor public	1	120,000 00	"	(M) 180,000 00	"	1	300,000 00	"	"	1	300,000 00	
	Caissiers divers	12	1,173,200 00	62,600 00	"	(N) 1,135,800 00	1	100,000 00	"	"	1	100,000 00	
	Préposés des contributions indirectes	2,437	3,423,444 04	2,344,069 47	(O) 16,296,632 79	"	5,088	21,005,740 37	264	1,058,405 93	5,352	22,064,146 30	
	Préposés de l'administration des douanes	351	388,839 35	1,693,625 01	(P) 379,162 48	"	1,210	2,412,100 00	123	49,526 84	1,333	2,461,626 84	
	Préposés de l'administration de l'enregistrement	3,216	10,892,886 85	1,725,900 00	(Q) 3,973,313 67	"	3,552	16,209,900 00	234	382,200 52	3,786	16,592,100 52	
	Receveurs de la loterie	725	3,941,880 76	"	"	(R) 3,941,880 [illegible]	"	"	"	"	"	"	
	Préposés des octrois	227	643,342 46	84,905 98	(S) 1,229,153 19	"	1,890	1,897,778 66	60	59,622 97	1,950	1,957,401 63	
	Payeur central et payeurs du trésor dans les départements	148	3,777,760 98	856,942 66	"	(N) 1,019,205 [illegible]	86	3,129,000 00	21	486,497 78	107	3,615,497 78	
	Percepteurs	13,218	19,882,743 28	8,808,875 01	(T) 13,785,462 02	"	7,751	39,358,023 54	2,227	3,119,056 77	9,978	42,477,080 31	
	Préposés de l'administration des postes	1,795	359,483 48	5,374 11	(U) 3,939,556 03	"	2,396	4,079,615 25	441	224,798 37	2,837	4,304,413 62	
	Receveurs communaux	11,394	3,101,423 13	1,220,814 10	"	(BB) 4,322,237 [illegible]	"	"	"	"	"	"	
	Receveurs généraux des finances	101	26,471,909 74	5,045,729 18	"	(V) 2,949,511 [illegible]	86	26,618,524 06	11	1,949,603 52	97	28,568,127 58	
	Receveurs particuliers des finances	282	13,519,055 17	4,308,726 03	"	(X) 693,609 [illegible]	277	16,161,883 66	13	972,288 26	290	17,134,171 92	
	Agents spéciaux du service des tabacs	"	"	"	(Y) 442,221 36	"	99	439,221 36	1	3,000 00	100	442,221 36	
	Débitants de tabacs	18,377	25,301,943 60	405,149 35	"	(Z) 25,707,092 [illegible]	"	"	"	"	"	"	
	Préposés divers des finances	"	"	"	(AA) 13,000 00	"	2	13,000 00	"	"	2	13,000 00	
		83,597	152,975,907 62	65,122,000 00	58,533,834 19	42,180,455 [illegible]	49,797	220,407,040 59	7,313	14,044,246 01	57,110	234,451,286 60	
			218,097,907 62		16,353,378 98								

(A) Titulaires remplacés à rembourser.

(B) Créations d'emplois, en exécution de la loi du 28 avril 1816, et remboursements à effectuer.

(C) Créations de tribunaux de commerce et titulaires remplacés à rembourser.

(D) Créations de cantons et de justices de paix, et titulaires remplacés à rembourser.

(E) Suppressions de charges non compensées par l'augmentation du taux des cautionnements, laquelle n'a lieu que depuis 1836.

(F) Versements faits au trésor, depuis 1835, par divers préposés.

(G) Cautionnements versés au trésor à partir de 1835.

(H) Cautionnements versés en exécution de la loi du 9 septembre 1835.

(I) Créations successives d'emplois.

(K) *Idem* et cautionnements à rembourser à des titulaires remplacés.

(L) Cautionnements afférents à des agents comptables et préposés divers de la marine, et qui ont été retirés, à partir de 1835, de la classe des caissiers divers (voir ci-après la note n), et création d'un agent comptable des traites des colonies.

(M) Augmentation de cautionnement.

(N) Suppression d'emplois et transport aux classes d'agents comptables et préposés divers de la marine (voir la note *l* ci-dessus).

(O) Cautionnements versés en expectative et cautionnements des entreposeurs extraits de la classe des débitants de tabacs (voir ci-après la note y).

(P) Augmentation des receveurs principaux en 1822.

(Q) Augmentation dans les fixations.

(R) Cautionnements remboursés par suite de la suppression de la loterie.

(S) Application des octrois à un grand nombre de communes, par suite de l'accroissement de la population.

(T) Nouvelle fixation en 1822.

(U) Résultat de la fixation basée sur les recettes de l'année qui précède la nomination.

(V) Suppression de la recette générale de la Seine et modifications dans les fixations.

(X) *Idem* des recettes particulières de Sceaux et de Saint-Denis, et modifications dans les fixations.

(Y) Cautionnements retirés tant de la classe des préposés des contributions indirectes que de celle des débitants de tabacs.

(Z) Diminution dans le taux de la fixation et transport aux préposés des contributions indirectes et agents spéciaux des tabacs (voir ci-dessus les notes o et y). Remboursements des cautionnements des débitants de tabacs. (Article 9 de la loi du 10 août 1839.)

(AA) Cautionnements versés par divers préposés du ministère des finances.

(BB) Cautionnements réunis avec ceux des percepteurs.

CAUTIONNEMENTS.

Le 1er avril 1845, et situation analytique de ce service, à l'époque du 1er janvier 1845.

		MOUVEMENT DES CAUTIONNEMENTS					
		Tableau ci-joint et suivant les dispositions des lois des finances.			TOTAUX.		
		Numéros de partie.	Sommes.	Numéros de partie.	Sommes.		OBSERVATIONS.
		f. c.			f. c.		
(a) Traités de concession à forfait.		3	21,000 00	62	488,680 00		
(b) Cautions diverses, par extension de la loi du 25 mai 1838, et ordonnances à l'extérieur.		200	1,195,400 00	3 0/0	10,703,209 56		
(c) Cautions de fournisseurs.		60	684,900 00	4 0/0	4,664,000 00		
(d) Cautions de fournisseurs de vivres, de fourrages et de matériaux pour les ateliers de travaux publics.		1	6,000 00	12	12,000 00		
(e) Cautions de contrats et de jugements civils, et d'offres de réquisitions militaires.		37	128,017 64	234	3,761,017 64		
(f) Cautions de contrats et de jugements civils, et d'offres de réquisitions militaires.		224	1,216,000 00	5 0/0	4,432,202 30		
(g) Suppléments de cautionnements exigés par l'ordonnance du 1er mai 1822 et lois des cautionnements.		3	12,100 00	107	324,791 00		
(h) Cautionnements de comptables.		2,123	1,238,204 12	6 0/0	7,884,107 31		
(i) Versements faits en vertu de l'arrêté du 13 germinal an IX, par des employés.		1,131	1,207,210 16	11 2/3	55,815,412 06		
(j) Cautionnements versés en vertu de l'arrêté du 2 prairial an IX.				4 0/0	349,000 00		
(k) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.							
(l) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		8	38,164 20	310	973,624 46		
(m) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		17	209,168 60	297	1,111,027 00		
(n) Intérêts des cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.							
(o) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		21	105,854 20	217	6,030,149 98		
(p) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.			900,000 00	50	600,000 00		
(q) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		10	284,871 15	507	2,467,010 10		
(r) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		9	68,004 32	40	317,828 32		
(s) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		2	73,485 68	195	701,088 68		
(t) Cautionnements de comptables.							
(u) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		1	35,000 35	32	508,000 42		
(v) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		1	18,000 00	10	393,300 07		
(x) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		15	98,000 00	77	200,458 00		
(y) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		2	220,000 00	65	7,873,000 00		
(z) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.				1	300,000 00		
(aa) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.				1	100,000 00		
(bb) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		527	1,078,007 65	5,332	29,004,108 70		
(cc) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		123	48,115,100 00	1,717	2,101,032 41		
(dd) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		234	203,000 00	3,764	16,022,169 02		
(ee) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		63	30,032 07	1,033	1,077,461 05		
(ff) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		91	366,107 78	107	5,015,107 78		
(gg) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		2,277	3,119,030 77	2,978	43,471,030 31		
(hh) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		344	224,700 27	2,872	4,204,415 02		
(ii) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		11	1,030,003 25	67	93,338 [illegible] 38		
(jj) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		13	072,375 20	100	1,111,171 02		
(kk) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.		1	5,000 00	100	462,121 26		
(ll) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.							
(mm) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.			15,000 00	2	15,000 00		
(nn) Cautionnements versés en vertu de la loi du 2 prairial 1828.							
		7,815	14,084,506 01	87,110	294,431,650 00		

COMPTE

DES RENTES VIAGÈRES

POUR L'ANNÉE 1844.

NOTE

Sur le compte des rentes viagères pour l'année 1844.

Le compte des rentes viagères présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement durant cette période, de chaque classe de rentes de cette nature, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

Les rentes viagères qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes des emprunts qui ont été contractés dans cette nature de dette pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau placé ci-après a pour objet de faire connaître les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

La dette viagère du trésor s'élevait, au 1er janvier 1844 (Voir page 519 du compte de 1843), à	2,954,837^f
Pendant l'année 1844, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de	4,757
	2,959,594
Elles ont été réduites pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de	214,299
et s'élevent, à l'époque du 1er janvier 1845, à	2,745,295

SAVOIR :

1re classe sur 1 tête	9,367	parties	2,142,891^f
2e —— sur 2 têtes	3,485	——	554,812
3e —— sur 3 têtes	184	——	34,416
4e —— sur 4 têtes	60	——	13,176
	13,096	——	2,745,295

COMPTE DE RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1845, des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1844.	MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1844. AUGMENTATIONS. Rétablissements.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1845.	OBSERVATIONS.
		(a)	(b)	(c)		(d)	(e)	(f)			
MONTANT DES RENTES.											
1re classe, sur 1 tête	2,297,675	4,471	7,674	14,046	26,191	166,929	"	14,046	180,975	2,142,891	
2e *idem*.. sur 2 têtes	605,067	286	141	40	467	43,320	7,362	40	50,722	554,812	
3e *idem*.. sur 3 têtes	37,526	"	53	38	91	2,710	453	38	3,201	34,416	
4e *idem*.. sur 4 têtes	14,569	"	"	"	"	1,340	53	"	1,393	13,176	
	2,954,837	4,757	7,868	14,124	26,749	214,299	7,868	14,124	236,291	2,745,295	
			21,992				21,992				
NOMBRE DE PARTIES.											
1re classe, sur 1 tête	10,117	39	23	35	97	786	"	61	847	9,367	
2e *idem*.. sur 2 têtes	3,773	3	1	1	5	252	40	1	293	3,485	
3e *idem*.. sur 3 têtes	200	"	1	1	2	14	3	1	18	184	
4e *idem*.. sur 4 têtes	63	"	"	"	"	2	1	"	3	60	
	14,153	42	25	37	104	1,054	44	63	1,161	13,096	
			62				107				

(*a*) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(*b*) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(*c*) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes : il faut remarquer que dans ces dernières se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins succeptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grande que celles de leur vie : de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(*d*) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Extinctions définitives résultant de décès notifiés	140,788f
Extinctions présumées. (*En exécution du décret du 8 ventôse an XIII, mentionné ci-contre.*)	73,511
SOMME ÉGALE	214,299

(*e*) Colonne correspondant à celle (*b*).

(*f*) *Idem*..... (*c*).

RNTES VIAGÈRES.

des Rentes inscrites.

Sections	Inscriptions				STIPULATIONS en 1er Janvier 1870.	OBSERVATIONS
	Mandats					
Colonnes	de divers	additionnel de guerres, incendies, et autres causes	total			
Colonnes modèles	par suite de dédit.					
Colonnes	(1)	(2)				
1						
186,925	»	16,010	180,975		2,152,801	
42,390	7,305	40	50,727		654,812	
2,710	425	35	3,201		24,116	
1,260	24	»	1,302		12,176	
216,295	7,805	16,125	250,201		2,765,905	
	24,025					
2						
760	»	67	841		9,357	
325	40	1	365		4,882	
14	5	1	19		184	
7	1	»	3		60	
1,054	46	65	1,161		13,936	
	127					

(1) [illegible]

(2) [illegible]

COMPTE

DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR

POUR L'ANNÉE 1844.

NOTE

Sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

Le présent compte fait connaître les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Les crédits ouverts depuis 1817, pour l'inscription des pensions tant civiles que militaires, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le nouveau régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette nature de dette, s'élevaient, au 1er janvier 1844, à la somme de..... 101,070,935f

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés, pendant l'année 1844, sont ceux qui suivent:

Crédits alloués pour l'inscription des pensions militaires:		
Loi du 24 juillet 1843.....	1,050,000f	
Loi du 14 juin 1844.....	450,000	
		1,500,000
ENSEMBLE.....		102,570,935
A DÉDUIRE:		
Réductions pour cause d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de la pairie, les pensions ecclésiastiques et les pensions de donataires, ci.....		199,665
Reste pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1844, et qui sont expliqués ci-après.....		102,371,270
Sur cette somme, les pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1844, s'élevaient (voir page 525 du compte de 1843) à.....	99,543,647	
et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1844, déduction faite des pensions annulées, sont de.....	1,277,294	
ENSEMBLE.....	100,820,941 ci	100,820,941
Crédits d'inscription restant disponibles au 1er janvier 1845, sur celui qui avait été accordé par l'article 30 de la loi du 25 mars 1817 pour l'inscription au trésor des pensions civiles.....		1,550,329

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du trésor, au 1er janvier 1844, montaient (voir page 526 du compte de 1843) à..... 48,021,317

Elles ont été diminuées pendant l'année 1844, principalement par l'excédant des ex-

A REPORTER..... 48,021,317

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

REPORT 48,021,317f

tinctions sur les nouvelles concessions, et pour diverses autres causes qui varient suivant la classe des pensions, d'une somme de 975,116 francs, savoir:

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	18,000	
——— civiles	23,041	
——— ecclésiastiques	175,440	
——— militaires,	721,860	
——— de donataires	6,225	
——— pour récompenses nationales	30,550	
		975,116

Les charges du trésor pour les pensions de toute nature ne s'élèvent donc plus, au 1er janvier 1845, qu'à 47,046,201

SAVOIR :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	65	parties	661,000
——— civiles	2,272	.....	1,449,671
——— ecclésiastiques	4,358	.....	967,302
——— militaires	96,835	.....	42.231,771
——— de donataires	2,763	.....	1,277,107
——— pour récompenses nationales	1,016	.....	459,350
TOTAUX	107,309		47,046,201

D'après la situation qui précède des crédits d'inscription de pensions, il résulterait dans ces inscriptions, pour l'année 1844, que cette nature de dette aurait éprouvé un accroissement de.. 1,277,294f

Au contraire, d'après les termes que l'on vient de rapprocher pour déterminer la situation des pensions inscrites, ces pensions présenteraient, pendant la même période, un décroissement de 975,116

DIFFÉRENCE apparente entre les deux situations 2,252,410

Cette différence s'explique ainsi:

Dans le compte de l'emploi des crédits d'inscription ne sont pas compris les mouvements qu'ont éprouvés les pensions militaires ou à titre de récompenses nationales inscrites pour des causes qui n'affectent pas ces mêmes crédits, c'est-à-dire les réversions et réunions de pensions et le montant de celles éteintes après jouissance par les titulaires, savoir:

Décroissements	2,256,659f
A déduire, accroissements	4,249
RÉSULTAT pareil	2,252,410

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1845, des Crédits accordés pour l'inscription des pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS QUI ONT OUVERT les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS — Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1844.	pendant l'année 1844. — Augmentation.	Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1845.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1844.	Opérations pendant 1844. — Pensions inscrites.	Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1845.	RESTE disponible sur les crédits au 1er janvier 1845.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.										
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1829	679,006f	"	(a) 18,000f	661,000	679,000f	"	18,000f	661,000f	"
PENSIONS CIVILES.										
Crédit permanent de 300,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 20/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30.*) 15 mai 1818 (*art. 17.*)	3,000,000	"	"	3,000,000	1,472,712	43,944f	65,985	1,449,671	1,550,329f
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.										
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	1,142,742	"	(a) 175,440	967,302	1,142,742	534	175,974	967,302	"
PENSIONS MILITAIRES.										
Crédits de 1842 et années antérieures	Diverses lois	92,667,611	"	"	92,667,611	92,667,611	"	"	92,667,611	"
Crédits de 1843	11 juin 1842 30 juin 1843	1,500,000	"	"	1,500,000	1,500,000	"	"	1,500,000	"
Crédits de 1844	24 juillet 1843 14 juin 1844	"	(b) 1,500,000f	"	1,500,000	"	1,532,589	32,589	1,500,000	"
		94,167,611	1,500,000	"	95,667,611	94,167,611	1,532,589	32,589	95,667,611	"
PENSIONS DE DONATAIRES.										
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,283,332	"	(a) 6,225	1,277,107	1,283,332	25,250	31,475	1,277,107	"
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.										
Crédits spéciaux	13 décembre 1830 (*art. 7.*) 24 novembre 1831 (*art. 1er*) 5 avril 1833	700,650	"	"	700,650	700,650	"	"	700,650	"
	21 avril 1833 20 juin 1836	53,850	"	"	53,850	53,850	"	"	53,850	"
	26 avril 1833	26,750	"	"	26,750	26,750	"	"	26,750	"
	15 juin 1836	17,000	"	"	17,000	17,000	"	"	17,000	"
		798,250	"	"	798,250	798,250	"	"	798,250	"

(a) Les crédits affectés, aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.

(b) Crédit ouvert par l'article 5 de la loi du 24 juillet 1843, pour l'inscription des pensions militaires 1,050,000f
Crédit ouvert par l'article 1er de la loi du 14 juin 1844 pour l'inscription des mêmes pensions 450,000
1,500,000

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions	Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	679,000	"	18,000	661,000	679,000	"	18,000	661,000	"
	— civiles	3,000,000	"	"	3,000,000	1,472,712	43,944	66,985	1,449,671	1,550,329
	— ecclésiastiques	1,142,742	"	175,440	967,302	1,142,742	534	175,974	967,302	"
	— militaires	94,167,611	1,500,000	"	95,667,611	94,167,611	1,532,589	32,589	95,667,611	"
	— de donataires	1,283,332	"	6,225	1,277,107	1,283,332	25,250	31,475	1,277,107	"
	— pour récompenses nationales	798,250	"	"	798,250	798,250	"	"	798,250	"
		101,070,935	1,500,000	199,665	102,371,270	99,543,647	1,602,317	325,023	100,820,941	1,550,329
			1,300,335f				1,277,294f			

SUITE DU COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1845, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1844.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1844. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1845.	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1844.	MOUVEMENTS pendant l'année 1844. Accroissements.	MOUVEMENTS pendant l'année 1844. Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1845.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	679,000f	"	"	"	18,000f	"	18,000	661,000	67	"	2	65
Pensions civiles	1,472,712	43,944	"	43,944f	66,985	"	66,985	1,449,671	2,332	92	152	2,272
Pensions ecclésiastiques	1,142,742	534	"	534	175,974	"	175,974	967,302	5,146	2	790	4,358
PENSIONS MILITAIRES.												
Militaires	39,032,281	1,340,214	1,676f	1,341,890	32,589	2,032,709f	2,065,298	38,308,873	85,761	1,649	4,187	83,223
Vétérans	82,668	"	1,182	1,182	"	6,492	6,492	77,358	317	3	24	296
Veuves et orphelins	3,838,682	192,375	1,391	193,766	"	186,908	186,908	3,845,540	13,407	669	760	13,316
	42,953,631	1,532,589	4,249	1,536,838	32,589	2,226,109	2,258,698	42,231,771	99,485	2,321	4,971	96,835
Pensions de donataires	1,283,332	25,250	"	25,250	31,475	"	31,475	1,277,107	2,775	70	82	2,763
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.												
Pensionnaires de juillet 1830 et juin 1832	481,910	"	"	"	"	28,800	28,800	453,110	1,049	"	58	991
Vainqueurs de la Bastille	8,000	"	"	"	"	1,750	1,750	6,250	32	"	7	25
	489,900	"	"	"	"	30,550	30,550	459,350	1,081	"	65	1,016

RÉCAPITULATION.

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	679,000	"	"	"	18,000	"	18,000	661,000	67	"	2	65
—— civiles	1,472,712	43,944	"	43,944	66,985	"	66,985	1,449,671	2,332	92	152	2,272
—— ecclésiastiques	1,142,742	534	"	534	175,974	"	175,974	967,302	5,146	2	790	4,358
—— militaires	42,953,631	1,532,589	4,249	1,536,838	32,589	2,226,109	2,258,698	42,231,771	99,485	2,321	4,971	96,835
—— de donataires	1,283,332	25,250	"	25,250	31,475	"	31,475	1,277,107	2,775	70	82	2,763
—— pour récompenses nationales	489,900	"	"	"	"	30,550	30,550	459,350	1,081	"	65	1,016
	48,021,317	1,602,317	4,249	1,606,566	325,023	2,256,659	2,581,682	47,046,201	110,886	2,485	6,062	107,309
	Décroissement : 975,116f									3,577f		

OBSERVATIONS.

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.
PENSIONS DE LA PAIRIE.	
	18,000 décès notifiés.
PENSIONS CIVILES.	
43,944 { 43,894 nouvelles concessions. 50 rétablissements.	66,985 { 63,778 décès notifiés. 1,817 décès présumés. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*) 1,390 rejets pour cause de concessions plus fortes.
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.	
534 rétablissements.	175,974 { 165,110 décès notifiés. 10,864 décès présumés.
PENSIONS MILITAIRES.	
1,536,838 { 1,521,664 nouvelles concéssions. 9,225 *idem* à titre de secours temporaires à des orphelins. (*Art. 21 de la loi du 11 avril 1831.*) 1,700 pensions inscrites au nom de parties en retard de réclamation. (*Art. 22 de la loi du 25 mars 1817.*) 1,976 rétablissements. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*) 1,182 réversions au profit des veuves des vétérans des camps d'Alexandrie et de Juliers. (*Loi du 14 juillet 1819.*) 1,091 réunions.	2,258,698 { 2,163,740 décès notifiés 58,065 décès présumés. (*Arrêté précité du 15 floréal an XI.*) 24,245 rejets pour cause de concessions plus fortes. 735 condamnations à des peines infamantes. (*Article 6 de la loi du 11 avril 1831.*) 7,975 secours éteints à la vingt et unième année des titulaires. 1,041 réunions. 100 rejet pour cause de jouissance illégale. 2,797 *idem* par suite de concession de pensions civiles.
PENSIONS DE DONATAIRES.	
25,250 { 1,000 rétablissements. (*Arrêté précité.*) 21,650 réversions au profit de veuves et enfants de donataires. (*Loi du 26 juillet 1821.*) 1,100 divisions. 1,500 réunions.	31,475 { 26,767 décès notifiés. 2,775 décès présumés. 1,100 divisions. 833 réunions.
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.	
	30,550 { 8,850 décès notifiés. 3,600 décès présumés. (*Arrêté précité.*) 18,100 secours éteints à la dix-huitième année des titulaires.

D'après la situation des crédits d'inscription (voir le tableau précédent), les pensions imputées sur les crédits jusqu'au 1er janvier 1845 s'élèvent à 100,820,941f
D'après le présent tableau, les pensions restant encore inscrites à la même époque ne s'élèvent qu'à 47,046,201

DIFFÉRENCE en plus au tableau des crédits d'inscription 53,774,740

Cette différence représente les pensions éteintes pour cause de décès des titulaires ou rejetées pour divers motifs, et dont l'annulation n'a pas dû faire retour aux crédits sur lesquels ces pensions avaient été originairement et régulièrement imputées, savoir :

Pensions militaires	53,435,840f
Pensions pour récompenses nationales	338,900
SOMME ÉGALE	53,774,740

COMPTES

DE

DIVERS SERVICES.

Apurement des dépenses des exercices clos.

Service départemental.

Service colonial.

Services financiers en Algérie.

Service des monnaies.

Ancien domaine extraordinaire.

Débets, créances litigieuses, prêts au commerce et avances aux compagnies de chemins de fer.

Liquidation définitive de l'ancienne liste civile.

COMPTES

DE

DIVERS SERVICES.

Apurement des dépenses des exercices clos.

Service départemental.

Service colonial.

Services financiers en Algérie.

Service des monnaies.

Ancien domaine extraordinaire.

Dettes, créances litigieuses, prêts au commerce et avances aux compagnies de chemins de fer.

Liquidation définitive de l'ancienne liste civile.

COMPTE D'APUREMENT

DES

DÉPENSES DES EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1845.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des dépenses des Exercices clos.

Objet du compte.

Les comptes des finances, rendus depuis l'année 1829, ont expliqué les mesures successivement prises, tant par l'administration que par les Chambres, pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement législatif. Le régime qui doit être désormais suivi pour cet apurement a été définitivement consacré par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834; et il a été depuis complété par le paragraphe 6 du chapitre IX de l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement sur la comptabilité publique. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve, d'ailleurs, page 387 du compte des finances de l'année 1838.

On se borne, en conséquence, à résumer, dans la présente note, les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à rendre aux Chambres pour l'année 1844, c'est-à-dire ceux de 1840, 1841, 1842 et 1843.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitre, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1844, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 115 de l'ordonnance royale du 31 mai 1838.

Résumé des opérations de l'année 1844.

Ces opérations sont celles qui suivent:

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après:

Exercice 1840	133,984f 63c	862,835f 13c
——— 1841	351,787 73	
——— 1842	377,062 77	

2° Créances de l'exercice 1843 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci.. 5,705,544 19

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1844 pour solder les créances des exercices suivants:

Exercice 1840	435,626f 41c	6,251,381f 43c
——— 1841	2,036,256 33	
——— 1842	3,300,859 84	
——— 1843	478,638 85	

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

4° Créances de l'exercice 1840 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires 520,467f 66c

Situation des exercices au 1er janvier 1845.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1844 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation au 1er janvier 1845, des exercices 1840, 1841, 1842 et 1843, dont l'apurement devait faire l'objet du présent compte.

Cette situation est celle que l'on va faire connaître :

Exercice 1840.

Exercice 1840. — Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1844, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1845, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres, comme *dépenses des exercices périmés.*

Les dépenses qui étaient réellement à payer, à l'époque de la clôture dudit exercice, s'élevaient à 3,881,690f 84c

De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer, de 837,873 75

et l'ont ainsi porté à 4,719,564 59

Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1841, 1842, 1843 et 1844, se sont élevés à .. 4,199,096 93

Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci 520,467 66

Exercice 1841.

Exercice 1841. — L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1845.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de 4,132,962f 48c
qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du trésor, de ... 969,556 82

Ensemble 5,102,519 30

Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1842, 1843 et 1844 ..... 4,358,168 82

Et, au 1er janvier 1845, les créances restant à solder ne sont plus que de ... 744,350 48

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

Exercice 1842. — Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité des ministères qu'au 1er janvier 1847. Exercice 1842.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de.....	5,075,438f 98c
Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du trésor une somme de.....	377,062 77
En sorte que les payements à faire, pour solder les dépenses de l'exercice, montaient réellement à.....	5,452,501 75
Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1843 et 1844 ne s'élevant qu'à.....	3,639,541 82
il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive.....	1,812,959 93

Exercice 1843. — Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative, le 31 octobre 1843, et le trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une Exercice 1843.

somme de.....	5,705,554 19
qui a été réduite, par des payements faits, depuis cette époque, sur les voies et moyens du budget de l'exercice 1844, de.....	478,638 85
En sorte qu'elle ne s'élève plus, au 31 décembre 1844, qu'à.....	5,226,915 34

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1847.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1844, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, s'élèvent à 7,987,685 fr. 52 cent., savoir : Créances restant à solder au 1er janvier 1845.

Exercice 1841.....	744,350f 48c	7,784,225f 75c
——— 1842.....	1,812,959 93	
——— 1843.....	5,226,915 34	

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des opérations constatées pendant l'année 1844 pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels ou restes à payer, ouverts par des lois ou par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires (A).				CRÉANCES de l'exercice 1843 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1844. (Chapitre spécial des exercices clos.)					CRÉANCES de l'exercice 1840 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
	Exercice 1840.	Exercice 1841.	Exercice 1842.	TOTAL.		Exercice 1840.	Exercice 1841.	Exercice 1842.	Exercice 1843.	TOTAL.		
SERVICE ORDINAIRE.												
Justice et cultes. Dépenses de la justice	"	"	"	"	4,497f 22c	22f 22c	84f 42c	585f 71c	"	692f 35c	5,605f 35c	Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : 1° Crédits accordés par des lois spéciales, Exercice 1840 75,596f 05c ; ——— 1841 117,554 61 — 193,150 66
Justice et cultes. ——— des cultes	40,228f 25c	1,621f 86c	47,853f 84c	89,703f 95c	75,556 70	40,395 78	2,781 34	116,939 97	871f 50c	160,988 59	9,229 85	
Affaires étrangères	3,408 57	7,132 24	"	10,540 81	40,736 60	3,408 57	7,132 24	33,205 80	"	43,746 61	141 39	2° Crédits provisoirement ouverts par des ordonnances royales, Exercice 1840 58,388 58 ; ——— 1841 234,233 12 ; ——— 1842 377,062 77 — 669,684 47
Instruction publique	"	"	"	"	36,331 30	75 00	120 00	15,713 46	1,915 50	17,823 96	1,960 17	
Intérieur	40,275 96	1,854 81	173 31	42,304 08	248,554 73	41,399 58	47,812 31	45,761 02	"	134,972 91	25,588 33	Ces deux sommes réunies forment celle de 862,835 fr. 13 cent. Voici le développement, par ministère, de celle de 669,684 fr. 47 cent.
Agriculture et commerce	5,789 72	914 10	9,474 56	16,178 38	11,653 05	6,079 72	1,090 77	35,767 67	"	42,938 16	883 15	
Travaux publics	9,317 84	21,733 25	13,229 37	44,280 46	109,887 44	42,222 62	122,547 32	100,073 75	"	264,843 69	8,797 44	EXERCICE 1840. Justice et cultes. (Dépenses des cultes.) 40,228 25 ; Intérieur 1,189 46 ; Agriculture et commerce 5,789 72 ; Travaux publics 5,458 18 ; Marine 4,403 86 ; Finances 1,319 11 — 58,388 58
Guerre	"	58,020 68	62,547 45	120,568 13	1,379,388 29	63,302 07	582,509 55	1,052,188 53	"	1,698,000 15	8,139 00	
Marine et colonies	29,012 09	238,236 16	199,677 97	466,926 22	1,804,165 34	68,237 11	1,008,787 61	1,246,432 12	"	2,323,456 84	13,083 01	
Finances	5,952 20	22,274 63	44,106 27	72,333 10	1,842,312 43	162,613 66	253,334 92	631,238 19	475,851 85	1,523,038 62	429,758 69	EXERCICE 1841. Justice et cultes. (Dépenses des cultes.) 1,621 86 ; Intérieur 1,854 81 ; Agriculture et commerce 914 10 ; Travaux publics 20,750 70 ; Guerre 58,020 68 ; Marine 133,869 75 ; Finances 17,201 22 — 234,233 12
	133,984 63	351,787 73	377,062 77	862,835 13	5,553,083 08	427,756 33	2,026,200 48	3,277,906 22	478,638 85	6,210,501 88	503,186 38	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.												
Travaux publics	"	"	"	"	150,462 50	7,870 08	10,055 85	22,953 62	"	40,879 55	17,281 28	EXERCICE 1842. Justice et cultes. (Dépenses des cultes.) 47,853 84 ; Intérieur 173 31 ; Agriculture et commerce 9,474 56 ; Travaux publics 13,229 37 ; Guerre 62,547 45 ; Marine 199,677 97 ; Finances 44,106 27 — 377,062 77
Marine	"	"	"	"	2,008 61	"	"	"	"	"	"	
	133,984 63	351,787 73	377,062 77	862,835 13	5,705,554 19	435,626 41	2,036,256 33	3,300,859 84	478,638 85	6,251,381 43	520,467 66	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1840. (Loi du règlement du 6 juin 1843.)

Situation définitive, au 1er janvier 1845, époque à partir de laquelle cet exercice, ayant atteint sa période quinquennale, cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient À PAYER à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES EN VERTU DE CRÉDITS ADDITIONNELS aux restes à payer, par la loi du 25 mai 1842.	par la loi du 6 juin 1843.	par la loi du 12 janvier 1844.	par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi des crédits supplémentaires.	CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1841.	Exercice 1842.	Exercice 1843.	Exercice 1844.	TOTAL.	CRÉANCES ÉTEINTES pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.													
Justice et cultes — Dépenses de la justice	6,894f 09c	"	"	"	"	6,894f 09c	"	1,244f 28c	22f 24c	22f 22c	1,288f 74c	5,605f 35c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes — des cultes	65,539 67	"	34,211f 78c	16,483f 15c	40,228f 25c	156,462 85	"	76,754 82	30,082 40	40,395 78	147,233 00	9,229 85	
Affaires étrangères	8,368 62	228,388f 89c	12,805 75	3,408 57	"	252,971 83	"	229,413 61	20,008 26	3,408 57	252,830 44	141 39	
Instruction publique	6,447 75	"	"	"	"	6,447 75	534f 00c	3,868 58	10 00	75 00	4,487 58	1,960 17	
Intérieur	410,458 89	"	4,432 40	39,850 75	1,189 46	455,931 50	"	33,369 62	355,573 97	41,399 58	430,343 17	25,588 33	
Agriculture et commerce	17,810 04	"	13,563 17	"	5,789 72	37,162 93	"	29,767 06	433 00	6,079 72	36,279 78	883 15	
Travaux publics	266,810 40	"	26,240 03	6,720 47	5,458 18	305,229 08	"	96,858 07	157,350 95	42,222 62	296,431 64	8,797 44	
Guerre	763,253 44	"	73,997 68	53,819 81	"	891,070 93	"	670,177 06	149,452 80	63,302 07	882,931 93	8,139 00	
Marine	514,876 56	"	111,778 25	35,078 62	4,403 86	666,137 29	"	115,947 05	468,870 12	68,237 11	653,054 28	13,083 01	
Finances	1,741,746 74	"	108,533 64	10,172 21	1,319 11	1,861,771 70	274,275 26	754,419 17	240,704 92	162,613 66	1,432,013 01	429,758 69	
	3,802,206 20	228,388 89	385,562 70	165,533 58	58,388 58	4,640,079 95	274,809 26	2,011,819 32	1,422,508 66	427,756 33	4,136,893 57	503,186 38	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.													
Travaux publics	79,484 64	"	"	"	"	79,484 64	"	44,872 44	9,460 84	7,870 08	62,203 36	17,281 28	
	3,881,690 84	228,388 89	385,562 70	165,533 58	58,388 58	4,719,564 59	274,809 26	2,056,691 76	1,431,969 50	435,626 41	4,199,096 93	520,467 66	
		837,873 75											

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1841. (Loi de règlement du 22 mars 1844.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1845.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par la loi du 6 juin 1843.	par la loi du 12 janvier 1844.	par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi des crédits supplémentaires.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1842.	Exercice 1843.	Exercice 1844.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1845.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.											
Justice et cultes — Dépenses de la justice	8,697f 97c	"	"	"	8,697f [illegible]	"	1,049f 39c	84f 42c	1,133f 81c	7,564f 16c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes — des cultes	87,938 31	"	73,202f 62c	1,621f 86c	162,762 [illegible]	"	144,414 14	2,781 34	147,195 48	15,567 31	
Affaires étrangères	9,039 13	170,939f 00c	7,132 24	"	187,110 37	"	171,654 96	7,132 24	178,787 20	8,323 17	
Instruction publique	14,181 31	"	"	"	14,181 [illegible]	"	11,640 59	120 00	11,760 59	2,420 72	
Intérieur	109,395 12	"	126,080 14	1,854 81	237,330 [illegible]	"	173,234 88	47,812 31	221,047 19	16,282 88	
Agriculture et commerce	43,076 91	"	"	914 10	43,991 [illegible]	"	35,068 14	1,090 77	36,158 91	7,832 10	
Travaux publics	230,112 49	"	23,266 36	20,750 70	274,129 [illegible]	"	120,735 80	122,547 32	243,283 12	30,846 43	
Guerre	1,020,000 68	"	125,579 06	58,020 68	1,203,600 [illegible]	"	539,906 24	582,509 55	1,122,415 79	81,184 63	
Marine et colonies	1,079,946 09	"	177,959 64	133,869 75	1,391,775 [illegible]	"	313,797 31	1,008,787 61	1,322,584 92	69,190 56	
Finances	1,460,133 32	"	31,164 64	17,201 22	1,508,499 [illegible]	202,926f 02c	475,909 97	253,334 92	1,022,170 91	486,328 27	
	4,062,521 33	170,939 00	564,384 70	234,233 12	5,032,078 [illegible]	202,926 02	1,987,411 42	2,026,200 48	4,306,537 92	725,540 23	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.											
Travaux publics	70,441 15	"	"	"	70,441 [illegible]	"	41,575 05	10,055 85	51,630 90	18,810 25	
	4,132,962 48	170,939 00	564,384 70	234,233 12	5,102,519 [illegible]	202,926 02	2,028,986 47	2,036,256 33	4,358,168 82	744,350 48	
		969,556 82									

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1842. (Loi de règlement proposée le 4 mars 1845.)

Situation des Dépenses restant à payer, au 1er janvier 1845.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi des crédits supplémentaires.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1843.	Exercice 1844.	TOTAL.	RESTE A PAYER au 1er janvier 1845.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.								
Justice et cultes... Dépenses de la justice	9,138f 36c	"	9,138f 36c	"	585f 71c	585f 71c	8,552f 65c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes... ——— des cultes	91,797 60	47,853f 84c	139,651 44	"	116,939 97	116,939 97	22,711 47	
Affaires étrangères	90,103 17	"	90,103 17	"	33,205 80	33,205 80	56,897 37	
Instruction publique	22,626 47	"	22,626 47	5,020f 00c	15,713 46	20,733 46	1,893 01	
Intérieur	193,937 78	173 31	194,111 09	"	45,761 02	45,761 02	148,350 07	
Agriculture et commerce	31,194 09	9,474 56	40,668 65	"	35,767 67	35,767 67	4,900 98	
Travaux publics	148,894 87	13,229 37	162,124 24	"	100,073 75	100,073 75	62,050 49	
Guerre	1,206,589 57	62,547 45	1,269,137 02	"	1,052,188 53	1,052,188 53	216,948 49	
Marine et colonies	1,528,012 83	199,677 97	1,727,690 80	28,156 19	1,246,432 12	1,274,588 31	453,102 49	
Finances	1,689,034 65	44,106 27	1,733,140 92	305,505 79	631,238 19	936,743 98	796,396 94	
	5,011,329 39	377,062 77	5,388,392 16	338,681 98	3,277,906 22	3,616,588 20	1,771,803 96	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.								
Travaux publics	64,109 59	"	64,109 59	"	22,953 62	22,953 62	41,155 97	
	5,075,438 98	377,062 77	5,452,501 75	338,681 98	3,300,859 84	3,639,541 82	1,812,959 93	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1843. (Loi de règlement proposée le 10 mars 1845.)

Situation des Dépenses restant à payer, au 1er janvier 1845.

MINISTÈRES.	CRÉANCES QUI RESTAIENT à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1844. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE À PAYER au 1er janvier 1845.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.				
Justice et cultes. Dépenses de la justice	4,497f 58c	"	4,497f 58c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes. ——— des cultes	75,556 79	871f 50c	74,685 29	
Affaires étrangères	40,736 09	"	40,736 09	
Instruction publique	36,331 35	1,915 50	34,415 85	
Intérieur	248,554 73	"	248,554 73	
Agriculture et commerce	11,653 05	"	11,653 05	
Travaux publics	109,887 44	"	109,887 44	
Guerre	1,379,388 28	"	1,379,388 28	
Marine et colonies	1,804,165 34	"	1,804,165 34	
Finances	1,842,312 43	475,851 85	1,366,460 58	
	5,553,083 08	478,638 85	5,074,444 23	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux publics	150,462 50	"	150,462 50	
Marine	2,008 61	"	2,008 61	
	5,705,554 19	478,638 85	5,226,915 34	

État général des créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1845, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER. Exercice 1841.	Exercice 1842.	Exercice 1843.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.					
Justice et cultes. Dépenses de la justice	7,564f 16c	8,552f 65c	4,497f 58c	20,614f 39c	
Justice et cultes. ——— des cultes	15,567 31	22,711 47	74,685 29	112,964 07	
Affaires étrangères	8,323 17	56,897 37	40,736 09	105,956 63	
Instruction publique	2,420 72	1,893 01	34,415 85	38,729 58	
Intérieur	16,282 88	148,350 07	248,554 73	413,187 68	
Agriculture et commerce	7,832 10	4,900 98	11,653 05	24,386 13	
Travaux publics	30,846 43	62,050 49	109,887 44	202,784 36	
Guerre	81,184 63	216,948 49	1,379,388 28	1,677,521 40	
Marine et colonies	69,190 56	453,102 49	1,804,165 34	2,326,458 39	
Finances	486,328 27	796,396 94	1,366,460 58	2,649,185 79	
	725,540 23	1,771,803 96	5,074,444 23	7,571,788 42	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.					
Travaux publics	18,810 25	41,155 97	150,462 50	210,428 72	
Marine	"	"	2,008 61	2,008 61	
	744,350 48	1,812,959 93	5,226,915 34	7,784,225 75	

DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des crédits des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1845, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 juin 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER.				OBSERVATIONS.
	Exercice 1841.	Exercice 1842.	Exercice 1843.	Total.	
SERVICE ORDINAIRE.					
Justice et cultes. — Dépenses de la justice	7,364 10	3,324 65	4,507 36	20,616 89	
Justice et cultes. — ——— des cultes	15,307 31	22,711 42	74,685 29	112,704 02	
Affaires étrangères	8,325 17	66,807 37	40,756 09	105,956 63	
Instruction publique	4,859 72	1,802 01	34,615 85	38,720 58	
Intérieur	16,382 88	108,350 07	248,354 72	413,187 68	
Agriculture et commerce	7,832 10	4,900 98	11,653 05	24,386 13	
Travaux publics	50,846 42	202,650 60	100,687 44	303,784 36	
Guerre	41,184 65	310,064 70	1,272,885 25	1,677,231 40	
Marine et colonies	63,190 56	403,162 00	1,804,165 14	2,280,356 70	
Finances	680,382 27	704,380 00	1,256,466 34	2,640,185 70	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.					
Travaux publics	735,350 21	1,771,600 00	5,074,414 23	7,574,364 12	
Guerre	16,810 25	41,156 97	156,422 30	214,389 72	
Marine			2,008 01	2,008 01	
	2,665,350 55	3,612,356 77	8,476,016 34	14,753,323 73	

COMPTE

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE

Sur le Compte du Service Départemental.

Dans l'intention de procurer aux Chambres les moyens d'apprécier et de suivre les effets de la loi du 10 mai 1838, qui a déterminé les attributions des conseils généraux, et d'exercer ainsi leur haute surveillance sur cette partie importante des affaires générales du pays, le Gouvernement a, depuis la promulgation de cette loi, joint chaque année au budget de l'État, à partir de celui de 1840, un tableau d'ensemble du *Service départemental*, applicable aux opérations des trois ministères qui concourent à son exécution (l'Intérieur, l'Instruction publique et les Finances), et dans lequel les ressources et les besoins de ce service ont été résumés selon les spécialités réglées par la loi précitée. Ainsi que le Gouvernement l'annonçait aux Chambres, en leur en proposant l'adoption, ce nouveau tableau devait ensuite être remplacé, à l'époque du règlement définitif de l'exercice, par un autre tableau de même forme, où les recettes et les dépenses effectivement réalisées seraient substituées aux prévisions de la loi de finances et soumises ainsi au contrôle législatif.

Le budget de l'exercice 1839 n'a pas pu être accompagné d'un semblable tableau de prévision, parce que ce budget a été voté par la Chambre des députés avant la promulgation de la loi du 10 mai 1838. Cependant, le Gouvernement n'en avait pas moins pensé qu'il devait provoquer la sanction des Chambres sur les opérations effectuées pendant la première année de l'application du nouveau régime financier fondé par ladite loi ; et, à cet effet, il avait été annexé à la loi des comptes de 1839 un tableau destiné à devenir la base de l'apurement définitif du service départemental de l'exercice 1839.

Le volume du projet de la loi de règlement du budget de l'exercice 1843, comprend, page 167 à 173, un document spécial contenant extrait des exposés, rapports et discussions dont le règlement législatif du service départemental a été successivement l'objet. On remarquera dans ce document que la pensée du Gouvernement a reçu l'entier assentiment des Cahmbres ; mais qu'elles n'ont pas cru devoir statuer prématurément sur des opérations qui, d'après l'article 24 de la loi du 10 mai 1838, devaient être arrêtées plus tard par les conseils généraux et réglées par ordonnances royales; et, qu'en définitive, elles ont été d'opinion que la sanction législative sur le service départemental ne pouvait avoir lieu que lorsque l'administration aurait fixé la clôture de chaque exercice à une époque qui permît aux conseils généraux d'exercer préalablement l'action que leur attribue la loi du 10 mai 1838.

Cette dernière condition se trouve maintenant remplie à partir de l'exercice 1843 par l'ordonnance royale du 4 juin 1843, aux termes de laquelle la clôture de l'exercice départemental a été reportée au 30 juin de chaque année. Les conseils généraux des départements ont pu, en conséquence, dans leur dernière session du mois d'août 1844, arrêter les comptes de cet exercice, et le ministre de l'intérieur, de son côté, a pu les faire régler définitivement par des ordonnances royales, dont le relevé se trouve page 174 du volume précité.

Le Gouvernement étant ainsi en mesure de soumettre aux Chambres le tableau du règlement législatif du service départemental de l'exercice 1843, ce tableau a été annexé au projet de loi sous la lettre H, et ses résultats sont reproduits dans le compte définitif publié ci-après pour lui servir de base. Ils se résument ainsi qu'il suit :

D'après le tableau du service départemental de l'exercice 1843, annexé sous la lettre E à la loi sur le budget des recettes dudit exercice, les ressources de ce service étaient présumées devoir s'élever

Note sur le Compte du Service Départemental.

à	79,067,650f 00c
Cette prévision s'est augmentée de la portion des contributions directes attribuée au fonds commun des dépenses cadastrales, ci	1,000,000 00
Et du produit probable des recettes spéciales affectées aux dépenses des écoles normales primaires	350,000 00
Le tableau, page 212, fait connaître que les modifications résultant de la réalisation des ressources de différentes natures assignées au service départemental ont en outre accru les appréciations ci-dessus d'une somme de	8,680,054 46
Enfin il faut encore y ajouter les fonds restés libres à l'époque de la clôture des budgets départementaux de l'exercice 1841 et dont les conseils généraux ont prononcé le report à l'exercice 1843, ci	9,044,294 27
Les ressources du service départemental se sont ainsi trouvées portées dans leur ensemble à	98,141,998 73
Ces ressources ont été employées de la manière suivante :	
Dépenses payées pendant l'exercice	87,605,420 62
Fonds restés sans emploi et qui ont profité au budget général de l'État (instruction primaire et cadastre)	57,566 86
Fonds reportés à l'exercice 1844	5,699,837 72
Fonds reportés à l'exercice 1845	4,779,173 53
TOTAL ÉGAL	98,141,998 73

Ces résultats généraux s'appliquent ainsi qu'il suit aux trois ministères ordonnateurs du service départemental, savoir :

Ministère de l'intérieur	90,204,531f 71c
——— de l'instruction publique	5,238,827 33
——— des finances	2,698,639 69
	98,141,998 73

Ils sont développés, avec tous les détails qu'ils comportent, dans les comptes rendus pour l'exercice 1843, par chacun de ces trois ministères, ainsi que dans le compte définitif des recettes publié par le ministère des finances.

On joint au compte définitif du service départemental de l'exercice 1843, le compte provisoire de ce même service pour l'exercice 1844, d'après les résultats recueillis par la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre, mais il importe de remarquer que ce n'est qu'en clôture d'exercice, et après les votes des conseils généraux, que le montant réel des ressources et des besoins dudit exercice sera connu, notamment les fonds restés disponibles et qu'il y aura eu lieu de reporter aux exercices subséquents. Ce compte provisoire n'est donc en conséquence publié qu'à titre de renseignement.

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Compte définitif des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1843.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

RECETTE.

1re Section. — Dépenses ordinaires (art. 13, 14 et 15 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1841.

Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	1,455,778f 79c		
Produits éventuels ordinaires	213,258 54	1,669,037f 33c	

RECETTES DE L'EXERCICE 1843.

Produit des 9 centimes 4/10es additionnels ordinaires imposés par la loi	18,036,686f 44c		
Produit des 5 centimes additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	9,565,794 09	27,602,480 53	
Produits éventuels ordinaires		986,015 06	28,588,495 59
			30,257,532 92

2e Section — Dépenses facultatives (art. 17 et 18 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1841.

Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	1,431,656f 88c		
Produits éventuels facultatifs	79,288 46	1,716,465f 34c	
Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	205,520 58		

RECETTES DE L'EXERCICE 1843.

Produit des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux (déduction faite de 26,351f 28c affectés aux dépenses de l'instruction primaire)	9,601,823f 50c		
Produit des 6/10es de centime additionnel, imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	1,147,895 29	10,749,718 79	
Produits éventuels facultatifs		914,793 16	12,773,165 83
Subventions communales ou particulières pour travaux de routes		1,108,653 88	
			14,489,631 75

3e Section. — Dépenses extraordinaires (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1841.

Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	2,405,890 98	
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	430,799 10	2,836,690 08

RECETTES DE L'EXERCICE 1843.

Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	16,103,758 50	
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	4,289,510 81	20,393,269 31
		23,229,959 39

DÉPENSE.

1re Section. — Dépenses ordinaires (art. 13, 14 et 15 de la loi du 10 mai 1838).

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1843.

Travaux ordinaires des bâtiments civils	1,366,339f 30c	
Contributions dues par les propriétés des départements	1,554 51	
Loyers des hôtels de préfectures et de sous-préfectures	160,191 47	
Mobilier des préfectures et des bureaux des sous-préfectures	327,539 08	
Casernement de la gendarmerie	1,237,188 39	
Prisons départementales	5,311,645 01	
Cours et tribunaux	1,067,098 86	
Corps de garde des établissements départementaux	58,298 67	
Entretien des routes départementales	10,552,342 89	28,997,660f 01c
Enfants trouvés ou abandonnés	4,838,973 11	
Aliénés	2,593,627 58	
Impressions	367,318 32	
Archives départementales	175,661 78	
Frais de translation, de routes et autres dépenses ordinaires	724,912 25	
Dettes départementales ordinaires	204,126 16	
Frais d'impressions, payés à Paris à titre de dépenses départementales	10,842 63	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1844 ET 1845.

Exercice 1844..	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	272,965f 22c	309,210 13	
	Produits éventuels ordinaires	36,244 91		
Exercice 1845..	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	693,660 72	950,662 78	1,259,872 91
	Produits éventuels ordinaires	257,002 06		
				30,257,532 92

2e Section — Dépenses facultatives (art. 17 et 18 de la loi du 10 mai 1838).

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1843.

Travaux neufs des édifices départementaux	2,753,825 11	
Travaux des routes départementales	4,436,888 33	
Subventions aux communes	537,604 86	
Encouragements	2,393,726 42	12,201,688 47
Cultes	234,430 32	
Secours contre la mendicité	485,315 40	
Dépenses diverses	1,096,207 22	
Dettes départementales extraordinaires	263,690 81	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1844 ET 1845.

Exercice 1844..	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	751,310 70	1,488,760 81	
	Produits éventuels facultatifs	582,606 74		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	154,843 37		2,287,943 28
Exercice 1845..	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	602,946 47	799,182 47	
	Produits éventuels facultatifs	76,406 17		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	119,829 83		
				14,489,631 75

3e Section. — Dépenses extraordinaires (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1843.

Dépenses de travaux divers imputées sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	15,066,907 31	19,210,579 83
——— sur le produit d'emprunts autorisés par des lois spéciales	4,143,672 52	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1844 ET 1845.

Exercice 1844..	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	2,750,473f 62	3,108,188 58	
	Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	357,714 96		4,019,379 56
Exercice 1845..	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	692,268 55	911,190 98	
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	218,922 43		
				23,229,959 39

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du *Compte définitif des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1843.*

RECETTE.

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

4e Section. — Dépenses spéciales (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1841.

Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	1,136,682f 69c	1,561,082f 70c
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	397,336 42	
Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	27,063 65	

RECETTES DE L'EXERCICE 1843.

Produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux pour dépenses des chemins vicinaux	10,852,823 82	20,666,324 89
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	9,646,275 96	
Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	167,225 11	

22,227,407 65

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1841.

Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	602,087f 73c	630,782f 57c
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	28,694 84	

RECETTES DE L'EXERCICE 1843.

Produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction primaire	4,172,937f 64c	4,199,688 92	4,608,044 76
Portion des centimes additionnels pour dépenses facultatives, affectée par les conseils généraux aux dépenses de l'instruction primaire	26,351 28		
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	400 00		
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires		408,355 84	

5,238,827 33

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1843.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux, imputées sur le produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux	11,197,408f 46c	20,841,891f 99c
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputées sur le produit des contingents communaux et souscriptions particulières	9,504,511 90	
Dépenses diverses imputées sur les produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	139,971 63	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1844 ET 1845.

Exercice 1844..	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	241,695f 24c	617,030 33	1,385,515 66
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	338,642 95		
	Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	36,692 14		
Exercice 1845..	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	550,402 81	768,485 33	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	200,457 53		
	Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	17,624 99		

22,227,407 65

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1843.

Dépenses ordinaires et obligatoires.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux.	Complément du traitement fixe des instituteurs et des loyers de maisons d'école	1,516,241f 31c	2,760,351f 57c	4,425,466 62
	Dépenses ordinaires des écoles normales primaires	1,148,461 38		
	Dépenses des comités d'arrondissement et des commissions d'examen; frais généraux d'impressions	95,648 88		
	Dépenses extraordinaires.			
	Dépenses extraordinaires des écoles normales primaires (achats de livres, mobilier, etc.)	193,971f 60c		
	Subventions aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école	454,954 08		
	Idem pour achat et renouvellement du mobilier des écoles	47,905 94		
	Dons aux caisses d'épargne établies en faveur des instituteurs	6,800 00		
	Subventions spéciales aux écoles primaires supérieures et aux écoles chrétiennes de frères, etc.	35,787 37		
	Achats de livres pour les élèves indigents	38,551 20	1,280,129 04	
	Encouragements pour l'instruction des filles	175,155 74		
	Subventions aux classes d'adultes	27,856 56		
	Idem aux salles d'asile	43,816 20		
	Encouragements et secours aux instituteurs et institutrices en exercice	144,255 95		
	Secours aux anciens instituteurs et institutrices	13,475 00		
	Dépenses diverses	49,218 26		
	Dépenses non acquittées des années antérieures	48,381 14		
Dépenses de l'instruct. prim. imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.	Dépenses ordinaires		380,914 58	384,986 01
	Dépenses extraordinaires		3,983 93	
	Dépenses non acquittées des années antérieures		87 50	

FONDS RESTÉS SANS EMPLOI, APPLIQUÉS AU BUDGET GÉNÉRAL DE 1843.

Portion des ressources spéciales pour dépenses des écoles primaire	2,418 18

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1844 ET 1845.

Exercice 1844..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	172,893f 41c	176,647 87	810,942 53
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	3,754 46		
Exercice 1845..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	588,402 63	634,294 66	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	45,892 03		

5,238,827 33

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du *Compte définitif des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1843.*

MINISTÈRE DES FINANCES.

RECETTE.

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1841.

Portion des ressources générales du budget, applicable au fonds commun du cadastre	97,847f 96c	630,235f 61c
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	532,387 65	

RECETTES DE L'EXERCICE 1843.

Portion des ressources générales du budget, applicable au fonds commun du cadastre	1,000,000 00	2,068,404 08
Produit des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses du cadastre	1,064,559f 08c	
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	3,845 00	
		2,698,639 69

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1843.

Dépenses du cadastre.	Frais d'arpentage	1,028,233f 78c	1,928,133f 70c
	—— d'expertise	418,027 13	
	—— de mutations	418,090 73	
	Dépenses diverses	63,782 06	

FONDS RESTÉS SANS EMPLOI, APPLIQUÉS AU BUDGET GÉNÉRAL DE 1843.

Portion du produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	55,148 68

FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1845.

Portion des ressources générales du budget, applicable au fonds commun du cadastre	125,810 35	715,357 31
Portion des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	589,546 96	
		2,698,639 69

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1843.

MINISTÈRES ET SERVICES.	RECETTE. Fonds reportés de l'exercice 1841.	RECETTE. Recettes de l'exercice 1843.	RECETTE. Total de la recette.	DÉPENSE. Dépenses de l'exercice 1843.	DÉPENSE. Fonds restés sans emploi, appliqués au budget général de 1843.	DÉPENSE. Fonds reportés à l'exercice 1844.	DÉPENSE. Fonds reportés à l'exercice 1845.	DÉPENSE. Total de la dépense.
Ministère de l'intérieur. — 1re Section. — Dépenses ordinaires	1,669,037f 33c	28,588,495f 59c	30,257,532f 92c	28,997,660f 01c	"	309,210f 13c	950,662f 78c	30,257,532f 92c
Ministère de l'intérieur. — 2e Section. — Dépenses facultatives	1,716,465 92	12,773,165 83	14,489,631 75	12,201,688 47	"	1,488,760 81	799,182 47	14,489,631 75
Ministère de l'intérieur. — 3e Section. — Dépenses extraordinaires	2,836,690 08	20,393,269 31	23,229,959 39	19,210,579 83	"	3,108,188 58	911,190 98	23,229,959 39
Ministère de l'intérieur. — 4e Section. — Dépenses spéciales	1,561,082 76	20,666,324 89	22,227,407 65	20,841,891 99	"	617,030 33	768,485 33	22,227,407 65
Total du service départemental du ministère de l'intérieur.	7,783,276 09	82,421,255 62	90,204,531 71	81,251,820 30	"	5,523,189 85	3,429,521 56	90,204,531 71
Ministère de l'instruction publique. — Instruction primaire	630,782 57	4,608,044 76	5,238,827 33	4,425,466 62	2,418f 18c	176,647 87	634,294 66	5,238,827 33
Ministère des finances. — Cadastre	630,235 61	2,068,404 08	2,698,639 69	1,928,133 70	55,148 68	"	715,357 31	2,698,639 69
Total général du service départemental	9,044,294 27	89,097,704 46	98,141,998 73	87,605,420 62	57,566 86	5,699,837 72	4,779,173 53	98,141,998 73
						10,479,011f 25c		

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Compte provisoire des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1844.

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1842.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1843.	RECETTES de L'EXERCICE 1844.	TOTAL de LA RECETTE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Produit des centimes additionnels pour dépenses des départements	6,067,226f 52c	4,016,444f 78c	67,477,165f 35c	77,560,836f 65c
Produits éventuels affectés au service départemental	2,352,723 09	1,506,745 07	13,051,796 23	16,911,264 39
	8,419,949 61	5,523,189 85	80,528,961 58	94,472.101 04
	13,943,139 46			
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	659,296 38	172,893 41	4,231,971 02	5,064,160 81
Ressources spéciales des écoles normales primaires	61,552 05	3,754 46	445,410 50	510,717 01
	720,848 43	176,647 87	4,677,381 52	5,574,877 82
	897,496 30			
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Portion des ressources générales du budget, applicable au fonds commun du cadastre	116,912 41	"	1,000,000 00	1,116,912 41
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses cadastrales	283,657 79	"	893,384 32	1,191,689 47
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	"	"	14,647 36	
	400,570 20	"	1,908,031 68	2,308,601 88
	400,570 20			
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1844.				
Ministère de l'intérieur	8,419,949 61	5,523,189 85	80,528,961 58	94,472,101 04
——— de l'instruction publique	720,848 43	176,647 87	4,677,381 52	5,574,877 82
——— des finances	400,570 20	"	1,908,031 68	2,308,601 88
	9,541,368 24	5,699,837 72	87,114,374 78	102,355,580 74
	15,241,205 96			

DÉPENSE.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1844.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1845.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1846.	TOTAL de LA DÉPENSE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Dépenses départementales — ordinaires	"	"	"	31,947,868f 09c
Dépenses départementales — facultatives	"	"	"	16,109,885 71
Dépenses départementales — extraordinaires	"	"	"	25,315,328 85
Dépenses départementales — spéciales	"	"	"	21,099,018 39
	"	"	"	94,472,101 04
		"		
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux	"	"	"	5,064,160 81
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les ressources des écoles normales primaires	"	"	"	510,717 01
	"	"	"	5,574,877 82
		"		
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Dépenses du cadastre imputables sur le fonds commun	"	"	"	1,116,912 41
Dépenses du cadastre imputables sur le produit des centimes additionnels facultatifs	"	"	"	1,191,689 47
	"	"	"	2,308,601 88
		"		
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1844.				
Ministère de l'intérieur	"	"	"	94,472,101 04
——— de l'instruction publique	"	"	"	5,574,877 82
——— des finances	"	"	"	2,308,601 88
	"	"	"	102,355,580 74
		"		

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES de exercice 1844.	FONDS A EMPRUNTER.		TOTAL de la dépense.
		Ressources 1845.	Ressources 1846.	
CHAPITRE III.				
Chemins				21,027,806 00
Bâtiments				10,100,385 71
Cultes				379,648,877 45
Instruction				21,059,018 29
Dépenses				74,872,101 29
CHAPITRE IV.				
Dépenses imputables sur les fonds spéciaux				3,074,120 81
Dépenses imputables sur les ressources des fonds spéciaux				516,140 41
Dépenses				3,590,277 22
CHAPITRE V.				
Dépenses imputables sur les fonds spéciaux				1,172,019 41
Dépenses imputables sur les ressources des fonds spéciaux				1,191,089 42
Dépenses				2,363,108 83
RÉCAPITULATIF DE L'EXERCICE 1844.				
Dépenses de l'exercice				94,872,101 29
Dépenses de l'exercice spécial				3,074,120 81
Dépenses des fonds spéciaux				2,363,108 83
Dépenses				100,309,330 73

COMPTE

DU SERVICE COLONIAL

POUR LE RÉGIME POSTÉRIEUR AU 1er JANVIER 1842.

NOTE

Sur le Compte du Service Colonial.

Mesures arrêtées pour l'exécution de la loi du 25 juin 1841 sur le régime financier des colonies.

La loi du 25 juin 1841 ayant changé, à partir du 1er janvier 1842, le régime financier des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon, les départements de la marine et des finances ont eu à régler, de concert, suivant leurs attributions respectives, les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ladite loi. Ces mesures, qui ont déjà été l'objet d'explications publiées pages 549 à 551 du compte des finances de 1843, se trouvant aujourd'hui complétées, vont être résumées ci-après dans leur ensemble :

Le règlement définitif des recettes et des dépenses du service colonial a lieu pour chaque exercice, dans la loi des comptes de l'exercice suivant où il est l'objet d'un titre spécial (article 11 de la loi des comptes de 1842).

Cette disposition est appliquée, non-seulement aux quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, mais encore aux divers établissements coloniaux laissés en dehors de ce régime, pour lesquels il existe des causes de retard et d'empêchement semblables à celles qui ont motivé la disposition ci-dessus.

Les prévisions législatives de recettes et de dépenses, pour l'ensemble du service colonial, sont distraites de celles qui servent de base au projet de loi soumis chaque année aux Chambres pour le règlement des services généraux du budget.

L'excédant de dépense que détermine le rapprochement de ces prévisions est prélevé sur les fonds généraux du budget, pour conserver au service colonial, jusqu'à l'époque de son règlement définitif, la somme de ressources qui lui a été attribuée.

A cette époque, si l'excédant de dépense réel du service colonial est inférieur au prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice auquel il se rapporte, la portion devenue disponible de ce prélèvement est appliquée en recette aux produits divers du budget de l'exercice alors courant, ainsi que cela vient d'avoir lieu pour l'exercice 1842 (article 11 de la loi des comptes de 1843). Dans le cas contraire, ce sont les fonds généraux de ce même exercice qui auront à supporter la différence nécessaire pour combler l'insuffisance de ressources résultant de la liquidation définitive des services.

Les différents termes du service colonial sont, chaque année, consacrés législativement à l'aide de deux tableaux spéciaux où ils se trouvent résumés; le premier de ces tableaux est annexé au budget, et le second est ensuite joint à la loi de règlement de ce même budget, de manière que les Chambres déterminent ainsi à l'avance les fixations particulières de ce service, sur lesquelles elles auront ultérieurement à exercer leur contrôle (1).

Enfin, toutes les informations à porter à la connaissance des Chambres sur les opérations coloniales seront désormais réunies chaque année dans un volume spécial comprenant celles que les départements de la marine et des finances doivent respectivement publier.

---

(1) Voir, pour l'exercice 1842, le tableau D *bis* annexé à la loi ; pour l'exercice 1843, le tableau D (page 74 du volume); pour l'exercice 1844, le tableau ci-après page 554, et pour le budget de 1846, le tableau F (page 82 du volume).

Note sur le Compte du Service Colonial.

Les mesures qui viennent d'être indiquées ont eu pour objet de pourvoir aux besoins du contrôle législatif. Voici celles qu'il a été indispensable d'adopter pour retracer dans les écritures de la comptabilité générale des finances, les recettes et les dépenses effectuées par les agents coloniaux.

Ainsi que le compte général des finances de l'année 1843 l'a fait connaître, page 550, on avait d'abord pensé qu'afin de suppléer temporairement à l'absence des éléments d'écritures des comptables dans les colonies, il y avait lieu de constater provisoirement leurs recettes et leurs dépenses à un compte transitoire d'où elles auraient été ensuite retirées pour être définitivement classées selon leur nature lorsque l'on en posséderait les moyens; mais il demeure aujourd'hui démontré qu'à raison des distances et des éventualités maritimes, il ne sera jamais possible de comprendre dans les écritures centrales de l'administration des finances, et de rattacher aux parties corrélatives de sa Situation générale, non-seulement les opérations coloniales de la même année, mais encore celles de l'année précédente, impossibilité qui s'applique également aux divers travaux de contrôle de la cour des comptes. En présence de cet empêchement insurmontable, il a été jugé nécessaire, d'une part, de consacrer une section entièrement séparée de la Balance des comptes du grand-livre de l'administration des finances à la description des opérations déclarées par les comptables coloniaux eux-mêmes; d'autre part, de réserver pour le volume spécial dont il vient d'être parlé, la publication de ces opérations; et, enfin, de ne retracer dans le compte de l'administration des finances, pour prendre place dans sa Situation générale, non plus comme résultat transitoire, mais à titre définitif, que les opérations effectuées en France, pendant l'année, pour le service des colonies, et qui, en réalité, dégagent la même expression finale, c'est-à-dire les envois de fonds faits aux trésoriers des colonies, la portion de ces envois de fonds employée à solder des services généraux de la métropole, les dépenses acquittées par elle pour le service colonial, et enfin les prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets, pour couvrir les insuffisances de ressources de ce service.

Documents dont se compose le compte du service colonial.

D'après les explications qui précèdent, il y a eu lieu de publier, dans le compte du service colonial rendu pour l'année 1844, les quatre documents ci-après :

1° Compte des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1844 pour le service colonial ;

2° Compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1842 ;

3° Tableau des recettes et des dépenses de l'exercice 1843 à régler définitivement dans la loi des comptes de 1844;

4° Enfin, Tableau des prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 1844.

Résumé des opérations de l'année 1844.

Les résultats de ces divers documents se résument ainsi qu'il suit :

Le service colonial présentait, au 1er janvier 1844 (voir pages 409 et 553 du compte général des finances de 1843), un excédant de dépense de..... (A REPORTER)... 3,307,797f 69c

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT.....		3,307,797f 69c
Pendant l'année 1844, les opérations ci-après ont été constatées, en dépense :		
Envois de fonds faits aux trésoriers coloniaux par les comptables de France, ci.....	12,383,426f 57c	
Payements faits par ces comptables pour le service des colonies.....	9,639,623 66	
Application, au budget des recettes de 1844, du produit probable de la rente de l'Inde à réaliser pour ladite année par le trésorier de la colonie de Bourbon.....	1,050,000 00	
Réduction, au profit des produits divers du budget de 1844, du prélèvement qui avait été fait sur les fonds généraux du budget de 1842, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice (voir ci-après).....	941,142 05	
Réduction, par suite de réassignation de dépenses des établissements français dans l'Océanie, du prélèvement de même nature opéré sur le budget de 1843 (voir ci-après).....	1,225,000 00	
Application, aux comptes de divers services, de recettes effectuées dans les colonies.....	604,189 45	
	25,843,381 73	25,843,381 73
ENSEMBLE.....		29,151,179 42
Les opérations de recette, également constatées pendant l'année 1844, sont celles qui suivent :		
Portion des envois de fonds du trésor public que les comptables coloniaux ont employés à l'acquit de payements sur les services généraux du ministère de la marine, ci.....	4,079,631 50	
Envois faits en pièces de dépenses au caissier central du trésor à Paris, et réduction d'une dépense établie à la charge du trésorier de Bourbon.....	79,719 07	
Recette des fonds généraux prélevés sur le budget de 1844, pour subvenir à l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice (voir ci-après).....	16,298,530 24	
	20,457,880 81	20,457,880 81
Ces diverses opérations, constatées en recette et en dépense, ont finalement déterminé, au 31 décembre 1844, un excédant de dépense dont il est fait emploi, comme on vient de le dire, dans la Situation générale des finances (voir page 389).		8,693,298 61

Compte définitif de l'exercice 1842.

Quant aux opérations de recettes et de dépenses, sur lesquelles il a été proposé aux Chambres de statuer, pour l'exercice 1842, par le titre IV de la loi de règlement de l'exercice 1843, elles s'établissent ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte du Service Colonial.

Les recettes coloniales avaient été rattachées au budget de 1842, par la loi spéciale du 25 juin 1841 (tableau F), pour une somme de..... 5,994,000f 00c

Mais, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, l'évaluation de celles de ces recettes qui se rapportent au service local des quatre colonies régies par la loi précitée du 25 juin 1841, a dû être élevée au montant des produits réalisés pendant l'exercice, c'est-à-dire augmentée d'une somme (voir le tableau I, annexé au projet de loi) de..... 579,355 89

et portée ainsi à..... 6,573,355 89

Les droits liquidés, tant pour les recettes du service général que pour celles du service local, se sont élevés à..... 7,260,998f 42c

Les recouvrements effectués jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice n'ont été que de..... 6,997,926 70

Sur les recettes du service local, il y a eu un reste à recouvrer, dont profitera l'exercice suivant, de..... 263,071 72

Les recouvrements opérés pendant l'exercice, sur les produits attribués au service général des quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, ont excédé l'appréciation qui en avait été faite de..... 424,570 81

Et, en définitive, les recettes de l'exercice 1842 demeurent fixées à..... 6,997,926 70

Les dépenses du service colonial avaient été primitivement comprises dans la loi de finances de l'exercice 1842 pour..... 12,012,772f 00c

La loi spéciale du 25 juin 1841 (article 4) les a augmentées de..... 5,994,000 00

De plus, trois autres lois particulières, rendues pendant les sessions de 1842 et 1843, ayant ouvert de nouveaux crédits, montant à..... 745,884 83

Les dépenses autorisées pour l'exercice 1842 se sont élevées (voir le tableau, page 550) à..... 18,752,656 83

A cette somme vient encore s'ajouter, comme on l'a vu ci-dessus pour les recettes, l'accroissement de crédits résultant de la plus-value des produits réalisés au profit du service local des quatre colonies susmentionnées..... 579,355 89

TOTAL..... 19,332,012 72

Les dépenses liquidées pendant l'exercice ont été élevées à... 19,004,741f 53c

Les payement effectués sont de..... 18,815,441 48

Et le reste à payer à la clôture de l'exercice, de..... 189,300 05

A REPORTER..... 19,332,012 72

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT		19,332,012f 72c
Le règlement des crédits dégage les termes suivants :		
Crédits annulés définitivement	523,829 97	
A DÉDUIRE : Crédits complémentaires à accorder pour dépenses effectuées en excédant des crédits	196,558 78	
RESTE	327,271 19	
Crédits annulés pour payements restant à effectuer	189,300 05	
ENSEMBLE	516,571 24	516,571 24

En définitive, les dépenses du service colonial payées pendant l'exercice 1842 ont été fixées à 18,815,441 48

Considéré dans son ensemble, ce service a présenté le résultat général qui va être établi :

Les dépenses formant la charge de l'exercice ont été, comme on vient de le dire, de 18,815,441f 48c

Les produits coloniaux n'ayant procuré qu'une recette de 6,997,926 70

L'insuffisance de ressources du service colonial de l'exercice 1842 a été couverte, en règlement définitif, par un prélèvement sur les fonds généraux du budget de cet exercice, de la somme de 11,817,514 78

La somme prélevée, à ce titre, dans la loi des comptes de 1842 (article 7) était de 12,758,656 83

Mais, en règlement définitif, et comme le font connaître le tableau I, annexé au projet de loi, et le tableau ci-après, pages 550 et 551 :

1° Les recettes du service général des colonies se sont trouvées accrues, y compris 404,656 fr. 06 cent. pour la colonie de Bourbon, de	424,570f 81c	
2° Des crédits sont restés sans emploi, sur les services militaires, pour 292,816 fr. 73 cent., et sur les établissements coloniaux non soumis au régime de la loi du 25 juin 1841, pour 83,637 fr. 35 cent.; toutefois, ces deux sommes, formant ensemble celle de 376,454 fr. 08 cent., se sont trouvées atténuées de celle de 49,182 fr. 89 cent., pour un excédant de dépense portant sur le service général des colonies administrées sous le régime de cette loi, en sorte que la différence procédant de cette cause n'a plus été que de	327,271 19	
3° Enfin, des dépenses sont restées à payer à la charge des		
A REPORTER	751,842 00	12,758,656 83

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT.....	751,842f 00c	12,758,656f 83c
exercices subséquents pour.....	189,300 05	
Ces trois natures de différences ont réduit d'une somme totale de 941,142 fr. 05 cent. le prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de 1842, et, par l'article 11 du projet de la loi de règlement des comptes de 1843, il a été proposé de faire profiter de cette somme les produits divers du budget de 1844, ci.....	941,142 05	941,142 05
Ce prélèvement s'est trouvé, en conséquence, ramené, comme il est établi ci-dessus, à.....		11,817,514 78

Les prévisions de recettes et de dépenses du service colonial de l'exercice 1843, qui ont été retranchées du budget général de cet exercice, pour être réglées définitivement dans la loi des comptes de 1844, sont celles qui suivent : — Tableau provisoire de l'exercice 1843.

Crédits accordés par la loi des dépenses..	17,716,940f 00c
Crédits accordés par diverses lois spéciales détaillées dans le tableau, page 553, déduction faite, comme il a été dit ci-dessus, d'un crédit de 1,225,000 fr., réassigné de 1843 à 1844 pour les établissements français de l'Océanie.....	8,957,368 12
ENSEMBLE.....	26,674,308 12
Recettes coloniales prévues par la loi de finances de 1843.....	5,994,000 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable de ressources du service colonial de l'exercice 1843 (voir le tableau, page 552)....	20,680,308 12

Le tableau publié pour les recettes et les dépenses présumées du service colonial de l'exercice 1844 se résume ainsi qu'il suit : — Tableau provisoire de l'exercice 1844.

Crédits ouverts par la loi de finances.....	20,658,209f 00c
Nouvelles allocations de crédits résultant de la loi générale des crédits supplémentaires, du 26 juillet 1844.....	2,355,410 00
Crédits accordés par des ordonnances royales soumises à la régularisation législative dans la loi présentée à la Chambre des Députés le 31 décembre 1844.....	32,261 24
ENSEMBLE.....	23,045,880 24
A DÉDUIRE : Annulation de crédit qui a fait l'objet d'un projet de loi spécial, présenté pendant la session actuelle, pour reporter à l'exercice 1844 une portion du crédit de 1,225,000 fr. précité, ci.....	448,000 00
Reste en dépenses autorisées pour l'exercice 1844.....	22,597,880 24
Les ressources coloniales évaluées par la loi de finances de cet exercice n'étant que de.....	6,299,350 00
Il résulte de ces dispositions législatives que le prélèvement qui serait à effectuer sur les fonds généraux de 1844, pour couvrir l'insuffisance de recette du service colonial dudit exercice, s'élèverait à.....	16,298,530 24

SERVICE COLONIAL.

Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1844.

RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1844.

Recette par application au budget du ministère de la marine, des payements effectués sur l'exercice 1843, pour les services généraux du ministère, par les trésoriers des colonies, savoir :			
Martinique	2,326,023f 29c	4,079,631f 50c	
Guadeloupe	971,655 03		
Guyane française	281,953 18		
Bourbon	500,000 00		
Envois, en pièces de dépenses, reçues des trésoriers des colonies, par le caissier central du trésor à Paris, savoir :			
Martinique	5,000f 00c	8,000 00	
Guadeloupe	2,000 00		
Guyane française	1,000 00		
Réduction de la somme précédemment mise à la charge du trésorier de Bourbon sur le produit de la réalisation de la rente de l'Inde pour l'année 1843, et dont il a été en même temps fait application au budget des recettes de cet exercice		71,719 07	
Prélèvement provisoire effectué sur les fonds généraux du budget de 1844, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, ainsi qu'il résulte du tableau page 554 et sauf règlement définitif dans la loi des comptes de 1845		16,298,530 24	
Montant des recettes constatées pendant l'année 1844		20,457,880 81	20,457,880f 81c
Excédant de dépense au 1er janvier 1845. (Voir la situation générale des finances, page 389)			8,693,298 61
Total			29,151,179 42

Excédant de Dépense au 1er janvier 1844. (Voir page 409 du compte des finances de l'année 1843.)		3,307,797f 69c

DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1844.

Envois de fonds faits par les comptables de France aux trésoriers des colonies régies par la loi du 25 juin 1841, savoir :

	Caissier central du trésor.	Receveurs généraux.	Payeurs.	Total.		
Martinique	"	3,295,800f 00c	1,300,000f 00c	4,595,800f 00c		
Guadeloupe	"	4,088,000 00	1,200,000 00	5,288,000 00		
Guyane française	"	471,000 00	736,374 38	1,207,374 38		
Bourbon	54,252f 19c	742 000 00	496,000 00	1,292,252 19		
Totaux	54,252 19	8,596,800 00	3,732 374 38	12,383,426 57	12,383,426f 57c	

Payements faits en France, pour le service des colonies, sur les exercices ci-après :

		Exercice 1843.	Exercice 1844.	Exercice 1845.		
Dépenses des services militaires aux colonies	Personnel	176,625f 78c	736,148f 78c	610,499f 63c		
	Matériel		417,737 54	100,000 00		
Dépenses du service général des colonies		212,045 19	619,614 41	3,200 00		
——— local des colonies		60,074 76	505,830 05	666 66		
Secours à la colonie de la Guadeloupe		68,806 88	"	"		
Subvention à divers établissements coloniaux		107,386 67	760,144 88	285,086 75		
Dépenses des établissements français dans l'Océanie		1,330,423 53	2,639,997 51	1,000,000 00		
Dépenses des exercices clos		"	5,334 64	"		
		1,955,362 81	5,684,807 81	1,999,453 04		
			9,639,623 66		9,639,623 66	
Reprise de reversements de fonds effectués dans les colonies, sur les dépenses de l'exercice 1843, payées en France, tant pour le service marine que pour le service colonial :						
Martinique				156,260f 94c	590,239 86	
Guadeloupe				350,471 92		
Guyane française				22,194 19		
Bourbon				61,312 81		
Transport, au crédit de la caisse des retraites du ministère des finances, du produit de retenues opérées pour ce service, dans les colonies, pendant les années 1842 et 1843 :						
Martinique				12,062f 29c	13,949 59	
Guyane française				1,047 30		
Application provisoire au budget des recettes de l'exercice 1844, du produit de la rente de l'Inde, à réaliser pour cette année, par le trésorier de la colonie de Bourbon					1,050,000 00	
Application aux produits divers du budget de 1844, de la somme dont s'est trouvé réduit, en règlement d'exercice, le prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1842, pour couvrir l'insuffisance de ressources du service colonial, lequel prélèvement, constaté provisoirement en 1843, au crédit du compte de ce service, pour 12,758,656 francs 83 centimes (voir le compte des finances de 1843, page 552), a été fixé définitivement par le règlement du service colonial de 1842, à 11,817,514 fr. 58 cent. Différence en plus au prélèvement effectué					941,142 05	
Réduction du prélèvement de la somme de 21,905,308 francs 12 cent. sur les fonds généraux du budget de 1843, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial, et qui a été pareillement constaté au crédit du compte de ce service (voir le compte précité, même page); ladite réduction résultant du report autorisé par la loi générale des crédits supplémentaires du 26 juillet 1844, de l'exercice 1843 à l'exercice 1844, d'une dépense de 1,225,000 francs concernant les établissements français dans l'Océanie					1,225,000 00	
Montant des dépenses constatées pendant l'année 1844					25,843,381 73	25,843,381 73
Total						29,151,179 42

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Recettes de l'exercice 1842.

NATURE DES RECETTES.			SITUATION DES RECETTES. — RECETTES QUI ÉTAIENT A RÉGLER. Recettes portées au tableau D *bis* annexé à la loi des comptes de 1842.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. A ajouter.	A déduire.	Évaluations servant de base au règlement définitif des recettes de l'exercice 1842.	PRODUITS résultant des droits constatés.	RECOUVREMENTS effectués sur les droits constatés.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés, transporté à l'exercice suivant.	RÈGLEMENT DES RECETTES. EXCÉDANT des évaluations sur les produits recouvrés.	EXCÉDANT des produits recouvrés sur les évaluations.	PRODUITS définitifs de l'exercice 1842.
Recettes des colonies, soumises au régime de la loi du 25 juin 1841.	Recettes du service général.	Martinique	786,500f 00c	"	"	786,500f 00c	836,062f 75c	836,062f 75c	"	"	49,562f 75c	836,062f 75c
		Guadeloupe	817,350 00	"	"	817,350 00	812,711 71	812,711 71	"	4,638f 29c	"	812,711 71
		Guyane française	129,500 00	"	"	129,500 00	104,490 29	104,490 29	25,009 71	"	"	104,490 29
		Bourbon	765,000 00	"	"	765,000 00	1,169,656 06	1,169,656 06	"	"	404,656 06	1,169,656 06
	Recettes du service local	Martinique	1,112,650 00	9,478f 78c	"	1,122,128 78	1,305,152 33	1,122,128 78	183,023f 55c	"	"	1,122,128 78
		Guadeloupe	1,238,100 00	"	186,067f 82c	1,052,032 18	1,055,433 95	1,052,032 18	3,401 77	"	"	1,052,032 18
		Guyane française	173,600 00	182,652 03	"	356,252 03	358,359 03	356,252 03	2,107 00	"	"	356,252 03
		Bourbon	971,300 00	573,292 90	"	1,544,592 90	1,619,132 30	1,544,592 90	74,539 40	"	"	1,544,592 90
			5,994,000 00	765,423 71	186,067 82	6,573,355 89	7,260,998 42	6,997,926 70	263,071 72	29,648 00	454,218 81	6,997,926 70
				579,355f 89c						424,570f 81c		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial. (Article 7 du Projet de loi sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1842)											(A)	11,817,514 78
												18,815,441 48

OBSERVATIONS.

(A) Par l'art. 7 de la loi des comptes de 1842, il a été prélevé, sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour l'excédant présumé de dépense du service colonial, une somme de..... 12,758,656f 83c

En règlement d'exercice, ce prélèvement se trouve réduit :

1° Des recettes coloniales réalisées en excédant des prévisions législatives..... 424,570f 81c

2° Des crédits accordés non consommés par les dépenses, ainsi que des dépenses non payées qui restent à solder sur les exercices subséquents..... 516,571 24

941,142 05

Et demeure en conséquence fixé à..... 11,817,514 78

La somme ci-dessus, de 941,142 fr. 05 cent., est appliquée aux produits divers du budget de l'exercice 1844. (Art. 11 de la loi des comptes de 1843.)

Compte définitif des Dépenses de l'exercice 1842.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES DÉPENSES.			SITUATION DES DÉPENSES. — DÉPENSES QUI ÉTAIENT A RÉGLER. Dépenses portées au tableau D *bis* annexé à la loi des comptes de 1842.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local, et virements rectificatifs. A ajouter.	A déduire.	Crédits servant de base au règlement définitif des dépenses de l'exercice 1842.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer à la clôture de l'exercice.	RÈGLEMENT DES DÉPENSES. CRÉDITS complémentaires accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	CRÉDITS ANNULÉS. Crédits non consommés par les dépenses, annulés définitivement.	Crédits non consommés par les payements, représentant les dépenses restant à payer	CRÉDITS définitifs, égaux aux payements effectués sur l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
21	Services militaires des colonies			9,165,032f 00c	"	"	9,165,032f 00c	8,872,215f 27c	8,819,801f 57c	52,413f 70c	"	292,816f 73c	52,413f 70c	8,819,801f 57c	
22	Dépenses des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841.	Dépes du servce général.	Martinique	1,345,480 00	11,520f 00c	"	1,357,000 00	1,295,300 27	1,290,895 47	4,404 80	61,699 73	"	4,404 80	1,290,895 47	
			Guadeloupe	1,460,690 00	"	12,620f 00c	1,448,070 00	1,480,351 66	1,475,210 61	5,141 05	32,281f 66c	"	5,141 05	1,475,210 61	
			Guyane française	470,150 00	5,550 00	"	475,700 00	462,092 09	461,941 67	150 42	"	13,607 91	150 42	461,941 67	
			Bourbon	1,005,450 00	"	4,450 00	1,001,000 00	1,042,181 49	1,034,821 59	7,359 90	41,181 49	"	7,359 90	1,034,821 59	
			Service commun	85,000 00	"	"	85,000 00	136,027 38	88,445 45	47,581 93	51,027 38	"	47,581 93	88,445 45	
23		Dépes du service local.	Martinique	1,270,120 00	9,478 78	"	1,279,598 78	1,279,598 78	1,279,418 78	180 00	"	"	180 00	1,279,418 78	
			Guadeloupe	1,238,100 00	"	186,067 82	1,052,032 18	1,052,032 18	1,052,032 18	"	"	"	"	1,052,032 18	
			Guyane française	390,450 00	182,652 03	"	573,102 03	573,102 03	573,102 03	"	"	"	"	573,102 03	
			Bourbon	971,300 00	573,292 90	"	1,544,592 90	1,544,592 90	1,544,592 90	"	"	"	"	1,544,592 90	
23 *bis*.	Subvention à divers établissements coloniaux.		Mana	55,000 00	"	"	55,000 00	55,000 00	55,000 00	"	"	"	"	55,000 00	
			Sénégal	500,000 00	"	"	500,000 00	500,000 00	500,000 00	"	"	"	"	500,000 00	
			Saint-Pierre et Miquelon	209,484 83	"	"	209,484 83	209,484 83	209,484 83	"	"	"	"	209,484 83	
			Yanaon, dans l'Inde	26,400 00	"	"	26,400 00	19,531 88	19,531 88	"	"	6,868 12	"	19,531 88	
			Madagascar (Ste-Marie et Nossi-bé)	260,000 00	"	"	260,000 00	111,162 52	111,162 52	"	"	148,837 48	"	111,162 52	
			Iles Marquises	300,000 00	"	"	300,000 00	372,068 25	300,000 00	72,068 25	72,068 25	"	72,068 25	300,000 00	
				18,752,656 83	782,493 71	203,137 82	19,332,012 72	19,004,741 53	18,815,441 48	189,300 05	196,558 78	523,829 97	189,300 05	18,815,441 48	
					579,355f 89c							713,130f 02c			
											516,571f 24c				

RÉSULTAT GÉNÉRAL. { Recettes..... 18,815,441f 48c
Dépenses..... 18,815,441 48

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1844, à régler définitivement dans la loi des comptes de 1844.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	786,500f 00c	2,498,350f 00c		5,994,000f 00c
		Guadeloupe	817,350 00			
		Guyane française	129,500 00			
		Bourbon	765,000 00			
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,112,650 00	3,495,650 00		
		Guadeloupe	1,238,100 00			
		Guyane française	173,600 00			
		Bourbon	971,300 00			
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				9,478,800 00		
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :						
Service général		Martinique	568,055f 00c			
		Guadeloupe	627,675 00			
		Guyane française	344,400 00	1,932,920 00		
		Bourbon	234,290 00			
		Service commun aux quatre colonies	158,500 00		2,867,240 00	20,680,308 12
Service local		Martinique	157,470 00			
		Guadeloupe	560,000 00	934,320 00		
		Guyane française	216,850 00			
Subvention extraordinaire à la colonie de la Guadeloupe. (Service général et service local.)					3,100,000 00	
Subvention à divers établissements coloniaux					1,059,268 12	
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie					4,175,000 00	
TOTAL DES RECETTES						26,674,308 12

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires	Personnel		6,472,600f 00c		9,478,800f 00c
	Matériel		3,006,200 00		
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,354,555f 00c		
		Guadeloupe	1,445,025 00		
		Guyane française	473,900 00	4,431,270 00	
		Bourbon	999,290 00		
		Service commun aux quatre colonies	158,500 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,270,120 00		8,861,240 00
		Guadeloupe	1,798,100 00		
		Guyane française	390,450 00	4,429,970 00	
		Bourbon	971,300 00		
Subvention extraordinaire à la colonie de la Guadeloupe	Service général		2,500,000 00		3,100,000 00
	Service local		600,000 00		
Subvention à divers établissements coloniaux	Mana		54,600 00		
	Sénégal		420,000 00		
	Saint-Pierre et Miquelon		168,500 00		1,059,268 12
	Yanaon, dans l'Inde		6,868 12		
	Madagascar (Sainte-Marie et Nossi-bé)		259,300 00		
	Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique		150,000 00		
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie					4,175,000 00
TOTAL DES DÉPENSES					26,674,308 12

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des dépenses résumées de l'exercice 1844.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	811,900f 00c	2,654,200f 00c	6,299,350f 00c
		Guadeloupe	898,800 00		
		Guyane française	106,000 00		
		Bourbon	837,500 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	944,200 00	3,645,150 00	
		Guadeloupe	1,165,000 00		
		Guayne française	184,200 00		
		Bourbon	1,351,750 00		
Fonds généraux du budget applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, SAVOIR :					
Dépenses des services militaires aux colonies (personnel et matériel)				9,420,092 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	591,830f 00c	2,073,618 24	16,298,530 24
		Guadeloupe	652,100 00		
		Guyane française	411,684 00		
		Bourbon	240,343 00		
		Service commun aux quatre colonies	177,661 24		
Service local		Martinique 157,470f 00c	444,720 00	374,320 00	
		Guyane française 216,850 00			
		Bourbon 70,400 00			
		Guadeloupe. — Excédant de recettes à déduire	70,400 00		
Subvention extraordinaire à la colonie de la Guadeloupe (service local)				500,000 00	
Subvention à divers établissements coloniaux				1,048,700 00	
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie				2,881,800 00	
TOTAL DES RECETTE					22,597,880 24

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		6,713,892f 00c	9,420,092f 00c
		Matériel		2,706,200 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,403,730f 00c	4,727,818 24c	8,747,288 24
		Guadeloupe	1,550,900 00		
		Guayane française	517,684 00		
		Bourbon	1,077,843 00		
		Service commun aux quatre colonies	177,661 24		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,101,670 00	4,019,470 00	
		Guadeloupe	1,094,600 00		
		Guyane française	401,050 00		
		Bourbon	1,422,150 00		
Subvention extraordinaire à la colonie de la Guadeloupe pour le service local					500,000 00
Subvention à divers établissements coloniaux		Mana		54,600 00	1,048,700 00
		Sénégal		503,600 00	
		Saint-Pierre-et-Miquelon		158,500 00	
		Nossi-bé et dépendances		212,000 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique		120,000 00	
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie					2,881,800 00
TOTAL DES DÉPENSES					22,597,880 24

COMPTE

DES

SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE,

POUR L'ANNÉE 1844.

NOTE

Sur le compte des services financiers en Algérie, pour l'année 1844.

Le compte des services financiers en Algérie a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses, et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État, que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués, pendant l'année 1844, par les comptables du trésor en Algérie, c'est-à-dire par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes, et les receveurs des contributions diverses, et enfin, par les trésoriers payeurs en Algérie.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dans une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perception auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du trésor, sur les crédits du budget.

Un tableau, divisé par province et par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

Enfin, ce compte se termine par un tableau comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1844 et 1843 pour le service des budgets et pour le service municipal.

L'ordonnance du Roi, en date du 21 août 1839, portant organisation du régime financier en Algérie, ayant créé un service municipal dont les mouvements, en recette et en dépense, se réalisent en dehors du budget général de l'État, on joint au présent compte une situation détaillée de ce service spécial, arrêtée au 1er janvier 1845. Une ordonnance royale du 17 janvier 1845, rendue en exécution de l'article 5 de la loi sur le budget des dépenses de l'exercice 1845, a réglé ce service sur de nouvelles bases; mais cette nouvelle ordonnance royale n'a reçu son exécution qu'à partir du 1er janvier 1845.

Considérées dans leur ensemble, les opérations financières de toute nature faites en Algérie, pendant l'année 1844, se résument comme il suit :

	RECETTE.	DÉPENSE.
Service des budgets	9,322,610f 08c	67,991,635f 38c
Service municipal	8,343,899 12	8,720,692 52
Service de trésorerie	8,843,446 08	9,214,712 07
Mouvements de fonds	71,396,146 04	1,092,958 77
Augmentation des encaisses	//	10,886,102 58
	97,906,101 32	97,906,101 32

Note sur le compte des services financiers en Algérie.

On présente ci-après, pour chaque branche principale de service, le résultat du rapprochement des recettes et des dépenses que l'on vient de résumer :

			EXCÉDANTS	
			DE RECETTES.	DE PAYEMENTS.
Service des budgets :				
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie		4,400,687f 00c		
Recettes provenant des services ministériels		4,921,923 08		
ENSEMBLE		9,322,610 08		
Payements faits sur les ordonnances des ministres de la guerre, de la marine et des finances		67,991,635 38		
		58,669,025 30	"	58,669,025f 30c
Service municipal de l'Algérie :				
Dépenses		8,720,692 52		
Recettes		8,343,899 12		
		376,793 40	"	376,793 40
Service des capitaux de cautionnements :				
Recettes		32,800 00		
Dépenses		10,800 00		
		22,000 00	22,000f 00c	"
Opérations de trésorerie :				
Dépenses		9,203,912 07		
Recettes		8,810,646 08		
		393,265 99	"	393,265 99
Mouvements de fonds :				
Envois de traites du caissier du trésor sur lui-même		30,550,000 00		
Idem. ——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône		28,920,000 00		
Envois de pièces de dépenses par le caissier central du trésor		159,727 12		
Envois en numéraire par le payeur de Toulon		11,765,000 00		
Envois de divers receveurs généraux en pièces de dépenses		1,418 92		
		71,396,146 04		
A DÉDUIRE :				
Envois en pièces de dépenses faites au caissier central du trésor à Paris	1,011,098f 47c	1,092,958 77		
Envois de fonds faits par les comptables de l'Algérie, en 1843, et parvenus en 1844	81,860 30			
		70,303,187 27	70,303,187 27	"
			70,325,187 27	59,439,084 69
EXCÉDANT des recettes sur les payements			10,886,102 58	

Cet excédant de recette représente l'augmentation que les encaisses des comptables en Algérie ont éprouvée pendant l'année 1844.

Ces encaisses s'élevaient, au 1er janvier 1845, à 26,004,294f 91c

Tandis qu'au commencement de l'année 1844, ils ne montaient qu'à 15,118,192 33

DIFFÉRENCE pareille 10,886,102 58

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1844 par les Comptables du Trésor en Algérie.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1844 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines		25,750f 05c	61,053f 25c	15,118,192f 33c
——— des douanes		20,312 05		
——— des contributions diverses et entreposeur des poudres à feu		14,991 15		
Trésorier payeur à Alger			15,057,139 08	

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.	EXERCICE 1843.	EXERCICE 1844.		
Enregistrement et timbre, domaines et perceptions diverses	6,320f 58c	1,736,377f 15c		
Produits des forêts	108 25	7,083 02		
Droits de douanes, de navigation et recettes accessoires	7,938 00	2,069,187 79		
Contributions diverses et produit de la vente des poudres à feu	"	64,645 00		
Produits des postes	"	442,282 11		
Prix de vente de chevaux et denrées pris sur l'ennemi	"	66,745 10		
PRODUITS DIVERS.	14,366 83	4,386,320 17		
Recettes provenant des services ministériels	11,781 95	4,910,141 13		
	26,148 78	9,296,461 30	9,322,610 08	

SERVICE MUNICIPAL.

Recettes — de l'exercice 1843		547,567f 89c	8,343,899 12	
Recettes — de l'exercice 1844		7,796,331 23		

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au trésor			32,800 00	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Émission de mandats — des préposés sur les trésoriers	2,759,011f 86c	5,855,414f 71c	8,810,646 08	
Émission de mandats — des trésoriers sur les préposés	1,579,528 92			
Émission de mandats — ——— sur leurs collègues	973,391 34			
Émission de mandats — ——— sur les receveurs généraux	543,482 59			
Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites		59,009 62		
Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine		32,981 58		
——— de la caisse des dépôts et consignations		59,957 04		
Recette de dépôts d'articles d'argent versés pour être payés à destination		322,882 46		
——— divers pour le service des postes		6,652 75		
Recettes effectuées pour le compte de divers, par les receveurs de l'enregistrement, par les receveurs des douanes et par les receveurs des contributions diverses		1,575,808 92		
Fonds particuliers des comptables des finances		28,191 25		
Recouvrements et régularisations d'avances		869,747 75		
MOUVEMENTS DE FONDS.				
Envois faits aux trésoriers-payeurs par le caissier central du trésor :				
En traites du caissier du trésor sur lui-même	30,550,000f 00c	59,629,727 12	95,520,586 22	
——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône	28,920,000 00			
En pièces de dépenses	159,727 12			
Envois en numéraire expédiés au trésorier par le payeur de Toulon		11,765,000 00		
Fonds reçus par les trésoriers-payeurs pour le compte de divers receveurs généraux		1,418 92		
——— de leurs collègues		10,583,143 62		
——— des receveurs de l'enregistrement	3,747,895f 90c	12,473,444 22		
——— des receveurs des douanes	4,108,510 49			
——— des receveurs des contributions diverses	4,617,037 83			
Fonds reçus des trésoriers-payeurs par les receveurs de l'enregistrement	41,500 00	66,500 00		
——— des douanes	"			
——— des contributions diverses	25,000 00			
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues	68,748 98	1,001,352 34		
——— des douanes ont reçus de leurs collègues	97,671 05			
——— des contributions diverses ont reçus de leurs collègues	834,932 31			
Total des recettes de l'année			122,030,541 50	122,030,541 50
Total général				137,148,733 83

DÉPENSE,

SERVICE DES BUDGETS.

	EXERCICE 1843.	EXERCICE 1844.	EXERCICE 1845.		
Ministère de la guerre	7,044,703f 17c	58,200,331f 84c	1,392,262f 60c		
——— de la marine	44,232 18	791,917 25	1,018 75		
——— des finances	48,317 92	468,851 67	"		
	7,137,253 27	59,461,100 76	1,393,281 35	67,991,635f 38c	

SERVICE MUNICIPAL.

Dépenses — de l'exercice 1843			1,600,983f 92c	8,720,692 52
Dépenses — de l'exercice 1844			7,119,708 60	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor				10,800 00

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Remboursements de mandats — des préposés sur les trésoriers		2,855,630f 36c	5,252,903f 34c	
Remboursements de mandats — des trésoriers sur les préposés		1,561,138 74		
Remboursements de mandats — ——— sur leurs collègues		836,134 24		
Payements pour le compte de la caisse des invalides			32,981 58	
——— de la caisse des dépôts et consignations			10,671 31	
Payements de dépôts d'articles d'argent			1,605,864 55	
——— divers pour le service des postes			6,976 60	
Payements effectués, pour le compte de divers, par les receveurs de l'enregistrement, par les receveurs des douanes et par les receveurs des contributions diverses			1,388,393 93	
Fonds particuliers des comptables des finances			1,328 35	
Avances à régulariser			904,792 41	
MOUVEMENTS DE FONDS.				
Envois de pièces de dépenses par les trésoriers-payeurs au caissier central du trésor à Paris			1,011,098 47	
Fonds envoyés par les trésoriers-payeurs à leurs collègues			10,678,939 62	
——— aux receveurs de l'enregmt et des domaines		41,500f 00c	66,500 00	
——— aux receveurs des contributions diverses		25,000 00		
Fonds envoyés aux trésoriers-payeurs par les receveurs de l'enregistrement		3,743,047 72	12,459,508 52	25,217,398 95
——— par les receveurs des douanes		4,103,200 75		
——— par les receveurs des contributions diverses		4,613,260 05		
Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement par leurs collègues		68,748 98	1,001,352 34	
——— des douanes par leurs collègues		97,671 05		
——— des contributions diverses par leurs collègues		834,932 31		
Total des dépenses de l'année				111,144,438 92
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1845 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines			21,402f 48c	55,083 39
——— des douanes			11,165 23	
——— des contributions diverses			22,515 68	
Trésoriers-payeurs en Algérie				25,949,211 52
				26,004,294 91
Total général				137,148,733 83

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines, pendant l'année 1844.

Solde en caisse au 1er janvier 1844					25,750f 09c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 570.)

Exercice 1843	Produit de domaines	4,188f 52c	6,428f 83c	1,749,889f 00c
	——— des forêts	108 25		
	Perceptions diverses	2,132 06		
Exercice 1844	Enregistrement et timbre	1,128,458 48	1,743,460 17	
	Produit de domaines	594,685 36		
	——— des forêts	7,083 02		
	Perceptions diverses	13,233 31		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 576.)

Recettes de l'exercice 1843	242,967 63	1,819,111 75
Recettes de l'exercice 1844	1,576,144 12	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations. (Retenues pour la caisse des retraites des finances sur les salaires hypothécaires)	1,465 40	338,800 49	
	Fonds reçus pour le compte de divers	337,335 09		
Fonds particuliers. — Fonds que les receveurs ont versés dans leur caisse			999 11	
Recouvrements et régularisations d'avances.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	152,578 76	300,101 36	
	Frais de justice criminelle	14,733 74		
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	5,913 64		
	—— d'adjudications diverses	2,006 82		
	—— de justice militaire	12,182 25		
	—— du culte musulman	83,687 91		
	Dépenses administratives des villes de l'intérieur	18,398 67		
	Crédit aux agents forestiers	2,088 00		
	Frais urgents pour les successions vacantes	2,087 50		
	Frais de bureau	6,424 07		
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers-payeurs ou de leurs préposés	41,500 00	110,248 98	
	——— reçus de leurs collègues	68,748 98		
	Total des Recettes de l'année		4,319,150 69	4,319,150 69
	Total général			4,344,900 74

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense, ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor. — Fonds remboursés à divers			231,334f 53c
Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs, de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse			507 44
Avances à charge de recouvrements ou de régularisations.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	194,159f 00c	279,859 59
	Frais de justice criminelle	50,288 12	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	8,656 16	
	—— d'adjudications diverses	4,463 13	
	—— de justice militaire	10,333 75	
	—— du culte musulman	30 00	
	Crédit aux agents forestiers	2,319 96	
	Frais urgents pour les successions vacantes	5,112 56	
	Frais de bureau	1,532 30	
	Indemnités pour dépossession de terrains	2,500 00	
	Remises de 3 p. 0/0 allouées aux débitants de papier timbré	464 61	
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	3,743,047 72	3,811,796 70
	——— à leurs collègues	68,748 98	
	Total des dépenses de l'année		4,323,498 26
Solde en caisse au 1er janvier 1845			21,402 48
	Total général		4,344,900 74

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes pendant l'année 1844.

Solde en caisse au 1er janvier 1844					20,312f 05c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement page 570.)

Exercice 1843	Droits de douanes	"	7,938f 00c	2,077,125f 79c
	Recettes accessoires de douanes	"		
	Produits indirects	7,938f 00c		
Exercice 1844	Droits de douanes	1,304,758 70	2,069,187 79	
	—— de navigation	548,102 43		
	Recettes accessoires	1,113 46		
	Produits indirects	215,213 20		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement page 576.)

Recettes de l'exercice 1843	"	2,005,358 58
Recettes de l'exercice 1844	2,005,358f 58c	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor. — Fonds reçus pour le compte de divers			1,053,166 16	
Recouvrements et régularisations d'avances.	Traitements d'activité	285,479f 78c	399,732 76	
	Frais de saisies	539 15		
	Fonds de plombage et d'estampillage	2,377 04		
	Préemptions exercées pour le compte des préposés	79,017 47		
	Travaux	5,434 66		
	Parts de saisies de plombage aux ayants droit	26,013 16		
	Avances diverses	871 50		
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs	"	97,671 05	
	———— de leurs collègues	97,671 05		
Total des recettes de l'année			5,633,054 34	5,633,054 34
Total général				5,653,366 39

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense, ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor. — Remboursement de fonds appartenant à divers			1,051,305f 85c
Avances à recouvrer et à régulariser.	Traitements d'activité	273,233f 38c	390,023 51
	Frais de poursuites contre les receveurs en débet ou contre les contribuables retardataires	1 90	
	Frais de saisies	848 40	
	Fonds de plombage et d'estampillage	2,124 32	
	Préemptions exercées pour le compte des préposés	54,207 43	
	Travaux	3,470 30	
	Parts de saisies de plombage payées aux ayants droit	28,194 76	
	Avances diverses	27,943 02	
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	4,103,200 75	4,200,871 80
	———— à leurs collègues	97,671 05	
Total des dépenses de l'année			5,642,201 16
Solde en caisse au 1er janvier 1845			11,165 23
Total général			5,653,366 39

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Contributions diverses pendant l'année 1844.

Solde en caisse au 1er janvier 1844			14,991f 15c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 570.)

Exercice 1844	Portion du trésor dans les amendes et confiscations	205f 00c	64,645f 00c
	Produit de la vente des poudres à feu	64,440 00	

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 576.)

Recettes de l'exercice 1843		304,600 26	4,519,428 79
Recettes de l'exercice 1844		4,214,828 53	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Corrrespondants du Trésor.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs	120,814 00	185,307 67	
	Consignations pour assurer l'exécution des transactions	1,004 30		
	Amendes imposées en pays arabes	44,997 35		
	Fonds reçus pour compte de divers	18,492 02		
Fonds particuliers : Fonds que les receveurs ont versés dans leurs caisses			919 24	
Recouvrements et régularisations d'avances			166,903 63	
Mouvements de fonds	Fonds reçus des trésoriers-payeurs	25,000 00	859,932 31	
	Fonds reçus pour compte de leurs collègues	834,932 31		
Total des Recettes de l'année			5,797,136 64	5,797,136 64
Total général				5,812,127 79

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des contributions diverses n'effectuent aucune dépense, ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs.	Application aux droits	2,422f 50c	65,592f 00c
		Restitutions aux consignataires	62,942 00	
		Versement à la caisse des dépôts et consignations	227 50	
	Consignations. Application aux amendes et confiscations		763 85	105,753f 55c
	Application des amendes imposées en pays arabes		29,485 75	
	Fonds remboursés à divers		9,911 95	
Fonds particuliers. Remboursements aux receveurs des fonds qu'ils avaient versés dans leurs caisses				794 24
Avances à recouvrer et à régulariser				234,871 96
Mouvements de fonds	Fonds envoyés aux trésoriers-payeurs ou à leurs préposés		4,613,260 05	5,448,192 36
	——— à leurs collègues		834,932 31	
Total des Dépenses de l'année				5,789,612 11
Solde en caisse au 1er janvier 1845				22,515 68
Total général				5,812,127 79

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers-payeurs en Algérie, pendant l'année 1844.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1844	Numéraire	chez le trésorier-payeur	1,058,545 09	5,655,539f 08c	15,057,139f 08c
		chez ses préposés	4,596,993 99		
	Traites du caissier du trésor et autres effets	chez le trésorier-payeur	6,856,000 00	9,401,600 00	
		chez ses préposés	2,545,600 00		

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 570.)

Exercice 1843.	Produits des postes	"	11,781 95
	Produits divers	11,781 95	
Exercice 1844.	Produits des postes	442,282 11	5,419,168 34
	Prix de vente de chevaux et denrées pris à l'ennemi	66,745 10	
	Produits divers	4,910,141 13	
			5,430,950 29

SERVICE MUNICIPAL.

(Les trésoriers-payeurs n'effectuent aucune recette pour le service municipal).

SERVICES SPÉCIAUX.

Recette de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor 32,800 00

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Émission de traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	2,759,011f 86c	5,855,414 71	100,817,449 54
	des trésoriers sur les préposés	1,579,528 92		
	des trésoriers sur leurs collègues	973,391 34		
	des trésoriers sur les recevrs généraux	543,482 59		
Dépôts d'argent pour le service des postes, à rembourser à destination			322,882 46	
Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites	Ministère de la justice	11,837 36	57,544 22	
	——— de l'instruction publique	1,494 58		
	——— des travaux publics	2,489 07		
	——— des finances	41,723 21		
Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine			32,981 58	
——— de la caisse des dépôts et consignations			59,957 04	
Recettes de dépôts divers pour le service des postes			6,652 75	
Recouvrements d'avances pour le service des postes			3,010 00	
Fonds particuliers des trésoriers-payeurs			26,272 90	
Mouvements de fonds	Envois faits aux trésoriers-payeurs par le caissier central du trésor à Paris :			
	en traites du caissier du trésor sur lui-même	30,550,000f 00c	59,629,727 12	94,452,733 88
	——— sur le recevr général des B.-du-Rhône	28,920,000 00		
	en pièces de dépenses	159,727 12		
	Envois en numéraire expédiés aux trésoriers par le payr de Toulon	11,765,000 00		
	Fonds reçus pour le compte de divers receveurs généraux	1,418 92		
	——— des trésoriers-payeurs en Algérie	10,583,143 62		
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	3,747,895 90		
	——— des receveurs des douanes	4,108,510 49		
	——— des receveurs des contributions diverses	4,617,037 83		
			Total des Recettes de l'année	106,281,199 83	106,281,199 83
			Total général		121,338,338 91

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 571.)

	Exercice 1843.	Exercice 1844.	Exercice 1845.	Total.	
Ministère de la guerre	7,044,703f 17c	58,200,331f 84c	1,392,262f 60c	66,637,297f 61c	
——— de la marine	44,232 18	791,917 25	1,018 75	837,168 18	
——— des finances	48,317 92	468,851 67	"	517,169 59	
	7,137,253 27	59,461,100 76	1,393,281 35	67,991,635 38	67,991,635f 38c

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 577.)

Dépenses de l'exercice 1843	1,600,983 92	8,720,692 52	8,731,492 52
Dépenses de l'exercice 1844	7,119,708 60		

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor 10,800 00

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Remboursement de traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	2,855,630 36	5,252,903 34	18,665,999 49
	des trésoriers sur leurs préposés	1,561,138 74		
	des trésoriers sur leurs collègues	836,134 24		
Payements pour le compte de la caisse des invalides de la marine			32,981 58	
——— dépôts et consignations			10,671 31	
Remboursement de dépôts d'argent pour le service des postes			1,605,864 55	
——— divers pour le service des postes			6,976 60	
Avances à charge de recouvrements. (Service des postes)			37 35	
Fonds particuliers des trésoriers-payeurs			26 67	
Mouvements de fonds	Fonds envoyés au caissier central du trésor (Pièces de dépenses)	1,011,098 47	11,756,538 09	
	——— aux trésoriers-payeurs de l'Algérie	10,678,939 62		
	——— aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	41,500 00		
	——— aux receveurs des contributions diverses	25,000 00		
			Total des Dépenses de l'année	95,389,127 39
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1845	Numéraire — chez les trésoriers-payeurs	3,299,339 20	6,438,511 52	25,949,211 52
	Numéraire — chez leurs préposés	3,139,172 32		
	Traites du caissier du trésor et autres effets — chez les trésoriers-payeurs	16,275,900 00	19,510,700 00	
	Traites du caissier du trésor et autres effets — chez leurs préposés	3,234,800 00		
			Total général	121,338,338 91

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1844.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICES. Exercice 1843.	Exercice 1844.
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement, timbre, et domaines.	Enregistrement.	Droits d'enregistrement	"	798,298f 18c
		Droits de timbre	"	275,514 96
		Droits de greffe	"	29,261 13
		Droits d'hypothèques	"	11,636 63
		Amendes de contraventions aux lois sur l'enregistrement et de consignations	"	13,747 58
	Domaines.	Produits d'immeubles. — Loyers et fermages	838f 90c	16,120 47
		Produits d'immeubles. — Rentes foncières	520 52	13,629 79
		Ventes mobilières et recettes accessoires du domaine	2,829 10	564,935 10
	Produits des forêts.	Menus produits des forêts	67 50	5,609 47
		Produits d'amendes de condamnations pour délits forestiers	35 00	1,378 45
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	5 75	91 40
		Dommages et intérêts adjugés à l'État	"	3 70
	Perceptions diverses.	Amendes de condamnations autres que celles attribuées aux communes	44 00	375 00
		Recouvrement de frais de justice criminelle et militaire	2,067 48	11,831 20
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	17 65	639 85
		Résultat de vérification de régie des receveurs	2 93	387 26
			6,428 83	1,743,460 17
Douanes.	Droits de douanes.	à l'importation	"	1,292,213 71
		à l'exportation	"	12,544 99
	Droits de navigation.	Droits de tonnage	"	536,268 93
		Droits de permis relatifs aux cargaisons	"	5,270 00
		Droits de passe-ports à la sortie des navires étrangers	"	968 50
		——— des bateaux français et étrangers	"	5,595 00
	Recettes accessoires.	Droits de magasinage et de dépôt	"	973 86
		Vente de marchandise abandonnée en douane	"	119 80
		Recettes accidentelles	"	19 80
	Produits indirects.	Patentes pour la pêche du corail	7,938 00	215,213 20
			7,938 00	2,069,187 79
Contributions diverses.		Part revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations	"	205 00
		Produit de la vente des poudres à feu	"	64,440 00
			"	64,645 00
Postes et paquebots à vapeur.		Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	"	296,681 98
		——— (Service rural.)	"	1,390 30
		Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	"	16,149 33
		Prix des places dans les paquebots	"	128,060 50
		Recettes accidentelles	"	"
			"	442,282 11
Prix de vente de denrées et de chevaux pris sur l'ennemi			"	66,745 10
PRODUITS DIVERS DU BUDGET.				
Recettes provenant des services ministériels.		Retenue de 2 p. 0/0 exercée sur les dépenses du personnel de la guerre	11,781 95	131,547 53
		Reversements de fonds sur les dépenses du ministère de la guerre	"	4,238,843 13
		Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	"	232 50
		Remboursement de premières mises d'habillement pour les militaires remplacés	"	6,175 00
		Remboursement du prix de journées d'hôpitaux	"	106,854 29
		Remplacements d'effets perdus ou dégradés par des militaires	"	265,726 35
		Produit d'ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	"	110,766 31
		Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor	"	17,988 15
		Recettes en atténuation de frais de service et de négociations	"	31,999 95
		Recettes applicables aux comptes de service de trésorerie	"	7 93
			11,781 95	4,910,141 13
RÉCAPITULATION.				
Produits et revenus de l'Algérie			14,366 83	4,386,320 17
Produits divers du budget			11,781 95	4,910,141 13
TOTAL GÉNÉRAL des recettes			26,148 78	9,296,461 30
			9,322,610 08	

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICES. Exercice 1843.	Exercice 1844.	Exercice 1845.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
États-majors	127,420 79	1,354,891 24	"
Gendarmerie	64,096 06	644,663 20	"
Recrutement	105 00	2,165 00	"
Justice militaire	27,440 51	144,796 93	"
Solde et entretien des troupes	2,991,657 81	30,809,602 72	983,784 00
Habillement et campement	131,747 45	448,098 80	"
Lits militaires	14,976 50	278,653 07	"
Transports généraux	183,668 88	494,294 96	"
Remonte générale	18,991 65	733,397 21	"
Harnachement	22,706 38	48,446 98	"
Fourrages	470,551 75	5,458,837 75	388,478 60
Solde de non-activité	1,530 41	11,897 58	"
Secours	260 00	780 00	"
Dépenses temporaires	400 00	240 00	"
Dépôt de la guerre	567 30	4,280 05	"
Matériel de l'artillerie	18,040 72	321,781 52	"
——— du génie	457,642 28	6,411,290 00	10,000 00
Gouvernement de l'Algérie	135,099 71	375,702 96	"
Services militaires irréguliers en Algérie	906,547 94	6,002,267 49	"
——— maritimes en Algérie	149,767 21	229,184 32	"
——— civils en Algérie	762,883 86	1,774,615 04	"
Colonisation en Algérie	"	259,652 48	"
Travaux civils extraordinaires en Algérie	408,600 96	2,070,861 19	10,000 00
Dépenses accidentelles et secrètes	150,000 00	50,000 00	"
——— des exercices clos	"	268,307 81	"
——— des exercices périmés	"	1,623 54	"
TOTAL	7,044,703 17	58,200,331 84	1,392,262 60
MINISTÈRE DE LA MARINE.			
Officiers militaires et civils	11,726 46	163,597 18	"
Maîtrance, gardiennage et surveillance	125 01	2,597 71	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	5,650 66	345,964 91	1,018 75
Hôpitaux	466 65	647 98	"
Vivres	11,549 92	190,844 27	"
Travaux du matériel naval. (Ports.)	9,470 94	77,194 49	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,710 95	961 15	"
Affrétements et transports par mer	"	6,006 28	"
Frais généraux d'impressions	96 00	128 35	"
Matériel des services d'administration des ports et objets divers	494 75	2,317 94	"
Dépenses temporaires	102 22	133 32	"
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	"	1,332 00	"
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	2,838 62	191 67	"
TOTAL	44,232 18	791,917 25	1,018 75
MINISTÈRE DES FINANCES.			
Dette publique	41,616 58	93,132 63	"
Divers services du ministère. — Frais de trésorerie	4,058 90	346,421 30	"
Divers services du ministère. — Dépenses des exercices clos	"	940 90	"
Frais de régie et de perception. — Exploitation des tabacs. (Matériel.)	598 80	22,000 00	"
Frais de régie et de perception. — Service administratif des postes. (Personnel.)	736 35	1,113 78	"
Remboursements sur produits indirects et divers	1,307 29	5,243 06	"
TOTAL	48,317 92	468,851 67	"
TOTAL GÉNÉRAL des payements	7,137,253 27	59,461,100 76	1,393,281 35
		67,991,635 38	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1844.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1843.	RECETTES FAITES pendant l'année 1844.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1844.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1844.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	5,091f 60c	2,396,531f 43c	2,401,623f 03c	2,393,602f 41c	8,020f 62c
Blidah	1,192 72	128,516 28	129,709 00	128,729 15	979 85
Coléah	888 68	18,860 46	19,749 14	17,961 86	1,787 28
Médéah	401 90	29,085 44	29,487 34	28,881 72	605 62
Milianah	607 30	39,977 50	40,584 80	39,653 56	931 24
Tenez	9 10	33,837 17	33,846 27	33,846 27	"
Orléansville	"	7,473 62	7,473 62	7,425 44	48 18
Cherchell	373 62	49,233 80	49,607 42	49,396 18	211 24
Bougie	185 90	27,108 68	27,294 58	27,009 18	285 40
Dellys	"	988 15	988 15	133 33	854 82
	8,750 82	2,731,612 53	2,740,363 35	2,726,639 10	13,724 25
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	2,049 14	417,724 41	419,773 55	418,933 06	840 49
Mostaganem	1,023 74	97,081 49	98,105 23	95,630 60	2,474 63
Tlemcen	3,599 64	102,204 84	105,804 48	105,566 30	238 18
Mascara	4,982 39	70,553 77	75,536 16	75,044 50	491 66
	11,654 91	687,564 51	699,219 42	695,174 46	4,044 96
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	181 84	543,860 37	544,042 21	544,041 86	35
Setif	"	8,953 75	8,953 75	8,912 00	41 75
Bône	1,013 62	159,624 51	160,638 13	158,866 95	1,771 18
La Calle	363 40	8,234 55	8,597 95	7,908 46	689 49
Philippeville	1,295 23	169,014 30	170,309 53	169,335 12	974 41
Djigelly	2,490 23	9,961 57	12,451 80	12,300 31	151 49
Guelma	"	324 60	324 60	320 00	4 60
	5,344 32	899,973 65	905,317 97	901,684 70	3,633 27
TOTAUX GÉNÉRAL	25,750 05	4,319,150 69	4,344,900 74	4,323,498 26	21,402 48
RECEVEURS DES DOUANES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	5,125 42	3,098,262 33	3,103,387 75	3,098,173 37	5,214 38
Tenez	20 00	104,652 47	104,672 47	104,671 47	1 00
Cherchell	1 52	26,767 46	26,768 98	26,636 13	132 85
Bougie	492 85	30,806 93	31,299 78	31,299 78	"
Dellys	"	4,682 27	4,682 27	2,119 91	2,562 36
	5,639 79	3,265,171 46	3,270,811 25	3,262,900 66	7,910 59
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	1,275 20	777,738 92	779,014 12	778,864 40	149 72
Mers el Kébir	383 60	252,872 95	253,256 55	253,256 55	"
Arzew	1,624 35	8,086 60	9,710 95	9,453 69	257 26
Mostaganem	201 74	83,963 70	84,165 44	83,949 58	215 86
	3,484 89	1,122,662 17	1,126,147 06	1,125,524 22	622 84
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	"	691,496 04	691,496 04	691,354 72	141 32
La Calle	3,247 00	36,498 83	39,745 83	38,854 02	891 81
Philippeville	4,852 45	489,352 94	494,205 39	493,403 17	802 22
Djigelly	3,087 92	27,872 90	30,960 82	30,164 37	796 45
	11,187 37	1,245,220 71	1,256,408 08	1,253,776 28	2,631 80
TOTAL GÉNÉRAL	20,312 05	5,633,054 34	5,653,366 39	5,642,201 16	11,165 23

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1843.	RECETTES FAITES pendant l'année 1844.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1844.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1844.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger. Receveurs des contributions intra-muros	697 89	295,489 91	296,187 80	294,939 62	1,248 18
Alger. ——— des contributions banlieue	200 00	720,330 66	720,530 66	720,423 71	106 95
Alger. ——— des octrois et marchés	2,163 90	310,305 76	312,469 66	310,975 98	1,493 68
Alger. Entreposeur des poudres à feu	10 08	64,565 00	64,575 08	64,575 08	"
Blidah. Contributions diverses	548 25	97,187 64	97,735 89	96,711 51	1,024 38
Médéah	"	220,800 27	220,800 27	220,800 27	"
Milianah	1,015 23	94,657 70	95,672 93	95,462 38	210 55
Tenez	"	142,892 38	142,892 38	142,892 38	"
Orléansville	"	262,408 02	262,408 02	262,109 80	298 22
Cherchell	93 86	20,192 42	20,286 28	20,257 80	28 48
Bougie	"	4,302 00	4,302 00	4,302 00	"
Dellys	"	19,285 80	19,285 80	12,103 56	7,182 24
	4,729 21	2,252,417 56	2,257,146 77	2,245,554 09	11,592 68
PROVINCE D'ORAN.					
Oran. Contributions diverses	1,013 02	290,803 94	291,816 96	288,087 05	3,729 91
Mers el Kébir	"	2,681 62	2,681 62	2,612 28	69 34
Arzew	970 00	1,221 80	2,191 80	1,836 00	355 80
Mostaganem	542 76	363,002 85	363,545 61	363,018 15	527 46
Tlemcen	5,828 68	176,442 38	182,271 06	182,270 58	0 48
Mascara	"	244,831 74	244,831 74	243,277 24	1,554 50
	8,354 46	1,078,984 33	1,087,338 79	1,081,101 30	6,237 49
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine. Contributions diverses	0 92	1,082,696 22	1,082,697 14	1,081,407 53	1,289 61
Sétif	"	408,971 49	408,971 49	408,940 88	30 61
Bône	917 50	489,299 79	490,217 29	489,732 05	485 24
La Calle	"	94,306 17	94,306 17	94,129 88	176 29
Philippeville	989 06	254,374 35	255,363 41	254,509 83	853 58
Djijelly	"	4,593 40	4,593 40	4,519 05	74 35
Guelma	"	131,493 33	131,493 33	129,717 50	1,775 83
	1,907 48	2,465,734 75	2,467,642 23	2,462,956 72	4,685 51
TOTAL GÉNÉRAL	14,991 15	5,797,136 64	5,812,127 79	5,789,612 11	22,515 68

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGERIE.

Suite de la *Récapitulation, par classe de Comptables, des Opérations de l'année 1844.*

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1843.	RECETTES FAITES pendant l'année 1844.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1844.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1844.
TRÉSORIER-PAYEUR ET SES PRÉPOSÉS.					
PROVINCE D'ALGER.					
Trésorier payeur à Alger	7,914,545 09	42,108,126 36	50,022,671 45	42,473,189 14	7,549,482 31
Préposés-payeurs à Blidah	450,318 63	4,725,129 28	5,175,447 91	5,001,604 87	173,843 04
Préposés-payeurs à Médéah	273,957 38	1,474,583 15	1,748,540 53	1,576,395 17	172,145 36
Préposés-payeurs à Milianah	136,167 62	2,342,507 30	2,478,674 92	2,183,342 10	295,332 82
Préposés-payeurs à Tenez	347,850 84	1,966,298 31	2,314,149 15	1,927,418 14	386,731 01
Préposés-payeurs à Orléansville	253,441 12	2,116,120 90	2,369,562 02	2,024,033 48	345,528 54
Préposés-payeurs à Cherchell	194,650 95	1,039,310 56	1,233,961 51	1,048,324 05	185,637 46
Préposés-payeurs à Bougie	59,187 83	599,964 18	659,152 01	593,620 54	65,531 47
Préposé payeur chargé du service des postes à Alger	10,071 33	515,512 65	525,583 98	522,034 12	3,549 86
	9,640,190 79	56,887,552 69	66,527,743 48	57,349,961 61	9,177,781 87
PROVINCE D'ORAN.					
Trésorier payeur à Oran	1,113,451 90	17,693,316 54	18,806,768 44	9,853,191 24	8,953,577 20
Préposés-payeurs à Mostaganem	784,006 59	3,113,916 51	3,897,923 10	3,122,707 52	775,215 58
Préposés-payeurs à Tlemcen	460,421 02	3,970,448 45	4,430,869 47	3,569,487 75	861,381 72
Préposés-payeurs à Mascara	671,658 78	3,025,528 12	3,697,186 90	2,896,500 82	800,686 08
Préposés-payeurs à Djema et Ghazaoel	"	224,100 90	224,100 90	159,785 49	64,315 41
Préposés-payeurs à Lella-Magrinah	"	423,080 10	423,080 10	287,335 69	135,744 41
Préposés-payeurs à Sidi-el-Abbis	"	50,032 50	50,032 50	50,032 50	"
Préposé payeur chargé du service des postes à Oran	"	102,298 79	102,298 79	99,151 26	3,147 53
	3,029,538 29	28,602,721 91	31,632,260 20	20,038,192 27	11,594,067 93
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Trésorier-payeur à Constantine	1,091,596 14	8,614,119 56	9,705,715 70	6,633,536 01	3,072,179 69
Préposés-payeurs à Sétif	560,280 14	1,296,436 56	1,856,716 70	1,296,795 01	559,921 69
Préposés-payeurs à Bône	204,029 16	5,286,895 83	5,490,924 99	4,902,647 46	588,277 53
Préposés-payeurs à Philippeville	531,504 56	4,792,502 59	5,324,007 15	4,601,352 09	722,655 06
Préposés-payeurs à Djigelly	"	661,331 88	661,331 88	429,146 44	232,185 44
Préposé-payeur chargé du service des postes à Constantine	"	139,638 81	139,638 81	137,496 50	2,142 31
	2,387,410 00	20,790,925 23	23,178,335 23	18,000,973 51	5,177,361 72
TOTAL GÉNÉRAL	15,057,139 08	106,281,199 83	121,338,338 91	95,389,127 39	25,949,211 52
RÉCAPITULATION.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	25,750 05	4,319,150 69	4,344,900 74	4,323,498 26	21,402 48
Receveurs des douanes	20,312 05	5,633,054 34	5,653,366 39	5,642,201 16	11,165 23
Receveurs des contributions diverses	14,991 15	5,797,136 64	5,812,127 79	5,789,612 11	22,515 68
Trésoriers-payeurs et leurs préposés	15,057,139 08	106,281,199 83	121,338,338 91	95,389,127 39	25,949,211 52
TOTAUX GÉNÉRAUX	15,118,192 33	122,030,541 50	137,148,733 83	111,144,438 02	26,004,294 91

Tableau comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1844 et 1843, pour le service des Budgets.

		OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1844.	OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1843.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1844. En plus.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1844. En moins.
Recettes	Enregistrement et domaines	1,742,697f 73c	1,398,735f 33c	343,962f 40c	"
Recettes	Produits des forêts	7,191 27	16,039 20	"	18,847f 93c
Recettes	Douanes	2,077,125 79	1,854,453 33	222,672 46	"
Recettes	Produit de la vente des poudres à feu et contributions diverses	64,645 00	35,726 38	28,918 62	"
Recettes	Produits des postes et des paquebots à vapeur	442,282 11	380,119 64	62,162 47	"
Recettes	Prix de vente de denrées et chevaux pris sur l'ennemi	66,745 10	358,615 22	"	291,870 12
	TOTAL des produits et revenus de l'Algérie	4,400,687 00	4,043,689 10	657,715 95	300,718 05
Recettes	Produits divers du budget, étrangers aux produits et revenus de l'Algérie	4,921,923 08	5,632,200 98	"	710,277 90
		9,322,610 08	9,675,890 08	657,715 95	1,010,995 95
	DIFFÉRENCE en moins à 1844			353,280 00	
Dépenses	Ministère de la guerre	66,637,297 61	70,195,086 59	"	3,557,788 98
Dépenses	Ministère de la marine	837,168 18	766,142 10	71,026 08	"
Dépenses — Ministère des finances	Dette publique	134,749 21	100,819 96	33,929 25	"
Dépenses — Ministère des finances	Divers services du ministère	351,421 10	320,244 67	31,176 43	"
Dépenses — Ministère des finances	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	24,448 93	2 40	24,446 53	"
Dépenses — Ministère des finances	Remboursements sur produits indirects et divers	6,550 35	1,192 43	5,357 92	"
		67,991,635 38	71,383,488 15	165,936 21	3,557,788 98
	DIFFÉRENCE en moins à 1844			3,391,852 77	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGERIE.

SERVICE MUNICIPAL.

Développement des Opérations de l'année 1844, et Situation au 1er janvier 1845.

EXCÉDANT de recette au 1er janvier 1844. (Voir page 575 du compte des finances de l'année 1843.)			4,421,510f 25c
RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1844.			
EXERCICE 1843	Taxes et droits coloniaux	675f 25c	
	Produits des domaines	237,853 13	
	Perceptions diverses	4,439 25	
	Patentes et droits de poinçonnage et de vérification des poids publics	4,445 67	547,567 89
	Dîmes, redevances et autres contributions payées par les Arabes	278,856 94	
	Droits de halles et marchés; licence pour la vente des boissons et tabacs	20,890 95	
	Recettes accidentelles à divers titres	406 70	
EXERCICE 1844	Taxes et droits coloniaux	106,763 44	
	Produits des domaines	1,287,918 19	
	Perceptions diverses	181,462 49	
	Taxe d'octroi de mer	1,907,763 49	
	Droits sanitaires	50,610 90	
	Recettes accessoires	7,717 18	7,796,331 23
	Patentes et droits de poiçonnage et de vérification des poids publics	292,464 62	
	Dîmes, redevances et autres contributions payées par les Arabes	2,958,845 12	
	Taxe d'octroi de terre	120,323 76	
	Droits de halles et marchés, licence pour la vente des boissons et tabacs	834,271 58	
	Recettes accidentelles à divers titres	48,190 46	
TOTAL des Recettes effectuées pendant l'année 1844		8,343,899 12	
RECETTE pour annulation de dépenses soldées en 1843, sur les fonds du service municipal et dont le montant a été réimputé en 1844, d'après la demande du ministère de la guerre, sur les crédits de son budget de l'exercice 1843		131,719 28	
		8,475,618 40	8,475,618 40
TOTAL			12,897,128 75

Comparaison des Recettes des années 1844 et 1843.

RECETTES de l'année 1844	8,343,899f 12c
RECETTES de l'année 1843	6,268,358 83
AUGMENTATION des Recettes pendant l'année 1844	2,075,540 29

PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1844.

EXERCICE 1843	Frais d'administration et de perception des revenus municipaux		88,000f 00c	
	Dépenses des services municipaux. — Villes et communes.	Alger	539,807 57	
		Bône	54,978 10	
		Mostaganem	21,781 79	
		Oran	52,622 69	
		Philippeville	47,967 43	
		Constantine	56,466 30	
		La Calle	28,746 90	1,600,983f 92c
	Dépenses des services municipaux. — Commandement et administration des pays et des populations arabes		219,343 31	
	Dépenses des services municipaux. — Dépenses générales		389,454 44	
	Fonds de réserve et de prévoyance. — Directions de l'intérieur et des finances		48,553 70	
	Fonds de réserve et de prévoyance. — Intendance militaire		51,571 44	
	Dépenses des exercices clos		1,690 25	
EXERCICE 1844	Frais d'administration et de perception des revenus coloniaux et des revenus des corporations		416,257 88	
	Dépenses des villes et territoires non organisés administrativement		5,014,486 66	
	Crédits alloués aux divers services coloniaux		456,925 78	
	Commandement et administration du pays et des populations arabes		676,921 09	7,119,708 60
	Dépenses générales		85,195 00	
	Dépenses extraordinaires (fonds de réserve et de prévoyance)		304,476 05	
	Dépenses supplémentaires (exercices clos)		165,446 14	
TOTAL des payements effectués pendant l'année 1844				8,720,692 52
EXCÉDANT de Recette au 1er janvier 1845 compris dans le passif de la situation générale des finances. (Voir page 389.)				4,176,436 23
TOTAL				12,897,128 75

Comparaison des payements des années 1844 et 1843.

PAYEMENTS de l'année 1844	8,720,692 52
PAYEMENTS de l'année 1843	5,508,655 72
AUGMENTATION des Payements pendant l'année 1844	3,212,036 80

COMPTE

DU SERVICE DES MONNAIES

POUR L'ANNÉE 1844.

NOTE

Sur le Compte du service des Monnaies pour l'année 1844.

Les développements publiés sur le service des monnaies, dont les opérations se trouvent, depuis le 1er janvier 1838, concentrées dans sept ateliers monétaires, en exécution de l'ordonnance royale du 16 novembre 1837, comprennent les divers mouvements qui ont eu lieu, tant en matières qu'en espèces, pendant l'année 1844, dans ces établissements, ainsi que les résultats de la fabrication et de la vente des médailles, qui, à dater de 1832, ont fait partie des attributions de la commission des monnaies.

Ier PARTIE.

Fabrication des monnaies.

En ce qui concerne la fabrication des monnaies, ces développements ont pour objet d'exposer le mouvement des matières d'or et d'argent depuis le moment de leur entrée dans les ateliers monétaires jusqu'à celui où elles sont rendues à la circulation en espèces monnayées.

Les matières versées aux changes sont reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies, qui les prennent en charge pour leur valeur réelle, fabriquent les espèces au titre de 900 millièmes de fin, et en appliquent le montant au payement des frais de fabrication et au remboursement des bons remis aux propriétaires des matières.

Les opérations des monnaies se divisent en deux séries principales, désignées comme il suit :

1° Compte de la fabrication ;

2° Compte en espèces.

Compte de la fabrication.

La recette du compte de la fabrication se compose :

1° Des matières versées aux changes, pour lesquelles les directeurs de la fabrication des monnaies délivrent aux parties versantes un bon remboursable à échéance, en espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour frais de fabrication ;

2° Du montant de la retenue opérée sur la valeur réelle des matières reçues (1).

La dépense du compte de la fabrication résulte des délivrances d'espèces et échantillons, et des

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 29 centimes par 100 francs, et elle a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,
et 20 centimes pour les déchets.

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,
et 50 centimes aux déchets.

Mais une ordonnance royale du 25 février 1835 a réduit le montant de la retenue, à partir du 1er juillet de la même année, et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication, tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir :

Pour l'or, à 6f par kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs.

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

versements en numéraire faits par les directeurs en remplacement des matières qui n'ont pu être fabriquées.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater les versements successifs des espèces fabriquées, et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières. Compte des espèces.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les deux premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre, soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du fin contenu dans lesdites espèces.

La dépense comprend, outre les payements faits aux propriétaires de matières en remboursement de celles qu'ils ont versées aux changes, les mouvements de valeurs entre les comptables, et les payements imputables sur les produits bruts; ces derniers payements se composent des frais de fabrication et des tolérances en fort, lesquelles ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Les résultats de ces deux comptes se trouvent principalement résumés dans les tableaux n°s 1 et 2.

Le premier de ces tableaux explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1844, en distinguant la nature de ces matières, et en faisant connaître le poids du fin qu'elles contiennent, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, outre les soldes en matières et en espèces, dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires, au commencement et à la fin de 1844, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication de l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances à laquelle ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au trésor sur le produit des monnaies et des médailles (voir pages 78 et 79); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 155 et 157), et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1845 (voir page 386).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1843 et 1844.

L'état n° 4 développe, par atelier monétaire, pour les exercices 1843 et 1844, les recettes brutes attribuées au trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en recette ou en dépense que la fabrication des monnaies a offert sur chacun de ces deux exercices.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale, et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1844, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis la loi du 7 germinal an XI [28 mars 1803].

Note sur le Compte du service des monnaies.

Enfin dans le tableau n° 6 on fait connaître le montant des fabrications qui ont été opérées en monnaie de billon et de cuivre depuis 1726 jusqu'à 1815.

Ces différents états présentent dans leur ensemble les résultats suivants :

Opérations de l'année 1844.

Les anciennes espèces monnayées et les matières à divers titres, versées aux changes pendant l'année 1844, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir :

Or.....	Louis fabriqués depuis 1726.....	66,623f 96c	2,727,696f 55c
	Matières à divers titres.....	2,661,072 59	
Argent...	Espèces duodécimales.....	100,251 23	68,513,707 12
	Matières à divers titres.....	68,413,455 89	
	TOTAL.....		71,241,403 67

Les fabrications faites en 1844, tant avec ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au commencement de l'année, ont été, *en valeur nominale* (voir pages 592 et 593) :

Or.....	Pièces de 20 francs.....		2,742,260f 00c	71,877,240f 00c
Argent...	Pièces de 5 francs.....	66,975,560f 00c	69,134,980 00	
	—— de 2 francs.....	898,260 00		
	—— de 1 franc.....	597,020 00		
	—— de 1/2 franc.....	348,986 50		
	—— de 1/4 de franc.....	315,153 50		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève, en *valeur réelle* (voir page 585), à..... { or..... 2,742,645f 01c ; argent..... 69,103,920 47 } 71,846,565 48

Différence en plus à la valeur nominale, représentant le résultat des tolérances en faible (voir page 585)..... 30,674 52

Les recettes et les frais qui sont résultés pour le trésor, des fabrications faites en 1843 et 1844, se résument ainsi qu'il suit, au 31 décembre 1844, savoir :

	EXERCICE 1843.	EXERCICE 1844.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essais, bénéfice pour tolérances en faible tant sur le poids que sur le titre et recettes extraordinaires.	760,256f 73c	724,812f 48c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort de poids et de titre.....	752,915 93	695,024 44
Bénéfice pour le trésor public.....	7,340 80	29,788 04

La bénéfice pour le trésor, résultant des opérations de l'exercice 1843, se compose principalement de l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort. Il est à remarquer que ce bénéfice, qui ne figure ici que pour la somme de 7,340 fr. 80 cent. se trouve compris dans celle du 53,263 fr. 52 cent. portée en recette aux produits divers du budget avec le produit des médailles (voir page 78) pour 10,097 fr. 21 cent. La différence qui existe entre cette dernière somme et celle de 7,340 fr. 80 cent., provient de ce que les tolérances en fort, dont la compensation est faite dans le

résultat ci-dessus, ont été remboursés à divers directeurs, au moyen d'un crédit spécial ouvert au ministre des finances par la loi du 26 juillet 1844, lequel est imputable sur l'exercice 1843, et de ce que le montant de ces tolérances a dû être, dès lors, retranché des dépenses de la fabrication des monnaies pour être classé parmi les dépenses du budget dudit exercice.

En ce qui concerne l'exercice 1844, le bénéfice de 29,788 fr. 04 cent, qui s'y rapporte, résulte, également en partie de l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort. Toutefois, ce résultat sera aussi susceptible d'être modifié en fin d'exercice, attendu que les tolérances en fort, qui figurent aujourd'hui en dépense, au compte des monnaies, à titre de prélèvement sur les recettes brutes, pour une somme de 4,605 fr. 77 cent., devront être remboursées aux directeurs, et seront portées en dépense au budget de l'exercice 1844, sur un crédit qui y sera ouvert pour cet objet.

IIe PARTIE. — Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles qui ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, avaient fait partie, jusqu'au 1er janvier 1832, de la dotation de la couronne, sont rentrées, à partir de cette époque, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à partir du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance royale du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, a été fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances ; ce tarif établit, en outre, le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1844, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 7), qui fait suite aux tableaux relatifs à la fabrication des monnaies, présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance royale qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes des Ateliers monétaires pendant l'année 1844.

ENTRÉES AUX CHANGES.

		POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
		k. g. m.	fr. c.	fr. c.
MATIÈRES D'OR.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1844		6,284,067	21,645 12	21,645 12
Matières versées aux changes pendant l'année.	Louis fabriqués depuis 1726	19,342,440	66,623 96	2,727,696 55
	Matières à divers titres	772,569,464	2,661,072 59	
		798,195,971	2,749,341 67	2,749,341 67
MATIÈRES D'ARGENT.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1844		12,033,137,716	2,674,030 56	2,674,030 56
Matières versées aux changes pendant l'année.	Espèces duodécimales	451,130,571	100,251 23	68,513,707 12
	Matières à divers titres	307,860,554,647	68,413,455 89	
		320,344,822,934	71,187,737 68	71,187,737 68

Décompte de la valeur réelle des matières versées aux changes, en retenues et en valeur à payer aux propriétaires des matières.

Les matières versées aux changes s'élèvent, pour l'or, à	2,727,696f 55c
Et pour l'argent, à	68,513,707 12
ENSEMBLE	71,241,403 67
Les retenues faites sur ces matières pour couvrir le Trésor public des frais de fabrication (voir le tableau suivant) ont été de	690,418 67
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières (Voir page 586)	70,550,985 00

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
	k. g. m.	fr. c.	fr. c.
MATIÈRES D'OR.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 2,742,260 fr., voir page 592)	796,251,780	2,742,645 01	2,742,645 01
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	" 006	" 02	" 02
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1844	1,944,185	6,696 64	6,696 64
	798,195,971	2,749,341 67	2,749,341 67
MATIÈRES D'ARGENT.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 69,134,980 fr. voir page 593)	310,967,645,378	69,103,920 47	69,103,920 47
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	" 6,017	1 34	1 34
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1844	9,377,171,539	2,083,815 87	2,083,815 87
	320,344,822,934	71,187,737 68	71,187,737 68

Décompte et application aux exercices 1843 et 1844 des tolérances en faible et en fort résultant des fabrications de l'année 1844.

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de	2,742,260f 00c	
La valeur réelle de	2,742,645 01	
Résultat, au préjudice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	385 01	385f 01c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de	69,134,980 00	
La valeur réelle de	69,103,920 47	
Résultat, au profit du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	31,059 53	31,059 53
BÉNÉFICE résultant des tolérances en faible et en fort		30,674 52
Le tableau qui suit présente :		
En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1843, pour 1,142 fr. 94 cent., et à l'exercice 1844, pour 34,255 fr. 61 cent., ensemble		35,398 55
En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1843, pour 118 fr. 26 cent., et à l'exercice 1844, pour 4,605 fr. 77 cent., ensemble		4,724 03
SOMME PAREILLE		30,674 52

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

[État n° 2.]

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1844.

Solde au 1er janvier 1844	Numéraire		1,450,063f 49c	4,145,739f 17c
	Matières — Or	21,645f 12c	2,695,675 68	
	Matières — Argent	2,674,030 56		

RECETTE.

		Exercice 1843.	Exercice 1844.	
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication	"	690,418f 67c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	1,142f 94c	34,255 61	
	Droit d'essais	"	138 20	
		1,142 94	724,812 48	725,955 42
RECETTES brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	556,879 61	
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze, reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	63 25	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	"	25 85	
		"	556,968 71	556,968 71

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (1)		70,550,985 00
	Recette en espèces nouvellement fabriquées — Espèces d'or	2,742,645f 01c	71,846,565 48
	Recette en espèces nouvellement fabriquées — Espèces d'argent	69,103,920 47	
	Recette en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées		1 36
	Retenue de 5 c. par kil. de matières fabriquées, pour frais de coins		17,681 61
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces fabriquées, pour frais de viroles brisées		2,761 44
	Bonification de 1 fr. 19 c. allouée par kilogramme aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent		589 23
	Recette pour droit d'affinage		2,431 41
	Dépôt — Caisse à 3 clefs — Échantillons adressés par les directeurs à la commission pour être déposés dans la caisse à 3 clefs	39,339f 00c	83,439 00
	Dépôt — Caisse à 3 clefs — Valeur des échantillons reçus de la commission pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication	44,100 00	
	Espèces reçues par les directeurs de la fabrication en remplacement d'échantillons envoyés à la commission		44,100 00
Fonds reçus du Trésor en remboursement des tolérances en fort dans la fabrication de l'exercice 1843			2,756 41
Recette provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			40,304,764 26
			184,138,999 33
TOTAL			188,284,738 50

(1) Déduction faite de 690,418 fr. 67 cent., montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir la recette de cette somme à l'exercice 1844, et la note du tableau qui précède, page 584, d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 71,241,403 fr. 67 cent.)

DÉPENSE.

		Exercice 1843.	Exercice 1844.	
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication	44,283f 33c	662,214f 32c	
	Perte pour tolérances en fort	118 26	4,605 77	
		44,401 59	666,820 09	711,221f 68c
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	507,000 08	
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	3 16	507,003 24

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes — Espèces d'or	2,742,645f 01c	71,846,565 48
	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes — Espèces d'argent	69,103,920 47	
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées		1 36
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes		71,232,240 58
	Payements faits sur la retenue de 5 cent. pour frais de coins		18,701 93
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées		2,933 99
	Payements faits aux porteurs de matières pour bonification de 1f 19c par kilog. d'espèces duodécimales d'argent		587 82
	Frais d'affinage		2,431 41
	Envois d'espèces à la commission des monnaies à titre d'échantillons		39,339 00
	Dépôt — Caisse à 3 clefs — Fonds remis par la commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs	44,100f 00c	88,200 00
	Dépôt — Caisse à 3 clefs — Renvois aux directeurs de la fabrication de la valeur des échantillons en remplacement de ceux adressés pour être déposés dans la caisse à 3 clefs	44,100 00	
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			41,359,962 07
Versements dans les caisses du Trésor public	au caissier central du Trésor	36,000 00	59,038 20
	aux receveurs généraux dans les départements	23,038 20	
			185,868,226 76

SOLDE au 31 décembre 1844	Numéraire		325,999 23	2,416,511 74
	Matières — Or	6,696 64	2,090,512 51	
	Matières — Argent	2,083,815 87		
	TOTAL		.....	188,284,738 50

[ÉTAT N° 3.]

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les Exercices 1843 et 1844.

EXERCICE 1843.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	5,493f 74c	744,447f 77c	749,941f 50c
Droit d'essais	84 00	76 00	160 00
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	"	10,155 22	10,155 22
TOTAL des Recettes brutes	5,577 74	754,678 99	760,256 73
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	5,494 49	744,665 03	750,159 52
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	862 78	1,893 63	2,756 41
TOTAL des Prélèvements	6,357 27	746,558 66	752,915 93
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	5,577 74	754,678 99	760,256 73
Prélèvements sur les recettes brutes	6,357 27	746,558 66	752,915 93
BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	"	8,120 33	7,340 80
PERTE sur la fabrication des monnaies	779 53	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	462,651f 69c	462,989 54
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	310 70	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	27 15	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	419,807 69	419,823 23
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	15 54	
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			43,166 31

RÉCAPITULATION.

BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	7,340f 80c	(A)
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles	43,166 31	
TOTAL	50,507 11	

(A) On voit par le tableau ci-dessus que les recettes brutes de l'exercice 1843, applicables à la fabrication des monnaies, se sont élevées à 760,256f 73c
et que les prélèvements sur ces recettes ont été de 752,915f 93c
Mais, si l'on déduit de ces prélèvements le montant des tolérances en fort, qui ont été remboursées à divers directeurs des monnaies, en vertu d'un crédit spécial, et portées en dépense au budget de l'exercice 1843, pour une somme de 2,756 41
Le montant des prélèvements sur les recettes brutes se trouve réduit à ..... 750,159 52 ci 750,159 52
et on obtient dès lors un bénéfice sur la fabrication des monnaies de 10,097 21
Le bénéfice sur la fabrication des médailles étant de 43,166 31
On retrouve la somme qui a été portée aux produits divers (voir page 78) 53,263 52

EXERCICE 1844.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	5,279f 18c	685,139f 49c	690,418f 67c
Droit d'essais	27 00	111 20	138 20
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	"	34,255 61	34,255 61
TOTAL des Recettes brutes	5,306 18	719,506 30	724,812 48
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	5,279 18	685,139 49	690,418 67
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	379 91	4,225 86	4,605 77
TOTAL des Prélèvements	5,659 09	689,365 35	695,024 44
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	5,306 18	719,506 30	724,812 48
Prélèvements sur les recettes brutes	5,659 09	689,365 35	695,024 44
BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	"	30,140 95	29,788 04
PERTE sur la fabrication des monnaies	352 91	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	556,879f 61c	556,968f 71c
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	63 25	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	25 85	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	507,000 08	507,003 24
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	3 16	
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			49,965 47

RÉCAPITULATION.

BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	29,788f 04c
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles	49,965 47
TOTAL (Voir page 79)	79,753 51

[État n° 4.]

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies, pour les Exercices 1843 et 1844.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1843. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 588.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	42,633f 67c	42,902f 06c	"	268f 39c
Nord	Lille	409,082 01	407,929 66	1,152f 35c	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	73,577 70	74,959 51	"	1,381 81
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	104,101 46	100,714 46	3,387 00	"
Seine-Inférieure	Rouen	130,861 89	126,410 24	4,451 65	"
	Totaux	760,256 73	752,915 93	8 991 00	1,650 20
				7,340f 80c	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1844. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 589.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	19,219f 98c	17,873f 55c	1,346f 43c	"
Nord	Lille	483,156 92	439,577 95	43,578 97	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	99,444 11	85,584 30	13,859 81	"
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	109,168 30	109,042 80	125 50	"
Seine-Inférieure	Rouen	13,823 17	14,741 49	"	918f 32c
	Totaux	724,812 48	666,820 09	58,910 71	918 32
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1845. (Voir page 157.)		"	28,204 35	"	28,204 35
		724,812 48	695,024 44	58,910 71	29,122 67
				29,788f 04c	

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent fabriquées selon le Système décimal, jusqu'au 31 Décembre 1844.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	TOTAL de l'or.	PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	ENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 1/2 franc.	PIÈCES de 1/4 de franc.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1844.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1843. (Voir au compte précédent, page 591.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1844.
Paris	"	2,055,060f	2,055,060f	9,856,295f	60,37[illegible]	72,011f	98,082f 00c	203,968f 50c	10,290,734f 50c	12,345,794f 50c	2,346,991,765f 50c	2,359,337,560f 00c
Bordeaux	"	"	"	1,990,045	62,21[illegible]	23,218	11,578 00	5,784 25	2,092,841 25	2,092,841 25	138,025,848 75	140,118,690 00
Lille	"	687,200	687,200	43,876,735	579,08[illegible]	380,856	203,777 00	91,701 75	45,132,157 75	45,819,357 75	855,548,063 50	901,367,421 25
Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	152,765,875 25	152,765,875 25
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	98,902,913 00	98,902,913 00
Rouen	"	"	"	1,804,520	25,05[illegible]	44,740	22,957 00	4,610 50	1,901,881 50	1,901,881 50	453,026,759 75	454,928,641 25
Strasbourg	"	"	"	9,447,965	171,55[illegible]	76,195	12,592 50	9,088 50	9,717,365 00	9,717,365 00	118,687,575 00	128,404,940 00
MONNAIES SUPPRIMÉES.												
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	98,660,845 75	98,660,845 75
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,508,761 50	79,508,761 50
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,726,426 25	107,726,426 25
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	64,356,830 50	64,356,830 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	89,044,069 25	89,044,069 25
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	134,600,925 00	134,600,925 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	167,993 00	167,993 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
Total des espèces fabriquées en 1844	"	2,742,260	2,742,260	66,975,560	898,260	597,020	348,986 50	315,153 50	69,134,980 00	71,877,240 00	4,749,369,621 50	4,821,246,861 50
Montant des espèces fabriquées jusqu'au 31 décembre 1843 (Voir au compte précédent, pages 590 et 591.)	204,432,360	960,267,100	1,164,699,460	3,442,083,990	59,882,970	53,405,412	24,533,309 00	4,764,480 50	3,584,670,161 50	4,749,369,621 50		
Total des espèces fabriquées au 31 décembre 1844	204,432,360	963,009,360	1,167,441,720	3,509,059,550	60,781,230	54,002,432	24,882,295 50	5,079,634 00	3,653,805,141 50	4,821,246,861 50		

Nota. Il a été fabriqué de plus, antérieurement à la loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803), des pièces de 5 francs au type d'Hercule, pour une somme de.... 106,237,255f

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.										
De Napoléon Bonaparte	132,689,880	395,334,560	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	887,830,055 50	1,415,854,495 50
De Louis XVIII	21,579,440	367,753,620	389,333,060	601,048,050	7,374,704	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	614,830,109 75	1,004,163,169 75
De Charles X	19,152,960	33,765,960	52,918,920	616,468,675	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	632,511,320 50	685,430,240 50
De Louis-Philippe	31,010,080	166,155,220	197,165,300	1,473,590,445	20,762,468	12,964,177	7,242,998 50	4,073,627 25	1,518,633,655 75	1,715,798,955 75
Totaux pareils	204,432,360	963,009,360	1,167,441,720	3,509,059,550	60,781,230	54,002,432	24,832,295 50	5,079,634 00	3,653,805,141 50	4,821,246,861 50

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des fabrications faites en monnaies de billon et de cuivre de 1726 à 1815.

MONNAIE DE BILLON.

Billon ancien fabriqué de 1726 à 1794.	Pièces d'un sou	116,052f 00c	16,259,254f 00c
	Pièces de six liards	8,000,000 00	
	Pièces de deux sous. (Édit d'octobre 1738.)	8,143,202 00	
Billon à la lettre N. (Loi du 15 septembre 1807.)	Pièces de dix centimes		3,286,932 00
	TOTAL des fabrications faites en monnaie de billon		19,546,186 00
	Sur quoi il convient de déduire :		
	1° Les pièces d'un sou ayant cessé d'avoir cours	116,052f 00c	6,012,320 00
	2° Les pièces qui ont été refondues sous le ministère de M. Necker	3,260,468 00	
	3° Les pièces refrappées pour les colonies. (Loi de mars 1781.)	600,000 00	
	4° Pour la réduction d'un quart sur les pièces de deux sous. (Loi du 5 ventôse an XII.)	2,035,800 00	
	TOTAL de la monnaie de billon restant en circulation		13,533,866 00

MONNAIE DE CUIVRE.

Sous royaux.	Édits de mai 1719 et d'août 1768.	Sou	8,053,064f 00c	10,244,394f 00c
		2 liards	2,191,330 00	
		1 liard		
Sous en métal de cloche.	Loi du 6 août 1791	Sou double		19,232,543 00
		Sou simple		
Sous à la tête de la Liberté. (De 1795 à 1800.)	Loi du 15 août 1795	2 décimes	3,275,428f 80c	24,976,619 29
		1 décime	455,490 30	4,385,352 60
		5 centimes	654,433 50	
	Loi du 24 octobre 1796. Refrappage des sous fabriqués en vertu de la loi du 15 août 1795, comme faibles de poids	1 décime	1,576,771 60	1,677,105 25
		5 centimes	100,333 65	
	Loi du 24 octobre 1796	1 décime	4,485,033 70	8,250,695 09
		5 centimes	2,764,828 80	
		1 centime	1,000,832 59	
	Loi du 17 février 1799	1 décime	5,265,269 80	9,763,466 35
		5 centimes	4,498,196 55	
Fabrications faites à Strasbourg pendant les deux blocus (1814 et 1815).		A la lettre N	54,381 90	175,133 10
		A la lettre L	120,751 20	
	TOTAL des fabrications faites en monnaie de cuivre			53,728,689 39
	Sur quoi il convient de déduire :			
	1° La fabrication du 15 août 1795, dont la loi du 24 octobre 1796 avait ordonné la refonte des 5 centimes et le refrappage des décimes, comme étant trop faibles de poids		4,385,352f 60c	14,385,352 60
	2° Les dix millions refondus pour faire des canons, savoir	Sous royaux	5,000,000f	10,000,000 00
		Sous en métal de cloche	5,000,000	
	TOTAL de la monnaie de cuivre restant en circulation			39,343,336 79

[ETAT N° 7.]

Suite DU COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1844.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g d		k g d		k g d				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1844.....	"	" " "	"	" " "	1,085	22 223 "	2,503	"	3,134	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1844. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	419	15 863 30	"	" " "	20,729	409 409 20	2,535	"	"	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1844. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	272	26 350 10	9	1 044 60	55,163	998 243 10	26,001	"	"	"
	691	42. 213 40	9	1 044. 60	76,977	1,429. 875. 30	31,039	"	3,134	"

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g d		k g d		k g d				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1844. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	419	15 863 30	"	" " "	20,709	406 346 20	2,779	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1844. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	272	26 350 10	9	1 044 60	55,163	998 243 10	25,990	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1844. — Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	"	" " "	"	" " "	"	" " "	"	"	22	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1844.....	"	" " "	"	" " "	1,105	25 286 "	2,270	"	3,112	"
	691	42. 213 40	9	1 044. 60	76,977	1,429. 875. 30	31,039	"	3,134	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er Janvier au 31 Décembre 1844.

		MÉDAILLES ET JETONS. — Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832.	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. — Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 10 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le trésor public.
			k g d	f c	f c	f c	f c		f c	f c	f c
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or.....	419	15 863 30	56,156 08	52,555 11	"	3,600 97	"	"	"	3,600 97
	Platine.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Argent.....	20,709	406 346 20	107,957 83	99,467 97	"	8,489 86	"	"	"	8,489 86
	Cuivre et bronze.....	2,779	" " "	7,089 25	2,127 45	"	4,961 80	"	"	"	4,961 80
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or.....	272	26 350 10	92,278 05	87,297 88	"	4,980 17	"	"	"	4,980 17
	Platine.....	9	1 044 60	1,413 34	1,215 92	"	197 42	"	"	"	197 42
	Argent.....	55,163	998 243 10	257,214 76	242,778 45	"	14,436 31	"	"	"	14,436 31
	Cuivre et bronze.....	25,990	" " "	34,770 30	21,557 30	"	13,213 00	"	"	"	13,213 00
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	Cuivre et bronze.....	22	" " "	63 25	"	3 16	60 09	"	"	"	60 09
Médaillons de sainteté et boutons.	Or.....	"	" " "	"	"	"	"	"	258 47	25 85	25 85
	Argent.....	"	" " "	"	"	"	"	"			
	Cuivre.....	"	" " "	"	"	"	"	18,936			
	TOTAUX.....			556,942 86	507,000 08	3 16	49,939 62	18,936	248 47	25 85	49,965 47
					507,003 24						

(Voir l'État n° 3, page 589.)

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1844.

NOTE

Sur le compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1844.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes sur l'État.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Le ministre des finances a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées, en exécution de ces dispositions, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1831. (Voir pages 350 à 364 du compte général des finances pour l'année 1830.)

Les comptes publiés jusqu'à cette dernière année ont présenté le tableau complet et détaillé de toutes les créances actives du domaine extraordinaire à l'époque où, par la loi du 15 mai 1818, il a été réuni au domaine de l'État. La plus grande partie de ces créances se trouvant éteintes au 1er janvier 1831, soit qu'elles aient été recouvrées ou portées en non-valeurs, il devenait inutile d'en reproduire le détail dans le compte des années suivantes, où l'on s'est borné à rappeler celles dont la rentrée devait se continuer par les soins de l'administration.

C'est conformément à cette règle que les comptes ont été établis depuis 1831 jusques et y compris l'année 1836. (Voir pages 488 à 494 du compte général des finances pour l'année 1836.)

Mais les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire, ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État, la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Enfin, l'article 12 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1840, en date du 6 juin 1843, porte ce qui suit : « Le solde existant à la caisse des dépôts et consignations à l'époque de la promul-« gation de la présente loi, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821 aux indemnités « autorisées par l'article 98 de la loi du 15 mai 1818, en faveur des donataires de l'ancien domaine « extraordinaire, sera versé au trésor public et appliqué aux produits divers du budget de l'exercice « courant. Les payements qui pourront encore être effectués pour les indemnités de cette nature

« auront lieu dans les formes précédemment réglées, et seront portés en dépense au budget de l'exer-« cice courant, avec imputation au chapitre des remboursements et restitutions. »

Le compte de l'ancien domaine extraordinaire, pour la présente année, est rendu conformément à ces nouvelles prescriptions; il fait connaître :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1843, les recettes obtenues pendant l'année 1844, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° La situation, au 1er janvier 1845, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés, dont la caisse des dépôts et consignations, en conformité de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, a versé le solde au 1er janvier 1844, dans la caisse centrale du trésor public;

4° Enfin l'état des immeubles faisant partie de la dotation de l'ancien domaine extraordinaire qui restaient à aliéner au 1er janvier 1845, avec l'indication des circonstances qui sont relatives à leur mise en vente.

Les opérations exposées dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Les créances à réaliser, au 1er janvier 1844, montaient à 508,318 fr. 03 cent.; elles se sont accrues en 1844 de 12,500 francs; il en a été recouvré pour 184,055 fr. 78 cent., et porté en non-valeurs pour 83,221 francs. Au 1er janvier 1845, ces créances présentaient encore un actif de 253,541 francs 25 cent.

2° Les recettes faites en 1844 proviennent des causes ci-après :

Réalisation de créances qui restaient à recouvrer au commencement de 1844, ou qui ont été constatées pendant ladite année	184,055f 78c
Revenus de biens de toute nature	2,376 00
Intérêts de créances et de prix de vente	8,064 98
TOTAL de la recette	194,496 76

L'application de cette recette a été faite aux budgets des exercices 1843 et 1844, ainsi que le prescrivent les nouvelles dispositions législatives.

3° Le solde disponible des fonds affectés au payement des indemnités arriérées, lequel a été versé au trésor public et appliqué en recette aux produits divers du budget de 1843, était, au 1er janvier 1844, de

	177,938f 53c
Les indemnités payées sur ces fonds, pendant l'année 1844, se sont élevées à...	4,500 00
Et en ont par conséquent réduit le solde, au 1er janvier 1845, à	173,438 53

4° Enfin, le capital présumé des immeubles qui restaient à aliéner, au 1er janvier 1845, s'élève à 316,000 fr.

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821, et 8 juillet 1837.)

Situation, au 1er Janvier 1845, des Créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1844. (*Voir* le compte des finances de l'année 1843, *pag. 601.*)	CRÉANCES constatées pendant l'année 1844.	TOTAL des créances.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1844.	CRÉANCES tombées en non-valeurs.	CRÉANCES restant à recouvrer au 1er janvier 1845.	OBSERVATIONS.
Prêt au duc de Montelcone	100,000f 00c	"	100,000f 00c	"	"	100,000f 00c	Ce prêt n'est remboursable, aux termes du décret qui l'a autorisé, qu'après que le débiteur aura recouvré ses biens en Amérique, et tous ses efforts pour y parvenir ont été inutiles jusqu'à ce jour.
Créance sur M. de Grammont	37,456 88	"	37,456 88	"	"	37,456 88	Mort en faillite; il n'y a pas encore eu de distribution de deniers.
Prêt à la ville de Paris	93,952 12	"	93,952 12	93,952f 12c	"	"	
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde — Ducru	83,221 00	"	83,221 00	"	83,221f 00c	"	Une ordonnance du Roi, en date du 12 avril 1844, rendue après pourvoi au conseil d'état, a, sur le rapport du comité du contentieux, rejeté la demande du domaine.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde — Veuve Boireau (Héritiers de la)	153 70	"	153 70	36 08	"	117 62	Les débiteurs ont promis de rembourser cette créance.
Prix de coupes de bois dans le département du Bas-Rhin	"	12,500f 00c	12,500 00	12,500 00	"	"	
Prix de vente d'immeubles dans le département de Maine-et-Loire	37,180 00	"	37,180 00	32,343 78	"	4,836 22	Solde du prix de vente des biens composant la dotation du colonel Monnier, qui a fait retour à l'État.
——— des Deux-Sèvres	69,625 80	"	69,625 80	37,585 80	"	32,040 00	Solde du prix de vente des biens composant le majorat de M. le comte Lobau, qui a également fait retour à l'État.
Créance sur M. de Chaumont-Quitry	15,386 00	"	15,386 00	7,638 00	"	7,748 00	Cette créance, remboursable à raison de 7,638 francs par an, est versée directement par le trésor, lors du payement des arrérages du majorat en rentes de M. de Quitry.
——— la succession du général Belliard	71,342 53	"	71,342 53	"	"	71,342 53	Solde de la portion en numéraire du majorat du général Belliard, reversible au domaine extraordinaire. Il y a à espérer quelques recouvrements sur cette créance.
	508,318 03	12,500 00	520,818 03	184,055 78	83,221 00	253,541 25	
				520,818 03			

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

État des Recettes effectuées, pendant l'année 1844, sur les Fonds spéciaux provenant de l'ancien Domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

RECETTES EFFECTUÉES.

Recettes faites sur les créances qui restaient à recouvrer au commencement de l'année 1844, ou qui ont été constatées pendant le cours de ladite année :		
Recettes réalisées par les receveurs de l'enregistrement et des domaines	163,917f 78c	
Recettes provenant de coupes de bois dans le département du Bas-Rhin, faites par le receveur général de ce département pour le compte du trésor	12,500 00	184,055f 7[illegible]
Recouvrement sur la créance du Sr de Quitry remboursable à raison de 3,819 francs par semestre, au moyen d'une retenue faite sur les arrérages de son majorat en rentes	7,638 00	
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement, de revenus de biens de toute nature dans le département du Bas-Rhin		2,376 0[illegible]
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, d'intérêts de créances et de prix de vente ; savoir :		
Dans le département de la Gironde	4 49	
——— de Maine-et-Loire	1,912 68	8,064 9[illegible]
——— de la Seine	2,610 06	
——— des Deux-Sèvres	3,537 75	
TOTAL		194,496 76

EMPLOI DES RECETTES.

Application, au budget de l'État, du montant des recettes ci-dessus, sous le titre de *Revenus et prix de vente de domaines* (produits de l'ancien domaine extraordinaire), savoir :

A l'exercice 1843. (Voir page 62 du présent compte.)	93,991f 37c
A l'exercice 1844. (Voir page 63 du présent compte.)	100,505 39
TOTAL	194,496 76

Situation, au 1er janvier 1845, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées.

(Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

Solde disponible au 1er janvier 1844, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821, au payement des indemnités arriérées, dues aux donataires et pensionnaires de l'ancien domaine extraordinaire		177,938f 53c
Payements effectués sur ces fonds pendant l'année 1844, savoir :		
Indemnités payées aux héritiers d'un donataire de 4e classe	4,250f	4,500 00
Restitution faite au profit des héritiers d'un donataire de 6e classe	250	
SOLDE disponible au 1er janvier 1845		173,438 53

NOTA. Les fonds de cette nature, qui ne sont pas susceptibles de recevoir d'accroissement, et dont jusqu'en 1843, la caisse des dépôts et consignations était demeurée dépositaire, ont été versés au trésor public, en vertu de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, et portés en recette au budget de l'exercice 1843 ; les indemnités qui précédemment étaient payées par la caisse des dépôts, le sont maintenant par le trésor, au moyen d'imputation sur le crédit des remboursements et restitutions de l'exercice courant.

Situation des immeubles provenant du Domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1845.

DÉPARTEMENTS où SONT SITUÉS LES IMMEUBLES.	DÉSIGNATION des IMMEUBLES.	CAPITAL PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.
BAS-RHIN	Biens provenant du comte de Sickingen	316,000f 00c	Il sera prochainement statué sur l'emploi de ces biens.

COMPTE

DES DÉBETS ET DES CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE

ET DES

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

NOTE

Sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce et des avances aux Compagnies de chemins de fer.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du trésor public se résume, pour l'année 1844, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1844, telle qu'elle résulte du compte des finances de 1843;

2° Le mouvement en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1844, de tous les articles du compte des débets et créances;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1845.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première, on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1844, il est survenu 280 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 937,954 francs 81 centimes.

Il a été terminé, pendant la même année, 186 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du trésor, à.....	587,422f 02c
En réductions ou régularisations, à.....	491,959 07
TOTAL des atténuations.....	1,079,381 09

En sorte que, d'une part, les débets et créances, qui, au commencement de l'année 1844, présentaient un total de 17,676,353 francs 04 centimes, s'élèvent, à la fin, à 17,534,926 francs 76 centimes; et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1844, de 1,008, se trouve porté à 1,102 au 1er janvier 1845.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidations d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée. Le comité des finances du conseil d'État est appelé à émettre un avis spécial sur chaque affaire, et la caducité est prononcée par ordonnance du Roi.

La déclaration de caducité ne déroge point aux droits du trésor public : si les débiteurs reviennent à meilleure fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le trésor public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est qu'une

Note sur le Compte des Débets et des créances litigieuses, des Prêts au commerce et des Avances aux Compagnies de chemins de fer.

mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du trésor public une masse de créances sans valeur.

Il n'y a pas eu de créances déclarées caduques pendant l'année 1844.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1845; il en fait ainsi connaître :

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des Députés, dans la session de 1838, sur le compte des débets de 1837, a été introduite, en 1838, dans le compte de l'administration des finances; elle se divise en cinq périodes ou époques, SAVOIR :

1re époque.—1789 et années antérieures	10,287f 80c
2e époque.—De 1789 au consulat	5,450,196 85
3e époque.—Consulat et empire	4,841,687 78
4e époque.—Gouvernement de la restauration	4,206,095 95
5e époque.—Gouvernement actuel	3,026,658 38
	17,534,926 76

2° La situation dans les écritures de la comptabilité générale des finances : sur le total ci-dessus de 17,534,926 francs 76 centimes, l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 244,894 francs 92 centimes, qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le trésor au 1er janvier 1845.

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1845, résultant de 1102 affaires et montant à la somme de 17,534,926 francs 76 centimes, a été appréciée et classée comme suit :

1° Créances bonnes	789,431f 86c
2° Créances d'un recouvrement douteux	3,347,123 67
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	13,398,371 23
SOMME ÉGALE	17,534,926 76

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, dans l'état actuel des affaires, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui pourront être obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrecouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

On renouvelle ici l'observation consignée, chaque année, dans les comptes, que la masse des créances

mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Les comptes des finances des années précédentes (voir celui de 1843, page 608) ont fait connaître le mode de répartition de ces avances entre les divers négociants et manufacturiers qui ont été appelés à en profiter, ainsi que les différentes natures de garanties qu'ils ont dû fournir au trésor.

Les prêts effectués en vertu de la loi précitée se sont élevés, en définitive, à 29,811,329 francs, dont la dépense a été comprise au budget de l'exercice 1830.

L'avance de ladite somme principale de		29,811,329f 00c
s'est augmentée :		
1° Pour intérêts, de	3,539,135f 96c	3,616,075 54
2° Pour frais de protêts et autres, de	76,939 58	
TOTAL		33,427,404 54
Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le trésor, savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1844	25,179,563f 51c	25,600,123 60
Pendant l'année 1844	420,560 09	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1845		7,827,280 94

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3), qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé au prêt, la classification des divers emprunteurs d'après la nature de la garantie donnée au trésor, le montant des payements effectués en vertu des ordonnances délivrées par le ministre des finances sur le crédit de 30 millions, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au trésor public au 1er janvier 1845, développé, d'après l'appréciation des créances, en bonnes, douteuses ou irrecouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 437 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 215 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1845, et montant à la somme de 7,827,280 fr. 94 cent., ont été appréciées et classées comme il suit, d'après la valeur actuellement présumée des créances restant à recouvrer.

1° Créances bonnes	1,816,555 67c
2° Créances d'un recouvrement douteux	1,117,417 05
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	4,893,308 22
SOMME ÉGALE	7,827,280 94

Notr sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce et des Avances aux Compagnies de chemins de fer.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Diverses lois ont autorisé, en faveur des compagnies concessionnaires de chemins de fer, des avances pour lesquelles des crédits spéciaux ont été ouverts au ministre des travaux publics, et dont le montant a été successivement porté en dépense au budget de l'État, à fur et mesure des payements que ces avances ont donné lieu d'effectuer.

Les compagnies qui, jusqu'à présent, ont ainsi obtenu des avances de fonds de la part du trésor, sont celles qui suivent :

Chemins de fer du Gard. — Loi du 17 juillet 1837. — Avance autorisée : 6 millions.

Chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche). — Loi du 1er août 1839. — Avance autorisée : 5 millions.

——— de Strasbourg à Bâle. — Loi du 15 juillet 1840. — Avance autorisée : 3/10 du fonds social évalués à 12,600,000 francs.

——— d'Andrezieux à Roanne. — Même loi. — Avance autorisée : 4 millions.

——— de Paris à Rouen. — { Même loi. — Avance autorisée : 14 millions. / Loi du 11 juin 1842. — Prêt supplémentaire : 4 millions. }

——— de Rouen au Havre. — Loi du 11 juin 1842. — Avance autorisée : 10 millions.

Les avances faites par le trésor, en vertu des lois précitées, et qui sont appuyées des obligations notariées souscrites par les diverses compagnies, s'élevaient, au 1er janvier 1844, à la somme de 36,700,000f 00c

Elles se sont augmentées, pendant cette année, de.....	7,300,000f 00c	9,814,555 56
En même temps, il a été liquidé à la charge des compagnies, des intérêts pour.....	2,514,555 56	
ENSEMBLE.....		46,514,555 56

Aucun versement n'a été opéré dans les caisses du trésor, à valoir sur ces avances, antérieurement à l'année 1844.

Les recouvrements effectués en 1844 ont été de.....	761,385 98
Et au 1er janvier 1845, la créance du trésor montait à.....	45,753,169 58

Les appréciations de l'agence judiciaire classent, ainsi qu'il suit, cette créance :

Créances bonnes.....	39,887,169 58
Créances d'un recouvrement douteux.....	5,866,000 00
SOMME ÉGALE.....	45,753,169 58

Un tableau particulier (état n° 4) présente le développement des avances aux compagnies de chemins de fer, qui sont l'objet de 7 affaires suivies par l'agence judiciaire du trésor.

État n° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1844, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1844, et la Situation au 1er janvier 1845.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1844.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1844.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1844. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par ordonnances du Roi, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS de caducité prononcées par ordonnances du Roi.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1845.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DE DÉBETS. Comptes au 1er janv. 1844.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1845.
6	Receveurs généraux	1,519,737f 82c	1,326f 29c	1,521,064f 11c	21,000f 00c	"	"	21,000f 00c	1,500,064f 11c	11	"	11	"	11
7	Receveurs particuliers et percepteurs	34,351 64	"	34,351 64	1,966 57	"	"	1,966 57	32,385 07	5	"	5	1	4
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	216,785 09	46,060 07	262,845 16	8,573 43	6,445f 38c	"	15,018 81	247,826 35	43	25	68	20	48
31	Receveurs des douanes	166,433 09	"	166,433 09	180 00	"	"	180 00	166,253 09	6	"	6	1	5
33	Receveurs des contributions indirectes	66,230 74	3,040 35	69,271 09	8,413 38	"	"	8,413 38	60,857 71	20	7	27	7	20
32	Directeurs des postes	72,214 96	1,847 41	74,062 37	3,558 76	"	"	3,558 76	70,503 61	25	3	28	7	21
30	Receveurs des loteries	85,366 28	"	85,366 28	3,000 00	"	"	3,000 00	82,366 28	3	"	3	"	3
5	Payeurs des départements et divisions militaires	399,483 49	10 55	399,494 04	"	"	"	"	399,494 04	4	"	4	"	4
36	Caissier central du trésor	37,974 42	"	37,974 42	100 00	"	"	100 00	37,874 42	1	"	1	"	1
		2,598,577 53	(A) 52,284 67	2,650,862 20	46,792 14	6,445 38	"	53,237 52	2,597,624 68	118	35	153	36	117
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	1,396,085 35	"	1,396,085 35	10,403 15	"	"	10,403 15	1,385,682 20	4	"	4	"	4
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	195,778 04	"	195,778 04	"	"	"	"	195,778 04	4	"	4	"	4
	TOTAL	4,190,440 92	52,284 67	4,242,725 59	57,195 29	6,445 38	"	63,640 67	4,179,084 92	126	35	161	36	125
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	7,107 02	"	7,107 02	"	"	"	"	7,107 02	1	"	1	"	1
2	Receveurs et préposés des économats	3,495 06	"	3,495 06	"	"	"	"	3,495 06	1	"	1	"	1
3	Receveurs des finances, domaines et bois	128,743 63	"	128,743 63	1,070 48	"	"	1,070 48	127,673 15	3	"	3	"	3
8	Comptables divers	344,135 26	23,762 71	367,897 97	457 85	11,080 80	"	11,538 65	356,359 32	6	1	7	"	7
9	Comptables des colonies	786 80	1,496 26	2,283 06	"	1,496 26	"	1,496 26	786 80	2	"	2	1	1
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	91,467 71	"	91,467 71	"	"	"	"	91,467 71	1	"	1	"	1
11	Fournisseurs	7,813,224 07	229,595 19	8,042,819 26	147,234 83	30,993 10	"	178,227 93	7,864,591 33	45	14	59	7	52
13	Officiers et sous-officiers	512,022 20	15,491 29	527,513 49	5,038 65	35 83	"	5,074 48	522,439 01	93	18	111	10	101
14	Gardes-magasins	75,757 47	"	75,757 47	"	"	"	"	75,757 47	9	"	9	"	9
17	Économes des hôpitaux militaires	23,347 58	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	3	"	3	"	3
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, étapes	1,075,122 80	155,425 78	1,230,548 58	77,979 41	37,708 96	"	115,688 37	1,114,860 21	47	32	79	23	56
22	Entrepreneurs de travaux	679,427 41	204,781 49	884,208 90	54,661 41	401,917 62	"	456,579 03	427,629 87	58	17	75	22	53
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages)	37,906 36	3,662 53	41,568 89	1,723 43	"	"	1,723 43	39,845 46	21	3	24	2	22
24	Directeurs des postes (anciennes affaires)	3,326 28	"	3,326 28	"	"	"	"	3,326 28	5	"	5	"	5
27	Effets divers (douanes, coupes de bois, etc.)	184,748 83	117 80	184,866 63	"	"	"	"	184,866 63	20	"	20	"	20
28	Débiteurs divers	1,022,913 03	215,021 63	1,237,934 66	218,021 03	2,241 12	"	220,262 15	1,017,672 51	426	154	580	79	501
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	77,656 25	573 80	78,230 05	751 00	"	"	751 00	77,479 05	123	2	125	4	121
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	1,367,903 55	"	1,367,903 55	"	40 00	"	40 00	1,367,863 55	9	"	9	"	9
40	Frais de police et de surveillance des chemins de fer	36,820 81	35,741 66	72,562 47	23,288 64	"	"	23,288 64	49,273 83	9	4	13	2	11
	TOTAL des divers débiteurs	13,485,912 12	885,670 14	14,371,582 26	530,226 73	485,513 69	"	1,015,740 42	13,355,841 84	882	245	1,127	150	977
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	4,190,440 92	52,284 67	4,242,725 59	57,195 29	6,445 38	"	63,640 67	4,179,084 92	126	35	161	36	125
	TOTAL	17,676,353 04	937,954 81	18,614 307 85	587,422 02	491,959 07	"	1,079,381 09	17,534,926 76	1,008	280	1,288	186	1,102
35	Prêts au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830. — (V. le développement ci-après, p. 616 et 617.)	8,241,445 91	6,395 12	8,247,841 03	420,560 09	"	"	420,560 09	7,827,280 94	224	"	224	9	215
39	Prêts à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir le développement ci-après, pages 618 et 619.)	36,700,000 00	9,814,555 56	46,514,555 56	761,385 98	"	"	761,385 98	45,753,169 58	5	2	7	"	7
	TOTAL GÉNÉRAL	62,617,798 95	10,758,905 49	73,376,704 44	(B) 1,769,368 09	491,959 07	"	2,261,327 16	71,115,377 28	1,237	282	1,519	195	1,324

OBSERVATIONS.

(A) La somme de 52,284 fr. 67 cent. représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire, et de frais de poursuite.

Sur cette somme de 52,284 fr. 67 cent., celle de 23,793 fr. 65 cent. figure dans l'actif de l'administration des finances, ci..... 23,793f 65cc

(Voir le compte du service de trésorerie, page 161.)

Le surplus, de 28,491 francs 02 centimes, représentant des débets provenant de vérifications de régie, qui n'ont point fait déficit dans les caisses du trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci..... 28,491 02

SOMME PAREILLE..... 52,284 67

(B) Ces versements ont été constatés en recette, ainsi qu'il suit :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 161), pour..... 6,056f 75c

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1844 (voir le compte des contributions et revenus publics, pages 79 et 81), pour 1,763,311 fr. 34 cent., savoir :

Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances..... 51,138f 54c
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif..... 506,938 09
Recouvrements sur prêts au commerce... 420,560 09
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance..... 23,288 64
Versements desdites compagnies en capital et intérêts sur les avances à elles faites par le trésor..... 761,385 98
} 1,763,311 34

TOTAL..... 1,769,368 09

ÉTAT N° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances, au 1er janvier 1845.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	CLASSIFICATION PAR ÉPOQUE D'ORIGINE. 1789 et années antérieures.	De 1789 au Consulat.	Consulat et Empire.	Gouvernement de la Restauration.	Gouvernement actuel.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES de la comptabilité générale des finances. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT DES DÉBETS et créances au 1er janvier 1845.	NOMBRE de comptes.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	"	1,498,237f 38c	"	1,826f 72c	"	1,500,064f 11	32,719f 33c	17,700f 00c	1,449,644f 78c	1,500,064f 11c	11	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'administration des finances* et les *créances estimées bonnes* par l'agence judiciaire du trésor résulte du mouvement qu'opèrent, sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 244,894 fr. 92 cent., la *Situation de l'administration des finances*, page 386.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	25,023 86	7,361f 21c	"	239f 28c	32,145 79	3,000 00	"	29,385 07	32,385 07	4	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	"	4,475 98	93,646 45	149,703 92	41,628 83	206,197 52	47,890 71	16,846 90	183,088 74	247,826 35	48	
31	Receveurs des douanes	"	"	144,366 06	21,887 03	"	3,510 12	162,742 97	1,600 00	1,500 00	163,153 09	166,253 09	5	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	6,364 74	11,848 06	42,644 91	51,316 30	9,541 41	1,633 82	221 07	59,002 82	60,857 71	20	
32	Directeurs des postes	"	"	60,165 04	5,322 54	5,016 03	8,256 64	62,246 97	13,918 17	2,856 38	53,729 06	70,503 61	21	
30	Receveurs des loteries	"	"	82,366 28	"	"	529 25	81,837 03	11,128 65	"	71,237 63	82,366 28	3	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	"	"	325,391 75	"	74,102 29	74,102 29	325,391 75	"	6,456 27	393,037 77	399,494 04	4	
36	Caissier central du trésor	"	"	"	"	37,874 42	13,434 47	24,439 95	4,000 00	4,000 00	29,874 42	37,874 42	1	
		"	"	2,146,391 09	140,065 29	311,168 30	193,017 18	2,404,607 50	115,890 68	49,580 62	2,432,153 38	2,597,624 68	117	
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	"	"	1,274,992 89	110,689 31	"	16,178 36	1,369,503 84	2,579 20	"	1,383,103 00	1,385,682 20	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	"	195,778 04	35,699 38	160,078 66	25,949 85	150,000 00	19,828 19	195,778 04	4	
	TOTAL	"	"	3,421,383 98	250,754 60	506,946 34	244,894 92	3,934,190 00	144,419 73	199,580 62	3,835,084 57	4,179,084 92	125	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	"	7,107f 02c	"	"	"	"	7,107 02	"	"	7,107 02	7,107 02	1	
2	Receveurs et préposés des économats	3,495f 06c	"	"	"	"	"	3,495 06	3,495 06	"	"	3,495 06	1	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	5,216 54	122,456 61	"	"	"	"	127,673 15	8,136 12	"	119,537 03	127,673 15	3	
8	Comptables divers	"	"	182,926 89	18,675 66	154,756 77	"	356,359 32	243,420 43	87,656 58	25,282 31	356,359 32	7	
9	Comptables des colonies	"	"	"	"	786 80	"	786 80	786 80	"	"	786 80	1	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	"	"	91,467 71	"	"	"	91,467 71	2,000 00	2,000 00	87,467 71	91,467 71	1	
11	Fournisseurs	1,576 20	4,643,498 48	247,588 79	2,171,549 63	800,378 23	"	7,864,591 33	201,259 70	1,833,714 86	5,829,616 77	7,864,591 33	52	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	402,752 57	28,258 12	91,428 32	"	522,439 01	9,681 66	181,545 96	331,211 39	522,439 01	101	
14	Gardes-magasins	"	"	19,098 52	56,521 80	137 15	"	75,757 47	"	15,083 05	60,674 42	75,757 47	9	
17	Économes des hôpitaux militaires	"	"	23,347 58	"	"	"	23,347 58	"	"	23,347 58	23,347 58	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, étapes	"	351,382 78	218,181 06	18,077 02	527,219 35	"	1,114,860 21	34,420 80	707,087 26	373,352 15	1,114,860 21	56	
22	Entrepreneurs de travaux	"	"	"	"	427,629 87	"	427,629 87	544 58	32,168 68	394,916 61	427,629 87	53	
23	Pensionnaires de l'État. (Remboursement d'arrérages.)	"	"	"	"	39,845 46	"	39,845 46	1,523 09	6,104 15	32,218 22	39,845 46	22	
24	Directeurs des postes. (Affaires anciennes.)	"	3,326 28	"	"	"	"	3,326 28	"	479 16	2,847 12	3,326 28	5	
27	Effets divers. (Douanes, coupes de bois, etc.)	"	"	122,610 40	60,161 38	2,094 85	"	184,866 63	4,676 70	1,964 54	178,225 39	184,866 63	20	
28	Débiteurs divers	"	322,425 68	112,090 28	211,757 69	371,398 86	"	1,017,672 51	59,386 54	233,511 63	724,774 14	1,017,672 51	501	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	"	"	240 00	22,476 50	54,762 55	"	77,479 05	38,829 87	33,727 18	4,922 00	77,479 05	121	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	"	"	"	1,367,863 55	"	"	1,367,863 55	76 75	"	1,367,786 80	1,367,863 55	9	
40	Frais de police et de surveillance des chemins de fer	"	"	"	"	49,273 83	"	49,273 83	36,773 83	12,500 00	"	49,273 83	11	
	TOTAL des divers débiteurs	10,287 80	5,450,196 85	1,420,303 80	3,955,341 35	2,519,712 04	"	13,355,841 84	645,012 13	3,147,543 05	9,563,286 66	13,355,841 84	977	
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	"	"	3,421,383 98	250,754 60	506,946 34	244,894 92	3,934,190 00	144,419 73	199,580 62	3,835,084 57	4,179,084 92	125	
		10,287 80	5,450,196 85	4,841,687 78	4,206,095 95	3,026,658 38	244,894 92	17,290,031 84	789,431 86	3,347,123 67	13,398,371 23	17,534,926 76	1,102	
35	Prêts au commerce et à l'industrie.— Loi du 17 octobre 1830. (Voir le développement ci-après)	"	"	"	"	7,827,280 94	"	7,827,280 94	1,816,555 67	1,117,417 05	4,893,308 22	7,827,280 94	215	
39	Prêts à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir le développement ci-après.)	"	"	"	"	45,753,169 58	"	45,753,169 58	39,887,169 58	5,866,000 00	"	45,753,169 58	7	
	TOTAL GÉNÉRAL	10,287 80	5,450,196 85	4,841,687 78	4,206,095 95	56,607,108 90	244,894 92	70,870,482 36	42,493,157 11	10,330,540 72	18,291,679 45	71,115,377 28	1,324	

ÉTAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1845.

NOMBRE d'établissements.	CLASSIFICATION des DIVERS EMPRUNTEURS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS à titre de prêt sur le crédit ouvert par la loi du 17 octobre 1830.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBET.	NOMBRE d'affaires finies.	RECOUVREMENTS effectués.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1845. NOMBRE d'affaires.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1845. SOMMES.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES bonnes.	CRÉANCES douteuses.	CRÉANCES irrecouvrables.	OBSERVATIONS.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	1,833,195f 92c	12,732,882f 02c	92	7,759,446f 70c	94	4,973,435f 26c	1,327,332f 44c	426,993f 94c	3,219,108f 88c	(A) Antérieurement au 1er janvier 1844. Intérêts 3,533,294f 90c, Frais 76,385 52 — 3,609,680f 42c. Pendant l'année 1844, Intérêts 5,841 06, Frais 554 06 — 6,395 12. Total 3,616,075 54
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif)	3,290,931 00	424,618 51	3,715,549 51	45	2,782,856 98	55	932,692 53	33,665 44	267,938 83	631,088 26	
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	157,834 18	4,458,334 18	27	4,310,458 14	9	147,876 04	11,098 51	86,602 56	50,174 97	(B) Antérieurement au 1er janvier 1844 25,179,563 51. Pendant l'année 1844 420,560 09. Total 25,600,123 60. Voir, pour l'application des recouvrements antérieurs à l'année 1844, le compte des finances de 1843, page 615, et pour ceux de l'année 1844, le compte des contributions de revenus publics de cette année, page 79.
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	111,805 65	873,603 65	11	466,004 29	26	407,599 36	9,136 39	169,700 85	228,762 12	
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	147,634 80	1,693,148 70	9	1,542,649 57	5	150,499 13	29,595 99	"	120,903 14	
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	858,735 19	5,512,135 19	30	4,465,670 74	25	1,046,464 45	405,726 90	166,180 87	474,556 68	
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"	
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du Roi, du 26 octobre 1830	1,700,000 00	2,214 46	1,702,214 46	"	1,533,500 99	1	168,714 17	"	"	168,714 17	
437		20,811,329 00	3,616,075 54 (A)	33,427,404 54	222	25,600,123 60 (B)	215	7,827,280 94	1,816,555 67	1,117,417 05	4,893,308 22	
									7,827,280f 94c			

État n° 4.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Développement des avances effectuées et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1845.

NOMBRE des AVANCES.	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES AUXQUELLES IL A ÉTÉ FAIT DES AVANCES.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les avances.	MONTANT DES AVANCES au 1er janvier 1844.	ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1844. AVANCES effectuées.	ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1844. INTÉRÊTS liquidés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1844.	SOLDE À RECOUVRER au 1er janvier 1845.	APPRÉCIATION PAR L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES bonnes.	APPRÉCIATION PAR L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES douteuses.	OBSERVATIONS.
1	Chemins de fer du Gard	17 juillet 1837	6,000,000f 00c	"	1,288,555f 56c	7,288,555f 56c	401,385f 98c	6,887,169f 58c	6,887,169f 58c	"	(A) Les avances aux compagnies de chemins de fer étant portées en dépense au budget, les recouvrements auxquels elles donnent lieu s'opèrent au profit des exercices courants. Ceux de l'année 1844 sont, en conséquence, appliqués aux produits divers de cet exercice. (Voir le compte des contributions et revenus publics, page 81.) Les payements ont été imputés sur les budgets des exercices suivants: Chemins de fer du Gard. Exercice 1839 ..... 6,000,000f
1	Chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche)	1er août 1839	5,000,000 00	"	866,000 00	5,866,000 00	"	5,866,000 00	"	5,866,000f 00c	Chemin de fer de Versailles ... Exercice 1839 ... 2,000,000; Exercice 1840 ... 3,000,000 — 5,000,000
1	——— de Strasbourg à Bâle	15 juillet 1840	11,550,000 00	"	"	11,550,000 00	"	11,550,000 00	11,550,000 00	"	Chemin de fer de Strasbourg .. Exercice 1840 .... 3,000,000; Exercice 1841 .... 7,500,000; Exercice 1842 ..... 1,050,000 — 11,550,000
1	——— d'Andrezieux à Roanne	15 juillet 1840	2,150,000 00	700,000f 00c	"	2,850,000 00	"	2,850,000 00	2,850,000 00	"	Chemin de fer d'Andrezieux ... Exercice 1841 .... 1,150,000; Exercice 1842 .... 500,000; Exercice 1843 .... 500,000; Exercice 1844 .... 700,000 — 2,850,000
2	——— de Paris à Rouen	15 juillet 1840 et 11 juin 1842.	12,000,000 00 " "	2,000,000 00 1,600,000 00	360,000 00 " "	14,360,000 00 1,600,000 00	360,000 00 " "	14,000,000 00 1,600,000 00	14,000,000 00 1,600,000 00	" "	Chemin de fer de Paris à Rouen. Exercice 1843 .... 12,000,000; Exercice 1844 .... 2,000,000 — 14,000,000
1	——— de Rouen au Havre	11 juin 1842	"	3,000,000 00	"	3,000,000 00	"	3,000,000 00	3,000,000 00	"	*Idem.* (Prêt supplémentaire.) Exercice 1844 1,600,000
											Chemin de fer de Rouen au Havre. Exercice 1844 ... 3,000,000
7			36,700,000 00	7,300,000 00	2,514,555 56	46,514,555 56	761,385 98 (A)	45,753,169 58	39,887,169 58	5,866,000 00	
				9,814,555f 56c					45,753,169f 58c		

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

Crédits qui restent à reconnaître au 1er janvier 1845.

TOTAUX.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1844.	SOLDE à recouvrer au 1er janvier 1845.	APPROBATION par l'Assemblée législative.	
			Crédits ouverts par la loi du budget.	Crédits ouverts par des lois spéciales.
[illegible]	401,285 [illegible]	6,847,100 [illegible]	6,487,100 [illegible]	»
[illegible]	»	»	3,800,000 00	»
[illegible]	»	11,950,000 00	11,950,000 00	»
[illegible]	»	1,850,000 00	1,850,000 00	»
[illegible]	380,000 00	15,000,000 00	15,000,000 00	»
[illegible]	»	1,000,000 00	1,000,000 00	»
[illegible]	»	3,000,000 00	3,000,000 00	»
[illegible]	781,285 [illegible]	45,787,100 [illegible]	39,087,100 [illegible]	3,800,000 00
			(A)	

(A) Les crédits non compris en résultant, les crédits ouverts par des lois spéciales, ne recommencent, comme les crédits ouverts par la loi du budget, que pendant les sessions ordinaires des années 1845 et suivantes, et ne comprennent, conséquemment, aucune partie de ceux ouverts (voir le compte des opérations de trésorerie publique, page 31).

OBSERVATIONS	
Les paragraphes non [illegible] sur les budgets des ministères [illegible]	
Chapitre 1er du 1er Ministère.	[illegible]
Chapitre 1er du 2e Ministère.	Exercice 1840. [illegible] Exercice 1841. [illegible]
[illegible]	
Chapitre 1er du 3e Ministère.	Exercice 1840. [illegible] Exercice 1841. [illegible] Exercice 1842. [illegible]
[illegible]	
Chapitre 1er du 4e Ministère.	Exercice 1841. [illegible] Exercice 1842. [illegible] Exercice 1843. [illegible] Exercice 1844. [illegible]
[illegible]	
Chapitre 1er du 5e Ministère.	Exercice 1843. [illegible] Exercice 1844. [illegible]
[illegible]	
Chapitre 1er du 6e Ministère. Exercice 1844. [illegible]	
Chapitre 1er du 7e Ministère. Exercice 1844. [illegible]	

COMPTE DÉFINITIF

DE

LA LIQUIDATION DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE.

(Exécution de l'article 5 de la loi du 8 avril 1834.)

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DE LA LIQUIDATION

DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE.

L'ancienne liste civile a été liquidée pour le compte et aux frais de l'État, conformément à l'article 1er de la loi du 8 avril 1834, dont l'article 2 porte à ce sujet, « que tous les biens meubles et « immeubles acquis aux frais de la liste civile, pendant le règne de Charles X, sont unis, par l'effet « de la déchéance, au domaine de l'État. » La même loi a voulu, par son article 5, § 2, que le compte définitif de cette liquidation fût distribué aux Chambres. C'est ce compte que la présente note a pour objet d'établir, et que des liquidations arriérées, sur lesquelles il était toujours resté à statuer, ont jusqu'à présent empêché de publier, ainsi qu'on l'a expliqué dans les différentes situations relatives à l'ancienne liste civile, successivement insérées au compte général de l'administration des finances. (Voir notamment le compte de l'année 1842, page 587, et celui de l'année 1843, page 619.) Mais le rejet par le conseil d'État, du pourvoi auquel avait donné lieu la seule et dernière créance qui fût encore à régler, a permis enfin de satisfaire aux prescriptions législatives, en mettant sous les yeux des Chambres, dans le compte de l'année 1844, la situation complète et définitive de la liquidation de l'ancienne liste civile.

Antérieurement à la loi précitée, une ordonnance royale en date du 13 août 1830 avait nommé, pour procéder à la constatation et à la reprise des propriétés mobilières et immobilières dépendant de l'ancienne liste civile, une commission spéciale composée d'abord de trois membres, et réduite depuis à un seul (M. le Bon de Schonen), par une autre ordonnance royale du 27 août 1831. Cette commission fut également chargée de faire dresser l'état des créances actives et passives de l'ancienne liste civile, et de prendre les mesures nécessaires pour en assurer le recouvrement ou l'acquittement. Le commissaire resté seul liquidateur a suivi les affaires de l'ancienne liste civile jusqu'au 30 septembre 1835, époque à laquelle il a dû remettre tous ses bordereaux et arrêtés de liquidation au ministre des finances, investi depuis, aux termes de la loi du 8 avril 1834, du double soin de réviser les dettes passives précédemment liquidées et de liquider celles qui n'avaient pu l'être encore, en même temps que la rentrée des créances actives a été confiée aux poursuites de l'agence judiciaire du trésor.

Les agents comptables de l'ancienne liste civile, dont l'encaisse a été constaté au 1er août 1830, ont continué, jusqu'au 30 avril de l'année suivante, le service de la liquidation; ils ont opéré le recouvrement des produits, et payé les dettes sur les fonds qu'ils avaient réalisés; à cette dernière époque, leurs écritures ont été closes, en exécution d'une ordonnance royale du 25 dudit mois d'avril, et ils se sont libérés, par le versement à la caisse centrale du trésor, du solde dont ils restaient alors reliqua-

Note sur le compte de liquidation de l'ancienne liste civile.

taires. Les recettes provenant de l'ancienne liste civile ont été ensuite centralisées au trésor public, soit par l'intervention des agents de la nouvelle liste civile, soit par le concours direct des comptables des finances; quant aux dépenses, comme l'actif réalisé en numéraire ne suffisait pas à leur entier acquittement, il y a été pourvu au moyen de trois crédits ouverts aux budgets des exercices 1831, 1833 et 1834, par les lois des 15 mars 1831, 28 juin 1833 et 8 avril 1834, et dont l'emploi a eu lieu, par l'entremise des payeurs du trésor, sur les fonds généraux des budgets desdits exercices.

En définitive, et ainsi qu'il résulte du compte ci-joint, la situation de l'actif et du passif de l'ancienne liste civile s'établit de la manière suivante :

ACTIF.

Biens meubles et immeubles acquis et réunis à la dotation de la couronne, sous le règne Charles X. Évaluation d'après l'état estimatif arrêté par le commissaire liquidateur le 30 septembre 1835. (Voir ci-après le tableau n° 1.)			17,252,281f 02c
Immeubles acquis et possédés à titre privé et réunis au domaine de l'État. — Évaluation d'après les bordereaux de recouvrement dressés par l'administration des domaines jusqu'au 1er janvier 1845 (voir ci-après le tableau n° 2), savoir :			
Capital d'après les prix d'achat ou de rétrocession		1,188,093f 49c	1,233,374 00
Produits accessoires (loyers, fermages et intérêts, déduction faite des frais de régie et d'aliénation.)		45,280 51	
Actif réalisé en numéraire (voir le tableau n° 3), savoir :			
Solde en caisse, au 1er août 1830, chez les agents de l'ancienne liste civile	2,438,447f 69c	8,351,793 71	9,235,857 02
Recettes effectuées par les mêmes agents, du 1er août 1830 au 30 avril 1831	5,913,346 02		
Produits centralisés au trésor :			
Recettes faites par les agents de la nouvelle liste civile jusqu'au 31 décembre 1832	155,184 51	884,063 31	
Recouvrements effectués par les comptables des finances au 1er janvier 1845	728,878 80		
Créances d'un recouvrement douteux, confiées aux poursuites de l'agence judiciaire du trésor à l'époque du 1er janvier 1845 (tableau n° 4)			1,367,863 55
MONTANT de l'actif			29,089,375 59

PASSIF.

Dettes liquidées, par le commissaire liquidateur, au 30 septembre 1835, ci	17,355,377f 39c
Dettes liquidées, depuis cette époque, par le ministre des finances, sur les propositions du directeur du contentieux	588,277 19
MONTANT du passif (voir ci-après l'état n° 5)	17,943,654 58

Note sur le compte de liquidation de l'ancienne liste civile.

Ce passif s'est apuré ainsi qu'il suit :

1° Payements imputés sur l'actif réalisé en numéraire, savoir :

Payements faits du 1er août 1830 au 30 avril 1831, par les agents de l'ancienne liste civile, en vertu des mandats du commissaire liquidateur..... 7,640,803f 62c

Payements faits par les comptables des finances,

Antérieurement au 30 septembre 1835. 357,391f 59c

Postérieurement à cette époque..... 811,344 54

1,168,736 13

8,809,539f 75c

2° Payements effectués en vertu des crédits ouverts aux budgets des exercices 1831, 1833 et 1834, pour subvenir à l'insuffisance de l'actif réalisé,

SAVOIR :

	PAYEMENTS FAITS à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS IMPUTÉS sur les budgets ultérieurs pour rappels d'exercices clos.	TOTAL.	
Exercice 1831. (Crédit de 3,000,000f).....	2,958,773f 43c	39,605f 51c	2,998,378f 94c	
——— 1833. (Crédit de 2,500,000f).....	2,466,167 49	31,657 20	2,497,824 69	
——— 1834. (Crédit de 2,500,000f).....	2,017,369 65	458,123 75	2,475,493 40	
	7,442,310 57	529,386 46	7,971,697 03	7,971,697 03

TOTAL des payements effectués pour acquittement des dettes de l'ancienne liste civile..... 16,781,236 78

Créances rejetées par décisions du ministre des finances et annulées, y compris 26,581 fr. 62 cent. de créances constatées primitivement sur les crédits des budgets sus-indiqués, et qui, n'ayant pas été payées à l'expiration de la période quinquennale, se sont trouvées éteintes pour cause de déchéance..... 1,162,417 80

SOMME ÉGALE au montant des liquidations formant le passif ci-dessus. (Voir le tableau n° 5.)..... 17,943,654 58

RÉSULTAT.

On voit, par ce qui vient d'être dit, que l'actif de l'ancienne liste civile a été évalué à..... 29,089,375 59

tandis que le passif ne s'élève qu'à..... 17,943,654 58

En sorte que, sauf les créances actives d'un recouvrement douteux, desquelles l'agence judiciaire estime pouvoir n'obtenir qu'une très-faible somme, et qui d'ailleurs se trouvent à peu près compensées par les dettes passives annulées, l'actif a excédé, en définitive, le passif de..... 11,145,721 01

Note sur le compte de liquidation de l'ancienne liste civile.

D'un autre côté, on a vu aussi que la portion de l'actif réalisée en numéraire s'élevait à..... 9,235,857f 02c
et que les payements imputés sur ce fonds spécial étaient seulement de..... 8,809,539 75

Ce qui fait ressortir un solde ou excédant de recette, de..... 426,317 27

Ce solde, étant devenu sans emploi par suite de l'apurement complet des dettes de l'ancienne liste civile, a été appliqué en recette au budget de l'exercice 1844, d'après décision du ministre des finances (voir page 81).

Les recettes et les dépenses qui ont produit ce solde de 426,317 fr. 27 cent. ont été constatées à un compte spécial ouvert dans les écritures centrales de l'administration des finances, et qui en a retracé successivement le mouvement et la situation depuis 1830; elles ont été portées à la connaissance des Chambres, dans les comptes rendus par le ministre des finances pour les années 1830 à 1844.

Nota. Il y a lieu d'ajouter ici, pour compléter le compte que l'on vient de rendre de l'exécution de la loi du 8 avril 1834, que, par l'article 6 de cette loi, le ministre des finances a été autorisé à inscrire, au livre ordinaire des pensions, après leur révision, les pensions constituées à titre onéreux par l'ancienne liste civile; et que l'article 7 a prescrit de rechercher parmi les personnes secourues par l'ancienne liste civile au 1er août 1830, celles qui mériteraient de recevoir des secours temporaires, en vertu de votes annuels des Chambres; secours auxquels il a été affecté, pour l'année 1834, par l'article 9 de ladite loi, un crédit de 400,000 francs.

Or, ce crédit de 400,000 francs, destiné à secourir les pensionnaires de l'ancienne liste civile, a été, depuis 1834, renouvelé chaque année au budget de l'État; et, quant aux pensions à titre onéreux inscrites sur le livre ordinaire des pensions, en vertu de l'article 6 ci-dessus, elles se sont élevées à 189,191 francs. Il est toutefois à remarquer que, dans cette somme, sont comprises plusieurs pensions accordées à des artistes de l'ancien théâtre de l'Odéon, pour l'obtention desquelles ils ont fait abandon à l'ancienne liste civile, de rentes 5 p. o/o montant à 927 fr., au capital de 18,540 fr., représentant leurs fonds de retenue; ces rentes ont été versées, en 1832, à la caisse centrale du trésor, et les arrérages en ont été, depuis le semestre au 22 septembre de cette année, portés en recette au compte du fonds spécial affecté à la liquidation de l'ancienne liste civile; et comme, aux termes de la loi du 8 avril 1834, elles se trouvaient acquises à l'État, une décision du ministre des finances en a ordonné l'annulation. (Voir page 423.)

Enfin, la loi du 29 juin 1835, relative à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile, ayant ordonné la vérification des pensions accordées sur cette caisse au 1er août 1830, ainsi que la fixation de celles qui restaient à liquider, à raison de droits acquis avant le 1er avril 1832, un fonds annuel de 600,000 francs a été en même temps affecté au payement des pensions de cette origine, à compter du 1er janvier 1835, et dans les proportions déterminées par la loi, pour ne décroître, au profit de l'État, qu'après le payement intégral de toutes les pensions accordées et à mesure des extinctions. Au moyen de cette allocation, qui est encore reproduite en totalité au budget de 1846, l'article 3 de la loi précitée, du 29 juin, a déclaré acquises au trésor public toutes les valeurs appartenant à la caisse de vétérance, et a prononcé l'annulation des rentes 5 p. o/o inscrites au nom de cette caisse. Ces rentes, qui s'élevaient à 135,196 francs, ont été, en conséquence, rayées du grand-livre de la dette publique en 1835. (Voir page 421.)

COMPTE DÉFINITIF

DE LA LIQUIDATION DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE.

ÉTAT DE L'ACTIF.

TABLEAU N° 1. *Biens acquis ou créés sous le règne de Charles X, aux frais de la liste civile. — Biens meubles et immeubles réunis à la dotation de la couronne. (Valeur estimative d'après l'état arrêté par le commissaire liquidateur de l'ancienne liste civile).*

DÉSIGNATION DES BIENS.	MONTANT de L'ESTIMATION.
Diamants, pierreries, perles, etc.	199,330f 95c
Tableaux, objets d'art et d'antiquités.	2,326,910 00
Ouvrages de science et de littérature.	426,471 61
Médailles.	288,964 09
Accroissement du mobilier dans les châteaux royaux.	2,790,077 85
Argenterie, linge, porcelaines.	1,196,994 20
Accroissement du matériel du théâtre de l'Odéon.	88,250 15
——— du théâtre Italien.	10,015 50
Salle Favart. (Acquisition et restauration.)*	1,000,000 00
Construction du grand commun à Saint-Cloud.	1,312,569 97
Construction de l'Hôtel des gardes du corps à Saint-Cloud *.	1,800,000 00
Nouvelles constructions sur les terrains de la dotation de la couronne.	3,172,228 90
Plus-value résultant d'un échange d'immeubles entre la dotation de la couronne et le domaine privé de Charles X.	514,764 00
Immeubles acquis par Charles X pour être réunis à la dotation de la couronne.	2,125,703 80
TOTAL.	17,252,281 02

* NOTA. Ces deux immeubles ont été distraits de la dotation de la couronne et réunis au domaine de l'État, par la loi du 2 mars 1832.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DE LA LIQUIDATION DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE.

Suite de l'ÉTAT DE L'ACTIF.

TABLEAU N° 2. *Biens acquis ou créés sous le règne de Charles X aux frais de la liste civile. — Biens immeubles possédés à titre privé et réunis au domaine de l'État. (Valeur en capital et produits accessoires, d'après les bordereaux de recouvrement de l'administration des domaines.*

DÉSIGNATION. SITUATION ET ORIGINE DES BIENS.	RECETTES EFFECTUÉES PAR LES RECEVEURS DES DOMAINES. Prix de vente. Capital.	Prix de vente. Intérêts.	Fermages et loyers.	TOTAL.	RECOUVREMENTS À OPÉRER sur le prix principal des ventes.	DÉPENSES FAITES PAR LES RECEVEURS DES DOMAINES. Frais d'estimation et d'affiches; réparations et contributions.	5. p. 0/0 pour frais de régie.	TOTAL.	BIENS DONNÉS à la liste civile, en échange de terrains pris pour les fortifications de Paris.	BIENS NON ALIÉNÉS. (Valeur approximative.)	OBSERVATIONS.
DÉPARTEMENT DE L'OISE.											
Maison à Compiègne, acquise des sieur et dame Lecomte	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,000f 00c	Démolie pour former la place d'armes du château de Compiègne, qui fait partie de la dotation de la couronne.
Bâtiments et terrains dépendant de l'ancien hôtel de la guerre, à Compiègne, acquis des sieur et dame Ardisson	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10,000 00	*Idem.*
Portion de terrain sur la place du château, à Compiègne, acquise des sieur et dame Desormières	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7,000 00	Entré dans la formation de ladite place.
Autre portion de terrain au même lieu, acquise de M. Decrouy	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,500 00	*Idem.*
Corps de bâtiments à Compiègne, acquis des sieur et dame Béjat	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,000 00	*Idem.*
Terrain à Compiègne, près du château, acquis des héritiers Lefèvre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,500 00	*Idem.*
Maison à Compiègne, place du Château, acquise des héritiers Decrouy	"	"	510f 12c	2,810f 12c	"	66f 00c	140f 50c	206f 50c	"	9,000 00	*Idem.*
Matériaux provenant de cette maison	2,300f 00c	"	"								
Terrain à Compiègne, acquis du sieur Mignet	"	"	"	"	"	"	"	"	"	800 00	*Idem.*
Corps de bâtiments à Compiègne, rue des Minimes, acquis des sieur et dame Lecoq	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,000 00	*Idem.*
Terrain à Compiègne, acquis des sieurs Ardisson et Durnosel	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,000 00	*Idem.*
Maison à Compiègne, acquise des héritiers Lay	15,100 00	"	"	15,100 00	"	86 00	755 00	841 00	"	"	
Portion de terrain à Compiègne, acquise de la dame veuve Quint	300 00	"	"	300 00	"	18 00	15 00	33 00	"	"	
Terrain à Compiègne, attenant au jardin de la sous-préfecture, acquis du baron d'Auger	13,700 00	694f 90c	75 00	14,469 90	2,732f 80c	"	723 49	723 49	"	"	Ces quatre immeubles ont été vendus ensemble moyennant 40,000 francs.
Maison à Compiègne, rue du Château, acquise de la dame Margantin	12,636 00	755 66	2,222 73	15,614 39		199 16	780 73	979 89	"	"	
Maison à Compiègne, acquise des héritiers Perrint	10,931 20	1,241 58	2,628 94	14,801 72		424 73	740 08	1,164 81	"	"	
Autre, acquise de M. Hennequin											
Moulin de l'Ortille, à Compiègne, acquis du sieur Léger	25,500 00	"	1,626 75	27,126 75	"	146 00	1,356 34	1,502 34	"	"	
Maison et terrain à Compiègne, acquis des sieur et dame Sénéchal	3,325 00	"	"	3,325 00	"	39 00	166 25	205 25	"	"	
A REPORTER	83,792 20	2,692 14	7,063 54	93,547 88	2,732 80	978 89	4,677 39	5,656 28	"	50,800	

Suite du COMPTE DÉFINITIF DE LA LIQUIDATION DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE.

Suite de l'ÉTAT DE L'ACTIF.

Suite du TABLEAU N° 2. *Biens acquis ou créés sous le règne de Charles X aux frais de la liste civile. — Biens immeubles possédés à titre privé et réunis au domaine de l'État.*

DÉSIGNATION, SITUATION ET ORIGINE DES BIENS.	RECETTES EFFECTUÉES PAR LES RECEVEURS DES DOMAINES. Prix de vente. Capital.	Prix de vente. Intérêts.	Fermages et loyers.	TOTAL.	RECOUVREMENTS À OPÉRER sur le prix principal des ventes.	DÉPENSES FAITES PAR LES RECEVEURS DES DOMAINES. Frais d'estimation et d'affiches; réparations et contributions.	5 p. 0/0 pour frais de régie.	TOTAL.	BIENS DONNÉS à la liste civile, en échange de terrains pris pour les fortifications de Paris.	BIENS NON ALIÉNÉS. (Valeur approximative.)	OBSERVATIONS.
REPORT	83,792f 20c	2,692f 14c	7,063f 54c	93,547f 88c	2,732f 80c	978f 89c	4,677f 39c	5,656f 28c	"	50,800f 00c	
Domaine de Saint-Corneille, enclavé dans la forêt de Compiègne, acquis des sieurs Darras									16,147f 00c	"	
Deux prés dans la même forêt (le pré des Planchettes et celui de Picardie), acquis des sieur et dame Raucourt									18,381 77	"	
Pièce de terre *idem*, acquise du sieur Maréchal et autres									"	"	
Pré *idem*, acquis des sieur et dame Leroux									3,070 49	"	
Deux prés à Vieux-Moulin, enclavés dans ladite forêt, acquis des sieurs Mangin	"	"	10,073 19	10,073 19	"	2,022 26	503 65	2,525 91	2,015 40	"	
Pré enclavé dans ladite forêt, acquis des sieur et dame Recappé									4,768 50	"	
Deux prés *idem* (l'un dit des Citernes et l'autre du haut des Planchettes), acquis des héritiers de la duchesse de Duras									6,088 73	"	
Autre pré *idem*, acquis des sieur et dame Fillion									2,697 77	"	
Portion de l'ancienne église des Minimes, à Compiègne, acquise du baron d'Auger	"	"	551 67	551 67	"	"	27 59	27 59	"	2,000 00	Demandée par le ministre de l'intérieur pour être conservée comme monument historique.
Maison à Compiègne, acquise de la dame veuve Gogard	2,287 45	189 67	315 00	2,792 12	"	56 10	139 61	195 71	"	"	
Cinq pièces de terre, commune de Verberie, acquises des sieur et dame Boitel	24,500 00	481 54	400 00	25,381 54	"	111 00	1,269 07	1,380 07	"	"	
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.											
Terres, vignes et friches, situées à Bois-le-Roi, acquises des sieurs Tontain, Lecuyer et autres	8,579 98	133 27	22 50	8,735 75	"						
Terres, bois et friches, à Samois, acquis des sieurs Brou, Duval, Perrier, Marouteau et autres	17,630 00	827 64	60 75	18,518 39	"	510 78	1,362 71	1,873 49	"	"	
Domaine de la Madeleine, commune de Samois, acquis, par échange, de M. et Mme de Barmont	(A) 75 00	"	45 10	120 10	"	31 50	5 41	36 91			
Maison dépendante de ce domaine, dite le Pavillon, avec jardin et verger	37 50	"	3,580 00	3,617 50	"	714 46	181 48	895 94	120,163 30	"	(A) Prix de vente d'arbres.
Maison à Fontainebleau, rue de l'Abreuvoir, dite hôtel Sully, acquise de la dame veuve Richer											
Maison à Fontainebleau, rue de la Chancellerie, n° 5, acquise du sieur Testu											
Idem, même rue, n° 6, acquise du sieur Léchalot	44,420 00	292 71	1,305 62	46,018 33	"	868 60	2,300 92	3,169 52	"	"	
Idem, même rue, n° 2, acquise du sieur Morel											
Idem, rue des Fossés, n° 4, acquise du sieur Bacquon											
Caveau à Fontainebleau, acquis de la dame veuve Hariel	"	"	"	"	"	"	"	"	"	300 00	Affecté au service du ministère de la guerre.
A REPORTER	181,322 13	4,646 97	23,417 37	209,356 47	2,732 80	5,293 59	10,467 83	15,761 42	173,332 96	53,100 00	

Suite du COMPTE DÉFINITIF DE LIQUIDATION DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE.

Suite de l'ÉTAT DE L'ACTIF.

Suite du TABLEAU N° 2.

Biens acquis ou créés sous le règne de Charles X aux frais de la liste civile. — Biens immeubles possédés à titre privé et réunis au domaine de l'État.

DÉSIGNATION, SITUATION ET ORIGINE DES BIENS.	RECETTES EFFECTUÉES PAR LES RECEVEURS DES DOMAINES. Prix de vente. Capital.	Prix de vente. Intérêts.	Fermages et loyers.	TOTAL.	RECOUVREMENTS À OPÉRER sur le prix principal des ventes.	DÉPENSES FAITES PAR LES RECEVEURS DES DOMAINES. Frais d'estimation et d'affiches; réparations et contributions.	5 p. 0/0 pour frais de régie.	TOTAL.	BIENS DONNÉS à la liste civile, en échange de terrains pris pour les fortifications de Paris.	BIENS NON ALIÉNÉS. (Valeur approximative.)	OBSERVATIONS.
REPORT	181,322f 13c	4,616f 97c	23,417f 37c	209,356f 47c	2,732f 80c	5,293f 59c	10,467f 83c	15,761f 42c	173,332f 96c	53,100f 00c	
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.											
Quarante-deux ares de terre dans la plaine du Trou-d'Enfer, à Louvecienne, acquis du sieur Lepage	2,425 00	"	31 60	2,456 60	"	50 00	122 83	172 83	"	"	
Maison dite des Maréchaux, à Rambouillet, acquise de madame Christophe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,000 00	Affectées au service de l'administration des forêts.
Maison dite le Haut-Besnières, près de Rambouillet, acquise des sieur et dame Desnus	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,000 00	Affectées au service de l'administration des forêts.
Forêt des Yvelines, acquise de la princesse de Rohan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 00	Régie par l'administration des forêts.
Terrain en bois et pré, dit le bois Antoine, à Rambouillet, acquis des héritiers Lecomte	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17,300 00	*Idem.*
Le bois Brûlé dans la forêt de Sénart, acquis des sieur et dame Moreau	95,000 00	"	"	95,000 00	"	"	4,750 00	4,750 00	"	"	
Maison à Quincy-sous-Sénart, acquise des héritiers de la duchesse de Duras											
DÉPARTEMENT DE LA SEINE.											
Maison à Paris, rue de l'Arcade, n° 9, acquise du sieur Sergent	24,100 00	3,167 08	721 56	27,988 64	"	263 50	1,399 43	1,662 93	"	"	
Terrain attenant à ladite maison, acquis du même	"	"	425 00	425 00	"	"	21 25	21 25	3,060 00	"	
Maison à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 123, acquise de madame veuve Voillemet	"	"	7,431 25	7,431 25	"	3,764 62	371 56	4,136 18	"	25,000 00	Louée à l'ambassadeur d'Autriche, avec l'hôtel domanial, même rue, n° 121, moyennant 20,000 francs par an.
Maison à Paris, rue des Fossés-Saint-Jacques, n° 113, acquise des époux Doineau	"	"	50,300 00	50,300 00	"	15,133 35	2,515 00	17,648 35	"	100,000 00	Il y a projet de cession à la ville de Paris.
Divers objets mobiliers à Paris, provenant de l'ancienne liste civile	6,720 60	"	"	6,720 60	"	341 33	336 03	677 36	"	"	
Papiers et registres provenant de l'ancienne maison militaire de Charles X											
TOTAUX	309,567 73	7,784 05	82,326 78	399,678 56	2,732 80	24,846 39	19,983 93	44,830 32	176,392 96	699,400 00	

RÉSUMÉ DE LA VALEUR DES BIENS.

Valeur capitale	Biens non vendus		699,400f 00c	1,188,093f 49c
	Biens remis à la liste civile en échange de terrains pour les fortifications de Paris, sur le bois de Boulogne et le parc de Vincennes		176,392 96	
	Biens aliénés. — Prix de vente	recouvrés	309,567f 73c	312,300 53
		à recouvrer	2,732 80	
Produits accessoires	Loyers et fermages		82,326 78	90,110 83
	Intérêts sur prix de vente		7,784 05	
	A DÉDUIRE : Frais d'administration et d'aliénation, etc.		44,830 32	45,280 51
				1,233,374 00

TABLEAU N° 3.

Valeurs existantes ou réalisées en numéraire.

Solde en caisse et en portefeuille, au 1er août 1830, chez les agents de l'ancienne liste civile.			
Ex-trésorier de l'ancienne liste civile		2,211,589f 55c	2,438,447f 69c
Ex-trésorier de la maison militaire et des fonds particuliers du Roi Charles X		226,858 14	
Recettes effectuées par les mêmes agents pour le compte de la liquidation, du 1er août 1830 au 30 avril 1831.			
Ex-trésorier de l'ancienne liste civile. — Bâtiments. — Locations, concessions d'eau, etc.	18,343f 02c		
Forêts. — Principal et produits accessoires	15,994 81		
Domaines. — Fermages, loyers, etc	11,935 00		
Musées. — Vente de livrets, plâtres, estampes	2,026 50		
Monnaies et médailles. — Produit des fabrications	35,664 45		
Manufacture de Sèvres. — Vente des produits	5,238 40		
Immeubles. — Recouvrements sur le prix de vente de terrains impasse Monthabor	170,662 23	2,761,150 43	
Liste civile du Roi. — Solde dû par l'État au 31 juillet	416,666 65		
Dotation des princes. — Solde à prélever sur la liste civile	116,666 71		
Fonds spécial du sacre. — Vente de matériaux	2,221 72		
Produits divers. — Produit de la vente du mobilier des maisons civile et militaire	1,358,380 69		
Reversement de fonds sans emploi chez divers agents	595,699 58		
Recettes de diverses natures	11,650 67		5,913,346 02
Ex-trésorier de la maison militaire et des fonds particuliers du Roi Charles X. — Subvention fournie par le ministère de l'intérieur pour les dépenses des théâtres	866,666 60		
Produits des théâtres	403,811 36		
Produits affectés au service des retraites de l'Opéra	174,434 98		
Subvention fournie par le ministère de la guerre pour les dépenses de la maison militaire du Roi	479,722 20	3,152,195 59	
Subvention fournie par la liste civile pour les dépenses des théâtres	343,618 63		
Reversements de fonds non employés sur le service des compagnies des gardes	235,094 78		
Produit de la vente des effets mobiliers provenant de la maison militaire	640,013 71		
Recettes de diverses natures	8,833 33		
Recettes faites par le trésorier provisoire de l'ancienne liste civile, depuis le 29 octobre 1830 jusqu'au 1er avril 1832.			
Bâtiments. — Concessions d'eau à Versailles et à Rambouillet		14,814f 33c	
Domaines. — Loyers et fermages		93 26	
Forêts. — Produits accessoires		6,881 81	
Produit de vente de mobilier des maisons civile et militaire		88,172 03	
Produit de vente de gibier		12,115 34	
Remboursements de fournitures de médicaments aux maisons des princes		13,627 90	153,704 75
Recouvrements d'avances et créances		1,711 10	
Produit de vente d'effets provenant du sacre de Charles X		7,331 88	
Produit de vente de médailles		172 83	
Recettes de diverses natures		8,784 27	
Recouvrements opérés, du 1er avril 1832 au 31 décembre suivant, par le trésorier de la couronne.			
Produits divers afférents au service de liquidation de l'ancienne liste civile			1,479 76
À REPORTER			8,506,978 22

Suite du COMPTE DÉFINITIF DE LA LIQUIDATION DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE.

Suite de l'ÉTAT DE L'ACTIF.

Suite du TABLEAU N° 3.

Valeurs existantes ou réalisées en numéraire.

REPORT		8,506,978f 22c
Recouvrements effectués par les comptables des finances jusqu'au 1er janvier 1845.		
Recouvrements d'avances et créances	26,342 82	
Reversements de fonds sur les dépenses de l'ancienne liste civile	18,202 19	
Produit de vente de médailles	2,566 11	
Produit de vente de mobilier des maisons civile et militaire	35,619 90	
Vente de produits de la manufacture de porcelaine de Sèvres	11,109 05	
Prix de loyers de maisons à Saint-Cloud et à Versailles	5,727 63	
Prix de vente des terrains des Feuillants, rue Monthabor	464,312 06	728,878 80
Remboursement de fournitures faites, en 1830, au ministère de la guerre par l'ancienne liste civile	35,758 76	
Arrérages de rentes provenant de l'ancienne liste civile	20,934 50	
Produit de la vente de rentes 5 p. 0/0 au nom des quatre compagnies des gardes du corps de Charles X	92,220 05	
Recouvrements à valoir sur traites de coupes de bois en souffrance	10,064 04	
Recettes de diverses natures	6,021 69	
TOTAL		9,235,857 02

TABLEAU N° 4.

Créances d'un recouvrement douteux.

NATURE DES CRÉANCES.	MONTANT des CRÉANCES.
Secours à un manufacturier, dans l'intérêt de son industrie	140,000f 00c
Prêts à divers, suivant obligations	1,137,300 00
Avances au profit de divers, remboursables par à-compte	7,090 00
Avance au théâtre de l'Opéra-Comique, remboursable sur la subvention	42,500 00
Traites d'adjudications de coupes de bois en souffrance	40,896 80
Reliquat d'un effet à recevoir	76 75
TOTAL	1,367,863 55

RÉCAPITULATION DE L'ACTIF.

Biens acquis ou créés sous le règne de Charles X aux frais de la liste civile.	Biens meubles et immeubles réunis à la dotation de la couronne. (Tableau n° 1.)	17,252,281f 02c
	Biens immeubles possédés à titre privé et réunis au domaine de l'État. (Tableau n° 2.)	1,233,374 00
Valeurs existantes ou réalisées en numéraire. (Tableau n° 3.)		9,235,857 02
Créances d'un recouvrement douteux. (Tableau n° 4.)		1,367,863 55
	TOTAL de l'Actif	29,089,375 59

Suite du COMPTE DÉFINITIF DE LA LIQUIDATION DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE.

ÉTAT DU PASSIF.

TABLEAU N° 5.

SITUATION des dettes de l'ancienne liste civile au 1er janvier 1845.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	DETTES LIQUIDÉES, par LE COMMISSAIRE liquidateur de l'ancienne liste civile, jusqu'au 30 septembre 1835.	par LE MINISTRE des finances, depuis le 30 septembre 1835.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS, sur LA PORTION NUMÉRAIRE DE L'ACTIF, par les agents de l'ancienne liste civile.	par les comptables des finances.	TOTAL.	sur LES CRÉDITS OUVERTS AUX BUDGETS DES EXERCICES 1831. (Loi du 15 mars 1831.)	1833. (Loi du 28 juin 1833.)	1834. (Loi du 8 avril 1834.)	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL des payements.	CRÉANCES ÉTEINTES pour cause de déchéance ou rejetées par décisions du ministre des finances.
Intendant général	8,333f 33c	"	8,333f 33c	8,333f 33c	"	8,333f 33c	"	"	"	"	8,333f 33c	"
Grand aumônier	47,994 25	0f 01c	47,994 26	47,461 09	"	47,461 09	24f 88c	354f 77c	116f 17c	495f 82c	47,956 91	37f 35c
Hôtel	353,054 39	0 02	353,054 41	351,105 65	"	351,105 65	122 61	1,643 99	"	1,766 60	352,872 25	182 16
Gouvernement des châteaux	91,018 34	"	91,018 34	86,290 40	"	86,290 40	3,374 03	431 92	"	3,805 95	90,096 35	921 99
Matériel des châteaux	344,047 43	"	344,047 43	207,988 31	"	207,988 31	70,331 14	15,925 09	49,867 64	136,123 87	344,112 18	182 53
Grand chambellan	129,549 38	167 18	129,716 56	122,711 98	"	122,711 98	3,327 93	1,188 38	1,973 22	6,489 53	129,201 51	521 55
Garde-robe	25,755 14	"	25,755 14	19,552 22	"	19,552 22	779 91	5,232 49	171 64	6,184 04	25,736 26	18 88
Faculté	33,184 40	"	33,184 40	27,743 95	"	27,743 95	1,720 62	2,316 67	1,281 65	5,318 94	33,062 89	126 86
Grand écuyer	657,134 69	0 54	657,135 23	501,012 08	"	501,012 08	17,621 28	70,360 42	63,701 61	151,683 31	652,695 39	4,736 02
Grand veneur	192,871 15	0 20	192,871 35	121,856 83	"	121,856 83	24,133 33	32,995 14	13,683 79	70,812 26	192,669 09	249 32
Grand maître des cérémonies	14,736 93	"	14,736 93	11,282 35	"	11,282 35	"	"	"	"	11,282 35	3,454 58
Intendance générale (bureaux)	66,228 49	"	66,228 49	36,335 44	"	36,335 44	7,937 95	21,955 10	"	29,893 05	66,228 49	"
Pensions	442,768 42	"	442,768 42	420,578 63	"	420,578 63	14,021 63	8,168 16	"	22,189 79	442,768 42	"
Indemnités, secours et grâces	286,042 80	"	286,042 80	267,490 89	"	267,490 89	15,318 16	3,233 75	"	18,551 91	286,042 80	"
Fonds particuliers du Roi (secours et indemnités)	34,545 47	"	34,545 47	25,665 47	"	25,665 47	5,970 00	2,910 00	"	8,880 00	34,545 47	"
Théâtres royaux	2,159,928 09	318 72	2,160,246 81	1,869,704 61	"	1,869,704 61	268,246 01	15,901 85	6,075 62	290,223 48	2,159,928 09	318 72
Traitements divers	34,102 13	"	34,102 13	29,646 71	"	29,646 71	439 70	646 66	"	1,086 36	30,733 07	3,369 06
Archives de la couronne	2,324 98	"	2,324 98	2,324 98	"	2,324 98	"	"	"	"	2,324 98	"
Acquisitions d'immeubles	1,328,013 39	201,825 04	1,529,838 43	1,515 07	665,972f 21c	667,487 28	77,678 25	467,885 88	309,925 41	855,489 54	1,522,976 82	6,638 09
Ordres du Roi	6,151 82	"	6,151 82	3,582 37	"	3,582 37	"	1,189 95	1,386 43	2,576 38	6,158 75	"
Logement de la cour et suite	44,572 59	"	44,572 59	21,885 19	"	21,885 19	"	14,163 78	5,184 28	19,348 06	41,233 25	3,354 98
Trésor de la couronne	41,341 68	"	41,341 68	25,278 32	"	25,278 32	10,064 35	5,999 01	"	16,063 36	41,341 68	"
A REPORTER	6,343,699 29	202,311 71	6,546,011 00	4,209,345 87	665,972 21	4,875,318 08	521,111 78	672,503 01	453,367 46	1,646,982 25	6,522,300 33	24,112 09

Suite du COMPTE DÉFINITIF DE LA LIQUIDATION DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE.

Suite de l'ÉTAT DU PASSIF.

Suite du TABLEAU N° 5.

SITUATION des dettes de l'ancienne liste civile au 1er janvier 1845.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	DETTES LIQUIDÉES, par LE COMMISSAIRE liquidateur de l'ancienne liste civile, jusqu'au 30 septembre 1835.	DETTES LIQUIDÉES, par LE MINISTRE des finances, depuis le 30 septembre 1835.	DETTES LIQUIDÉES, TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS, sur LA PORTION NUMÉRAIRE DE L'ACTIF, par les agents de l'ancienne liste civile.	PAYEMENTS EFFECTUÉS, sur LA PORTION NUMÉRAIRE DE L'ACTIF, par les comptables des finances.	PAYEMENTS EFFECTUÉS, sur LA PORTION NUMÉRAIRE DE L'ACTIF, TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS, sur LES CRÉDITS OUVERTS AUX BUDGETS DES EXERCICES, 1831. (Loi du 15 mars 1831.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS, sur LES CRÉDITS OUVERTS AUX BUDGETS DES EXERCICES, 1833. (Loi du 28 juin 1833.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS, sur LES CRÉDITS OUVERTS AUX BUDGETS DES EXERCICES, 1834. (Loi du 8 avril 1834.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS, sur LES CRÉDITS OUVERTS AUX BUDGETS DES EXERCICES, TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL des payements.	CRÉANCES ÉTEINTES pour cause de déchéance ou rejetées par décisions du ministre des finances.
REPORT	3,343,690f 29c	202,311f 71c	6,546,011f 00c	4,209,345f 87c	665,972f 21c	4,875,318f 08c	521,111f 78c	672,503f 01c	453,367f 46c	1,646,982f 25c	6,522,300f 33c	24,112f 09c
Bâtiments	6,648,295 41	"	3,648,295 41	911,551 69	"	911,551 69	1,307,800 00	467,711 34	961,635 39	2,737,146 73	3,648,698 42	4,053 93
Forêts	500,456 65	15 88	500,472 53	303,726 05	"	303,726 05	82,607 88	50,252 40	63,955 01	196,815 29	500,541 34	218 37
Domaine et contentieux	294,693 91	4,601 53	299,295 44	111,923 59	553 30	112,476 89	82,648 02	61,888 44	37,075 55	181,612 01	294,088 90	7,245 27
Mobilier de la couronne	702,805 43	208 94	703,014 37	249,189 27	"	249,189 27	144,776 24	143,482 42	164,247 48	452,506 14	701,695 41	2,087 90
Bibliothèques	136,172 91	"	136,172 91	22,971 34	"	22,971 34	43,090 99	18,917 76	46,481 55	108,490 30	131,461 64	4,715 27
Présents	2,022 46	10 00	2,032 46	1,043 72	"	1,043 72	"	"	989 83	989 83	2,033 55	"
Dettes. (Indemnités accordées à des créanciers du roi et des princes.)	2,065 50	"	2,065 50	1,232 92	"	1,232 92	711 33	"	"	711 33	1,944 25	121 25
Emprunts — Prêt par M. Péan de Saint-Gilles, notaire; Prêt par le syndicat des receveurs généraux	542,269 25	"	542,269 25	"	"	"	265,612 97	276,656 28	"	542,269 25	542,269 25	"
Emprunts — Prêt par le Dauphin pour acquisition d'immeubles	180,000 00	"	180,000 00	"	"	"	"	"	180,000 00	180,000 00	180,000 00	"
Maison militaire	1,233,925 46	"	1,233,925 46	1,192,171 20	"	1,192,171 20	41,675 84	78 42	"	41,754 26	1,233,925 46	"
Dotation des princes	258,333 33	"	258,333 33	258,333 33	"	258,333 33	"	"	"	"	258,333 33	"
Direction générale des beaux-arts	38,608 82	"	38,608 82	33,701 15	"	33,701 15	59 70	473 72	4,250 00	4,783 42	38,484 57	145 50
Musées royaux	435,315 02	0 01	435,315 03	131,766 15	"	131,766 15	163,674 01	53,759 69	86,469 55	303,903 25	435,669 40	"
Monnaie des médailles	30,716 52	0 11	30,716 63	11,317 63	"	11,317 63	7,610 24	8,999 63	2,794 13	19,404 00	30,721 63	"
Manufacture de Sèvres	62,556 16	0 03	62,556 19	53,427 86	"	53,427 86	"	3,755 80	5,399 51	9,155 31	62,583 17	"
——— des Gobelins	43,241 79	"	43,241 79	31,491 10	"	31,491 10	2,957 00	5,887 92	2,913 57	11,758 49	43,249 59	"
——— de Beauvais	9,139 54	"	9,139 54	9,107 21	"	9,107 21	32 33	"	"	32 33	9,139 54	"
Construction de la salle Ventadour	535,218 97	14,385 97	549,604 94	103,963 74	"	103,963 74	259,775 20	64,093 97	106,118 13	429,987 30	533,951 04	16,080 71
Voyage du roi de Naples	362,150 61	"	362,150 61	1,884 17	354,664 59	356,548 76	4,259 39	298 50	1,043 96	5,601 85	362,150 61	"
Dépenses imprévues	52,075 69	"	52,075 69	"	"	"	36,261 05	11,933 94	3,896 70	52,091 69	52,091 69	"
Obsèques et sacre	45,345 89	"	45,345 89	2,655 63	"	2,655 63	9,912 85	11,689 77	19,000 30	40,602 92	43,258 55	2,178 92
Indemnités pour résiliation de baux	49,243 33	"	49,243 33	"	"	"	"	37,184 17	12,059 16	49,243 33	49,243 33	"
A REPORTER	15,508,351 94	221,534 18	15,729,886 12	7,640,803 62	1,021,190 10	8,661,993 72	2,974,576 82	1,889,567 18	2,151,697 28	7,015,841 28	15,677,835 00	60,959 21

Suite du COMPTE DÉFINITIF DE LA LIQUIDATION DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE.

Suite de l'ÉTAT DU PASSIF.

Suite du TABLEAU N° 5.

Situation des dettes de l'ancienne Liste civile au 1er janvier 1845.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	DETTES LIQUIDÉES. par le commissaire liquidateur de l'ancienne liste civile, jusqu'au 30 septembre 1835.	par le ministre des finances, depuis le 30 septembre 1835.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS, sur la portion numéraire de l'actif, par les agents de l'ancienne liste civile.	par les comptables des finances.	TOTAL.	sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 1831. (Loi du 15 mars 1831.)	1833. (Loi du 28 juin 1833.)	1834. (Loi du 8 avril 1834.)	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL des payements.	CRÉANCES ÉTEINTES pour cause de déchéance ou rejetées par décisions du ministre des finances.
Report	15,508,351f 94c	221,534f 18c	15,729,886f 12c	7,640,803f 62c	1,021,190f 10c	8,661,993f 72c	2,974,576f 82c	1,889,567f 18c	2,151,697f 28c	7,015,841f 28c	15,677,835f 00c	60,959f 21c
Loges du théâtre Français	208,989 08	"	208,989 80	"	"	"	17,200 00	92,842 23	71,946 85	181,989 08	181,989 08	27,000 00
Pensions de l'Opéra-Comique	362,743 75	"	362,743 75	"	"	"	"	361,956 41	"	361,956 41	361,956 41	787 34
Dépenses de liquidation. (Personnel et matériel : dépenses de la commission en 1833.)	210,400 39	6,735 00	217,135 39	"	"	"	"	138,660 78	78,474 61	217,135 39	217,135 39	"
Caisse de vétérance. (Retenues à son profit.)	29,557 65	326 49	29,884 14	"	"	"	6,602 12	14,798 09	1,251 76	22,651 97	22,651 97	324 08
Solde créditeur du compte du receveur général de la Gironde avec l'intendance générale de la liste civile	2,727 00	"	2,727 00	"	2,727 00	2,727 00	"	"	"	"	2,727 00	"
Prêt fait à Charles X par le marquis de Couhron	25,965 28	"	25,965 28	"	"	"	"	"	25,965 28	25,965 28	25,965 28	"
Indemnités demandées par des fournisseurs de l'ancienne liste civile pour non exécution de leurs marchés, par suite des événements de juillet 1830	604,095 30	43,860 08	647,955 38	"	142,697 78	142,697 78	"	"	34,847 43	34,847 43	177,545 21	468,410 17
Indemnités demandées par des fournisseurs de l'ex-maison militaire du Roi	402,547 00	"	402,547 00	"	2,000 00	2,000 00	"	"	"	"	2,000 00	400,547 00
Créanciers divers	"	315,821 44	315,821 44	"	121 25	121 25	"	"	111,310 19	111,310 19	111,431 44	204,390 00
Totaux	17,355,377 39	588,277 19	17,943,654 58	7,640,803 62	1,168,736 13	8,809,539 75	2,998,378 94	2,497,824 69	2,475,493 40	7,971,697 03	16,781,236 78	1,162,417 80
Somme égale au montant des dettes liquidées											17,943,654f 58c	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Valeurs actives et passives que la liquidation a donné lieu de constater au compte de l'ancienne liste civile :		
Montant de l'actif		29,089,375f 59c
Montant du passif		17,943,654 58
Excédant de l'Actif		11,145,721 01
Valeurs réalisées en numéraire et qui ont formé un fonds spécial employé à l'acquittement des dettes de l'ancienne liste civile :		
Montant des recettes réalisées au 1er janvier 1845. (Voir ci-dessus le tableau n° 3 de l'actif.)		9,235,857 02
Montant des payements effectués à la même époque par imputation sur ces recettes. (Voir ci-dessus le tableau du passif.)		8,809,539 75
Reste sans emploi sur l'actif réalisé en numéraire		426,317 27
Charges incombées au budget de l'État, par suite de la liquidation de l'ancienne liste civile :		
Montant des payements effectués sur les fonds généraux des budgets. (Voir ci-dessus l'État du Passif.)		7,971,697 03
Montant des recettes qui ont accru les fonds généraux des budgets, savoir :		
Produits domaniaux réalisés par le trésor. (Voir ci-dessus le tableau n° 2 de l'Actif.)	399,678f 56c	354,848f 24c
A déduire, les frais qu'a occasionnés la réalisation de ces produits	44,830 32	
Immeubles dévolus à l'État, dont les revenus sont perçus par le Trésor		Mémoire.
Rentrées éventuelles des créances douteuses		Mémoire.
Solde disponible du fonds spécial susmentionné		426,317 27
		781,165 51
Reste à la charge des budgets		7,190,531 52

Certifié le Compte rendu, pour l'année 1844,

Conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de la comptabilité générale des finances, d'après les comptabilités des divers ordonnateurs des services publics, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État;

Et Contrôlé avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives, par les comptables, pour être soumis au jugement de la Cour des Comptes.

Le Conseiller d'État
Directeur de la Comptabilité générale des finances,

Bon RODIER.

Arrêté par le Ministre Secrétaire d'État des finances,

LAPLAGNE.

TABLE

DÉTAILLÉE

DES MATIÈRES.

TABLE SOMMAIRE ..... *Pag.* 3
NOTE PRÉLIMINAIRE ..... 5 à 11

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1844.

NOTE EXPLICATIVE ..... 17 à 25
TABLEAU général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1844 ..... 26 à 33
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1844, pour servir de base aux déclarations générales de la cour des comptes ..... 34 à 43

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 47 à 49
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1843, 1844 et 1845, au 1er janvier 1845 ..... 50 à 55
CONTRIBUTIONS directes ..... Exercices 1843 et 1844 ..... 56 à 59
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines ..... ——— 1843 et 1844 ..... 60 à 63
PRODUITS des forêts et de la pêche ..... ——— 1843 et 1844 ..... 64 et 65
DOUANES et Sels ..... ——— 1843 et 1844 ..... 66 et 67
CONTRIBUTIONS indirectes ..... ——— 1843 et 1844 ..... 68 et 69
PRODUITS des Postes ..... ——— 1843 et 1844 ..... 70 et 71
PRODUITS UNIVERSITAIRES ..... ——— 1843 et 1844 ..... 72 et 73
PRODUITS éventuels affectés au service départemental. ——— 1843 et 1844 ..... 74 et 75
PRODUIT de la rente de l'Inde ..... ——— 1843 et 1844 ..... *Ibid.*
PRODUITS et revenus de l'Algérie ..... ——— 1843 et 1844 ..... 76 et 77
PRODUITS divers du budget ..... ——— 1843 et 1844 ..... 78 à 81
RÉSUMÉ spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1843 et 1844 ..... 82 et 83
ÉTAT des recettes faites, en 1844, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1845. 84
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1844 ..... 85 et 86

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 89 à 91

ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1843, 1844 et 1845, au 1er janvier 1845..... 92 à 97

DETTE PUBLIQUE, Liste civile et Dotations..... Exercices 1843 et 1844.... 98 et 99

DÉPENSES du Ministère de la Justice et des Cultes.. ——— 1843 et 1844.... 100 à 103

——— des Affaires étrangères..... ——— 1843 et 1844.... 104 et 105

——— de l'Instruction publique... ——— 1843 et 1844.... 106 et 107

——— de l'Intérieur..... ——— 1843 et 1844.... 108 à 111

——— de l'Agriculture et du Commerce..... ——— 1843 et 1844.... 112 et 113

——— des Travaux publics..... ——— 1843 et 1844.... 114 à 117

——— de la Guerre..... ——— 1843 et 1844.... 118 à 121

——— de la Marine..... ——— 1843 et 1844.... 122 à 125

——— des Finances..... ——— 1843 et 1844.... 126 et 127

FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus..... ——— 1843 et 1844.... 128 à 131

REMBOURSEMENTS et Restitons, Non-valrs, Primes et Escres ——— 1843 et 1844.... 132 et 133

DÉVELOPPEMENT des annulations de payements constatées, pendant l'année 1844, sur les dépenses des ministères..... Exercices 1843 et 1844.... 134 et 135

DÉVELOPPEMENT sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes..... ——— 1843 et 1844.... 136 à 141

ÉTAT des dépenses constatées et des payements effectués sur l'exercice 1845..... 142

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptable et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1844..... 143 et 144

COMPTE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 147 à 151

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1844..... 152 et 153

ÉTAT présentant le mouvement des effets à payer, pendant l'année 1844..... 154

——— des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1844..... 155

——— des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1844..... 156 et 157

——— des fonds des correspondants des comptables des finances, pendant l'année 1844..... 158

——— des avances pour divers services, pendant l'année 1844. 159

ÉTAT des Créances administratives constatées et des recettes effectuées sur ces Créances, pendant l'année 1844..... 160

ÉTAT présentant le mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1844..... 161

ÉTAT présentant le mouvem^t des Budgets et des services spéciaux pendant l'année 1844. 162 à 165

ÉTAT présentant le mouvem^t des Budgets et des services spéciaux pendant l'année 1844. 166

État des Valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1844 ..... *Pag.* 167
Développement sur les Bons du Trésor émis et remboursés pendant l'année 1844.... 168 et 169
État présentant, de cinq en cinq jours, le montant des Bons du Trésor qui restaient en circulation, et les mouvements de fonds avec la Banque de France pendant l'année 1844..... 170 et 171
État présentant l'ensemble des opérations que les receveurs généraux des finances ont faites pour le compte du Trésor public pendant l'année 1844..... 172 et 173
État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1844, sur les budgets et les services spéciaux..... 174 et 175

COMPTES DES BUDGETS.

Note générale sur les comptes des budgets..... 179 à 181

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Note explicative..... 185 à 204
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1843 :
Tableaux modificatifs des évaluations de recettes..... 206 à 209
Tableaux modificatifs des crédits..... 210 à 223
Compte définitif des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1843, à l'époque de sa clôture :
Compte définitif des recettes..... 226 à 233
Compte définitif des dépenses..... 234 à 269
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1843..... 270 et 271
État comparatif, par branche de revenus des Recettes des exercices 1843 et 1842.. 274
Comparaison des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1843 et 1842..... 275
État comparatif, par ministère, des Dépenses des exercices 1843 et 1842..... 276
Comparaison des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1843 et 1842..... 277

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Note explicative..... 281 à 290
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget de l'exercice 1844..... 292 à 295
Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1844, au 1er janvier 1845 :
Compte provisoire des recettes..... 298 à 305
Compte provisoire des dépenses..... 306 à 343
Résultat général du compte provisoire du budget de l'exercice 1844..... 344

BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er janvier 1845..... *Pag.* 346 et 347

SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Note explicative sur la situation des ressources et des besoins au 1er janvier 1845.... 350 à 355
Tableau comparatif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841..... 356 et 357
Tableau comparatif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842..... 358 et 359

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1814 À 1844.

Budgets de 1814 à 1829. { Résumé de la Situation financière de chacun de ces Budgets..... 363
Développement, par exercice, de cette situation..... 364 et 365
Budgets de 1830 à 1844. { Résumé de la situation financière de chacun de ces Budgets..... 367
Développement, par exercice, de cette situation..... 368 et 369
——— sur les recettes..... 370 et 371
——— sur les dépenses..... 372 et 373

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1845.

Note explicative..... 377 à 381
Bilan de l'Administration des finances, au 1er janvier 1845..... 382 à 385
Situation générale de l'Administration des finances, au 1er janvier 1845..... 386 à 389
Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables..... 390
——— des Valeurs en route..... 391
——— des Avances pour divers services..... 392
——— des Créances administratives..... 393
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire.. 394
——— relatif à la Créance sur l'Espagne..... 395
——— sur les Correspondants du Trésor..... 396 et 397
——— sur les Correspondants des Comptables des finances..... 398
Développement des fonds particuliers des comptables des finances..... 399
——— relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France. *Ibid.*
——— sur les découverts du service ordinaire des Budgets, à éteindre au moyen des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.... 400
——— sur les avances du Trésor pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841..... 401
——— sur les avances du Trésor pour les grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842..... *Ibid.*
Tableau présentant l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1845... 402 et 403

Tableau présentant les mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1844, et la situation de cette dette au 1er janvier 1845 ..... *Pag.* 404 et 405
Développement sur les avances des Receveurs généraux, au 1er janvier 1845 406

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Note explicative ..... 412 à 417
Situation des rentes 5 p. o/o, au 1er janvier 1845 ..... 418 à 425
——— des rentes 3 p. o/o, *idem* ..... 426 et 427
——— des rentes 4 1/2 p. o/o, *idem* 428
——— des rentes 4 p. o/o, *idem* 429
État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1845 ..... 430 à 433
État indiquant le classement, par catégories, des propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de fonds, au 1er janvier 1845 ..... 434 à 437
Situation, à l'époque du 1er janvier 1845 des rentes 5 p. o/o possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nu-propriétaires ..... 438 et 439
Tableau du mouvement dans la propriété des Rentes, pendant chacun des mois de l'année 1844, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles... 440 et 441
Décomposition du mouvement ci-dessus, par mois et par catégories de propriétaires de rentes ..... 440 à 443
Situation, au 1er janvier 1845, de l'emprunt de 200 millions en rentes 3 p. o/o, négocié le 9 décembre 1844 ..... 444 et 445

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Note explicative ..... 449 à 452
Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement au 1er janvier 1845, indiquant l'origine et l'affectation des ressources que le Trésor public a dû mettre à la disposition de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1844..... 453 à 455
État des fonds remis par le Trésor à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1844 ..... 456 et 457
Développement, par mois, des rachats de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1844 458
État de développement de la consolidation en rentes opérée en 1844, des bons du Trésor remis à la Caisse d'amortissement 459
Tableau présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année. 460 et 461

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1845 ..... *Pag.* 462 et 463
Tableau présentant les mêmes résultats par affectation de rentes ..... 464 et 465
État indicatif de l'origine, de la nature et du montant des rentes que possédait la caisse d'amortissement au 1er janvier 1845, et situation du fonds d'amortissement à la même époque ..... *Ibid.*
Situation résumée des fonds de réserve de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1845 ..... 466 et 467
Développement, par mois et par nature de rentes, des fonds mis en réserve par la Caisse d'amortissement pendant l'année 1844 468
Tableau général des rachats de la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1845 469
Développement, par année, des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1845 ..... 470 à 473
Tableau du cours moyen des rentes à divers taux, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1844 ..... 474 et 475

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Note explicative ..... 479 à 481
Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux 482
Situation, au 1er janvier 1845, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor 483
Tableau des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1845, pour les emprunts applicables aux ponts, canaux et travaux divers ..... 484 et 485

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Note explicative ..... 488 et 489
Situation, au 1er janvier 1845, des capitaux de cautionnements en numéraire ..... 490 à 493
Tableau récapitulatif des mouvements des capitaux de cautionnements, depuis le 1er avril 1814, et situation analysée de ce service au 1er janvier 1845 ..... 494 et 495

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Note explicative 499
Développements sur les Rentes viagères, au 1er janvier 1845 ..... 500 et 501

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Note explicative ..... 504 et 505
Situation, au 1er janvier 1845, des crédits accordés pour l'inscription des pensions ..... 506 et 507
Situation des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1845 ..... 508 et 509

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Note explicative ..... 515 à 517
État général des opérations constatées, pendant l'année 1844, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement ..... 518 et 519

Situation définitive de l'exercice 1840, au 1er janvier 1845.....*Pag.* 520 et 521
Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1845, sur l'exercice 1841..... 522 et 523
——————————————— sur l'exercice 1842..... 524 et 525
——————————————— sur l'exercice 1843..... 526
État général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1845.... 527

COMPTE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Note explicative..... 530 et 531
Compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1843..... 532 à 537
Compte provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1844..... 538 et 539

COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

Note explicative..... 542 à 547
Compte des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1844..... 548 et 549
Compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1842..... 550 et 551
Tableau provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1843..... 552 et 553
Tableau provisoire des recettes et des dépenses présumées de l'exercice 1844..... 554 et 555

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Note explicative..... 558 et 559
État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1844..... 560 et 561
Résumés des Recettes et des Dépenses faites par les comptables des finances en Algérie, pendant l'année 1844 :

Receveurs de l'enregistrement..... 562 et 563
Receveurs des douanes..... 564 et 565
Receveurs des contributions diverses..... 566 et 567
Trésorier payeur à Alger..... 568 et 569

Développement des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1844..... 570 et 571
Récapitulation, par classes de comptables, des opérations de l'année 1844..... 572 à 574
Tableau comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1844 et 1843, pour le service des budgets et pour le service colonial..... 575
Développement, pour le service municipal de l'Algérie, des opérations de l'année 1844, et Situation au 1er janvier 1845..... 576 et 577

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Note explicative..... 580 à 583
Tableau du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1844..... 584 et 585
État général des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1844..... 586 et 587

ETAT présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1843 et 1844 ..... *Pag.* 588 et 589

DÉVELOPPEMENT, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1843 et 1844 ..... 590 et 591

TABLEAU des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, jusqu'au 31 décembre 1844 ..... 592 et 593

TABLEAU des fabrications faites en monnaies de billon et de cuivre, de 1726 à 1815.. 594 et 595

MOUVEMENT des médailles fabriquées pendant l'année 1844 ..... 596 et 597

RÉSULTAT, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1844 ..... *Ibid.*

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 600 et 601

SITUATION, au 1er janvier 1845, des créances actives restant à recouvrer ..... 602 et 603

ÉTAT des Recettes faites pendant l'année 1844, sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes 604

ÉTAT des fonds affectés au payement des indemnités arriérées 605

SITUATION des immeubles provenant du Domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1845 ..... *Ibid.*

COMPTE DES DÉBETS, CRÉANCES LITIGIEUSES ET PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 608 à 611

ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1844, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1844, et la situation au 1er janvier 1845 ..... 612 et 613

CLASSIFICATION, par période de Gouvernement, situation et appréciation des créances au 1er janvier 1845 ..... 614 et 615

DÉVELOPPEMENT des Prêts au commerce et à l'industrie, qui ont été effectués, et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1845 ..... 616 et 617

DÉVELOPPEMENT des avances faites aux compagnies de chemins de fer et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1845 ..... 618 et 619

COMPTE DE LA LIQUIDATION DÉFINITIVE DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE.

NOTE explicative ..... 623 à 626

DÉVELOPPEMENT sur l'actif ..... 627 à 635

DÉVELOPPEMENT sur le passif ..... 636 à 641

RÉSULTAT général du compte ..... 640 et 641

FIN.